



SOMMAIRE

01	Album
16	Profil
17	Message du P-DG
18	Gouvernance
19	Instances de direction
20	Évolution et stratégie
23	Bourse et actionnariat
26	Développement durable

41 CONCESSIONS

42	VINCI Autoroutes
54	VINCI Airports
64	VINCI Highways
68	VINCI Railways
70	VINCI Stadium

73 CONTRACTING

74	VINCI Energies
86	Eurovia
96	VINCI Construction
110	VINCI Immobilier

113 INFORMATIONS GÉNÉRALES & ÉLÉMENTS FINANCIERS

114	Rapport de gestion du Conseil d'administration
212	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
218	Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration
220	Comptes consolidés
302	Comptes sociaux
318	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
320	Responsables du document de référence
322	Table de concordance du document de référence
324	Table de concordance du rapport financier annuel
325	Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

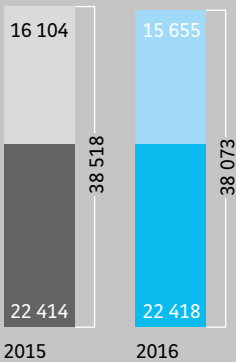
REPÈRES

REPÈRES

GROUPE

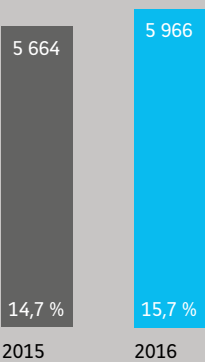
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	270 000 chantiers ⁽³⁾
38,1 Mds€	
Capitalisation boursière au 31 décembre 2016	183 487 salariés dans le monde ⁽⁴⁾
38,1 Mds€	
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾	
2 505 M€	

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾
(en M€)

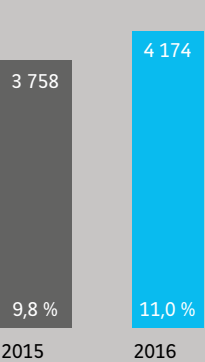


■ France
■ International

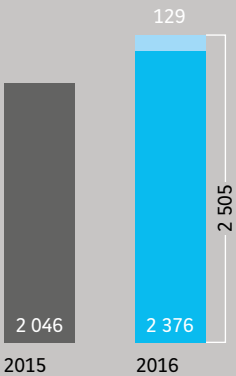
EBITDA ⁽⁵⁾
(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)



Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)

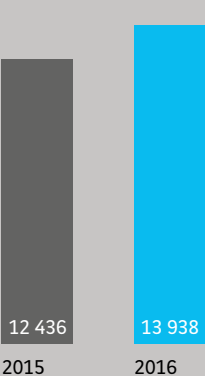


Résultat net part du Groupe
(en M€)

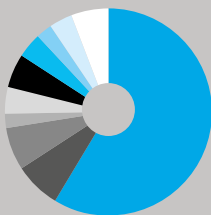


■ Résultat net part du Groupe hors variations non courantes de la fiscalité différée
■ Variations non courantes de la fiscalité différée

Endettement financier net
au 31 décembre (en M€)



Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique
(en M€ et pourcentage)



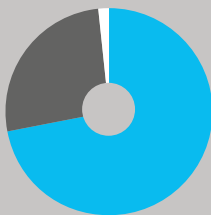
France	22 418	58,9 %
Allemagne	2 689	7,1 %
Royaume-Uni	2 495	6,5 %
Benelux	893	2,3 %
Europe centrale et orientale	1 611	4,2 %
Autres pays d'Europe	1 983	5,2 %
Amérique du Nord	1 471	3,9 %
Amérique centrale et du Sud	1 020	2,7 %
Afrique	1 319	3,5 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 173	5,7 %

Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par branche
(en M€ et pourcentage)



Concessions	6 298	16,5 %
Contracting	31 466	82,7 %
Immobilier et éliminations intra-groupe	309	0,8 %

EBITDA⁽⁵⁾ par branche
(en M€ et pourcentage)



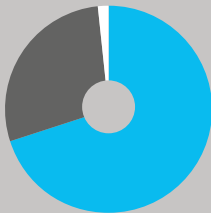
Concessions	4 302	72,1 %
Contracting	1 581	26,5 %
Immobilier et holdings	83	1,4 %

Résultat opérationnel sur activité par branche
(en M€ et pourcentage)



Concessions	2 953	70,8 %
Contracting	1 153	27,6 %
Immobilier et holdings	68	1,6 %

Résultat net part du Groupe⁽⁶⁾ par branche
(en M€ et pourcentage)



Concessions	1 664	70,0 %
Contracting	680	28,6 %
Immobilier et holdings	32	1,4 %

Effectifs au 31 décembre

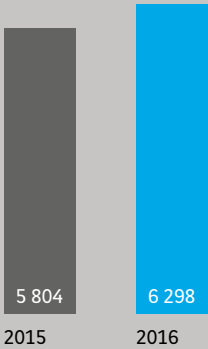


Concessions	13 421	7,3 %
Contracting	169 192	92,2 %
Immobilier et holdings	874	0,5 %

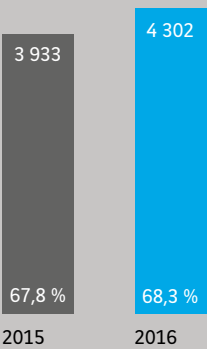
(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires (2016 : 475 M€).
(2) Dont variations non courantes de la fiscalité différée : 129 M€.
(3) Estimation.
(4) Au 31 décembre 2016.
(5) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(6) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.

CONCESSIONS

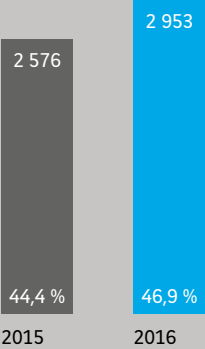
Chiffre d'affaires⁽¹⁾
(en M€)



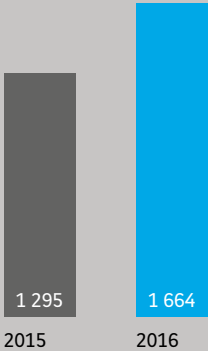
EBITDA⁽²⁾
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



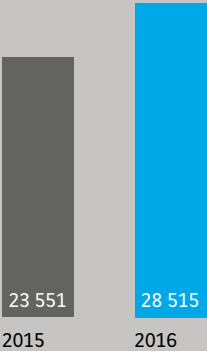
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



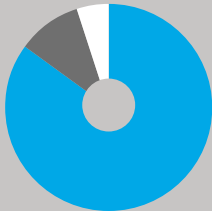
Résultat net part du Groupe⁽³⁾
(en M€)



Endettement financier net⁽⁴⁾
(en M€)



Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique
(en pourcentage)



- France 85 %
- Portugal 10 %
- Reste du monde 5 %

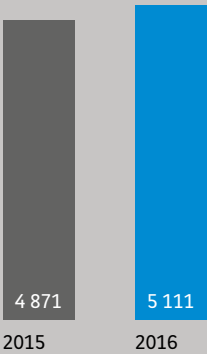
(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(4) Au 31 décembre.

Les concessions de VINCI dans le monde

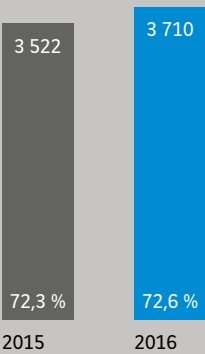
Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
 Infrastructures autoroutières et routières	Réseau concédé			
Arcos (A355 – contournement ouest de Strasbourg) ⁽¹⁾	24 km	France	100 %	2070 ⁽²⁾
Arcour (A19)	101 km	France	100 %	2070
Réseau ASF (hors tunnel du Puymorens – 5 km)	2 710 km	France	100 %	2036
Réseau Cofiroute (hors tunnel Duplex A86 – 11 km)	1 100 km	France	100 %	2034
Réseau Escota	471 km	France	99 %	2032
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50 %	2037
Autoroute A5 (A-Modell)	60 km	Allemagne	54 %	2039
Autoroute A9 (A-Modell)	46,5 km	Allemagne	50 %	2031
Toll Collect	Péage routier et autoroutier pour poids lourds	Allemagne	10 %	2018 ⁽³⁾
Contournement de Regina ⁽¹⁾	61 km	Canada	38 %	2049
Voie express Fredericton-Moncton	195 km	Canada	25 %	2028
Autoroute Bogotá-Girardot	141 km ⁽⁴⁾	Colombie	50 %	2042
Autoroute Athènes-Corinthe-Patras ⁽¹⁾	201 km	Grèce	30 %	2038
Autoroute Maliakos-Kleidji ⁽¹⁾	230 km	Grèce	14 %	2038
Trans Jamaican Highway	50 km	Jamaïque	13 %	2036
Voie express à Lima	25 km ⁽⁵⁾	Pérou	100 %	2049
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50 %	2042
Réseau routier de l'île de Wight	821 km de chaussées et 767 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2038
Réseau routier du district d'Hounslow	432 km de chaussées et 735 km de trottoirs	Royaume-Uni	50 %	2037
Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg (MSP1)	43 km (Moscou-Cheremetievo)	Russie	50 %	2040
Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg (MSP7 et 8) ⁽¹⁾	138 km (Saint-Pétersbourg – Veliky Novgorod)	Russie	40 %	2041
Voie express R1 (PR1BINA)	51,4 km	Slovaquie	50 %	2041
 Ouvrages routiers de franchise				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles (11 km)	France	100 %	2086
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille (2,5 km)	France	33 %	2025
Tunnel du Prado Sud	Tunnel à Marseille (1,5 km)	France	59 %	2055
Tunnel du Puymorens	Tunnel dans les Pyrénées (5 km)	France	100 %	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	20 %	2032
Ohio River Bridges – East End Crossing	Ponts et tunnel reliant le Kentucky à l'Indiana	États-Unis	33 %	2051
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse – continent	Grèce	57 %	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37 %	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35 %	2018
 Aéroports				
Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers-Biard, Quimper, Le Castellet		France	100 %	de 2016 à 2029 ⁽³⁾
Lyon-Bron, Lyon – Saint-Exupéry		France	31 %	2047
Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir		France	85 %	2065
Rennes, Dinard		France	49 %	2024 ⁽³⁾
Toulon-Hyères		France	100 %	2040
Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville		Cambodge	70 %	2040
Santiago du Chili ⁽¹⁾		Chili	40 %	2035
Kansai, Osaka		Japon	40 %	2060 ⁽⁶⁾
Lisbonne, Porto, Faro, Beja, Ponta Delgada, Horta, Flores, Santa Maria, Funchal, Porto Santo		Portugal	100 %	2063
Saint-Domingue (Las Américas et La Isabela), Puerto Plata, Samaná (Presidente Juan Bosch et Arroyo Barril), Barahona		République dominicaine	100 %	2030 ⁽⁷⁾
 Infrastructures ferroviaires				
GSM-Rail	Système de radiocommunication sur 16 000 km de lignes ferroviaires	France	30 %	2025
LGV SEA ⁽¹⁾	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33 %	2061
Rhôneexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35 %	2038
 Stades				
Stade de Bordeaux (Matmut Atlantique)	42 000 places	France	50 %	2045
Stade de France	80 000 places	France	67 %	2025
Stade du Mans (MMArena)	25 000 places	France	100 %	2043
Stade de Nice (Allianz Riviera)	36 000 places	France	50 %	2041
Stade du Queen Elizabeth Olympic Park	55 000 places	Royaume-Uni	100 %	2040
 Équipements publics divers				
Automatisation de barrages fluviaux (Bameo) ⁽¹⁾	31 barrages sur l'Aisne et la Meuse	France	50 %	2043
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100 %	2040
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100 %	2026
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100 %	2027
TCSP de la Martinique	2,5 km	France	100 %	2035

(1) En construction ou à construire.
(2) Le contrat a débuté le 31 janvier 2016.
(3) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.
(4) Dont 65 km à élargir.
(5) Dont 9 km à construire.
(6) Début de la concession en avril 2016.
(7) Reprise de la concession en avril 2016.

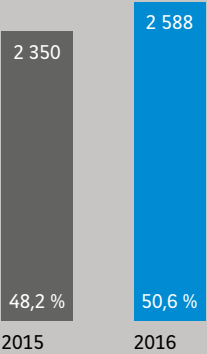
Chiffre d'affaires⁽¹⁾
(en M€)



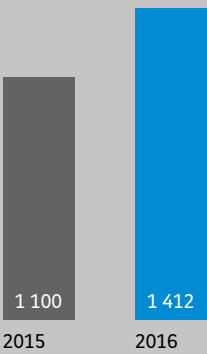
EBITDA⁽²⁾
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



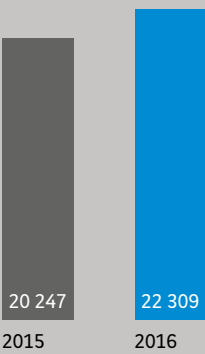
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Résultat net part du Groupe⁽³⁾
(en M€)



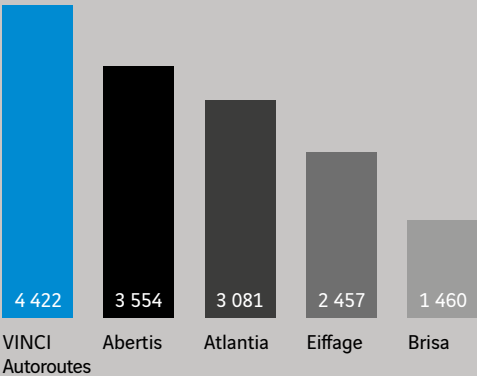
Endettement financier net⁽⁴⁾
(en M€)



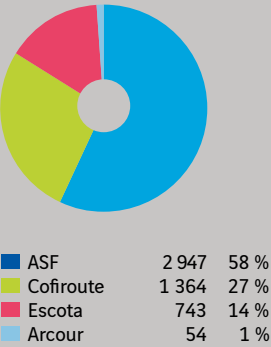
Trafic

	2016 (en millions de kilomètres parcourus)	Évolution 2016/2015
ASF	31 379	+ 3,6 %
Escota	7 169	+ 2,8 %
Cofiroute	11 605	+ 2,4 %
Arcour	316	+ 5,7 %
Total	50 469	+ 3,2 %

Positionnement concurrentiel de VINCI Autoroutes⁽⁵⁾
Réseaux autoroutes concédés en Europe (en km)

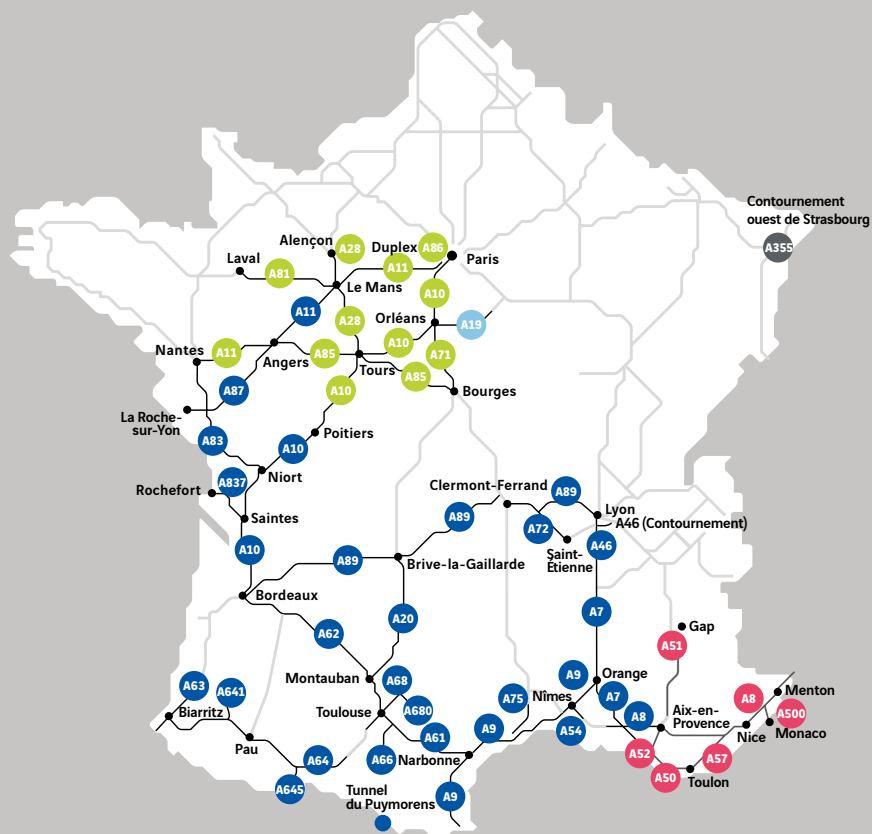
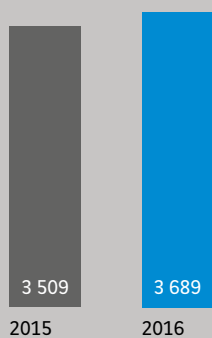
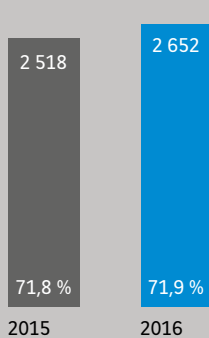
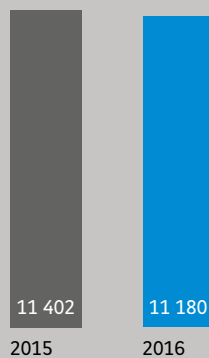


Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par réseau
(en M€ et pourcentage)

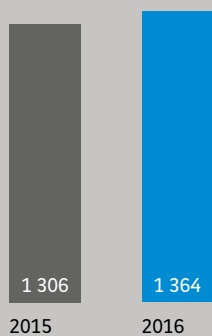
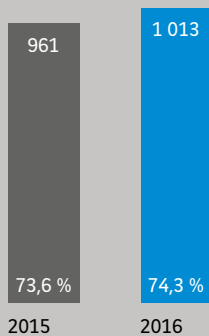
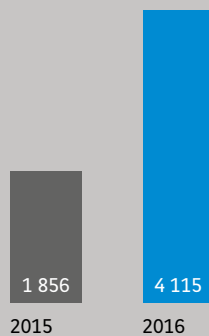


(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(4) Au 31 décembre.
(5) Réseaux contrôlés.

Concessions autoroutières de VINCI en France

(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)Chiffre d'affaires⁽¹⁾EBITDA ⁽²⁾Endettement financier net ⁽³⁾

Cofiroute

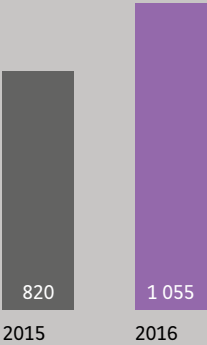
(en M€ et pourcentage du CA ⁽¹⁾)Chiffre d'affaires⁽¹⁾EBITDA ⁽²⁾Endettement financier net ⁽³⁾

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

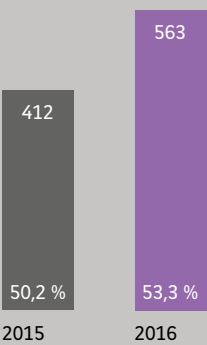
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(3) Au 31 décembre.

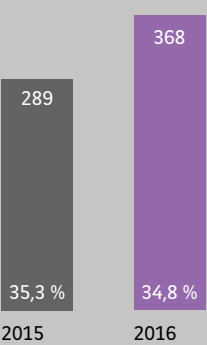
Chiffre d'affaires⁽¹⁾
(en M€)



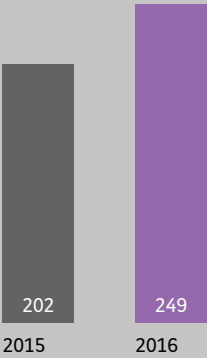
EBITDA⁽²⁾
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



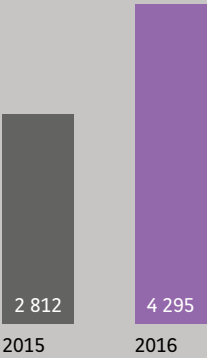
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



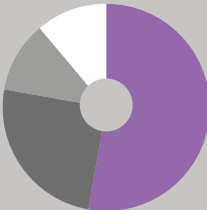
Résultat net part du Groupe⁽³⁾
(en M€)



Endettement financier net⁽⁴⁾
(en M€)

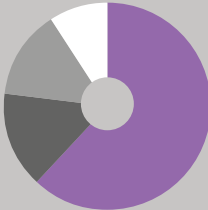


Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par domaine d'activité
(en pourcentage)



- Aéronautique 53 %
- Non aéronautique 25 %
- Assistance en escale 11 %
- Sécurité/assistance aux PMR⁽⁵⁾ 11 %

Chiffre d'affaires⁽¹⁾ par zone géographique
(en pourcentage)



- Portugal 62 %
- Cambodge 15 %
- France 14 %
- République dominicaine 9 %

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.
(2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(3) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(4) Au 31 décembre.
(5) Personnes à mobilité réduite.

Aéroports et trafic passagers gérés

35⁽¹⁾ aéroports et 132,3 millions⁽¹⁾ de passagers gérés en 2016 (hors ADP)

France

13 aéroports	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Aéroports du Grand Ouest (Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir)	85 %	4 803	+ 8,7 %
Aéroports de Lyon (ADL) ⁽²⁾	31 %	9 553	+ 9,8 %
Rennes, Dinard	49 %	751	+ 12,4 %
Toulon-Hyères ⁽³⁾	100 %	500	- 2,0 %
Clermont-Ferrand	100 %	400	0,0 %
Grenoble	100 %	307	3,6 %
Chambéry	100 %	212	- 0,4 %
Poitiers-Biard	100 %	109	- 11,5 %
Quimper	100 %	87	- 2,2 %
Le Castellet	100 %	« aviation générale »	
Total ⁽⁴⁾		16 725	+ 8,5 %
Total hors ADL		7 172	+ 6,8 %

Portugal

10 aéroports	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Lisbonne	100 %	22 449	+ 11,7 %
Porto	100 %	9 378	+ 16,0 %
Faro	100 %	7 631	+ 18,5 %
Madère (Porto Santo, Funchal)	100 %	3 128	+ 14,6 %
Açores (Flores, Horta, Ponta Delgada, Santa Maria)	100 %	1 892	+ 17,9 %
Beja	100 %	« aviation générale »	
Total	100 %	44 478	+ 14,2 %

Cambodge

3 aéroports	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Siem Reap	70 %	3 478	+ 5,5 %
Phnom Penh	70 %	3 389	+ 10,1 %
Sihanoukville	70 %	157	+ 65,8 %
Total	70 %	7 024	+ 8,6 %

Chili

1 aéroport ⁽⁵⁾ (Santiago du Chili)	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Total	40 %	19 183	+ 11,3 %

Japon

2 aéroports ⁽⁶⁾ (Kansai International Airport et Osaka International Airport)	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Total	40 %	40 144	+ 6,3 %

République dominicaine

6 aéroports ⁽⁷⁾ (Las Américas et La Isabela à Saint-Domingue, 1 à Puerto Plata, 2 à Samaná et 1 à Barahona)	Taux de détention	2016 (en milliers de passagers)	Variation 2016/2015
Total	100 %	4 715	+ 5,6 %

(1) En incluant en année pleine les aéroports de Lyon, de la République dominicaine et du Japon.
(2) Début de la concession en novembre 2016.
(3) Début de la concession en avril 2015.
(4) Données et variations prenant en compte le trafic des aéroports de Lyon et de Toulon-Hyères en année pleine sur 2015 et 2016.
(5) Début de la concession en octobre 2015.
(6) Début de la concession en avril 2016.
(7) Reprise de la concession en avril 2016.

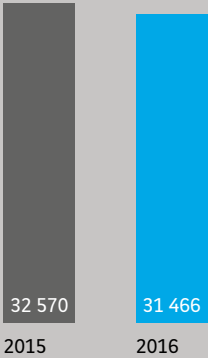
POSITIONNEMENT
CONCURRENTIEL

VINCI Airports est l'un des cinq principaux acteurs internationaux du secteur aéroportuaire avec 132,3 millions de passagers gérés en 2016 et 35 plates-formes exploitées dans le monde. Les principaux groupes aéroportuaires cotés du secteur sont AENA (concessionnaire de l'aéroport de Madrid), le groupe français ADP, Fraport (concessionnaire de l'aéroport de Francfort) et MAHB (concessionnaire de l'aéroport de Kuala Lumpur). En Europe, VINCI Airports gère 10 aéroports au Portugal (44,5 millions de passagers), 13 aéroports en France, (16,7 millions de passagers), dont les aéroports de Lyon – Saint-Exupéry et Lyon-Bron depuis novembre 2016 (9,6 millions de passagers). Hors d'Europe, VINCI est concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge (7 millions de passagers). Au Chili, VINCI Airports, au travers d'un consortium avec ADP et Astaldi, gère l'aéroport international de Santiago (19,2 millions de passagers). En République dominicaine, VINCI Airports gère six aéroports (4,7 millions de passagers). Au Japon, VINCI Airports est concessionnaire dans le cadre d'un consortium avec des partenaires japonais des deux aéroports d'Osaka (40,1 millions de passagers).

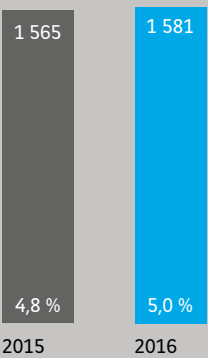
Sources : études internes, communication des sociétés.

CONTRACTING

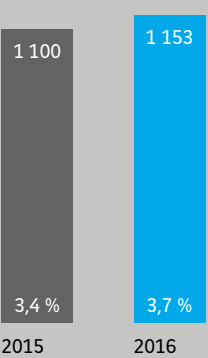
Chiffre d'affaires
(en M€)



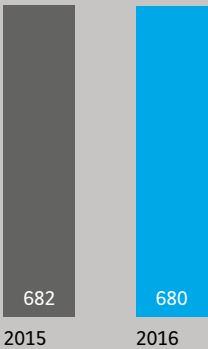
EBITDA ⁽¹⁾
(en M€ et pourcentage du CA)



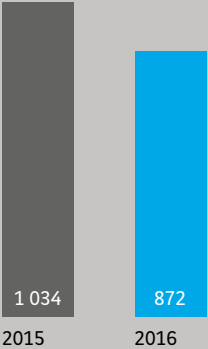
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA)



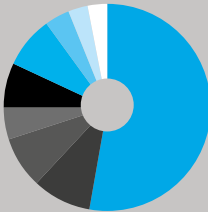
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾
(en M€)



Excédent financier net ⁽³⁾
(en M€)



Chiffre d'affaires par zone géographique
(en pourcentage)



France	53 %
Allemagne	9 %
Royaume-Uni	8 %
Europe centrale et orientale	5 %
Autres pays d'Europe	7 %
Amériques	8 %
Afrique	4 %
Asie/Russie	3 %
Reste du monde	3 %

Nota : données n'intégrant pas VINCI Immobilier.
(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(2) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(3) Au 31 décembre.

POSITIONNEMENTS CONCURRENTIELS

VINCI ENERGIES

FRANCE

VINCI Energies est leader sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent qu'environ la moitié du total. Ses principaux concurrents sont Engie Energie Services, Spie, Eiffage Énergie et Bouygues Energies & Services.

EUROPE

VINCI Energies est un acteur majeur de l'ingénierie et des travaux électriques. Il fait partie des premiers acteurs dans six pays : l'Allemagne, avec une position forte (près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016), la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie. Ses principaux concurrents sont :
– en Allemagne : Siemens pour l'installation électrique et Spie sur le marché des services aux infrastructures, Bilfinger et ThyssenKrupp Industrial Solutions pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie ;
– en Suisse : Burkhälter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;
– au Benelux : Engie Energie Services. Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, VINCI Energies est présent en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni, en Belgique et en Autriche.

HORS D'EUROPE

VINCI Energies est présent en Afrique, où il est notamment le premier acteur sur le marché marocain, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et sud-américain. VINCI Energies, au travers de ses filiales Electrix et J&P Richardson (acquise en février 2016), dispose d'une base solide de développement en Nouvelle-Zélande et en Australie. Grâce à l'acquisition d'Orteng, en 2015, VINCI Energies est devenu l'un des leaders des services à l'industrie et aux infrastructures d'énergie au Brésil.

Source : communication des sociétés.

EUROVIA

FRANCE

Eurovia est, avec Colas et Eiffage Infrastructures, l'un des leaders du marché des travaux routiers et ferroviaires. Ce marché se répartit, par ailleurs, entre de nombreuses entreprises régionales et locales. Eurovia est leader sur le marché des granulats, où opèrent également ses concurrents routiers et des groupes cimentiers comme LafargeHolcim, GSM (HeidelbergCement Group) et Cemex, ainsi que plusieurs centaines de producteurs locaux.

ALLEMAGNE

Eurovia GmbH est l'un des principaux acteurs du secteur avec Strabag, dans un marché composé principalement de nombreuses sociétés à caractère régional.

ROYAUME-UNI

Eurovia UK, via sa filiale Ringway, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance routière à long terme. Ses principaux concurrents sont Amey (groupe Ferrovial), Kier et Balfour Beatty. Eurovia UK intervient également dans les métiers de travaux routiers classiques, en concurrence avec Balfour Beatty, Carillion et Tarmac (groupe CRH), Aggregate Industries (LafargeHolcim), Hanson (Heidelberg) et Conway.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

AMÉRIQUE DU NORD

Au Canada, Eurovia est l'un des acteurs majeurs des travaux d'infrastructures routières dans les provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique au travers de ses filiales Eurovia Québec Construction, Carmacks et BA Blacktop. Parallèlement, Eurovia a renforcé son activité de travaux ferroviaires dans la région, en menant à bien l'acquisition de l'entreprise Rail Cantech, en février 2016. Ses principaux concurrents sont des filiales des groupes Colas et LafargeHolcim ainsi que des entreprises locales.

Aux États-Unis, Eurovia, au travers de ses filiales Hubbard Construction et Blythe Construction, est l'un des leaders du marché dans les États du Sud-Est aux côtés d'Archer Western Contractors (filiale de Walsh Group) et de Lane Construction (groupe Salini Impregilo) pour les travaux de construction, et de Preferred Materials (CRH) pour la fabrication et la mise en œuvre de béton bitumineux.

Source : communication des sociétés.

VINCI CONSTRUCTION

FRANCE

VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat, NGE et Spie Batignolles sur un marché estimé à environ 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le reste du marché se répartit entre quelques entreprises régionales de taille moyenne (notamment Demathieu Bard, Léon Grosse) et un grand nombre de petits entrepreneurs.

ROYAUME-UNI

VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les métiers du bâtiment et du génie civil. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Carillion, Kier, Laing O'Rourke et Interserve. Le marché britannique est estimé à environ 150 milliards de livres sterling de chiffre d'affaires.

EUROPE CENTRALE

VINCI Construction est présent dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska, Porr mais aussi, en Pologne, Budimex, et en République tchèque, Metrostav.

AFRIQUE

Présent dans 21 pays, Sogea-Satom, filiale de VINCI Construction, est un acteur majeur en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest, en Afrique équatoriale et en Afrique de l'Est. Ses principaux concurrents sont européens, asiatiques, en particulier chinois, et africains.

OCÉANIE

Grâce à l'acquisition d'HEB Construction, en août 2015, VINCI Construction est devenu un acteur majeur des infrastructures sur le marché néozélandais.

MARCHÉS DE SPÉCIALITÉS

Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, est mondialement présent sur les marchés du génie civil spécialisé. Parmi ses concurrents figurent Trevi, Bauer et Keller pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les systèmes de précontrainte et de haubanage. Entrepose, filiale de VINCI Construction, est un acteur mondial dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz. Saipem (groupe ENI) et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

Sources : Euroconstruct, décembre 2016 (taille des marchés), communication des sociétés.

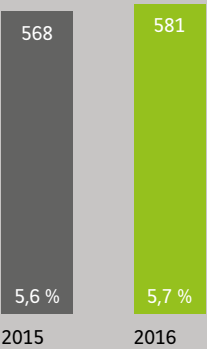
Chiffre d'affaires
(en M€)



EBITDA ⁽¹⁾
(en M€ et pourcentage du CA)



Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA)



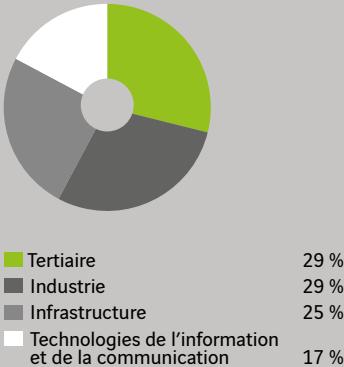
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾
(en M€)



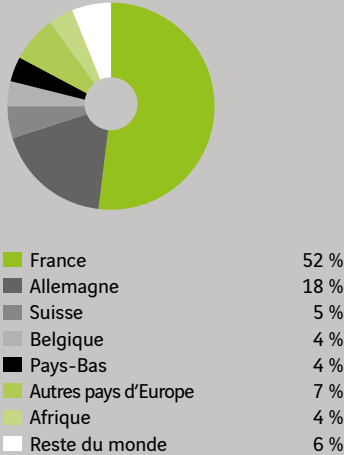
Endettement financier net ⁽³⁾
(en M€)



Chiffre d'affaires par domaine d'activité
(en pourcentage)

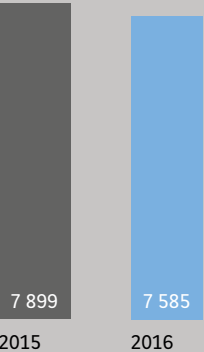


Chiffre d'affaires par zone géographique
(en pourcentage)

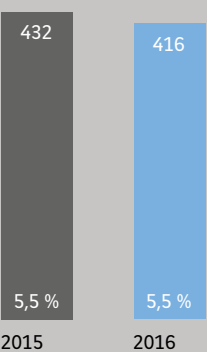


(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(2) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(3) Au 31 décembre.

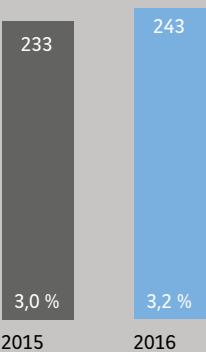
Chiffre d'affaires
(en M€)



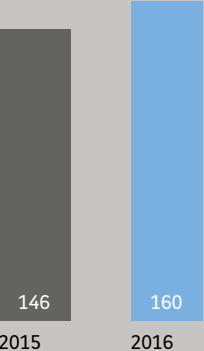
EBITDA ⁽¹⁾
(en M€ et pourcentage du CA)



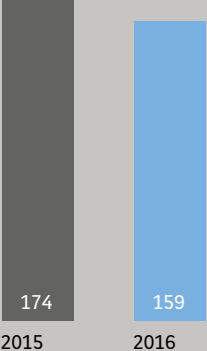
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA)



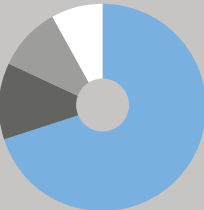
Résultat net part du Groupe ⁽²⁾
(en M€)



Excédent financier net ⁽³⁾
(en M€)

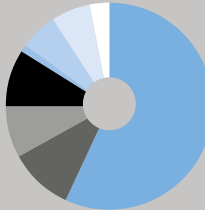


Chiffre d'affaires par domaine d'activité
(en pourcentage)



Travaux	70 %
Industrie	12 %
Carrières	10 %
Services	8 %

Chiffre d'affaires par zone géographique
(en pourcentage)



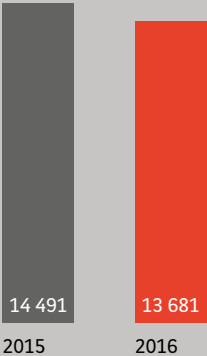
France	57 %
Allemagne	10 %
Royaume-Uni	8 %
Europe centrale et orientale	9 %
Autres pays d'Europe	1 %
Canada	6 %
Amérique du Nord	6 %
Amérique centrale et du Sud	3 %

(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(2) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(3) Au 31 décembre.

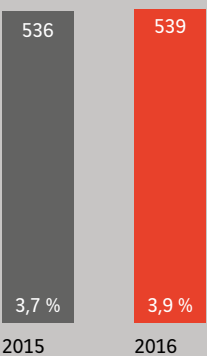
REPÈRES

VINCI CONSTRUCTION

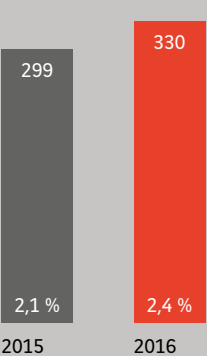
Chiffre d'affaires
(en M€)



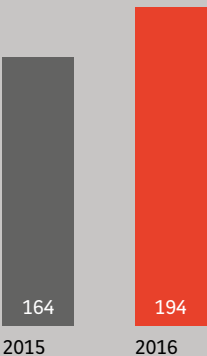
EBITDA ⁽¹⁾
(en M€ et pourcentage du CA)



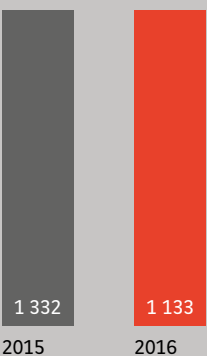
Résultat opérationnel sur activité
(en M€ et pourcentage du CA)



Résultat net part du Groupe ⁽²⁾
(en M€)



Excédent financier net ⁽³⁾
(en M€)

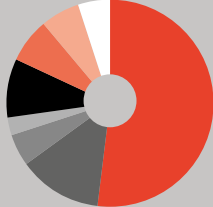


Chiffre d'affaires par domaine d'activité
(en pourcentage)



- Bâtiment 40 %
- Métiers de spécialités et projets complexes 39 %
- Génie civil et travaux hydrauliques 21 %

Chiffre d'affaires par zone géographique
(en pourcentage)



- France 52 %
- Royaume-Uni 13 %
- Europe centrale et orientale 5 %
- Autres pays d'Europe 3 %
- Amériques 9 %
- Afrique 7 %
- Asie/Russie 6 %
- Reste du monde 5 %

(1) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.
(2) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.
(3) Au 31 décembre.

A low-angle, upward-looking photograph of several modern skyscrapers. The central building features a prominent, dark, geometric lattice structure that frames the windows. The glass facades of the buildings reflect the sky and other structures, creating a complex pattern of lines and colors. The sky is a pale, clear blue. The overall composition emphasizes the height and architectural detail of the urban environment.

2016 EN IMAGES



FRANCE — VIADUC EN MER

Fin août 2016, sur l'île de La Réunion, la méga-barge Zourite a posé en mer la première pile du viaduc du littoral. C'est l'ouvrage principal de la Nouvelle Route du Littoral. Longue de 12,5 km, celle-ci reliera par la mer l'agglomération de Saint-Denis à son port maritime en remplaçant la route actuelle au pied d'une falaise, dangereuse en raison des chutes de pierres et des vagues qui franchissent régulièrement la chaussée. Réalisé par un groupement dont VINCI Construction Grands Projets est le mandataire, le viaduc comportera 48 piles en mer.





FRANCE — SUR LES RAILS

À partir du milieu de l'année 2016, les travaux d'équipement ferroviaire ont cédé la place aux essais sur la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. La phase de test a permis de vérifier le comportement de l'infrastructure lorsqu'elle est soumise à des contraintes dynamiques de vitesse, en accélérant par paliers successifs jusqu'à dépasser de 10 % la vitesse d'exploitation commerciale, qui sera de 320 km/h. L'ouverture de la ligne est programmée début juillet 2017. Bordeaux sera alors à deux heures quatre minutes de Paris, au lieu de trois heures quinze auparavant.





FRANCE — PATRIMOINE

Un an après avoir célébré son millième anniversaire, la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg s'est parée d'un nouvel habit de lumière, réalisé par Citeos (VINCI Energies). Révélant la finesse de l'édifice, l'orchestration lumineuse se dévoile en plusieurs décors, du crépuscule jusqu'à 1 h du matin. Les leds de teinte blanche soulignent chaque détail tout en faisant économiser 25 % d'électricité par rapport à l'ancien éclairage, pour une illumination incomparablement plus puissante.

ÉTATS-UNIS — I-DRIVE

Dans le cadre d'un vaste plan d'investissement dans ses infrastructures, l'État de Floride a confié à Hubbard Construction (Eurovia) quatre contrats, dont deux à Orlando. Le premier concerne l'élargissement de la State Road 528, soit 6,5 km de voies rapides incluant l'élargissement de six ponts, la restructuration complète de deux autres et la construction de deux viaducs d'accès. Le second consiste à améliorer les voies de l'I-Drive, empruntée par les millions de visiteurs qui se rendent dans l'immense secteur dédié aux parcs de loisirs situés à proximité.





UKRAINE — PROUESSE TECHNIQUE

Par définition unique, l'enceinte de confinement de Tchernobyl a été poussée en novembre 2016 jusqu'à sa position définitive, marquant la fin de l'un des plus ambitieux chantiers de l'histoire du génie civil. Déplacée au moyen de 224 vérins hydrauliques, cette arche de 162 m de long et 108 m de haut pour un poids total de 36 000 t équipée recouvre désormais le réacteur accidenté et son sarcophage. Le projet a été réalisé par le groupement Novarka, dont VINCI Construction Grands Projets est le mandataire.





COLOMBIE — EXTENSION INTERNATIONALE

VINCI Highways et son partenaire colombien Constructora Concreto ont remporté en 2016 la concession de l'autoroute de 141 km reliant la capitale Bogotá à la ville de Girardot, dans la province d'Alto Magdalena. D'une durée de trente ans, le contrat représente un montant total de 4,2 milliards de COP (1,3 milliard d'euros). Le concessionnaire financera, dans ce cadre, l'élargissement de 65 km d'autoroutes et assurera la modernisation et l'exploitation de l'ensemble de l'infrastructure, désormais à péage. Les travaux seront réalisés par VINCI Construction et Constructora Concreto, sur une période de cinq ans.

PORTUGAL — ACQUISITION

VINCI Energies renforce sa marque Axians, spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication, avec l'acquisition de Novabase IMS, finalisée début 2017. Leader portugais du secteur de l'intégration de systèmes d'information et de l'infogérance, Novabase IMS emploie 400 personnes pour un chiffre d'affaires de 104 millions d'euros en 2015. L'entreprise réalise l'essentiel de son activité au Portugal et développe aussi ses offres dans d'autres pays d'Europe comme l'Irlande, le Luxembourg et la Pologne, ainsi qu'en Afrique lusophone.





FRANCE — DÉTENTE

Sur la période 2013–2018, VINCI Autoroutes modernise 119 aires de services de son réseau. Ce programme se traduit notamment par l'élargissement des offres commerciales, grâce à l'introduction de nouvelles enseignes de centre-ville, et par le déploiement du Wi-Fi haut débit gratuit. La rénovation des bâtiments et de leurs abords accorde également davantage de place aux aménagements piétonniers et aux espaces de détente.





FRANCE — AÉROPORTS DE LYON

En novembre 2016, le consortium composé de VINCI Airports, la Caisse des dépôts et Crédit Agricole Assurances a acquis 60 % du capital d'Aéroports de Lyon, société concessionnaire des aéroports de Lyon – Saint-Exupéry, deuxième aéroport régional français, et de Lyon-Bron, troisième aéroport national pour l'aviation d'affaires. Le consortium assure depuis cette date l'exploitation des deux plates-formes, qui ont accueilli plus de 9,5 millions de passagers en 2016.



VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction employant plus de 183 000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Notre mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à améliorer la vie quotidienne et la mobilité de chacun.

Parce que notre vision de la réussite est globale et va au-delà de nos résultats économiques, nous nous engageons sur la performance environnementale, sociale et sociétale de nos activités.

Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, nous considérons l'écoute et le dialogue avec les parties prenantes de nos projets comme des conditions nécessaires à l'exercice de nos métiers.

Notre ambition est de créer de la valeur à long terme pour nos clients, nos actionnaires, nos salariés, nos partenaires et pour la société en général.

Confirmée année après année, la robustesse de nos résultats est le fruit d'une stratégie de Groupe constante et d'un mouvement permanent de nos entités opérationnelles. Développement volontariste dans les concessions et ciblé sur les métiers les plus porteurs dans le contracting, extension de notre couverture internationale, création de valeur par l'approfondissement des offres et des synergies entre nos réseaux d'entreprises, agilité face aux évolutions de nos marchés : l'application de ces fondamentaux, qui constituent l'ADN de VINCI, a permis à nos pôles de métiers et à leurs 3 000 business units de générer en 2016 une nouvelle amélioration de notre résultat opérationnel et de notre résultat net.

Dans les concessions, 2016 a été une année de fort développement sur nos deux axes prioritaires. Dans l'aéroportuaire, avec l'entrée en vigueur de nouveaux contrats au Japon, l'acquisition de six aéroports en concession en République dominicaine et la prise de contrôle de la société concessionnaire des aéroports de Lyon en France, VINCI Airports figure désormais parmi les cinq premiers opérateurs aéroportuaires dans le monde. Dans le secteur autoroutier, à l'international, VINCI Highways a étendu son réseau à la Colombie et au Pérou. En France, nous avons remporté la concession de l'A355, qui contournera Strasbourg, et nous avons été déclarés concessionnaire pressenti de la future A45, entre Lyon et Saint-Étienne. VINCI Autoroutes a fait progresser son chiffre d'affaires et sa performance opérationnelle grâce à la croissance du trafic et aux efforts continus de modernisation de l'exploitation autoroutière. Parallèlement, les premiers investissements du Plan de relance autoroutier, conclu en août 2015 avec l'État, ont été engagés. Il faut souligner aussi, dans le secteur ferroviaire, la réussite du gigantesque chantier de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique reliant Tours à Bordeaux, que VINCI mettra en service au milieu de l'année 2017, dans les délais prévus, après l'avoir conçue et construite en à peine six ans.

Dans le contracting, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction ont bien résisté, en France, dans un environnement économique tendu, comme l'attestent la tendance à la stabilisation de l'activité après un exercice 2015 en contraction et le redressement des prises de commandes. Leurs efforts continus pour adapter leur organisation et renouveler leurs offres renforcent leur compétitivité sur des marchés en mutation. À l'international, l'activité a également bien résisté grâce à nos expositions très diverses en termes de géographie et de métiers. La variété de nos marchés s'illustre dans les nouveaux contrats remportés dans l'année, qui ont concerné des projets aussi divers que le tunnel immergé du Femern Bælt, entre l'Allemagne et le Danemark, le futur gazoduc transadriatique qui reliera l'Azerbaïdjan à l'Europe, la rénovation à grande échelle des infrastructures routières des États de Floride, de Caroline du Nord et du Sud, aux États-Unis, la modernisation du réseau d'électricité à haute tension d'Indonésie ou le déploiement du réseau très haut débit en fibre optique de Côte d'Ivoire.

Malgré les incertitudes de l'économie mondiale, la bonne tenue de nos carnets de commandes et la dynamique de notre modèle nous permettent d'envisager un exercice 2017 en légère progression par rapport à 2016. Fort de sa solidité financière, VINCI poursuivra sa politique de développement ambitieuse dans les concessions par le gain de nouveaux projets ou l'acquisition de contrats existants. Dans le contracting, croissance organique et croissance externe se conjugueront pour renforcer nos positions sur les marchés les plus prometteurs dans l'énergie, les technologies de l'information, les métiers de spécialités du génie civil et les infrastructures de mobilité. Dans l'ensemble de nos pôles, grâce à notre politique d'innovation, en réseau avec les partenaires de notre écosystème, nous tirerons parti de la révolution digitale en développant de nouveaux services au bénéfice de nos clients et en faisant progresser nos entreprises sur la voie de l'excellence opérationnelle.

Ainsi répondrons-nous aux enjeux de long terme du développement urbain, de la mobilité et de la transition énergétique, tout en délivrant année après année les performances attendues par nos actionnaires.



« La bonne tenue de nos carnets de commandes et la dynamique de notre modèle nous permettent d'envisager un exercice 2017 en légère progression. »

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

XAVIER HUILLARD

président-directeur général de VINCI

YVES-THIBAUT DE SILGUY

vice-président administrateur référent
du Conseil d'administration de VINCI

YANNICK ASSOUD (*)

directeur général du groupe Latécoère

ROBERT CASTAIGNE

ancien directeur financier et ancien membre
du comité exécutif de Total

UWE CHLEBOS

administrateur représentant les salariés,
isolateur chez G+H Isolierung GmbH

GRAZIELLA GAVEZOTTI (*)

directeur général Europe du Sud d'Edenred

MILOUD HAKIMI

administrateur représentant les salariés,
chargé de mission chez VIE SAS

JEAN-PIERRE LAMOURE

président du conseil de surveillance
d'Atlantic SFDT

MARIE-CHRISTINE LOMBARD

présidente du directoire de Geodis

JOSIANE MARQUEZ

administrateur représentant les salariés
actionnaires, consultante en systèmes
d'information chez VINCI Energies Systèmes
d'Information, présidente du conseil de surveillance
des FCPE Castor et Castor Relais

ANA PAULA PESSOA

directeur financier du comité organisateur des
Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016

MICHAEL PRAGNELL CBE (*) (**)

ancien directeur général fondateur,
président du comité exécutif et membre
du conseil d'administration de Syngenta AG

HENRI SAINT OLIVE

président du conseil d'administration
de Banque Saint Olive

PASCALE SOURISSE

directeur général en charge
du développement international de Thales

QATAR HOLDING LLC

société de droit qatari, dont le représentant
permanent est M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari

COMITÉ D'AUDIT

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude
et à la sincérité des comptes sociaux
et consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité
de l'information délivrée et à l'efficacité
des systèmes de contrôle interne
et de gestion des risques.

Composition :

Henri Saint Olive (président)
Yannick Assouad
Robert Castaigne
Graziella Gavezotti

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Il examine toute candidature aux fonctions
d'administrateur, formule des recommandations
sur la nomination ou la succession des dirigeants
mandataires sociaux et veille au respect
des règles de gouvernance.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Jean-Pierre Lamoure
Marie-Christine Lombard
Pascale Sourisse

COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

Il aide le Conseil dans son examen des orientations
stratégiques du Groupe et il examine les projets
de contrats pluriannuels impliquant un investissement,
les investissements stratégiques et toute opération
d'acquisition et de cession susceptible d'avoir
une incidence significative sur le périmètre, l'activité,
les résultats ou l'appréciation boursière de la Société.

Composition (***) :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Uwe Chlebos
Josiane Marquez
Ana Paula Pessoa
Le représentant permanent de Qatar Holding LLC

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il propose au Conseil les conditions
de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

Robert Castaigne (président)
Miloud Hakimi
Michael Pragnell
Pascale Sourisse

(*) Renouvellement du mandat d'administrateur
pour une période de quatre ans proposé
à l'assemblée générale du 20 avril 2017.

(**) Commandant de l'Ordre de l'Empire britannique.

(***) Membres permanents. Le comité de la Stratégie
et des Investissements est également ouvert
à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.



COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION 2017 (*)

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2016.

HERVÉ ADAM

directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies France

ALAIN BONNOT

président de VINCI Construction Grands Projets

ALEXANDRA BOUTELIER

directrice générale déléguée du consortium
Stade de France, VINCI Stadium

HUGUES FOURMENTRAUX

président de VINCI Construction France

GILLES GODARD

président de VINCI Construction International
Network

ARNAUD GRISON

directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies International & Systems

JEAN-PIERRE LAMOURE

président d'honneur de Soletanche Freyssinet

OLIVIER DE LA ROUSSIERE

président de VINCI Immobilier

BERNARD LATOUR

directeur général adjoint de VINCI Energies,
VINCI Energies Europe

PATRICK LEBRUN

directeur général adjoint de VINCI Energies,
secrétaire général

BENOÎT LECINQ

président d'Entrepose

SÉBASTIEN MORANT

directeur général de VINCI Autoroutes

XAVIER NEUSCHWANDER

directeur général d'Eurovia, Europe, rail et spécialités

JEAN-PIERRE PASERI

directeur général d'Eurovia, France

CHRISTOPHE PÉLISSÉ DU RAUSAS (**)

directeur de la maîtrise d'ouvrage de
VINCI Concessions, président de VINCI Railways
et directeur du développement de VINCI

MANUEL PELTIER

président de Soletanche Freyssinet

FADI SELWAN

directeur du développement de VINCI Concessions,
président de VINCI Highways

PATRICK SULLIOT

directeur général d'Eurovia, Amériques
et Royaume-Uni

(*) À partir du 1^{er} mars 2017.

(**) Jean-Luc Pommier, directeur du développement de VINCI,
faisant valoir ses droits à la retraite au 28 février 2017,
Christophe Péliissé du Rausas lui succède tout en conservant
ses fonctions au sein de VINCI Concessions.

COMITÉ EXÉCUTIF 2017 (*)

Le comité Exécutif assure la direction générale de la Société. Il s'est réuni 20 fois en 2016.

1 **XAVIER HUILLARD**
président-directeur général de VINCI

2 **PIERRE COPPEY**
directeur général adjoint de VINCI
et président de VINCI Autoroutes

3 **RICHARD FRANCIOLI**
directeur général adjoint de VINCI,
en charge du contracting

4 **CHRISTIAN LABEYRIE**
directeur général adjoint
et directeur financier de VINCI

5 **YVES MEIGNIE**
président-directeur général
de VINCI Energies

6 **PIERRE ANJOLRAS**
président d'Eurovia

7 **JÉRÔME STUBLER**
président de VINCI Construction

8 **NICOLAS NOTEBAERT**
directeur général de VINCI Concessions

9 **BRUNO DUPETY**
directeur international

10 **PIERRE DUPRAT**
directeur de la communication de VINCI

11 **FRANCK MOUGIN**
directeur des ressources
humaines et du développement
durable de VINCI

12 **PATRICK RICHARD**
directeur juridique de VINCI,
secrétaire du Conseil d'administration

D'UN GROUPE MULTILocal À UN GROUPE MONDIAL : DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les entreprises de VINCI sont ancrées dans leurs territoires, sur leurs marchés, au plus près de leurs clients. Fortes de leur enracinement historique en France, elles se sont déployées dans un nombre croissant de pays à l'international. Grâce aux compétences multiples qu'elles ont développées sur chacun de leurs marchés, VINCI a pu bâtir des offres de plus en plus complètes et à plus forte valeur ajoutée, couvrant non seulement la conception et la construction de bâtiments et d'infrastructures, mais aussi, en amont, leur financement et leur développement, et en aval, leur exploitation et leur maintenance.

Ce schéma de groupe intégré a fait de VINCI un leader mondial. Il demeure au cœur de la stratégie de développement international du Groupe. Ainsi, au cours des dernières années, VINCI a remporté des projets en concession au Canada, aux États-Unis ou au Chili et plus récemment au Pérou, en Colombie et en République dominicaine en bénéficiant de l'expérience déjà acquise dans ces pays par ses entreprises de contracting. Dans le même temps, en fonction des spécificités et des opportunités de leurs marchés, les pôles de métiers du Groupe ont développé leurs propres réseaux internationaux. VINCI Energies met en œuvre ses expertises spécialisées via des réseaux de marques déployées à l'échelle européenne et mondiale (Omexom, Citeos, Actemium et Axians), qui couvrent au total une cinquantaine de pays. Eurovia a renforcé significativement ses positions sur le continent américain, ces dernières années, tant dans le domaine routier que dans le ferroviaire. VINCI Construction a étendu son activité de contractant général en Afrique et en Océanie, en parallèle du développement des activités de grands projets, par définition internationales, et des métiers de spécialités (Soletanche Freyssinet, Entrepose). De même, pour ce qui concerne les concessions, si VINCI Airports et VINCI Highways font appel aux entreprises de contracting du Groupe quand leurs contrats incluent une composante importante de travaux, ils développent également leurs propres réseaux. Cette démarche est facilitée, pour VINCI Airports, par la standardisation mondiale des normes d'exploitation aéroportuaire lui permettant de s'implanter dans des pays totalement nouveaux, pour le Groupe, comme le Japon.

En application de ce schéma, la part de chiffre d'affaires réalisée à l'international pourrait, d'ici quelques années, atteindre puis dépasser 50 %, comparés à 41 % en 2016.

APPROFONDIR UN MODÈLE ROBUSTE ET À FORT POTENTIEL

La stratégie de VINCI est fondée sur le développement conjoint de ses deux familles de métiers des concessions et du contracting, complémentaires en termes de cycles d'exploitation, d'intensité capitalistique et de savoir-faire. VINCI entend conforter la robustesse de ce modèle en élargissant le spectre des expertises et des territoires sur lequel il se déploie. Son potentiel est optimisé par une organisation très décentralisée, un mode de management et une culture d'entreprise qui libèrent l'énergie managériale et la créativité des collaborateurs.

La progression constante des résultats de VINCI sur une période longue, dans un environnement économique pourtant variable et parfois volatil, illustre la résilience de ce modèle. Celle-ci est favorisée à la fois par l'exposition diversifiée du Groupe en termes de géographie et de métiers, et par l'agilité de ses entreprises face aux évolutions de leurs marchés. Dans les concessions, VINCI a constitué un portefeuille d'actifs de grande qualité, dont la maturité moyenne, supérieure à vingt ans, lui octroie une forte visibilité. Dans le contracting, l'analyse des carnets de commandes permet aux entreprises du Groupe d'anticiper l'évolution de leur activité. Animées d'une culture managériale forte, elles sont à même de prendre les mesures d'adaptation nécessaires quand leurs marchés se contractent, comme dans la période récente dans les métiers de la construction et des travaux routiers en France. Symétriquement, ce modèle est le garant d'une croissance pérenne quand l'environnement économique est porteur. Il favorise en particulier l'intégration maîtrisée de nouvelles entreprises.



DATES CLÉS

1891

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899

Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

1908

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1946

La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

1966

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1984

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.



Avec les succès récents au Japon (photo), en République dominicaine et en France, VINCI Airports figure parmi les cinq premiers opérateurs aéroportuaires dans le monde.

CONCESSIONS

FORTE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE DANS LES INFRASTRUCTURES AUTOROUTIÈRES ET AÉROPORTUAIRES

VINCI a entrepris, il y a une dizaine d'années, de renforcer de manière significative la part des concessions dans son activité globale. Étape fondatrice dans cette voie, l'acquisition des réseaux ASF et Escota, lors de leur privatisation en 2006, a permis de constituer, avec le réseau Cofiroute déjà détenu par le Groupe, le premier réseau français et européen d'autoroutes concédées. VINCI a développé, en parallèle, son réseau d'autoroutes et d'ouvrages routiers à l'international grâce au gain de nouvelles concessions en Allemagne, en Russie, aux États-Unis, au Canada et, depuis 2016, en Colombie et au Pérou.

Depuis la fin des années 2000, VINCI déploie la même démarche volontariste sur le marché des infrastructures aéroportuaires, porté par la croissance continue du trafic aérien partout dans le monde. Avec plus de 132 millions de passagers annuels, VINCI est devenu ainsi, en quelques années, l'un des cinq premiers opérateurs mondiaux de ce secteur, gérant aujourd'hui un réseau de 35 aéroports, qu'ont intégré en 2016 les aéroports du Kansai et d'Osaka, au Japon, six plates-formes en République dominicaine et les aéroports de Lyon en France.

Pour financer son développement dans ces nouvelles concessions tout en maîtrisant son endettement,

1988

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

ANNÉES 1990

Plusieurs opérations de croissance externe au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale donnent à la SGE une dimension européenne.

1996

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

2000

Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale de la SGE sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI.

2002

VINCI entre au CAC 40.

2006

VINCI acquiert auprès de l'État le contrôle d'ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

ÉVOLUTION ET STRATÉGIE

VINCI a achevé en 2016 le désengagement de son activité de stationnement, avec la cession de sa participation résiduelle au capital d'Indigo, qui offrait un moindre potentiel de création de valeur.

VINCI entend poursuivre cette stratégie de développement axée prioritairement sur les secteurs aéroportuaire et autoroutier, et de manière plus opportuniste sur d'autres comme le ferroviaire et les grands équipements publics. Le Groupe conjuguera dans cette démarche la reprise de sociétés ou de contrats existants (projets *brownfield*) et le gain de projets nouveaux (*greenfield*). Dans la continuité des opérations de la période récente, le flux des nouveaux contrats devrait permettre de renouveler le portefeuille de concessions du Groupe tout en allongeant sa maturité globale. L'extension des contrats en cours s'inscrit dans la même logique : ainsi, le Plan de relance autoroutier, mis en œuvre à compter de 2016, prolonge de trois ans en moyenne les concessions de VINCI Autoroutes en France, en contrepartie d'un investissement de près de 2 milliards d'euros dans l'élargissement et la requalification environnementale de plusieurs sections de ses réseaux.

CONTRACTING

DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE DANS LES MÉTIERS DE L'ÉNERGIE ET LES NICHES DE SPÉCIALITÉS

La priorité de développement dans la branche contracting concerne le pôle VINCI Energies, dont le chiffre d'affaires a déjà plus que doublé au cours des sept dernières années. Ce développement se poursuivra par croissance à la fois organique et externe, dans un secteur offrant de nombreuses opportunités, car encore peu consolidé. Les métiers de VINCI Energies bénéficient de tendances de fond particulièrement porteuses à long terme. La transition énergétique devrait générer des investissements considérables dans la reconfiguration des réseaux d'énergie et la rénovation thermique des bâtiments. Simultanément, la révolution digitale ouvre de nouvelles perspectives dans tous les domaines d'activité de VINCI Energies, soit directement pour sa division dédiée aux technologies de l'information et de la communication (Axians), soit indirectement en permettant d'élargir les solutions développées par les autres entités du pôle dans les infrastructures d'énergie et de transport, les process industriels et les bâtiments tertiaires. VINCI Construction se développera en priorité dans

les activités à fort contenu technique et à couverture mondiale que sont la géotechnique, les structures complexes, l'ingénierie nucléaire et les infrastructures énergétiques telles que les pipelines. De son côté, Eurovia complètera son réseau d'implantations dans les zones géographiques les plus porteuses ainsi que dans les travaux ferroviaires.

POLITIQUE D'INNOVATION ET NOUVELLES MARGES DE CRÉATION DE VALEUR

VINCI aborde la révolution digitale – qui impacte l'ensemble de ses métiers – avec un double horizon de temps. En premier lieu, tous ses pôles de métiers sont engagés dans une politique d'innovation ouverte, en partenariat avec les acteurs de leur écosystème, afin d'intégrer dès à présent les nouvelles ressources du digital dans leurs méthodes de production, leurs offres et les services proposés à leurs clients. Ainsi, le BIM (Building Information Modeling) se déploie dans les métiers de la construction sur un nombre croissant de chantiers et s'étend à l'exploitation des bâtiments. Le fonds d'investissement Inerbiz, créé par VINCI Energies, soutient des start-up dont les innovations vont prochainement enrichir ses offres en matière de réseaux d'énergie intelligents, d'équipements urbains connectés ou de réalité industrielle augmentée. Eurovia développe de nouveaux systèmes de maintenance prédictive grâce à l'intégration de réseaux de capteurs dans les infrastructures routières et ferroviaires. VINCI Autoroutes, VINCI Airports et VINCI Stadium élaborent des applications pour smartphones qui facilitent la mobilité et enrichissent l'expérience des utilisateurs de leurs infrastructures.

En second lieu, VINCI a engagé une démarche de réflexion prospective afin d'explorer les scénarios d'évolution à long terme de ses métiers, en imaginant par exemple l'impact de la mobilité autonome, de l'Internet des objets et de l'exploitation massive des données sur les modes de construction, de gestion et les futurs usages des infrastructures de transport et des bâtiments. En 2016, VINCI a consacré la convention annuelle de ses cadres dirigeants à cette démarche de projection à long terme. Celle-ci sera accélérée en 2017 grâce à la création d'une équipe et d'un lieu dédiés à la réflexion prospective.

Ainsi, alors que ses métiers sont au carrefour des enjeux du monde de demain – mobilité, développement urbain, transition énergétique –, VINCI entend dégager de nouvelles marges de création de valeur en mettant à profit l'exceptionnelle diversité de ses expertises et sa capacité à les intégrer dans des solutions globales à la hauteur de ces enjeux.

2007

Acquisition de Soletanche Bachy et d'Entrepose Contracting, métiers de spécialités à forte activité internationale.

2010

VINCI acquiert Cegelec et Faceo dans les métiers de l'énergie et du facility management.

2011

VINCI remporte le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, le plus important de son histoire.

2013

VINCI accélère son développement dans les concessions aéroportuaires en reprenant les dix aéroports du Portugal.

2014

VINCI ouvre le capital de VINCI Park à de nouveaux partenaires. Avec l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electrix, VINCI Energies se renforce à l'international.

2015

VINCI poursuit son développement dans l'aéroportuaire au Chili, au Japon et en République dominicaine.

2016

VINCI étend son réseau d'autoroutes à l'international avec deux nouvelles concessions, en Colombie et au Pérou.

BOURSE ET ACTIONNARIAT

POURSUITE DE LA HAUSSE DU COURS DE L'ACTION

L'action VINCI a poursuivi sa progression en 2016, son cours atteignant à nouveau un record historique. Elle a clôturé l'année à 64,70 euros, en hausse de 9 % sur un an, surperformant ainsi l'indice CAC 40, qui a progressé de 5 % en 2016, tout en évoluant en ligne avec l'indice Stoxx Europe 600 Construction & Materials. Le titre, qui a touché son plus haut historique à 69,80 euros en séance le 12 août 2016, affiche la 15^e performance boursière du CAC 40 pour l'année 2016. Au 31 décembre 2016, la capitalisation boursière de VINCI atteignait 38,1^(*) milliards d'euros, positionnant le Groupe au 12^e rang des sociétés du CAC 40. Au mois d'août 2016, l'action VINCI a été admise dans l'indice Stoxx Europe 50 et fait donc partie des 50 groupes cotés européens les plus importants. L'année 2016 a également été marquée, pour l'action VINCI, par un événement exceptionnel par sa nature et son ampleur : le 22 novembre, à la suite d'une usurpation d'identité et de la publication de faux communiqués de presse, l'action VINCI a chuté de plus de 18 % en séance, en quelques minutes, pour toucher un point bas de 49,93 euros avant de remonter et de clôturer à 58,80 euros, perdant près de 4 % sur la journée.

DIX ANNÉES DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2016, le cours de l'action VINCI a connu une progression de près de 34 %, alors que l'indice CAC 40 affichait sur la même période une baisse de l'ordre de 12 %. Ainsi, un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1000 euros le 1^{er} janvier 2007 se retrouverait à la tête d'un capital de 1988 euros au 31 décembre 2016, en supposant le réinvestissement en actions VINCI du montant des dividendes encaissés, soit un rendement annuel moyen de 7,1 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par 1,7.

DIVIDENDE : 2,10 EUROS PAR ACTION

Depuis l'acquisition d'ASF, en 2006, VINCI applique une politique de dividende consistant à distribuer 50 % de son résultat net consolidé. Ainsi, le Conseil d'administration du 7 février 2017 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 20 avril 2017 un dividende total de 2,10 euros par action au titre de l'exercice 2016, en hausse de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Ce dividende représente un rendement de 3,2 % par rapport au cours au 31 décembre 2016. Déduction faite de l'acompte de 0,63 euro versé le 10 novembre 2016, un solde de 1,47 euro par action sera versé en numéraire le 27 avril 2017, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

UN ACTIONNARIAT INTERNATIONAL ET DIVERSIFIÉ

Au 31 décembre 2016, 73,2 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 institutions financières situées en France et, pour la majorité, à l'étranger : en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, dans le reste de l'Europe et en Asie-Océanie. Par ailleurs, Qatar Holding LLC, entré au capital de VINCI en 2010 au travers de Qatari Diar Real Estate Investment Company, en détenait 4,0 %.

(*) Sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2016 : 589 305 520.



« Sur les traces de VINCI », un parcours urbain interactif imaginé pour les visites d'actionnaires.

Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent environ 120 000 collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe dont plus de 97 000 en France, détiennent 9,2 % du capital, constituant collectivement le premier actionnaire de VINCI. Enfin, les actionnaires individuels (hors fonds d'épargne salariale), estimés à environ 150 000, détiennent 7,7 % du capital de VINCI au 31 décembre 2016.

ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE VINCI

Être actionnaire de VINCI, c'est investir dans une valeur de croissance solide grâce à l'équilibre entre les métiers des concessions et du contracting. C'est participer au développement d'un groupe qui met clairement sa solidité financière au service de son expansion internationale. C'est choisir un groupe dont les métiers sont au carrefour des grands enjeux de demain : l'urbanisation, la mobilité, l'efficacité énergétique. C'est, enfin, soutenir un groupe dont l'ambition est de créer de la valeur à long terme. Partenaire privé, d'utilité publique, VINCI développe et met en œuvre, en liaison avec ses parties prenantes, les solutions environnementales, sociales et sociétales les plus performantes.

VINCI RÉCOMPENSÉ DOUBLEMENT POUR LA QUALITÉ DE SES RELATIONS AVEC SES ACTIONNAIRES

En 2016, VINCI a reçu deux distinctions récompensant la qualité des relations que la Société entretient avec

BOURSE ET ACTIONNARIAT

ses actionnaires : le Prix du document de référence et de l'assemblée générale, décerné par *Investir-Les Echos* et le cabinet d'audit Mazars, ainsi que le Trophée de bronze 2016 des meilleurs services aux actionnaires du CAC 40, attribué par *Le Revenu*.

PARTAGE, PROXIMITÉ ET ÉCOUTE : LA CONFIANCE AU CŒUR DE LA RELATION ACTIONNAIRES DU GROUPE

Les actionnaires individuels jouent un rôle clé dans la stabilité et le développement des entreprises, en leur permettant de construire leur croissance sur le long terme. Les relations avec les actionnaires et la politique de dividende constituent ainsi l'une des priorités du Groupe, comme l'atteste l'engagement personnel de Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, en tant que membre-fondateur de l'Observatoire pour la promotion de l'actionnariat individuel.

La relation de confiance bâtie entre VINCI et ses actionnaires individuels repose sur le partage, la proximité et l'écoute. L'équipe dédiée aux relations avec les actionnaires s'efforce chaque année de répondre au mieux aux attentes de ces derniers et de leur fournir une information claire, précise et transparente. Pour fortifier *l'affectio societatis* des actionnaires individuels, les dirigeants de VINCI partagent avec eux la stratégie du Groupe et se mobilisent pour les rencontrer régulièrement. En 2016, outre l'assemblée générale du Groupe, qui a réuni 728 actionnaires à Paris, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, a animé trois réunions d'actionnaires, à Clermont-Ferrand, Lille et Toulon.

UNE INFORMATION À 360°

Dans le cadre du pacte de confiance qui lie VINCI à ses actionnaires individuels, la transparence et la pédagogie sont fondamentales. Le service des Relations actionnaires veille à l'amélioration constante des outils d'information mis à leur disposition pour qu'ils appréhendent mieux la stratégie, les enjeux, les métiers et l'actualité du Groupe : le site Internet de VINCI avec sa rubrique dédiée, le numéro Vert et le magazine annuel *À plus d'un titre*, complétés par une e-letter trimestrielle.

Afin de toujours mieux répondre à leurs attentes, des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées. Enfin, la volonté de donner la parole aux actionnaires individuels s'est également traduite par la mise en avant de leurs nombreux témoignages dans les différentes publications du service des Relations actionnaires (vidéos des visites du club des Actionnaires et magazine *À plus d'un titre*, notamment).

UN CLUB DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS DYNAMIQUE ET INNOVANT

Chaque année plus nombreux, les membres du club des Actionnaires – plus de 21 000 personnes au 31 décembre 2016 – ont l'opportunité de participer à des événements exclusifs.

En 2016, une vingtaine se sont déroulés, dont sept « croisières-découvertes ». Les membres du club des Actionnaires individuels ont ainsi pu découvrir les métiers de VINCI à travers les réalisations du Groupe à Paris, Lyon et Marseille. D'autres formats de visite leur ont par ailleurs permis de se rendre sur le chantier de rénovation

de La Samaritaine, à Paris, la carrière de Chailloué, l'une des plus importantes de Normandie, le centre de recherche et développement d'Eurovia, à Mérignac, ainsi que le château de Versailles, privatisé en nocturne.

Le club des Actionnaires de VINCI a aussi organisé en 2016 la quatrième édition du grand jeu « En tête-à-tête avec VINCI », avec un focus sur l'actualité de VINCI Autoroutes. Les cinq lauréats ont été invités à déjeuner avec Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI, et Pierre Coppey, directeur général adjoint de VINCI, président de VINCI Autoroutes et de VINCI Stadium, au siège du Groupe, à Rueil-Malmaison.

Devenu l'un des grands rendez-vous annuels du club des Actionnaires, ce type de rencontre favorise un échange privilégié, convivial et direct avec le top management du Groupe : l'opportunité de mieux appréhender les priorités stratégiques, les perspectives, les résultats ou encore la politique de dividende de VINCI. Plus de 7 000 actionnaires ont d'ores et déjà participé à ce jeu-concours depuis sa création.

En 2016, près de 3 000 membres, au total, du club des Actionnaires individuels ont pris part aux différentes manifestations préparées à leur intention.

« SUR LES TRACES DE VINCI », UN PARCOURS URBAIN LUDIQUE ET INTERACTIF

Lancé en 2015 par le club des Actionnaires, le parcours urbain interactif, collaboratif et ludique « Sur les traces de VINCI » a été reconduit en 2016 à Bordeaux et à Marseille, à la suite du vif succès rencontré auprès des membres du club.

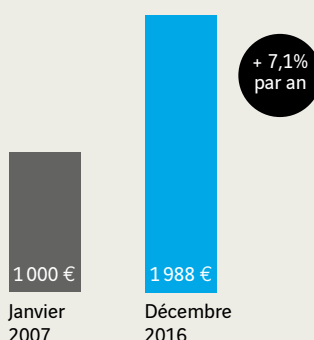
Cette nouvelle forme de visite propose aux actionnaires de vivre une expérience inédite et de porter un nouveau regard sur leur ville. Au gré de rencontres-surprises et d'énigmes à résoudre en équipe à l'aide d'un contenu interactif sur tablette, « Sur les traces de VINCI » propose d'explorer de façon active les métiers de VINCI, depuis son origine jusqu'à nos jours. L'occasion de découvrir des réalisations emblématiques du Groupe avec un accès privilégié à certains lieux insolites.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET ANALYSTES FINANCIERS

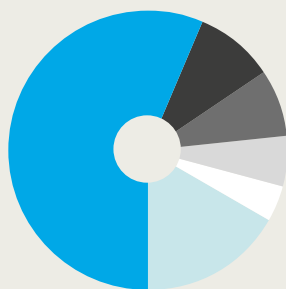
En 2016, en participant à près de 200 événements, les dirigeants de VINCI ont établi plus de 800 contacts avec environ 350 investisseurs institutionnels et avec les analystes financiers *sell-side* qui couvrent le titre. En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication de ses résultats, VINCI a consacré 32 journées à des road-shows en Europe et en Amérique du Nord et a participé à neuf conférences coordonnées par de grandes institutions financières, principalement à Paris et Londres. S'y ajoutent, tout au long de l'année, des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des contacts téléphoniques. Ces initiatives entretiennent un lien continu et étroit avec la communauté financière. Dans un souci de transparence, ces rencontres sont l'occasion, pour les dirigeants de VINCI, de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie et sa gouvernance. En décembre 2016, VINCI a organisé à l'intention des investisseurs institutionnels et analystes financiers une journée de présentation sectorielle consacrée à VINCI Energies.

RENDEMENT D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS VINCI SUR DIX ANS

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1000 euros le 1^{er} janvier 2007 se retrouverait à la tête d'un capital de 1988 euros au 31 décembre 2016, en supposant un réinvestissement en actions des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 7,1 % par an.



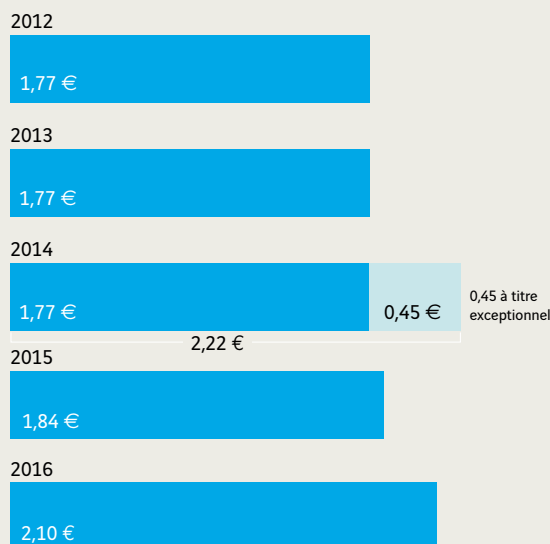
RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT



Salariés (FCPE)	9,2 %
Actionnaires individuels	7,7 %
Autodétention	5,9 %
Qatar Holding LLC	4,0 %
Investisseurs institutionnels – France	16,6 %
Investisseurs institutionnels – étranger	56,6 %

UN DIVIDENDE PAR ACTION EN HAUSSE DE 14 %

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 au titre de l'exercice 2016 est de 2,10 euros par action, en hausse par rapport à 2015.

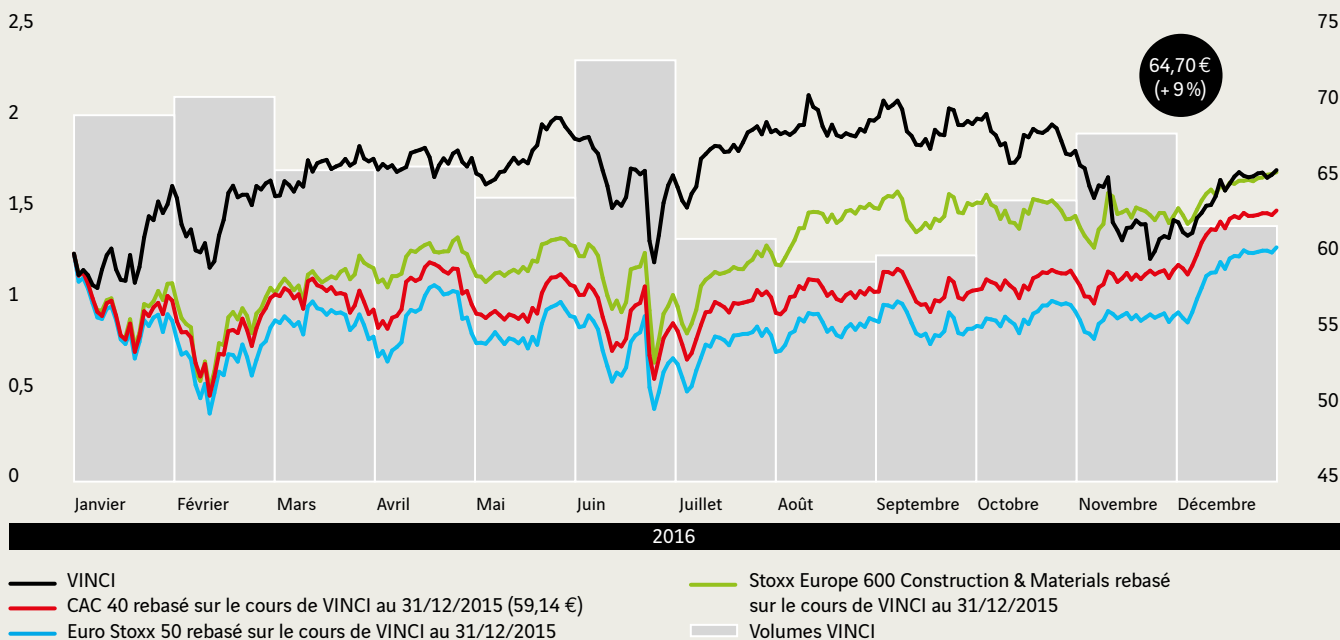


Cours de l'action VINCI et volumes moyens de transaction

Capitalisation au 31 décembre 2016 : 38,1 milliards d'euros sur la base d'un cours de 64,70 euros par action, soit la 12^e capitalisation boursière du CAC 40. Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, l'action VINCI a enregistré une hausse de 9 %, alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Stoxx Europe 600 Construction & Materials progressaient respectivement de 5 %, 1 % et 9 %. En 2016, 1,6 million de titres ont été échangés sur Euronext, en moyenne, chaque jour.

Volumes échangés
(millions de titres/jour)

Cours en euros
(rebasé VINCI)



SITE INTERNET DE VINCI ET PUBLICATIONS ACTIONNAIRES

Le site de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Investisseurs ». Cours de l'action en temps réel, résultats, agenda financier, communiqués de presse, publications dédiées, vidéos... le site www.vinci.com permet de rester connecté à l'actualité du Groupe.

SERVICE ACTIONNAIRES DE VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025

Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 07 / 33 46

VISER LA PERFORMANCE GLOBALE

Parce que les réalisations de VINCI sont au service du bien commun, ses entreprises et ses salariés conçoivent, réalisent et gèrent des infrastructures et des bâtiments qui s'inscrivent durablement dans les territoires et les écosystèmes urbains. L'ambition du Groupe est de développer et de mettre en œuvre les solutions environnementales, sociales et sociétales les plus performantes dans un monde en mutation économique, écologique et technologique.

LE MANIFESTE VINCI ET SON APPLICATION

Les grandes orientations de VINCI en matière de développement durable s'expriment dans son Manifeste, dont les huit grands principes formalisent les engagements du Groupe vis-à-vis de ses clients, de ses salariés et de l'ensemble de ses parties prenantes. Édité en une quinzaine de langues, le Manifeste s'applique à l'ensemble des entités de VINCI dans le monde.

La plate-forme numérique Advance permet aux entités opérationnelles de s'autoévaluer autour des thèmes du Manifeste, de mesurer leur niveau de maturité sur chacun d'eux et de mettre en place les plans d'actions appropriés. L'accent a été mis, en 2016, sur la formation des animateurs de la démarche Advance, afin d'accélérer sa diffusion au sein du Groupe.

LE CADRE GÉNÉRAL DES NORMES INTERNATIONALES

La politique de développement durable de VINCI est conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux principes directeurs de l'OCDE et aux normes de l'Organisation internationale du travail. Elle est en ligne avec le référentiel international ISO 26000 et respecte les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, auquel VINCI a adhéré dès 2003. Cette politique intègre également les objectifs de développement

durable adoptés par l'assemblée générale des Nations unies, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable est supervisée par le comité Exécutif du Groupe. Elle est animée par une délégation dédiée qui collabore avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes externes, au travers de groupes de travail, de clubs thématiques et d'associations.

En interne, cette politique est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international composé d'une trentaine de membres représentant les différents pôles et divisions du Groupe, qui détermine et évalue les grands programmes, et lance les actions collectives. Les thématiques abordées en 2016 ont concerné principalement les droits humains, la préservation de la biodiversité, les initiatives favorisant l'économie circulaire et l'engagement citoyen.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

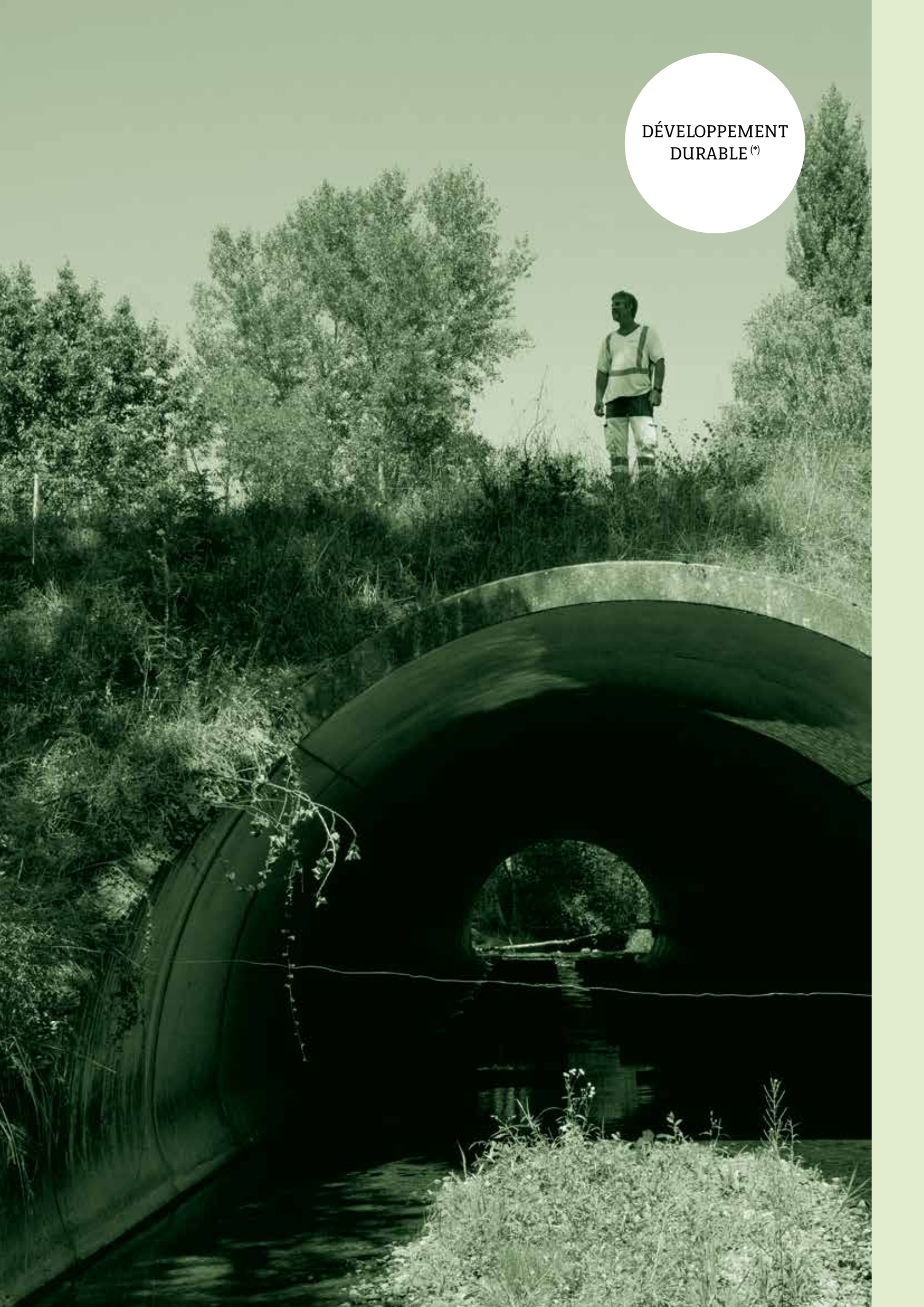
VINCI prend part à de nombreux échanges avec les pouvoirs publics, les syndicats professionnels, le monde scientifique et les associations. En 2016, ses représentants ont notamment participé aux travaux de l'association française des Entreprises pour l'environnement (EpE) consacrés aux impacts

de la biodiversité sur la chaîne de valeur, à la « tarification carbone » au sein des entreprises et aux scénarios « zéro émission nette » à l'horizon 2050.

Le Groupe multiplie également les échanges avec les investisseurs socialement responsables et les agences de notation extra-financière. VINCI est resté leader dans le classement sectoriel de Vigeo Eiris et a conservé sa position dans l'indice DJSI (Dow Jones Sustainable Index) World et Europe, avec la note globale de 83/100 et celle de 91/100 en matière de performance environnementale. Concernant la stratégie carbone, l'enquête 2016 du Carbone Disclosure Project (CDP) a attribué la note B à VINCI et l'a classé comme « top performer » dans le management de l'eau en Europe avec la note de B- (CDP Water).

(*) Ces pages constituent la première section du rapport de développement durable de VINCI. La seconde section (voir pp. 165 à 200) présente de manière exhaustive les informations sociales, environnementales et sociétales du Groupe conformément à la législation en vigueur. L'ensemble de ces éléments ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques peuvent également être consultés sur le site www.vinci.com.

DÉVELOPPEMENT
DURABLE^(*)



Dialogue avec les parties prenantes et démarche partenariale



Nous nous engageons à favoriser l'écoute et la concertation dans la conduite de nos projets pour mieux y associer nos partenaires.

Le bon déroulement des projets repose de plus en plus sur l'adhésion de leurs parties prenantes. VINCI met sa culture de la concertation et son savoir-faire en matière de gouvernance collective des projets au service de leur réussite, en associant l'ensemble des acteurs concernés : élus, acteurs économiques locaux, associations, riverains, habitants, utilisateurs, salariés.

— Au Royaume-Uni, sur le chantier Crossrail (métro du Grand Londres), une équipe dédiée répond aux préoccupations des parties prenantes sous le contrôle d'un commissaire aux réclamations indépendant désigné par les autorités afin d'évaluer la qualité des réponses apportées. Aux États-Unis, le projet Ohio River Bridges – East End Crossing a obtenu la plus haute récompense de l'Institute for sustainable infrastructure pour sa politique d'implication des parties prenantes locales. VINCI Construction France organise une concertation systématique avec les riverains de ses chantiers. Au Chili, VINCI Airports, concessionnaire de l'aéroport de Santiago, a mis en place des actions qui renforcent les relations avec les acteurs du territoire, telles la création d'une banque d'emplois locale et la promotion de l'apprentissage de l'anglais dans les écoles voisines.

— Après les avoir testés en 2015, VINCI a déployé en 2016 de nouveaux outils de mesure des impacts socio-économiques

de ses activités, appliqués par exemple à la ligne de bus à haut niveau de service Caraibus, en Martinique, au futur contournement autoroutier de Strasbourg (A355) ainsi qu'à un projet en phase d'appel d'offres en Afrique.

— La politique d'achats du Groupe vise une double performance, économique et sociétale. Elle est pilotée par un comité Achats responsables, placé sous la coresponsabilité de la direction des Achats et de la délégation au Développement durable. Les principales actions, en 2016, ont porté sur la diffusion d'un guide de l'acheteur responsable et sur l'accompagnement des managers, afin d'intégrer les principes et critères des achats responsables dans les procédures d'appel d'offres et de sélection des fournisseurs. VINCI Energies a lancé une démarche de qualification de ses fournisseurs – selon un système de notation plus exigeant que celui de la plate-forme spécialisée EcoVadis – qui structurera dans un premier temps les relations avec ses dix principaux partenaires. VINCI Construction a mis en place un système similaire pour encadrer la consultation de ses sous-traitants.

— VINCI développe ses relations avec ses différents publics. En complément des opérations portes ouvertes sur les chantiers de construction, les carrières ou les centres d'exploitation autoroutiers, les sociétés du Groupe entrent en contact

avec eux via les réseaux sociaux et les plates-formes interactives d'échanges, comme celle utilisée pour imaginer les solutions d'aménagement du territoire le long de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné, en France. Les sociétés concessionnaires développent la relation avec les utilisateurs des infrastructures grâce aux moyens digitaux, via notamment la généralisation du Wi-Fi dans les aéroports et sur les aires de services, et les nouvelles applications qui facilitent la mobilité sur les autoroutes ou enrichissent l'expérience des spectateurs dans les stades. La satisfaction des clients fait l'objet de mesures régulières, à l'exemple des enquêtes pluriannuelles réalisées par VINCI Immobilier dans le cadre de sa démarche qualité Hestia.

— VINCI a intensifié, en 2016, ses partenariats avec les grandes écoles et universités, en France et à l'international. VINCI Immobilier et VINCI Energies sont devenus partenaires de la chaire « Immobilier et développement durable » de l'Essec. VINCI Energies parraine une promotion de 350 élèves ingénieurs de l'ENSE³ de Grenoble.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

— VINCI poursuivra le développement d'outils – numériques, en particulier – qui favorisent le dialogue avec ses parties prenantes et améliorent ses services.

— Les outils de mesure des impacts socio-économiques des activités, déjà utilisés pour les grandes infrastructures, seront adaptés pour des projets de moindre ampleur afin d'aider plus largement

les acteurs publics et les clients dans l'élaboration et le suivi de leurs projets.

Éthique et droits humains



VINCI veille à ce que l'ensemble de ses collaborateurs partage et applique les règles qui garantissent le respect de l'éthique, et développe ses actions en matière de protection des droits humains.

— Depuis 2010, la *Charte éthique et comportements* formalise l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à toutes les entreprises et tous les collaborateurs de VINCI. Elle est adressée nominativement aux salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe ou une filiale, soit 6 877 collaborateurs à fin 2016. Le suivi de sa diffusion est réalisé sur l'intranet du Groupe, permettant ainsi à la direction Générale et à la direction de l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Le taux d'adhésion atteignait 97 % fin 2016. Ce dispositif global est complété par les démarches spécifiques des pôles de métiers. Ainsi, Eurovia a publié et diffusé en 2016 ses engagements éthiques à l'ensemble de ses parties prenantes.

— Rattaché à la direction Générale, le référent éthique de VINCI bénéficie d'une large autonomie. En liaison avec les directions opérationnelles ou fonctionnelles, il veille à la bonne compréhension des règles de la charte. Il peut être consulté directement, en toute confidentialité, par tout collaborateur qui rencontre des difficultés ou s'interroge sur la délimitation ou l'application des règles. En complément, les outils de contrôle interne sécurisent le dispositif

général de respect des principes éthiques. Le club Éthique et conformité, qui réunit les directeurs juridiques des principales divisions du Groupe, favorise les échanges de bonnes pratiques sur les processus mis en œuvre. Les managers sont sensibilisés aux règles de l'éthique afin de relayer la démarche dans leurs entreprises respectives. Les sociétés du Groupe qui agissent dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique disposent de responsables de la conformité.

— Signataire du Global Compact, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence. VINCI est doté depuis 2013 d'un comité Droits humains, qui se réunit plusieurs fois par an sous l'autorité d'un membre du comité Exécutif. Composé principalement de directeurs des ressources humaines des entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles, le comité a réalisé une analyse des risques dans ce domaine et formalisé la politique du Groupe en l'adossant aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Élaboré en 2016 sous l'égide de ce comité, le *Guide VINCI relatif aux droits humains* a pour vocation d'être applicable à toutes les entités du Groupe. Il définit un ensemble de lignes directrices qui constituent un référentiel commun en matière de gestion des risques et des impacts sur les droits humains.

Nous nous engageons à une totale transparence sur nos pratiques et celles de nos sous-traitants.

Ces lignes directrices précisent les démarches à adopter à chaque phase des projets réalisés par les entreprises du Groupe.

— VINCI fait partie depuis 2016 de l'association Entreprises pour les droits de l'homme (EDH), qui réunit les entreprises signataires du Global Compact engagées dans des démarches éthiques et de responsabilité sociale. Au Qatar, des élections des représentants du personnel ont été organisées pour la première fois par QDVC, filiale locale de VINCI Construction ; 27 salariés ont été élus. Après avoir confié à Business for social responsibility (BSR), au cours des années précédentes, la mission d'étudier l'impact sur les droits humains de ses activités au Qatar, VINCI a rejoint en 2016 le réseau de cette organisation non gouvernementale.

CHARTE ÉTHIQUE ET COMPORTEMENTS : TAUX D'ADHÉSION DES RÉCIPENDAIRES NOMINATIFS



97 %
en 2016

OBJECTIFS DE PROGRÈS

— VINCI vise 100 % d'adhésion à la *Charte éthique et comportements*, notamment pour les nouveaux embauchés.

— Accompagnant son développement international, les règles édictées par le Groupe doivent inciter ses collaborateurs à renforcer leur niveau d'exigence, en particulier dans des secteurs économiques

tendus et des pays exposés à des risques spécifiques.

Engagement citoyen



Dans tous les territoires où il intervient, VINCI a l'ambition d'être un partenaire durable des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux équipements et infrastructures. L'engagement citoyen des salariés est au cœur de cette démarche.

En 2016, le montant total consacré par VINCI à la lutte contre l'exclusion, à la recherche, à l'environnement et au patrimoine culturel, en y associant le mécénat de compétences des salariés du Groupe et la mise à disposition de moyens, a atteint 12 millions d'euros.

Les actions pour l'insertion sociale et professionnelle sont portées principalement par le réseau des fondations du Groupe, qui conjuguent soutien financier et engagement des salariés sous la forme de parrainages associatifs. En France, en 2016, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu 184 projets associatifs impliquant 252 parrains et marraines (+ 26 % sur un an), pour un montant total de 2,6 millions d'euros.

Le programme Cité solidaire, qui cible les petites associations de territoires urbains sensibles, a concerné en 2016 les villes d'Aulnay-sous-Bois, Montpellier et Aubervilliers (en partenariat avec la Fondation Veolia), en France, ainsi que celle de Magdebourg, en Allemagne, portant à 25 le nombre de sites qui ont

bénéficié de ce programme depuis son lancement, en 2007. 2016 a aussi vu l'organisation des premiers « rendez-vous des fondations » associant les expériences et les réflexions des fondations du Groupe et de leurs partenaires associatifs, sur des thèmes tels que l'accès au logement ou l'agriculture urbaine abordée comme facteur d'insertion.

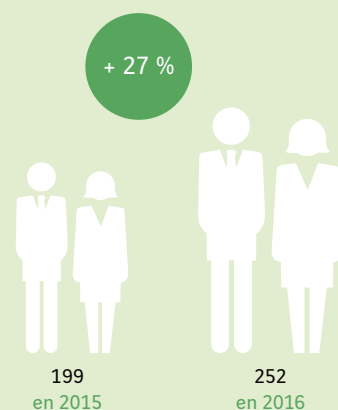
Le fonds de dotation Sillon Solidaire, qui accompagne sur le champ social le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a soutenu 25 actions de lutte contre l'exclusion en 2016, pour un montant total de 325 000 euros. Sur le même principe, VINCI a créé fin 2016 le fonds Chantiers et territoires solidaires, à destination des communes situées sur le tracé du futur Grand Paris Express.

VINCI a renouvelé en 2016 son partenariat avec la Fondation Face dans le cadre du concours « S'engager pour les quartiers », qui récompense des projets pérennes de développement économique et de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. VINCI a participé également au forum mondial « Convergences zéro exclusion, zéro carbone, zéro pauvreté », qui a réuni plus de 7 000 personnes à Paris.

À l'international, en Afrique, le programme Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) a financé 23 projets de développement économique et social en 2016,

Nous nous engageons à soutenir l'implication citoyenne de nos salariés, en particulier au travers des fondations du Groupe, dans le monde entier.

FONDATION D'ENTREPRISE VINCI POUR LA CITÉ – NOMBRE DE PARRAINS ET MARRAINES



pour un montant de près de 412 000 euros. Au Cambodge, Artisans d'Angkor, dont VINCI Airports est le partenaire historique, perpétue l'artisanat khmer dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle ; 700 artisans ont bénéficié en 2016 de revenus salariés et d'une couverture sociale. Au Congo, Actemium (VINCI Energies) a participé à la rénovation de l'orphelinat Shekina en faisant intervenir 45 stagiaires en formation de technicien de maintenance. Au Royaume-Uni, les salariés d'Eurovia, accompagnés par l'organisation caritative Business in the community, disposent de deux jours par an pour s'engager auprès d'associations locales.

OBJECTIF DE PROGRÈS

La Fondation VINCI pour la Cité, dans le cadre de son nouveau programme quinquennal 2017-2021, orientera son action selon trois axes – Agir en ville, Insérer des personnes, Partager les savoir-faire – en

favorisant l'engagement citoyen des salariés tout au long de leur parcours professionnel chez VINCI, au plus près des territoires d'implantation du Groupe. Elle soutiendra en particulier des projets d'innovation

sociale au service de l'insertion, en liaison avec le réseau des fondations du Groupe.

Croissance verte



Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement écoresponsable.

En Pologne, la Fondation Warbud (VINCI Construction) a participé à une vingtaine de projets culturels, éducatifs et sociaux. Au Chili, Bitumix (Eurovia) a parrainé la réhabilitation des rives fréquemment inondées de la rivière Mapocho, qui traverse la capitale, Santiago.

En matière de mécénat culturel, VINCI Immobilier s'est engagé depuis 2016 en signant, avec le ministère de la Culture et de la Communication, la charte « 1 immeuble, 1 œuvre », qui consiste à financer une œuvre d'art pour toute opération immobilière réalisée. VINCI Autoroutes, à l'occasion de la « Fête de l'autoroute », s'est associé au Palais de Tokyo pour inviter l'artiste argentin Felipe Pantone à créer une œuvre monumentale d'art urbain à l'intérieur du Duplex A86. En Égypte, VINCI Construction soutient la restauration de la tombe et du colosse de Ramsès II. Enfin, VINCI est mécène de l'année France-Colombie 2017, qui vise à promouvoir les échanges culturels entre les deux pays.

Dans le domaine sportif, outre les nombreuses actions menées localement par ses entreprises, VINCI est depuis 2015 le partenaire principal du Paris FC, qu'il a soutenu en 2016 pour l'organisation de la première édition de la VINCI Cup, tournoi européen qui a rassemblé 350 jeunes footballeurs.

Les métiers et activités de VINCI sont directement liés aux défis environnementaux. L'approche intégrée de concessionnaire-constructeur aide à aborder les projets sur l'ensemble de leur cycle de vie tout en limitant leurs impacts en phase de travaux. Les sociétés du Groupe développent des offres qui améliorent la performance énergétique des ouvrages, favorisent la mobilité durable et contribuent à une économie circulaire sur les territoires.

Le taux de couverture du dispositif de reporting environnemental de VINCI a représenté 95 % du chiffre d'affaires en 2016 (98 % en 2015), la variation étant liée au développement des activités de court terme à l'international et à l'état d'avancement de certains grands chantiers. Ce dispositif a fait l'objet d'un avis d'assurance raisonnable des commissaires aux comptes sur les indicateurs de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre.

VINCI quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre selon la norme ISO 14064, à l'échelle de son périmètre mondial. L'intensité carbone est demeurée quasi stable en 2016, à 59 teq CO₂. La réduction par rapport à 2009, année de référence, est de 17,5 %. Elle résulte des efforts d'efficacité énergétique des entreprises du Groupe, malgré les prix bas des énergies,

et de la contraction de l'activité sur certains marchés.

Les systèmes de management environnemental (ISO 14001, essentiellement) couvrent 100 % de l'activité chez VINCI Autoroutes, 72 % chez VINCI Airports, 81 % chez VINCI Construction et 43 % chez VINCI Energies (au lieu de 24 % en 2010). Chez Eurovia, la certification ISO 14001 couvre 60 % de l'activité des carrières détenues en propre ; l'entreprise a créé également le label Excellence Environnement, qui formalise son engagement à mettre en place les meilleures pratiques environnementales sur ses chantiers. VINCI Immobilier a obtenu pour son nouveau siège le plus haut niveau de la certification HQE Exploitation, et a développé le simulateur Ecosim, qui permet aux acquéreurs d'anticiper les principales dépenses énergétiques de leur bien. Les filiales de VINCI Construction en Afrique et en Europe centrale se sont engagées dans une démarche de triple certification (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001).

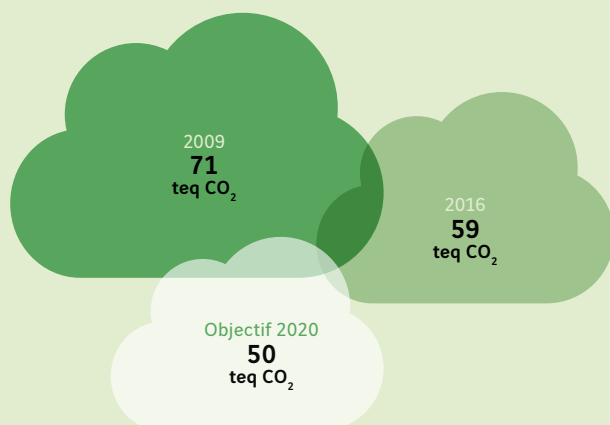
Les sociétés du Groupe ont développé en 2016 leurs initiatives bas carbone. Eurovia a étendu ses solutions d'économie circulaire dans les métiers des carrières avec la démarche Granulat+, et poursuivi sa politique d'innovation visant à réduire le bilan carbone des produits et procédés mis en œuvre lors ...

OBJECTIFS DE PROGRÈS

L'engagement à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2 base 2009) à l'horizon 2020 est maintenu. Les efforts ultérieurs porteront sur les émissions générées

par les clients et utilisateurs des infrastructures et des bâtiments (scope 3).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂)



... des travaux, en incluant notamment une part croissante de matériaux recyclés. VINCI Construction met en œuvre une politique d'offres orientée sur l'écoconception des bâtiments et le développement de solutions à haute valeur ajoutée environnementale, tels les nouveaux vitrages photovoltaïques et connectés. VINCI Energies fait aussi de l'efficacité énergétique un levier de transformation de ses offres appliquées à la construction, la modernisation, l'exploitation et la maintenance des bâtiments et des infrastructures. VINCI Autoroutes favorise la réduction des émissions de CO₂ de ses clients grâce, notamment, aux voies de télépéage à 30 km/h, ainsi qu'en encourageant le covoiturage via l'offre d'abonnement au télépéage proposée en partenariat avec BlaBlaCar et le développement de parkings dédiés.

Les achats d'électricité d'origine renouvelable ont représenté 15 614 MWh en 2016. Selon la nouvelle méthodologie^(*)

utilisée pour les mesurer, ils ont augmenté de près de 800 % sur cinq ans. VINCI Energies, très actif dans le secteur des énergies renouvelables, assure l'ingénierie électrique et le raccordement de parcs éoliens et de fermes photovoltaïques, et installe des bornes de recharge pour véhicules électriques pour le compte des collectivités territoriales et des constructeurs automobiles. Au Japon, sur l'aéroport international du Kansai, géré par VINCI Airports, une ferme solaire produit près de 10 % des besoins énergétiques de la plate-forme.

Concernant la biodiversité, VINCI Construction utilise l'outil de diagnostic Biodi(V)strict, développé dans le cadre du partenariat scientifique VINCI – AgroParisTech, pour intégrer cette dimension dès la phase de conception d'un projet d'aménagement en milieu urbain ou périurbain. Sur le tracé de la LGV SEA, dont VINCI est le concessionnaire et le constructeur, 850 infrastructures pour faciliter

les déplacements des espèces ont été réalisées en collaboration avec des partenaires naturalistes locaux, qui seront associés également au suivi des mesures de préservation de la biodiversité. Dans le cadre du Plan de relance autoroutier, VINCI Autoroutes réalise 140 aménagements environnementaux (écoponts, écoducs, banquettes pour mammifères semi-aquatiques...) en partenariat avec les associations écologiques. VINCI Autoroutes soutient aussi, dans le cadre d'un partenariat et d'une convention de mécénat de trois ans, les travaux scientifiques de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), alimentés notamment par les données recueillies sur les ouvrages environnementaux du réseau autoroutier. Chez VINCI Airports, un diagnostic biodiversité est en cours de réalisation sur l'ensemble des plates-formes.

(*) Part des achats d'énergies certifiées renouvelables, négociés avec un fournisseur, dans l'approvisionnement global en énergies.

VINCI poursuivra le développement, la diffusion et la valorisation d'outils d'écoconception. Leur application s'étendra, au-delà des bâtiments et des infrastructures, aux écoquartiers et aux territoires à énergie positive.

VINCI étoffera et structurera sa politique d'offre en matière de performance énergétique, de gestion des ressources et de solutions bas carbone en mettant en synergie les expertises

de tous ses pôles de métiers dans ces domaines.



Priorité du Groupe, l'objectif du « zéro accident » relève de la responsabilité des managers et mobilise l'ensemble des équipes. La politique de santé-sécurité s'applique à l'ensemble des intervenants des chantiers et des sites d'exploitation – collaborateurs, personnels intérimaires, salariés des entreprises sous-traitantes et clients des infrastructures gérées.

La politique de santé-sécurité vise à développer une culture commune de la prévention dans toutes les entités du Groupe, à promouvoir les bonnes pratiques dans ce domaine et à anticiper les nouvelles problématiques, en particulier celles liées à la santé au travail. Sous l'autorité du comité Exécutif, elle est mise en œuvre par la coordination santé-sécurité, qui anime le réseau des responsables prévention et développe des outils communs, notamment pour l'analyse des causes d'accidents.

À l'échelle du Groupe, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé en cinq ans de 10,30 à 6,84 ; la baisse est particulièrement marquée pour le personnel intérimaire en France (- 30 % en cinq ans). Sur la même période, le taux de gravité des accidents du travail est passé de 0,67 à 0,47. En 2016, 70 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt.

La politique de prévention se décline en de multiples actions adaptées aux activités et aux situations de travail : quarts d'heure sécurité, challenges prévention,

analyse systématique des « presque-accidents », formations spécifiques pour les personnels des chantiers de nationalités multiples, lutte contre les addictions...

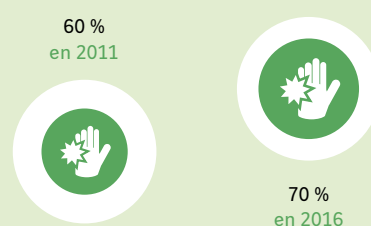
VINCI Construction a organisé une Semaine internationale de la sécurité mobilisant toutes ses entreprises sur le thème du risque routier. Par ailleurs, la démarche « zéro accident » a été poursuivie avec la formation de 8 000 managers et la mise en place sur tous les chantiers de *prestart meetings* avant le démarrage des travaux.

VINCI Energies a organisé, sur l'ensemble de son périmètre, une Semaine de la sécurité et a mis en place la démarche Éveil, qui permet le partage d'informations sur les situations à risques à partir d'une application pour smartphones (1 700 terminaux connectés sur les cinq premiers mois d'expérimentation).

VINCI Autoroutes a organisé une journée Ensemble pour la sécurité qui a réuni près de 1 500 collaborateurs. Une enquête sur la qualité de vie et le bien-être au travail a été réalisée auprès des salariés par un tiers indépendant, alimentant le dialogue social dans l'entreprise. Dans son rôle de maître d'ouvrage, VINCI Autoroutes met en œuvre la démarche « Sécurité 100 % chantiers », qui engage les entreprises de travaux et l'ensemble de leurs collaborateurs et sous-traitants dans des actions communes de prévention.

Nous refusons de considérer les accidents du travail comme une fatalité, et nous nous engageons sur l'objectif du « zéro accident ».

PART DES ENTREPRISES SANS ACCIDENT DU TRAVAIL AVEC ARRÊT



VINCI Airports, afin de sensibiliser les salariés de ses plates-formes, a organisé en France et au Cambodge un challenge sécurité qui sera étendu en 2017 au Portugal et à la République dominicaine.

Eurovia a publié et diffusé en 2016 ses engagements en faveur de la prévention, de la santé et de la sécurité, et mène dans ce cadre des actions pour adapter le matériel, faire évoluer les techniques et améliorer les conditions de travail. En partenariat avec le CHU de Grenoble, Eurovia a réalisé une étude sur l'exposition professionnelle aux fumées de bitume lors de l'application d'enrobés bitumineux, dont les résultats ont été présentés, notamment, au Congrès national de médecine et santé au travail.

VINCI a signé en 2016 l'appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail, assorti de sept engagements pour une route plus sûre.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

Le seul objectif possible demeure le « zéro accident ». Le déploiement de nouveaux outils numériques en réseau permettra un meilleur partage des expériences entre tous les acteurs de la prévention.

La diffusion de la culture sécurité sera favorisée par un socle commun de lignes directrices élaboré au travers du dialogue social avec le comité d'entreprise européen. Les clubs pivots seront

également un relais dans cette démarche, notamment hors d'Europe.

VINCI poursuivra ses efforts pour accompagner les entreprises sous-traitantes et celles du travail temporaire dans leurs démarches d'amélioration de leurs résultats sécurité, en

application des engagements de la *Charte relations sous-traitants* et des contrats-cadres de travail temporaire.

Partage des fruits de la performance



La performance économique de VINCI doit bénéficier de manière équilibrée à ses actionnaires au travers des dividendes versés, à ses clients par la qualité des prestations fournies et à ses salariés via les dispositifs de rémunération et l'épargne salariale.

Les charges de personnel à l'échelle du Groupe se sont élevées à 8,7 milliards d'euros en 2016, soit 22,9 % du chiffre d'affaires. 309 millions ont été versés au titre de la participation, de l'intéressement, de l'abondement et des œuvres sociales. En France, 96 % des salariés ont bénéficié de dispositifs d'intéressement et/ou de participation.

Depuis 1995, VINCI s'est doté d'un plan d'épargne salariale, Castor, ouvert initialement aux salariés français. Ce plan et ses diverses déclinaisons se sont accompagnés dès l'origine d'une politique d'abondement avantageuse qui favorise l'épargne la plus modeste (100 % d'abondement sur la première tranche jusqu'à 1 000 euros de versement), afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la performance de VINCI. La politique d'épargne salariale a été déployée dans un second temps à l'international, en l'adaptant aux spécificités réglementaires des pays concernés. En 2016, une nouvelle opération a été proposée sur un périmètre de 29 pays, élargi au Mexique et à la Nouvelle-Zélande ; d'autres pays s'y ajouteront en 2017. En cinq ans, le taux

de couverture du dispositif d'épargne salariale est passé de 81 % à 88 % des effectifs de VINCI dans le monde.

Fin 2016, environ 120 000 salariés et anciens salariés du Groupe, soit 65 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI au travers des dispositifs d'épargne salariale et possédaient chacun en moyenne un portefeuille de 30 000 euros. Les salariés du Groupe détenaient collectivement près de 9,2 % de son capital. 111 millions d'euros d'abondement ont été versés dans l'année (110 millions d'euros en 2015).

La présidence du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (Castor et autres fonds d'actionnariat) est exercée par un représentant des salariés actionnaires.

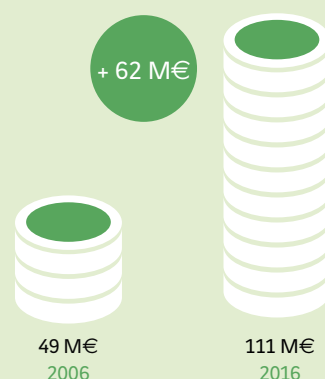
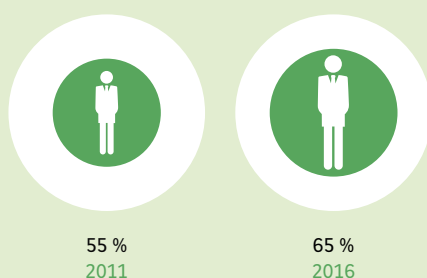
Nous nous engageons, partout où cela est possible, à ce que 100 % des salariés de VINCI bénéficient d'un dispositif de partage de notre performance économique.

Le Cercle des actionnaires salariés de VINCI, créé en 2011, comptait 13 350 membres fin 2016 (13 070 en 2015), un effectif en progression de près de 24 % sur cinq ans.

Le partage des fruits de la performance consiste également à offrir des dispositifs de protection sociale, en particulier dans les pays qui ne disposent pas de systèmes publics dans ce domaine. VINCI Airports a mis en place des couvertures spécifiques pour les salariés de ses aéroports au Cambodge, comme Sogea-Satom (VINCI Construction) pour ses salariés en Afrique, sur la base d'un socle commun de couverture des frais de santé et de prévoyance. En Pologne, tous les salariés de Warbud (VINCI Construction) disposent depuis 2016 d'une assurance aux services élargis.

ABONDEMENT VERSÉ PAR L'ENTREPRISE

PROPORTION DE SALARIÉS ACTIONNAIRES DE VINCI



OBJECTIFS DE PROGRÈS

VINCI cherchera à développer le taux de participation aux fonds d'épargne salariale, afin de renforcer l'adhésion des salariés au projet et aux valeurs du Groupe.

VINCI poursuivra le déploiement de dispositifs de protection sociale adaptés au contexte de chaque pays.



Fin 2016, VINCI employait
183 487 collaborateurs dans
plus de 100 pays.

Parcours professionnels durables



La politique de ressources humaines de VINCI vise à proposer à chaque collaborateur un parcours professionnel lui permettant de progresser dans le Groupe. Dans chaque pôle, les centres de formation interne élaborent des cursus qui accompagnent l'évolution des marchés et des métiers, en favorisant le partage d'une même culture technique et managériale. La résilience des activités du Groupe et la diversité de ses métiers contribuent à la préservation de l'emploi.

— Au 31 décembre 2016, VINCI employait 183 487 salariés dans le monde (185 452 en 2015). Cette diminution limitée des effectifs résulte d'évolutions différenciées selon les marchés et les métiers du Groupe. Dans le contexte de contraction des activités de construction en Europe, en particulier en France, les entreprises du Groupe ont poursuivi la mise en œuvre de mesures d'adaptation destinées à préserver l'emploi salarié, notamment en internalisant certaines activités et en limitant le recours à l'intérim.

— VINCI est classé huitième employeur préféré par les jeunes ingénieurs français. Le Groupe a lancé en 2016 des forums virtuels tournés vers le recrutement international et les travaux de fin d'études. L'attractivité de la marque employeur VINCI est entretenue par les relations de long terme nouées avec les filières d'éducation et de formation. Chez VINCI Construction, par exemple, 30 partenariats

sont en cours dans le monde avec de grandes écoles et des universités.

— Les collaborateurs de VINCI ont bénéficié au total de 3 215 304 heures de formation en 2016, soit 18 heures par salarié en moyenne. La formation répond aux besoins d'amélioration de la productivité, d'adaptation à l'évolution des métiers et de montée en compétence pour réaliser des projets de plus en plus globaux et complexes. Pour atteindre ces objectifs, les sociétés de VINCI ont développé leurs propres centres et filières de formation. À titre d'exemple, pour accompagner la structuration de son réseau international, VINCI Airports développe les formations transverses de sa VINCI Airports Academy, à destination du management et des différentes filières de métiers de l'entreprise.

— Afin d'accompagner la stratégie du Groupe, l'année 2016 a été marquée par l'accélération du déploiement international des programmes de formation. Cette dynamique est favorisée par les technologies numériques. VINCI s'est doté, pour ce faire, d'une nouvelle plate-forme d'apprentissage en ligne, dénommée « Up! », accessible à l'ensemble des collaborateurs. Des outils similaires sont développés par les pôles de métiers. VINCI Energies compte ainsi plus de 13 modules de formation en e-learning et huit supplémentaires sur application mobile. VINCI Airports déploie ses formations en ligne en six langues.

Nous nous engageons à proposer des perspectives de formation et de mobilité à tous nos collaborateurs dans une logique d'employabilité durable.

— Les entreprises de VINCI favorisent la mobilité des salariés dans le double objectif de leur proposer de nouvelles perspectives d'évolution et de répondre aux besoins de l'activité opérationnelle. L'Eurovia Academy a mis en place un parcours de formation de deux ans pour les agents de maîtrise accédant au statut de cadre. Chez VINCI Autoroutes, plus de 500 collaborateurs ont bénéficié, ces dernières années, de programmes d'accompagnement proposant des passerelles entre filières de métiers – principalement entre ceux du péage et ceux de la viabilité. Au sein de VINCI Autoroutes, les Cafés infos avenir et carrières permettent d'échanger entre collègues, managers et représentants des ressources humaines sur les opportunités d'évolution au sein des entreprises de cette division.

— Dans le cadre de leurs obligations en matière d'insertion, les sociétés de VINCI favorisent la construction de parcours professionnels durables pour les personnes éloignées de l'emploi. En 2016, l'entreprise sociale ViE, active en France, a géré le volet insertion de 135 chantiers, ce qui représente au total plus de 921 000 heures de travail (+ 29 % sur un an) et accompagné directement 2 157 personnes. À la suite de leur parcours d'insertion, 576 d'entre elles, soit 27 %, ont été embauchées par les entreprises du Groupe ou leurs partenaires.

OBJECTIFS DE PROGRÈS

— En phase avec l'évolution de ses métiers, l'extension de son réseau international et le renforcement des synergies intra-groupe, VINCI accentuera ses efforts pour développer la mobilité des compétences et

des équipes. Le fonctionnement en réseau des directions des ressources humaines ainsi que l'extension des clubs pivots à l'international favoriseront cette évolution.

— Dans le contexte de mutation des technologies et des marchés, les académies de formation interne joueront un rôle croissant dans la construction des parcours professionnels.

— Dans le prolongement de ses réseaux collaboratifs, qui comptent déjà 986 communautés actives, VINCI poursuivra le développement et l'usage d'outils numériques facilitant

les échanges d'expertises et les transversalités à l'échelle internationale.

Diversité et égalité des chances



Nous nous engageons à féminiser notre encadrement et à l'ouvrir plus largement aux personnes de toute origine.

VINCI mène une politique volontariste d'égalité des chances fondée sur la prévention de toute forme de discrimination et la promotion de la diversité, abordée comme une source de performance pour l'entreprise.

La direction de la Diversité de VINCI réunit régulièrement les directeurs des ressources humaines des entreprises du Groupe et coordonne un réseau international de 154 animateurs diversité, dont le nombre a considérablement augmenté en un an et qui compte désormais plus de 20 % de membres à l'international. Ce réseau s'est réuni deux fois en 2016 autour des questions de la diversité religieuse et de la lutte contre les discriminations. Au sein de

leurs entreprises, les animateurs mènent des actions de sensibilisation et de formation à la diversité. Un outil numérique d'autodiagnostic a été créé et testé auprès de plus de 350 managers afin de mesurer, au travers de 150 questions, leur « résistance » aux risques de discrimination en entreprise. VINCI Construction a réalisé des formations à destination de ses managers sur les questions de diversité.

Les partenariats avec l'association Les entreprises pour la cité et l'Association française des managers de la diversité ont permis d'échanger avec d'autres grands groupes internationaux sur le déploiement de leurs politiques de la diversité hors de France.

En France, les entreprises de VINCI ayant obtenu le label Diversité attribué par l'Afnor rassemblent au total près de 10 000 collaborateurs. En Grande-Bretagne, VINCI Construction UK s'est vu décerner le plus haut niveau de certification (« leader ») par le National centre for diversity.

La part des femmes dans les effectifs de managers était de 19 % en fin d'année, en croissance de près de 3 % sur un an. L'objectif de 25 % à l'horizon 2020 est d'ores et déjà dépassé chez VINCI Airports, VINCI Autoroutes et VINCI Immobilier. Les sociétés de VINCI vont à la rencontre de jeunes femmes dans les écoles et les universités pour les inciter à s'orienter vers des études scientifiques et techniques choisies majoritairement par des hommes, en particulier dans les filières préparant aux métiers du Groupe. VINCI Energies s'est fixé l'objectif d'embaucher un pourcentage de femmes équivalent à celui des effectifs féminins dans les écoles d'ingénieurs. En République tchèque, les entreprises de VINCI Construction ont organisé le Girls Day, journée de promotion des métiers de la construction auprès de jeunes étudiantes.

Le club pivot Île-de-France, qui réunit les dirigeants régionaux du Groupe, a organisé en partenariat avec l'association Emmaüs Défi le recrutement de personnes très éloignées de l'emploi. Le club des responsables RH en Île-de-France a participé au recrutement d'alternants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville. ...

PART DES FEMMES DANS LES EFFECTIFS DE MANAGERS



16 %
2011



19 %
2016



25 %
Objectif 2020

OBJECTIFS DE PROGRÈS

VINCI peut et doit encore progresser pour féminiser ses effectifs, en particulier au sein de l'encadrement et dans les fonctions opérationnelles.

Les actions vis-à-vis des personnes en situation de handicap seront renforcées en favorisant leur insertion en milieu de travail ordinaire et en développant les relations avec le secteur protégé.

Dans un contexte de développement international soutenu, les entreprises du Groupe accentueront leurs efforts pour promouvoir les managers locaux et favoriser leur évolution vers des postes à responsabilités.

... De nombreuses actions d'insertion sont menées, également, à l'échelle des entités opérationnelles.

Les collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 3 838 fin 2016. L'activité confiée à des entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap s'est élevée à 5,9 millions d'euros. En France métropolitaine, l'association Trajeo'h intervient en appui des entreprises du Groupe pour faciliter le reclassement et le recrutement de salariés en situation de handicap. En 2016, elle a accompagné 666 personnes dans un nouveau projet professionnel.

En Afrique, Sogea-Satom (VINCI Construction) mène une politique de partenariat avec les écoles d'ingénieurs (Istac au Cameroun, ZIE au Burkina-Faso, École polytechnique du Sénégal) pour développer le recrutement de managers africains, qui représentent déjà 42 % de l'encadrement et 40 % des directeurs d'agence.

Fin 2016, le Groupe comptait 46 689 personnes de plus de 50 ans (25 % des effectifs) et 15 715 personnes de moins de 25 ans (9 % des effectifs), soit une pyramide des âges quasi stable depuis plusieurs années. Le partage des compétences entre générations est favorisé par le tutorat. Couramment pratiqué dans les métiers de la construction, celui-ci s'étend à d'autres activités, à l'exemple des binômes senior-junior mis en place par VINCI Immobilier.



En cohérence avec sa dimension d'acteur global de l'aménagement des villes et des territoires, VINCI mène une politique d'innovation orientée vers le développement urbain, la mobilité durable, la performance énergétique du bâti et des infrastructures, ainsi que la transformation numérique. Au service des projets et des clients, l'innovation contribue aussi à améliorer la performance des entreprises et à attirer et fidéliser les talents.

La politique d'innovation est placée sous l'autorité du comité Exécutif et animée par un comité international réunissant principalement les directeurs techniques et scientifiques des différents pôles. Elle conjugue, d'une part, des programmes de recherche-développement, menés en collaboration avec les acteurs du monde scientifique et académique ;

d'autre part, une démarche d'innovation plus opérationnelle qui vise à développer de nouvelles solutions au service des clients, selon des méthodes collaboratives au sein du Groupe et avec ses partenaires extérieurs. Cette approche ouverte s'applique en particulier à l'innovation digitale, levier majeur de transformation des offres du Groupe.

VINCI se situe dans le peloton de tête des entreprises de son secteur en matière de recherche-développement, avec un budget d'environ 50 millions d'euros en 2016. Le Groupe a participé à une cinquantaine de programmes de recherche et aux travaux de 12 pôles de compétitivité. Vingt sept nouvelles inventions ont été brevetées, portant à 3 308 le patrimoine de brevets valides dans le monde pour le Groupe.

Organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés, le Prix de l'Innovation VINCI contribue à développer le potentiel créatif du Groupe en valorisant les initiatives concrètes de ses équipes partout dans le monde. L'édition 2017, dont les préparatifs ont été lancés en 2016, s'enrichira d'un nouveau prix Transformation digitale et d'un challenge pour étudiants organisé dans de nombreux pays, sur le thème de l'innovation associée à la ville de demain.

Complémentaire de l'innovation opérationnelle, une démarche de réflexion prospective à long terme a été lancée en 2016 à l'occasion de la convention des cadres dirigeants du Groupe, entièrement consacrée à ce thème. Dans le prolongement de ces travaux, VINCI a mis en place une équipe permanente dédiée à la réflexion prospective, afin de coordonner à l'échelle du Groupe un dispositif de veille et d'identification des tendances qui impacteront à long terme ses marchés, ses métiers et ses activités. VINCI se dotera également en 2017 d'un lieu dédié à la réflexion prospective, ouvert aux collaborateurs comme aux partenaires innovateurs, où seront incubés les projets de transformation des métiers et des offres du Groupe.

Doté d'un budget de 4 millions d'euros sur cinq ans, le partenariat scientifique VINCI-ParisTech pour la chaire « Écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures » s'est poursuivi avec la production d'outils et de référentiels sur l'efficacité énergétique des bâtiments, la mobilité durable et l'agriculture urbaine. Les conférences de la chaire ont abordé les thèmes du véhicule autonome, de l'économie circulaire et de la garantie de performance énergétique. La cinquième université de la chaire, qui a réuni 250 personnes, a traité en particulier

des solutions techniques concrètes en matière d'écoconception. Les ateliers de la communauté Ecowork, créée dans le cadre de ce partenariat, ont réuni une centaine de participants autour des différentes thématiques de la ville durable.

La Fabrique de la Cité, think tank créé à l'initiative de VINCI, a poursuivi sa démarche de réflexion collective sous forme de séminaires, conférences et travaux de recherche associant un large spectre de partenaires autour des thèmes de la transformation des villes et de la mobilité durable. En 2016, ses travaux ont porté, notamment, sur les nouveaux scénarios de la logistique urbaine et sur l'optimisation des villes grâce aux données. La Fabrique de la Cité a organisé son séminaire international annuel à Boston, avec la participation d'experts et d'élus aux profils variés, sur le thème des nouvelles tendances et innovations urbaines.

VINCI anime le projet Rêve de scènes urbaines, lauréat de l'appel à projets national « démonstrateurs industriels de ville durable », qui associe une soixantaine d'acteurs dans une démarche d'innovation collaborative avec les partenaires publics du territoire de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis. Les travaux menés en 2016 dans le cadre de ce projet ont permis de présenter plus de 150 idées novatrices à la collectivité.

Les sociétés de VINCI ont intensifié leur stratégie d'innovation ouverte en multipliant les collaborations avec des incubateurs et accélérateurs de start-up, tels Startupbootcamp, à Berlin, thecamp, projet de campus international dédié à la ville intelligente et durable à Aix-en-Provence, ou l'Institut d'open innovation de CentraleSupélec, à Paris. VINCI est également partenaire d'accélérateurs spécialisés dans la construction, l'énergie,

l'immobilier ou le logement social. Le VINCI Startup Tour a permis de sélectionner une quinzaine de start-up européennes en lien avec les activités de concessions. Le Groupe les accompagne dans l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux services qui amélioreront la mobilité et le confort des voyageurs sur les autoroutes et dans les aéroports, ainsi que l'expérience des spectateurs dans les stades. VINCI Energies a lancé Inerbiz, un fonds d'investissement managérial et financier, lors de Viva Technology Paris 2016, événement dédié à l'innovation et aux start-up.

CONCESSIONS

Grâce à son approche intégrée de concessionnaire-constructeur, VINCI conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures de transport et des équipements publics dans le cadre de partenariats public-privé. VINCI est le premier opérateur de concessions autoroutières en Europe, avec VINCI Autoroutes qui exploite un réseau de 4 391 km en France, et fait partie avec VINCI Airports des cinq premiers opérateurs aéroportuaires mondiaux. Le Groupe gère également une trentaine d'infrastructures routières dans le monde (VINCI Highways); la LGV Sud Europe Atlantique, le système de communication GSM-Rail et la ligne de tramway Rhônexpress (Lyon) en France (VINCI Railways); ainsi que quatre stades en France et un au Royaume-Uni (VINCI Stadium).

VINCI AUTOROUTES

VINCI Autoroutes est concessionnaire de 4 422 km d'autoroutes en France, soit le premier réseau autoroutier en concession d'Europe, géré par ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de deux millions de clients sur son réseau. Partenaire dans la durée de l'État concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire, VINCI Autoroutes investit près de 2 milliards d'euros dans le Plan de relance autoroutier lancé en 2015, et mettra également en œuvre à partir de 2017, en partenariat avec les collectivités locales concernées, un Plan d'investissement autoroutier de 432 millions d'euros. Ce dernier prévoit la réalisation d'aménagements qui amélioreront, notamment, la desserte des zones urbaines et périurbaines.

VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de deux millions de clients sur son réseau.



La croissance du trafic et les efforts continus de modernisation de l'exploitation ont permis d'enregistrer une nouvelle progression des performances des concessions autoroutières en France. Les investissements du Plan de relance autoroutier se sont ajoutés à ceux engagés dans le cadre des contrats de plan des sociétés concessionnaires. VINCI Autoroutes est ainsi l'un des principaux maîtres d'ouvrage de travaux publics en France.

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS

TRAFIC ET CHIFFRE D'AFFAIRES

La croissance du trafic s'est confirmée et légèrement amplifiée en 2016, favorisée par le niveau historiquement bas du prix des carburants et par le dynamisme des échanges avec la péninsule Ibérique. La progression a été de 3,1 % pour les véhicules légers (+ 2,9 % en 2015) et de 4,1 % pour les poids lourds (+ 3,3 % en 2015). Soutenu par cette dynamique, le chiffre d'affaires s'est accru de 4,9 %, à 5,1 milliards d'euros.

Le parachèvement du processus d'automatisation du péage et les efforts continus de modernisation de l'exploitation, qui améliorent la qualité du service sur les autoroutes et la performance opérationnelle, ont permis d'atteindre un niveau de marge d'Ebitda sur chiffre d'affaires de 72,6 %.

INVESTISSEMENTS 2016 ET ENDETTEMENT

Toujours à un niveau très élevé, les investissements de VINCI Autoroutes se sont chiffrés, en 2016, à 695 millions

d'euros. En cumul depuis 2006, ils dépassent 10 milliards d'euros. En 2016, ils ont été consacrés principalement aux travaux d'élargissement et de modernisation du réseau réalisés dans le cadre des contrats de plan des sociétés concessionnaires, auxquels se sont ajoutés les investissements au titre du Plan de relance autoroutier. Le principal chantier de l'année a été le déplacement de l'autoroute A9 à Montpellier, dont la mise en service devrait avoir lieu à l'été 2017, en avance sur le planning contractuel.

Les excellentes conditions de marché ont permis d'optimiser le coût de la dette de VINCI Autoroutes tout en allongeant sa maturité moyenne. Deux émissions obligataires ont été placées avec succès en 2016 : l'une, de 500 millions d'euros à dix ans, réalisée par ASF ; l'autre, de 1,3 milliard d'euros (en deux tranches de 650 millions d'euros, à huit ans et demi et douze ans), émise par Cofiroute. Au 31 décembre 2016, l'endettement net des sociétés de VINCI Autoroutes s'élevait à 22,3 milliards d'euros.

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

En application du protocole du 9 avril 2015 signé avec l'État et des avenants aux contrats de concession correspondants, publiés au *Journal officiel* du 23 août 2015, VINCI Autoroutes a mis en œuvre le Plan de relance autoroutier. En contrepartie de l'allongement des durées des concessions d'ASF, Cofiroute et Escota, VINCI Autoroutes dépensera, dans le cadre de ce Plan, près de 2 milliards d'euros, dont 250 millions ont déjà été engagés à fin 2016.

La pose de la première pierre, par le président de la République, du chantier d'élargissement de l'A9 entre Le Boulou et la frontière espagnole a marqué le lancement opérationnel de ce vaste programme d'investissements. Sur le réseau VINCI Autoroutes, il concerne principalement l'élargissement de sections situées sur des corridors reliant le sud et le nord de l'Europe. Il inclut également des aménagements qui amélioreront l'insertion environnementale de l'autoroute et la mobilité dans les territoires – parkings de covoiturage, écoponts et passages souterrains pour



1

1 — Des relevés sont régulièrement effectués pour mesurer l'impact des activités sur l'environnement.

2 — Les femmes et les hommes en jaune veillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an, sur la sécurité des clients de l'autoroute.

3 — Les postes centraux comme celui de Ponthévrard, sur l'A11, sont mobilisés en permanence pour fournir avec précision aux conducteurs toutes les informations sur les conditions de circulation.



2

3





Plus de 70 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sont en service sur le réseau VINCI Autoroutes.



la faune, écrans acoustiques, ouvrages de protection des milieux aquatiques. Les travaux associés à ces aménagements environnementaux ont, pour la plupart, été engagés durant l'exercice.

Dans le cadre de ce même Plan, VINCI Autoroutes a repris en août 2016 l'exploitation de la traversée autoroutière de Toulon, assurée auparavant par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne, et financera sur cet itinéraire l'élargissement d'une section d'environ 7 km, afin de désengorger cette infrastructure urbaine à fort trafic. Escota a ouvert un centre d'exploitation dédié, à Toulon, et a intégré 11 agents publics à ses effectifs.

Enfin, avec les autres sociétés d'autoroutes signataires du protocole du 9 avril 2015, VINCI Autoroutes a finalisé la mise en place du Fonds de modernisation écologique des transports (FMET), dont la gestion a été confiée à Demeter Partners. Le FMET consacrerait 200 millions d'euros – dont 100 millions apportés par VINCI Autoroutes – à des projets favorisant la mobilité durable.

PLAN D'INVESTISSEMENT AUTOROUTIER

Dans la continuité du Plan de relance autoroutier, le schéma des concessions va être à nouveau mobilisé pour financer une série d'aménagements décidés par l'État en concertation avec les collectivités locales afin d'améliorer, notamment, dans le prolongement des réseaux interurbains, l'accès aux grandes agglomérations et la connexion entre l'autoroute et les territoires. Annoncé en juillet 2016 par le président de la République, ce Plan a été signé le 26 janvier 2017 et représente un investissement de 432 millions d'euros sur le réseau VINCI Autoroutes. Il prévoit la réalisation de 25 opérations sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota, dont l'aménagement de 19 échangeurs. Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par VINCI Autoroutes grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles comprises entre 0,161 % et 0,258 % en 2019, 2020 et 2021.

1



INFRASTRUCTURE

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

Contournement ouest de Strasbourg (A355).

Par décret du 29 janvier 2016, l'État français a attribué à VINCI le contrat portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation, dans le cadre d'une concession de cinquante-quatre ans, de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (A355). Cette infrastructure de 24 km constituera un nouvel itinéraire Nord-Sud qui séparera le trafic de transit du flux local, pour limiter les congestions récurrentes sur l'A35, améliorer la sécurité routière et contribuer au développement de l'attractivité du territoire.

Le contrat prévoit que les travaux, réalisés par un groupement intégré d'entreprises de VINCI, devront être achevés dans un délai de cinquante-six mois. Les phases d'études, de diagnostic archéologique et de concertation avec les parties prenantes ont été engagées dès la signature du contrat. À l'issue de la construction, l'infrastructure, exploitée par VINCI Autoroutes, bénéficiera d'équipements (surveillance du trafic, parkings intermodaux et de covoiturage, bornes de recharge électrique) et de services connectés de dernière génération.

Pendant les travaux, puis tout au long de l'exploitation, un important programme environnemental sera mis en œuvre en collaboration avec des associations de protection de la nature, afin de préserver la biodiversité et d'assurer, en particulier, la protection du grand hamster d'Alsace.

A45. Un groupement constitué par VINCI a été déclaré concessionnaire pressenti de l'A45, autoroute de 47 km à construire entre Lyon et Saint-Étienne, qui doublera l'actuelle A47. Après avoir été soumis à l'examen de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), le dossier doit être soumis à l'avis du Conseil d'État pour pouvoir faire l'objet du décret d'attribution de la concession.

RÉSEAU ASF

A9. Plus important chantier autoroutier en cours en France, les travaux de déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier se sont poursuivis à un rythme soutenu. Afin de séparer les trafics de transit et de proximité, VINCI Autoroutes construit une nouvelle section autoroutière de 12 km au sud de Montpellier – l'ancien tronçon devant faire l'objet d'une requalification environnementale – et élargit l'autoroute existante sur 13 km à l'est et à l'ouest de l'agglomération. La mise en service de cette nouvelle infrastructure, dont les travaux ont mobilisé jusqu'à 1 500 personnes issues de 300 entreprises, devrait avoir lieu au milieu de l'année 2017.

Sur le même axe, VINCI Autoroutes a achevé les travaux d'élargissement de la section Perpignan Sud-Le Boulou, et commencé, dans le cadre du Plan de relance autoroutier, ceux de la dernière section avant la frontière franco-espagnole.



2

A46. Les études et procédures relatives à l'élargissement de l'A46 Sud, qui s'inscrivent également dans le Plan de relance, sont engagées. Elles soulignent l'importance de cet axe dans le cadre de la requalification de l'A6 et de l'A7 dans la traversée urbaine de Lyon.

A61. Dans le cadre du Plan de relance, les procédures en vue de l'élargissement de l'A61 sont en cours. L'aménagement va consister à élargir à 2x3 voies les deux extrémités de l'A61, entre la bifurcation A61/A66 et les aires de services de Port-Lauragais, d'une part, et entre l'échangeur de Lézignan et la bifurcation A61/A9, d'autre part. Sur la rocade est de Toulouse, la construction du nouvel échangeur de Borderouge et d'une quatrième voie de circulation entre les deux échangeurs qui l'encadrent s'est achevée en fin d'année. Cofinancé par VINCI Autoroutes, l'État et les collectivités territoriales, le nouvel aménagement s'inscrit dans un programme global de modernisation des infrastructures



1 — Durant les campagnes de viabilité hivernale, près de 2000 collaborateurs spécifiquement formés et 800 camions de déneigement et de salage sont prêts à intervenir.

2 — Élargissement sur l'autoroute A63 entre Biriattou et la frontière espagnole, premier chantier du Plan de relance autoroutier.

3 — Déplacement de l'autoroute A9 à hauteur de Montpellier, le plus important chantier autoroutier en cours en France.

3





Le tunnel de La Borne Romaine, sur l'A8, a été mis en service en novembre 2016 après trois ans de travaux.

de transport qui améliorera la mobilité dans l'ensemble de la métropole toulousaine en favorisant la multimodalité.

A63. VINCI Autoroutes a poursuivi le chantier d'élargissement de la section de 22 km reliant Biarritz à Biarritz, à la frontière espagnole. Concernant celui de la section Ondres – Saint-Geours-de-Maremne, prévu dans le cadre du Plan de relance autoroutier, les procédures ont été lancées.

RÉSEAU COFIROUTE

Les investissements ont porté, pour l'essentiel, sur les aménagements suivants :
I sur l'A10, la création d'une troisième voie au sud de Tours, entre Chambray-lès-Tours et Veigné (6 km); l'aménagement de la bifurcation A10/A85 assurant la liaison Angers-Tours; la réalisation de places de parking pour poids lourds sur quatre aires entre Tours et Poitiers; la construction de l'écopont du Bas-Bry;

I sur l'A81, la transformation de deux aires de services en une aire unique bidirectionnelle, rebaptisée « aire de la Mayenne »;

I sur l'A85, le doublement des viaducs de la Sauldre, du Cher et de décharge du Cher.

Dans le cadre du Plan de relance autoroutier, les principales opérations concernent l'élargissement de l'A10 au nord d'Orléans et au sud de Tours. Les études et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes de ces projets sont en cours.

RÉSEAU ESCOTA

L'A8, axe à très fort trafic cumulant des échanges internationaux et des déplacements périurbains, fait l'objet d'investissements de modernisation continus. Les principales opérations menées en 2016 sur cette autoroute ont concerné : le nouveau tunnel de La Borne Romaine, mis en service après trois ans de travaux; la création d'un accès direct à Sophia-Antipolis depuis la sortie Antibes est; des aménagements destinés à prévenir les risques de chute de blocs dans les traversées de massifs rocheux; la construction d'écrans antibruit sur quatre communes; la création, pour les poids lourds, de places de stationnement supplémentaires sur les aires et de zones de stationnement temporaire en cas d'événement exceptionnel, entre Aix-en-Provence et la frontière italienne; la construction de trois écoponts dans le département du Var.

Sur l'A52, VINCI Autoroutes a engagé les opérations préparatoires à l'élargissement de la section Roquevaire-La Bouilladisse et à la création du nouvel échangeur de Belcodène, au nord d'Aubagne, et débuté la construction d'un écopont sur la commune de Fuveau, dans les Bouches-du-Rhône.

Concernant l'élargissement de l'A57 dans la traversée de Toulon, dans le cadre du Plan de relance autoroutier, la phase d'investigations archéologiques a été réalisée au milieu de l'année 2016. L'enquête publique commencera en 2017.

Sur l'ensemble des opérations menées sous sa responsabilité, VINCI Autoroutes met en œuvre la démarche « Sécurité 100% chantiers ». Animée par ses équipes de maîtrise d'ouvrage et encadrée par des clauses contractuelles spécifiques, cette démarche implique étroitement les entreprises de travaux et l'ensemble de leurs collaborateurs et sous-traitants dans des actions de prévention qui visent le « zéro accident ». En trois ans, l'application de cette démarche s'est traduite par la division par trois du nombre d'accidents du travail sur les chantiers.

EXPLOITATION

Inondations sur l'A10. Les précipitations d'une ampleur et d'une soudaineté sans précédent qui ont frappé le département du Loiret dans les derniers jours du mois de mai 2016 ont provoqué l'inondation de l'autoroute A10 sur une zone de 7 km, avec des hauteurs d'eau dépassant par endroits 1,40 m. Cet événement classé « catastrophe naturelle » a suscité une mobilisation exceptionnelle au sein du réseau Cofiroute, de VINCI Autoroutes et des entreprises de VINCI, qui sont intervenues immédiatement pour réaliser les travaux

QUOI :

faciliter la mobilité

OÙ :

sur l'ensemble du réseau géré par VINCI Autoroutes

POURQUOI :

pour améliorer l'exploitation et mieux accompagner les clients

LE DIGITAL AMÉLIORE L'EXPLOITATION ET LE SERVICE AUTOROUTIER



2



1

DRONES ET ENTRETIEN DES OUVRAGES AUTOROUTIERS

Déjà utilisés pour permettre aux clients de visualiser en direct l'état du trafic lors des départs en vacances, les drones deviennent aussi des outils de surveillance des ouvrages autoroutiers. Inspecter les zones difficiles d'accès, intervenir sans provoquer de gêne pour l'exploitation, limiter les risques d'accident liés à l'usage de nacelles : les usages et les avantages sont multiples. Équipés de différentes technologies, les drones permettent notamment de réaliser des maquettes 3D des ouvrages ou encore d'en contrôler l'étanchéité au moyen de caméras thermiques.

MAINTENANCE À DISTANCE DES AIRES

En partenariat avec Orange, VINCI Autoroutes a équipé l'aire de repos de Boutroux (A10) d'un réseau de capteurs permettant d'automatiser la remontée d'informations sur la température de la chaussée, l'usage des sanitaires, la satisfaction des clients ou encore le taux de

remplissage des conteneurs à déchets. Le dispositif permet d'améliorer la réactivité des opérations de maintenance menées par les équipes d'exploitation et d'assurer une meilleure qualité du service au client. En 2017, l'expérimentation sera étendue notamment à la détection à distance de la disponibilité des places de parking.

BIG DATA ET CONNAISSANCE DES CLIENTS

L'expertise de VINCI Autoroutes dans les systèmes d'information, développée initialement dans le cadre de l'exploitation autoroutière et de la gestion du péage, s'étend au domaine de la relation client grâce au big data. VINCI Autoroutes a déployé en 2016 une *Data Management Platform* (DMP), opérationnelle depuis le premier trimestre 2017. Capable d'agréger, d'analyser et de gérer les multiples données relatives aux clients, le système permettra de mieux les connaître et de développer une communication plus personnalisée avec eux, en leur proposant par exemple des informations trafic prédictives et individualisées.

PAIEMENT SANS CONTACT AU PÉAGE

Testé en 2016 au péage d'Avignon nord (A7), le paiement sans contact va être déployé progressivement sur le réseau VINCI Autoroutes à partir de 2017. Basé sur la norme internationale NFC (*Near Field Communication*), le système permet aux utilisateurs de payer sans contact au péage avec une carte bancaire, leur smartphone ou tout autre objet connecté, sans installer d'application particulière.

VÉHICULES AUTONOMES

Des véhicules autonomes ont déjà circulé sur le réseau VINCI Autoroutes dans le cadre d'expérimentations. Deux partenariats sont en cours de développement, l'un avec un équipementier, l'autre avec un constructeur automobile. L'axe de recherche principal est la connexion entre les véhicules autonomes et l'infrastructure autoroutière.

1 — Des capteurs facilitent les remontées d'informations utiles à la maintenance des aires.

2 — Le paiement sans contact permet un passage au péage plus rapide.

d'urgence nécessaires et porter assistance aux automobilistes et conducteurs de poids lourds, en lien avec les services de la sécurité civile et le génie militaire.

Tous les savoir-faire de VINCI Autoroutes ont été mis à contribution pour faire face à cette crise : ceux des équipes d'exploitation pour évacuer les véhicules légers et les poids lourds bloqués sur l'autoroute, et pour prendre en charge leurs occupants en leur proposant des solutions d'hébergement ou de rapatriement ; ceux des équipes de maîtrise d'ouvrage pour coordonner les travaux ; ceux de Radio VINCI Autoroutes et des équipes de communication pour déployer un dispositif d'information complet auprès de l'ensemble des usagers durant toute la durée des opérations. Celles-ci ont notamment consisté à ménager un corridor sec de près de 1 km à l'aide de 3000 sacs de gravats de 2 t chacun pour rendre possible le passage des dépanneuses, et à créer sur une plate-forme technique existante un bassin de stockage de l'eau pompée sur l'autoroute. Cette mobilisation exemplaire a permis la réouverture complète de la section dix jours après la survenue du sinistre.

Sécurité et qualité de service.

À l'échelle du réseau VINCI Autoroutes, plus de 2000 collaborateurs de la filière viabilité-sécurité veillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur la sécurité des déplacements de deux millions de clients quotidiens. La coordination des opérations sur le réseau et la gestion du trafic sont assurées par 21 postes centraux, qui s'appuient sur des équipements d'aide à l'exploitation de haut niveau. Ce dispositif permet d'organiser très rapidement les interventions en cas d'événement et d'en informer si nécessaire les conducteurs via les panneaux à messages variables sur le réseau et les flashes de Radio VINCI Autoroutes.

Au travers de son contrat de service, VINCI Autoroutes s'engage, au-delà de la sécurité, sur l'ensemble des composantes du service autoroutier : information, assistance, conditions de circulation, respect de l'environnement, accueil sur les aires, écoute et accompagnement. Cette charte de qualité mobilise les salariés autour d'un objectif d'amélioration continue.

Le même objectif caractérise la politique de prévention-sécurité de l'entreprise. Les efforts continus dans ce domaine ont valu d'atteindre le taux de fréquence des accidents du travail – historiquement bas – de 5,3, soit une amélioration de près de quatre points sur un an.

Information et accompagnement.

VINCI Autoroutes propose à ses clients un dispositif complet dont le socle est Radio VINCI Autoroutes, média autoroutier de référence dont la fréquence, le 107.7, a fêté ses 25 ans en 2016. Sa part d'audience auprès des auditeurs circulant sur le réseau atteint 60 % en période de très fort trafic, selon une récente enquête Médiamétrie.



1

Les conducteurs peuvent également s'informer en joignant, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, le 36 05, service client assuré par une centaine de salariés de l'entreprise, et en consultant l'application VINCI Autoroutes ; celle-ci s'est enrichie, en 2016, d'une nouvelle fonction d'alertes trafic prédictives, qui préviennent ses utilisateurs de difficultés de circulation ou d'événements particuliers sur leurs trajets réguliers. Les clients ont également à leur disposition le site Internet vinci-autoroutes.com, qui a totalisé 6,7 millions de visites en 2016. Ils peuvent notamment y consulter, lors des chassés-croisés estivaux, des vues aériennes du trafic transmises en temps réel par des drones. Enfin, l'écosystème d'information des clients a également vu, en 2016, le lancement sur Twitter de fils d'info-traffic par axe, alimentés directement par les équipes des centres d'information trafic (CIT).

Aires. VINCI Autoroutes a poursuivi son programme de modernisation des aires de services sur les réseaux Cofiroute, ASF et Escota : 119 sites au total auront été modernisés sur la période 2013-2018. La rénovation des bâtiments et de leurs abords, qui accorde davantage de place aux aménagements piétons et aux espaces de détente, s'accompagne de l'élargissement des offres commerciales, grâce à l'introduction de nouvelles enseignes de centre-ville, et du déploiement du Wi-Fi haut débit gratuit (29 sites équipés à fin 2016). Les aires valorisent également, grâce à des partenariats locaux, les produits et ressources touristiques des territoires desservis par l'autoroute. Par ailleurs, dans le cadre du programme Corri-Door, VINCI Autoroutes équipe progressivement les principales aires de son réseau en bornes de recharge rapide (72 bornes opérationnelles à fin 2016), rendant possibles les trajets de longue distance en véhicule électrique sur les principaux axes de son réseau.

Lors des périodes de vacances, VINCI Autoroutes organise de nombreuses animations sur les aires afin d'inciter les automobilistes à marquer des pauses



2

1 — Sur le tronçon de l'A10 inondé lors de la crue centennale du Loiret, la construction d'un corridor sec a permis l'évacuation des véhicules bloqués sur l'autoroute.

2 — En période de fort trafic, plus de 60 % des clients du réseau écoutent Radio VINCI Autoroutes (107.7) au cours de leur trajet.

3 — La « Fête de l'autoroute », qui a exceptionnellement permis au grand public de découvrir le patrimoine autoroutier en tant que piéton, s'est déroulée le 22 mai 2016 sur sept sites du réseau VINCI Autoroutes (comme ici, sur l'A51).



3

régulières pendant leur trajet. Les Étapes estivales 2016, organisées durant les week-ends de juillet et août sur 32 aires des axes à plus fort trafic, ont mobilisé plus d'un millier de collaborateurs de VINCI Autoroutes pour accueillir les vacanciers dans les espaces de détente et leur proposer des animations variées, destinées en particulier aux enfants.

Sur le même principe, des animations sont organisées chaque année lors des vacances de février, de Pâques, de la Toussaint et de Noël.

Covoiturage. VINCI Autoroutes encourage activement le covoiturage à travers son partenariat avec BlaBlaCar, renouvelé en 2016. L'offre « Temps libre covoiturage » fait bénéficier les abonnés au télépéage VINCI Autoroutes de la gratuité des frais de gestion à partir d'un covoiturage par mois réservé sur BlaBlaCar et effectué sur autoroute. Plus de 70 000 conducteurs membres de BlaBlaCar ont souscrit à cette offre depuis son lancement, début 2015. La pratique du covoiturage sur autoroute est également favorisée par les parkings dédiés, situés aux entrées et sorties du réseau. Vingt-six parkings de ce type, totalisant plus de 2 200 places, sont en fonctionnement.

Télépéage. La présence de voies « 30 km/h » sur les principales barrières du réseau incite un nombre croissant d'utilisateurs de l'autoroute à opter pour le télépéage. Plus de 519 000 nouveaux badges ont été commercialisés en 2016, soit une progression de 13 % du parc de badges en

service, qui atteignait 2,9 millions d'unités en fin d'année. La politique de partenariats contribue à l'extension du télépéage.

Outre l'offre proposée avec BlaBlaCar, VINCI Autoroutes a organisé avec Carglass, pour la deuxième année consécutive, une campagne de promotion télévisuelle qui a généré la commercialisation de 55 000 badges durant l'été.

Par ailleurs, la nouvelle offre d'abonnement Premium, qui permet de bénéficier d'une assurance couvrant les pannes mécaniques et de nombreux avantages auprès d'enseignes partenaires, a suscité 71 000 abonnements depuis son lancement, au milieu de l'année 2015.

INNOVATION

Via son accélérateur de start-up, VINCI Autoroutes favorise l'émergence de nouveaux services améliorant l'exploitation autoroutière et proposant aux voyageurs de nouvelles applications de mobilité connectée. Six projets innovants, sélectionnés notamment lors du VINCI Startup Tour, ont bénéficié d'un accompagnement en 2016, à l'exemple de Keyclik. Cette application participative, développée sur une zone pilote de l'A10 en collaboration avec les équipes de VINCI Autoroutes, permet de signaler d'éventuels dysfonctionnements sur les aires. L'entreprise recourt aussi aux technologies du big data pour analyser et optimiser le fonctionnement des systèmes d'information autoroutiers.

FONDATION D'ENTREPRISE VINCI AUTOROUTES

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a poursuivi ses initiatives dans ses deux principaux champs d'intervention. Le premier concerne la sensibilisation des conducteurs via des actions menées sur le réseau, sur les ondes de Radio VINCI Autoroutes et sur les réseaux sociaux (roulons-autrement.com), pour les alerter en particulier sur les risques liés à la somnolence et à l'hypovigilance. Le second a trait à l'amélioration des connaissances sur le risque routier et les comportements des conducteurs. La Fondation a ainsi publié avec l'institut Ipsos son sixième Baromètre de la conduite responsable, qui analyse les comportements des Français, région par région, et des Européens, pays par pays. Poursuivant son exploration du thème de la parentalité au volant, elle a réalisé auprès d'un millier de jeunes conducteurs une étude qui évalue l'impact de la conduite des parents sur les comportements au volant de leurs enfants. Le 7 novembre 2016, à la Maison de l'Unesco, à Paris, la Fondation a organisé en partenariat avec la Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs un colloque sur le thème « La famille en voiture, un laboratoire pour l'éducation? », qui a permis d'analyser les résultats de cette étude et de débattre plus largement de la responsabilité parentale dans l'apprentissage et la transmission, avec la participation d'experts de renom issus de différentes disciplines.

VINCI AIRPORTS

Grâce à son expertise d'intégrateur global, VINCI Airports développe, finance, construit et exploite des aéroports partout dans le monde. VINCI Airports met au service des collectivités publiques et des territoires sa capacité d'investissement, son réseau international et son savoir-faire dans l'optimisation de la performance de plates-formes existantes ainsi que dans la réalisation de projets d'extension ou de construction complète d'infrastructures aéroportuaires. Le réseau VINCI Airports est constitué de 35 aéroports dans six pays (Japon, Portugal, Cambodge, République dominicaine, Chili et France), qui ont accueilli plus de 132 millions de passagers en 2016.

Le trafic sur les aéroports du Portugal est resté très soutenu en 2016 avec 44,5 millions de passagers accueillis dans l'année.



VINCI Airports a enregistré une très forte croissance organique tout en poursuivant sa dynamique de développement externe. Étendu en 2016 aux aéroports du Kansai et d'Osaka, au Japon, à six plates-formes en République dominicaine et à celles de Lyon, en France, son réseau mondial de 35 aéroports accueille désormais 132 millions de passagers par an.

VINCI Airports est engagé dans une trajectoire de forte croissance. Unique dans le secteur aéroportuaire, son modèle associant les expertises d'investisseur, d'exploitant et de maître d'ouvrage est performant à la fois dans la gestion des aéroports faisant déjà partie de son réseau et dans la dynamique d'acquisition de nouveaux contrats. Ainsi, le réseau VINCI Airports s'est étendu, en 2016, à dix nouvelles plates-formes, au Japon, en République dominicaine et en France. Axe prioritaire du développement de VINCI dans les concessions, l'aéroportuaire est devenu en quelques années une filière de métiers à part entière au sein du Groupe et une source de revenus de plus en plus significative : entre 2010 et 2016, le chiffre d'affaires de VINCI Airports est passé de 80 millions d'euros à plus de 1 milliard d'euros, et le nombre annuel de passagers gérés de moins de cinq millions à plus de 132 millions, hissant VINCI Airports parmi les cinq premiers opérateurs aéroportuaires mondiaux.

CROISSANCE ORGANIQUE ET PROGRESSION DU TRAFIC

La croissance organique a été à nouveau très marquée en 2016. Celle-ci a résulté principalement de la forte hausse du trafic, de 10 % en moyenne sur l'ensemble des plates-formes, soit environ deux fois la moyenne mondiale. Portée par la dynamique favorable du transport aérien, la politique active de partenariat avec les compagnies aériennes contribue au développement de l'activité. L'extension du réseau VINCI Airports à l'Asie et à l'Amérique latine renforce cette collaboration : en fin d'exercice, VINCI Airports travaillait avec 209 compagnies régulières (dont 40 nouvelles en 2016), 85 compagnies charters et plus de 300 tour-opérateurs. VINCI Airports les accompagne dans la création de nouvelles lignes ou le développement de lignes existantes, en mettant à leur disposition des données et analyses pointues qui les aident à mener à bien leurs projets, tout en associant à sa démarche les acteurs économiques et touristiques des territoires. Cette politique s'est concrétisée par l'ouverture de 224 nouvelles lignes en 2016.

DÉVELOPPEMENT DES RECETTES EXTRA-AÉRONAUTIQUES ET DES SERVICES

Représentant une part importante de la croissance organique, les activités extra-aéronautiques font aussi l'objet d'une politique de développement proactive, qui vise à optimiser les flux de voyageurs dans les zones commerciales tout en améliorant l'offre à travers l'implantation de boutiques et services adaptés à chaque clientèle. Soixante nouvelles boutiques ont ainsi été ouvertes sur l'ensemble du réseau VINCI Airports en 2016. Cette dynamique est rendue possible par des programmes d'extension et de réaménagement des aéroports, que VINCI Airports met en œuvre en croisant les expertises de ses équipes de marketing et de maîtrise d'ouvrage aéroportuaire. Le développement des services aux passagers s'inscrit dans la même démarche. Après avoir généralisé, en 2015, l'accès au Wi-Fi gratuit et illimité dans ses aéroports, VINCI Airports développe, en partenariat avec des start-up, des applications qui facilitent les déplacements et enrichissent l'expérience des voyageurs.

SYNERGIES ET PROGRAMMES

L'organisation en réseau favorise la diffusion des expertises et des meilleures pratiques entre plates-formes. Avec le projet Airports Operations Database, VINCI Airports capitalise sur son expérience transversale d'exploitant aéroportuaire en développant des systèmes et outils communs qui répondent aux meilleurs standards de performance et sont accessibles aux plates-formes de toute taille (voir page 61). C'est aussi par sa politique de ressources humaines que VINCI Airports accélère la diffusion d'une culture et de compétences partagées, en encourageant la mobilité des collaborateurs au sein de son réseau et en développant la formation via la VINCI Airports Academy, dont 2 500 stagiaires ont suivi en 2016 les programmes d'e-learning ou les sessions de formation. En matière environnementale, VINCI Airports a poursuivi le déploiement de sa démarche global AirPact, qui fixe des objectifs communs à toutes ses plates-formes en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂, et de protection de la biodiversité. L'ensemble des aéroports du réseau VINCI Airports au Portugal, au Japon, en France et au Cambodge sont accrédités par l'Airports Council International dans le cadre de son programme d'accréditation carbone.



1





1 — L'aéroport international du Kansai, au Japon, s'est doté depuis janvier 2017 d'un nouveau terminal. Destiné aux compagnies low-cost, le terminal 2 propose de nombreux commerces et services.

2 — L'aéroport de Grenoble Alpes Isère a réalisé en 2016 d'importants travaux afin d'améliorer la qualité de service et de fluidifier le parcours des passagers : nouveau terminal d'aviation d'affaires, nouvelle salle d'embarquement et nouvelle signalétique.



AÉROPORTS EN EXPLOITATION

JAPON

Le 1^{er} avril 2016, en application du contrat de concession signé en décembre 2015 avec New Kansai International Airport Company, le consortium constitué de VINCI Airports (40 %), du groupe japonais Orix (40 %) et d'autres partenaires locaux (20 %) a repris l'exploitation des aéroports du Kansai et d'Osaka, pour une durée de quarante-quatre ans. Le premier, l'aéroport international du Kansai, est un hub construit sur une île artificielle dans la baie d'Osaka ; le second, Osaka Itami, est l'aéroport historique de la ville d'Osaka. Avec un trafic total de plus de 40 millions de passagers en 2016 (+ 6,3 % sur un an), les deux aéroports forment le deuxième ensemble aéroportuaire du Japon. Ils offrent un fort potentiel de croissance grâce, notamment, à l'essor des transporteurs low-cost et au développement du tourisme asiatique dans le pays – les deux aéroports constituant une porte d'entrée pour visiter en particulier l'ancienne ville impériale de Kyoto, la cité portuaire de Kobe et Nara, l'ancienne capitale du Japon.

L'aéroport international du Kansai est doté, depuis début janvier 2017, d'un nouveau terminal dédié aux liaisons internationales. Sa construction a porté de 36 000 à 66 000 m² la surface totale de la plate-forme. L'ouverture en 2017 d'un nouvel hôtel First Cabin au sein de l'aéroport contribuera au développement des activités extra-aéronautiques.

PORTUGAL

VINCI Airports est actionnaire à 100 % de la société ANA, concessionnaire depuis 2013 et jusqu'en 2063 des dix aéroports du Portugal. La croissance du trafic, déjà forte en 2015 (+ 11 %), a été encore plus marquée en 2016 (+ 14,2 %). L'aéroport international de Lisbonne a accueilli à lui seul un trafic de plus de 22 millions de passagers, en croissance de 11,7 %. Le seuil des neuf millions de passagers a été franchi à Porto, et celui des sept millions à Faro, en Algarve. Tous les aéroports bénéficient du fort développement du tourisme dans le pays, qui génère un trafic international croissant, auquel s'ajoutent des flux importants de vols d'origine familiale, car un grand nombre de Portugais qui résident dans d'autres pays de l'Union européenne rejoignent fréquemment leur pays d'origine.

Pour accompagner cette dynamique, VINCI Airports met en œuvre un programme ambitieux de modernisation des aéroports, qui représente un investissement de 200 millions d'euros sur la période 2014-2018. Après celles de Lisbonne, Porto et Madère-Funchal, l'aéroport de Faro fait l'objet de travaux qui étendront la superficie des zones d'opération ainsi que les espaces de circulation et de commerces.

Tout en améliorant le confort des passagers, les nouveaux aménagements favorisent le développement des recettes extra-aéronautiques. Celles-ci ont progressé, par exemple, de 19 % sur un an à Madère grâce à la création d'une nouvelle galerie commerciale de 1 800 m² à Funchal, inaugurée en juillet 2016. VINCI Airports améliore aussi la qualité de service en déployant des équipements de dernière génération – tels que les e-gates, qui automatisent et accélèrent le contrôle des cartes d'embarquement sur l'aéroport de Lisbonne – et en développant ses outils numériques : une nouvelle application mobile dédiée aux aéroports portugais a été mise en service en 2016.

CAMBODGE

Le Cambodge illustre, avec le recul de plus deux décennies – la première concession remonte à 1995 –, la démarche de long terme poursuivie par VINCI Airports en partenariat avec les autorités publiques pour favoriser le développement des territoires desservis par ses aéroports. 2016 a ainsi vu l'inauguration des nouveaux terminaux internationaux des aéroports de Phnom Penh (31 000 m²) et Siem Reap (26 000 m²). Les travaux d'extension, réalisés par un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets, ont représenté pour VINCI Airports un investissement de près de 100 millions d'euros. Ils ont permis de doubler la capacité d'accueil des deux plates-formes dans un contexte de fort développement du trafic. Celui-ci a atteint 3,4 millions de passagers en 2016 à Phnom Penh (+ 10,1 %) et 3,5 millions à Siem Reap (+ 5,5 %). Sur ce dernier aéroport, situé à proximité des temples d'Angkor, la décoration du nouveau terminal a été confiée à Artisans d'Angkor. Cette entreprise sociale financée et cogérée par VINCI Airports perpétue les traditions de l'artisanat khmer en faisant travailler 1 300 personnes dans la région.

L'activité s'est développée également sur le troisième aéroport géré par VINCI Airports au Cambodge, à Sihanoukville, nouvelle destination touristique sur le golfe de Thaïlande. Le trafic y a progressé de 65,8 % en 2016. Des travaux d'extension ont aussi été lancés afin de porter la capacité de la plate-forme à 500 000 passagers par an au lieu de 150 000 actuellement.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

À la suite de l'acquisition, en décembre 2015, de la société Aerodom, VINCI Airports a repris en avril 2016, dans le cadre d'un contrat de concession qui court jusqu'en 2030, l'exploitation de six des neuf aéroports de République dominicaine : l'aéroport international Las Américas, qui dessert Saint-Domingue, la capitale ; l'aéroport Gregorio Luperón, à Puerto Plata, porte d'entrée de la deuxième destination touristique de l'île ; les aéroports Presidente Juan Bosch et Arroyo Barril, à Samaná,



La Isabela à Saint-Domingue et María Montez à Barahona. Ces six aéroports ont enregistré en 2016 un trafic de 4,7 millions de passagers, dont 3,7 millions à Saint-Domingue. À Puerto Plata, l'implantation en 2016 de la société Servair va contribuer au développement des services aux compagnies aériennes et aux passagers. Première destination touristique des Caraïbes, la République dominicaine accueille plus de cinq millions de touristes par an. Son économie ouverte favorise les échanges internationaux, en particulier avec les États-Unis, où vivent 1,3 million de Dominicains.



CHILI

Depuis 2015, le consortium Nuevo Pudahuel, formé par VINCI Airports (40%), Aéroports de Paris (45%) et le groupe de construction italien Astaldi (15%), est concessionnaire, pour une durée de vingt ans, de l'aéroport Arturo-Merino-Benítez de Santiago. Ce sixième aéroport international d'Amérique du Sud offre un fort potentiel de croissance grâce à la fois à sa position pour les liaisons internationales (98% du trafic chilien) et à la géographie très étirée du pays, propice aux déplacements intérieurs en avion. Dans ce contexte,

la concession englobe non seulement l'exploitation de la plate-forme, mais aussi un très ambitieux programme de rénovation-extension qui vise à doubler sa capacité en la portant à 30 millions de passagers à l'horizon 2020.

En moins de cinq ans, le groupement concessionnaire va réaliser un nouveau terminal international et rénover l'aérogare actuelle, qui sera transformée en terminal domestique. Environ 900 millions de dollars vont être investis dans la construction de 340 000 m² de planchers, 550 000 m² de tarmac et de voies de circulation neufs et 185 000 m² de parkings automobiles.

En juin 2016, l'aéroport de Phnom Penh a inauguré un nouvel espace de restauration regroupant de nombreuses enseignes internationales.

La coordination étroite entre l'équipe de maîtrise d'ouvrage de Nuevo Pudahuel et le groupement constructeur, constitué de VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, permet d'optimiser le phasage complexe des travaux en minimisant leur impact sur l'exploitation de l'aéroport, qui ne sera jamais interrompue.

Pour mener ce projet – le plus important ensemble de bâtiments réalisé par VINCI à l'international –, le Groupe et ses partenaires ont mis en place une organisation et des outils BIM (Building Information Modeling) de niveau très avancé : le dispositif intègre la totalité du cycle de vie des futurs bâtiments, en reliant le système de maintenance de l'aéroport à la maquette numérique utilisée en phase de conception et de construction. À l'issue de la période d'études, les premiers travaux sur site ont débuté en novembre 2016.

Au cours de la première année pleine d'exploitation par le nouveau concessionnaire, l'aéroport a accueilli 19,2 millions de passagers, un trafic en croissance de 11,3 % sur un an.

FRANCE

Désigné par l'État français acquéreur pressenti en juillet 2016 à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le consortium composé de VINCI Airports, la Caisse des dépôts et Crédit Agricole Assurances a finalisé le 10 novembre l'acquisition de 60 % du capital d'Aéroports de Lyon, société concessionnaire des aéroports de Lyon – Saint-Exupéry, deuxième aéroport régional français, et de Lyon-Bron, troisième aéroport

national pour l'aviation d'affaires. Actionnaire majoritaire, le consortium assure depuis cette date l'exploitation des deux plates-formes, qui ont accueilli plus de 9,5 millions de passagers en 2016 (+ 9,8 % sur un an).

L'ambition des nouveaux actionnaires est d'accompagner le développement de la Métropole de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes – deuxième exportatrice et troisième région hôtelière de France – en dépassant les 15 millions de passagers annuels à l'horizon 2030. Sur les 13 aéroports gérés par VINCI Airports en France, le trafic a progressé de 8,5 %, soit 16,7 millions de passagers, dont 4,8 millions pour Nantes Atlantique.

Sur l'ensemble des aéroports français, 68 nouvelles routes ont été ouvertes durant l'année, reliant notamment entre eux les aéroports du réseau VINCI Airports, telle la ligne Toulon-Lyon opérée par HOP!. VINCI Airports a achevé, par ailleurs, la rénovation du terminal de Chambéry Savoie Mont-Blanc. Géré depuis 2004 par VINCI Airports, cet aéroport fait l'objet d'un programme d'investissements pluriannuel de 10 millions d'euros, dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en 2013 pour une durée de seize ans. L'année a vu aussi la mise en service d'un nouveau terminal d'aviation d'affaires sur l'aéroport de Grenoble Alpes Isère.

Enfin, VINCI Airports est actionnaire à hauteur de 8 % d'Aéroports de Paris. Les deux partenaires partagent notamment leurs expertises dans le cadre de projets à l'international, comme la concession gérée en commun au Chili pour l'aéroport de Santiago.

En avril 2016, VINCI Airports a repris l'exploitation des six aéroports de la société Aerodom, en République dominicaine. Ci-dessous, l'aéroport Las Américas, situé à Saint-Domingue.



QUOI :

homogénéiser les solutions informatisées de support à l'exploitation aéroportuaire

COMMENT :

en optimisant les outils qui assurent le bon fonctionnement d'un aéroport

OÙ :

au Portugal, au Cambodge et à Nantes Atlantique, avant un déploiement sur les autres plates-formes

UNIFIER ET OPTIMISER LES OUTILS D'EXPLOITATION AÉROPORTUAIRE



1



2



3

1 — Les centres de contrôle opérationnel présents sur l'ensemble de nos aéroports gèrent, entre autres, les ressources allouées aux compagnies aériennes.

2 — À l'aéroport de Lisbonne, les e-gates permettent un contrôle de sécurité automatisé de la carte d'embarquement.

3 — Exemple de solution de monitoring proposée par Sita.

Afin d'accompagner le développement de son réseau international en permettant à chaque aéroport de bénéficier de systèmes d'aide à l'exploitation aux meilleurs standards, VINCI Airports a lancé le projet Airports operations database. Accompagné par la société Sita, spécialisée dans les solutions informatiques pour le trafic aérien, VINCI Airports va unifier progressivement les outils utilisés par ses plates-formes pour planifier et mettre en œuvre les « opérations », lesquelles constituent le cœur de métier d'un exploitant aéroportuaire. Deux outils jouent en particulier un rôle essentiel dans le bon fonctionnement d'un aéroport : la base de données qui contient les programmes de vol fournis

par les compagnies aériennes ; le système qui gère les ressources allouées aux compagnies à chaque vol (parkings avions, salles et comptoirs d'enregistrement, portes d'embarquement, passerelles, tapis bagages des arrivées, etc. La solution développée par Sita pour VINCI Airports vise à optimiser ces outils et leurs interfaces, et donc la performance opérationnelle globale des aéroports.

À l'échelle du réseau, elle favorisera l'homogénéisation des process métiers, les échanges de bonnes pratiques et la mobilité des compétences entre les équipes d'exploitation. Conçue pour s'adapter aux plates-formes de toutes tailles gérées par VINCI Airports, cette solution sera déployée dans un premier temps au Portugal, au Cambodge et sur l'aéroport de Nantes Atlantique, en France, avant d'être étendue à l'ensemble du réseau.

AUTRES CONCESSIONS

VINCI HIGHWAYS

Présent dans treize pays, VINCI Highways finance, construit et exploite en association avec des partenaires locaux 26 infrastructures routières dans le monde. Cet ensemble représente plus de 1 800 km d'autoroutes et d'ouvrages de franchissement et près de 1 300 km de voies urbaines.

VINCI RAILWAYS

VINCI Railways pilote la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, plus important projet de concession d'infrastructure de ces dernières années en France, qui sera mise en service en juillet 2017. Également en France, VINCI Railways exploite sur une partie du réseau ferroviaire national le système de communication GSM-Rail ainsi que la ligne de tramway Rhônexpress, à Lyon.

VINCI STADIUM

En France, VINCI Stadium exploite, après que le Groupe les a construits, le Stade de France à Saint-Denis, le Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Allianz Riviera à Nice et le MMArena au Mans. Les trois premiers ont accueilli 16 matchs de l'UEFA-Euro 2016. Au Royaume-Uni, VINCI Stadium gère le stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres.

1 — Barrière de péage de Chusaca, à la sortie de Bogotá, en Colombie.

2 — Le viaduc de l'Auxance, dans la Vienne, sur la ligne SEA Tours-Bordeaux.

3 — L'Allianz Riviera, à Nice.



VINCI Highways a étendu son réseau international à deux nouvelles concessions, au Pérou et en Colombie, et conforté l'expertise du Groupe en systèmes de péage électronique en entrant au capital de la société Tollplus, basée aux États-Unis.

EUROPE

ALLEMAGNE

VINCI Highways est le premier opérateur de concessions autoroutières en Allemagne, à travers trois partenariats public-privé remportés depuis 2007 dans le cadre du programme de rénovation du réseau autoroutier allemand. VINCI Highways est ainsi actionnaire des trois sociétés qui exploitent, après les avoir rénovées et élargies, les sections A4 (45 km entre Gotha et Eisenach, en Thuringe), A9 (46,5 km entre Triptis et Schleiz, également en Thuringe) et A5 (60 km entre Offenburg et Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg).

Par ailleurs, le Groupe est actionnaire de la société Toll Collect, qui exploite, après l'avoir déployé, le système de péage satellitaire pour poids lourds conçu, à l'origine, pour couvrir le réseau autoroutier allemand (12 850 km). Déjà élargi en 2015 aux poids lourds de plus de 7,5 t (au lieu de 12 t auparavant) et à 2 300 km de routes fédérales, le système va faire l'objet, dans le cadre d'un contrat signé en 2016 avec les autorités fédérales, d'une nouvelle extension à 40 000 km de routes fédérales, qui sera mise en service en 2018. Un système électronique de nouvelle génération sera déployé dans le cadre du nouveau contrat. En 2016, le montant des taxes prélevées pour le compte de l'État fédéral s'est élevé à 4,6 milliards d'euros.

GRÈCE

VINCI Highways est actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Corinthe-Patras (201 km) et Maliakos-Kleidi (230 km). Les programmes de modernisation de sections existantes et de construction de sections nouvelles inclus dans ces contrats se sont poursuivis en 2016. VINCI Highways est également actionnaire de la société Gefyra, concessionnaire du pont Charilaos-Trikoupis. Construit par VINCI, cet ouvrage, franchissant le détroit de Corinthe entre les villes de Rion et d'Antirion, est emprunté quotidiennement par 9 000 véhicules, en moyenne. Gefyra a été primé lors des Prix nationaux du service client pour son « Centre citoyen et client », espace d'accueil et d'échange avec les utilisateurs de l'ouvrage et l'ensemble de ses parties prenantes.

RUSSIE

Avec des partenaires russes, VINCI Highways gère deux contrats de concession concernant l'autoroute M11, qui reliera à terme Moscou à Saint-Petersbourg. L'un porte sur la première section de 43 km réalisée sur cet axe, au départ de Moscou; construite en cinq ans, elle a été mise en service en 2014. L'autre s'applique aux sections 7 et 8, à la sortie de Saint-Petersbourg, soit 138 km d'autoroutes à quatre ou six voies. Les coûts de construction de cette nouvelle portion sont financés à 63 % par la Fédération de Russie, le financement privé s'élevant à 30 milliards de roubles (environ 470 millions d'euros), dont 4,9 milliards de roubles (76 millions d'euros) apportés par les actionnaires de la société concessionnaire. Lancés en 2016, les travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans.

Depuis 2015, VINCI Highways est également actionnaire à 50 % de la société United Toll Systems (UTS), leader russe de l'exploitation autoroutière et de la gestion des péages, qui intervient sur 525 km d'autoroutes.



1





1 — Réalisée dans le cadre d'un PPP, la nouvelle autoroute de 12 km reliant l'Indiana et le Kentucky, aux États-Unis, sera exploitée par VINCI Highways jusqu'en 2051.

2 — Poursuite des travaux sur les sections 7 et 8 de l'autoroute M11, qui relie Moscou à Saint-Petersbourg, en Russie.



VINCI Highways participe, via cette filiale, au développement de l'interopérabilité des systèmes et des badges de péage sur le réseau autoroutier russe. Un premier accord d'interopérabilité, portant sur neuf sections des autoroutes M11 et M4, a été signé en 2016 avec Avtodor, société publique en charge de la gestion des autoroutes en Russie.

ROYAUME-UNI

VINCI Highways, en partenariat avec des investisseurs, pilote deux contrats de modernisation et d'entretien de réseaux routiers au Royaume-Uni, tous deux entrés en vigueur en 2012 pour une durée de vingt-cinq ans. Le premier concerne le réseau de l'île de Wight, soit 821 km de chaussées, 767 km de trottoirs et plus de 12 000 candélabres. Le second porte sur les voiries du district londonien d'Hounslow, près de l'aéroport d'Heathrow, soit 432 km de chaussées, 735 km de trottoirs, 56 ouvrages urbains et plus de 16 000 candélabres. La filiale Hounslow Highways Services a mené à bien, en 2016, le refinancement de ce contrat; en fin d'année, les travaux de modernisation programmés dans la phase initiale d'investissement étaient réalisés à 81 %. Les travaux, la maintenance et les services aux riverains sont assurés par Ringway, filiale d'Eurovia.

SLOVAQUIE

Granvia, société concessionnaire détenue par VINCI Highways et Meridiam Infrastructure, gère depuis 2012, après avoir financé et piloté leur construction, la voie express PR1BINA (45,9 km), située entre Nitra et Tekovské Nemce, à l'est de Bratislava, ainsi que le périphérique nord de la ville de Banská Bystrica (5,5 km). Il s'agit de la première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un partenariat public-privé. Pour son activité d'exploitation comme de construction, Granvia est triplement certifié ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001. Une importante campagne de sensibilisation à la sécurité a été lancée à l'occasion du cinquième anniversaire de la mise en service de l'autoroute. Celle-ci a été empruntée par 53 millions de véhicules en cinq ans, soit 29 000 par jour en moyenne. Un record de trafic a été enregistré en août 2016, avec 1,2 million de véhicules.

PAYS-BAS

VINCI Highways a cédé sa participation de 18 % dans la société concessionnaire du Coentunnel d'Amsterdam, mis en service en 2013.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA

Dans le cadre d'un partenariat public-privé signé en 2015 avec la province de la Saskatchewan, le groupement constitué par VINCI Highways, Parsons Entreprises, le fonds Connor Clark & Lunn GWest et Gracorp Capital réalise le Regina Bypass, autoroute de contournement de Regina, la capitale de la province. Cette infrastructure, qui fait partie de la route transcanadienne 1, facilitera les échanges à travers le continent, tout en améliorant la fluidité du trafic et la sécurité routière autour de la ville de Regina. Le projet représente un investissement total d'environ 1,4 milliard de dollars canadiens (1 milliard d'euros). Il englobe la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien des 61 km de l'infrastructure de contournement, dont 22 km à rénover et 39 km à construire, y compris 12 échangeurs avec leurs voies d'accès et 38 ouvrages d'art, pour un total d'environ 400 km de voies.

Les travaux, d'une durée d'environ quatre ans, sont réalisés par un groupement associant Carmacks, filiale d'Eurovia implantée dans la province voisine de l'Alberta, VINCI Construction Terrassement, Graham Infrastructure LP et Parsons Canada Ltd. L'exploitation sera assurée à l'issue des travaux par une filiale à 100 % de VINCI. La société concessionnaire sera rémunérée sous forme de redevances en fonction de la disponibilité de l'infrastructure.

ÉTATS-UNIS

Après quatre ans de travaux, la nouvelle autoroute de 12 km reliant l'Indiana et le Kentucky en franchissant la rivière Ohio, l'Ohio River Bridges – East End Crossing, a été inaugurée en décembre 2016. Le projet – premier partenariat public-privé réalisé par VINCI aux États-Unis – représente un montant total de près de 1 milliard de dollars. Il a été mené en groupement par VINCI Highways, Walsh et BBGI. Les travaux ont été réalisés par VINCI Construction Grands Projets et Walsh Construction. Ils incluaient la réalisation d'un pont haubané de 762 m, d'un tunnel bitube de 512 m et de 19 ouvrages d'art courant. Le groupement concessionnaire exploitera l'infrastructure jusqu'en 2051, en percevant une redevance liée à la régularité de sa disponibilité. En septembre 2016, VINCI Highways a pris une participation stratégique au capital de la société Tollplus, spécialisée dans le développement, la mise en œuvre et la maintenance de solutions dématérialisées pour la gestion de péages électroniques. Active aux États-Unis, elle intervient également en Inde, où elle déploie actuellement un système de gestion des transactions couvrant 350 gares de péage autoroutier. VINCI Highways conforte ainsi son positionnement sur le marché à fort potentiel de la collecte électronique des péages, en



1

capitalisant sur l'expérience acquise dans ce domaine aux États-Unis par sa filiale Cofiroute USA. Depuis vingt ans, celle-ci exploite en Californie 16 km de voies express sur l'autoroute urbaine SR91 – équipées du premier système de péage *free flow* mis en service dans le monde –, et a étendu ce système, en 2016, à l'autoroute I-15.

AMÉRIQUE DU SUD

COLOMBIE

Dans le prolongement du partenariat stratégique noué en 2015 entre VINCI et Constructora Conconcreto, deuxième groupe de construction en Colombie, un groupement constitué à parts égales par VINCI Highways et Constructora Conconcreto



2

1 — Au Pérou, VINCI Highways a racheté la société Lamsac qui exploite 25 km de voies express dans le centre de Lima.

2 — Modernisation et exploitation de l'autoroute de 141 km reliant Bogotá et Girardot, en Colombie, l'un des axes les plus fréquentés du pays.

a remporté en 2016 la concession de l'autoroute de 141 km reliant la capitale Bogotá à la ville de Girardot, dans la province d'Alto Magdalena. Signé en octobre 2016 pour une durée de trente ans, le contrat représente un montant total de 4,2 milliards de COP (1,3 milliard d'euros). Le groupement concessionnaire financera dans ce cadre l'élargissement de 65 km d'autoroutes et assurera la modernisation et l'exploitation de l'ensemble de l'infrastructure, désormais à péage. Les travaux, qui incluent la construction de quatre tunnels de 2 km chacun, seront réalisés par VINCI Construction et Constructora Conconcreto, sur une période de cinq ans. L'exploitation a été transférée le 1^{er} décembre 2016 au groupement concessionnaire. Cet axe, parmi les plus fréquentés de Colombie, a enregistré dans l'année 16,3 millions de transactions.

PÉROU

VINCI Highways a acquis auprès du groupe brésilien Invepar la société Lamsac, concessionnaire de la voie express Línea Amarilla, au centre de Lima, ainsi que la société Pex, leader de la distribution de badges de télépéage au Pérou. L'acquisition à 100 % de ces deux sociétés, finalisée en décembre 2016, représente un investissement d'environ 1,3 milliard d'euros, auquel s'ajoute 0,5 milliard d'euros de dettes. Le contrat de concession qui lie Lamsac et la municipalité de Lima court jusqu'à fin 2049. Le trafic sur cet axe majeur de la capitale péruvienne, long de 25 km, a progressé de 6 % par an au cours des dix dernières années. Il a atteint 139 000 véhicules par jour, en moyenne, en 2016. Sa croissance devrait être stimulée par la construction, en cours, d'un nouveau tronçon reliant l'autoroute au port de Callao.

ASIE

Vietnam

Le 6 septembre 2016, VINCI a signé un accord de coopération avec Vietnam Expressway Corporation (VEC), l'autorité en charge des réseaux routiers du pays. Le partenariat porte sur le développement en commun de schémas concessifs applicables aux infrastructures routières actuellement exploitées par VEC, ainsi que sur des échanges technologiques. Il vise également le financement, la construction et l'exploitation par VEC et VINCI de nouveaux projets autoroutiers *greenfield*, impliquant les branches concessions et contracting du Groupe. Dans le cadre de ce partenariat stratégique, VINCI participera ainsi à l'ambitieux programme de développement des infrastructures du Vietnam.

L'année a été marquée par l'achèvement des travaux du vaste chantier de la LGV Sud Europe Atlantique, dont l'exploitation débutera en juillet 2017. Ce projet illustre par excellence la performance du modèle de concessionnaire-constructeur de VINCI.

FRANCE

LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE

La LGV Sud Europe Atlantique, prolongeant l'actuelle LGV Atlantique de Tours à Bordeaux, a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de LISEA, société concessionnaire dont VINCI est le principal actionnaire. Après la mise en service, prévue en juillet 2017, la nouvelle infrastructure permettra d'effectuer le trajet Paris-Bordeaux en deux heures quatre minutes, au lieu de trois heures quinze auparavant.

Depuis la signature du contrat, en 2011, moins de six ans auront été nécessaires pour développer et concevoir le projet, mener les phases de concertation préalable, puis construire 340 km d'infrastructure ferroviaire, soit 302 km de ligne à grande vitesse, 38 km de lignes de raccordement, 24 viaducs et 500 ouvrages d'art. Les travaux, qui ont mobilisé jusqu'à 8 500 personnes au pic d'activité du chantier, ont été réalisés par le groupement constructeur COSEA – mené par VINCI Construction – auquel participaient également Eurovia et VINCI Energies. Après la fin des travaux de génie civil, en 2015, 2016 a été l'année de l'achèvement du volet ferroviaire, des travaux d'alimentation électrique et d'équipement de la ligne sur ce chantier majeur.

Outre sa rapidité d'exécution, le chantier a été mené dans des conditions exemplaires de sécurité (25 millions d'heures de travail pour la construction de l'infrastructure sans accident avec séquelle grave) et de protection de l'environnement. Le volet biodiversité a fait l'objet d'un travail de fond, en partenariat avec les associations écologistes et les agriculteurs, pour assurer la préservation des 223 espèces protégées recensées le long de la ligne et mettre en œuvre les mesures de compensation correspondantes sur plus de 3 500 ha. Au-delà de ses obligations réglementaires et contractuelles, LISEA s'est



1

engagé pour l'environnement à travers les fondations LISEA Biodiversité et LISEA Carbone, dotées chacune de 5 millions d'euros sur la période 2012-2017. Sur le plan social, le projet a fait l'objet d'une collaboration exemplaire avec les services publics de l'emploi dans les territoires pour former et recruter localement 2 000 collaborateurs. Un observatoire socio-économique mis en place par LISEA mesurera sur une période de quinze ans les effets de la LGV sur les territoires afin d'accompagner leurs acteurs dans leur politique d'aménagement.

Parallèlement à l'achèvement des travaux, l'année 2016 a été consacrée aux essais dynamiques de la ligne. Menée d'abord sur une première portion de 120 km puis sur toute la ligne après sa mise sous tension complète, cette phase de test a permis de vérifier le comportement de l'infrastructure lorsqu'elle est soumise à des contraintes dynamiques de vitesse, en accélérant par paliers successifs jusqu'à dépasser de 10 % la vitesse d'exploitation commerciale, qui sera de 320 km/h. Les résultats de l'ensemble des essais ont été transmis fin 2016 à l'Établissement public de sécurité ferroviaire, chargé d'autoriser la mise en exploitation de la ligne.

2016 a également été une année d'intenses préparatifs pour MESEA, filiale de VINCI et de la société d'ingénierie ferroviaire Systra, qui assurera la maintenance de la ligne (voies, caténaires, ouvrages d'art, sous-stations et postes électriques) et des équipements associés (contrôle-commande des trains,



2

signalisation, télécommunications, distribution de l'énergie de traction). Fin 2016, les 170 collaborateurs en charge de ces missions au sein de MESEA étaient pour la plupart recrutés et en cours de formation. Ils disposeront d'un équipement innovant développé spécialement pour la LGV SEA : des camions rail-route équipés de modules amovibles dédiés à la maintenance des caténaires ou des aiguillages, qui emprunteront les accès routiers avant de venir « s'enrailler » sur la plate-forme.

Fin 2016, l'état d'avancement global du projet permettait de programmer l'ouverture commerciale de la ligne début juillet 2017, soit un mois plus tôt que la date prévue initialement dans le contrat de concession.

GSM-RAIL

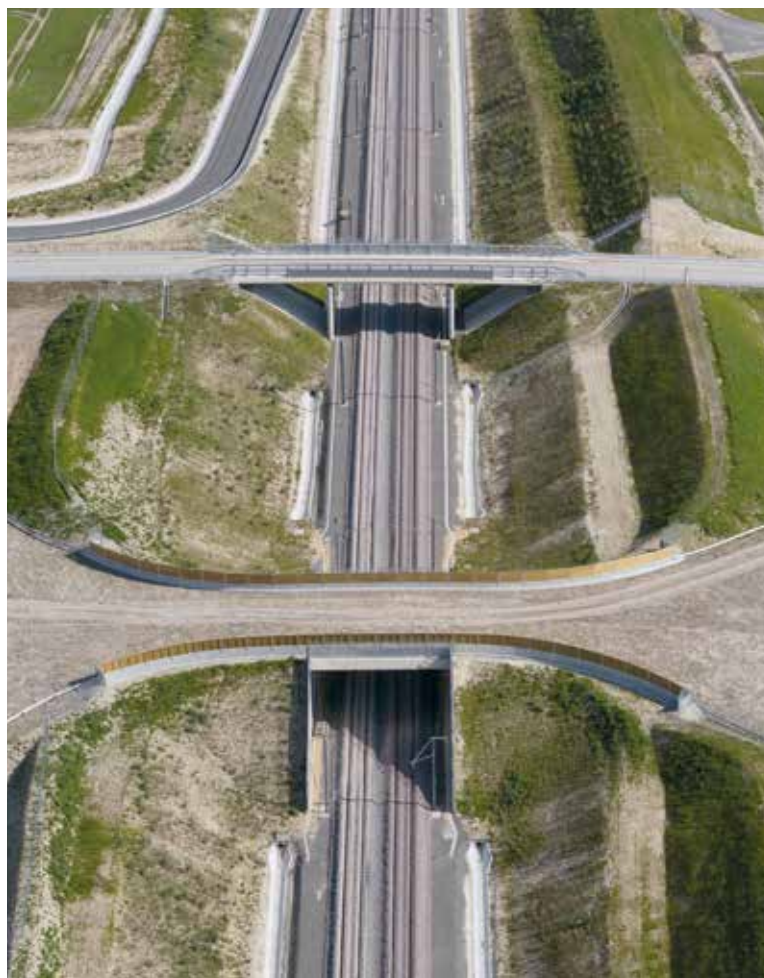
2016 a connu l'achèvement d'un autre important projet sur le réseau ferroviaire français. Réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat signé en 2010 avec SNCF Réseau, il concerne le déploiement (sur 11 500 km de voies ferrées), l'exploitation et la maintenance (sur près de 16 000 km) d'un nouveau réseau de télécommunications mobiles qui assure la liaison sol-train selon le standard GSM-Rail, compatible avec le système européen de surveillance du trafic ferroviaire (ERTMS). Titulaire du contrat, la société Synerail, détenue à 30 % par VINCI, était chargée d'implanter plus de 2 000 sites radio le long des voies et d'équiper plus de 350 tunnels. Les travaux, qui ont mobilisé jusqu'à 400 personnes, ont été réalisés principalement par VINCI Energies. Le système sera géré par Synerail jusqu'à l'échéance du contrat, en 2025. Fin 2016, il était en exploitation sur plus de 10 300 km de lignes du réseau ferroviaire national.

RHÔNEXPRESS

Construite et gérée en groupement par VINCI dans le cadre d'un contrat de trente ans, la liaison Rhônexpress relie l'aéroport Lyon – Saint-Exupéry au centre de Lyon en moins de trente minutes, 365 jours par an, de 4 h 25 à minuit. 1,3 million de passagers l'ont empruntée en 2016, soit plus de sept millions depuis son ouverture en 2010. Contrairement à la plupart des réseaux de transport urbain, Rhônexpress ne bénéficie d'aucune subvention d'exploitation. La société concessionnaire couvre les investissements effectués en fonds propres et les coûts de fonctionnement avec les seules recettes perçues auprès des passagers, dans le respect de la grille tarifaire définie dans le contrat de concession. Les enquêtes menées auprès des utilisateurs confirment régulièrement leur satisfaction vis-à-vis de cette liaison qui allie rapidité, fiabilité et haut niveau de service – présence permanente d'un agent de bord, écrans d'information annonçant les horaires des vols, service d'alerte trafic par SMS, réservation de taxis, Wi-Fi à bord...

TCSP DE MARTINIQUE

La société Caraibus, filiale de VINCI Concessions, a livré en 2015 la nouvelle infrastructure de transport collectif en site propre (TCSP) de la Martinique et en assure la maintenance dans le cadre d'un contrat de partenariat de vingt-deux ans.



3

1 — L'ouverture commerciale de la LGV Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux est prévue en juillet 2017.

2 — La maintenance de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux devra garantir une exploitation performante de l'infrastructure.

3 — Cinq cents ouvrages ont été créés sur les 302 km de voies ferrées entre Tours et Bordeaux, dont des écoponts, pour faciliter le passage des animaux d'un côté à l'autre de la ligne.

La réalisation, assurée par les filiales locales d'Eurovia, de VINCI Construction et de VINCI Energies, incluait la construction d'un nouveau tronçon de 2,5 km, de 16 stations, d'un ouvrage d'art, de deux pôles d'échanges et d'un centre de maintenance des 14 bus à haut niveau de service de la ligne.

BELGIQUE

LIAISON LIEFKENSHOEK

VINCI a cédé, en 2016, sa participation de 25 % dans la société LocoRail, qui a réalisé dans le cadre d'un PPP la ligne Liefkenshoek, infrastructure ferroviaire en partie souterraine assurant une liaison supplémentaire de fret entre les deux rives de l'estuaire de l'Escaut dans le port d'Anvers. Après avoir apporté à ce projet complexe son expertise technique en phase de conception et de construction, VINCI s'est retiré de la phase d'exploitation, où sa valeur ajoutée était moindre.

VINCI Stadium a accueilli près de quatre millions de spectateurs en 2016 dans ses cinq enceintes. L'année a été dominée, en France, par les matchs de l'UEFA-Euro 2016. Au Royaume-Uni, le stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres a rouvert après une campagne de rénovation.

FRANCE

VINCI Stadium a participé activement à la préparation et à l'organisation de l'UEFA-Euro 2016. Sept rencontres, dont le match d'ouverture et la finale, ont eu lieu au Stade de France, référence initiale du Groupe dans la construction et la gestion de grandes enceintes sportives. Réalisés dans la perspective de l'UEFA-Euro 2016, le Matmut Atlantique, à Bordeaux (Gironde), et l'Allianz Riviera, à Nice (Alpes-Maritimes), tous deux construits par VINCI dans le cadre de partenariats public-privé, ont accueilli respectivement cinq et quatre matchs de la compétition. Tous se sont déroulés à la satisfaction de l'UEFA, instance organisatrice. Cependant, ces événements ont pesé sur l'activité de VINCI Stadium en limitant les possibilités d'organisation d'autres spectacles.

Outre les matchs de l'UEFA-Euro 2016, VINCI Stadium a accueilli 78 événements :

- 14 au Stade de France, dont cinq matchs internationaux de l'équipe de France de rugby, trois matchs internationaux de l'équipe de France de football, deux finales nationales de football (Coupe de France et Coupe de la Ligue), un meeting international d'athlétisme et deux concerts d'artistes internationaux, Rihanna et Beyoncé ;
- 26 à l'Allianz Riviera, dont 24 rencontres de l'OGC Nice, club de football résident (Ligue 1, Coupe de France, Europa League), et deux matchs du Rugby Club Toulonnais lors du Top 14 de rugby ;
- 25 au Matmut Atlantique, dont 22 rencontres du FC Girondins de Bordeaux, club de football résident (Ligue 1, Coupe de France) et trois matchs de l'Union Bordeaux-Mègles lors du Top 14 de rugby ;
- 13 au MMArena du Mans, dont dix rencontres du Mans FC, ainsi qu'un match du Top 14 de rugby et deux rencontres de football féminin.



Livré en 2015, le Matmut Atlantique à Bordeaux, construit par VINCI, a accueilli cinq matchs de l'UEFA-Euro 2016.

Après une année 2016 de programmation principalement sportive, 2017 verra l'organisation de nombreux spectacles musicaux, en particulier au Stade de France, où se produiront Coldplay, Les Insus, Guns N' Roses, Depeche Mode, U2 ainsi que les musiciens et choristes de l'opéra *Aida*, de Verdi, dans une mise en scène inédite.

Par ailleurs, après avoir équipé en 2015 les enceintes de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Bordeaux et Nice en Wi-Fi HD, VINCI Stadium a lancé en 2016 son application pour smartphones. Celle-ci permet aux spectateurs à la fois de s'informer (programmation, accès au stade et transports, actualités...), de réserver leur billet et d'enrichir l'expérience qu'ils vivent (informations en direct sur la composition d'une équipe et les statistiques d'une rencontre, partage de photos, participation à des jeux-concours...). L'application comptait plus de 30 000 utilisateurs fin 2016.

ROYAUME-UNI

Depuis 2015, dans le cadre d'un contrat de concession de services d'une durée de vingt-cinq ans, VINCI Stadium assure l'exploitation et la maintenance du stade du Queen Elizabeth Olympic Park de Londres, construit à l'occasion des Jeux Olympiques de 2012. Après une campagne de travaux en deux phases, le stade a rouvert en juin 2016. Dix-sept événements s'y sont déroulés dont un concert d'AC/DC à l'ouverture, trois rencontres d'athlétisme, 12 matchs de football du club résident (West Ham United), et un match de rugby. L'enceinte accueillera en 2017 les championnats du monde d'athlétisme et les concerts de Depeche Mode, Guns N' Roses et Robbie Williams.

PERSPECTIVES

VINCI anticipe une nouvelle croissance du chiffre d'affaires de sa branche concessions en 2017. VINCI Autoroutes devrait enregistrer une nouvelle progression du trafic sur ses réseaux, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds. VINCI Airports poursuivra sa trajectoire de croissance grâce à l'apport de dix nouveaux aéroports à son réseau en 2016 et à sa dynamique de croissance organique, sur un marché aéroportuaire bien orienté à l'échelle mondiale. VINCI Highways connaîtra également une forte croissance grâce à l'activité générée par les nouvelles concessions acquises à l'international.

2017 sera une année active en matière de maîtrise d'ouvrage : en France, avec la construction du contournement autoroutier de Strasbourg et les multiples chantiers du Plan de relance autoroutier lancé en août 2015 ; à l'international, avec les importants programmes de travaux concernant l'aéroport international de Santiago du Chili, les autoroutes Moscou – Saint-Petersbourg en Russie et Bogotá-Girardot en Colombie, et le Regina Bypass au Canada.

L'année sera dense, également, en matière d'exploitation avec la mise en service en France de la LGV SEA Tours-Bordeaux, que VINCI gérera durant quarante-quatre ans, la reprise des aéroports de Lyon et celle des autoroutes colombienne et péruvienne entrées dans le périmètre du Groupe. Dans tous les métiers des concessions, la politique d'innovation, axée sur les nouvelles ressources du digital, permettra d'élargir les services aux utilisateurs des infrastructures en proposant des applications qui facilitent les déplacements autoroutiers et aériens et enrichissent l'expérience des spectateurs dans les stades.

Dans le même temps, VINCI poursuivra sa stratégie de développement volontariste, orientée à la fois vers la reprise de concessions existantes, dans les secteurs aéroportuaire et autoroutier, et vers l'acquisition de concessions nouvelles en synergie avec la branche contracting. Dans la continuité de la politique menée avec constance par le Groupe, ces nouveaux développements contribueront à renouveler le portefeuille de concessions en élargissant sa couverture internationale et en allongeant sa maturité moyenne.

CONTRACTING

La branche contracting de VINCI réunit, au sein de 3 000 entités, un ensemble sans équivalent d'expertises dans les métiers des énergies et des technologies de l'information, des travaux routiers et ferroviaires, du bâtiment et des travaux publics.

Les 169 000 collaborateurs de VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction interviennent dans une centaine de pays et sur 270 000 chantiers par an.

VINCI ENERGIES

VINCI Energies intervient au service des collectivités publiques et des entreprises pour rendre plus fiables, plus sûrs et plus efficaces leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments. Dans un monde en mutation permanente, VINCI Energies accélère le déploiement de nouvelles technologies pour concrétiser deux mutations majeures : la transformation digitale et la transition énergétique.

VINCI Energies accompagne ses clients en intégrant toujours plus d'innovations dans ses offres, de la conception à la réalisation, l'exploitation et la maintenance. Ces offres allient services de proximité et solutions globales grâce au fort ancrage territorial et à l'organisation agile de ses marques et de ses 1 600 entreprises, fédérant environ 64 000 professionnels dans 45 pays, dont 24 hors d'Europe.

L'industrie 4.0 est en train de modifier en profondeur les processus de production et requiert des expertises pointues.



Stable grâce à la croissance externe, l'activité a confirmé la résilience de VINCI Energies, fondée sur une grande diversité d'expertises, une large couverture géographique et un modèle managérial générateur de performance.

Après une nette croissance en 2015, le chiffre d'affaires s'est stabilisé à 10,2 milliards d'euros. Dans un environnement économique globalement peu porteur, la résistance de l'activité et le haut niveau de rentabilité opérationnelle (5,7 % du chiffre d'affaires, taux en légère progression par rapport à 2015) ont confirmé la robustesse du modèle de VINCI Energies.

En France, sur des marchés en contraction, VINCI Energies a maintenu un niveau d'activité solide (+ 2,2 % à 5,3 milliards d'euros) grâce à la croissance externe. La nouvelle organisation opérationnelle mise en place en 2016 met en avant les expertises des entreprises et favorise l'émergence d'offres toujours plus tournées vers les clients. À l'international, la légère décroissance globale (- 1,9 %) est liée à la fois à l'achèvement de plusieurs grands projets, à la faiblesse de la conjoncture dans certaines régions du monde, comme l'Europe centrale, et au repli volontaire dans des activités à faible marge récemment acquises, notamment dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

La bonne résistance d'ensemble de l'activité résulte aussi de la capacité de VINCI Energies à intervenir sur des projets de toute taille, du plus local au plus global, et à tous les stades de leur cycle. Ainsi, dans le contexte de réduction des investissements dans les grands projets, la part du chiffre d'affaires correspondant à des activités de fonds de commerce a sensiblement progressé. De même, la proportion croissante d'opérations d'optimisation et de maintenance des équipements existants – qu'il s'agisse d'infrastructures, de sites industriels ou de bâtiments – a compensé le moindre volume de nouveaux projets.

VINCI Energies bénéficie également de deux mutations de fond qui concernent la plupart de ses activités et de ses clients : la transition énergétique et la révolution digitale. Dans ce contexte porteur, VINCI Energies est engagé dans une dynamique de transformation de ses offres à la fois interne et externe, en accélérant la fertilisation croisée de ses expertises et en déployant une politique d'innovation largement ouverte sur les acteurs et partenaires de son écosystème. Pour stimuler cette dynamique, VINCI Energies a créé, en juin 2016, Inerbiz, un fonds

d'investissement à vocation managériale et financière dédié à l'innovation (voir page 79).

Par ailleurs, VINCI Energies est partenaire de thecamp, campus d'innovation numérique consacré à la ville de demain, qui ouvrira ses portes en 2017 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Avec Cisco, VINCI Energies a également animé un espace dédié à la transformation urbaine lors de l'événement Viva Technology 2016, à Paris, qui a réuni start-up et grandes entreprises autour de projets collaboratifs. Toutes ces initiatives d'open innovation associent étroitement les équipes opérationnelles de VINCI Energies, afin d'irriguer ses futures offres au bénéfice de ses clients.

Concernant la croissance externe, VINCI Energies a renforcé ses positions en Australie avec l'acquisition de l'entreprise J&P Richardson (500 collaborateurs, 67 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016), leader dans les services aux infrastructures d'énergie dans l'État du Queensland, après avoir intégré en 2014 la société néozélandaise Electrix. VINCI Energies a poursuivi également le développement international de sa marque Axians avec la reprise de Novabase IMS, leader portugais de l'intégration de systèmes d'information et de l'infogérance (voir page 84); l'opération a été finalisée en janvier 2017, après accord de l'autorité portugaise de la concurrence.

INFRASTRUCTURES

ÉNERGIE

L'activité liée aux infrastructures d'énergie est exercée principalement sous la marque Omexom, présente dans une vingtaine de pays. En France, Omexom a poursuivi sa collaboration avec le Réseau de transport d'électricité (RTE) pour la construction et la modernisation de lignes et de postes à haute tension. En association avec GE Grid Solutions, VINCI Energies s'est vu confier par Enedis (ex-ERDF) un contrat de quatre ans pour la numérisation des systèmes de commande de postes de distribution. L'acquisition de la société Smart Grid Energy a permis d'intégrer dans les offres d'Omexom de nouvelles solutions d'« effacement » (gestion optimisée des pics de consommation) et d'agrégation de capacités de production décentralisées.

En Allemagne, l'activité est demeurée soutenue dans le contexte de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables – éolienne, principalement –, qui génère d'importants programmes de travaux pour raccorder les équipements de production et reconfigurer les réseaux de transport et de distribution d'électricité. En République tchèque, Omexom a remporté le contrat de construction d'une ligne à haute tension de 20 km. Le développement a été soutenu en Afrique. Au Sénégal, la centrale photovoltaïque



1



2



1 — VINCI Energies est partenaire fondateur de thecamp, à Aix-en-Provence, hub de projets collaboratifs autour de la ville intelligente et de la transformation digitale.

2 — Amélioration des liaisons électriques de 225 kV au sud de Saint-Étienne (Loire), avec la réalisation de lignes aériennes et souterraines.

Senergy II de Bokhol, d'une puissance de 20 MW, a été mise en service. La construction de celle de Zagtoui (33 MW) a débuté au Burkina Faso, à proximité de la capitale, Ouagadougou. Les projets d'interconnexion des réseaux à haute tension de plusieurs pays africains devraient soutenir la croissance de l'activité au cours des prochains exercices – VINCI Energies prenant notamment appui sur ses positions solides au Maroc, où Omexom est leader sur le marché des infrastructures d'électricité.

Sur les autres continents, la filiale OEngenharia a déployé au Brésil un système d'alimentation électrique temporaire lors des Jeux Olympiques de Rio. En Indonésie, 12 contrats couvrant 50 sites ont été obtenus concernant des sous-stations du réseau d'électricité de l'archipel.

L'activité d'éclairage et d'équipements urbains, exercée par les entreprises de la marque Citeos, est demeurée stable, en France. Les offres de Citeos sont en phase avec les attentes des collectivités locales, soucieuses de réaliser des économies substantielles sur le fonctionnement de leurs réseaux d'éclairage, ce que permettent les contrats pluriannuels de performance énergétique incluant le déploiement de matériels et systèmes de nouvelle génération. De nouveaux contrats de ce type ont été signés, par exemple avec les villes de Rillieux-la-Pape (Rhône) et La Baule (Loire-Atlantique), s'ajoutant à ceux en cours auprès d'une centaine d'agglomérations en France. 2016 a vu aussi la montée en puissance du marché des bornes de recharge pour véhicules électriques, avec de nouvelles commandes confiées par des collectivités territoriales (départements de la Haute-Garonne, du Finistère et du Cher, région Nouvelle-Aquitaine), pour le déploiement de plus de 1 000 bornes au total, s'ajoutant aux contrats en cours auprès de constructeurs automobiles (Tesla, Nissan Trucks). En Indonésie, VINCI Energies a été retenu pour élaborer les schémas d'aménagement lumière des villes de Mataram et Bogor.

Le savoir-faire de Citeos s'est illustré, également, dans de nombreuses opérations de mise en lumière destinées à valoriser le patrimoine architectural. Les principales ont concerné, en France, la cathédrale de Strasbourg, dans le Bas-Rhin (660 points lumineux), le bâtiment historique de la Caisse des dépôts sur les quais de Seine, à Paris, ainsi que le bassin de Latone, du château de Versailles (Yvelines).

TRANSPORTS

Dans les infrastructures ferroviaires, 2016 a été marquée, en France, par l'achèvement du chantier de la LGV SEA; les équipes de VINCI Energies ont participé à la réalisation de la caténaire et assuré la construction de quatre sous-stations d'alimentation électrique et de 27 postes en ligne. L'année a aussi été celle de la fin des travaux de déploiement, dans le cadre d'un autre PPP géré par le Groupe, des sites radio et des équipements du réseau de télécommunications GSM-Rail, qui couvre le réseau ferroviaire français. Au Maroc, VINCI Energies réalise des travaux d'alimentation en énergie pour la ligne à grande vitesse reliant Tanger à Kenitra.

Dans les infrastructures de transport urbain, en France, VINCI Energies a enregistré des commandes significatives en Île-de-France dans le cadre du Grand Paris (prolongement nord de la ligne 14), ainsi qu'à Nice (Alpes-Maritimes) pour les équipements de signalisation associés à l'extension du tramway. VINCI Energies accompagne aussi le développement des projets de lignes de bus électriques, grâce à ses offres en matière de gestion de l'alimentation et de la charge des flottes: VINCI Energies réalise ainsi pour Transdev, à Argenteuil, en Île-de-France, une infrastructure de rechargement des véhicules. À l'international, l'activité ou les prises de commandes ont concerné les réseaux de tramway des villes de Luxembourg et de Tallinn, en Estonie.

Dans les infrastructures routières, VINCI Energies participe à plusieurs projets menés par le Groupe en France (contournement autoroutier de Strasbourg) et à l'international (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg en Russie, Regina Bypass au Canada), en déployant notamment des équipements de gestion du trafic. VINCI Energies est intervenu également sur plusieurs chantiers de rénovation de tunnels et d'équipements routiers en Suisse.

INDUSTRIE

L'activité dans ce domaine s'est maintenue à un haut niveau, malgré une tendance globale à la réduction des investissements. Elle est exercée principalement par la marque Actemium, qui compte 300 entreprises et 20 000 collaborateurs dans près de 40 pays. En phase avec l'évolution de ses marchés, Actemium développe des offres «ensemblières». Ce positionnement répond en particulier à la demande des grands donneurs d'ordre industriels qui préqualifient des entreprises à même de les accompagner dans différents pays en déployant sur leurs sites des solutions globales. Cette approche va de pair avec le fort ancrage local de VINCI Energies dans les bassins industriels, générant un volume important de contrats récurrents. Ainsi, la part croissante des activités de maintenance a compensé, en 2016,



Au Sénégal, mise en service de la centrale photovoltaïque Senergy II de Bokhol, d'une puissance de 20 MW.

SERVICES EN INCUBATION

QUOI :

un fonds managérial et financier dédié aux start-up

OÙ :

principalement en Europe

POURQUOI :

pour accompagner des clients sur les enjeux de la transformation digitale et de la transition énergétique



1



2

HAL24K, Pysae et Augmensys sont les trois premières start-up accompagnées par Inerbiz, le fonds d'investissement à vocation managériale et financière créé en 2016 par VINCI Energies.

BIG DATA ET VILLE INTELLIGENTE

D'origine néerlandaise, implantée à Amsterdam, San Francisco et Londres, HAL24K combine, traite et analyse en temps réel de grandes quantités de données issues des sources les plus diverses – historiques, publiques et privées. Ses solutions tirent parti de l'apprentissage machine (*learning machine*) et de l'intelligence artificielle pour fournir des outils d'aide à la décision destinés aux collectivités publiques et aux entreprises. HAL24K se base sur les toutes dernières avancées de la Silicon Valley en matière d'algorithmes et d'analyse prédictive, en y associant les connaissances des meilleures universités et instituts de recherche européens. Ses principaux travaux en cours concernent la maintenance préventive des grandes infrastructures dans les villes intelligentes, la résolution des problèmes de stationnement, l'optimisation des services de santé publique, les prévisions de circulation à l'intérieur et autour des villes, ainsi que les possibilités de génération de revenus pour les collectivités publiques.

RÉSEAUX DE TRANSPORT ET MOBILITÉ CONNECTÉE

Pysae développe des systèmes innovants d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs pour les réseaux de transport dans les villes et les territoires ruraux, en s'appuyant sur les ressources de la mobilité connectée. Via les technologies numériques mobiles, telles que les smartphones, Pysae propose aux collectivités et aux opérateurs de transport des solutions pour informer les voyageurs, géolocaliser bus et cars en temps réel, effectuer des opérations de gestion d'exploitation et de billettique scolaire. Plus de 200 véhicules – dont ceux de la RATP, Transdev et CarPostal – sont aujourd'hui équipés avec ces solutions.

« En tant que leader dans la fourniture de services aux collectivités et pour les infrastructures, VINCI Energies constitue un tremplin formidable pour Pysae et son développement. L'association a été naturelle grâce à l'alignement des projets et à la qualité des relations humaines entre nos équipes. »

Nicolas Jaulin et Grégoire Piffault, cofondateurs de Pysae



3

RÉALITÉ AUGMENTÉE ET INDUSTRIE 4.0

Basée en Autriche, Augmensys, pionnière en matière de gestion des données industrielles, collabore déjà depuis plusieurs années avec Actemium pour développer les nouvelles applications de l'industrie 4.0. Cette jeune entreprise innovante a conçu notamment le logiciel intelligent UBIK, qui s'appuie sur les technologies de la réalité augmentée pour contourner les complexités d'utilisation des systèmes experts et rendre les process industriels plus interactifs en facilitant leur maintenance. En perspective, dans le cadre de ce partenariat : le développement, dans des usines de plus en plus connectées, de nouveaux services de maintenance prédictive qui permettront d'anticiper, grâce à la collecte et l'analyse des données, les probabilités de défaillance et les interventions sur les machines en fonction de leur usure réelle.

1 — Un premier partenariat avec HAL24K, start-up spécialisée dans le traitement des données appliqué à la ville intelligente, a été annoncé lors de Viva Technology Paris 2016.

2 — Pysae développe notamment des systèmes d'information des voyageurs.

3 — La réalité augmentée au service des usines et de leur maintenance.

la réduction de celle des nouveaux projets. La large couverture internationale du réseau Actemium a permis, par ailleurs, de lisser les évolutions différenciées selon les régions du monde et les secteurs industriels. En effet, la bonne tenue de l'activité en Europe de l'Ouest a compensé la contraction enregistrée dans les pays émergents. De même, la demande toujours soutenue dans l'aéronautique, la logistique, l'agroalimentaire, la pharmacie ainsi que le rebond de l'industrie automobile ont équilibré la décroissance des activités pétrolières et gazières. Dans ce secteur, toutefois, Actemium a correctement résisté grâce à ses activités de services. Plusieurs contrats ont été nouvellement signés avec BP ou renouvelés et étendus avec Total pour des plates-formes offshore en Angola. VINCI Energies intervient désormais dans la maintenance globale de plates-formes et FPSO pour différents opérateurs pétroliers à travers le monde : Cameroun, Nigeria, Congo, Australie et Angola.

Dans les autres secteurs, on retiendra, parmi les contrats de l'exercice : dans l'aéronautique, le renouvellement de deux contrats de maintenance sur les sites Airbus de Toulouse et Madrid ; dans les équipements aéroportuaires, l'optimisation des systèmes de guidage au sol du tarmac ouest de l'aéroport de Munich ; dans l'industrie pharmaceutique, la reconstruction complète d'un atelier de production de vaccins sur le site GlaxoSmithKline de Wavre, en Belgique, et le déploiement d'une nouvelle ligne pour Bayer Healthcare à Leverkusen, en Allemagne ; dans l'industrie minière, l'instrumentation et le système de contrôle d'un nouveau bâtiment du groupe K+S sur son site de Sigmundshall, près de Hanovre, en Allemagne ; dans l'agroalimentaire, l'installation de nouvelles lignes de production pour le groupe Ferrero, en Chine ; dans les industries de l'environnement, la modernisation et la sécurisation du contrôle-commande et des automatismes des réseaux d'alimentation en eau potable de la ville de Stuttgart, en Allemagne ; dans le secteur spatial, la reconduction par le Centre spatial guyanais de contrats de services concernant notamment la maintenance et l'exploitation des réseaux fluides et mécaniques qui assurent le remplissage des lanceurs en carburant et en gaz.

Afin d'approfondir ses offres, Actemium a poursuivi sa démarche d'innovation opérationnelle visant à développer de nouvelles solutions dans des domaines tels que la maintenance prédictive, l'analyse des données des process industriels, la robotique collaborative et la réalité augmentée appliquée à la maintenance des sites de production. Actemium est aussi l'un des partenaires fondateurs de Factory Lab, plate-forme dédiée à « l'usine du futur » créée en septembre 2016 par un consortium de grands acteurs industriels, et hébergée par le CEA à Saclay, en Île-de-France. Enfin, dans le domaine nucléaire, en

groupement avec VINCI Construction, VINCI Energies a construit en conception-réalisation le poste de commandement de crise d'Areva pour son site du Tricastin (Drôme), où se trouve son usine d'enrichissement d'uranium. Ce bâtiment, le premier de ce type opérationnel en France, a été créé dans le cadre des mesures post-Fukushima définies par l'Autorité de sûreté nucléaire.

TERTIAIRE

INGÉNIERIE ET TRAVAUX

En France, l'activité dans ce secteur se répartit de manière équilibrée entre les opérations de fonds de commerce et les grands projets, réalisés régulièrement en synergie avec VINCI Construction France. En phase avec les attentes des maîtres d'ouvrage, les entreprises de VINCI Energies valorisent sur ce marché leur capacité à réaliser et coordonner l'ensemble des lots techniques d'un projet, dans le cadre de macro-lots, pour des bâtiments de plus en plus complexes en raison de la sophistication de leurs systèmes d'énergie, de communication, de contrôle d'accès et de gestion technique.

L'activité est demeurée soutenue en Île-de-France, où VINCI Energies a poursuivi ou achevé les importants chantiers de l'îlot Fontenoy-Séguin, à Paris, de l'immeuble Ecowest, à Levallois-Perret, de celui de Péri XV, à Issy-les-Moulineaux, des campus Veolia à Aubervilliers et Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay, et de la Cité musicale de l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt. La reprise du marché immobilier a permis d'enregistrer un bon niveau de commandes, parmi lesquelles l'immeuble Marine Pépinière, la rénovation de la Poste centrale du Louvre et l'extension du stade Roland-Garros, à Paris, les bâtiments Les Fontaines, à Rueil-Malmaison et Octant – Sextant, à Levallois-Perret, ainsi que le projet Urban Quartz, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

En Europe, les principales réalisations ou commandes ont concerné : en Belgique, le nouveau siège de l'Otan et le bâtiment Residence Palace du Conseil européen à Bruxelles, tous deux achevés dans l'année, ainsi que le nouveau complexe hospitalier d'Anvers ; en Suisse, deux nouveaux bâtiments du groupe Roche sur son site de Kaiseraugst, dans le canton d'Argovie. En Afrique, VINCI Energies a réalisé les lots techniques de la tour Postel 2001 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, ainsi que ceux de la Banque centrale du Mozambique, à Maputo. En Nouvelle-Zélande, la filiale Electrix a participé à la construction du nouveau palais de justice de Christchurch, à la suite du séisme qui avait endommagé la ville et sa région en 2011.

FACILITY MANAGEMENT

L'évolution du marché du facility management conforte le positionnement de VINCI Facilities. Pour optimiser la performance et les usages



1 — Actemium accompagne de nombreuses entreprises dans leur stratégie de performance industrielle.

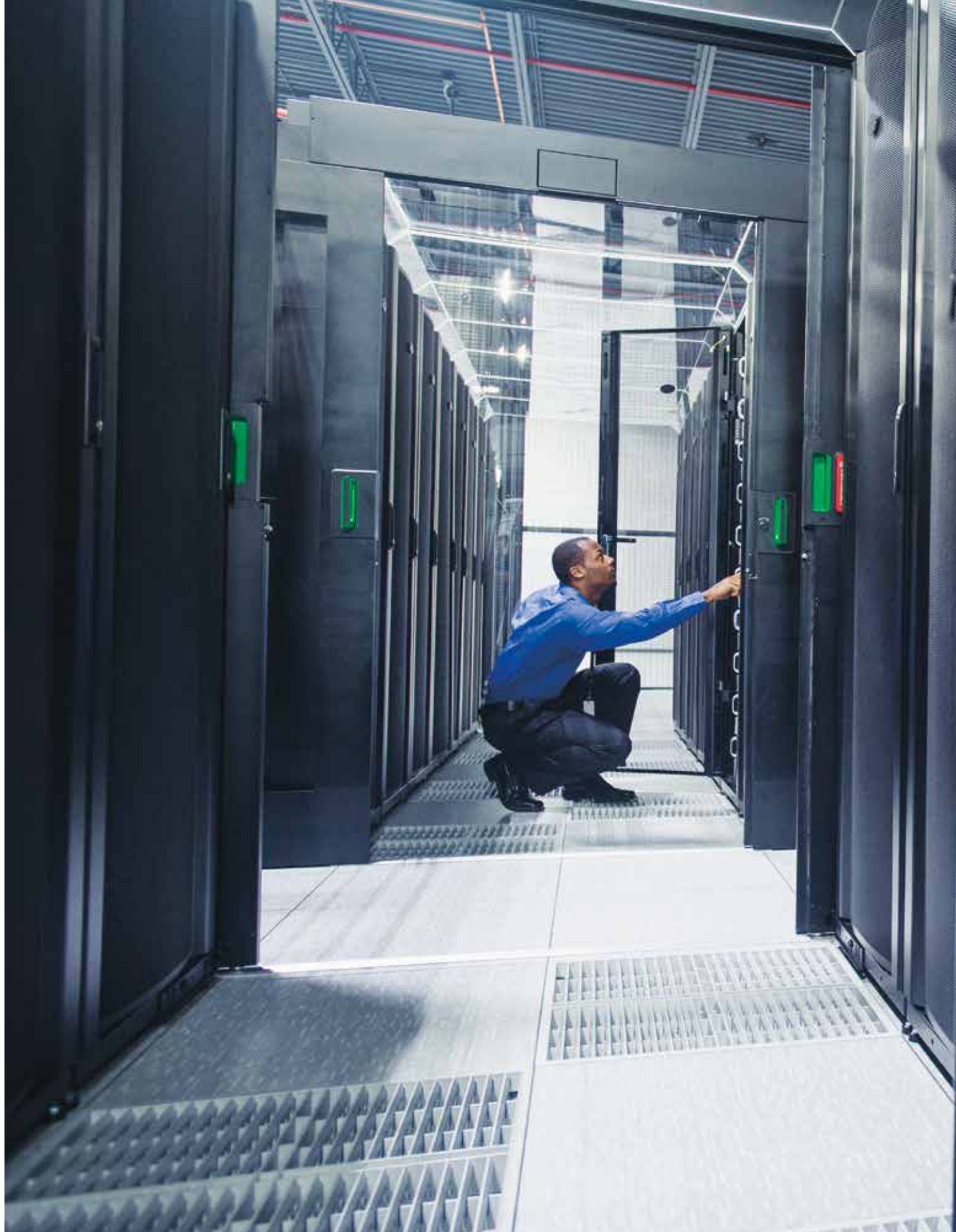
2 — Réalisation des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Maison du Port d'Anvers, en Belgique.



1



2



Le cloud permet de passer d'une logique d'investissement à celle d'exploitation en proposant des services cohérents, économiques et sécurisés aux clients.



de leur patrimoine immobilier, les entreprises recherchent en effet des solutions globales, incluant non seulement la maintenance multitechnique des bâtiments, mais aussi un ensemble de services orientés vers l'utilisateur. S'appuyant sur les nouvelles ressources des technologies digitales, VINCI Facilities développe des offres de *smart building* qui aident ses clients à maîtriser les coûts globaux d'occupation de leurs espaces en analysant l'usage réel qu'en font les occupants et en ajustant en conséquence les services mis à leur disposition. VINCI Facilities met en œuvre ces nouvelles solutions dans une démarche de co-innovation avec ses clients. La marque a créé, ainsi, avec Thales, pour son campus Hélios, à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, puis pour son nouveau site de Mérignac (Gironde), un BIM FM Lab, afin d'utiliser en phase d'exploitation des bâtiments la maquette numérique BIM (Building information modeling) développée initialement pour leur conception et leur construction. Sur le même principe, un Smart building Lab a été mené avec EDF pour accompagner la numérisation de son bâtiment Le Galion, à Tours (Indre-et-Loire).

Parmi les contrats significatifs remportés ou renouvelés au cours de l'exercice, on signalera, en France, ceux confiés par Airbus Group pour quatre de ses sites dans l'Hexagone, par BNP Paribas pour les quatre immeubles de son centre opérationnel Paris-Nord-Est, et par European Synchrotron Radiation Facility (ESRF) au sein du polygone scientifique de Grenoble (Isère). VINCI Facilities a également été retenu en Italie par Fedex pour sa nouvelle plate-forme sur le site de l'aéroport international de Milan Malpensa, en Belgique, par l'enseigne Carrefour Market pour la maintenance de 25 magasins répartis dans quatre régions, ainsi qu'en Allemagne, dans le cadre d'un partenariat public-privé, pour assurer la gestion opérationnelle et technique complète de la nouvelle caserne de pompiers de la ville de Krefeld, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Axians a poursuivi la densification de son réseau international grâce à deux opérations de croissance externe concernant, d'une part, la société Novabase IMS (400 salariés, 104 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015), qui exerce l'essentiel de ses activités au Portugal et intervient aussi dans plusieurs autres pays d'Europe et en Afrique lusophone; d'autre part, la société Redtoo (240 salariés, 30 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015), implantée en Suisse et présente également en République tchèque et aux États-Unis. Après l'intégration d'Imtech ICT et d'APX au cours des années précédentes,



Déploiement de 6 000 km de fibre optique à très haut débit pour 140 000 logements dans le département de la Moselle.

Axians constitue désormais un réseau de 8 000 collaborateurs et 210 entreprises présent dans 18 pays. La marque met à la disposition de ses clients – entreprises, collectivités, opérateurs de réseaux et fournisseurs de services informatiques – une offre globale qui les accompagne dans l'évolution de leurs infrastructures et de leurs solutions digitales: solutions applicatives, analyse et optimisation de données, réseaux d'entreprises, data centers et cloud, infrastructures télécoms, cyber-sécurité.

Simultanément, Axians collabore activement avec les autres marques de VINCI Energies, dans un contexte où les technologies digitales jouent un rôle croissant dans le fonctionnement des réseaux d'énergie et de transport comme des sites industriels et des bâtiments. Ce brassage des expertises renforce la capacité d'Axians à déployer un modèle « as a service », où l'approche n'est plus centrée sur l'infrastructure mais sur le service, en fonction des spécificités et des besoins de chaque métier. Dans le même temps, ces synergies développent la valeur ajoutée digitale de l'ensemble des offres de VINCI Energies et du Groupe.

L'activité d'Axians au cours de l'exercice reflète l'étendue de ses expertises et de ses marchés.

On retiendra parmi les principaux contrats:
■ en France, le déploiement d'une infrastructure à très haut débit pour

le département de la Moselle (6 000 km de fibre optique), avec l'appui des équipes de VINCI Construction;

■ en Allemagne, les solutions de stockage de données mises en œuvre pour Phoenix Group IT et Krones AG;

■ aux Pays-Bas, le nouveau contrat confié par la Police nationale pour l'installation, la maintenance et la sécurisation de ses réseaux;

■ au Royaume-Uni, l'optimisation de l'infrastructure de réseau de l'opérateur Talk Talk Group, client de longue date d'Axians;

■ en Espagne, l'extension du contrat de service avec Vodafone pour la couverture de son réseau dans le sud de la Catalogne et l'Aragon;

■ à l'échelle européenne, la rénovation puis la maintenance du réseau de l'Office européen des brevets sur cinq de ses sites aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche et en Belgique;

■ en Afrique, le volet technologies de l'information des lots techniques de la Banque centrale du Mozambique, en coopération avec d'autres entreprises de VINCI Energies, ainsi que le déploiement en Côte d'Ivoire d'un réseau très haut débit en fibre optique, d'une longueur de 1 920 km.

PERSPECTIVES

Le niveau des carnets de commandes en fin d'exercice permet d'anticiper pour 2017 une stabilité du chiffre d'affaires à structure comparable. Cependant, la croissance externe, principalement à l'international, pourra accélérer le développement de VINCI Energies, la consolidation du secteur étant encore relativement peu avancée. Dans ce contexte, la forte capacité de VINCI Energies à intégrer de nouvelles entreprises et à les associer à sa dynamique managériale favorisera une croissance pérenne.

Le développement de VINCI Energies résultera également des efforts continus de l'entreprise pour approfondir ses offres et élaborer des solutions conçues à partir des besoins de ses clients. Stimulée par un fonctionnement en réseau très agile, cette dynamique s'exercera, de manière concomitante, par l'intensification des synergies entre les équipes et les expertises de VINCI Energies, et par l'accélération de sa politique d'innovation, en partenariat avec les multiples acteurs de son écosystème. Les investissements du fonds Inerbiz dans de jeunes entreprises innovantes seront un levier dans cette voie.

À horizon rapproché et plus encore à long terme, VINCI Energies bénéficiera dans tous ses domaines d'activité de la révolution digitale, qui accélérera la transformation des infrastructures, des process industriels et des bâtiments, dans leurs équipements comme dans leurs usages. Le développement de la marque Axians, dédiée aux technologies de l'information et de la communication, s'inscrit dans cette évolution vers le tout numérique, qui concernera plus largement l'ensemble des offres de VINCI Energies. La transition énergétique nécessitera dans le même temps de reconfigurer les infrastructures d'énergie et d'assurer la rénovation thermique à grande échelle des bâtiments. Toutes ces évolutions susciteront des investissements massifs, générateurs d'activité dans la durée pour les entreprises de VINCI Energies.

Partenaire des territoires, Eurovia développe des solutions de mobilité par la conception, la construction et l'entretien des infrastructures de transport et des aménagements urbains. Présent historiquement en France, Eurovia réalise 43 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe et sur le continent américain.

Infrastructures de transport et aménagement urbain

Eurovia, l'un des principaux acteurs mondiaux dans ce domaine, construit et rénove des routes, autoroutes, voies ferrées, lignes de transports urbains, ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia réalise aussi des travaux d'aménagement connexes : démolition et déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers (VRD), et aménagements urbains.

Carrières

Parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de 350 carrières, produisant 82 millions de tonnes de granulats par an (57 millions en quote-part Eurovia), et de 150 installations de recyclage et de valorisation de matériaux. Ses réserves^(*) représentent 3,1 milliards de tonnes en quote-part, soit plus de 50 années de production.

Production industrielle

Eurovia gère 330 postes d'enrobage qui fournissent 20 millions de tonnes d'enrobés par an, ainsi qu'un réseau de 50 unités de production de liants bitumineux. Eurovia produit également des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques et peintures).

Services

Eurovia assure la gestion et la maintenance de 70 000 km de réseaux routiers et de réseaux ferroviaires, dans le cadre de contrats de long terme. Eurovia réalise également des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (équipements de voirie, espaces verts et plantations).

Eurovia consacre d'importants moyens à la recherche et développement afin d'améliorer les spécificités techniques de ses produits et procédés, de développer des fonctionnalités innovantes et de préserver l'environnement, notamment par le recyclage des matériaux et la réduction des émissions de CO₂.

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.

Eurovia a procédé en un temps record à la rénovation de 2 400 m de la piste 4 de l'aéroport d'Orly, en région parisienne.



En 2016, malgré un environnement économique tendu, Eurovia a enregistré une contraction limitée de son chiffre d'affaires et fait progresser ses résultats, grâce à la diversité de ses territoires d'intervention et à la vitalité de son modèle managérial.

Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros, en diminution de 4 % à structure réelle et de 3 % à structure comparable.

En France métropolitaine, l'activité de travaux routiers, après plusieurs années de décroissance, s'est stabilisée au niveau de l'exercice 2015. L'activité ferroviaire, après l'achèvement durant l'exercice du chantier majeur de la LGV SEA, a entamé son redéploiement vers les travaux de rénovation des lignes existantes, dans le cadre de contrats pluriannuels.

À l'international, le chiffre d'affaires est demeuré globalement stable hors effet de

change. L'activité a progressé en Allemagne, au Royaume-Uni, au Chili et plus fortement aux États-Unis, grâce à une dynamique commerciale soutenue, compensant les reculs enregistrés en Europe centrale, en Espagne et au Canada.

Eurovia a poursuivi le déploiement, initié en 2015, de son plan d'entreprise *Entreprendre Ensemble*, qui s'applique à chacune de ses implantations dans le monde. Toutes les entités opérationnelles sont ainsi focalisées sur des objectifs communs de développement commercial, de sélectivité dans les prises d'affaires, d'anticipation face aux mutations de leurs marchés et d'excellence opérationnelle dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers. Cette mobilisation collective, favorisée par un mode de management à la fois intégré et très décentralisé, permet à Eurovia de conforter sa compétitivité sur des marchés en contraction où la concurrence reste forte et pèse sur les prix. Elle s'est traduite par une amélioration du résultat opérationnel sur activité malgré la baisse du chiffre d'affaires.

La démarche d'excellence opérationnelle met également l'accent sur la sécurité, en impliquant fortement le management et l'ensemble des équipes, y compris les personnels intérimaires et les sous-traitants,



1

2



dans un dispositif complet et exigeant de prévention, en particulier lors des travaux réalisés sous circulation. Ces efforts ont permis d'atteindre le taux de fréquence des accidents du travail le plus bas jamais enregistré par Eurovia.

La compétitivité d'Eurovia est favorisée également par sa politique d'innovation, impulsée par son centre de recherche de Mérignac et mise en œuvre par un réseau d'ingénieurs répartis sur l'ensemble des territoires. Cette politique permet de développer des produits et procédés qui répondent aux enjeux des infrastructures de transport et des aménagements urbains, et améliorent le bilan carbone des activités d'Eurovia, en réduisant notamment les consommations d'énergie et les quantités de matériaux mises en œuvre lors des travaux. En amont des chantiers, les solutions d'économie circulaire développées par le réseau des carrières et sites industriels d'Eurovia favorisent les boucles locales de production et de transport, et contribuent à préserver la ressource minérale naturelle en augmentant la part des matériaux issus du recyclage. La politique d'innovation porte aussi sur la maintenance des infrastructures routières et ferroviaires, avec le développement de techniques d'instrumentation qui aident à planifier et ajuster les opérations d'entretien et de rénovation dans le temps.

FRANCE

Sur un marché en voie de stabilisation après plusieurs années de décroissance marquée, le chiffre d'affaires ne s'est contracté que de 4 %, à 4,3 milliards d'euros. Dans le contexte de réduction de leurs dotations budgétaires, les collectivités publiques ont diminué leurs investissements dans les projets importants. Bénéficiant de son ancrage de proximité, Eurovia est intervenu sur un grand nombre de chantiers d'entretien des réseaux routiers, en particulier dans les départements à forte densité urbaine, qui ont contribué au maintien de l'activité. Afin de préserver sa compétitivité et sa capacité de rebond, Eurovia a poursuivi l'ajustement de ses organisations et les mesures d'adaptation nécessaires telles que l'internalisation de la sous-traitance, la réduction de l'emploi de personnel intérimaire et le recours à l'activité partielle.

Dans le secteur autoroutier, l'activité a concerné principalement le déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier, le plus important projet de construction autoroutière en cours en France; l'élargissement de l'A63 près de la frontière espagnole, réalisé par un groupement dont Eurovia est le mandataire; la construction de l'A304, qui prolonge l'A34 sur 31 km vers la Belgique et constitue le dernier maillon du «Y ardennais»; la réfection d'un tronçon de 20 km de l'A20; le réaménagement de la barrière de péage de la Gravelle, sur l'A81.

Concernant les métiers de spécialités, on signalera les chantiers menés par Cardem pour la démolition de dix ouvrages d'art dans le cadre du déplacement de l'A9 à Montpellier, et par Signature pour le renouvellement des équipements de signalisation verticale sur 250 km d'autoroutes (A7).

Sur les réseaux routiers nationaux, départementaux et communaux, les principales opérations ont porté sur les travaux de requalification de plusieurs sections de la route Centre-Europe Atlantique en Bourgogne – Franche-Comté; la régénération des chaussées de la RN4 dans le département de la Meuse; l'aménagement de la voie U430 dans le X^e arrondissement de Marseille; la rénovation de voiries dans les agglomérations de Dunkerque et de Nancy; la réalisation du boulevard urbain de Montauban; le réaménagement des accès à la commune d'Échiré, au nord de Niort; en Île-de-France, la rénovation des couches de roulement de la RN3, entre Paris et Meaux, le réaménagement de la RD121, à la hauteur de Sartrouville, et la création d'une voie de bus entre le centre-ville de Grigny et la cité de la Grande Borne.

Les chantiers d'aménagement urbain ont porté notamment sur le front de mer de Calais, la ZAC Charles-Renard de Saint-Cyr-l'École, dans les Yvelines, le pôle d'échanges multimodal de Redon, en Ille-et-Vilaine, les espaces publics des quartiers de Grand Cœur, à Nancy,

du Raquet à Sin-le-Noble, dans le Nord, de Koenig à Bretteville-sur-Odon, dans l'agglomération de Caen, ainsi que sur la mise en valeur du patrimoine historique du centre-ville de Cahors. L'activité réalisée auprès des communes et des collectivités territoriales est alimentée également par de nombreux chantiers récurrents, le plus souvent dans le cadre de marchés à bons de commande, qui constituent l'un des fonds de commerce des agences d'Eurovia.

Les travaux réalisés pour des clientèles privées nourrissent aussi l'activité. Parmi les plus importants chantiers dans ce secteur, on signalera ceux du parc d'activités A5 Sénart, à la croisée de l'autoroute A5 et de la Francilienne en Île-de-France, de la plate-forme logistique du groupement Les Mousquetaires, à Bourges, à la sortie de l'A71, des centres commerciaux «Promenade de Flandre» dans le Nord, «Carré Sénart» en Île-de-France et «Ma Petite Madelaine» dans l'agglomération de Tours.

Dans les travaux ferroviaires, l'année a été dominée par la phase finale du chantier de la LGV SEA. Les travaux ferroviaires (voies et caténaires), qui se sont achevés au début de l'été dans les délais prévus, ont mobilisé plus de 500 collaborateurs d'ETF. Ce chantier a été l'occasion d'utiliser le wagon «poussoir» de longs rails soudés, innovation majeure d'ETF, pour la pose des voies – réalisée au rythme de 650 m



3

1 — Réaménagement des accès à la commune d'Échiré, au nord de Niort (Deux-Sèvres).

2 — SNCF Réseau a attribué à ETF la rénovation de près de 200 km de voies ferrées nationales par an dans le cadre de marchés pluriannuels.

3 — Mise en service des installations de traitement de la carrière de Blignicourt (Aube) en juillet 2016.



Réalisation de travaux de voirie pour le prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, à Paris.

par jour à partir de deux bases de travaux aménagées sur le tracé.

Sur les lignes ferroviaires en service, ETF a participé à de nombreuses opérations de régénération de voies, de renouvellement des équipements et de maintenance, qui ont concerné notamment la ligne Sathonay – Bourg-en-Bresse, la Tangentielle Nord, en Île-de-France, la gare de Pontanevaux, en Saône-et-Loire, et le tunnel des Plans à Ruffec, en Charente.

ETF va contribuer également de manière significative au Grand plan de modernisation du réseau (GPMR) lancé par SNCF Réseau. ETF s'était déjà vu confier, en 2015, un premier marché de « suite rapide » (train-usine assurant le renouvellement de l'ensemble des composants des voies) concernant les infrastructures ferroviaires d'Île-de-France, dont les premiers chantiers débiteront en 2017. L'entreprise a remporté en juillet 2016 un second marché du même type, pour la période 2018-2022, portant sur la rénovation du réseau en régions. Elle a aussi été retenue pour participer à une nouvelle phase du programme Vigirail (renforcement de la sécurité des aiguillages), lancé à la suite de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge en 2013. Enfin, ETF s'est vu attribuer par SNCF Réseau la modernisation de 180 km de caténaires

sur la ligne C du RER parisien, en groupement avec VINCI Energies.

Dans les infrastructures de transport urbain, Eurovia a participé au chantier d'extension du réseau de tramway (lignes 2 et 3) de Nice, dont les déblais sont évacués par bateau vers la plate-forme de valorisation de Fos-sur-Mer pour leur retraitement, ainsi qu'à la construction des lignes de transport collectif en site propre de Nîmes (prolongement de la ligne tram'bus autour du centre historique), de Marseille (section 3 Castellane-Luminy) et de la communauté urbaine de Dunkerque (secteur 1).

Dans les infrastructures aéroportuaires, Eurovia est intervenu pour Air France à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle (réaménagement des pistes d'accès au hangar de maintenance des Airbus A380), pour ADP à Orly (rénovation en un temps record de la piste 4), et pour VINCI Airports sur l'aéroport de Rennes – Saint-Jacques (réfection des parkings).

Dans les infrastructures portuaires, Eurovia a réalisé divers aménagements sur le terminal à conteneurs de Fos-sur-Mer, pour le compte de Port Synergy Projects, ainsi que dans les ports d'Alfortville et de Choisy-le-Roi, sur la Seine, en Île-de-France.

EUROPE

ALLEMAGNE

Eurovia GmbH a poursuivi sa politique de grande sélectivité. Sur un marché dynamique, celle-ci s'est traduite par une progression du chiffre d'affaires (+4% à 0,8 milliard d'euros) couplée à de constants efforts de rigueur dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers. Exercée principalement dans le cadre d'un grand nombre de contrats de dimension moyenne, l'activité a concerné également des chantiers plus importants. Parmi eux, on citera : la réfection du revêtement de la route nationale B500 sur

QUOI :

un enrobé clair associé à un éclairage à leds performant et économe en énergie

OÙ :

dans les agglomérations

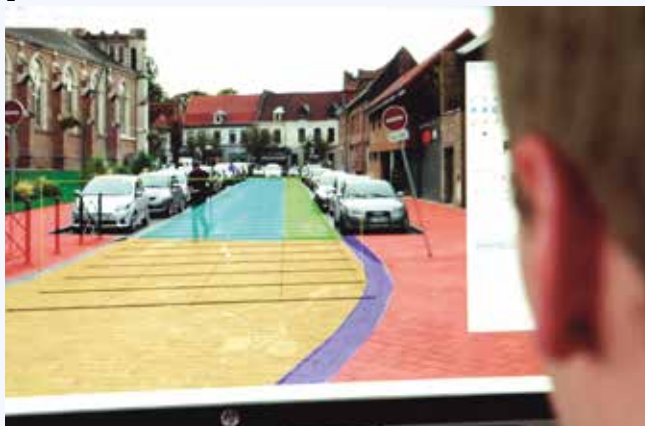
POURQUOI :

pour réduire de l'ordre de 40 % les dépenses d'éclairage urbain

LUMI+, L'ENROBÉ RÉFLÉCHISSANT QUI RÉDUIT LES DÉPENSES D'ÉCLAIRAGE



1



2



3

1 — Mise en œuvre de Lumi+ place Charles-de-Gaulle, à Wambrechies (Nord).

2 — Des relevés de luminance sont réalisés sur le terrain et des zones sont définies et bien identifiées sur écran afin de vérifier la réflectance de chaque matériau.

3 — Différence de luminosité constatée avec un éclairage de même puissance.

Le noir absorbe la lumière alors que les tons clairs la renvoient. Partant de ce constat, Eurovia et Citeos (VINCI Energies) ont conçu une offre commune, Lumi+, qui associe un enrobé clair à un éclairage à leds performant et particulièrement économe en énergie. Un revêtement spécifique a été mis au point par le centre de recherche et développement d'Eurovia à Mérignac, près de Bordeaux. Après une première étape ayant porté sur la sélection d'un granulat blanc, les équipes d'Eurovia ont mis au point une formulation qui allie résistance à l'orniérage, bonne tenue des cailloux à l'arrachement et

réflexion de la lumière. La fabrication de Lumi+ ne demande aucune modification des centrales d'enrobés et son application en couche de roulement s'effectue comme celle d'un enrobé classique. Un premier chantier a été réalisé dans une rue très circulée du centre de Toulouse. Combiné au remplacement des anciennes lampes à sodium par un éclairage à leds de même puissance, l'enrobé clair a permis de faire passer la luminance du revêtement de 25 à 34 lux, soit un gain de luminosité de 38 %.

« La rue de la République, à Toulouse, est une artère étroite du centre-ville, bordée par des immeubles hauts et toujours assez sombre, la nuit, malgré l'éclairage. La réponse technique proposée par Eurovia, à savoir l'application d'un enrobé hydrodécapé clair réfléchissant la lumière, correspondait à ce que nous voulions, et le résultat s'est révélé à la hauteur de nos attentes. De plus, l'équipe de chantier a bien pris en compte les contraintes de circulation en menant les travaux de nuit. »

Robert Franco,
responsable d'opérations,
Toulouse Métropole

10,5 km, en Forêt Noire; la rénovation d'un viaduc de 500 m sur le contournement sud de Hanovre; le réaménagement du parvis de la cathédrale et de la place Heinrich-Böll de Cologne; la réalisation de digues anticrues sur la commune de Jönsnitz, dans le land de Saxe; dans la Ruhr, le réaménagement de la traversée de Verl, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et de l'artère principale de Solingen, ainsi que la réalisation de parois antibruit sur une longueur de 6,6 km le long de voies ferroviaires; le regroupement de voies de tramway et de chemin de fer dans la région de Chemnitz, dans la Saxe.

ROYAUME-UNI

Sur un marché demeuré dynamique en raison d'importants besoins de rénovation des infrastructures routières, le chiffre d'affaires s'est maintenu à un haut niveau (0,6 milliard d'euros, + 6% hors effet de change).

Eurovia UK exerce les deux tiers de son activité dans le cadre de contrats de services de maintenance routière confiés par les collectivités locales. De nouveaux contrats pluriannuels ont été remportés auprès du comté du Hertfordshire, pour la réfection et l'entretien de son réseau routier, ainsi que du comté du Wiltshire et du district de Swindon (entretien et maintenance de 4 400 km de routes, 981 ponts, 3,9 millions de mètres carrés de trottoirs et 38 000 candélabres); ces deux derniers contrats représentent une activité de plus de 100 millions d'euros sur cinq ans. Par ailleurs, dans le cadre de partenariats public-privé d'une durée de vingt-cinq ans cogérés avec VINCI Highways, Eurovia assure la maintenance intégrale des réseaux routiers du district londonien d'Hounslow et du comté de l'île de Wight.

En parallèle des contrats de services, l'activité exercée dans le cadre de contrats de travaux est demeurée soutenue. Eurovia UK a achevé notamment l'aménagement de l'A50, dans le comté du Leicestershire, ainsi que la construction d'une nouvelle liaison urbaine à Blackburn, dans le comté du Lancashire. L'entreprise a signé également avec Highways England un contrat-cadre concernant la rénovation et la maintenance de couches de surface de 180 km d'autoroutes et 520 km de routes nationales.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET SLOVAQUIE

Après la très forte progression enregistrée au cours de l'exercice précédent, l'activité s'est sensiblement contractée (- 27% à 0,5 milliard d'euros), suite à l'achèvement de grands projets d'infrastructures.

En République tchèque, Eurovia CS a poursuivi la construction du tronçon Vizovice-Lhotsko de la route I/49, dans la région de Zlín, et s'est vu confier la réalisation, par élargissement d'une route existante, d'un tronçon de 10 km de l'autoroute D3, dans le sud du pays. Présente également sur le marché des travaux ferroviaires, l'entreprise a achevé les chantiers de réhabilitation intégrale, gares comprises,

d'une ligne de 19 km reliant Šumperk à Kouty nad Desnou, et d'une section de 5 km du corridor paneuropéen IV, au sud du pays.

En Slovaquie, Eurovia SK a achevé en groupement avec VINCI Construction les travaux d'un nouveau tronçon de l'autoroute D1, et poursuivi la réalisation d'une section de 4,3 km de l'autoroute D3, incluant la construction d'un tunnel de 2,2 km et de trois ponts. L'entreprise a terminé également la réhabilitation d'une route de 400 km (I/50) reliant l'Ukraine à la République tchèque via la Slovaquie, et assuré le renouvellement des glissières de sécurité sur 45 km de la voie rapide R1. L'année a été marquée, par ailleurs, par la signature d'un nouveau contrat de près de 80 millions d'euros pour la réhabilitation du réseau de tramway de Košice, deuxième ville du pays, dans le prolongement d'une première phase de travaux déjà réalisée par Eurovia.

POLOGNE

Sur un marché demeuré tendu, l'activité s'est contractée de 15% à 0,1 milliard d'euros. Eurovia Polska a poursuivi la réorganisation de ses activités de travaux et de production de matériaux. La filiale a continué les importants chantiers des voies rapides S19, dans les régions de Lublin et des Basses-Carpates, S3, en Basse-Silésie, et S11, en Poméranie occidentale. Elle a débuté ceux de la route de contournement d'Oświęcim, à l'ouest de Cracovie, et de la route Drogozowa-Trasa-Średnicowa, en Silésie. Dans le domaine des aménagements urbains, elle a participé à Gdańsk à la rénovation du cœur historique de la ville et de l'une des rues du port maritime, en collaboration avec Soletanche Freyssinet (VINCI Construction), et réalisé à Szczecin un parc-relais.

AUTRES MARCHÉS D'EUROPE CENTRALE

En Lituanie, en Croatie et en Roumanie, le chiffre d'affaires s'est élevé au total à 0,1 milliard d'euros.

En Roumanie, les principales opérations de l'exercice ont concerné la rénovation et l'entretien de routes nationales et départementales. En Lituanie, Eurovia a remporté le contrat de construction de la deuxième voie du corridor ferroviaire contournant la capitale, Vilnius.

ESPAGNE

Alors que le marché s'était redressé au cours des exercices précédents, le contexte d'incertitude politique a pesé sur l'activité, qui s'est réduite de 27% à 0,1 milliard d'euros. Les contrats pluriannuels d'entretien de réseaux routiers ont contribué au maintien de l'activité. Parmi les chantiers de l'année, la filiale Probisa a réalisé les travaux d'élargissement de l'A30 au niveau du nœud autoroutier avec l'A7, dans la province de Murcie.



1



2



1 — Ringway, filiale d'Eurovia au Royaume-Uni, assurera pour le comté du Wiltshire une gamme complète de services de maintenance et d'entretien.

2 — En République tchèque, Eurovia CS a livré le dernier tronçon de la D8, reliant Prague à la frontière tchéco-allemande et à Dresde.

3 — À Cologne, Eurovia GmbH a réaménagé le parvis de la cathédrale et la place Heinrich-Böll.



3

AMÉRIQUES

CANADA

Présent dans cinq provinces du pays, Eurovia est intervenu dans un environnement économique contrasté. Le chiffre d'affaires global (0,4 milliard d'euros) s'est légèrement contracté hors effet de change.

Traditionnellement présent dans les travaux routiers, Eurovia a élargi son activité aux travaux ferroviaires grâce à l'acquisition de la société Rail Cantech. Active principalement dans les provinces de Québec et de l'Ontario, celle-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 15,8 millions de dollars canadiens (10,8 millions d'euros) en 2016.

Au Québec, les décalages d'importants chantiers, en raison de conflits sociaux au sein des services de la ville de Montréal et des administrations, ont conduit à une contraction de l'activité. Parmi les opérations en cours, Eurovia Québec participe, en deux phases, à la rénovation du pont Dubuc, à Saguenay, au-dessus de la rivière du même nom, et réaménagement des voies d'accès à l'ouvrage. Dans l'agglomération de Montréal, qui fait l'objet de nombreux projets de rénovation urbaine, Eurovia Québec mène d'importants travaux sur l'A10 et a remporté un contrat de réhabilitation de voiries et de réseaux hydrauliques pour la ville de Longueuil, sur les rives du fleuve Saint-Laurent.

En Alberta, province dont l'économie repose pour l'essentiel sur les ressources pétrolières, l'arrêt brutal des investissements dans ce secteur a continué à peser lourdement sur

l'environnement de marché. L'activité de la filiale Carmacks s'est toutefois maintenue grâce au projet majeur mené par VINCI dans la province de la **Saskatchewan**, voisine de l'Alberta, pour la construction du Regina Bypass, contournement autoroutier de la capitale provinciale. Mandataire du groupement constructeur, la filiale Carmacks a débuté au printemps 2016 les travaux sur site de ce vaste chantier qui englobe la construction de 39 km d'autoroutes et de 12 échangeurs avec leurs voies d'accès et de 38 ouvrages d'art, ainsi que la rénovation de 22 km d'infrastructures existantes.

En Colombie-Britannique, la filiale BA Blacktop, grâce notamment aux synergies avec la société Imperial Paving acquise en 2014, a pu bénéficier à plein du dynamisme économique de la province, sur un marché soutenu par d'importants investissements dans les infrastructures. BA Blacktop a commencé, en particulier, l'important chantier de réaménagement de la gare de triage intermodale du terminal à conteneurs Deltaport, au sud de la ville de Vancouver.

ÉTATS-UNIS

L'exercice a été particulièrement bien orienté pour les deux filiales d'Eurovia – Hubbard, active principalement en Floride, et Blythe, basée en Caroline du Nord –, dont l'activité a progressé globalement de plus de 26 % à 0,5 milliard d'euros.

En Floride, Hubbard participe aux ambitieux programmes de rénovation d'infrastructures routières lancés par les autorités de l'État, dans un contexte de fort développement du tourisme. 2016 a ainsi été la première année pleine d'exécution de quatre contrats remportés en 2015. Ceux-ci concernent l'élargissement de la State Road 528 à Orlando; la rénovation-extension, dans la même ville, de l'International-Drive, qui dessert six des plus grands parcs de loisirs du monde; la fourniture de plus d'un million de tonnes d'enrobés dans le cadre de la rénovation de l'autoroute I-4; enfin, l'élargissement d'un tronçon de 2,4 km de la State Road 21, qui relie

McMeekin à Jacksonville. De nouveaux contrats confiés par l'autorité des transports de Floride, d'un montant global de près de 200 millions de dollars, se sont ajoutés à ceux en cours d'exécution.

En Caroline du Nord et du Sud, Blythe a poursuivi le chantier d'élargissement de quatre à huit voies d'un tronçon de 12 km de l'autoroute I-85, et remporté en groupement, sur le même axe, un nouveau contrat de 435 millions de dollars pour élargir une section supplémentaire de 32 km dans les comtés de Spartanburg et de Cherokee, entre Charlotte et Greenville.

En Géorgie, 2016 a été une année d'intense activité pour Hubbard et Blythe, sur le chantier du North West Corridor d'Atlanta; d'un montant de 600 millions de dollars sur cinq ans, le projet porte sur la création de voies de circulation rapides et réversibles le long des autoroutes I-75 et I-575.

CHILI

Malgré un environnement économique difficile, l'activité s'est inscrite en forte croissance (+ 45 % à 0,2 milliard d'euros). Bitumix, filiale à 50 % d'Eurovia, a porté de 50 % à 100 % sa participation au capital de la filiale Bitumix CVV. L'opération renforce les positions d'Eurovia dans les activités de travaux et de production de matériaux routiers, notamment dans la région de Concepción, deuxième agglomération du Chili. Parmi les chantiers de l'exercice, Bitumix a réaménagé l'une des principales artères du centre historique de Santiago, la rue Compañía, et réalisé les travaux de rénovation-extension des pistes de l'aéroport d'Iquique, au nord du pays.

Dans le secteur ferroviaire, ETF, mandataire d'un groupement d'entreprises françaises, construit les voies et les caténaires de 37 km de lignes de métro à Santiago. La filiale spécialisée a achevé une première tranche de 5,5 km sur la ligne 6, et lancé le chantier des 22 km de la ligne 3. À l'issue de leur construction, elle assurera leur maintenance sur une période de vingt ans.



1

1 — Avec Bitumix CVV, Eurovia renforce ses positions au Chili dans les travaux et la production de matériaux routiers, notamment dans la région de Concepción.

2 — Réaménagement par BA Blacktop de la gare de triage intermodale du terminal à conteneurs Deltaport au sud de Vancouver, au Canada.



2

PERSPECTIVES

La situation du carnet de commandes d'Eurovia au 31 décembre 2016, en hausse de 4 % sur un an, permet d'anticiper un retour à la croissance de l'activité en 2017.

En France, sur le marché des travaux routiers, le niveau des prises de commandes enregistrées en 2016 augure d'une tendance à la reprise de l'activité, dans un contexte où les collectivités locales ne peuvent différer trop longtemps les nécessaires investissements d'entretien et de modernisation de leurs réseaux. Dans le secteur ferroviaire, après une année 2016 de transition suite à l'achèvement de la LGV SEA, ETF accélérera son redéploiement dans la rénovation des lignes existantes grâce à l'entrée en vigueur des contrats pluriannuels que lui a confiés SNCF Réseau.

Dans les autres pays d'Europe, l'activité devrait demeurer bien orientée sur les deux premiers marchés d'Eurovia : l'Allemagne, où d'importants programmes de rénovation d'infrastructures sont en phase de lancement ; le Royaume-Uni, où Eurovia tire parti de sa présence d'acteur local, à la fois dans le contracting et sur le marché des services. En Europe centrale, les besoins de mise à niveau des infrastructures devraient susciter de nouveaux investissements financés par les fonds structurels européens.

Sur le continent américain, l'activité aux États-Unis devrait poursuivre sa croissance grâce aux contrats significatifs remportés par les filiales locales et, à plus long terme, grâce aux investissements massifs envisagés par la nouvelle administration fédérale. Au Canada, le lancement effectif de projets déjà inscrits dans les carnets de commandes et les programmes publics de développement des infrastructures routières et ferroviaires devraient stimuler l'activité.

Dans ce contexte, Eurovia poursuivra sa stratégie de développement international de manière volontariste dans les travaux ferroviaires et de manière ciblée sur le continent américain. Outre la croissance externe, des marges de développement pourront être générées par l'extension de la chaîne de valeur vers l'amont dans la conception d'infrastructures, et vers l'aval dans les services, et par le renforcement de la capacité d'ensemblage d'Eurovia dans le cadre de projets en PPP développés en synergie avec VINCI Highways, notamment en Allemagne et en Amérique du Nord.

Eurovia poursuivra simultanément ses efforts d'innovation dans l'ensemble de ses filières de métiers, depuis la production de matériaux et les activités de travaux jusqu'à la maintenance et les services. Ces innovations augmenteront la valeur ajoutée environnementale des produits et procédés d'Eurovia et favoriseront le développement de nouvelles fonctionnalités associées à l'essor des technologies numériques.

VINCI CONSTRUCTION

Premier groupe français et acteur mondial de premier plan de la construction, VINCI Construction réunit 700 sociétés consolidées et 67 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Son activité s'exerce dans huit domaines : bâtiments, ouvrages fonctionnels, infrastructures de transport, infrastructures hydrauliques, énergies renouvelables et nucléaire, environnement, pétrole et gaz, mines. Son organisation en trois composantes complémentaires permet à VINCI Construction d'accompagner ses clients dans la durée, sur des projets diversifiés de par leurs spécificités techniques, leur taille et leur localisation géographique.

Le Réseau de filiales locales :

- en France métropolitaine avec VINCI Construction France, qui dispose d'un réseau solidement ancré régionalement au travers de 393 implantations territoriales;
- dans les autres régions du monde avec VINCI Construction UK et VINCI Construction International Network, qui rassemble les filiales VINCI Construction Dom-Tom ; Warbud, Prümstav, SMP et SMS en Europe centrale; Sogea-Satom dans 21 pays d'Afrique; HEB Construction en Nouvelle-Zélande.

La Division des grands projets, qui accompagne des projets complexes ou de grande envergure en France et à l'international au travers de VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard.

Les Métiers de spécialités exercés par des filiales dans le domaine des sols (Soletanche Bachy et Menard), des structures (Freyssinet et Terre Armée), du nucléaire (Nuvia), des services numériques dédiés à la construction (Sixense), du pétrole, du gaz, des énergies thermiques renouvelables et de la valorisation énergétique (Entrepose, dont VINCI Environnement).

Via la marque Sixense, VINCI Construction propose des solutions numériques dédiées à la gestion des projets de construction, du patrimoine et des risques pour les infrastructures, les sols et l'environnement.



Le contexte économique et concurrentiel tendu, en particulier en France, ainsi que la politique de sélectivité donnant la priorité à l'amélioration des marges ont conduit à une contraction de l'activité de VINCI Construction, moins marquée, toutefois, qu'en 2015.

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction a reculé de 5,3 % à structure comparable, dont - 0,9 % imputable à l'achèvement du chantier de génie civil de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. L'activité a été affectée par la réduction des commandes publiques en France, et par la baisse des prix du pétrole et des matières premières chez Entrepose et dans certaines implantations de Sogea-Satom en Afrique. Les métiers de spécialités de Soletanche Freyssinet ont montré une solide résistance et enregistré une prise de commandes record pour la deuxième année consécutive. Ceux des grands projets ont poursuivi leur déploiement international, en accompagnant notamment l'extension des activités de concession du Groupe en Amérique du Sud.

Dans ce contexte, les entreprises de VINCI Construction ont accentué leurs efforts pour renforcer leur compétitivité et améliorer leurs marges, en adaptant leurs organisations et en approfondissant leurs politiques commerciales. Le pôle a poursuivi le déploiement transversal d'outils et de méthodes destinés à améliorer la productivité des chantiers, ainsi que le développement d'offres communes avec les nouvelles marques Plendi, dans le domaine des bâtiments d'exception, et Sixense, dans celui des solutions numériques dédiées à la construction et à la gestion des ouvrages.

RÉSEAU DE FILIALES LOCALES

VINCI CONSTRUCTION FRANCE

2016 a été une année de transition, pour VINCI Construction France, à la fois en termes d'activité économique et de projet d'entreprise. Dans un environnement demeuré très tendu, son chiffre d'affaires s'est réduit de 7 % à 5,4 milliards d'euros, dont 99 millions d'euros liés au transfert de la filiale VINCI Environnement vers Entrepose, autre entité du pôle. La contraction a été, cependant, moins marquée qu'en 2015. La tendance à

l'amélioration de l'activité a été confirmée par le bon niveau des prises de commandes. Le carnet de commandes s'élève à 5,8 milliards d'euros en fin d'exercice, soit treize mois d'activité moyenne. Par ailleurs, la part croissante de chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de grandes opérations confirme la capacité de VINCI Construction France à mener en entreprise générale des projets complexes, intégrant des critères de performance technique et environnementale de plus en plus exigeants.

Pour répondre aux mutations de son marché, VINCI Construction France, doté d'un management renouvelé, a lancé début 2016 le projet d'entreprise *Entreprendre et s'Engager Ensemble*, qui vise à renforcer sa compétitivité en améliorant sa performance opérationnelle, à conforter son positionnement d'entreprise générale et à repenser en profondeur son fonctionnement et ses modes de travail. Le déploiement de ce projet favorise un pilotage à la fois coordonné et mutualisé tout en conservant un fort ancrage de proximité auprès des clients. L'activité a été réorganisée en province sur la base d'un nouveau découpage territorial, ainsi qu'en Île-de-France autour de trois pôles d'expertise – habitat, ouvrages fonctionnels neufs, ouvrages fonctionnels réhabilités.

Afin d'accroître la valeur ajoutée des offres, le nouveau plan stratégique vise à accompagner la montée en puissance de l'expertise en développement immobilier de VINCI Construction France, via le réseau dédié Adim, structuré en filière collaborant étroitement en amont des projets avec le réseau des directions déléguées. L'entreprise mène également une politique environnementale ambitieuse autour d'un triple défi : réduire son empreinte environnementale, être un acteur majeur de la croissance verte et faire de l'environnement une source d'innovation. Cette politique se concrétise par des solutions innovantes comme les nouveaux vitrages photovoltaïques et connectés Horizon, ou le concept de bâtiments réversibles Conjugo®.

L'activité de bâtiment, qui représente 69 % de l'activité globale, s'est répartie en 2016 sur plus de 3 000 projets. Ceux menés en Île-de-France ont généré près d'un tiers du chiffre d'affaires total de VINCI Construction France, à travers un ensemble d'opérations majeures. Ont notamment été achevées, à Paris, la restructuration de l'immeuble Fontenoy, dans le VII^e arrondissement, et celle du secteur est du campus de Jussieu (12 bâtiments totalisant 113 000 m²), et à Aubervilliers, la construction du Campus Veolia (81 029 m²). Simultanément, VINCI Construction France a lancé ou poursuivi des chantiers importants : la nouvelle tour Trinity (31 étages, 153 m de haut, 50 000 m²) et l'Arena Nanterre-la Défense (salle multimodale de 40 000 places) ; le futur siège de la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) au cœur de la ZAC Clichy-Batignolles, dont la construction répond à des exigences de sûreté exceptionnellement



1

élevées ; les travaux de rénovation de La Samaritaine, transformée en un ensemble urbain multifonctionnel incluant notamment un hôtel de luxe ; le nouveau bâtiment de jonction entre les terminaux Sud et Ouest de l'aéroport de Paris-Orly (250 m de long, 80 000 m²) ; la réhabilitation de la prison de la Santé dans le cadre d'un partenariat public-privé ; la modernisation du stade Roland-Garros ; un ensemble de 229 logements collectifs résidentiels dans le centre de Massy, pour Cogedim. On signalera également la commande majeure concernant la tour Generali (49 000 m² sur 44 niveaux) à la Défense, futur siège de Saint-Gobain. En régions, VINCI Construction France a achevé la construction du Parc Olympique Lyonnais (59 000 places), dans un délai



1 — Le nouveau siège de Veolia réunit 3000 collaborateurs du groupe à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

2



2 — À Bordeaux, la Cité du Vin, dédiée à la promotion de la culture de la vigne et du vin, a ouvert ses portes au public le 1^{er} juin 2016.

exceptionnellement court pour être au rendez-vous de l'UEFA-Euro 2016 ; la rénovation en site occupé, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de l'université Toulouse – Jean-Jaurès, qui accueille 29 000 étudiants ; la restructuration-extension du centre commercial Cap 3000, à Saint-Laurent-du-Var, dont la surface utile a été portée à 100 000 m² ; la réhabilitation en site habité de trois immeubles totalisant 530 logements dans le quartier du Grand Parc, à Bordeaux. L'entreprise a poursuivi également les chantiers de la tour La Marseillaise (37 778 m² de surface utile sur 33 niveaux) à Marseille, de la ZAC des Girondins à Lyon (850 logements), du palais de justice de Poitiers, du nouvel hôpital de Libourne (42 000 m², 477 lits), du complexe multi-activités Muse à Metz (180 000 m² de planchers), ainsi que l'extension du Centre national de la mer (Nausicaà) à Boulogne-sur-Mer, qui accueillera le plus grand aquarium d'Europe. Enfin, le programme innovant Primméa, qui propose des logements à des prix abordables, a connu une montée en puissance significative.

Dans les métiers du génie civil (21 % du chiffre d'affaires), l'activité s'est répartie sur plus de 1 500 chantiers de tailles très diverses, souvent menés en collaboration avec d'autres divisions de VINCI Construction. Les plus importants ont concerné : à Paris, la réalisation de la Canopée et le réaménagement du pôle d'échanges du quartier des Halles, ainsi que le prolongement des lignes de métro n°12 et n°14 ; la construction du bâtiment réacteur tokamak à Cadarache (Bouches-du-Rhône), dans le cadre du programme international d'expérimentation de la fusion nucléaire Iter ; le chantier Epure sur le site du Commissariat à l'énergie atomique de Valduc, en Côte-d'Or ; le tunnel routier de Kérino, à Vannes, et celui de La Borne Romaine, sur l'autoroute A8 entre Nice et Monaco ; les travaux souterrains de la ligne B du métro de Rennes ; le parc aquatique Aqualagon en Seine-et-Marne ; la rénovation de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse, dans le cadre d'un partenariat public-privé mené par VINCI Concessions. VINCI Construction France, associé à d'autres entités du pôle, va réaliser la future gare CNIT – la Défense et ses tunnels adjacents dans le cadre du prolongement de la ligne E du RER vers l'ouest de Paris (projet Eole), qui constitue l'une des commandes majeures de l'exercice.

L'activité de travaux hydrauliques (8 % du chiffre d'affaires) est constituée de près de 2 000 chantiers, dont un grand nombre de chantiers courants réalisés auprès des collectivités locales. Elle inclut également des opérations plus importantes comme celles menées en 2016 pour la réhabilitation des canalisations sous le pont Notre-Dame à Paris, la conception-réalisation du bassin de rétention des eaux usées de Ganay à Marseille, ou



1

la modernisation des stations d'épuration d'Achères et de Saint-Cyr-l'École en Île-de-France.

Enfin, VINCI Construction France exerce des **métiers de spécialités** – construction bois, avec Arbonis ; monuments historiques ; fondations et travaux spéciaux, avec Botte Fondations ; travaux maritimes et fluviaux, avec EMCC ; curage, désamiantage, démolition et dépollution, avec NEOM – qui ont concerné 960 chantiers et représenté 2 % du chiffre d'affaires.

VINCI CONSTRUCTION INTERNATIONAL NETWORK

Collectivités françaises d'outre-mer

Dans un environnement économique qui s'est durci en 2016, le chiffre d'affaires de VINCI Construction Dom-Tom s'est réduit de 7 % à 0,5 milliard d'euros. La contraction de l'activité a concerné principalement les Antilles et la Nouvelle-Calédonie. Elle a été moins marquée à La Réunion, grâce au chantier majeur de la Nouvelle Route du Littoral.

L'année a vu la livraison de plusieurs chantiers importants de bâtiment et de génie civil : en Nouvelle-Calédonie, le Médipôle de Koutio, le plus important équipement public jamais réalisé sur le territoire, et l'échangeur du pont des Érudits ; en Martinique, le CHU de La Meynard,



2

1 — Extension et restructuration du centre commercial Cap 3000 à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes).

2 — Le Médipôle, nouveau centre hospitalier de Koutio, est le premier équipement labellisé HQE en Nouvelle-Calédonie.

QUOI :

transformer les façons
de construire

COMMENT :

grâce aux technologies

POURQUOI :

économiser les ressources
et améliorer la productivité

INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES CONSTRUCTIVES DU FUTUR



1



2

VINCI Construction participe au développement de technologies qui rendront les bâtiments autonomes en énergie et transformeront demain les façons de construire, via des partenariats avec des entreprises innovantes.

FENÊTRE SOLAIRE RÉGULANT LES RADIATIONS

Développée par VINCI Construction et Sunpartner Technologies, société produisant des capteurs solaires invisibles, dans le cadre d'une coentreprise créée en 2016, Horizon est une gamme de fenêtres autonomes et connectées. Elle réunit dans

un même produit une fenêtre, un brise-soleil, un store et un panneau solaire invisible. Le double vitrage photovoltaïque capte la lumière et la transforme en électricité ; l'énergie ainsi produite alimente le bâtiment et le système d'occultation intégré. Horizon peut être pilotée à distance via un smartphone, une télécommande ou le système de gestion technique du bâtiment. Ses capacités opacifiantes et son pilotage en temps réel permettent d'économiser jusqu'à 30 % de la consommation d'énergie d'un bâtiment, en diminuant notamment les effets de surchauffe et en optimisant la gestion de la climatisation. Cette innovation sera déclinée dans une gamme de produits

adaptés aux différents types de bâtiments, en construction neuve comme en rénovation. Avancée significative sur le marché à fort potentiel du photovoltaïque intégré au bâtiment, elle participe au développement de systèmes constructifs de nouvelle génération qui améliorent simultanément les performances de l'enveloppe des bâtiments et le bien-être de leurs occupants.

IMPRESSION 3D ET FORMES COMPLEXES

Début 2017, VINCI Construction a noué un partenariat avec XtreeE en prenant une participation au capital de cette start-up française parmi les leaders mondiaux de l'impression 3D de béton. Fondée par un groupe multidisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de scientifiques et de roboticiens, XtreeE explore les nouvelles perspectives qui s'ouvrent pour la conception architecturale grâce aux technologies numériques avancées et à la construction « additive ». Celle-ci permet, via la transmission des données de conception à un robot programmé pour disposer les matériaux en couches selon des angles et des épaisseurs variables, de créer les formes les plus complexes, impossibles à obtenir avec les techniques traditionnelles.

1 — La fenêtre solaire aux différents stades d'opacification.

2 — L'impression 3D permet d'obtenir des formes de béton complexes, comme ce poteau de 4 m de haut qui vient soutenir le préau d'un collège à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

conçu pour garantir son fonctionnement en cas de séisme ; en Guadeloupe, la station de traitement d'eau potable de Goyave ; à La Réunion, l'extension de l'hôpital du Tampon et l'échangeur de La Possession. Les filiales locales ont poursuivi leurs activités de fonds de commerce, en particulier dans le secteur du bâtiment avec la réalisation de près de 400 logements sociaux en Guadeloupe et 130 en Guyane. On citera également les chantiers de la tour Pacific Plaza et du nouveau site de l'Office des postes et télécommunications en Nouvelle-Calédonie, d'un nouvel hôtel de police en Martinique, du centre d'imagerie moléculaire de Guadeloupe et de l'extension-réhabilitation du tribunal de grande instance de La Réunion.

Europe centrale

L'activité s'est réduite de 14 % à 0,4 milliard d'euros, avec des évolutions contrastées selon les trois pays où VINCI Construction International Network est implanté : stabilité en République tchèque, contraction en Pologne et forte baisse en Slovaquie.

En Pologne, malgré la conjoncture difficile, Warbud a maintenu un haut niveau d'activité dans le secteur du bâtiment, qui représente plus de 80 % de son chiffre d'affaires. La filiale est intervenue sur des chantiers qui couvrent tous les segments de ce marché : les centres commerciaux Wratislavia, à Wrocław, et Forum à Gdańsk ; le centre hospitalier de Cracovie-Prokocim, plus grand établissement de ce type en Pologne avec près de 1000 lits, et l'hôpital Duchesse Anna Mazowiecka à Varsovie ; le musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdańsk (une tour penchée de sept étages répondant à une haute ambition architecturale) et le musée Pan Tadeusz à Wrocław ; le tribunal de Nowy Sącz ; l'immeuble de bureaux Prime Corporate Center à Varsovie. Plusieurs commandes significatives, portant sur trois bâtiments hospitaliers et une tour de 34 étages à Varsovie, nourriront l'activité en 2017.

Dans les travaux publics, Warbud a réalisé la section Stryków-Tuszyn de l'autoroute A1 ainsi que des travaux de couverture de voies ferroviaires à Gdańsk, et enregistré une prise de commandes soutenue pour le prochain exercice.

En République tchèque, dans les activités de travaux publics exercées par la filiale SMP, l'année a vu la montée en puissance, après plusieurs années de préparation, de l'important chantier d'extension de la station d'épuration des eaux de Prague. SMP est intervenu également sur plusieurs ouvrages d'art en Moravie ainsi que sur le périphérique de Velemyšleves, en Bohême. L'activité de la filiale de bâtiment Průmstav a été affectée par le contexte d'instabilité réglementaire qui allonge les délais de réalisation de nombreux projets.

En Slovaquie, SMP, en groupement avec Eurovia, a achevé la construction d'ouvrages d'art sur les autoroutes D1 et D3.

Nouvelle-Zélande

Sur un marché bien orienté, la société HEB Construction, acquise en 2015, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 milliard d'euros. La nouvelle filiale s'est dotée d'une division dédiée aux grands projets afin de participer, en synergie avec les autres entités de VINCI Construction, aux importants programmes d'infrastructures lancés par les autorités.

Les principaux chantiers de l'exercice ont concerné : la liaison Transmission Gully, nouvelle autoroute de 27 km au nord de Wellington ; le projet Huntly, section autoroutière de 15 km entre Auckland et Waikato ; le nouveau port de Waitangi, aux îles Chatham ; le futur hub maritime de Tauranga, dans la Baie de l'Abondance, au nord du pays.

Afrique

Dans un contexte économique affecté par la chute des cours du pétrole et des matières premières, qui représentent une large part des ressources du continent, le chiffre d'affaires de Sogea-Satom a enregistré une contraction de 17 % à 0,7 milliard d'euros – moins marquée, toutefois, qu'en 2015. Tirant parti de la large couverture de ses marchés, en termes de géographie comme de métiers, l'entreprise a bénéficié d'un environnement de croissance dans les pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et australe, dont les économies sont les moins liées aux investissements pétroliers et miniers. Elle développe aussi son activité dans des secteurs où les besoins d'équipement vont croissant, comme les infrastructures hydrauliques et portuaires. Sur des marchés

1 — Réalisation de 27 km d'autoroute entre Wellington et la région côtière de Kapiti, en Nouvelle-Zélande.

2 — Acteur majeur du BTP en Afrique, Sogea-Satom y est présent dans 21 pays et emploie plus de 9000 collaborateurs.

2





1

fortement concurrentiels, Sogea-Satom entend conforter ses positions en mettant l'accent, outre la diversité et la qualité technique de ses offres, sur sa capacité à accompagner ses clients publics et privés dans le montage financier de leurs projets, en collaboration avec des partenaires spécialisés et d'autres entités du Groupe.

Dans les travaux routiers, son domaine d'activité historique, Sogea-Satom a achevé ou poursuivi les chantiers de la route de 128 km reliant Beyla à N'Zérékoré en Guinée-Conakry, de l'échangeur nord de Ouagadougou au Burkina Faso, de l'aménagement de l'entrée ouest de Douala au Cameroun, et enregistré de nouvelles commandes concernant les routes Bétérou-Tchaourou au Bénin et Bamako-Koulikoro au Mali.

Dans les activités de génie civil, Sogea-Satom a poursuivi le chantier majeur du double pont routier et ferroviaire sur le fleuve Wouri à Douala, au Cameroun, en conjuguant la mobilisation de ses ressources locales avec les expertises spécialisées d'autres divisions de VINCI Construction. L'entreprise construit également le pont

de Micoc Alum, sur le Rio Wele, en Guinée équatoriale, et deux gares TGV au Maroc, en collaboration avec une filiale de VINCI Energies. Dans le génie civil portuaire, l'activité a été soutenue avec les travaux de confortement du port de Cotonou, au Bénin, les chantiers du port de pêche de Casablanca, au Maroc, d'un quai de déchargement dans le port de Douala, au Cameroun, et d'un quai minéralier dans celui de Kamsar, en Guinée-Conakry.

Dans les travaux hydrauliques, l'exercice a été bien orienté avec les chantiers nouveaux ou en cours concernant des travaux d'adduction d'eau potable au Burundi et en Côte d'Ivoire, la station de débouage de Marrakech au Maroc, les stations de traitement d'eau potable de Ziga au Burkina Faso et de Songon en Côte d'Ivoire, ainsi que les nouvelles commandes des stations de Kigoro au Kenya et de Kabala au Mali.

Dans le secteur du bâtiment, enfin, on retiendra la construction du siège du groupe Bolloré à Cotonou, au Bénin, et du bâtiment de la nouvelle agence de la Banque des États de l'Afrique centrale à Oyo, au Congo.

VINCI CONSTRUCTION UK

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction UK est demeuré stable à 0,9 milliard de livres. Le règlement des difficultés liées à d'anciens projets, la profonde réorganisation engagée depuis plusieurs années et l'accentuation des efforts de sélectivité ont conduit à un redressement des résultats, redevenus positifs en 2016.

Dans l'activité de bâtiment, les projets en cours dans le secteur de la santé ont concerné principalement les hôpitaux Spire Healthcare, à Manchester, et Chase Farm, dans le nord de Londres. Par ailleurs, VINCI Construction UK a renouvelé sa participation au programme public de construction hospitalière en étant adjudicataire du contrat-cadre ProCure22. Dans les autres secteurs du bâtiment, les principaux chantiers ont porté sur un nouveau bâtiment de l'université de Bath, une résidence pour retraités à Battersea, l'extension du terminal 1 (et les installations associées de tri des bagages) de l'aéroport de Gatwick, le projet du New Covent Garden Market, à Londres, ainsi que plusieurs

bâtiments industriels pour Jaguar Land Rover.

La division de génie civil a achevé ou poursuivi, dans le secteur ferroviaire, les importants chantiers du programme de modernisation du métro londonien (stations de Tottenham Court Road et Victoria, stations ouest du réseau Crossrail, construction du dépôt d'Old Oak Common), ainsi que les travaux de doublement des voies de la liaison Filton Bank, à Bristol. Elle est intervenue, aussi, sur les chantiers des autoroutes M5 (embranchement 4-6) et M4, dans le cadre du programme Highways England Smart Motorways, et s'est vu confier un nouveau contrat concernant l'autoroute M20 (nouvel embranchement à proximité d'Ashford, dans le Kent). Dans le secteur de la valorisation énergétique, en association avec VINCI Environnement, le génie civil d'une usine de traitement de déchets en Cornouailles a été achevé et la construction d'une autre usine dans le Yorkshire du Nord a été poursuivie.

La division facility management a développé sa clientèle publique grâce à de nouveaux contrats remportés auprès du ministère de la justice, du gouvernement gallois et de l'office national des statistiques. Elle a obtenu également le renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des parcs royaux de Londres.

DIVISION DES GRANDS PROJETS

Le chiffre d'affaires consolidé de la Division des grands projets s'est élevé à 1,6 milliard d'euros, en baisse de près de 10 %, en raison de l'achèvement de plusieurs grandes opérations et du volume important de projets en phase de développement ou d'étude, générant un chiffre d'affaires limité durant l'exercice. L'activité totale de la Division, y compris sa quote-part dans QDVC, au Qatar, s'est élevée à 2,0 milliards d'euros, proche de son niveau de 2015.

VINCI Construction Grands Projets a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros, y compris sa quote-part dans QDVC au Qatar. 2016 a vu la signature de plusieurs contrats significatifs, concernant :

- en France, le génie civil de la future gare CNIT – la Défense dans le cadre du projet Eole ;
- au Danemark, les travaux préliminaires du Femern Bælt, qui reliera les côtes danoises et allemandes, futur tunnel immergé routier et ferroviaire le plus long du monde (18 km) ;
- au Royaume-Uni, la rénovation en site occupé de l'hôtel Mandarin Oriental, premier projet lancé par VINCI Construction sous sa nouvelle marque Plendi dédiée aux bâtiments d'exception, réalisé avec les équipes spécialisées de VINCI Construction France ;
- en Égypte, une nouvelle section de 17,7 km du métro du Caire (ligne 3, phase 3), dans la continuité des chantiers menés dans la capitale par VINCI Construction Grands Projets depuis le début des années 1980 ;
- au Kazakhstan, la phase d'études pour

la construction d'un hôpital oncologique à Astana, la capitale du pays ;

- en Colombie, la rénovation et l'élargissement de 141 km d'autoroutes dans le cadre de la nouvelle concession remportée par VINCI Highways, en collaboration avec VINCI Construction Terrassement ;
- en Jamaïque, l'extension du port de Kingston en collaboration avec EMCC, pour le compte de son concessionnaire CMA CGM.

Plusieurs chantiers majeurs ont été livrés dans l'année :

- aux États-Unis, dans le cadre du premier PPP remporté par VINCI, l'Ohio River Bridges East End Crossing, autoroute de 12 km reliant les États du Kentucky et de l'Indiana via un pont haubané de 762 m ;
- au Royaume-Uni, le Lee Tunnel, ouvrage de 7 km destiné à capter les eaux pluviales et usées de la Tamise ;
- au Cambodge, l'extension des aéroports internationaux de Phnom Penh et de Siem Reap, pour VINCI Airports ;
- à Hong Kong, un tunnel bitube de 1 400 m réalisé au tunnelier ainsi que 2 475 m de tunnel réalisés à l'explosif sur la nouvelle ligne de métro Shatin to Central ;
- en Malaisie, la deuxième tour du Berjaya Central Park, à Kuala Lumpur, ainsi que les tours Jesselton Residences à Kota Kinabalu, sur l'île de Bornéo ;
- en Australie, les quatre réservoirs de gaz naturel liquéfié et de condensats du projet Wheatstone pour le groupe pétrolier Chevron en collaboration avec Entreprose.

Les projets lancés ou poursuivis durant l'année ont concerné :

- en France, avec VINCI Construction France, à Cadarache, le projet Iter, futur réacteur de fusion thermonucléaire ;
- à La Réunion, le viaduc de la Nouvelle Route du Littoral, dont la construction a démarré grâce à l'acheminement sur le site d'une méga-barge de pose en mer spécifiquement conçue pour le projet ;
- au Royaume-Uni, le tunnel de Shieldhall, à Glasgow, plus grand tunnel de stockage des eaux usées d'Écosse ;
- en Ukraine, l'enceinte de confinement de Tchernobyl, plus grande arche métallique mobile jamais construite et poussée avec succès au-dessus du sarcophage recouvrant le réacteur accidenté, à l'issue d'un chantier qui a mobilisé plus de 2 000 collaborateurs au sein du groupement Novarka, dont VINCI Construction Grands Projets était le mandataire ;
- au Qatar, la ligne rouge sud du métro de Doha, pour laquelle 33 km de tunnels ont été creusés par cinq tunneliers ;
- au Chili, l'extension de l'aéroport international de Santiago, pour le compte de VINCI Airports, concessionnaire de la plate-forme ;
- en Égypte, le nouveau barrage d'Assiout, sur le Nil, dont le cours a été rétabli après la création d'une déviation provisoire durant les travaux.

VINCI Construction Terrassement a poursuivi son développement international. Son chiffre d'affaires est toutefois en baisse de 8 % (0,4 milliard d'euros) compte tenu de la fin



1

des travaux sur la ligne SEA Tours-Bordeaux. Les prises de commandes ont concerné à la fois les grands projets remportés par les pôles de concession du Groupe (contournement autoroutier de Strasbourg, autoroute Bogotá-Girardot en Colombie) et les activités développées en France en collaboration avec les autres entités du pôle construction, à l'exemple des terrassements de la future tour Trinity à Paris-la Défense. VINCI Construction Terrassement bénéficie aussi de l'élargissement de ses offres à des métiers de spécialités tels que la dépollution de sites et l'aménagement écologique à travers, notamment, des ouvrages environnementaux (écrans acoustiques, passages autoroutiers pour la faune, etc.).

Les principaux projets en cours durant l'année ont concerné, en synergie avec les autres entités du Groupe : en France, les chantiers autoroutiers du dédoublement de l'A9 au niveau de Montpellier, de l'élargissement de l'A63 et de la construction de l'A304 ; à l'international et outre-mer, les digues de la Nouvelle Route du Littoral à La Réunion, la New Orbital Highway au Qatar, le contournement



2



1 — Avec la réalisation du projet Wheatstone, l'Australie se hissera au premier rang mondial des producteurs de GNL.

2 — Pont construit au-dessus de l'Ohio sur la première autoroute réalisée en PPP par VINCI aux États-Unis, reliant l'Indiana et le Kentucky.

autoroutier de Regina au Canada et l'autoroute Bogot -Girardot en Colombie.

Dodin Campenon Bernard, sp cialiste des grands ouvrages de g nie civil, a r alis  un chiffre d'affaires en croissance (0,2 milliard d'euros) et fait progresser son carnet de commandes. L'ann e a  t  marqu e par les nouvelles commandes concernant, d'une part, le prolongement du RER E   l'Ouest (Eole DEF 1 et DEF 2) et la nouvelle gare sous le CNIT   Paris-la D fense ; d'autre part, le doublement du viaduc du Cher sur l'A85 et la conception du projet de l'A355, contournement ouest de Strasbourg. En synergie avec d'autres divisions de VINCI Construction, l'entreprise a poursuivi les quatre chantiers majeurs que sont la ligne B du m tro de Rennes (8 km de tunnels, neuf stations et quatre puits associ s), l'am nagement hydro lectrique de Romanche-Gavet, en Is re, le projet Iter,   Cadarache, et le viaduc en mer de la Nouvelle Route du Littoral, sur l' le de La R union. L'activit   galement  t  soutenue sur plusieurs autres chantiers souterrains en  le-de-France, notamment le prolongement des lignes de m tro n 12 (deux stations), n 4 (creusement d'un tunnel de 700 m et d'une nouvelle station) et n 14 (construction de la nouvelle station Clichy - Saint-Ouen), sur de nombreux chantiers d'ouvrages d'art autoroutiers (A9, A63, A304), ainsi que sur ceux de la station d' puration d'Ach res BioSAV, avec la fin des travaux de gros  uvre, et du b timent E/EV-LH sur le site d'Areva,   La Hague.

Enfin, avec la r ussite du chantier du nouveau pont sur le Wouri, au Cameroun, 2016 marque le d marrage de l'ambition internationale de l'entreprise, en synergie avec d'autres entit s du Groupe.

M TIERS DE SP CIALIT S

SOLETANCHE FREYSSINET

Apr s une forte progression en 2015, le chiffre d'affaires s'est l g rement contract  (- 4 %   3,0 milliards d'euros), en raison   la fois des effets de change et des d lais de mise en chantier de certains grands projets. La prise de commandes a  t  particuli rement soutenue, approchant 3,4 milliards d'euros (+ 2 % sur un an), dans un contexte o  les expertises sp cialis es de Soletanche Freyssinet, qui font r f rence   l' chelle mondiale, sont de plus en plus sollicit es dans le cadre d'op rations aux caract ristiques techniques toujours plus complexes.

2016 a vu la cr ation d'une nouvelle ligne de m tier, sous la marque Sixense, sp cialis e dans les services et les solutions num riques d di es   la gestion des projets de construction, du patrimoine et des risques pour les infrastructures, les sols et l'environnement. Sixense est pr sent

dans 21 pays et regroupe dix entit s, dont certaines ont plus de vingt ans d'exp rience. En 2016, Sixense est intervenu aux c t s d'autres entit s du Groupe sur des projets tels que la tour Generali,   Paris-la D fense, le Thames Tideway Tunnel de Londres ou l'a roport international de Santiago du Chili.

Fondations profondes et technologies du sol

Soletanche Bachy a enregistr  un recul de son chiffre d'affaires, dont la moiti  est li e   la baisse de la livre britannique et du peso mexicain. L'activit  s'est contract e en Am rique du Nord, notamment au Canada et en Australie, sous l'effet de la baisse des prix des mati res premi res freinant les investissements. Elle a progress  en Europe centrale, au Moyen-Orient et au Mexique. En France, les projets du Grand Paris ont g n r  une activit  soutenue, pour les chantiers d j  lanc s (ligne 14, Eole, gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart) comme pour les nombreuses op rations en phase de lancement. Soletanche Bachy s'est vu ainsi attribuer, au sein d'un groupement, le premier m ga-lot du Grand Paris Express : la ligne 15 sud entre Villejuif - Louis Aragon et Cr teil - L' chat.

Parmi les chantiers majeurs de 2016, on citera : la troisi me piste de l'a roport de Hong Kong ; les travaux maritimes et portuaires de La Br a,   Trinit -et-Tobago, de Buenaventura en Colombie, de Port-la-Nouvelle et de S te en France ; les fouilles cl s en main r alis es   Mexico et   Bogot  ; les travaux associ s   des ouvrages hydrauliques au Qatar,   Londres (Thames Tideway Tunnel),   Marseille (bassin Ganay) ainsi qu'au Chili et aux  tats-Unis (Miami) ;

1 — Puits de 32 m de profondeur de la future station Gare de la ligne B du m tro de Rennes.

2 — Conception et construction du quai   conteneurs (SPIA) ainsi que des terre-pleins associ s du terminal   pond reux du pont d'Aguadulce,   Buenaventura, en Colombie.

3 — Pr fabrication, transport, pose et mise en pr contrainte des voussoirs sur 12 km du viaduc pour le m tro d'H  Chi Minh-Ville, au Vietnam.

1



2





3

les tunnels français de Saint-Béat et de La Borne Romaine ; des barrages au Chili, en Nouvelle-Zélande, au Pérou et en Inde.

Les prises de commandes, qui ont atteint un niveau record, ont concerné principalement des travaux maritimes en Amérique latine, la construction de tours de grande hauteur à Mexico, à Sydney et à Dubaï, l'extension d'aéroports internationaux à Hong Kong et au Mexique, ainsi que des chantiers de métros en France, à Varsovie, à Singapour, à Lima et à Auckland.

Menard, après un exercice 2015 en très forte croissance, a enregistré un léger repli de son activité, dû à un moindre volume de grands projets. L'activité demeure tendanciellement soutenue par les besoins d'aménagement urbain à l'échelle mondiale. Le développement des réseaux locaux s'est traduit par une forte croissance en Europe, notamment en France et en Pologne, compensant la baisse d'activité en Amérique du Nord. Menard s'est développé également dans le domaine de la dépollution des sols.

Les grandes opérations de l'exercice ont porté sur les projets de Barangaroo (aménagement du front de mer à Sydney), en Australie, et Capital District, à Abu Dhabi, ainsi que sur les chantiers d'axes routiers en Pologne (S7) et aux États-Unis (I-295). Les prises de commandes ont été soutenues. On citera parmi elles les aéroports internationaux de Mexico et de La Nouvelle-

Orléans, un projet de centrale électrique et de terminal de gaz naturel liquéfié au Panama, le collège Newton à Lima, au Pérou, la zone franche de Port-Saïd, en Égypte, les travaux de l'A304, en France, ainsi que le nouveau terminal à conteneurs du port de Charleston, le plus important contrat de drains préfabriqués jamais attribué aux États-Unis.

Terre Armée a enregistré une forte croissance. Le recul de l'activité en Europe et en Afrique a été largement compensé par son développement aux États-Unis (Ultimate Interstate 4 et State Highway 183), au Canada (échangeur Turcot au Québec et Regina Bypass dans la province de la Saskatchewan, dans le cadre d'un projet VINCI) et dans les autres régions du monde. Les principales commandes qui alimenteront l'activité en 2017 ont trait, aux États-Unis, au projet Neon à Las Vegas, et à l'Interchange Zoo dans le Wisconsin, ainsi qu'en Inde, aux ouvrages associés du tunnel Z-Morh, dans le Jammu-et-Cachemire.

Structures

Freyssinet a maintenu son activité à un niveau particulièrement élevé. Les principaux chantiers de l'année ont concerné : le viaduc Tuen Mun-Chek Lap Kok et le pont Lian Tang 3 à Hong Kong ; les opérations de levage sur le site du complexe éolien de Santa Monica (Trairi II) au Brésil ; la réparation des tunnels du métro de

Glasgow, au Royaume-Uni ; les viaducs du métro semi-aérien de Bangkok (Red Line et Blue Line) ; la ligne 1 du métro d'Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam. En Turquie, Freyssinet a achevé les travaux du pont Yavuz Sultan Selim à Istanbul : 176 câbles compacts ont été mis en œuvre sur cet ouvrage hybride (haubané et suspendu), d'une portée de 1 408 m et d'une hauteur de 322 m. En parallèle des travaux neufs, les activités de réparation d'ouvrages ont connu une forte croissance, notamment au Royaume-Uni, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis et en Australie.

Parmi les principales commandes de l'année, on citera : en Australie, la réparation des quais pétroliers de Port Bonython et une opération de protection cathodique pour Caltex, la réhabilitation du Puente de las Américas au Panama, la réparation du tunnel Pánuco au Mexique, ainsi que l'extension du stade central de Volgograd, en Russie, et le renforcement du parking de l'aéroport London-Gatwick, au Royaume-Uni.

Nucléaire

Nuvia a enregistré un léger repli de son chiffre d'affaires, en raison essentiellement de la baisse du taux de change de la livre sterling. Son activité a fortement progressé en France, portée principalement par les projets Epure à Valduc, le retubage des condenseurs sur la centrale EDF de Paluel (Seine-Maritime), et par le chantier particulièrement technique



Construction et pose de trois gazoducs terrestres traversant l'Europe de l'Est (Trans Adriatic Pipeline).

de démantèlement d'une cuve de réacteur à eau pressurisée sur le site EDF de Chooz, dans les Ardennes. Au Royaume-Uni, à la suite de la décision d'investissement prise par EDF, Nuvia participera à la construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR sur le site d'Hinkley Point, en collaborant avec Rolls-Royce pour la fourniture de sous-ensembles clés en main (traitement des déchets, des eaux primaires et des eaux usées). En République tchèque, l'activité est restée soutenue. Un outil innovant développé par Nuvia a été retenu par Iter Organization pour réaliser des tests de résistance des composants du mur de la première enceinte intérieure du futur réacteur thermonucléaire.

ENTREPOSE

Le chiffre d'affaires a progressé de 19 % à 0,8 milliard d'euros, principalement grâce à l'intégration dans le périmètre d'Entrepose de VINCI Environnement, précédemment filiale de VINCI Construction France. Le rapprochement avec cette entité spécialisée dans les process de traitement des déchets et de valorisation énergétique vise notamment à développer de nouvelles offres dans les énergies renouvelables thermiques. Hors effet de périmètre, l'activité s'est inscrite en croissance, évolution remarquable dans le contexte globalement difficile de réduction des investissements dans le secteur pétrolier et gazier. Entrepose fait preuve d'une bonne résistance grâce à la diversité de ses

domaines d'activité et à sa capacité à adapter rapidement son organisation aux évolutions de ses marchés.

Commande majeure, dont les premiers travaux ont été engagés au cours de l'exercice, la filiale Spiecapag a été retenue pour réaliser trois lots de gazoduc terrestre du Trans Adriatic Pipeline (TAP), qui acheminera vers l'Europe le gaz du champ de Shah Deniz, en Azerbaïdjan : l'un, de 185 km, en Grèce ; les deux autres, totalisant 215 km, en Albanie. Spiecapag a réalisé également le doublement d'un gazoduc de 160 km en Australie.

Dans le domaine des réservoirs de gaz naturel liquéfié, Entrepose Contracting a achevé le projet Wheatstone, en Australie – avec VINCI Construction Grands Projets –, ainsi que les chantiers du terminal méthanier de Dunkerque, en France, et du site de Gabès, en Tunisie. Dans l'extrême nord de la Russie, la filiale a poursuivi l'équipement des réservoirs de la péninsule de Yamal, située au-delà du cercle polaire. La filiale réalise aussi, en collaboration avec Geostock, des infrastructures souterraines de stockage de gaz à Shalapa, au Mexique – première implantation dans ce pays.

L'activité de stockage souterrain d'hydrocarbures (Geostock) s'est maintenue à un bon niveau grâce à la dernière phase de l'opération Jurong Rock Caverns, à Singapour (création de cinq cavités sous-marines) et à plusieurs projets en Italie, dans la région de Milan, ainsi qu'en Allemagne (premier stockage souterrain d'hélium réalisé dans le monde).

Dans les travaux maritimes (Geocean), l'activité a été affectée par le net recul des investissements dans les projets gaziers et pétroliers. La filiale a néanmoins mené plusieurs projets importants dont celui du site de désalinisation d'eau de mer Escondida Water Supply à Antofagasta, au nord du Chili, sur lequel elle intervient depuis deux ans. Ce dernier comprend un puits en mer, deux tunnels d'aspiration et un de rejet, ainsi qu'un bassin de collecte et une station de pompage à terre.

L'activité de forages profonds (Entrepose Drilling) a été soutenue par le développement des projets de géothermie, en particulier en France, grâce à un important chantier à Tremblay-en-France.

Dans le domaine des forages horizontaux (HDI), on retiendra en France les chantiers de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle (réalisation de deux traversées de 1500 m chacune sous les pistes de l'aéroport) et d'un forage sous la Loire, à Tours, pour le passage de lignes électriques à haute tension. Par ailleurs, l'acquisition de la société brésilienne Intech renforce les positions d'Entrepose dans ce secteur.

Enfin, dans les activités de valorisation énergétique, VINCI Environnement a achevé avec VINCI Construction UK le Cornwall Energy Recovery Centre, qui traitera les déchets ménagers des Cornouailles, et remporté le contrat de conception-construction d'une nouvelle ligne de traitement thermique et de traitement des fumées pour l'unité de Charleroi, en Belgique.

PERSPECTIVES

La bonne tenue des prises de commandes en 2016 permet d'envisager un retour à la croissance du chiffre d'affaires en 2017. La priorité de VINCI Construction restera, toutefois, l'amélioration de ses marges, dans un environnement toujours fortement concurrentiel.

En France, l'activité dans le bâtiment devrait bénéficier de la bonne orientation du marché du logement et des investissements privés dans l'immobilier d'entreprise, en particulier en Île-de-France, où VINCI Construction France dispose d'une nouvelle organisation plus efficiente. L'activité dans le génie civil sera soutenue par les investissements croissants dans les infrastructures de transport du Grand Paris Express, dans la continuité des premiers contrats remportés par les entreprises du pôle.

Dans les autres réseaux de filiales locales, en Europe, VINCI Construction devrait confirmer son redressement sur le marché britannique, et renouer avec une croissance maîtrisée en Pologne. En Afrique, sous réserve de l'évolution des prix du pétrole et des matières premières, la tendance à l'amélioration de l'activité devrait se confirmer pour Sogea-Satom, qui accentuera ses efforts de différenciation pour maintenir ses positions solides.

La Division des grands projets poursuivra son déploiement international, en accompagnant notamment l'extension des concessions du Groupe, et bénéficiera également en France des investissements du Grand Paris.

Dans les métiers de spécialités, les entreprises de Soletanche Freyssinet devraient confirmer la dynamique qui a caractérisé les prises de commandes en 2016, sur des marchés où leurs expertises sont de plus en plus sollicitées. L'activité d'Entrepose sera soutenue par la montée en puissance du grand chantier du Trans Adriatic Pipeline, et par le développement d'offres diversifiées dans des secteurs comme le stockage souterrain et les énergies thermiques renouvelables.

VINCI IMMOBILIER

La Résidence Parc 17 de l'écoquartier Clichy-Batignolles, à Paris, bénéficie d'un système de collecte pneumatique des déchets ménagers.



Amplifiant la tendance de l'année précédente, l'exercice 2016 a été particulièrement dynamique sur le marché de l'immobilier résidentiel. Les ventes en immobilier d'entreprise ont été soutenues par les taux d'intérêt bas et l'abondance de liquidités.

VINCI Immobilier affiche, en 2016, une croissance significative de son chiffre d'affaires à l'avancement (+ 10 %), plus particulièrement en immobilier résidentiel (+ 21 %). Portée par l'immobilier d'entreprise, qui a doublé ses volumes de ventes à 355 millions d'euros, et soutenue par la progression de 10 % des actes en immobilier résidentiel, la croissance de ses prises de commandes a été encore plus marquée (+ 28 %), atteignant 1,1 milliard d'euros en part Groupe. Dans un environnement économique favorable, VINCI Immobilier a tiré parti de la qualité de son portefeuille foncier, qui lui permet de développer des opérations attractives sur ses différents segments de marché.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

VINCI Immobilier a bénéficié pleinement de la bonne dynamique du marché, stimulée par des taux d'emprunt historiquement bas et par le maintien des mesures fiscales en faveur de l'investissement. Les réservations de logements ont bondi de 31 % (5 485 lots). Portée notamment par les ventes aux investisseurs particuliers et par celles des nouvelles opérations de résidences gérées (1011 lots, seniors et étudiants principalement), la croissance des réservations a été particulièrement forte en Île-de-France, dans les Hauts-de-France, en régions Paca et Auvergne-Rhône-Alpes, grâce à un bon renouvellement des offres. Les lots lancés en travaux ont augmenté de 34 % pour atteindre le nombre de 5 746. Ceux ayant fait l'objet d'actes notariés se sont élevés à 4 493. Cinquante-deux opérations ont été livrées dans l'année, ce qui représente 3 337 lots, parmi lesquels un programme de 98 logements donnant sur le parc Martin Luther King, à Paris, et une résidence de 144 logements à Roquebrune-sur-Argens (Var). Plusieurs programmes de taille significative ont été lancés en travaux comme un important programme mixte (logements, résidence étudiants, hôtels 3* et 4* et bureaux) à Bordeaux, dans un quartier en cours de réaménagement à proximité de la gare SNCF en prévision de l'arrivée de la LGV Sud Europe Atlantique (Bordeaux-Armagnac), à Saint-Étienne (logements, hôtels 2* et 3*, commerces et bureaux), ainsi que des opérations à Bagnolet (189 logements, 143 lots de résidence étudiants), Rueil-Malmaison

(193 logements), en région parisienne, et Fréjus (Terra'Caïs, 235 logements), dans le Var. VINCI Immobilier a remporté également plusieurs concours portant sur des projets résidentiels à Gif-sur-Yvette, Roissy et Villejuif, en Île-de-France, ainsi qu'à Nice.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VINCI Immobilier est intervenu dans un contexte favorable, où le faible rendement des produits financiers a continué de susciter l'intérêt des investisseurs pour l'immobilier d'entreprise, et où les grands utilisateurs recherchent pour leur siège des bureaux de qualité, répondant aux nouveaux standards d'ergonomie et de modes de travail collaboratif et connecté.

Le montant total des opérations traitées (ventes en l'état futur d'achèvement et contrats de promotion immobilière) a atteint 401 millions d'euros, soit deux fois plus qu'en 2015. Alors que les investisseurs se tournent majoritairement vers des immeubles loués, VINCI Immobilier a réalisé plusieurs ventes d'immeubles de bureaux « en blanc ». Les principales opérations dans ce secteur ont concerné, en Île-de-France, l'immeuble Le Belvédère (18 000 m²), à la Défense, et l'opération Axiome Porte d'Italie, à Paris (12 000 m²), ainsi que les deux immeubles de bureaux de l'opération Armagnac à Bordeaux (30 000 m²).

La dynamique a été particulièrement forte sur le marché des hôtels. Six ventes ou contrats de promotion immobilière, représentant un total de 837 chambres, ont été conclus dans l'année, pour de futurs hôtels à Paris (sous l'enseigne Ascott), Roissy-Charles-de-Gaulle (Meliä), Bagnolet (B&B), Décines, dans l'agglomération lyonnaise, et Bordeaux (B&B, Golden Tulip).

En matière d'aménagement, les premières ventes de droits à construire développés par la foncière Seine Ampère à Saint-Denis, en partenariat avec la Caisse des dépôts, ont été réalisées dans l'année.

RÉSIDENCES GÉRÉES ET SERVICES IMMOBILIERS

Ovelia, filiale de VINCI Immobilier, exploitait en 2016 quatre résidences pour seniors à Toulouse (Haute-Garonne), Annecy (Haute-Savoie) et Strasbourg (Bas-Rhin). Trois nouvelles ouvriront en 2017 à Royan (Charente-Maritime), Chatou (Yvelines) et Bordeaux (Gironde), et trois autres sont en cours de construction à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), Colmar (Haut-Rhin) et Châteaufort (Yvelines).

VINCI Immobilier s'est diversifié également dans l'exploitation de résidences étudiants en créant la marque *Student Factory* et en signant son premier bail avec un investisseur institutionnel, pour une résidence de 144 lots à livrer en 2018 à Bagnolet. Une autre résidence étudiants de 125 lots à Bordeaux a aussi été lancée en travaux en 2016.

Enfin, VINCI Immobilier Property Management a poursuivi son activité en renouvelant son portefeuille de contrats de gestion d'immeubles de bureaux et en développant ses prestations de conseil aux entreprises utilisatrices.

PERSPECTIVES

VINCI Immobilier devrait maintenir un très bon niveau d'activité en 2017, grâce au nombre élevé de lots réservés ou lancés en travaux en 2016 dans l'immobilier résidentiel, et aux importantes opérations en phase de développement en immobilier d'entreprise.

Informations générales & éléments financiers

114 Rapport de gestion du Conseil d'administration

209 — Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

212 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

217 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

218 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

220 Comptes consolidés

222 — Comptes consolidés annuels

227 — Annexe aux comptes consolidés

301 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

302 Comptes sociaux

303 — Comptes sociaux

306 — Annexe aux comptes sociaux

317 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

318 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

320 Responsables du document de référence

322 Tables de concordance

322 — du document de référence

324 — du rapport financier annuel

325 Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A.	Rapport sur les comptes de l'exercice	115
	1. Comptes consolidés	115
	2. Comptes sociaux	123
	3. Dividendes	124
B.	Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	124
	1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	124
	2. Informations sur les tendances	124
C.	Facteurs de risques	126
	1. Risques opérationnels	126
	2. Risques financiers	128
	3. Risques juridiques	129
	4. Risques environnementaux et technologiques	130
	5. Couverture des risques par les assurances	131
D.	Gouvernement d'entreprise	133
	1. Règles de gouvernance	133
	2. Organisation de la gouvernance chez VINCI	133
	3. Direction Générale et Conseil d'administration	136
	4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	150
	5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme	161
	6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	164
E.	Informations sociales, environnementales et sociétales	165
	1. Informations sociales	166
	2. Informations environnementales	176
	3. Informations sociétales	188
	4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal	198
F.	Renseignements généraux sur la Société et son capital	201
	1. Identité de la Société	201
	2. Relations entre la Société et ses filiales	202
	3. Renseignements sur le capital de VINCI	203
	4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	206
	5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion	207

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2016 une performance d'ensemble remarquable : alors que le chiffre d'affaires consolidé s'est stabilisé, le résultat opérationnel et le résultat net enregistrent de fortes progressions et le cash-flow libre de l'exercice s'est maintenu à un niveau élevé.

L'année a été riche en nouveaux succès dans les concessions :

- VINCI Airports est devenu l'un des cinq premiers acteurs mondiaux de la gestion aéroportuaire avec plus de 132 millions de passagers gérés sur 35 plates-formes grâce à une croissance organique forte et à de nouveaux développements au Japon (aéroports du Kansai), en République dominicaine (six aéroports, dont celui de la capitale Santo Domingo) et en France (Aéroports de Lyon) ;
- VINCI Highways a accéléré son implantation à l'international en remportant un nouveau contrat en Colombie (Bogotá-Girardot), en groupement avec son partenaire Constructora Concreto, et en acquérant la société Lamsac, concessionnaire d'une section du périphérique de Lima au Pérou.

En France, la progression du trafic de VINCI Autoroutes a été soutenue, avec une accélération du trafic des poids lourds sous l'effet de la reprise économique. Par ailleurs, les premiers investissements du plan de relance conclu en 2015 ont été engagés et, conformément à l'annonce faite par le président de la République en juillet 2016, un nouveau plan d'investissement autoroutier d'un montant de 432 millions d'euros a été signé le 26 janvier 2017 avec l'État.

VINCI Concessions a également remporté le contrat pour la réalisation en concession du grand contournement ouest de Strasbourg et a été désigné concessionnaire pressenti de la future autoroute A45 qui reliera Saint-Étienne à l'agglomération lyonnaise.

Enfin, il faut souligner l'achèvement de l'essentiel des travaux de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA), reliant Tours à Bordeaux. Cette nouvelle infrastructure est entrée en phase de tests pour une mise en service programmée en juillet prochain.

Dans le contracting, l'activité est en léger retrait mais on note une reprise du volume des commandes en France dans les trois pôles de la branche (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction).

À l'international, malgré la baisse des investissements dans les pays producteurs de pétrole et de matières premières, VINCI a bien résisté grâce à la diversification de ses expositions géographiques et de ses métiers. Plusieurs acquisitions ciblées ont été réalisées, notamment par VINCI Energies en Australie et au Portugal, et par Eurovia au Canada et au Chili.

Dans ce contexte, les entreprises du Groupe ont poursuivi leurs efforts d'adaptation pour renforcer leur compétitivité et ont amélioré leurs marges.

La stratégie de développement du Groupe mise en œuvre sur la période a induit une augmentation de son endettement financier net. Le Groupe conserve néanmoins une structure financière solide, comme l'illustre le relèvement de sa notation de crédit par Moody's et le succès des opérations de refinancement menées en 2016 et en janvier 2017.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Principales variations de périmètre

Concessions

- Avril :
 - démarrage de la concession, d'une durée de quarante-quatre ans, pour l'exploitation de deux aéroports de la région du Kansai au Japon en partenariat avec le groupe japonais Orix, représentant un trafic de 40,1 millions de passagers en 2016 (+ 6,3 % sur un an) ;
 - acquisition de la société Aerodom, concessionnaire jusqu'en mars 2030 de six aéroports en République dominicaine, représentant un trafic de 4,7 millions de passagers en 2016 (+ 5,6 % sur un an), dont celui de la capitale Santo Domingo.
- Septembre : prise de participation de VINCI Highways au capital de la société américaine TollPlus, spécialiste du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance de solutions dématérialisées pour la gestion de péages électroniques et la relation client.
- Novembre : acquisition par VINCI Airports, dans le cadre d'un groupement avec la Caisse des Dépôts et Crédit Agricole Assurances, de 60 % du capital de la société Aéroports de Lyon (ADL), concessionnaire jusqu'au 31 décembre 2047 de l'aéroport de Lyon – Saint-Exupéry – deuxième plate-forme régionale française – et de celui de Lyon-Bron, représentant un trafic total de 9,6 millions de passagers en 2016 (+ 9,8 % sur un an).
- Décembre : acquisition par VINCI Highways de la société péruvienne Lamsac, concessionnaire jusqu'en novembre 2049 de la voie express Linea Amarilla à Lima (25 km), et de la société PEX, exploitant du système associé de recouvrement électronique des péages.

Par ailleurs, VINCI a cédé sa participation résiduelle dans Indigo (ex-VINCI Park), se désengageant totalement de l'activité de stationnement, ainsi que ses participations minoritaires dans les sociétés de projet Locorail en Belgique et Coentunnel aux Pays-Bas.

Contracting

- Février :
 - acquisition par Eurovia de la société canadienne Rail Cantech, spécialisée dans les travaux ferroviaires ;
 - acquisition par VINCI Energies de la société australienne J&P Richardson, spécialisée dans les travaux électriques.
- Juillet : augmentation de 50 % à 100 % de la participation d'Eurovia au capital de la société chilienne Bitumix CVV.
- Octobre : annonce de l'acquisition par VINCI Energies de la société Novabase IMS, leader au Portugal de l'intégration de systèmes d'information et de l'infogérance.

Ces opérations sont décrites dans les notes aux comptes consolidés (note B2 – Évolution du périmètre de consolidation).

1.1.2 Contrats de partenariat public-privé (PPP)

- Janvier : signature du contrat pour la réalisation du grand contournement ouest de Strasbourg – autoroute A355 (24 km), dans le cadre d'une concession de cinquante-quatre ans.
- Octobre : désignation de VINCI comme concessionnaire pressenti de l'autoroute A45 destinée à relier Saint-Étienne à l'agglomération lyonnaise.
- Novembre : obtention par VINCI Highways et son partenaire colombien Constructora Concreto dans lequel VINCI détient une participation de 20 %, du contrat de concession, d'une durée de trente ans, pour l'exploitation de 141 km d'autoroutes entre Bogotá et Girardot et la construction d'une troisième voie de 65 km.
- Décembre : inauguration de l'autoroute East End Crossing (12 km) reliant l'Indiana au Kentucky, première infrastructure routière réalisée par VINCI aux États-Unis dans le cadre d'un partenariat public-privé.

1.1.3 Succès commerciaux dans le contracting

Parmi les contrats les plus significatifs remportés au cours de l'exercice 2016 par le Groupe dans le contracting, on peut signaler :

- en France :
 - le contrat de construction du contournement ouest de Strasbourg (A355) ;
 - le contrat de construction de la nouvelle gare CNIT – La Défense et des tunnels adjacents dans le cadre du prolongement vers l'ouest du RER E (Eole) ;
 - le contrat de conception-construction d'une infrastructure THD (très haut débit) en fibre optique pour le département de la Moselle pour déployer près de 6 000 km de fibres optiques, avec une couverture minimum de 140 000 logements ;
 - un marché dit de « suite rapide » pour le compte de SNCF Réseau, dans le cadre de la campagne 2018-2022 de rénovation et de modernisation du réseau ferré français.
- à l'international :
 - le contrat de construction en EPC (Engineering, Procurement, Construction) de trois lots de gazoducs terrestres : un lot de 185 km en Grèce et deux lots totalisant 215 km en Albanie, dans le cadre du projet TAP (Trans Adriatic Pipeline) ;
 - le contrat de construction de la troisième voie de l'autoroute Bogotá-Girardot en Colombie en partenariat avec Constructora Concreto ;
 - le contrat de conception-construction pour la rénovation et l'élargissement sur 32 km de l'autoroute I-85 entre Charlotte et Greenville en Caroline du Sud aux États-Unis ;
 - le contrat de construction, dans le cadre d'un groupement d'entreprises, de la phase 3 de la ligne 3 du métro du Caire en Égypte, comprenant 17,7 km de ligne nouvelle et 15 stations, dont huit souterraines, cinq aériennes et deux au sol.

Il convient aussi de mentionner deux projets importants remportés par le Groupe, non enregistrés dans le carnet de commandes au 31 décembre 2016 :

- l'attribution, dans le cadre d'un groupement d'entreprises, du très important contrat pour la conception-construction d'un tunnel immergé routier et ferroviaire entre le Danemark et l'Allemagne (projet du tunnel du Femern), contrat soumis à l'approbation des autorités allemandes ;
- le contrat de construction de la future A45 entre Saint-Étienne et l'agglomération lyonnaise.

1.1.4 Opérations de financement

Nouveaux financements corporate

Bénéficiant de conditions de marché particulièrement favorables et de notations de crédit solides, VINCI a pu procéder à plusieurs opérations de refinancement de sa dette.

- Avril 2016 : souscription par ASF d'un emprunt amortissable de 390 millions d'euros à dix-sept ans auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI).
- Mai 2016 : placement par ASF d'une émission obligataire à dix ans de 500 millions d'euros, avec un coupon de 1,0 % l'an.
- Septembre 2016 : placement par Cofiroute d'une émission obligataire de 1,3 milliard d'euros répartis à parts égales entre deux souches à huit ans et demi et douze ans, assorties de coupons de respectivement 0,375 % l'an, et 0,75 % l'an.
- Janvier 2017 :
 - placement par ASF d'une émission obligataire à dix ans de 1 milliard d'euros, avec un coupon de 1,25 % l'an ;
 - placement par Aerodom d'une émission obligataire de 317 millions de dollars amortissable sur douze ans dans le cadre d'un placement 144A.

Remboursements d'emprunts

En 2016, le Groupe a remboursé plusieurs emprunts pour un montant total de 2 088 millions d'euros, dont des emprunts auprès de la Caisse nationale des autoroutes (CNA) et de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 735 millions d'euros par le groupe ASF, deux emprunts obligataires pour un montant de 500 millions d'euros par Cofiroute et un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros par VINCI.

Au 31 décembre 2016, la dette financière brute long terme du Groupe, d'un montant de 18 milliards d'euros, avait une maturité moyenne de 5,0 ans et son taux d'intérêt moyen ressortait à 3,0 % (respectivement 4,6 ans et 3,27 % au 31 décembre 2015).

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2016 de VINCI s'élève à 38,1 milliards d'euros, en léger repli par rapport à 2015 (- 1,2 %). La baisse de l'activité à structure comparable (- 1,8 %) et les variations de change négatives (- 1,2 %) sont en partie compensées par l'impact positif des variations de périmètre (+ 1,9 %). Celui-ci résulte des acquisitions en 2016 de VINCI Airports (Aerodom en République dominicaine, Aéroports de Lyon en France) et de VINCI Energies (J&P Richardson en Australie, Smart Grid Energy en France), et de l'impact année pleine des acquisitions réalisées en 2015, notamment celles de VINCI Energies et de VINCI Construction International Network.

Le chiffre d'affaires des **concessions** s'établit à 6,3 milliards d'euros, en hausse de 8,5 % à structure réelle et de 6,5 % à structure comparable. Le chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes a progressé de 4,9 % à 5,1 milliards d'euros, sous l'effet d'un trafic bien orienté (+ 3,2 %). Celui de VINCI Airports s'est fortement accru (+ 28,6 %) et dépasse désormais le milliard d'euros (1055 millions d'euros) sur le périmètre consolidé. Celui-ci intègre les contributions des sociétés Aerodom (République dominicaine) et Aéroports de Lyon, consolidées pour la première fois en 2016. À structure comparable, le chiffre d'affaires de VINCI Airports affiche une hausse de 14,2 %, traduisant des trafics toujours très dynamiques. La société péruvienne Lamsac, concessionnaire d'une section du périphérique de Lima, impacte peu le chiffre d'affaires de l'exercice, son acquisition par VINCI Highways ayant été finalisée dans les derniers jours de l'année.

Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 31,5 milliards d'euros, en baisse de 3,4 % à structure réelle. La baisse à périmètre et change comparables (- 3,8 %) est nettement moins prononcée que celle constatée en 2015. Les sociétés récemment acquises ont représenté un apport positif (+ 1,8 %), qui a permis d'effacer l'impact négatif des variations de change (- 1,4 %), l'euro s'étant apprécié par rapport à la plupart des autres devises, notamment le sterling. Les effets de périmètre, portant sur des sociétés acquises au cours de l'année 2015 et en 2016, concernent essentiellement VINCI Energies (Orteng Engenharia e Sistemas au Brésil, J&P Richardson en Australie, Smart Grid Energy en France), Eurovia (Rail Cantech au Canada et Bitumix CVV au Chili) et VINCI Construction (HEB Construction en Nouvelle-Zélande, Grupo Rodio Kronsa en Amérique latine).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 22,4 milliards d'euros, stable par rapport à 2015 à structure réelle et en légère baisse de 1,0 % à structure comparable, entièrement due à l'avancement du chantier de la LGV SEA, qui atteignait 97 % à fin décembre 2016. Le chiffre d'affaires des concessions progresse de 5,5 % et celui du contracting diminue de 2,5 % (à périmètre constant : + 5,1 % dans les concessions et - 3,7 % dans le contracting).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 15,7 milliards d'euros, en baisse de 2,8 % à structure réelle. Il diminue de 3,0 % à structure comparable, après neutralisation des effets de change (- 2,8 %) et des variations de périmètre (+ 3,0 %). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France en 2016 représente plus de 41 % du total (42 % en 2015).

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Variation 2016/2015			
	2016	2015	Réelle	Comparable
Concessions	6 298	5 804	+ 8,5 %	+ 6,5 %
VINCI Autoroutes	5 111	4 871	+ 4,9 %	+ 4,9 %
VINCI Airports	1 055	820	+ 28,6 %	+ 14,2 %
Autres concessions	131	112	+ 17,0 %	+ 17,0 %
Contracting	31 466	32 570	(3,4 %)	(3,8 %)
VINCI Energies	10 200	10 180	+ 0,2 %	(2,4 %)
Eurovia	7 585	7 899	(4,0 %)	(3,0 %)
VINCI Construction	13 681	14 491	(5,6 %)	(5,3 %)
VINCI Immobilier	774	707	+ 9,6 %	+ 9,6 %
Éliminations intra-groupe	(466)	(562)		
Chiffre d'affaires (*)	38 073	38 518	(1,2 %)	(1,8 %)
CA travaux des filiales concessionnaires	722	882	(18,1 %)	(23,7 %)
Éliminations intra-groupe	(248)	(239)		
CA travaux des filiales concessionnaires – hors activité Groupe	475	643	(26,2 %)	(33,8 %)
Chiffre d'affaires consolidé total	38 547	39 161	(1,6 %)	(2,4 %)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS: 6 298 millions d'euros (+ 8,5 % à structure réelle; + 6,5 % à structure comparable)

VINCI Autoroutes: le chiffre d'affaires a progressé de 4,9 % à 5 111 millions d'euros, sous l'effet d'un trafic bien orienté (+ 3,2 %). Le trafic des véhicules légers (+ 3,1 %) est resté soutenu par le niveau bas des prix des carburants et a bénéficié de l'impact de l'année bissextile. Celui-ci a toutefois été atténué par le fait que 2015 avait profité de deux week-ends prolongés supplémentaires. Le trafic des poids lourds a augmenté de 4,1 %, sous l'effet de la reprise de la croissance économique en France et en Espagne. Il est désormais proche du point haut enregistré en 2007 avant la crise financière (- 2 %).

VINCI Airports : le chiffre d'affaires s'est fortement accru (+ 28,6 %) et dépasse désormais le milliard d'euros (1 055 millions d'euros) sur le périmètre consolidé. Celui-ci intègre les contributions des sociétés Aerodom (République dominicaine) et Aéroports de Lyon, consolidées pour la première fois en 2016, respectivement à compter d'avril et novembre. À structure comparable, le chiffre d'affaires de VINCI Airports affiche une hausse de 14,2 %, traduisant des trafics toujours très dynamiques. Le nombre de passagers annuels sur l'ensemble des plates-formes gérées par le Groupe atteint 132,3 millions, soit une hausse de 10 % (+ 9,2 % en 2015). En particulier, la croissance du trafic des aéroports du Portugal est restée très soutenue (+ 14,2 %), et les dix plates-formes gérées dans ce pays ont accueilli près de 44,5 millions de passagers.

Autres concessions : le chiffre d'affaires s'établit à 131 millions d'euros, en hausse de 17 %. La société péruvienne Lamsac, concessionnaire d'une section du périphérique de Lima, impacte peu le chiffre d'affaires de l'exercice, son acquisition par VINCI Highways ayant été finalisée dans les derniers jours de l'année.

CONTRACTING : 31 466 millions d'euros (– 3,4 % à structure réelle ; – 3,8 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 2,5 % à 16 749 millions d'euros (– 3,7 % à périmètre constant). La baisse de l'activité liée à l'avancement du projet de la LGV SEA contribue pour – 1,8 % à cette évolution (273 millions d'euros en 2016 contre 586 millions d'euros en 2015).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 14 717 millions d'euros en baisse de 4,3 % à structure réelle. L'impact positif généré par les variations de périmètre (+ 2,5 %) compense en partie la baisse organique (– 3,9 %) et les effets de change (– 2,9 %). L'international représente 47 % du chiffre d'affaires.

VINCI Energies : 10 200 millions d'euros (+ 0,2 % à structure réelle ; – 2,4 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires est en progression de 2,2 % à structure réelle par rapport à 2015, à 5 292 millions d'euros et en baisse de 1,8 % à structure comparable, largement imputable à la fin des travaux des projets du GSM-Rail et de la LGV SEA.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 4 909 millions d'euros (– 1,9 % à structure réelle ; – 2,9 % à structure comparable). En Europe, il diminue en Allemagne, sous l'effet principal des réductions volontaires d'activité dans le secteur de l'ICT (Information and Communication Technology) et en Europe centrale. On note, en revanche, une nette reprise en Europe du sud et une forte croissance en Belgique et aux Pays-Bas. Hors d'Europe, l'intégration de J&P Richardson en Australie et les bonnes performances réalisées au Maroc, en Nouvelle-Zélande et en Indonésie compensent partiellement le recul dans les secteurs de l'Oil & Gas et des infrastructures d'énergie.

Eurovia : 7 585 millions d'euros (– 4,0 % à structure réelle ; – 3,0 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires en 2016 s'établit à 4 289 millions d'euros en recul de 4,3 % à structure réelle et à structure comparable. L'achèvement des travaux de la LGV SEA contribue à hauteur de – 2,7 % à la baisse du chiffre d'affaire. Les activités de travaux routiers traditionnels se stabilisent (– 0,4 % en 2016) après deux années de fortes baisses (– 10 % en 2015 et – 9 % en 2014).

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 296 millions d'euros, en baisse de 3,5 % à structure réelle. L'activité est en repli de 1,2 % à structure comparable, reflétant des situations contrastées selon les pays : léger recul au Canada ; croissance aux États-Unis, soutenue par la réalisation de grands contrats, et au Chili. En Europe, les bonnes performances du Royaume-Uni et de l'Allemagne compensent le recul en Europe centrale consécutif au phasage des programmes d'investissement et de financement européens.

VINCI Construction : 13 681 millions d'euros (– 5,6 % à structure réelle ; – 5,3 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 7 168 millions d'euros en recul de 4,8 % à structure réelle et à structure comparable. Outre la fin des travaux de la LGV SEA, cette contraction traduit un contexte économique toujours tendu en France, le phasage des grands projets et une montée en puissance progressive des nouvelles affaires, notamment en génie civil.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 6 512 millions d'euros, en baisse de 6,5 % à structure réelle. À structure comparable, le chiffre d'affaires ressort en baisse de 5,9 %, traduisant notamment la contraction des investissements dans les pays africains producteurs de pétrole chez Sogea-Satom. En revanche, l'activité progresse au Royaume-Uni, ainsi que chez Entrepouse, notamment grâce au démarrage du projet TAP (Trans Adriatic Pipeline) en Grèce et en Albanie.

VINCI Immobilier : 774 millions d'euros (+ 9,6 % à structure réelle et à structure comparable)

Sur un marché français de l'immobilier résidentiel toujours dynamique, l'activité de VINCI Immobilier a été très soutenue en 2016 avec une hausse de plus de 30 % du nombre de réservations de logements (5 485 lots). En immobilier d'entreprise, l'activité a bénéficié de taux d'intérêt historiquement bas et de l'abondance de liquidités. Le chiffre d'affaires géré^(*), incluant la part du Groupe dans les copromotions, s'établit à 0,9 milliard d'euros, en hausse de 11,3 %.

^(*) Hors application de la norme IFRS 11, montant intégrant la quote-part de chiffre d'affaires des opérations de copromotion afin de refléter l'activité économique de VINCI Immobilier.

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Variation 2016/2015				
	2016	% du total	2015	Réelle	À taux de change constant
France	22 418	58,9 %	22 414	+ 0,0 %	+ 0,0 %
Royaume-Uni	2 495	6,6 %	2 679	(6,9 %)	+ 4,4 %
Allemagne	2 689	7,1 %	2 703	(0,5 %)	(0,5 %)
Europe centrale et orientale	1 611	4,2 %	1 884	(14,5 %)	(13,7 %)
Autres pays d'Europe	2 877	7,6 %	2 699	+ 6,6 %	+ 7,3 %
Europe hors France	9 671	25,4 %	9 965	(2,9 %)	+ 0,3 %
Amériques	2 491	6,5 %	2 364	+ 5,4 %	+ 8,3 %
Afrique	1 319	3,5 %	1 479	(10,9 %)	(8,6 %)
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 173	5,7 %	2 295	(5,3 %)	(4,5 %)
International hors Europe	5 983	15,7 %	6 139	(2,5 %)	(0,6 %)
Total International	15 654	41,1 %	16 104	(2,8 %)	+ 0,0 %
Chiffre d'affaires (*)	38 073	100,0 %	38 518	(1,2 %)	+ 0,0 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) progresse de 11,1 % à 4 174 millions d'euros (3 758 millions d'euros en 2015).

Le taux de ROPA/chiffre d'affaires du Groupe passe de 9,8 % en 2015 à 11,0 % en 2016, du fait de l'amélioration des marges des pôles du contracting et de la progression du ROPA des concessions.

Résultat opérationnel sur activité (ROPA) / résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2016	% CA (*)	2015	% CA (*)	Variation 2016/2015
Concessions	2 953	46,9 %	2 576	44,4 %	+ 14,7 %
VINCI Autoroutes	2 588	50,6 %	2 350	48,2 %	+ 10,1 %
VINCI Airports	368	34,8 %	289	35,3 %	+ 27,1 %
Autres concessions	(3)		(64)		
Contracting	1 153	3,7 %	1 100	3,4 %	+ 4,8 %
VINCI Energies	581	5,7 %	568	5,6 %	+ 2,2 %
Eurovia	243	3,2 %	233	3,0 %	+ 4,1 %
VINCI Construction	330	2,4 %	299	2,1 %	+ 10,4 %
VINCI Immobilier	53	6,8 %	56	7,9 %	(5,4 %)
Holdings	15	0,0 %	26	0,0 %	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	4 174	11,0 %	3 758	9,8 %	+ 11,1 %
Païement en actions (IFRS 2)	(118)	0,0 %	(95)	0,0 %	-
Résultats des sociétés mises en équivalence	69	0,0 %	89	0,0 %	-
Autres éléments opérationnels courants	42	0,0 %	36	0,0 %	-
Résultat opérationnel courant	4 167	10,9 %	3 788	9,8 %	+ 10,0 %
Éléments opérationnels non courants	(49)	0,0 %	(73)	0,0 %	-
Résultat opérationnel	4 118	10,8 %	3 715	9,6 %	+ 10,9 %

N.B. : le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

La contribution des **concessions** est en hausse de 14,7 % à 2 953 millions d'euros (soit 46,9 % du chiffre d'affaires) par rapport à 2015 (2 576 millions d'euros, soit 44,4 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Autoroutes ressort à 2 588 millions d'euros (2 350 millions d'euros en 2015) en hausse de 10,1 %. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 48,2 % en 2015 à 50,6 % en 2016, traduisant la progression des volumes d'activité, une bonne maîtrise des charges d'exploitation et l'impact en année pleine de l'allongement des durées d'amortissement, suite à la mise en place du plan de relance conclu en 2015.

Le ROPA de VINCI Airports augmente de 27 % à 368 millions d'euros (289 millions d'euros en 2015), grâce aux bonnes performances des principales plates-formes gérées par le Groupe, particulièrement au Portugal et au Cambodge, ainsi que l'impact de l'intégration d'Aerodom. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires diminue légèrement de 35,3 % en 2015 à 34,8 % en 2016, suite à l'intégration d'Aéroports de Lyon.

Le ROPA du **contracting** s'établit à 1 153 millions d'euros (1 100 millions d'euros en 2015) en progression de 4,8 %. Il représente 3,7 % du chiffre d'affaires (3,4 % en 2015). Les trois pôles de la branche (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ont amélioré leurs performances dans un environnement de marché toujours très compétitif en France et à l'international, particulièrement dans les pays dépendants des prix du pétrole et des matières premières. Cette bonne performance d'ensemble traduit les efforts de productivité menés depuis plusieurs années, et une politique sélective en matière de prise d'affaires.

Le ROPA de VINCI Energies s'établit à 581 millions d'euros en hausse de 2,2 % par rapport à 2015 (568 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'améliore de 5,6 % en 2015 à 5,7 % en 2016, ce qui traduit de solides performances tant en France qu'à l'international.

Le ROPA d'Eurovia s'élève à 243 millions d'euros, en hausse de 4,1 % par rapport à 2015 (233 millions d'euros) avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires en progression à 3,2 % (3,0 % en 2015). Alors qu'en France, les marges se stabilisent, à l'international, elles s'améliorent en Allemagne, au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et au Chili.

Le ROPA de VINCI Construction s'élève à 330 millions d'euros, en hausse de 10,4 % par rapport à 2015 (299 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires augmente de 2,1 % en 2015 à 2,4 % en 2016. Le retour à l'équilibre de VINCI Construction UK a permis de compenser la diminution de Sogea-Satom et l'impact de l'achèvement du projet SEA.

VINCI Immobilier : le ROPA s'établit à 53 millions d'euros et le taux de ROPA/chiffre d'affaires à 6,8 %. Hors impact de la résolution d'un ancien litige en 2015, il s'améliore de plus de 20 %.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 4 167 millions d'euros, soit 10,9 % du chiffre d'affaires (3 788 millions en 2015 ; 9,8 % du chiffre d'affaires). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions (avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance), pour un montant de 118 millions d'euros (95 millions d'euros en 2015);
- la part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence pour 69 millions d'euros (89 millions d'euros en 2015);
- les autres éléments opérationnels courants pour 42 millions d'euros (36 millions d'euros en 2015).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	2016	% CA ^(*)	2015	% CA ^(*)	Variation 2016/2015
Concessions	3 031	48,1 %	2 627	45,3 %	+ 15,4 %
VINCI Autoroutes	2 629	51,4 %	2 341	48,1 %	+ 12,3 %
VINCI Airports	443	42,0 %	320	39,0 %	+ 38,4 %
Autres concessions	(42)		(34)		
Contracting	1 055	3,4 %	1 067	3,3 %	(1,1 %)
VINCI Energies	542	5,3 %	538	5,3 %	+ 0,8 %
Eurovia	240	3,2 %	237	3,0 %	+ 1,1 %
VINCI Construction	273	2,0 %	292	2,0 %	(6,5 %)
VINCI Immobilier	68	8,8 %	69	9,7 %	(0,5 %)
Holdings	13	-	26	-	-
Résultat opérationnel courant	4 167	10,9 %	3 788	9,8 %	+ 10,0 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

Les éléments opérationnels non courants représentent une charge de 49 millions d'euros en 2016 et comprennent :

- les effets de périmètre et les résultats sur cessions de titres pour 34 millions d'euros, incluant la plus-value de cession de la participation résiduelle du Groupe dans Indigo (ex-VINCI Park);
- la constatation de pertes de valeurs de goodwill pour – 52 millions d'euros, concernant principalement les activités de VINCI Energies au Brésil;
- d'autres éléments opérationnels non courants pour un montant net de – 31 millions d'euros, comprenant des charges de restructuration chez VINCI Construction.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève à 4 118 millions d'euros en 2016 en hausse de 10,9 % par rapport à celui de 2015 (3 715 millions d'euros).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2016 s'établit à 2 505 millions d'euros, en hausse de 460 millions d'euros par rapport à 2015 (2 046 millions d'euros). Il comprend un impact positif net au titre de variations non courantes de la fiscalité différée pour un montant de 129 millions d'euros, suite notamment à l'adoption en France de la loi de finances 2017, prévoyant un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés à compter de 2020.

Hors cet impact, le résultat net part du Groupe ressort à 2 376 millions d'euros (soit 6,2 % du chiffre d'affaires) en hausse de 16,2 % (soit + 330 millions d'euros) par rapport à 2015.

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs et hors variations non courantes de la fiscalité différée) s'élève à 4,24 euros, en hausse de 15,8 % par rapport à 2015 (3,66 euros).

Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2016	2015	Variation 2016/2015
Concessions	1 664	1 295	+ 28,5 %
VINCI Autoroutes	1 412	1 100	+ 28,4 %
VINCI Airports	249	202	+ 23,2 %
Autres concessions et holdings	3	(6)	
Contracting	680	682	(0,4 %)
VINCI Energies	326	373	(12,6 %)
Eurovia	160	146	+ 9,7 %
VINCI Construction	194	164	+ 18,4 %
VINCI Immobilier	43	41	+ 5,7 %
Holdings	(10)	27	
Résultat net part du Groupe, hors variations non courantes de la fiscalité différée	2 376	2 046	+ 16,2 %
Variations non courantes de la fiscalité différée	129	-	
Résultat net part du Groupe	2 505	2 046	+ 22,5 %

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 526 millions d'euros (557 millions d'euros en 2015). Cette évolution traduit une diminution du coût de la dette brute long terme du Groupe, les refinancements des dettes du groupe ASF et de Cofiroute ayant été réalisés à des taux inférieurs aux taux moyens des dettes remboursées. Cette amélioration est en partie neutralisée par une baisse des rendements des excédents de trésorerie, due à la fois à des effets taux et volume négatifs. En 2016, le coût moyen de la dette financière brute à long terme s'est élevé à 3,16 % (3,51 % en 2015).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 35 millions d'euros (- 24 millions d'euros en 2015). Ils comprennent principalement le coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour - 66 millions d'euros (- 49 millions d'euros en 2015) et un produit de 36 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions (+ 23 millions d'euros en 2015).

La charge d'impôt de l'exercice, hors variations non courantes de la fiscalité différée, s'élève à 1 142 millions d'euros, soit un taux effectif de 32,7 %, à comparer à une charge de 1 055 millions d'euros et un taux de 34,6 % en 2015. L'augmentation de la charge d'impôt traduit la progression des résultats en France et à l'international. La baisse du taux effectif résulte principalement de la suppression de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices en France qui le portait à 38 % en 2015.

La quote-part de résultat attribuable aux minoritaires s'élève à 39 millions d'euros (34 millions d'euros en 2015).

1.5 Capacité d'autofinancement

L'Ebitda^(*) s'élève à 5 966 millions d'euros en 2016, en hausse (+ 5,3 %) par rapport à 2015 (5 664 millions d'euros). Il représente 15,7 % du chiffre d'affaires en 2016 (14,7 % en 2015).

L'Ebitda des **concessions** progresse de 9,4 % à 4 302 millions d'euros (3 933 millions d'euros en 2015). Il représente 68,3 % du chiffre d'affaires (67,8 % du chiffre d'affaires en 2015).

L'Ebitda de VINCI Autoroutes est en hausse de 5,3 % à 3 710 millions d'euros (3 522 millions d'euros en 2015) ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'est amélioré en 2016 pour s'établir à 72,6 % (72,3 % en 2015).

L'Ebitda de VINCI Airports s'établit à 563 millions d'euros (412 millions d'euros en 2015) avec un taux de marge qui progresse à 53,3 % du chiffre d'affaires en 2016 (50,2 % en 2015).

L'Ebitda de la branche **contracting** augmente à 1 581 millions d'euros (1 565 millions d'euros en 2015). Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires passe de 4,8 % en 2015 à 5,0 % en 2016.

Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	2016	% CA ^(*)	2015	% CA ^(*)	Variation 2016/2015
Concessions	4 302	68,3 %	3 933	67,8 %	+ 9,4 %
VINCI Autoroutes	3 710	72,6 %	3 522	72,3 %	+ 5,3 %
VINCI Airports	563	53,3 %	412	50,2 %	+ 36,8 %
Autres concessions	29	22,0 %	-		
Contracting	1 581	5,0 %	1 565	4,8 %	+ 1,1 %
VINCI Energies	626	6,1 %	597	5,9 %	+ 4,9 %
Eurovia	416	5,5 %	432	5,5 %	(3,6 %)
VINCI Construction	539	3,9 %	536	3,7 %	+ 0,5 %
VINCI Immobilier	53	6,9 %	55	7,8 %	(4,1 %)
Holdings	30		111		
Ebitda total	5 966	15,7 %	5 664	14,7 %	+ 5,3 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(*) CAFICE: capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt.

1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie positif de 23 millions d'euros sur l'exercice 2016 (+ 307 millions d'euros en 2015, qui incluait des encaissements clients exceptionnels en fin d'année).

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 525 millions d'euros (534 millions d'euros en 2015).

Les impôts payés augmentent de 172 millions d'euros à 1 213 millions d'euros (1 041 millions d'euros en 2015), conséquence de la hausse des résultats et de la taxation de la quote-part de frais et charges sur les dividendes payés à l'intérieur de l'intégration fiscale en France (précédemment exonérés).

Les flux de trésorerie liés à l'activité ^(*) ressortent ainsi à 4 346 millions d'euros, en diminution de 3,9 % (- 176 millions d'euros) par rapport à ceux de 2015 (4 522 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 558 millions d'euros (624 millions d'euros en 2015), le cash-flow opérationnel ^(**) s'établit à 3 787 millions d'euros, en diminution de 2,8 % par rapport à 2015 (3 898 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions et les PPP se sont élevés à 839 millions d'euros en 2016 (903 millions d'euros en 2015). Ils comprennent 686 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France (784 millions d'euros en 2015), et 127 millions d'euros investis par VINCI Airports (109 millions d'euros en 2015).

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, s'élève ainsi à 2 948 millions d'euros (2 995 millions d'euros en 2015), dont 2 019 millions d'euros générés par les concessions et 617 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 1 464 millions d'euros et 1 122 millions d'euros en 2015).

Les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements génèrent un flux net négatif de trésorerie de près de 3,4 milliards d'euros, y compris l'endettement net des sociétés acquises. Ils comprennent les acquisitions d'Aerodom en République dominicaine (0,8 milliard d'euros), d'Aéroports de Lyon en France (0,7 milliard d'euros) et des aéroports du Kansai au Japon (0,2 milliard d'euros) par VINCI Airports, de Lamsac au Pérou (1,8 milliard d'euros) par VINCI Highways, ainsi que les acquisitions de VINCI Energies en Australie et en France et d'Eurovia au Canada et au Chili. Ces opérations sont en partie compensées par la cession de la participation résiduelle du Groupe dans Indigo (ex-VINCI Park) pour 0,2 milliard d'euros.

En 2015, les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements avaient généré un flux net négatif de 0,4 milliard d'euros, y compris l'endettement net des sociétés acquises. Ils comprenaient les acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas au Brésil par VINCI Energies, de HEB Construction en Nouvelle-Zélande par VINCI Construction International Network et une prise de participation de 20 % dans Constructora Concreto en Colombie.

Les dividendes versés au cours de l'exercice représentent 1 084 millions d'euros (1 044 millions d'euros en 2015), dont 1 052 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende de l'exercice 2015 pour 703 millions d'euros et un acompte sur dividende de l'exercice 2016 versé en novembre 2016 pour 349 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les filiales non entièrement détenues par le Groupe.

Les augmentations de capital se sont élevées à 440 millions d'euros en 2016 – pour un total de 8,9 millions d'actions créées – dont 328 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 113 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription.

Afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a acquis sur le marché, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, 8,7 millions d'actions pour un montant total de 561 millions d'euros à un prix moyen de 64,46 euros par action. Après l'annulation en décembre 2016 de 8 millions d'actions, les actions autodétenues représentent ainsi 5,9 % du capital au 31 décembre 2016 (5,8 % au 31 décembre 2015).

L'ensemble de ces flux a entraîné une augmentation de l'endettement financier net sur l'exercice de 1 502 millions d'euros, le portant ainsi à 13 938 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il se décompose entre des dettes financières brutes long terme de 18 067 millions d'euros (16 557 millions d'euros au 31 décembre 2015) et une trésorerie nette gérée de 4 129 millions d'euros (4 121 millions d'euros au 31 décembre 2015).

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés s'élèvent à 40,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (36,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015) dont 31,0 milliards d'euros pour la branche concessions (27,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et 9,0 milliards d'euros pour la branche contracting (9,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, essentiellement localisé dans la branche contracting, de 6,7 milliards d'euros, en augmentation de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015, les capitaux engagés s'élèvent à 33,6 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (30,1 milliards d'euros à fin 2015).

Les capitaux engagés dans la branche concessions représentent 29,4 milliards d'euros, stable à 87 % du total.

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'établissent à 17,0 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en augmentation de 1,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (15,3 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 0,5 milliard d'euros.

L'endettement financier net consolidé s'élève à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016 (12,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015). L'endettement net de la branche concessions, y compris leurs holdings, s'établit à 28,5 milliards d'euros, en augmentation de 5,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (23,6 milliards d'euros). De son côté, la branche contracting affiche un excédent net de trésorerie de 0,9 milliard d'euros, en diminution de 0,2 milliard d'euros sur l'exercice. Les holdings présentent un excédent financier net de 14,0 milliards d'euros, en augmentation de 3,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Cet excédent inclut 14,5 milliards d'euros de financements intragroupes.

^(*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

^(**) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,8 au 31 décembre 2016 (0,8 au 31 décembre 2015). L'endettement financier net rapporté à l'Ebitda (CAFICE) s'établit à 2,3 à fin 2016 (2,2 au 31 décembre 2015).

La liquidité du Groupe au 31 décembre 2016 ressort à 10,1 milliards d'euros (10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 4,1 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros, dont les échéances ont été prorogées à 2021 au cours de l'exercice.

Excédent (endettement) financier net (EFN)

(en millions d'euros)	31/12/2016	dont EFN externe	EFN/CAFICE	31/12/2015	dont EFN externe	EFN/CAFICE	Variation 2016/2015
Cessions	(28 515)	(14 827)	x 6,6	(23 551)	(13 228)	x 6	(4 964)
VINCI Autoroutes	(22 309)	(13 706)	x 6	(20 247)	(12 971)	x 5,7	(2 062)
VINCI Cessions	(6 206)	(1 121)	x 10,5	(3 303)	(257)	x 8	(2 903)
Contracting	872	1 311		1 034	1 465		(161)
VINCI Immobilier et holdings	13 704	(422)		10 081	(673)		3 624
Total	(13 938)	(13 938)	x 2,3	(12 436)	(12 436)	x 2,2	(1 502)

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) correspond au résultat opérationnel courant diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou Return on Capital Employed) est le NOPAT, hors éléments non courants, rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 15,7 % en 2016 (13,9 % en 2015).

(en millions d'euros)	2016	2015
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N-1	15 119	14 743
Résultat net part du Groupe de l'année – hors variations non courantes de la fiscalité différée	2 376	2 046
ROE	15,7 %	13,9 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE s'élève à 9,0 % en 2016 (8,5 % en 2015).

(en millions d'euros)	2016	2015
Capitaux engagés au 31/12/N-1	30 132	30 568
Capitaux engagés au 31/12/N	33 583	30 132
Moyenne des capitaux engagés	31 857	30 350
Résultat opérationnel courant	4 167	3 788
Impôt théorique ^(*)	(1 303)	(1 218)
NOPAT	2 865	2 570
ROCE	9,0 %	8,5 %

(*) Sur la base du taux effectif de la période, hors contribution de 3 % sur les dividendes distribués et hors variations non courantes de la fiscalité différée en 2016.

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI SA font apparaître un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros au 31 décembre 2016 (12 millions d'euros en 2015), essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 4 745 millions d'euros en 2016 (7 126 millions d'euros en 2015). Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 4 504 millions d'euros (6 876 millions d'euros en 2015).

Par ailleurs, les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 73 206 euros en 2016.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, sont décrites à la note B.9 de l'Annexe aux comptes sociaux.

3. Dividendes

Le Conseil d'administration de VINCI a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017 de porter le montant du dividende au titre de l'exercice 2016 à 2,10 euros par action (1,84 euro par action en 2015).

Un solde de 1,47 euro par action serait versé le 27 avril 2017 (date de détachement du coupon : 25 avril 2017) compte tenu de l'acompte de 0,63 euro par action payé en novembre 2016.

Exercice	2013			2014			2015		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,55 €	1,22 €	1,77 €	1,00 € ^(*)	1,22 €	2,22 €	0,57 €	1,27 €	1,84 €
Nombre d'actions rémunérées	561 249 183	557 617 902		555 003 211	552 009 233		555 134 112	552 837 088	
Somme globale répartie (en millions d'euros)	309	680		555	673		316	702	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %		40 %	40 %		40 %	40 %	

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Nouveaux financements

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé le 18 janvier 2017, une émission obligataire à échéance janvier 2027, d'un montant total de 1 milliard d'euros, assortie d'un coupon de 1,25 % l'an.

La société Aerodom a réalisé le 12 janvier 2017 une émission obligataire de 317 millions de dollars, amortissable sur douze ans dans le cadre d'un placement 144A.

Plan d'investissement autoroutier

VINCI Autoroutes a signé avec l'État, le 26 janvier 2017, un plan d'investissement autoroutier d'un montant de 432 millions d'euros. Ce plan prévoit la réalisation, sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota, de 25 opérations en faveur de la mobilité dans les territoires, permettant d'améliorer notamment la desserte urbaine et péri-urbaine grâce à l'aménagement de 19 échangeurs.

Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par VINCI Autoroutes grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles comprises entre 0,161 % et 0,258 %, en 2019, 2020 et 2021.

Sous réserve de l'avis de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières), puis de la publication des décrets en Conseil d'État correspondants, les premières opérations pourraient être engagées dès la fin de l'année 2017.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2016

À l'occasion de la publication en octobre 2016 de son information trimestrielle, VINCI avait précisé les tendances pour l'ensemble de l'exercice :

« VINCI confirme les indications données pour l'ensemble de l'exercice :

• Légère baisse du chiffre d'affaires, en considérant les éléments suivants :

- progression du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes supérieure à celle réalisée en 2015 ;
- croissance à structure comparable du chiffre d'affaires de VINCI Airports proche de celle de l'exercice précédent ;
- légère progression du chiffre d'affaires de VINCI Energies malgré une possible contraction à structure comparable ;
- baisse un peu plus marquée à périmètre et change constants de ceux d'Eurovia et de VINCI Construction.

• Progressions du résultat opérationnel et du résultat net :

- sur un marché en voie de stabilisation dans le contracting en France, mais toujours incertain dans certaines zones à l'international dépendantes du prix du pétrole, le climat concurrentiel reste tendu. Toutefois les efforts de productivité menés par les entreprises du Groupe permettent d'entrevoir une légère amélioration des marges. »

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés selon les cas, grâce notamment à une activité plus soutenue que prévu au dernier trimestre.

2.2 Carnet de commandes de la branche contracting

Au 31 décembre 2016, le carnet de commandes total des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ressort à 27,4 milliards d'euros. Représentant dix mois d'activité moyenne, le carnet est exécutable pour plus des deux tiers en 2017. Il est stable hors impact du projet SEA (- 1 % y compris SEA). La part de l'international dans le total est de 50 %.

Le carnet de commandes de VINCI Energies s'établit à 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en recul de 3 % sur l'exercice (France : stable ; international : - 7 %). Il représente sept mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia s'élève à 5,6 milliards d'euros, en hausse de 4 % sur douze mois (France : + 22 % ; international : - 6 %). Il représente neuf mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction au 31 décembre 2016 recule de 2 % par rapport au 1^{er} janvier 2016 à 15,9 milliards d'euros (France : stable et + 2 % hors projet SEA ; international : - 4 %). Il représente quatorze mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes ^(*)

(en milliards d'euros)	31/12/2016	dont France	dont International	31/12/2015	dont France	dont International
VINCI Energies	5,9	3,3	2,5	6,1	3,3	2,7
Eurovia	5,6	2,4	3,2	5,4	1,9	3,4
VINCI Construction	15,9	8,1	7,8	16,3	8,1	8,2
Total contracting	27,4	13,8	13,6	27,7	13,4	14,3

^(*) Données non auditées.

2.3 Tendances 2017

VINCI prévoit, sur l'ensemble de l'exercice, une progression de son chiffre d'affaires consolidé, de son résultat opérationnel et de son résultat net^(*).

- L'évolution du chiffre d'affaires dans les concessions, tant chez VINCI Autoroutes que chez VINCI Airports, restera positive, même si logiquement, compte tenu d'effets de base très élevés, la croissance devrait être moindre en 2017 qu'en 2016. Par ailleurs, le chiffre d'affaires bénéficiera de l'impact en année pleine des acquisitions réalisées en 2016 (Aerodom, Aéroports de Lyon, Lamsac).
- Dans le contracting, 2017 devrait être l'année du retour à la croissance du chiffre d'affaires, avec une légère reprise attendue en France. À l'international, l'évolution des prix du pétrole et des matières premières restera un facteur déterminant de l'évolution de l'activité. Dans ce contexte, la priorité reste donnée à la poursuite de l'amélioration des marges, particulièrement dans les métiers ayant connu des baisses de rentabilité dans les dernières années.

Au global, VINCI prévoit, sur l'ensemble de l'exercice, une progression de son chiffre d'affaires consolidé, de son résultat opérationnel et de son résultat net.

^(*) Hors variations non courantes de la fiscalité différée.

C. Facteurs de risques

De nombreux facteurs de risques de source interne ou externe peuvent affecter la performance de VINCI.

Ces risques sont identifiés, évalués et traités aux différents niveaux de responsabilité (holding, pôles, filiales), selon leur degré d'importance dans le cadre de l'organisation décentralisée du Groupe.

Des provisions sont constituées si nécessaire dans les comptes (voir notes H.18 et H.19 de l'Annexe aux comptes consolidés), notamment en cas de pertes à terminaison sur chantiers.

L'adaptation des activités du Groupe aux conditions de marché constitue un enjeu majeur, qui prend en compte les principaux risques opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux et technologiques détaillés ci-après.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Dans le contracting, les engagements souscrits lors de la prise d'affaire constituent le premier facteur de risques auquel sont confrontées les entreprises du Groupe. Ces risques font l'objet d'une identification et d'une évaluation durant la phase d'études préalable à la remise de l'offre, pouvant conduire à des réserves sur les conditions du contrat. Des budgets sont ensuite préparés et, dans les cas où l'offre du Groupe est retenue, actualisés tout au long de l'exécution du chantier.

1.1.1 Prise d'affaire

La politique du Groupe en matière de prise d'affaire est sélective et prévoit des procédures de contrôle des soumissions. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par des comités des Risques dans les pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du holding du Groupe.

La diversité des métiers du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients, ainsi que la multiplicité de ses projets permettent une certaine répartition des risques. À titre d'illustration, environ 46 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France est réalisé par des contrats d'une valeur unitaire inférieure à 10 millions d'euros. Par ailleurs, la politique du Groupe vise à promouvoir les projets techniques permettant de mieux valoriser ses savoir-faire et, pour les projets les plus importants, à les réaliser en consortium, réduisant ainsi l'exposition du Groupe aux risques associés.

L'ensemble des nouveaux projets de concessions et partenariats public-privé (PPP) sont examinés par le comité des Risques du holding. Afin de limiter les engagements et les montants investis par le Groupe dans les sociétés de projet, le capital de celles-ci est fréquemment partagé avec des partenaires et leur financement majoritairement assuré par endettement sans recours ou à recours limité contre les actionnaires.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière de VINCI s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier, qui a représenté, en 2016, 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements dépassant certains seuils, pris par VINCI Immobilier, font l'objet d'un examen et d'une autorisation préalable par le comité des Risques du holding. Par ailleurs, en matière de promotion immobilière, la politique du Groupe est de ne lancer un nouveau projet qu'après avoir atteint un taux de précommercialisation minimum. Certaines filiales du Groupe dans la construction, essentiellement en France, peuvent être amenées à participer à des opérations de montage immobilier à risque limité.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

En matière de croissance externe, la politique de VINCI est de prendre le contrôle majoritaire du capital des sociétés acquises, afin de limiter les risques liés à leur intégration et de pouvoir mettre en place rapidement les règles de gestion du Groupe. Les projets d'acquisition ou de cession d'activité sont soumis à l'accord du comité des Risques du holding et, pour les plus significatifs, à une information du comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, page 148), voire à un accord du Conseil d'administration de VINCI.

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux

Les entreprises du Groupe sont exposées à des risques pouvant affecter la bonne exécution de leurs contrats. Ceux-ci recouvrent les domaines suivants :

Gestion des ressources humaines

La réussite de VINCI est largement dépendante de sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs dans un cadre managérial très décentralisé. Les entreprises du Groupe sont exposées aux difficultés de recrutement et de formation dans les fonctions clés (direction de projet, encadrement de chantier, métiers de spécialités, etc.), aux problématiques de santé et de sécurité des salariés, à la maîtrise des coûts salariaux, aux mouvements sociaux, etc.

VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel, ainsi que des tiers concernés par ses prestations, comme une priorité absolue et, à ce titre, a mis en place des politiques de prévention des accidents, des maladies professionnelles et des pandémies.

VINCI a également mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution des plans de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le Rapport de gestion – E : Informations sociales, environnementales et sociétales, page 165.

Évolution des coûts

Outre l'évolution des coûts salariaux, VINCI est exposé aux variations des prix des matières premières et des matériaux (notamment produits pétroliers, acier, ciment). Ces sujets sont analysés au paragraphe 1.2.2 ci-après, le risque sur les matières premières étant également abordé dans la note J.25.4 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

La qualité des prestations sous-traitées ou la défaillance des partenaires de VINCI peuvent impacter défavorablement la bonne réalisation des projets. Compte tenu de la diversité de ses activités et du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il est, au global, peu dépendant d'un seul fournisseur, cotraitant ou sous-traitant.

Instabilité sécuritaire, sociale ou politique (risque pays)

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être affectées par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (actes de terrorisme, conflits armés, embargos, saisies de comptes bancaires ou de matériels, etc.), ainsi que par des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (agressions, enlèvements).

La direction de la Sûreté de VINCI met à disposition des pôles des informations destinées à préparer au mieux leurs interventions dans les pays concernés et émet des recommandations visant à assurer la protection des personnes et des biens. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés. Elle intervient également dans le cadre de la gestion des crises, en particulier pour organiser l'évacuation du personnel.

Les risques pays sont analysés préalablement à l'offre pour les nouveaux projets et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours (voir Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 212).

Outre les événements cités précédemment, les actes délictueux peuvent inclure des cyber-attaques et des tentatives d'escroquerie. La direction Financière du Groupe, en liaison avec la direction de la Sûreté, a mis en place un dispositif de prévention des fraudes comportant différents volets touchant à la sécurité des systèmes d'information, les lignes directrices concernant les moyens de paiement et des instructions disponibles sur l'intranet du Groupe définissant la conduite à tenir dans les cas identifiés.

Évolution du contexte économique et fiscal

Les incertitudes politiques, en cours et à venir, l'évolution difficilement prévisible du prix des matières premières et le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents peuvent entraîner une dégradation des marchés sur lesquels opère VINCI.

Dans ce contexte, le risque d'un ralentissement de la demande et d'un renforcement de la concurrence est réel.

Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité dans certains pays exposés à la hausse de l'endettement public exerce une pression supplémentaire sur les marges des entreprises de VINCI. L'incertitude sur l'évolution des dispositions fiscales ne permet pas toujours d'en intégrer les impacts dans les offres proposées aux clients ou dans le cadre des opérations de croissance externe.

Les risques financiers sont analysés au paragraphe 2.

Phénomènes naturels

L'activité de VINCI peut être perturbée par des événements naturels (tremblements de terre, inondations, tempêtes, etc.), pouvant entraîner l'interruption des chantiers, la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une perte d'exploitation. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations endommagées. Dans certaines conditions, ces dépenses peuvent, pour partie, être prises en charge par les assurances.

Un dispositif central de gestion de crise, recouvrant les différentes phases du processus (alerte, activation du dispositif, gestion et sortie de la crise), est relayé au sein des filiales, lesquelles ont également leur propre dispositif de gestion et de communication de crise.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Au sein de chaque pôle de métier du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques spécifiques, dont la prévention, la gestion et le contrôle relèvent de la responsabilité de leurs dirigeants.

Concessions et partenariats public-privé (PPP)

Les risques liés à la conception-construction de l'ouvrage sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires des contrats de PPP ou de concession aux entreprises de construction. Les risques de financement restent gérés au niveau des sociétés de projet et de leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4). D'autres risques peuvent rester à la charge de l'autorité concédante, notamment ceux concernant la mise à disposition des terrains, mais la défaillance du concédant ne peut être exclue.

Les principaux risques liés à l'exploitation d'ouvrages concédés portent sur l'évolution du trafic, le niveau des péages et les dépenses d'entretien et de réparation. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique et peut être également affecté par l'évolution des prix des carburants. Dans les concessions aéroportuaires, le trafic peut également être affecté par les crises sanitaires, les phénomènes naturels ou météorologiques exceptionnels, ainsi que par les attentats ou menaces terroristes.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal, voire en cas de résiliation anticipée du contrat.

Les augmentations tarifaires des péages sont déterminées selon une formule contractuelle qui tient généralement compte de l'inflation.

Afin de prévenir la fraude au péage, des dispositions ont été prises en coordination avec les forces de l'ordre.

Pour les infrastructures, le coût de renouvellement des couches d'usure liée à l'intensité du trafic est provisionné sur la base d'un plan prévisionnel de gros entretien (voir note H.18 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 261).

La réputation du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut sur la qualité des prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, gestion d'événements exceptionnels, etc).

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Les relations des entreprises du Groupe avec leurs clients peuvent être altérées par des décisions prises unilatéralement par ceux-ci (modification ou résiliation anticipée du contrat), par leur défaillance technique (retards pour la fourniture des informations nécessaires à la construction, d'approbation ou d'avis) ou financière (retards de paiement, insolvabilité). Dans ce contexte, la mise en place de moyens de gestion contractuelle ainsi que le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement font l'objet d'une attention particulière.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier permis de construire, permis environnementaux, constats de réception des ouvrages avant mise en service, peut représenter un aléa important.

Le délai et/ou le coût de construction peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que les conditions climatiques ou l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, des matériaux ou matières premières, ou de l'énergie. L'application de formules de révision des prix et la durée limitée d'une majorité des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer. Par ailleurs, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures peut, dans certains cas, être transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix des matières premières varie selon les activités. L'exposition à une augmentation du prix du pétrole concerne principalement Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume et, dans une moindre mesure, de carburant. Par ailleurs, il faut souligner qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 35 % auprès de carrières du Groupe. Enfin, une diminution du prix des hydrocarbures (pétrole, gaz) impacte les revenus des sociétés pétrolières et des pays producteurs clients, qui pourraient réduire ou différer leurs investissements et ainsi affecter le plan de charge des entités du contracting concernées.

La non-qualification ou l'inadéquation du personnel peut conduire à des erreurs de conception ou d'exécution, entraînant des non-conformités techniques, des rendements plus faibles que prévu, des défauts de qualité des ouvrages, voire des événements accidentels touchant les personnes (salariés, partenaires ou tiers), les ouvrages ou d'autres biens. Ces dommages, associés aux travaux éventuels de mise en conformité, peuvent engendrer des surcoûts et des retards de livraison. La réputation de la filiale concernée peut également être atteinte. Les dispositions retenues pour le recrutement, la formation et l'affectation des personnels intervenant visent à limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception et de réalisation des ouvrages, les conditions géologiques et les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, actions de riverains ou autres tiers) peuvent représenter des aléas importants.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux et technologiques décrits au paragraphe 4.

Lors de la phase d'exécution, les risques sont suivis à différents niveaux : sur le chantier par le personnel d'encadrement et au niveau des directions opérationnelles des entités par des revues périodiques de l'avancement des projets.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, commerciaux, fiscaux, défaillances de partenaires ou de sous-traitants. Ceux-ci peuvent engendrer des retards (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages. Les opérations immobilières du Groupe sont essentiellement développées en France, elles sont sensibles à l'évolution de l'environnement économique et réglementaire dans ce pays.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits auprès de ses partenaires financiers, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le respecter. La conséquence pour VINCI peut être une perte de valeur (dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou de cautions reçues) ou une perte de liquidité (sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées).

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué au paragraphe 1.2.2.

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit ainsi que les procédures de traitement mises en place par le Groupe sont décrites en note J.25.3 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 277.

2.2 Risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de liquidité du Groupe tient à ses engagements, incluant en particulier ses obligations de remboursement de sa dette existante, au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires et aux besoins généraux du Groupe.

Le Groupe diversifie ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). La trésorerie nette est gérée à l'aide d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de covenants financiers. Les seuils imposés relatifs à ces ratios sont respectés au 31 décembre 2016.

Compte tenu de cette situation, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois et pouvoir faire face à ses échéances futures.

Les éléments indiqués précédemment sont détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés partie J : Financement et gestion des risques financiers.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé au risque de change pour ses activités réalisées hors zone euro. Celles-ci représentaient en 2016 environ 29 % du chiffre d'affaires. La politique de gestion des risques de taux et de change ainsi que l'exposition de VINCI sont présentées en note J.25 de l'Annexe aux comptes consolidés, pages 274 et 276.

Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est relativement limité car, comme indiqué au paragraphe 1.2.2 et en note J.25.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, le Groupe réalise une large part de son chiffre d'affaires dans le cadre de contrats de courte durée ou intégrant des clauses d'indexation des prix. Par ailleurs, la part des matières premières brutes dans les structures des coûts est généralement faible.

Pour les contrats d'un montant important à prix non révisables et pour les contrats pluriannuels, les risques matières premières sont analysés et gérés au cas par cas, notamment au moyen :

- d'accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- ou d'accords d'avances matières, les fournitures étant achetées ou payées par le client en début de chantier ;
- ou encore, de façon plus marginale, par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture sur des indices de matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers).

Compte tenu de ces dispositions, le Groupe considère ce risque comme maîtrisé.

Le risque sur actions cotées concerne les titres détenus directement ou non par VINCI : autodétention, actions, actifs de couverture d'engagement de retraite, etc. Il est décrit en note J.25.4 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 278, ainsi qu'en note B.3 : Actions propres des Comptes sociaux, page 308.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

Les projets dépassant certains seuils sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques du holding après avoir été revus par le comité des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées, dont le financement est principalement assuré par endettement, sans recours ou à recours limité contre les actionnaires, et adossé aux recettes attendues et/ou aux créances à recevoir. Les mises de fonds en capital varient selon la nature des risques encourus (trafic, pays...) et la part du financement assurée par l'autorité concédante. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, dans le cadre des engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique variant selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés. De plus, certaines législations étrangères peuvent avoir une portée extraterritoriale susceptible, le cas échéant, de concerner quelques sociétés du Groupe.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction, notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Dans le domaine des concessions, outre l'évolution des dispositions législatives, réglementaires ou fiscales toujours possible sur les durées longues de ces contrats, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des autorités concédantes, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession), voire de résilier ces contrats moyennant une compensation.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser sur les dirigeants mandataires sociaux et les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité, mais également sur les personnes morales. Les conséquences peuvent être financières (amendes) ou pénales (condamnation et/ou interdiction d'exercer).

Les engagements du Groupe et les risques liés à la conformité législative et réglementaire concernant le respect de l'éthique sont décrits dans la note Éthique et droits humains du chapitre Développement durable, page 29.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites au paragraphe 5: Couverture des risques par les assurances (voir infra).

Le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 214, consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Relations contractuelles

L'activité du Groupe repose sur des contrats, généralement soumis aux lois du pays où le projet est exécuté.

Comme indiqué dans le paragraphe relatif aux risques opérationnels, des différends peuvent survenir lors de l'exécution des contrats.

La politique du Groupe vise à limiter son exposition en essayant de négocier avec les donneurs d'ordre durant la phase d'offre, sans toujours y parvenir, des dispositions contractuelles permettant de :

- répercuter au client les coûts et/ou délais supplémentaires résultant de modifications effectuées à sa demande;
- arrêter le chantier en cas de non-paiement;
- exclure les dommages indirects;
- exclure ou limiter sa responsabilité en matière de pollution existante;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage raisonnable du prix du contrat;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat;
- prévoir un ajustement des dispositions contractuelles (prix, délai) en cas de modification législative, fiscale ou réglementaire;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risque politique, décision unilatérale du client, bouleversement économique) ou de résiliation anticipée de projet;
- obtenir une clause d'arbitrage international dans les contrats à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en note M. de l'Annexe aux comptes consolidés, page 288. Ces litiges font l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Risques environnementaux et technologiques

Les risques environnementaux sont ceux qui ont un impact sur l'environnement naturel. Ils peuvent être directement liés :

- à la survenance de sinistres technologiques ;
- à l'utilisation, à la manipulation ou au transport de substances dangereuses ;
- à l'émission ou à la libération dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses, de déchets ou de CO₂.

Les risques technologiques, dont l'origine est liée à l'action humaine, concernent des sinistres se produisant dans des installations industrielles ou nucléaires.

4.1 Contexte économique et réglementaire lié à l'environnement

Les sources de risques et opportunités liés à l'environnement concernent essentiellement :

- l'augmentation de la demande pour la production d'énergie renouvelable ou pour des produits moins consommateurs d'énergie (bâtiments basse consommation, infrastructures ayant un plus faible impact énergétique) ;
- la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution (souvent le renforcement) des réglementations internationales ou nationales en matière de protection de l'environnement, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour préserver la biodiversité.

VINCI est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ III) au titre de huit installations. L'usine CIFIC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) est à l'origine de l'essentiel des émissions. Celles-ci représentaient 175 934 tonnes de CO₂ en 2016 (205 043 tonnes en 2015). Aucune tonne de CO₂ n'a été vendue en 2016 (ces données sont évaluées sur la période décalée courant du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016 comme pour les autres indicateurs environnementaux (voir Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal, page 198).

4.2 Risques environnementaux

Certaines activités routières peuvent se trouver exposées à ces risques, qui restent cependant limités.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables de ces sites avec l'appui des responsables qualité-prévention-environnement d'Eurovia.
- Production et application d'enrobés :
 - La mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les installations d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire.
 - Une surveillance opérationnelle de celles-ci est réalisée avec des outils spécifiques qui synthétisent les mesures à effectuer et les résultats associés.
 - Des audits externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison avec les administrations et les organismes de santé concernés.

- Carrières : les sources identifiées sont le bruit, les vibrations, les rejets de poussières.
- Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés pour le contrôle des rejets/émissions (poussières, bruit). En France, ces contrôles font l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).
- Pour la biodiversité, Eurovia a mis en place un partenariat spécifique avec le Muséum national d'histoire naturelle pour la prise en compte des enjeux écologiques durant les différentes phases de vie des exploitations.

Du fait du caractère limité et local des risques environnementaux, il n'est pas effectué de suivi consolidé des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2016, les provisions chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 20,1 millions d'euros, dont 9,8 millions pour les activités localisées en France. Les provisions constituées à ce titre dans les autres filiales de VINCI sont peu significatives (inférieures à 0,1 million d'euros).

De façon plus générale, les entreprises de VINCI sont potentiellement exposées aux conséquences d'une pollution accidentelle, résultant notamment de la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou sur ses chantiers. Ce type d'événement, heureusement rare, peut perturber l'activité du site concerné et nécessiter l'activation d'un dispositif de crise (voir au paragraphe 1.2.1 les points Instabilité sécuritaire, sociale ou politique [risque pays] et Phénomènes naturels). Des mesures préventives sont mises en place.

4.3 Risques technologiques

Les entreprises du Groupe ne disposent pas d'installations sur des sites présentant des risques significatifs pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (sites classés « Seveso seuil haut », etc.), tels que définis dans le paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Néanmoins, elles peuvent être indirectement exposées aux risques technologiques dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Dans le cadre de ces activités, elles respectent la réglementation particulière liée à ce type de travaux.

4.4 Cyber-risques

Les entreprises du Groupe sont exposées aux cyber-risques. Ces risques concernent les pertes financières, les détériorations des systèmes digitaux, les interruptions d'activité et les atteintes à la réputation provenant de la défaillance accidentelle ou provoquée des systèmes d'information. Les actions en cours pour les gérer sont décrites dans le paragraphe suivant, ainsi que dans le Rapport du président.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Celle-ci se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale ;
- protection contre la fraude ;
- protection contre les risques de type cyber.

VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances, intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers du contracting

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale en France ;
- la responsabilité civile automobile.

Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers », couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques.

5.4 L'assurance dans les métiers des concessions et des activités de services

Les garanties de dommages et de pertes d'exploitation

Le métier d'exploitant d'ouvrage en concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux biens dont il a la garde et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues ou réduites par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

En règle générale, les ouvrages d'art (ponts, tunnels) sont garantis en cas de destruction accidentelle. Les pertes d'exploitation consécutives sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Pour les autoroutes ou les voies ferrées, dont la destruction complète n'est pas envisagée compte tenu de leur longueur, les pertes d'exploitation ne sont pas systématiquement couvertes, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas, en règle générale, des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

La responsabilité liée à l'activité aéroportuaire est couverte par quatre programmes d'assurance responsabilité civile spécifiques, de type RC exploitants d'aéroports :

- le programme mis en place par l'Union des aéroports français (UAF) pour les aéroports français gérés par VINCI Airports ;
- un programme propre souscrit par VINCI pour les aéroports portugais, cambodgiens et dominicains en concession ;
- un programme spécifique à l'aéroport de Santiago du Chili, souscrit par la société concessionnaire ;
- un programme spécifique aux aéroports Kansai International et Osaka International au Japon, souscrit par la société concessionnaire.

D. Gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre contient des informations relevant à la fois du rapport du président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, du rapport de gestion du Conseil d'administration prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce sur les questions de gouvernance et de rémunérations et du rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux, visé à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Il a été établi par la direction Juridique du Groupe après consultation de toutes les personnes qui y sont mentionnées, notamment les dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les administrateurs, ainsi que les directions fonctionnelles de la société VINCI détenant les informations relatives à son élaboration.

1. Règles de gouvernance

1.1 Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI (ci-après le « Conseil ») a décidé de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté in extenso sur le site Internet du Medef (www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer », la Société indique ci-après les dispositions de ce code ayant été écartées :

Dispositions écartées	Explication
Recommandation prévue à l'article 6.3 du code selon laquelle l'administrateur référent doit être indépendant.	Le Conseil a décidé de nommer M. Yves-Thibault de Silguy en qualité de vice-président administrateur référent le 6 mai 2010. Ce choix était lié à la circonstance que M. de Silguy avait, en raison de l'exercice pendant quatre ans du mandat de président du Conseil non exécutif de la Société, dont il n'a jamais été le salarié, acquis une excellente connaissance du Groupe. Le Conseil a veillé à ce que M. de Silguy puisse exercer ses fonctions en toute indépendance par rapport à la direction Générale de la Société. Ce mandat a été renouvelé le 15 avril 2014. Le Conseil estime que M. de Silguy est en mesure d'exercer ses fonctions avec une totale indépendance de jugement à la date du présent rapport annuel même si, pour les raisons exposées au paragraphe 3.3.2, page 144, le Conseil a décidé de ne pas qualifier M. de Silguy d'administrateur indépendant. Le Conseil estime, pour toutes les raisons exposées au paragraphe 2.3, page 135, que M. de Silguy est actuellement la personne la plus qualifiée d'entre ses membres pour assumer de manière efficiente la mission d'administrateur référent dans l'intérêt du Groupe.
Critère prévu à l'article 8.5.6 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être administrateur depuis plus de douze ans ».	Le Conseil a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Saint Olive pour les raisons exposées au paragraphe 3.3.2, page 145.
Critère prévu à l'article 8.5.1 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société consolidée ».	Le Conseil a décidé de ne pas faire application de ce critère lors de l'appréciation de la situation de M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, représentant permanent de la société Qatar Holding LLC, pour les raisons exposées au paragraphe 3.3.2, page 145.
Recommandation prévue à l'article 16.1 du code selon laquelle le comité des Nominations et de la Gouvernance doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.	Le comité des Nominations et de la Gouvernance est composé de quatre administrateurs, dont deux (Mmes Lombard et Sourisse) sont formellement qualifiés d'administrateurs indépendants par le Conseil. De ce fait, ce comité n'est pas constitué <i>majoritairement</i> d'administrateurs indépendants. Le Conseil a examiné cette situation et a estimé que cette composition n'était pas de nature à nuire à un travail de qualité de ce comité dans la mesure où les deux membres qualifiés de non indépendants (MM. de Silguy et Lamoure) sont en mesure de faire preuve d'une totale indépendance de jugement pour les raisons exposées au paragraphe 3.3.2, page 144.

1.2 Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté, le 14 mai 2003, un règlement intérieur qui fait l'objet de révisions régulières, dont la dernière a été adoptée le 7 février 2017, et qui peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil précise notamment :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, les attributions et pouvoirs respectifs du Conseil, du président-directeur général et du vice-président administrateur référent;
- les droits et devoirs des membres du Conseil, notamment leur droit d'information, d'accès aux dirigeants et les règles relatives à la gestion des éventuels conflits d'intérêts.

2. Organisation de la gouvernance chez VINCI

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 6 mai 2010, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies en la personne de M. Xavier Huillard.

Dans le passé, le Conseil a été amené à adopter des modes de gouvernance différents (réunion des mandats entre 2000 et 2006, dissociation des mandats entre 2006 et 2010, réunion des mandats à partir de 2010 avec la mise en place de la fonction de vice-président administrateur référent), adaptés chaque fois aux circonstances et au profil de ses dirigeants dans le souci d'une organisation optimale au service des performances du Groupe.

Le choix exercé par le Conseil tient compte du fait que le groupe VINCI présente la particularité d'être fortement décentralisé. Son modèle de management repose sur la délégation de responsabilité au plus près du terrain. Le Groupe est ainsi constitué d'un très grand nombre d'entités opérationnelles (environ 3 000), regroupées par pôles de métiers (concessions d'autoroutes, d'aéroports et d'ouvrages divers ; construction et installations dans les domaines de l'énergie, des routes, du bâtiment et du génie civil ; immobilier), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel. La prise de décisions opérationnelles (conclusion et exécution des contrats et marchés) ou les décisions d'investissement relèvent des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, n'est ainsi appelé à examiner et à approuver que les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la direction Générale à l'issue de son propre examen.

Les rôles respectifs de la direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de président du Conseil et de directeur général fait sens et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient en raison de l'expérience de M. Huillard.

Le Conseil a réexaminé ce choix d'organisation dans le cadre de la procédure d'évaluation formelle du Conseil mentionnée au paragraphe 3.5, page 150, et considère que ce dispositif reste actuellement le mieux adapté à la situation actuelle du Groupe, avec le souci de toujours rechercher une performance optimale.

La répartition des attributions respectives des organes de gouvernance telles qu'elles résultent du règlement intérieur du Conseil est la suivante :

Conseil d'administration	Président-directeur général	Vice-président administrateur référent
Attributions prévues par la loi. Attributions supplémentaires résultant du règlement intérieur : - nomination et attributions du vice-président administrateur référent ; - approbation préalable des orientations stratégiques ; - approbation préalable des investissements stratégiques et des opérations (acquisitions, participations ou cessions) significatives pour le périmètre, les activités, les risques, les résultats, le bilan et/ou le cours de Bourse, c'est-à-dire représentant une exposition d'un montant supérieur à 200 millions d'euros pour le Groupe ; - approbation préalable de toutes opérations sur saisine du comité de la Stratégie et des Investissements ; - approbation préalable des opérations hors de la stratégie annoncée de la Société.	Organisation et direction des travaux du Conseil. Mise en œuvre des décisions prises. Pilotage opérationnel du Groupe en disposant des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.	Assistance au président dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités. Assistance au Conseil en vue du bon fonctionnement des organes de gouvernance et information de ses membres. Droit de convoquer le Conseil à tout moment sans ordre du jour particulier et d'ajouter tout point à l'ordre du jour. Réunion des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux une fois l'an, à l'effet notamment d'apprécier la gouvernance et d'évaluer les performances des dirigeants mandataires sociaux. Gestion des conflits d'intérêts.

2.1 Le président-directeur général

M. Xavier Huillard assume les fonctions de président du Conseil et de directeur général depuis le 6 mai 2010. Le Conseil l'a renouvelé dans ces fonctions au cours de la réunion qu'il a tenue le 15 avril 2014, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a renouvelé, pour quatre ans, son mandat d'administrateur.

Il exerce les attributions mentionnées dans le tableau ci-dessus. Dans ce cadre, il présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination (voir ci-dessous paragraphe 2.2).

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B. du rapport du président, page 215, cette fonction pouvant être déléguée.

2.2 Organisation de la direction Générale et instances de direction

Pour faire face à ses nouveaux enjeux de croissance, le président-directeur général a décidé, le 20 juin 2016, de faire évoluer l'organisation de sa direction Générale en s'appuyant sur MM. Pierre Coppey, directeur général adjoint et président de VINCI Autoroutes, Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting et Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier. Les fonctions de directeur général délégué de M. Pierre Coppey, nommé par le Conseil le 15 avril 2014, ont pris fin le 20 juin 2016.

Le comité Exécutif est composé des principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, soit 13 membres au 7 février 2017. Il est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique et assurances. Le comité Exécutif s'est réuni 20 fois en 2016, soit près de deux réunions par mois en moyenne.

Le comité d'Orientation et de Coordination réunit, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels des principales sociétés du Groupe, soit 31 membres au 7 février 2017. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2016.

2.3 Le vice-président administrateur référent

Lorsque le Conseil a décidé, le 6 mai 2010, de réunir les fonctions de président et de directeur général et de les confier à M. Huillard, il a immédiatement créé une fonction, novatrice à l'époque, d'administrateur référent. Cette fonction, désormais consacrée par l'article 6.3 du code Afep-Medef, a pour objet d'assurer au sein du Conseil l'existence d'une personne susceptible de constituer, pour l'ensemble des administrateurs, un point de contact distinct du président-directeur général et disposant de pouvoirs propres de nature à garantir en toutes circonstances la réactivité du Conseil.

L'efficacité de cette fonction implique que son titulaire ait une excellente connaissance de l'organisation du Groupe et de ses dirigeants, que seule une implication forte et permanente peut garantir. Elle nécessite également une indépendance de jugement de l'intéressé dont il appartient au Conseil de se faire une opinion éclairée.

Le choix du Conseil s'est initialement porté sur M. Yves-Thibault de Silguy. M. de Silguy était administrateur de la Société. Il avait été nommé président du Conseil non exécutif le 1^{er} juin 2006, fonction qu'il a exercée jusqu'au 6 mai 2010. Pendant son mandat, M. de Silguy s'était attaché à faire évoluer la gouvernance de la Société vers les meilleurs standards et le Conseil a, en conséquence, décidé de lui confier le rôle de vice-président et d'administrateur référent. Il a renouvelé cette décision le 15 avril 2014. Lors de l'évaluation mentionnée au paragraphe 3.5, page 150, tous les administrateurs ont exprimé leur satisfaction quant à la manière dont M. de Silguy remplit sa mission, à la pertinence de l'organisation mise en place et à son adéquation avec l'objectif de rechercher la performance.

Le Conseil a pris acte de la recommandation du code Afep-Medef selon laquelle un administrateur référent devrait être indépendant. Il estime toutefois qu'il est important de se livrer à une analyse concrète des situations afin d'opérer un choix pertinent adapté aux organisations concernées.

En l'espèce, le Conseil rappelle que si M. de Silguy n'a pas été qualifié d'administrateur indépendant, cela tient à la fonction de président non exécutif qu'il avait exercée entre 2006 et 2010 et à la circonstance que la Société a souhaité bénéficier de son expérience et de ses compétences en matière de relations internationales au moyen d'une convention de prestation de services, dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires à plusieurs reprises. Afin que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêts ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié, la rémunération versée à M. de Silguy a été stipulée fixe, forfaitaire et non révisable, et donc indépendante de l'ampleur des missions qui peuvent lui être confiées. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution. Cette convention stipule que chaque partie est en droit d'y mettre fin à chaque date anniversaire. Sur avis du comité d'Audit qui examine chaque année le compte rendu d'activités de M. de Silguy, le Conseil a considéré, le 7 février 2017, que la poursuite de l'exécution de cette convention est utile au Groupe et que la rémunération versée est cohérente avec la réalité des prestations effectuées. Le Conseil considère qu'il est de l'intérêt du Groupe que M. de Silguy continue à lui apporter son assistance et que les modalités de cette convention sont telles qu'elles garantissent une indépendance de l'intéressé à l'égard de la direction Générale, qui n'a pas le pouvoir d'y mettre fin ni de la prolonger ni même de modifier la rémunération qu'elle prévoit, ces décisions appartenant au seul Conseil.

Enfin, M. de Silguy est administrateur depuis plus de douze ans (seize ans à la date du présent rapport annuel). Le Conseil estime toutefois que cette ancienneté ne constitue pas un obstacle mais plutôt un atout dans le cadre de sa mission d'administrateur référent.

En pratique, M. de Silguy :

- consacre une grande partie de son temps à s'informer sur le fonctionnement et l'activité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels ;
- rencontre périodiquement les administrateurs individuellement et les réunit également une fois par an hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, notamment pour évaluer la performance de ces derniers ;
- préside le comité de la Stratégie et des Investissements ;
- préside le comité des Nominations et de la Gouvernance. Il prépare en amont le processus par lequel ce comité est appelé à rechercher et sélectionner des candidats au poste d'administrateur ainsi que le processus d'évaluation du Conseil.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de prestation de services susmentionnée, M. de Silguy apporte à la direction Générale de VINCI ou de ses pôles, et à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette convention a été conclue le 5 février 2014 pour une durée de quatre ans. Elle a fait l'objet d'une résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (12^e résolution).

M. de Silguy rend compte de l'ensemble de ses activités au comité des Rémunérations, au comité d'Audit ainsi qu'au Conseil. Il présente chaque année son compte rendu d'activité à l'assemblée générale des actionnaires (voir le Rapport du vice-président administrateur référent, page 218 du présent rapport).

3. Direction Générale et Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil

Les principales caractéristiques du Conseil (au 31 décembre 2016) sont résumées ci-après :



15 administrateurs dont :
2 représentant les salariés
1 élu sur proposition des salariés actionnaires



46 % de femmes



6 administrateurs n'ont pas la nationalité française (40 % du Conseil)



Moyenne d'âge : 62 ans

La composition du Conseil apparaît dans le tableau ci-après, qui fait ressortir les modifications intervenues au cours de l'exercice 2016. Il est précisé que tous les administrateurs, à l'exception du président-directeur général, sont membres d'un comité, ce qui témoigne de leur implication.

Nom	Composition au 1 ^{er} janvier 2016	Renouvellement ou ratification de cooptation par l'AG 2016	Renouvellement proposé à l'AG 2017	Composition au 31 décembre 2016	Échéance du mandat ou démission	Administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires		Taux de présence aux réunions du Conseil	Nationalité	Membre d'un comité au 31 décembre 2016			
						Administrateurs indépendants				CA	CSI	CR	CNG
M. Xavier Huillard	x			x	AG 2018			100 %	Française				
M. Yves-Thibault de Silguy	x			x	AG 2018			100 %	Française	x			x
Mme Yannick Assouad	x		x	x	AG 2017		x	100 %	Française	x			
M. Robert Castaigne	x			x	AG 2019		x	88 %	Française	x		x	
M. Uwe Chlebos	x			x	2018	x		100 %	Allemande		x		
Mme Graziella Gavezotti	x		x	x	AG 2017		x	100 %	Italienne	x			
M. Miloud Hakimi	x			x	2018		x	88 %	Algérienne			x	
M. Jean-Pierre Lamoure	x	x		x	AG 2020			88 %	Française				x
Mme Marie-Christine Lombard	x			x	AG 2018		x	75 %	Française				x
Mme Josiane Marquez	x			x	AG 2019	x		100 %	Française	x			
Mme Ana-Paula Pessoa	x			x	AG 2019		x	100 %	Brésilienne		x		
M. Michael Pragnell	x		x	x	AG 2017		x	88 %	Britannique			x	
M. Henri Saint Olive	x			x	AG 2018		x	100 %	Française	x			
Mme Pascale Sourisse	x			x	AG 2019		x	63 %	Française			x	x
M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, représentant permanent de :	x	x		x	AG 2018		x	88 %	Qatarie		x		
Qatar Holding LLC							x		Qatarie				

CA : comité d'Audit.

CSI : comité de la Stratégie et des Investissements.

CR : comité des Rémunérations.

CNG : comité des Nominations et de la Gouvernance.

En 2016, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Lamoure. Elle a également ratifié la cooptation par le Conseil du 14 avril 2015 de la société Qatar Holding LLC en qualité d'administrateur suite à la démission de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Lors de sa réunion du 20 avril 2017, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur de Mmes Yannick Assouad et Graziella Gavezotti ainsi que de M. Michael Pragnell.

Conformément au code Afep-Medef, le Conseil est attentif à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, profil international, expertises). Le résultat de cette politique est résumé dans le tableau ci-après :

Objectifs de diversité	Observations	Au 31 décembre 2016	À l'issue de l'assemblée générale 2017 en cas d'approbation des résolutions
Nombre d'administrateurs		15	15
Minimum de 50 % d'administrateurs indépendants conformément au paragraphe 8.3 du code Afep-Medef	Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte	9/12 (voir paragraphe 3.3.2, pages 144 et 145)	75 %
Représentation équilibrée des femmes et des hommes	Les deux administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte	6/13	46 %
Accroissement du nombre d'administrateurs n'ayant pas la nationalité française		6/15	40 %
Nombre d'administrateurs représentant :			
• les salariés		2	2
• les salariés actionnaires		1	1

L'échelonnement des mandats des administrateurs ^(*) est le suivant :

Échéance du mandat	AG 2017	AG 2018	AG 2019	AG 2020
Mandats à renouveler	3	5	4	1
Administrateurs concernés	Mme Gavezotti Mme Assouad M. Pragnell	M. Huillard M. de Silguy Mme Lombard M. Saint Olive Qatar Holding LLC	M. Castaigne Mme Marquez Mme Pessoa Mme Sourisse	M. Lamoure

^(*) Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas compris dans ce tableau car non élus par l'assemblée générale des actionnaires.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans. Par ailleurs, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction. L'âge moyen des administrateurs au 31 décembre 2016 était de 62 ans, aucun d'entre eux n'ayant dépassé l'âge de 75 ans.

Les nouveaux administrateurs reçoivent, lors de leur prise de fonction, des informations juridiques et financières sur la Société et son Groupe, lesquelles sont régulièrement actualisées. Ils participent également à des réunions avec les principaux dirigeants du Groupe. Par ailleurs, afin d'améliorer leur connaissance du Groupe, les administrateurs bénéficient régulièrement, au cours des réunions du Conseil, de présentations sur les sociétés du Groupe ou les politiques transversales, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et participent à des visites de sites d'activités et de chantiers. Ils ont accès, au travers d'un site Internet dédié, à l'ensemble des informations leur permettant d'exercer leur mandat.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 février 2016 et conformément au décret du 3 juin 2015, a (I) décidé que les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires peuvent consacrer 15 heures pour la préparation de chacune des réunions du Conseil et du comité du Conseil dont ils sont membres et (II) statué sur une méthode destinée à faire en sorte qu'ils bénéficient d'une formation adaptée.

3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les tableaux en pages suivantes récapitulent les mandats et fonctions exercés par :

- le président-directeur général ;
- les 14 administrateurs non dirigeants mandataires sociaux exécutifs composant le Conseil ;
- et le directeur général délégué, dont le mandat a pris fin le 20 juin 2016.

3.2.1 Direction Générale

Xavier Huillard Président-directeur général de VINCI Âge ^(*) : 62 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 426 037 Première nomination : 2006 Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Président-directeur général de VINCI, président de VINCI Concessions SAS, du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI au Conseil d'administration de VINCI Energies, de la Fabrique de la Cité, représentant permanent de Snel au conseil d'administration d'ASF et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, administrateur de Kansai Airport.	Président de VINCI Concessions Management SAS, de VINCI Concessions SAS, administrateur de Cofiroute, VINCI plc et VINCI Investments Ltd, représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding et représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Eurovia.
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Aéroports de Paris.	Censeur au sein du conseil d'administration d'Aéroports de Paris.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Président de l'Institut de l'entreprise (jusqu'au 25 janvier 2017) et vice-président de l'association Aurore.	Aucun.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il a été président de l'Institut de l'entreprise de janvier 2011 à janvier 2017. Il est président de VINCI Concessions depuis le 20 juin 2016.		

(*) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.2.2 Les administrateurs non dirigeants mandataires sociaux en fonction

Yves-Thibault de Silguy Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance Âge ^(*) : 68 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 45 696 Première nomination : 2000 Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.	Aucun.
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur et président du comité d'audit, du comité d'éthique et du développement durable, membre du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations de LVMH, administrateur et président du comité des nominations de Solvay (Belgique), membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit de VTB Bank (Russie – cotée au London Stock Exchange).	Aucun.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Président du conseil de surveillance de Sofisport, gérant de YTSEuropaconsultants, gérant de Ysilop Consulting SARL, membre du conseil de surveillance de VTB Bank France, vice-président du Medef international et président du comité France-Iran du Medef international.	Président du conseil d'administration d'Agro Paris Tech, trustee à l'IFRS Foundation, membre du conseil des Affaires étrangères, membre du conseil d'administration de la Fondation Monoprix et de la Fondation du Collège de France.
Expertise et expérience professionnelle complémentaires		
M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, diplômé d'études supérieures de droit public, de l'Institut d'Études Politiques de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-herpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1 ^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.		

(*) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Yannick Assouad (*)	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Directeur général et administrateur de Latécoère	Membre du directoire du groupe Zodiac Aerospace
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
Directeur général du groupe Latécoère Membre du comité d'Audit Âge (**): 57 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000 Première nomination : AG 2013 Échéance du mandat : AG 2017 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 Adresse professionnelle : Latécoère 135, rue de Périole BP 25211 31079 Toulouse Cedex 5	Administrateur de l'Institut de recherche technologique Saint-Exupéry.	Présidente et administrateur des sociétés relevant de la branche Aircraft Systems, puis de la branche Cabin, de la société Zodiac Aerospace, administrateur de l'Institut de recherche technologique Saint-Exupéry.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'Illinois Institute of Technology. En parallèle de ses responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis de la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de directeur technique puis de directeur général, puis de présidente de Secan. En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de directeur général d'Intertechnique Services (de 2003 à 2008). En 2008, entrée au comité exécutif, elle crée la branche services du groupe, dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de directeur général de la branche Aircraft Systems. En mai 2015, elle prend en charge la branche Cabin, nouvellement créée par Zodiac Aerospace. Depuis le 10 novembre 2016, elle est directeur général du groupe Latécoère.	
Robert Castaigne (*)	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur et président du comité d'audit de Sanofi, administrateur et membre du comité d'audit et du contrôle interne et du comité des nominations de la Société Générale. Administrateur et membre du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations de Novatek (Russie).	Aucun.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total Membre du comité d'Audit et président du comité des Rémunérations Âge (**): 70 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 1 038 Première nomination : 2007 Échéance du mandat : AG 2019 Adresse professionnelle : 6, rue Lincoln 75008 Paris	M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1 ^{er} janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.	
Uwe Chlebos	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.	Vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
Administrateur représentant les salariés Isolateur chez G+H Isolierung GmbH Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Âge (**): 58 ans Nationalité : allemande Nombre d'actions VINCI détenues : 86 Première désignation : 2014 Échéance du mandat : 2018 Adresse professionnelle : G+H Isolierung GmbH Auf den Holn 47 44894 Bochum Allemagne	Membre de l'Union industrielle de la construction, de l'agriculture et de l'environnement (Allemagne).	Aucun.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Chlebos est salarié de G+H Isolierung GmbH (VINCI Energies) en Allemagne depuis 1972, en qualité d'isolateur. En 1994, il est élu président du comité d'entreprise de G+H Isolierung GmbH. En 1996, il devient membre du comité économique du groupe G+H Isolierung puis membre du comité exécutif du Conseil des travaux généraux en 1998, dont il devient président en 2006. À partir de 2003, il devient membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland. De 2001 à 2006, il est président du groupe VINCI Travaux Deutschland, puis président du comité de groupe VINCI Energies en Allemagne. De 2010 à 2013, il est vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland. Depuis 2010, il est membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.	

(*) Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants.

(**) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Graziella Gavezotti ^(*) Directeur général Europe du Sud d'Edenred Membre du comité d'Audit Âge ^(**) : 65 ans Nationalité : italienne Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000 Première nomination : 2013 Échéance du mandat : AG 2017 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 Adresse professionnelle : Edenred via G.B. Pirelli 18, 20124 Milan Italie	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Présidente du conseil d'administration d'Edenred Italia SRL, d'Edenred Italia Fin SRL, de Voucher Services SA (Grèce), d'Edenred España SA, vice-présidente d'Edenred Portugal SA.	Présidente du conseil d'administration de RistoChef SRL, présidente d'E-Lunch Italy, administrateur d'Edenred Kurumsal Cozumler SA (Turquie).
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Gavezotti est diplômée de l'Università di comunicazione e lingue (IULM) et de l'Università La Jolla [Rjeka]. Elle a effectué sa carrière au sein des groupes Jacques Borel, Gemeaz, Accor Services Italia et Edenred Italia. Jusqu'à mai 2012, elle a exercé la fonction de président-directeur général d'Edenred Italia. À partir de juillet 2012, elle garde la fonction de présidente du conseil d'administration en Italie et assume la fonction de Chief Operating Officer zone Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Turquie et Grèce). Elle est également membre du comité exécutif d'Edenred SA.	
Miloud Hakimi Administrateur représentant les salariés Chargé de mission chez ViE SAS Membre du comité des Rémunérations Âge ^(**) : 58 ans Nationalité : algérienne Nombre d'actions VINCI détenues : 15 Première désignation : 2014 Échéance du mandat : 2018 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Aucun.	Secrétaire du comité d'entreprise, membre et secrétaire du comité de groupe VINCI France, membre du comité d'entreprise européen, secrétaire du CHSCT, membre de l'instance de dialogue de VINCI Energies.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur du Cadase (Toulon).	Membre de la commission exécutive fédérale de la Fédération de la construction, du bois et de l'ameublement CGT.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Après une formation d'électrotechnicien, M. Hakimi intègre en 1976 la société Degreane (VINCI Energies) en qualité de monteur. Après un BTS, il y devient technicien commercial à partir de 1989 et formateur sécurité électrique à partir de 2002. Il est chargé de mission chez ViE SAS depuis 2014.	
	Mandats exercés au 31/12/2016	
	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices	
Jean-Pierre Lamoure Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance Âge ^(**) : 67 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 2 026 Première nomination : 2008 Échéance du mandat : AG 2020 Adresse professionnelle : Atlantic 58, avenue du Général-Leclerc 92340 Bourg-La-Reine	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Président d'honneur de Soletanche Freyssinet.	Président de Soletanche Freyssinet.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, gérant de Comemi, de HIGB, président du directoire de Sedeco.	Président de Psila, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, secrétaire et administrateur de la Fédération nationale des travaux publics, gérant de Clamar.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire de Soletanche Entreprise (1987-1989), puis président-directeur général de Soletanche SA (1989-2008) et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenues en 2007 filiales de VINCI Construction. De 2008 à 2012, il a présidé le conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire de 2007 à 2012. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette fédération.	
	Mandats exercés au 31/12/2016	
	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices	
Marie-Christine Lombard ^(*) Présidente du directoire de Geodis Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance Âge ^(**) : 58 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000 Première nomination : 2014 Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : Geodis 26, quai Charles Pasqua 92300 Levallois-Perret	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Présidente du directoire de Geodis.	Président-directeur général de TNT Express NV.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit et des risques de BPCE, administrateur et membre du comité directeur de TLF et membre du conseil de gestion de BMW.	Directeur général de Geodis SA, membre du conseil de surveillance du groupe Keolis SAS, membre du comité exécutif de la Fondation Emlyon Entrepreneurs pour le Monde, administrateur et membre du comité directeur de TLF.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Diplômée de l'Essec, Mme Lombard a occupé différents postes dans le secteur bancaire, notamment chez Chemical Bank et Paribas, successivement basés à New-York, Paris et Lyon. Elle a rejoint le secteur du transport express en 1993 comme directeur financier de la société française Jet Services. En 1997, elle en est devenue directeur général jusqu'au rachat de l'entreprise par TNT en 1999. Nommée alors présidente de TNT Express France, elle a fait de cette filiale l'une des plus dynamiques du groupe TNT. En 2004, elle a été nommée président-directeur général de l'ensemble de la division Express de TNT. Quand TNT Express est devenue une société cotée indépendante en mai 2011, Mme Lombard en a été nommée Chief Executive Officer (PDG). En octobre 2012, elle rejoint le groupe Geodis où elle occupe tout d'abord les fonctions de directeur général, avant d'être nommée en décembre 2013 au poste de présidente du directoire. Elle est également administratrice du groupe BPCE et membre du comité de direction de Transport et Logistique de France (TLF).	
	Mandats exercés au 31/12/2016	
	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices	

(*) Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants.

(**) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Josiane Marquez Administrateur représentant les salariés actionnaires Consultante en systèmes d'information chez VINCI Energies Systèmes d'Information Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Âge (*): 61 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 0 Première nomination : 2015 Échéance du mandat : AG 2019 Adresse professionnelle : VINCI Energies Systèmes d'Information 10, avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures du groupe VINCI	
	Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais, déléguée syndicale et membre du comité d'entreprise de VINCI Energies Systèmes d'Information.	Membre du comité de Groupe et du comité européen VINCI.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Après des études de statistiques et probabilités, Mme Marquez intègre une école d'informatique avec la spécialité « systèmes d'information » et suit des formations complémentaires en gestion de bases de données et en méthodes d'analyse. Mme Marquez intègre en 1983 le groupe CGEE Alstom. De 1984 à 1994, elle occupe le poste d'analyste informatique chez CGEE Alstom puis Cegelec et, de 1996 à 2000, elle devient chef de projet des applications métier chez Cegelec, puis Alstom. De 2000 à 2015, elle est responsable du module vente/facturation du SI-SAP chez Alstom, Cegelec puis VINCI Energies. Depuis 2015, elle est consultante en systèmes d'information SAP chez VINCI Energies Systèmes d'Information.	
Ana-Paula Pessoa (*) Directeur financier du comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016 Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Âge (*): 49 ans Nationalité : brésilienne Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000 Première nomination : 2015 Échéance du mandat : AG 2019 Adresse professionnelle : Rua Ulysses Guimaraes 2016 Cidade Nova Rio de Janeiro Brasil 20211-225	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur indépendant et membre du comité d'audit de News Corporation.	Aucun.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Membre du conseil consultatif de The Nature Conservancy (Brésil) et du conseil municipal de Rio de Janeiro, membre du comité d'audit de la fondation Roberto Marinho, administrateur de Stanford Alumni Brasil Association (SUBA).	Présidente du conseil d'administration de Neemu Internet SA, administrateur de Valor Economico SA, ZAP SA Internet et de Spix/Macaw SA, membre du conseil consultatif de EZLearn Ltda.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Pessoa est titulaire d'une licence en économie et relations internationales et d'un master en développement économique de l'université de Stanford. Elle a travaillé pour le PNUD à New York et au Bénin de 1988 à 1990. Elle est revenue au Brésil en 1993 pour y intégrer le groupe Globo, dans lequel elle a occupé, pendant dix-huit ans au total, différents postes relatifs aux télécommunications, chaînes câblées, satellites, radios et presse écrite. De 2001 à 2011, elle a été directeur financier et directeur de l'innovation d'Infoglobo, le plus grand groupe de presse d'Amérique du Sud. Elle a fondé en 2011 la société BlackKey Investments et investi dans la société Neemu Internet, actuellement leader dans le domaine de la recherche et développement en technologie pour le e-commerce au Brésil. En 2012, elle a ouvert le premier bureau au Brésil de Brunswick Group, une société de stratégie en communication, où elle a exercé pendant trois ans en qualité de managing partner. Actuellement, Mme Pessoa est directeur financier du comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.	
Michael Pragnell CBE (**) Ancien directeur général fondateur, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG Membre du comité des Rémunérations Âge (*): 70 ans Nationalité : britannique Nombre d'actions VINCI détenues : 1 027 Première nomination : 2009 Échéance du mandat : AG 2017 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Aucun.	Membre du conseil d'administration de l'Insead, président du conseil de Cancer Research UK.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	M. Pragnell est diplômé de l'université d'Oxford et de l'Insead. Après un poste au département international à la First National Bank of Chicago à New York, M. Pragnell occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds, de 1975 à 1995 : directeur général de National Plastics Ltd (1985-1986), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier de Courtaulds plc (1992-1994), où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc, devenue AstraZeneca plc, et nommé membre du conseil d'administration en 1997. De 2000 à 2007, il est directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre du conseil d'administration dès sa création. Par ailleurs, il a été administrateur au conseil de David S Smith plc de 1996 à 1999 et administrateur au conseil d'Advanta BV, une société néerlandaise. Il a été président de l'association CropLife International de 2002 à 2005 et président du conseil de Cancer Research UK de 2010 à 2016. En janvier 2017, M. Pragnell a été nommé commandant de l'Ordre de l'Empire britannique CBE.	

(*) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

(**) Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants.

Henri Saint Olive (*) Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive Président du comité d'Audit Âge (**): 73 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues (directement ou indirectement) : 50 673 Première nomination : 2000 Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Aucun.	Membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive, président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre du conseil de surveillance de Prodiath, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint-Gabriel.	Président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Monceau Assurance Mutuelles Associées et groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANFet de Monceau Général Assurances, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle et du Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.	
Pascal Sourisse (*) Directeur général en charge du développement international de Thales Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations Âge (**): 54 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 1 000 Première nomination : 2007 Échéance du mandat : AG 2019 Adresse professionnelle : Thales Tour Carpe Diem 31, place des Corolles – Esplanade Nord 92400 Courbevoie	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI	
	Administrateur et membre du comité de l'audit, des risques et de l'éthique de Renault SA, administrateur et membre du comité d'audit et d'éthique et présidente du comité de suivi des obligations de fin de cycle d'Areva SA.	Administrateur de DCNS.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Présidente de Thales International SAS, présidente de Thales Europe SAS, représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur d'Odas et membre de la commission des rémunérations d'Odas, présidente du conseil d'école de Telecom Paris Tech, administrateur de l'Agence nationale des fréquences, membre de l'Académie des technologies.	Président-directeur général de Thales Communications & Security SAS, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS et de Thales Nederland BV, membre du conseil du Gifas, membre du conseil d'administration de Thales USA Inc., Thales UK Limited et Thales Electronics Ltd, présidente de Thales Canada Inc., membre du conseil d'administration des sociétés australiennes suivantes : ADI Engineering & Vehicles Pty Ltd, ADI Group Holdings Pty Ltd, ADI Group Pty Ltd, ADI Lithgow Pty Ltd, ADI Munitions Pty Ltd, Australian Defence Industries Pty Ltd, Thales Australia Holdings Pty Ltd, Thales Underwater Systems Pty Ltd, Thales Training & Simulation Pty Ltd, Thales ATM Pty Ltd, Thales Australia Corporate Finance Pty Ltd, Thales Australia Finance Pty Ltd. Représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur de Sofresa, administrateur de l'Agence nationale de la recherche.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et de Telecom ParisTech. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 à début 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Début 2010, elle a été nommée directeur général puis senior vice-président de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales. Depuis début 2013, elle est directeur général en charge du développement international de Thales.	
Qatar Holding LLC (*) Représentant permanent : Nasser Hassan Faraj Al Ansari Membre du comité de la Stratégie et des Investissements Âge (**): 53 ans Nationalité : qatarie Nombre d'actions VINCI détenues (directement ou indirectement) par le groupe Qatar Holding LLC : 23 625 000 Première nomination : 2015 (cooptation) Échéance du mandat : AG 2018 Adresse professionnelle : Qatar Holding LLC 8th Floor Q-Tel Tower Diplomatic Area Street West Bay Doha State of Qatar	Mandats exercés au 31/12/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
	Aucun.	Aucun.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Qatar Holding LLC est une société qatarie basée à Doha, constituée en avril 2006 et détenue par le Qatar Investment Authority (QIA), pour lequel elle représente la principale filiale d'investissement direct. Le Qatar Investment Authority est le fonds souverain de l'État du Qatar. Il a été créé en 2005 par décision de l'Émir, en sa qualité d'autorité gouvernementale, afin de développer, investir et gérer les fonds de réserve de l'État du Qatar. Son objectif est de préserver et de faire croître la valeur de ses actifs investis au bénéfice des générations futures. Le président du conseil d'administration du Qatar Investment Authority est Son Altesse Sheikh Abdullah bin Hamad bin Khalifa Al Thani, Vice-Émir de l'État du Qatar. Son directeur général est Son Excellence Cheikh Abdulla Bin Mohammed Bin Saud Al Thani. Le 11 février 2015, Qatar Holding LLC a racheté les 31 499 000 actions VINCI détenues initialement (directement ou indirectement) par le Groupe Qatari Diar, une société entièrement détenue par Qatar Investment Authority, puis le solde de 1 000 actions le 14 avril 2015. À la suite de la cession de 7 875 000 actions VINCI entre septembre et octobre 2015, Qatar Holding LLC détenait 23 625 000 actions VINCI au 31 décembre 2015. À la suite de sa cooptation par le Conseil d'administration de VINCI le 14 avril 2015 en remplacement de Qatari Diar Real Estate Investment Company, démissionnaire, Qatar Holding LLC a nommé M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari comme son représentant permanent au Conseil d'administration de VINCI.	

(*) Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants.

(**) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.2.3 Dirigeant mandataire social dont le mandat a pris fin en 2016

Pierre Coppey Directeur général adjoint de VINCI et président de VINCI Autoroutes Âge (*) : 53 ans Nationalité : française Nombre d'actions VINCI détenues : 163 634 Première nomination : 2014 Échéance du mandat : 20 juin 2016 Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison	Mandats exercés au 20/06/2016	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices précédant le 20/06/2016
	Dans des sociétés du groupe VINCI	
	Président de VINCI Autoroutes, Radio VINCI Autoroutes, VINCI Stadium, VINCI Autoroutes Services, Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, président des conseils d'administration d'ASF, de Cofiroute et d'Arcour, administrateur de Kansai Airports, représentant permanent d'ASF au conseil d'administration d'Escota, représentant permanent de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, administrateur de la Fondation VINCI pour la Cité, de la Fabrique de la Cité, membre du comité des investissements de Infra Foch Topco.	Directeur général délégué de VINCI, président de VINCI Concessions, VINCI Concessions Russie, SOC 15 et de La Fabrique de la Cité, directeur général de Cofiroute et d'ASF, président du conseil d'administration d'Escota, administrateur de la Société Concessionnaire de l'Aéroport (Cambodge), de Cambodia Airport Management Services, d'Aéroports de Portugal SA, de Kansai Airports, de Cofiroute Corporation et d'ASF Holding, président de VINCI Management, d'émetteur VINCI Autoroutes, de Cofiroute Services, membre du conseil de surveillance d'Indigo (ex. VINCI Park) et de Granvia a.s (Slovaquie), représentant permanent de VINCI Autoroutes au conseil d'administration d'ASF Holding et président de VINCI Autoroutes Alsace et représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration de European Infrastructure Investment BV, membre du comité de direction de VINCI Concessions Via Russie, membre du comité de suivi de LISEA.
	Dans des sociétés non cotées ou autres structures extérieures au groupe VINCI	
	Président de l'association Aurore, président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.	Aucun.
	Expertise et expérience professionnelle complémentaires	
	Pierre Coppey, diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg et de l'École nationale supérieure des PTT, a commencé sa carrière à la direction de la communication de La Poste. Entré dans le groupe VINCI (SGE) en 1992, il a occupé différentes fonctions avant de devenir directeur puis directeur général adjoint en charge de la communication, des ressources humaines et des synergies. Fin 2007, Pierre Coppey devient président-directeur général de Cofiroute. En 2009, il devient président de VINCI Autoroutes, qui regroupe ASF, Cofiroute, Escota et Arcour, et président de l'association Aurore en 2010. Entre 2014 et 2016, Pierre Coppey a également exercé les fonctions de directeur général délégué de VINCI et président de VINCI Concessions. Il a été également président de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes de juin 2012 jusqu'au 22 juin 2016, date à laquelle il en a été nommé vice-président. Depuis novembre 2016, il est président-directeur général de Consortium Stade de France.	

(*) Âge au 24 février 2017, date du dépôt du présent document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers.

3.3 Indépendance des membres du conseil

3.3.1 Situation personnelle des mandataires sociaux et conflits d'intérêts

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur a pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver et que, dans cette hypothèse, il doit saisir sans délai le vice-président administrateur référent afin de définir et mettre en œuvre les dispositions qui permettront de prévenir un tel conflit.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil dispose que tout administrateur de VINCI ne peut exercer un mandat social dans une société concurrente de VINCI et qu'il doit tenir le Conseil informé des mandats exercés dans d'autres sociétés, y compris sa participation aux comités du conseil de ces sociétés françaises ou étrangères.

À la date d'établissement du présent rapport et conformément aux déclarations effectuées par chaque administrateur :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêts à l'occasion des décisions prises par le Conseil en 2016 et tous les administrateurs considérés comme indépendants par le Conseil ont attesté ne pas s'être trouvés en 2016 face à une situation de conflit d'intérêts entre leurs activités personnelles ou professionnelles et leur mandat d'administrateur de la Société.

3.3.2 Évaluation de l'indépendance

Lors de sa séance du 7 février 2017, après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Il est rappelé que, conformément au code Afep-Medef, les critères à prendre en compte par le Conseil sont les suivants :

Articles du code Afep-Medef	Critères
8.5.1	Ne pas être et ne pas avoir été, au cours des cinq années précédentes, salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société, ni dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide, ni salarié mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.
8.5.2	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
8.5.3	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
8.5.4	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
8.5.5	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
8.5.6	Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans.
8.6	Ne pas percevoir de rémunération variable de la société ou du groupe s'il est mandataire social non exécutif.
8.7	Ne pas représenter un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la société.

Dans le cadre de l'appréciation de l'indépendance de ses membres au regard du critère 8.5.3, le Conseil d'administration a pris en compte le caractère significatif ou non des relations d'affaires concernées, la situation particulière de chaque administrateur dans la société concernée à l'égard de ces relations ainsi que le montant des ventes ou des achats concernés par ces relations d'affaires tant en valeur absolue que relative.

Le tableau ci-après rend compte de l'appréciation portée par le Conseil sur l'indépendance de ses membres :

M. Xavier Huillard	M. Huillard est le président-directeur général de VINCI.	Non indépendant
M. Yves-Thibault de Silguy	M. de Silguy est le vice-président administrateur référent de VINCI. Il exerce son mandat depuis plus de douze ans et effectue des missions pour la Société au travers d'une convention de prestation de services conclue avec la société YTSeuropaconsultants. Des éléments complémentaires sur la situation particulière de M. de Silguy, notamment pour ce qui concerne la compatibilité de cette appréciation avec sa mission de vice-président administrateur référent, sont fournis au paragraphe 2.3, page 135.	Non indépendant
Mme Yannick Assouad	Mme Assouad a exercé jusqu'en novembre 2016 des fonctions de direction générale au sein de la branche Cabin de Zodiac Aerospace. Depuis cette date, elle exerce des fonctions de direction générale au sein du groupe Latécoère. Il existe des relations commerciales entre des filiales de VINCI et les groupes Zodiac Aerospace et Latécoère. Toutefois, ces relations interviennent dans le cours normal des affaires et ne représentent qu'une très faible proportion des activités respectives des sociétés concernées. En outre, le Conseil de VINCI n'intervient en aucune manière dans ces relations.	Indépendant
M. Robert Castaigne	M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total. Il existe des relations commerciales entre des filiales de VINCI et le groupe Total. Toutefois, ces relations interviennent dans le cours normal des affaires et ne représentent qu'une proportion non significative des activités respectives des sociétés concernées. En outre, le Conseil de VINCI n'intervient en aucune manière dans ces relations.	Indépendant
M. Uwe Chlebos	M. Chlebos est un administrateur représentant les salariés.	Non indépendant
Mme Graziella Gavezotti	Mme Gavezotti exerce des fonctions de direction générale Europe du Sud au sein d'Edenred. Il existe des relations commerciales entre des filiales de VINCI et le groupe Edenred. Toutefois, ces relations interviennent dans le cours normal des affaires et ne représentent qu'une proportion non significative des activités respectives des sociétés concernées. En outre, le Conseil de VINCI n'intervient en aucune manière dans ces relations.	Indépendant
M. Miloud Hakimi	M. Hakimi est un administrateur représentant les salariés.	Non indépendant
M. Jean-Pierre Lamoure	M. Lamoure a exercé jusqu'au 31 décembre 2012 le mandat de président de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI. M. Lamoure n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe VINCI.	Non indépendant
Mme Marie-Christine Lombard	Mme Lombard est président du directoire de Geodis depuis décembre 2013. Il existe des relations commerciales entre des filiales de VINCI et le groupe Geodis. Toutefois, ces relations interviennent dans le cours normal des affaires et ne représentent qu'une proportion non significative des activités respectives des sociétés concernées. En outre, le Conseil de VINCI n'intervient en aucune manière dans ces relations.	Indépendant
Mme Josiane Marquez	Mme Marquez est un administrateur représentant les salariés actionnaires, les détenteurs de parts du FCPE Castor investi majoritairement en actions VINCI.	Non indépendant

Mme Ana-Paula Pessoa	Mme Pessoa est directeur financier du comité organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016. Cette entité n'entretient pas de relation d'affaires avec le groupe VINCI.	Indépendant
M. Michael Pragnell	M. Pragnell a été président de Cancer Research UK de 2007 à 2016, après avoir exercé des fonctions de direction au sein de Syngenta AG. Aucune de ces entités n'a de relations d'affaires avec le groupe VINCI.	Indépendant
Qatar Holding LLC et M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari	La société Qatar Holding LLC, société contrôlée par Qatar Investment Authority (QIA), détient directement et indirectement une participation de 4 % au capital de VINCI Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD), société elle aussi contrôlée par QIA, avait acquis une participation de 5,3 % lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Lors de cette opération, il avait été convenu que QD bénéficierait du droit d'être représentée au Conseil pour autant que sa participation au capital soit au moins égale à 5 %. QD a cédé sa participation à Qatar Holding LLC en février 2015. A la suite d'une cession de bloc intervenue en octobre 2015, la participation de Qatar Holding LLC a été ramenée à 3,9 %. Le Conseil, au cours de sa réunion du 19 octobre 2015, a décidé de dispenser Qatar Holding LLC de démissionner de son mandat d'administrateur. QD est par ailleurs associée au Qatar avec la société VINCI Construction Grands Projets, que VINCI contrôle à 100 % au sein d'une société commune dénommée QDVC. QD détient 51 % du capital de cette société et VINCI Construction Grands Projets détient une participation minoritaire (49 %) dans cette société qu'elle consolide par mise en équivalence. Eu égard à la nature des sociétés QD et Qatar Holding LLC, notamment leur appartenance à un fonds souverain, le Conseil a considéré que Qatar Holding LLC doit être qualifiée d'administrateur indépendant. QD a désigné, à compter du 14 novembre 2013, M. Al Ansari en qualité de représentant permanent au Conseil de VINCI. Lors de sa cooptation en qualité d'administrateur intervenue le 14 avril 2015, Qatar Holding LLC a également désigné M. Al Ansari en qualité de représentant permanent au Conseil de VINCI. Le Conseil a examiné la situation de M. Al Ansari, qui exerce par ailleurs la fonction de président non exécutif de la société QDVC. Il a considéré que, bien que M. Al Ansari ait la qualité de mandataire social non exécutif d'une société que le groupe VINCI consolide par mise en équivalence, le fait qu'il ait été nommé à ce poste par QD et qu'il soit par ailleurs lié à Qatar Holding, qui l'a nommé en qualité de représentant permanent, justifie qu'il soit, comme la société Qatar Holding LLC, qualifié d'administrateur indépendant.	Indépendant
M. Henri Saint Olive	M. Saint Olive est président de Banque Saint Olive. Cette banque est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Il est précisé qu'aucune transaction entre la Société et la Banque Saint Olive n'a été constatée en 2016. Toutes transactions financières susceptibles d'être effectuées le seraient par ailleurs à des conditions normales de marché. Par ailleurs, M. Saint Olive est administrateur de la Société depuis 2000, soit depuis plus de douze ans. Jusqu'à présent, le Conseil a toujours considéré que M. Saint Olive présentait les caractéristiques d'un administrateur indépendant. M. Saint Olive est âgé de 73 ans. Son mandat a été renouvelé en 2014 et il bénéficie d'une connaissance approfondie des activités et des risques du Groupe, cette expérience étant précieuse pour le Conseil. Ses activités professionnelles et ses qualités personnelles lui confèrent une indépendance totale à l'égard de VINCI et, dans ces conditions, le Conseil n'a pas considéré devoir modifier son appréciation du seul fait que M. Saint Olive exercerait son mandat depuis plus de douze ans.	Indépendant
Mme Pascale Sourisse	Mme Sourisse exerce des fonctions de direction générale au sein du groupe Thales. Il existe des relations commerciales entre des filiales de VINCI et le groupe Thales. Toutefois, ces relations interviennent dans le cours normal des affaires et ne représentent qu'une proportion non significative des activités respectives des sociétés concernées. En outre, le Conseil de VINCI n'intervient en aucune manière dans ces relations.	Indépendant

Au regard des critères du code Afep-Medef, la situation des administrateurs de la Société, telle qu'appréciée par le Conseil, se présente comme suit :

	8.5.1	8.5.2	8.5.3	8.5.4	8.5.5	8.5.6	8.6	8.7	Appréciation du Conseil
M. Xavier Huillard	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non Indépendant
M. Yves-Thibault de Silguy	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	Non indépendant
Mme Yannick Assouad	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Robert Castaigne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Uwe Chlebos	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant – administrateur représentant les salariés
Mme Graziella Gavezotti	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Miloud Hakimi	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant – administrateur représentant les salariés
M. Jean-Pierre Lamoure	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant
Mme Marie-Christine Lombard	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Mme Josiane Marquez	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Non indépendant – administrateur représentant les salariés actionnaires
Mme Ana-Paula Pessoa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Michael Pragnell	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Henri Saint Olive	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	Indépendant
Mme Pascale Sourisse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, Qatar Holding LLC	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant

✓ : condition remplie.

✗ : condition non remplie.

🔍 : point examiné avec attention par le Conseil.

À l'issue de cet examen, le Conseil a considéré en conséquence que neuf administrateurs sur 12, soit 75 % des administrateurs, doivent être qualifiés d'indépendants, étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les deux administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour cette appréciation.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil en 2016

En 2016, le Conseil s'est réuni huit fois et le taux moyen de participation a atteint 92 %. Les taux de présence individuels de chaque administrateur aux réunions du Conseil tenues en 2016 figurent au paragraphe 3.1, page 136. Le Conseil a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique. Le directeur général délégué y a assisté jusqu'à la fin de son mandat (20 juin 2016).

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice 2016, le Conseil a :
Examen des comptes et de la gestion courante	- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2015, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2016, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2016 ; - arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée générale, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2016, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ; - pris connaissance des travaux du comité d'Audit ; - examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière et l'endettement du Groupe ; - décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016 ; - décidé de réduire le capital social par l'annulation de 8 000 000 actions autodétenues ; - examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ; - approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties, ainsi que pour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; - renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires et a été informé de l'utilisation de cette délégation ; - examiné le rapport sur les paiements effectués par les filiales du groupe VINCI en faveur des autorités publiques au titre de leurs activités extractives.
Gouvernance	- pris connaissance des travaux du comité des Nominations et de la Gouvernance ; - pris acte de la démission du directeur général délégué et de la nouvelle organisation de la direction Générale du Groupe ; - évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé à l'assemblée générale le renouvellement du mandat d'un administrateur et la ratification de la cooptation d'un administrateur ; - fait procéder à une évaluation du Conseil par un cabinet indépendant et examiné les conclusions et les suites à y donner.
Rémunération	- fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2015 ; - fixé la rémunération variable de M. Coppey au titre de l'exercice 2015 ; - décidé la mise en place d'un plan d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs du Groupe et d'un plan d'incitation à long terme au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ; - pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations.
Épargne salariale	- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 2 mai au 31 août 2016, du 1^{er} septembre au 30 décembre 2016 et du 2 janvier au 28 avril 2017 ; - examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international pour 2017 et accordé des délégations de pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital ; - examiné le résultat de l'opération d'actionnariat proposée en 2016 aux salariés de filiales étrangères de VINCI dans le cadre du plan d'épargne du Groupe à l'international.
Stratégie	- pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ; - examiné un projet d'acquisition dans une société péruvienne spécialisée dans les concessions routières ; - examiné les offres relatives à la privatisation des aéroports de Nice et Lyon.
Autres	- examiné les conventions réglementées conclues et/ou autorisées en 2015 ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2015 ; - bénéficié d'une présentation des activités de VINCI Energies ; - bénéficié d'une présentation sur la convention des cadres 2016 ; - approuvé un partenariat avec l'Institut de l'entreprise ; - approuvé l'émission de garanties ; - été informé du calendrier des réunions du Conseil et des comités pour 2017.

Une des réunions du Conseil s'est tenue à La Réunion en octobre 2016. Elle a été suivie par une visite du chantier de la Nouvelle Route du Littoral.

Une réunion des membres du Conseil hors la présence des dirigeants mandataires sociaux a eu lieu le 4 février 2016, à l'effet notamment d'évaluer les performances de ceux-ci et de débattre de la gouvernance.

3.4.2 Les comités du Conseil

Le Conseil s'est doté de quatre comités spécialisés :

- le comité d'Audit ;
- le comité de la Stratégie et des Investissements ;
- le comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- et le comité des Rémunérations.

Leur mission est d'analyser et d'éclairer les prises de décision du Conseil dans plusieurs domaines. Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil. Chaque comité a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil.

Au cours de l'assemblée générale d'approbation des comptes, les présidents de chaque comité présentent aux actionnaires un compte rendu de l'activité réalisée au cours de l'exercice par le comité qu'ils président.

Le comité d'Audit

Nombre d'administrateurs	Membres au 31 décembre 2016	Taux d'administrateurs indépendants	Nombre de réunions tenues en 2016	Taux moyen de participation
4	Henri Saint Olive (président) Yannick Assouad Robert Castaigne Graziella Gavezotti	100 %	5	95 %

Composition

Conformément au règlement intérieur, le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Jusqu'au 19 avril 2016, ce comité, présidé par M. Henri Saint Olive, était composé de Mme Graziella Gavezotti et de MM. Robert Castaigne et Michael Pragnell. Depuis le 19 avril 2016, ce comité est composé de M. Henri Saint Olive (président), Mmes Yannick Assouad et Graziella Gavezotti, et M. Robert Castaigne.

Tous les membres du comité d'Audit sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par son expérience professionnelle et/ou sa formation, chacun des membres du comité d'Audit dispose des compétences nécessaires en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant au paragraphe 3.2, pages 137 et suivantes. Le secrétariat du comité d'Audit est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (I) en veillant à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesse ou d'anomalie significative ; (II) en passant en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques du Groupe, en examinant les engagements hors bilan significatifs et en appréciant l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses éventuels qui lui sont communiqués et en informant le Conseil le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : (I) en examinant avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ; (II) en examinant le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ; (III) en approuvant la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce ; (IV) en évaluant les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et en émettant une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application ;
- de l'exécution de toute convention conclue, le cas échéant, entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux exécutifs ou non.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

Activité en 2016

Les travaux du comité d'Audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours ;
- efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : synthèse des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation 2016, présentation des dispositifs de VINCI Immobilier et de Soletanche Freyssinet, examen post-mortem d'affaires difficiles réalisées dans les concessions et le contracting, présentation du rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne et du chapitre Facteurs de risques du rapport de gestion, point sur les litiges en cours, point sur les tentatives de fraude et leur prévention, point sur les cartographies des risques mises à jour en 2015, présentation du programme de la direction de l'audit pour 2016, revue des engagements hors bilan au 31 décembre 2015 ;
- contrôle légal des comptes annuels et consolidés et indépendance des commissaires aux comptes : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leurs travaux, respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière, environnement fiscal du Groupe, présentation de l'approche d'audit externe par les commissaires aux comptes, honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes, information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission, information sur la réforme européenne de l'audit, validation d'une procédure d'approbation des services d'audit hors commissariat aux comptes (SACC) ;
- politique du Groupe en matière d'assurances : présentation au travers du chapitre Facteurs de risques du rapport de gestion ;
- *Charte éthique et comportements* : présentation du suivi de la diffusion et de l'acceptation de la *Charte éthique et comportements* ;
- mission d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants dont M. de Silguy est associé unique : examen des prestations accomplies en 2015 dans ce cadre.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a notamment entendu le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur financier adjoint, en charge notamment de la trésorerie et des financements, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant, lors de leur présentation, souligné les points essentiels de leur mission et les options comptables retenues.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Nombre d'administrateurs	Membres au 31 décembre 2016	Taux d'administrateurs indépendants	Nombre de réunions tenues en 2016	Taux moyen de participation
5	Yves-Thibault de Silguy (président) Nasser Hassan Faraj Al Ansari (représentant de Qatar Holding LLC) Uwe Chlebos (représentant les salariés) Josiane Marquez (représentant les salariés actionnaires) Ana-Paula Pessoa	2/3 (hors administrateurs représentant les salariés)	6	- des administrateurs membres de ce comité : 77 % - des administrateurs non membres de ce comité : 64 %

Composition

Conformément au règlement intérieur, le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 14 avril 2015, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), M. Uwe Chlebos, Mmes Anna-Paula Pessoa et Josiane Marquez, et du représentant permanent de Qatar Holding LLC, M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari. Tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer le peuvent avec une voix délibérative. Un dossier leur est adressé systématiquement avant chaque réunion. Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Attributions

Le comité de la Stratégie et des Investissements aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats pluriannuels impliquant un investissement de la part du Groupe, les investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe ;
- de préparer chaque année le document destiné à être remis au comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise et sur leurs conséquences.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Activité en 2016

Les travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ont notamment porté sur les domaines suivants :

- trois projets d'acquisition dans le secteur des concessions autoroutières ;
- dix projets de contrats pluriannuels ;
- dix projets d'acquisition dans le secteur des concessions aéroportuaires.

Le comité des Rémunérations

Nombre de membres	Membres au 31 décembre 2016	Taux d'administrateurs indépendants	Nombre de réunions tenues en 2016	Taux moyen de participation
4	Robert Castaigne (président) Miloud Hakimi (représentant les salariés) Michael Pragnell Pascale Sourisse	3/3 (hors l'administrateur représentant les salariés)	3	100 %

Composition

Conformément au règlement intérieur, le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 19 avril 2016, ce comité était composé de M. Robert Castaigne (président), Mmes Yannick Assouad et Pascale Sourisse, et M. Miloud Hakimi. Depuis le 19 avril 2016, il est composé de M. Robert Castaigne (président), MM. Miloud Hakimi et Michael Pragnell, et Mme Pascale Sourisse. À l'exception de M. Miloud Hakimi, administrateur représentant les salariés, tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Attributions

Le comité des Rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les dirigeants mandataires sociaux ainsi que, le cas échéant, les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil le texte des résolutions destinées à être soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;

- de proposer au Conseil la mise en place de plans d'incitation à long terme pour les dirigeants et les collaborateurs, consistant notamment en actions de performance ou en options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions;
 - de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires;
 - de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.
- Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Activité en 2016

Les travaux du comité des Rémunérations ont notamment porté sur les domaines suivants :

- évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux exécutifs;
- détermination de la rémunération variable de M. Xavier Huillard au titre de 2015;
- détermination de la rémunération variable de M. Pierre Coppey au titre de 2015;
- point sur l'application de la convention conclue entre la Société et la société YTSuropaconsultants;
- point sur les dispositions de la loi Macron et de la loi Sapin II en matière de rémunération;
- projet de résolution à soumettre à l'assemblée générale ordinaire de 2016 en matière d'actions gratuites;
- validation de la partie Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux du projet de rapport annuel;
- examen des projets de résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs;
- examen d'un projet de plan d'incitation à long terme;
- suivi de la politique d'actionnariat salarié.

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Nombre de membres	Membres au 31 décembre 2016	Taux d'administrateurs indépendants	Nombre de réunions tenues en 2016	Taux moyen de participation
4	Yves-Thibault de Silguy (président) Jean-Pierre Lamoure Marie-Christine Lombard Pascale Sourisse	2/4	3	92 %

Composition

Conformément au règlement intérieur, le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 15 avril 2014, ce comité est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), de M. Jean-Pierre Lamoure et de Mmes Marie-Christine Lombard et Pascale Sourisse. Deux membres sur quatre sont, de l'avis du Conseil, indépendants. Le président-directeur général assiste aux réunions du comité sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction Générale. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Attributions

Le comité des Nominations et de la Gouvernance :

- veille au respect des règles de gouvernance;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil;
- formule des propositions sur la composition des comités et émet des propositions sur la nomination ou le renouvellement du président du comité d'Audit;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Activité en 2016

Le comité a notamment :

- examiné les mandats d'administrateurs venant à échéance en 2016 et en 2017;
- examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils;
- procédé à l'évaluation de la direction Générale conjointement avec le comité des Rémunérations;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil;
- examiné le chapitre Gouvernement d'entreprise du rapport annuel;
- examiné le mode d'exercice de la direction Générale ainsi que le fonctionnement du Conseil;
- participé au processus de sélection d'un intervenant extérieur pour l'évaluation formalisée du Conseil;
- examiné le rapport établi par un consultant extérieur pour l'évaluation du Conseil;
- été informé des réflexions du président-directeur général concernant l'organisation de la direction Générale;
- bénéficié d'une présentation relative à l'*executive review* 2016;
- fait des recommandations en matière de temps de travail et de formation des administrateurs représentant les salariés;
- bénéficié d'une information sur les attaques dont le Groupe a été l'objet eu égard à ses chantiers au Qatar;
- bénéficié d'un point d'actualité sur l'évolution du code Afep-Medef et sur la gouvernance des sociétés cotées.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil

Conformément à son règlement intérieur, qui prévoit qu'il doit consacrer chaque année un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans, avec l'aide d'un consultant extérieur, le Conseil :

- a débattu le 4 février 2016 sur son fonctionnement. Ce débat faisait suite à une réunion informelle des administrateurs hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. À l'issue de ce débat, il a décidé d'organiser un processus d'évaluation formalisé au cours du second semestre 2016 avec l'aide d'un consultant extérieur, la dernière évaluation formalisée ayant été conduite en octobre 2013 ;
- a participé en octobre et novembre 2016 à une évaluation formalisée avec l'assistance d'un cabinet de consultants extérieur, dont le choix a été validé par le comité des Nominations et de la Gouvernance à la suite d'un processus de consultation. Les consultants ont procédé à des entretiens individuels avec chaque administrateur, puis ils ont présenté le résultat de leur travail au comité des Nominations et de la Gouvernance, le 1^{er} décembre 2016, avant de le présenter au Conseil lors de sa réunion du 16 décembre 2016 ;
- le 7 février 2017, le vice-président administrateur référent a réuni les administrateurs hors la présence du dirigeant mandataire social exécutif afin d'évoquer les suites de ce rapport et l'évaluation de la direction Générale, puis le Conseil a évoqué ces questions en séance plénière le même jour.

L'évaluation formalisée conduite en octobre et novembre 2016 avec l'assistance d'un consultant a donné lieu à un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

- les administrateurs estiment que VINCI dispose actuellement d'un Conseil de qualité, dont le mode de fonctionnement correspond bien à la morphologie actuelle du Groupe. La contribution effective de chaque administrateur est jugée bonne. Elle est fondée, d'une part, sur la complémentarité des profils des administrateurs et le bénéfice que la diversité des compétences, des expériences et des origines géographiques des administrateurs apporte au fonctionnement du Conseil et, d'autre part, sur le fort engagement constaté de chacun d'eux. Les administrateurs ont par ailleurs réussi à nouer des relations fluides qui sont facteur de cohésion. Ils se sentent en confiance quant à la capacité du Conseil d'assurer une gouvernance de qualité au service de la performance du Groupe ;
- bien que le Groupe se caractérise par une pluralité de métiers complexes exercés sur un mode décentralisé, le Conseil estime que les dispositions prises lui permettent d'acquérir une connaissance de ses métiers et des enjeux stratégiques des différentes divisions au travers :
 - du prisme des projets d'acquisition qui sont autant d'occasions de procéder à des revues sectorielles ;
 - de la possibilité qui est donnée à chaque administrateur de participer à l'intégralité des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements, et d'accéder à l'intégralité de la documentation y afférente, faculté largement utilisée ;
 - des visites de chantiers et de sites ;
 - et des séminaires stratégiques périodiques.

Cette connaissance permet au Conseil de construire une relation de partenariat utile et efficace avec la direction Générale. Par ailleurs, le Conseil bénéficie régulièrement de présentations métiers et/ou fonctionnelles, au cours desquelles sont aussi évoqués les thèmes relevant de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe.

Les administrateurs ont identifié les voies d'amélioration suivantes :

- le processus d'évolution de la composition du Conseil à moyen terme est perçu comme un enjeu important qu'il convient de bien préparer ;
- le processus de succession du président-directeur général, tant en cas d'empêchement que dans le cadre d'une succession naturelle à moyen terme, devrait être davantage formalisé afin de garantir à terme une évolution naturelle et sereine du système managérial et de gouvernance. Le Conseil est par ailleurs confiant dans sa capacité à identifier des successeurs potentiels au sein du Groupe, compte tenu de sa richesse en ressources humaines et de sa capacité à identifier et à former des dirigeants. Il est rappelé que le comité des Nominations et de la Gouvernance est régulièrement informé du déroulement et des conclusions des *executive reviews* réalisées tous les ans et dont l'objet est d'examiner la situation individuelle des principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- le Conseil souhaite s'ouvrir davantage aux sujets d'avenir garantissant la durabilité et la pérennité des activités du Groupe dans un environnement en constante mutation.

4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

4.1 Direction Générale

4.1.1 Président-directeur général

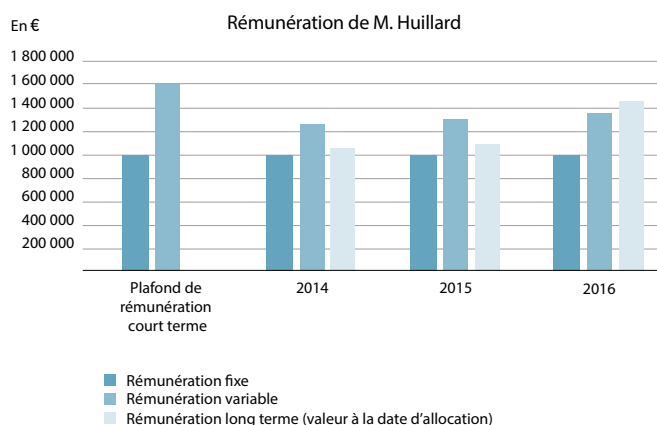
4.1.1.1 Politique de rémunération

Le Conseil a déterminé la politique de rémunération applicable à M. Xavier Huillard dans le cadre de son mandat de président-directeur général pour la période 2014-2018, lors de ses réunions des 5 février et 15 avril 2014, sur proposition du comité des Rémunérations.

Le système de rémunération du président-directeur général est structuré en trois parties :

- une partie fixe court terme payée en numéraire, laquelle a été fixée à 1 000 000 d'euros par an pour toute la durée du mandat ;
- une partie variable court terme également payée en numéraire, dont le montant est lié à des conditions de performance annuelles et plafonné à 1 600 000 euros ;
- une partie long terme consistant en une allocation annuelle d'actions VINCI, dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de performance appréciées sur une période de trois ans à compter de la date de l'allocation. Cette allocation porte sur une certaine quantité d'actions VINCI, dont la valeur est connue au moment de l'allocation mais dont la valeur finale est liée au nombre d'actions effectivement attribuées selon les critères de performance et au cours de Bourse de l'action VINCI à cette date.

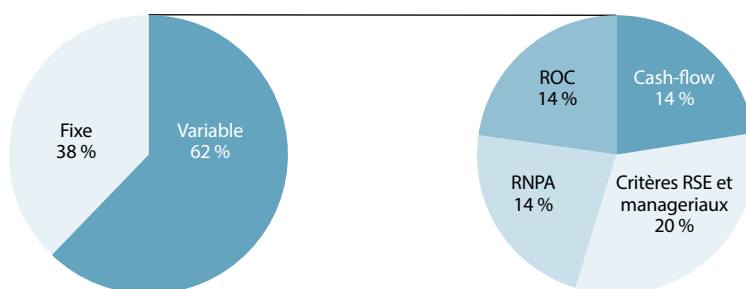
Cette politique a conduit à la structure de rémunération suivante depuis 2014 :



a) Partie variable court terme

La partie variable court terme de la rémunération de M. Huillard est une somme dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil, au moment où il arrête les comptes de l'exercice précédent, par application d'une méthode précise définie en février 2014. Cette méthode fait intervenir des paramètres économiques et managériaux liés aux performances du Groupe. Elle prévoit pour chaque élément un plafond en valeur absolue. Dans l'hypothèse où les performances permettraient dans chaque cas d'atteindre le plafond prévu, la rémunération court terme du président-directeur général serait structurée comme suit :

Structure de la rémunération court terme plafonnée de M. Huillard



Cette ventilation est théorique, dans la mesure où les pourcentages que représentent les quatre composantes de la part variable sont susceptibles de varier dans leurs pondérations respectives, de même que la part variable est susceptible de représenter moins que 62 % du total.

La méthode consiste à apprécier la performance du président-directeur général en fonction, d'une part, de critères quantifiables de nature économique et, d'autre part, de critères qualitatifs managériaux et relevant de la responsabilité sociale et environnementale, et à en déduire des bonus dont le montant global peut varier entre 0 et 1 600 000 euros. Ce plafond représente l'équivalent de 1,6 fois la rémunération fixe.

Les critères pris en compte et les bonus correspondants sont décrits dans le tableau ci-après :

Rémunération variable

(en euros)		Indicateurs	Bonus de référence (stabilité N/N - 1)	Performance requis pour atteindre le plafond	Montant maximum du bonus
Partie économique	1	Variation annuelle du résultat net par action (RNPA) après prise en compte des instruments dilutifs	222 000	115 %	355 000
	2	Variation annuelle du résultat opérationnel courant (ROC)	222 000	115 %	355 000
	3	Variation annuelle du cash-flow libre	222 000	130 %	355 000
Partie qualitative	4	Critères RSE et managériaux définis chaque année par le Conseil	N/A	Appréciés par le Conseil	535 000
Total					1 600 000

Le montant correspondant à la partie économique résulte de l'addition de trois bonus distincts (1, 2 et 3), dont le montant est lié à l'évolution respective des trois indicateurs financiers susmentionnés. Chaque bonus dépend du pourcentage d'évolution de l'indicateur concerné par rapport au niveau de ce même indicateur constaté au 31 décembre de l'année précédente par application d'une grille arrêtée par le Conseil. Cette grille subordonne le versement du bonus maximum plafonné relatif à chaque indicateur à l'obtention d'une performance de + 15 % ou + 30 % selon le cas, comme indiqué précédemment. Le bonus de référence correspond à la situation où l'indicateur est égal à celui de l'année précédente. En cas d'évolution négative de l'indicateur, le bonus est réduit et peut être nul.

Le montant correspondant à la partie managériale (4) est déterminé par le Conseil après prise en compte de la performance du président-directeur général quant à la réalisation d'objectifs de nature qualitative que le Conseil a fixés au début de l'année précédente, en les affectant d'un coefficient de pondération reflétant ceux qu'il considère comme prioritaires. Cette appréciation est fondée sur une proposition détaillée élaborée conjointement par le comité des Rémunérations et le comité des Nominations et de la Gouvernance. Le Conseil s'est laissé toute latitude pour faire évoluer ces indicateurs en fonction de l'environnement et du contexte.

b) Composante long terme

La rémunération de M. Huillard comporte une composante de long terme, qui prend la forme d'une attribution différée et conditionnelle d'actions de la Société, dont la valeur correspond en moyenne à environ la moitié de la rémunération globale (fixe, variable et long terme) de l'intéressé.

Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ne sont actuellement pas éligibles à l'attribution d'actions de performance relevant de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, en raison des critères fixés par l'article L. 225-197-6 dudit Code.

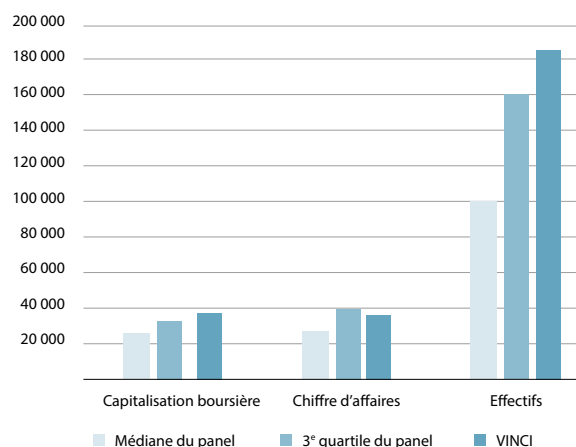
c) Étude comparative (Benchmark)

Il est précisé qu'au moment de la mise en place de ce système de rémunération, les composantes de la rémunération de M. Huillard ont, à la demande du comité des Rémunérations, fait l'objet d'un benchmark réalisé par un cabinet extérieur, par rapport à un panel jugé représentatif de plus d'une quinzaine de sociétés françaises membres de l'indice CAC 40 opérant sur des marchés comparables. Ce benchmark est actualisé chaque année. L'examen du benchmark réalisé au titre de l'exercice 2015 sur le panel des sociétés françaises conduit aux constats suivants :

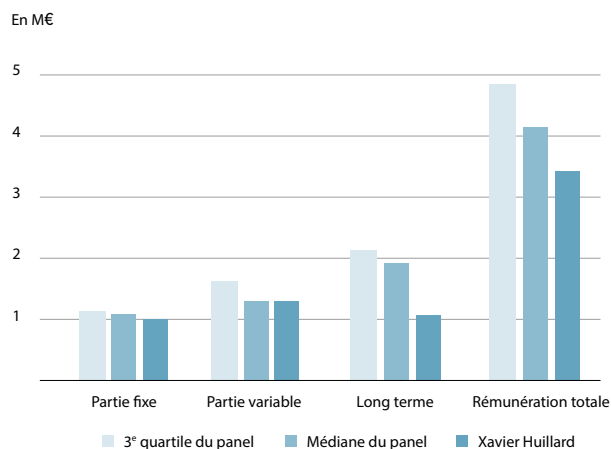
- le groupe VINCI fait partie du peloton de tête des entreprises incluses dans le benchmark en termes de capitalisation, de chiffre d'affaires et d'effectifs;
- la rémunération 2015 de M. Huillard était inférieure tant à celles du troisième quartile que de la médiane des sociétés du panel.

En M€
et nombre de
collaborateurs

Comparatif 2015 - VINCI/Panel CAC 40



Rémunération 2015 comparée de M. Huillard/Panel CAC 40



Source : Mercer.

4.1.1.2 Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

a) Éléments

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017 sera appelée à voter sur un projet de résolution fixant comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du président-directeur général :

Éléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le président-directeur général perçoit une rémunération fixe en 12 mensualités.	Le montant est fixé à 1 000 000 d'euros en base annuelle.
Rémunération variable court terme	Le président-directeur général perçoit une rémunération variable déterminée au vu des performances du Groupe. Cette rémunération est versée au cours de l'exercice social suivant celui au titre duquel les performances ont été constatées. Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du président-directeur général dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.	Cette rémunération correspond à quatre bonus distincts dont le montant est lié pour trois d'entre eux à la variation d'une année sur l'autre d'indicateurs économiques (le RNPA, le ROC et le cash-flow libre) et le dernier à la manière dont le Conseil apprécie la performance de l'intéressé en fonction de plusieurs critères qualitatifs qu'il fixe chaque année. En tout état de cause, le montant total de cette rémunération variable est plafonné à 1 600 000 euros, soit 1,6 fois le montant de la rémunération fixe.
Rémunération long terme	Le président-directeur général est attributaire chaque année d'une allocation conditionnelle d'actions de la Société. Le Conseil constate le nombre définitif d'actions devant être attribué à l'issue d'une période de trois ans au regard de critères de performance qu'il fixe.	Le nombre d'actions sur lequel porte l'allocation est fixé par le Conseil dans les limites prévues au paragraphe 4.1.1.1 ci-avant. La valeur de ces actions dépend du cours de l'action VINCI à la date de l'allocation et du caractère conditionnel de l'attribution définitive.
Régime de retraite supplémentaire	Le président-directeur général est éligible au régime de retraite mis en place par la Société au bénéfice de ses cadres dirigeants.	Le régime prévoit le versement d'une pension plafonnée à 6,35 PASS au 31 décembre 2016. Le régime est celui décrit au paragraphe 4.1.6, page 158. Cet engagement a été approuvé par l'assemblée des actionnaires le 15 avril 2014 (10 ^e résolution).
Indemnité de départ	Le président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ pour le cas où le Conseil déciderait de mettre fin à ses fonctions avant l'échéance de son mandat en 2018.	L'indemnité est soumise à des conditions de performance. Son montant est plafonné à 24 mois de rémunération fixe et variable. Ce montant est réduit de moitié si la rupture intervient au cours de la dernière année du mandat. Cet engagement a été approuvé par l'assemblée des actionnaires le 15 avril 2014 (11 ^e résolution).
Avantage en nature	Le président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.	

b) Projet de résolution soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée du 20 avril 2017

Neuvième résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général.

L'assemblée générale, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables en raison de son mandat au président-directeur général, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce et figurant dans le document de référence relatif à l'exercice 2016 au paragraphe 4.1.1.2, page 153.

4.1.1.3 Décisions prises en 2016 relatives à la rémunération du président-directeur général

a) Rémunération variable court terme 2016 du président-directeur général

Lors de sa réunion du 7 février 2017, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations et, pour la partie managériale, conjointement avec le comité des Nominations et de la Gouvernance, a arrêté comme suit le montant de la rémunération variable due à M. Huillard au titre de l'exercice 2016 :

Indicateurs	2015	2016	Taux de réalisation	Bonus 2016 (en euros)	Pourcentage d'atteinte du plafond
RNPA (en euros)	3,66	4,24	115,8 %	355 000	100 %
ROC (en millions d'euros)	3 788	4 167	110,0 %	310 663	87,5 %
Cash-flow libre (en millions d'euros)	2 995	2 948	98,4 %	213 364	60,1 %
Partie économique totale (en euros)	906 696			879 027	82,5 %
Critères RSE et managériaux (en euros)	411 950			470 800	88,0 %
Rémunération variable totale (en euros)	1 318 646			1 349 827	84,4 %

Le Conseil a constaté le caractère exigeant des objectifs économiques fixés puisque, bien que la Société ait réalisé en 2016 des performances solides, la partie économique du bonus 2016 ne représente que 82,5 % du plafond correspondant.

Pour ce qui concerne la partie managériale de la part variable, le Conseil a retenu comme critères d'appréciation pour 2016 la mise en œuvre des règles de gouvernance, la stratégie, les plans de succession, la sécurité, la responsabilité sociale, l'environnement, les relations avec la société civile et le développement international. Le Conseil a ainsi fixé à 470 800 euros, soit 88 % du plafond, le montant de la part managériale de la rémunération variable de M. Huillard.

Le Conseil a entendu récompenser particulièrement la concrétisation de la stratégie de développement internationale, principalement dans le secteur des concessions. Il a aussi noté les efforts déployés dans toutes les composantes du Groupe en matière de prévention des accidents du travail.

Il a en conséquence décidé de fixer à 1 349 827 euros le montant de la partie variable totale de la rémunération de M. Huillard avant déduction des jetons de présence (13 830 euros nets) perçus en 2016, soit 84,4 % du plafond.

b) Composante long terme de la rémunération du président-directeur général

Le Conseil a décidé l'attribution, le 19 avril 2016, en faveur de M. Huillard, d'une allocation conditionnelle portant sur 26 000 actions de la société VINCI. Cette allocation représentait, à cette date, une juste valeur de 1 460 420 euros. Les actions correspondantes seront attribuées en tout ou en partie à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 19 avril 2019, sous réserve du respect des conditions de performance qui seront appréciées à la date du 31 décembre 2018 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4, page 163.

Il est précisé que ces attributions sont soumises au respect des mêmes conditions de performance que celles applicables aux attributions d'actions dans le cadre des plans d'incitation à long terme mis en place par la Société au bénéfice des collaborateurs du Groupe et détaillés au paragraphe 5.3.2, page 162. Ces performances doivent également être appréciées sur une période de trois ans.

Cet avantage a été accordé dans le cadre d'un plan soumis aux conditions de droit commun (et non aux dispositions de l'article 225-197-1 du Code de commerce).

Depuis le début du mandat de M. Huillard, les allocations dont il bénéficie au titre de cette partie long terme ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Valeur au moment de l'attribution (en euros)	Pourcentage de la rémunération totale de l'exercice	Date d'attribution définitive
Plan du 15 avril 2014	23 473 ^(*)	1 053 468 ^(*)	32 %	15/04/2017
Plan du 14 avril 2015	23 240	1 097 393	32 %	14/04/2018
Plan du 19 avril 2016	26 000	1 460 420	38 %	19/04/2019

(*) Montants ajustés consécutivement à la mise en paiement d'un dividende exceptionnel en novembre 2014.

c) Retraite et prévoyance

M. Huillard bénéficie des régimes de retraite et de prévoyance collectifs mis en place par VINCI pour ses collaborateurs. Le Conseil a décidé, à cet effet, de confirmer formellement son assimilation à un cadre dirigeant.

Il bénéficie également :

- du régime de retraite à cotisations définies (dit article 83 dénommé Reverso) mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés, décrit au paragraphe E.1.4.3.2, page 171 ;
- et du régime de retraite collectif supplémentaire à prestations définies (dit article 39) mis en place en 2010 par VINCI au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA et VINCI Management, décrit au paragraphe 4.1.6, page 158.

Il est précisé que la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte ces avantages, qui ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 15 avril 2014 dans sa 10^e résolution.

Conformément aux dispositions du décret du 23 février 2016, s'agissant du régime de retraite à prestations définies susmentionné, il est précisé les points suivants :

Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2016	Engagement de la Société au 31 décembre 2016 ^(*)
245 212 euros par an, soit 10,4 % de la rémunération fixe et variable que M. Huillard a perçue en 2016.	L'engagement de VINCI au titre du régime de retraite supplémentaire mentionné ci-dessus représentait un montant total de 7 777 472 euros en ce qui concerne M. Huillard. Les charges fiscales et sociales ne sont pas individualisées. L'option sur la taxe retenue pour le Groupe est la taxation sur les cotisations.

(*) Les engagements de retraite sont également décrits en page 280 de l'Annexe aux comptes consolidés.

d) Indemnité de rupture

L'assemblée générale du 15 avril 2014 a approuvé, par sa 11^e résolution, un engagement de versement à M. Huillard d'une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général à l'initiative du Conseil avant l'expiration de son mandat d'administrateur, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite. Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

Le montant de l'indemnité à verser serait déterminé par le Conseil au regard des performances économiques du Groupe, mesurées par application des mêmes indicateurs que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable (résultat net par action, résultat opérationnel courant, free cash-flow).

L'indemnité pourrait atteindre 24 mois de rémunération dans le cas où le taux moyen d'atteinte des objectifs quantitatifs retenus pour la détermination de la part variable de sa rémunération au cours des deux dernières années précédant la rupture serait supérieur à 100 % et elle serait nulle si ce taux moyen est inférieur ou égal à 60 %. Entre ces deux bornes, le niveau de l'indemnité serait déterminé par interpolation linéaire.

Le montant de l'indemnité serait réduit de moitié si la rupture intervenait au cours de la quatrième année du mandat.

e) Avantages en nature

M. Huillard bénéficie d'un véhicule de fonction.

4.1.2 Directeur général délégué

M. Pierre Coppey a exercé la fonction de directeur général délégué de VINCI du 15 avril 2014 au 20 juin 2016 et, simultanément, il a supervisé la branche concessions du groupe VINCI en qualité de salarié. En raison de la réorganisation de la direction Générale du Groupe décidée le 20 juin 2016, la fonction de directeur général délégué de M. Coppey a pris fin.

La politique de rémunération applicable à M. Pierre Coppey avait été fixée par le Conseil lors de ses réunions des 18 décembre 2014 et 4 février 2015 comme suit :

- rémunération fixe de 600 000 euros par an ;
- rémunération variable au titre du mandat de directeur général délégué plafonnée à 800 000 euros en fonction de critères de performance ;
- composante long terme prenant la forme de l'attribution conditionnelle d'actions VINCI dans les conditions du droit commun et assorties de conditions de performance.

a) Rémunération fixe 2016 de M. Coppey

Le montant de la rémunération fixe versée à M. Coppey entre le 1^{er} janvier et le 20 juin 2016 s'est élevé à 249 603 euros.

b) Rémunération variable de M. Coppey

M. Coppey a perçu, entre le 1^{er} janvier et le 20 juin 2016, une somme de 547 998 euros à titre de rémunération variable correspondant à l'exercice 2015.

Lors de sa réunion du 7 février 2017, le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations, a décidé de ne pas attribuer de rémunération variable à M. Coppey au titre de son exercice de la fonction de directeur général délégué entre le 1^{er} janvier 2016 et le 20 juin 2016, considérant que les indicateurs économiques servant au calcul de la rémunération variable ne peuvent pas être déterminés en cours d'année.

c) Composante long terme

Le Conseil a décidé l'attribution, le 19 avril 2016, en faveur de M. Coppey, d'une allocation conditionnelle portant sur un maximum de 16 500 actions de la société VINCI. Cette allocation représentait, à cette date, une juste valeur de 926 805 euros. Les actions correspondantes seront attribuées à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 19 avril 2019, sous réserve du respect des conditions de présence et de conditions de performance qui seront appréciées à la date du 31 décembre 2018 dans les conditions précisées au paragraphe 5.4, page 163.

Le nombre d'actions attribué en définitive sera lié à des conditions de performance devant être observées sur une période de trois ans. Cet avantage a été accordé dans le cadre d'un plan soumis aux conditions du droit commun (et non aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce).

d) Avantages en nature

M. Coppey a bénéficié, en sa qualité de directeur général délégué, d'un véhicule de fonction.

4.1.3 Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Le tableau ci-dessous récapitule les différents éléments relatifs à l'existence, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social ; (II) de régimes de retraite complémentaires ; (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci ; et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Xavier Huillard, président-directeur général ^(*)	non	oui	oui ^(**)	non
Pierre Coppey, directeur général délégué ^(**)	oui	oui	non	non

^(*) Date de renouvellement de mandat : 15 avril 2014 ; date de fin de mandat : AG 2018.

^(**) Date de début de mandat : 15 avril 2014 ; date de fin de mandat : 20 juin 2016.

^(***) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite au paragraphe 4.1.1.3 d, page 154.

4.1.4 Rémunérations dues et/ou versées en 2016 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent : (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours des deux derniers exercices ; et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, et M. Coppey, directeur général délégué (jusqu'au 20 juin 2016), ainsi que celles fixées par le Conseil, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

(a) Tableaux de synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées (en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 353 891	2 322 710
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015	-	1 097 393
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 19 avril 2016	1 460 420	-
Total	3 814 311	3 420 103

M. Pierre Coppey	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de la période du 1 ^{er} janvier au 20 juin 2016	249 603	1 185 512
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015	-	708 300
Valorisation des attributions au titre du plan d'incitation à long terme du 19 avril 2016	926 805	-
Total	1 176 408	1 893 812

(b) Tableaux récapitulatifs des rémunérations (en euros)

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
M. Xavier Huillard				
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Rémunération variable brute y compris jetons de présence ⁽²⁾	1 349 827	-	1 318 646	-
Rémunération variable brute hors jetons de présence ⁽¹⁾⁽²⁾	1 335 997	1 304 976	1 304 976	1 233 228
Jetons de présence (montant net) ⁽²⁾	13 830	13 830	13 670	13 670
Avantages en nature ⁽³⁾	4 064	4 064	4 064	4 064
Total	2 353 891	2 322 870	2 322 710	2 250 962

(1) Voir paragraphe 4.1.1.1, page 150.

(2) Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. Depuis cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.

(3) M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2015 et en 2016.

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus au titre de la période du 01/01/2016 au 20/06/2016	Montants versés au cours de la période du 01/01/2016 au 20/06/2016	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
M. Pierre Coppey				
Rémunération fixe brute ⁽¹⁾	249 603	249 603	600 000	612 968 ⁽²⁾
Rémunération variable brute ⁽¹⁾	-	547 998	582 825 ⁽³⁾	430 000
Jetons de présence (montant net)	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽⁴⁾	1 276	1 276	2 687	2 687
Total	250 879	798 877	1 185 512	1 045 655

(1) Voir paragraphes 4.1.2 a et b, page 155.

(2) Une régularisation a été effectuée en 2016.

(3) Ce montant a donné lieu à une régularisation en 2016 en raison de l'indemnité versée par la Caisse des congés payés.

(4) M. Coppey a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2015 et en 2016.

4.1.5 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs soumis à l'avis de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef (article 26.1) auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société soumet à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Huillard, président-directeur général, et à M. Coppey, directeur général délégué jusqu'au 20 juin 2016.

M. Xavier Huillard

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	1 000 000 d'euros	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2016 fixée par le Conseil des 5 février et 15 avril 2014.
Rémunération variable	1 349 827 euros	Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2016 fixée par le Conseil le 7 février 2017. Cette rémunération est constituée : - d'une somme de 879 027 euros au titre de la partie économique. Cette somme est liée au niveau de résultat net par action, de résultat opérationnel courant et de free cash-flow ; - d'une somme de 470 800 euros au titre de la partie managériale. Cette somme est liée à l'appréciation portée par le Conseil sur la performance du président-directeur général au regard de critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE (responsabilité sociétale et environnementale).
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Sans objet.
Plan d'incitation à long terme 2016	1 460 420 euros	Le Conseil du 19 avril 2016 a accordé à M. Huillard une allocation portant sur 26 000 actions VINCI, qui seront attribuées le 19 avril 2019 sous conditions de performance internes et externes décrites au paragraphe 5.4.2, page 163.
Jetons de présence	13 830 euros	M. Huillard ne perçoit pas de jetons de présence de la société VINCI mais il a perçu des jetons de présence d'une filiale étrangère, dont le montant net sera déduit de la partie variable de sa rémunération.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	4 064 euros	M. Huillard bénéficie d'un véhicule de fonction.

Éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	Aucun versement	M. Huillard bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant son échéance de 2018. Cet engagement a été autorisé par le Conseil le 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (11 ^e résolution).
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Huillard ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Huillard bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Cet engagement a été autorisé par le Conseil du 5 février 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 (10 ^e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	249 603 euros	Rémunération fixe brute perçue au titre de la période du 1 ^{er} janvier au 20 juin 2016.
Rémunération variable	N/A	Le Conseil, au cours de sa réunion du 7 février 2017, a décidé que M. Coppey ne percevrait pas de part variable au titre de l'exercice de son mandat de directeur général délégué entre le 1 ^{er} janvier et le 20 juin 2016.
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Sans objet.
Plan d'incitation à long terme 2016	926 805 euros	Le Conseil du 15 avril 2016 a accordé à M. Coppey une allocation portant sur 16 500 actions VINCI. Ces éléments seront attribués le 19 avril 2019 sous conditions de présence et de performance internes et externes, lesquelles sont décrites au paragraphe 5.4.2, page 163.
Jetons de présence	N/A	Sans objet.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Sans objet.
Avantages de toute nature	1 276 euros	M. Coppey a bénéficié d'un véhicule de fonction au titre de la période du 1 ^{er} janvier au 20 juin 2016.

Éléments de rémunération qui ont fait ou vont faire l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucun engagement de rupture de mandat.
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Coppey ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Coppey bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société. Cet engagement a été confirmé par le Conseil du 18 décembre 2014 et a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2015 (15 ^e résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

4.1.6 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants

La société VINCI et sa filiale VINCI Management ont mis en place, au bénéfice de leurs cadres dirigeants, un régime de retraite à prestations définies ayant pour objet de leur garantir une pension supplémentaire annuelle. Conformément aux dispositions du décret n° 2016-182 du 23 février 2016, ce régime présente les caractéristiques suivantes :

Informations requises par le décret n° 2016-182 du 23 février 2016

Information	
Intitulé de l'engagement	Régime de retraite à prestations définies mis en place le 1 ^{er} janvier 2010.
Dispositions légales applicables	Article 39 du Code général des impôts.
Bénéficiaires	Collaborateurs de VINCI ou VINCI Management ayant le statut de cadre dirigeant visé à l'article L. 3111-2 du Code du travail.
Conditions pour bénéficier d'une rente	- Achever sa carrière dans le Groupe. - Justifier d'au moins dix ans d'ancienneté dans le Groupe. - Liquider sa retraite au titre des régimes de base et complémentaires. - Être âgé de 67 ans, avec possibilité d'une jouissance anticipée avec abattement à partir de 62 ans.
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne mensuelle de la rémunération brute fixe et variable perçue au cours des trente-six derniers mois d'activité multipliée par 12.
Rythme d'acquisition des droits	La rente brute du bénéficiaire est déterminée selon la formule suivante : $\text{rente brute} = 20 \% R1 + 25 \% R2 + 30 \% R3 + 35 \% R4 + 40 \% R5$ R1 = rémunération de référence comprise entre 0 et 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) inclus ; R2 = rémunération de référence comprise entre 8 et 12 PASS ; R3 = rémunération de référence comprise entre 12 et 16 PASS ; R4 = rémunération de référence comprise entre 16 et 20 PASS ; R5 = rémunération de référence supérieure à 20 PASS. La rémunération de référence prise en compte lors du calcul de la rente sera égale à la moyenne mensuelle de rémunération brute (fixe + primes), y compris congés payés, perçue au cours des trente-six derniers mois d'activité multipliée par 12. Cette rente brute est plafonnée à un montant égal à 6,35 PSS au 31/12/2016, plafond qui sera porté progressivement à 8 PSS au 1^{er} janvier 2019 (revalorisation de 0,55 PSS par an).
Plafond de la rente	Le plafond de la rente, qui était de 3,05 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) lors de la mise en place du régime en 2010, s'accroît de 0,55 PASS par an (le PASS s'élevait à 38 616 euros en 2016) pour atteindre un maximum de 8 PASS au 1 ^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2016, ce plafond atteignait 6,35 PASS, soit une somme de 245 212 euros.
Modalité de financement des droits	Le régime de retraite est externalisé via un contrat d'assurance pour lequel les sociétés VINCI et VINCI Management versent des cotisations.

4.2 Mandataires sociaux non dirigeants

4.2.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

M. de Silguy bénéficie, dans le cadre de ses mandats d'administrateur et de vice-président administrateur référent, de jetons de présence calculés comme indiqué au paragraphe 4.2.2 ci-dessous.

Par ailleurs, la Société a conclu le 5 février 2014 avec la société YTSeuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil et approuvée par l'assemblée générale du 15 avril 2014 (12^e résolution). Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites en paragraphe 2.3, page 135, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes. Elle a été conclue pour une durée de quatre ans, avec la possibilité pour chaque partie d'y mettre un terme chaque année.

Enfin, il est rappelé que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite versée par la Société depuis le 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2016 un montant de 8 745 538 euros. Il bénéficie également d'un véhicule de fonction.

4.2.2 Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 avril 2015 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil à 1 150 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 février 2015, sous réserve de l'approbation de la résolution correspondante par l'assemblée générale du 14 avril 2015, a fixé la répartition de l'enveloppe des jetons de présence comme suit (montants exprimés en base annuelle sauf indication contraire) :

- chaque administrateur perçoit un jeton fixe de 20 000 euros et un jeton variable de 3 500 euros par réunion du Conseil ;
- une somme supplémentaire par réunion, égale à 1 000 euros, est versée aux administrateurs résidant dans un pays de l'Union européenne autre que la France et de 2 000 euros aux administrateurs résidant hors de l'Union européenne, à condition qu'ils participent physiquement aux réunions du Conseil ;
- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président administrateur référent perçoit une somme supplémentaire de 100 000 euros au titre de sa fonction d'administrateur référent ;
- le président de chaque comité perçoit une somme de 25 000 euros, les membres du comité d'Audit de 15 000 euros et les membres des autres comités de 10 000 euros, en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017, et à compter de l'exercice 2017, de porter à 1 400 000 euros le montant annuel de l'enveloppe maximale des jetons de présence. Cette augmentation est justifiée par la nécessité pour le Conseil de bénéficier d'une enveloppe permettant de rémunérer les administrateurs en fonction de leur participation assidue à toutes les réunions du Conseil et de ses comités rendues nécessaires par le développement du Groupe.

4.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations dus et/ou versés en 2016 aux mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2016 par la Société (au titre du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016) s'élève à 1 034 500 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2016, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2016 s'élève à 963 500 euros.

Le tableau page suivante récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2015 et en 2016 par les administrateurs non dirigeants de VINCI.

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

	Montants versés en 2016 ^(*)		Montants versés en 2015 ^(*)	
	Par VINCI	Par les sociétés consolidées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés consolidées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy ⁽¹⁾	205 000	–	197 500	–
Nasser Hassan Faraj Al Ansari ⁽²⁾	62 500	78 025	60 000	75 434
Yannick Assouad	62 542	–	57 500	–
Robert Castaigne	95 000	–	84 000	–
Uwe Chlebos ⁽³⁾	61 500	10 000	58 000	10 000
Graziella Gavezotti	74 500	–	66 500	–
Miloud Hakimi ^{(3) (4)}	–	–	–	–
Jean-Pierre Lamoure	61 500	–	57 500	–
Marie-Christine Lombard	54 500	–	57 500	–
Josiane Marquez ⁽³⁾	65 000	–	16 750	–
Ana-Paula Pessoa	73 000	–	20 750	–
Michael Pragnell	74 958	–	66 500	–
Henri Saint Olive	80 000	–	72 500	–
Pascale Sourisse	64 500	–	67 500	–
Anciens administrateurs				
Élisabeth Boyer ^{(3) (5)}	–	–	40 750	–
Jean-Bernard Lévy ⁽⁵⁾	–	–	40 750	–
Total jetons de présence et autres rémunérations	1 034 500	88 025	964 000	85 434

(*) Les montants s'entendent avant impôts et prélèvements à la source conformément à la législation applicable.

(1) Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent sont décrites au paragraphe 4.2.1, page 159. Il est rappelé : (a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 392 285 euros en 2015 et 2016 ; (b) que la Société a conclu avec la société YTeuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil et approuvée par l'assemblée générale le 15 avril 2014. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites au paragraphe 2.3, page 135. À ce titre, la société YTeuropaconsultants a perçu de VINCI une somme de 330 000 euros HT pour chacun des exercices 2015 et 2016. Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Nasser Hassan Al Ansari a été le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company du 14 novembre 2013 au 14 avril 2015 et est le représentant permanent de Qatar Holding LLC depuis cette date.

(3) Les salaires de Mme Boyer, administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'à l'assemblée générale du 14 avril 2015, de Mme Marquez, administrateur représentant les salariés actionnaires, et de MM. Chlebos et Hakimi, administrateurs représentant les salariés, ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

(4) M. Hakimi a renoncé à ses jetons de présence.

(5) Sommes versées en 2015 pour la période du 1^{er} juillet 2014 jusqu'à l'expiration des mandats de Mme Boyer et de M. Lévy, intervenue le 14 avril 2015.

4.3 Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

4.3.1 Actions détenues par les administrateurs

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires et des administrateurs représentant les salariés) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2016 (64,70 euros), à un actif de 64 700 euros investis en actions VINCI.

Le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux tel que déclaré à la Société est indiqué au paragraphe 3.2, pages 137 et suivantes.

4.3.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2016 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Pierre Coppey, directeur général adjoint et président de VINCI Autoroutes	10 680	
Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting	14 734	8 334
Xavier Huillard, président-directeur général		30 000
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	27 878	6 250

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

5. Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme

5.1 Politique d'attribution

En 2014 et 2015, le Conseil avait décidé la mise en place d'un système reposant sur une allocation portant partiellement sur une somme en numéraire et partiellement sur des actions de la Société attribuées dans les conditions du droit commun et dont l'attribution définitive était subordonnée à la satisfaction de conditions de performance et à la présence du bénéficiaire dans le Groupe. La Société n'a ainsi pas eu recours en 2014 et 2015 aux dispositifs prévus par les articles L. 225-197 et L. 225-177 du Code de commerce, visant respectivement l'attribution d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, auxquels est associé un régime fiscal et social spécifique.

En 2016, le Conseil a décidé de poursuivre sa politique de fidélisation de ses dirigeants et mandataires sociaux (environ 280) et managers (environ 1 800) au travers de l'attribution d'avantages différés liés aux performances du Groupe.

À cet effet, la Société a mis en place un plan d'incitation à long terme au bénéfice de ses collaborateurs, qui a pris la forme d'une attribution d'actions de performance dans le cadre de l'article L. 225-197 du Code de commerce. Le plan stipule que l'attribution effective des actions n'interviendra qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve d'une condition de présence et que le nombre d'actions réellement attribuées sera lié à la satisfaction de critères tant internes qu'externes pour l'ensemble des attributaires. Les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ne sont pas éligibles à ce plan en raison des conditions posées par l'article L. 225-197-6 du Code de commerce mais se sont vu attribuer des actions dans le cadre d'un plan spécifique régi par le droit commun.

5.2 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions

5.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place jusqu'au 12 avril 2012 et encore en vigueur au cours de l'exercice 2016 :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions ^(*)

Plans	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		Sur 2016		Au 31/12/2016		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options	Mandataires sociaux ^(**)	Dix premiers attributaires salariés du Groupe ^(***)	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées ou devenues caduques	Options restant à lever	Nombre de bénéficiaires résiduels	Prix d'exercice ajusté (en euros)
VINCI 2009	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	1 002 171	30 351	-	-	38,37
VINCI 2010	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	604 610	-	944 515	508	36,70
VINCI 2011	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	-	243 346	02/05/14	02/05/18	345 682	-	537 450	101	43,70
VINCI 2012	02/05/11	12/04/12	302	2 457 980	-	336 015	12/04/15	12/04/19	943 918	-	1 298 554	168	39,04
Total plans de souscription				12 150 068	-	1 050 889			2 896 381	30 351	2 780 519	639	39,15
Total plans d'achat				-									
Total options				12 150 068	-	1 050 889			2 896 381	30 351	2 780 519	639	39,15

^(*) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2016.

^(**) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

^(***) Non mandataires sociaux.

Nota : une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action VINCI.

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants mandataires sociaux au 31/12/2016

Mandataires sociaux	Plan	Prix d'exercice (en euros)	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	-	-	-	-	-
Pierre Coppey ^(*)	VINCI 2012	39,04	04/12/2019	Souscription	12 655

^(*) Options attribuées à une date à laquelle M. Coppey n'avait pas la qualité de dirigeant mandataire social. Il n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 20 juin 2016.

5.2.2 Options consenties en 2016

Le Conseil n'a pas mis en place en 2016 de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

5.2.3 Options exercées en 2016

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, 2 896 381 options ont été exercées. Pendant cette même période, 30 351 options ont été annulées ou sont devenues caduques.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2016 à 2 780 519 options, au prix d'exercice moyen de 39,15 euros, la totalité de ces options étant des options de souscription.

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2016, M. Huillard, président-directeur général, n'a pas exercé d'options de souscription et M. Coppey, directeur général délégué jusqu'au 20 juin 2016, a exercé les options suivantes :

Options de souscription d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil correspondant	Type	Nombre d'options levées depuis le 01/01/2016	Prix d'exercice (en euros)
Pierre Coppey	VINCI 2012	04/12/2012	Souscription	10 680	39,04

c) Exercices d'options par les dix salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2016, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé sont les suivants :

Plans	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2009	Souscription	30 629	38,37
VINCI 2010	Souscription	59 633	36,70
VINCI 2011	Souscription	69 512	43,70
VINCI 2012	Souscription	103 100	39,04
Total/moyenne pondérée		262 874	39,66

5.3 Plans d'attribution d'actions de performance

5.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'attribution d'actions de performance mis en place conformément à l'article L. 225-197 du Code de commerce et encore en vigueur au 1^{er} janvier 2017 :

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Au 31/12/2016			
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux ^(*)	Dix premiers attributaires salariés ^(**)		Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires résiduels
VINCI 2016	19/04/2016	19/04/2016	2 076	2 232 124	-	123 500	Non connu	19/04/2016	19/04/2019	2 206 676	2 048

(*) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(**) Non mandataires sociaux.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Plan		Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions à l'issue de l'acquisition	Valorisation des actions (en euros)	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Conditions de performance
		Date du Conseil							
Xavier Huillard			Néant	Néant					
Pierre Coppey			Néant	Néant					

5.3.2 Mise en place d'un plan d'actions de performance par le Conseil du 19 avril 2016

Le Conseil a décidé, le 19 avril 2016, d'utiliser la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 19 avril 2016 (12^e résolution) pour mettre en place, à effet du 19 avril 2016, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société dans le cadre de l'article L. 225-197 du Code de commerce. Ce plan prévoit l'attribution de 2 232 124 actions existantes à 2 076 attributaires. Le nombre d'actions attribuées aux membres du comité Exécutif, à l'exception de MM. Huillard et Coppey, s'élève au global à 123 500, soit environ 5,53 % de l'attribution. Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Le plan prévoit que les actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 19 avril 2019, cette attribution définitive étant soumise à des conditions de performance constituées d'un critère interne (comptant pour 80 % de l'allocation) et d'un critère externe (comptant pour 20 % de l'allocation).

Le critère interne a pour objet de mesurer la création nette de valeur, laquelle s'entend du rapport constaté au 31 décembre 2018 entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE) calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017, 2018) et le coût pondéré du capital calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017, 2018). Le taux d'attribution lié à ce critère interne sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,10 et de 0 % s'il est inférieur ou égal à 1 avec interpolation linéaire entre ces deux bornes.

Le critère externe a pour objet de mesurer la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40. Cette performance s'entend de l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2018, entre le rendement total de l'actionnaire de VINCI calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017, 2018) et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017, 2018), ce dernier s'entendant dividendes inclus. Le taux d'attribution lié à ce critère externe sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 10 %, de 50 % s'il est nul et de 0 % s'il est inférieur ou égal à - 10 % avec interpolation linéaire entre ces deux bornes. Il appartiendra au Conseil de constater les taux d'attribution respectifs au titre des critères internes et externes décrits ci-dessus.

5.4 Plans d'incitation à long terme

5.4.1 Plans d'incitation à long terme existants

a) Informations générales

La Société communique ci-après le détail des plans d'incitation à long terme soumis aux conditions du droit commun mis en place par la Société et encore en vigueur au 1^{er} janvier 2017 :

Historique des attributions dans le cadre des plans d'incitation à long terme

Plans	Dates		Nombre à l'origine			Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Au 31/12/2016			
	Assemblée	Conseil	Béné- ficiaires	Actions attribuées soumises à conditions	Versement en numéraire soumis à conditions	Mandataires sociaux ⁽¹⁾	Dix premiers attributaires salariés ⁽²⁾	Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires résiduels
VINCI 2014	15/04/2014 ⁽³⁾	15/04/2014	1 850	1 027 651	(4)	2	58 782	Non connu	15/04/2014	15/04/2017	983 210	1 753
VINCI 2015	14/04/2015 ⁽³⁾	14/04/2015	1 846	1 036 658	(4)	2	57 450	Non connu	14/04/2015	14/04/2018	1 003 933	1 799
VINCI 2016	19/04/2016 ⁽³⁾	19/04/2016	2	42 500	Néant	2	Néant	Non connu	19/04/2016	19/04/2019	42 500	2

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Délégation relative à la mise en place d'un programme de rachat d'actions

(4) L'allocation en numéraire attribuée au moment de l'allocation initiale est d'un montant équivalent à la valeur des actions faisant l'objet de l'allocation ; elle a été calculée sur la base de la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture précédant la date de la réunion du Conseil ; son versement est soumis à une condition de présence du bénéficiaire à l'issue de la période.

b) Dispositions applicables aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des plans mis en place en 2014 et 2015

En 2014 et 2015, le Conseil a décidé de procéder :

- au bénéfice de M. Huillard : à des allocations constituées exclusivement d'actions VINCI, intégralement soumises à des conditions de performance. En cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général avant la date d'attribution définitive des actions pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive à moins que le Conseil ne décide de le maintenir dans ses droits ;
- au bénéfice de M. Coppey : en 2014, à une allocation constituée d'actions VINCI, soumise à une condition de présence et à des conditions de performance, et d'une somme de 322 878 euros soumise à une condition de présence et, en 2015, à une allocation constituée exclusivement d'actions VINCI et soumise à des conditions de performance.

Dirigeants mandataires sociaux	Plans	Dates du Conseil	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions après l'ajustement de novembre 2014	Nombre d'actions à l'issue de l'acquisition	Versement en numéraire soumis à conditions	Valorisation des actions ⁽³⁾ (en euros)	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Conditions de performance ⁽⁴⁾
Xavier Huillard	15/04/2014	15/04/2014	23 240	23 473	23 473	Néant	1 053 468	15/04/2014	15/04/2017	oui
Pierre Coppey ⁽¹⁾			6 000	6 060	6 060	Oui ⁽²⁾	271 973			
Xavier Huillard	14/04/2015	14/04/2015	23 240	-	-	Néant	1 097 393	14/04/2015	14/04/2018	oui
Pierre Coppey ⁽¹⁾			15 000	-	Non connu		708 300			

(1) M. Coppey n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 20 juin 2016.

(2) L'allocation en numéraire attribuée au moment de l'allocation initiale est d'un montant équivalent à la valeur des actions faisant l'objet de l'allocation ; elle a été calculée sur la base de la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture précédant la date de la réunion du Conseil ; son versement est soumis à une condition de présence du bénéficiaire à l'issue de la période.

(3) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

(4) Les conditions de performance applicables ont pour objet de mesurer la création nette de valeur et la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40.

c) Constatation des performances dans le cadre du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014

Lors de sa réunion du 7 février 2017, le Conseil a constaté l'atteinte à 100 % des conditions de performance fixées pour le plan d'incitation à long terme mis en place le 15 avril 2014.

Considérant que la moyenne du ROCE sur trois ans (2014, 2015 et 2016) s'établit à 8,44 % et que la moyenne du WACC sur la même période s'établit à 5,61 %, le rapport ROCE/WACC s'établit à 151 %. Cette performance est supérieure au taux de 110 % prévu par le plan pour justifier une attribution à 100 % de 80 % des actions de performance allouées aux bénéficiaires.

Il en va de même pour le second critère de performance, à savoir la performance moyenne sur trois ans du rendement total (Total Shareholder Return) de l'action VINCI par rapport au rendement total de l'indice CAC 40. En effet, la performance moyenne annuelle de l'action VINCI s'établit à 15,60 % contre 7,70 % pour le CAC 40. L'action VINCI a ainsi surperformé le CAC 40 de 7,90 % en moyenne annuelle, soit de plus de 5 % qui constituait l'objectif à atteindre pour justifier une attribution à 100 % de 20 % des actions de performances allouées.

5.4.2 Plan du 19 avril 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le 19 avril 2016, le Conseil a décidé la mise en place d'un plan d'incitation à long terme consistant en une allocation, dans les conditions du droit commun, d'actions VINCI existantes, dont le bénéfice sera acquis à l'issue d'une période de trois ans suivant l'allocation pour autant que le Conseil ait constaté la satisfaction de conditions de performance tant internes qu'externes. Ces conditions de performance ont pour objet de mesurer, d'une part, la création de valeur et, d'autre part, la performance boursière relative de l'action VINCI.

Ce plan à effet du 19 avril 2016 prévoit l'attribution de 42 500 actions existantes de la Société aux deux dirigeants mandataires sociaux de VINCI, dont 26 000 actions pour M. Huillard et 16 500 pour M. Coppey. Le plan prévoit que les actions seront attribuées définitivement à l'issue d'une période de trois ans qui prendra fin le 19 avril 2019. Ces allocations sont soumises aux conditions de présence et de performance applicables au plan d'actions de performance mis en place par le Conseil du 19 avril 2016 et décrites au paragraphe 5.3.2, page 162.

Il appartiendra au Conseil de constater les taux d'attribution respectifs au titre de ces conditions.

S'agissant plus particulièrement de M. Huillard, en cas de cessation simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général avant la date de l'assemblée des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017 pour quelque raison que ce soit (hormis les cas d'invalidité et de décès), M. Huillard perdra tout droit à une attribution définitive à moins que

le Conseil ne décide de le maintenir dans ses droits. Par ailleurs, M. Huillard conservera ses droits à une attribution définitive sous réserve des conditions de performance si ses mandats d'administrateur et de président du Conseil de VINCI ne sont pas renouvelés en 2018 ainsi, a fortiori, en cas de renouvellement de ses mandats.

Dirigeants mandataires sociaux	Plan	Date du Conseil	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions à l'issue de l'acquisition	Versement en numéraire soumis à conditions	Valorisation des actions ^(*) (en euros)	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Conditions de performance ^(**)
Xavier Huillard	19/04/2016	19/04/2016	26 000	Non connu	Néant	1 460 420	19/04/2016	19/04/2019	oui
Pierre Coppey ^(*)			16 500	Non connu	Néant	926 805			

^(*) M. Coppey n'est plus dirigeant mandataire social depuis le 20 juin 2016.

^(**) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

^(***) Les conditions de performance applicables pour les dirigeants mandataires sociaux sont les mêmes que celles décrites ci-dessus au paragraphe 5.3.2, page 162.

5.4.3 Obligation de conservation d'actions attribuées au titre des plans d'incitation à long terme par les dirigeants mandataires sociaux de VINCI

Lors de sa réunion du 7 février 2017, le Conseil a décidé, en application de l'article 22 du code Afep-Medef, que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société devront détenir au nominatif un nombre d'actions de la Société égal à la plus élevée des valeurs suivantes :

- 20 000 actions VINCI ;
- un nombre d'actions représentant l'équivalent d'une année de rémunération fixe.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui ne disposeraient pas de ce nombre d'actions au moment de leur prise de fonction devront consacrer aux fins de leur acquisition 30 % des actions issues de levées d'options ou d'attributions d'actions de la Société tant que cet objectif de détention d'actions ne sera pas atteint.

6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R.225-77, 2°, et R.225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

E. Informations sociales, environnementales et sociétales

Ce rapport est l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative (voir le tableau de correspondance en pages 325 et 326) et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- Informations sociales, de la page 166 à la page 176 ;
- Informations environnementales, de la page 176 à la page 187 ;
- Informations sociétales, de la page 188 à la page 198.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 26-39 du présent rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. VINCI fait appel à l'un de ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées. Le rapport présentant les travaux, les conclusions et la Note méthodologique figure en pages 198-200. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance, questionnaire d'autoévaluation développement durable, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe, et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI, conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la norme ISO 26000.

Engagements/Principes	Initiatives 2016
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	– Soutien par Initiatives Sogea-Satorm pour l'Afrique (Issa) à 23 projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif. – Actions de lutte contre le VIH sida, le paludisme, le choléra et Ebola. – Poursuite du groupe de travail « droits humains », qui réunit des directeurs des ressources humaines d'entreprises actives dans des territoires potentiellement sensibles. – Poursuite du déploiement de la <i>Charte relations sous-traitants</i> du Groupe, conçue pour tous les pays et métiers du Groupe. – Poursuite de l'intégration du chapitre « Normes de travail et droits humains » dans les nouveaux contrats-cadres du Groupe avec ses fournisseurs.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.	– Nouvelle version d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite des droits humains fondamentaux. – Élaboration d'un <i>Guide des droits humains fondamentaux</i> à l'intention des opérationnels du Groupe.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	– 1 005 accords collectifs signés. – Renouvellement de l'accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI. – Renouvellement de l'accord de comité d'entreprise européen VINCI.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	– Explication des risques via le <i>Guide des droits humains fondamentaux</i>, avec définitions et études de cas. – Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail forcé ou obligatoire.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	– Explication des risques via le <i>Guide des droits humains fondamentaux</i>, avec définitions et études de cas. – Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	– Déploiement du programme diversité via le réseau mondial de 154 animateurs diversité du Groupe. – Formations à la diversité intégrées dans le parcours de formation des managers opérationnels du Groupe. – Guide pédagogique diffusé à l'ensemble des animateurs diversité, pour leur permettre d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	– Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risque des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. – 37 336 heures de formation à l'environnement. – Participation volontaire à la notation relative à la transparence et à la performance de sa stratégie « eau » par le CDP Water avec un résultat, en 2016, d'un niveau de management B– au-dessus de la moyenne des entreprises du secteur. – Poursuite d'une notation élevée au CDP Carbone avec la note B. – Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	– Développement d'une stratégie nationale sur la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique. – Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales. – Participation au conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	– Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » VINCI ParisTech : 15 sujets de recherche associant des référents VINCI et trois conférences par an. – Organisation de la cinquième université de la chaire « Éco-conception » avec la participation de près de 300 décideurs internes et partenaires. – Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et essor de la garantie de performance dans les offres commerciales.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	– Poursuite du renforcement du contrôle interne. – Poursuite de la diffusion de la <i>Charte éthique et comportements</i> auprès de l'ensemble du management. – Adhésion du management à la <i>Charte éthique et comportements</i>. – Intégration de critères sociétaux, dont la lutte contre la corruption, dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres. – Le point 6 de notre <i>Charte relations sous-traitants</i> reprend le respect des valeurs de VINCI, du Manifeste et de sa <i>Charte éthique et comportements</i>. – Déploiement d'Advance, outil d'autoévaluation pour les comités de direction des entreprises, qui traite du respect des principes éthiques.

1. Informations sociales

1.1 Politique générale des ressources humaines

Cette section suit de manière précise l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des standards GRI (Global Reporting Initiative) – voir tableau de correspondance pages 325 et 326.

La politique de développement économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de court terme et de long terme, exercées au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur la valeur de son patrimoine humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux. Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain adapté à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les dispositifs concernent l'ensemble des stades de la vie professionnelle des salariés, allant du recrutement à l'entretien annuel, de la formation à la revue collégiale des effectifs, de l'échange direct à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation, etc.) et ce, jusqu'à leur départ (retraite, fin de contrat, etc.).

Akteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité et le prouve par ses résultats. Depuis sa création en 2000, VINCI a acquis une réelle notoriété auprès des jeunes ingénieurs français et l'attrait de sa marque employeur contribue à le positionner à la huitième place des employeurs préférés auprès de cette cible en 2016, selon l'enquête menée par Universum en France.

1.2 Emploi

1.2.1 Effectifs

Présent dans plus d'une centaine de pays, VINCI employait 183 487 salariés à fin 2016, en légère baisse par rapport à 2015 (185 452 salariés). Cette évolution s'explique par des diminutions d'effectifs en Europe et dans certaines activités, compensées par des augmentations d'effectifs sur des grands projets à l'international et l'intégration de nouvelles sociétés. La part des entités européennes dans l'emploi total représente près de 79 % en 2016. La part des effectifs hors Europe augmente, passant de 20 % des effectifs totaux en 2015 à 21 % en 2016, notamment par la croissance de l'activité.

Dans un contexte économique européen particulièrement difficile depuis plusieurs années, les sociétés de VINCI résistent en mettant en application les outils de gestion des ressources humaines adéquats, notamment des actions de maillage territorial et de solidarité, ainsi que l'accompagnement de la mobilité professionnelle et géographique en fonction des activités. Néanmoins, des opérations de restructuration ont été menées, en concertation avec les organisations syndicales, pour proposer les solutions adaptées.

Répartition des effectifs par zone géographique, par pôle d'activité au 31 décembre 2016 et évolution

	2016								2015		2016/2015	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution	
France	6 530	643	510	33 612	22 215	31 105	858	95 473	52,0 %	97 936	(2,5 %)	
Royaume-Uni	-	-	26	496	2 511	5 573	-	8 606	4,7 %	8 506	1,2 %	
Allemagne	-	-	29	10 053	3 209	342	10	13 643	7,4 %	13 880	(1,7 %)	
Benelux	-	2	1	4 114	534	209	5	4 865	2,7 %	4 889	(0,5 %)	
Europe centrale et orientale	-	-	46	2 903	4 662	3 901	-	11 512	6,3 %	11 500	0,1 %	
Autres pays d'Europe	-	3 201	74	5 905	375	1 057	-	10 612	5,8 %	10 861	(2,3 %)	
Europe hors France	-	3 203	176	23 471	11 291	11 082	15	49 238	26,8 %	49 636	(0,8 %)	
Amériques	-	659	133	1 852	4 572	6 926	-	14 142	7,7 %	13 010	8,7 %	
Afrique	-	-	-	1 883	-	10 843	-	12 726	6,9 %	12 479	2,0 %	
Reste du monde	-	1 567	-	3 615	-	6 726	-	11 908	6,5 %	12 391	(3,9 %)	
Total	6 530	6 072	819	64 433	38 078	66 682	873	183 487	100,0 %	185 452	(1,1 %)	

Depuis 2011, la proportion des managers a progressé, passant de 17 % à 19 %. Au 31 décembre 2016, l'effectif global de VINCI se compose de 35 774 managers et 147 713 non-managers. Sur la même période, la part des femmes dans l'effectif a progressé de 13,3 % à 14,7 %, soit une augmentation de 11 %. Les femmes représentent 13,7 % des non-managers et 18,5 % des managers.

Répartition des effectifs par catégorie, par sexe, par pôle d'activité au 31 décembre 2016 et évolution

	2016								2015	2016/2015	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Managers	911	738	433	12 856	4 740	15 555	541	35 774	19,5 %	35 724	0,1 %
Hommes	592	465	293	10 859	4 049	12 552	343	29 153	81,5 %	29 282	(0,4 %)
Femmes	319	273	140	1 997	691	3 003	198	6 621	18,5 %	6 442	2,8 %
Non-managers	5 619	5 334	386	51 577	33 338	51 127	332	147 713	80,5 %	149 728	(1,3 %)
Hommes	3 246	3 917	223	45 227	29 888	44 792	111	127 404	86,3 %	129 264	(1,4 %)
Femmes	2 373	1 417	163	6 350	3 450	6 335	221	20 309	13,7 %	20 464	(0,8 %)
Total	6 530	6 072	819	64 433	38 078	66 682	873	183 487	100,0 %	185 452	(1,1 %)
Hommes	3 838	4 382	516	56 086	33 937	57 344	454	156 557	85,3 %	158 546	(1,3 %)
Femmes	2 692	1 690	303	8 347	4 141	9 338	419	26 930	14,7 %	26 906	0,1 %

La structure de la pyramide des âges chez VINCI reste solide, avec une répartition équilibrée entre les différentes classes d'âge. En cinq ans, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 9 % et celle des plus de 50 ans est restée stable autour de 25 %.

Répartition des effectifs par âge, par pôle d'activité au 31 décembre 2016 et évolution

	2016								2015	2016/2015	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Moins de 25 ans	77	352	78	6 053	2 868	6 191	96	15 715	9 %	15 865	(1 %)
De 26 à 35 ans	409	1 593	248	16 067	8 596	19 967	266	47 146	26 %	49 321	(4 %)
De 36 à 50 ans	3 172	3 102	357	25 193	15 376	26 427	310	73 937	40 %	74 283	(0 %)
Plus de 50 ans	2 872	1 025	136	17 120	11 238	14 097	201	46 689	25 %	45 983	2 %
Total	6 530	6 072	819	64 433	38 078	66 682	873	183 487	100 %	185 452	(1 %)

1.2.2 Embauches et départs

La diminution des effectifs entre 2015 et 2016 s'explique par la baisse des activités dans certains pays européens, notamment en France dans le contracting (construction, énergies et routes) malgré le développement international du Groupe, en particulier sur le continent américain. Les effectifs ont retrouvé leur niveau de 2011, passant de 185 452 salariés en 2015 à 183 487 en 2016. Le taux de rotation du personnel, autour de 23 % en 2016, conforme à celui du secteur, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier, notamment à l'international, et se compense par une politique de recrutement adaptée aux nouveaux chantiers.

1.2.2.1 Recrutement

Dans le monde, la part des emplois durables (contrats permanents, contrats à durée indéterminée, contrat à durée de chantier) dans les embauches est passée de près de 45 % en 2015 à 55 % en 2016. VINCI a ainsi poursuivi en 2016, et malgré un contexte économique difficile, sa politique de recrutement, notamment auprès des jeunes, qui ont représenté près de 15 % des recrutements en emploi durable de l'année, soit 3 285 personnes en première expérience. VINCI a embauché durant l'année 41 159 personnes dans le monde, dont 22 544 en emploi durable (6 627 en France).

1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

VINCI privilégie les emplois durables, dont la part est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 89 % des effectifs. À fin 2016, sur un effectif total de 183 487 salariés dans le monde, 163 047 personnes disposent de contrats durables et 20 440 personnes disposent d'un contrat non-permanent (contrat à durée déterminée pour la France). Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités. En France, celui-ci a concerné 11 491 personnes (en équivalents temps-plein) en 2016, soit une diminution de 2 % par rapport à 2015. VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance pour leur permettre de coupler une approche pratique aux enseignements théoriques qui leur sont dispensés dans leurs centres de formation. Signataire de la *Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance* avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en 2011, VINCI a permis à plus de 4 200 jeunes en alternance d'effectuer leur formation au sein du Groupe en 2016 (4 300 en 2015).

Répartition des effectifs par type de contrat, par pôle d'activité au 31 décembre 2016 et évolution

	2016								2015	2016/2015	
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Contrats permanents ^(*)	6 397	5 350	693	58 695	35 445	54 765	753	162 098	88 %	160 819	1 %
Contrats à durée de chantier ^(**)	-	1	8	128	85	727	-	949	1 %	1 365	(30 %)
Contrats non permanents ^(***)	53	715	106	3 222	1 762	10 188	51	16 097	9 %	19 043	(15 %)
Alternance	80	6	12	2 388	786	1 002	69	4 343	2 %	4 225	3 %
Total	6 530	6 072	819	64 433	38 078	66 682	873	183 487	100 %	185 452	(1 %)
Travailleurs intérimaires en équivalents temps-plein	8	216	6	6 323	2 964	12 635	33	22 185	12 %	23 487	(6 %)

(*) Contrats à durée indéterminée pour la France.

(**) Type de contrat spécifique à la France.

(***) Contrats à durée déterminée pour la France.

VINCI favorise le développement de l'emploi de salariés locaux ainsi que les mobilités internes. En 2016, 2 790 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne. Les sociétés du Groupe proposent des formules de type volontariat international en entreprise (VIE), qui permettent d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés. En 2016 comme en 2015, VINCI comptait dans ses effectifs 235 VIE. Le nombre d'expatriés est de 1 874 personnes à fin 2016.

Nombre de mobilités dans le monde

2016									
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%
Mobilité intra-pôle	8	12	4	1 049	571	989	2	2 635	94 %
Mobilité vers un autre pôle	14	3	18	31	19	58	12	155	6 %
Total	22	15	22	1 080	590	1 047	14	2 790	100 %

1.2.2.3 Motifs de départ

Les activités du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs métiers dans le cadre de chantiers mobiles d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin d'un projet ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiqués sous la qualification de fins normales de contrat.

Motifs de départ par pôle d'activité et évolution (*)

2016										2015	2016/2015
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Fins normales de contrat(**)	1 206	608	60	3 816	2 489	10 653	59	18 891	45 %	21 825	(13 %)
Démissions	32	118	38	3 232	1 804	5 266	29	10 519	25 %	9 050	16 %
Licenciements économiques	-	76	-	729	106	1 493	1	2 405	6 %	1 726	39 %
Autres licenciements	40	34	4	1 637	1 477	1 909	9	5 110	12 %	5 393	(5 %)
Autres motifs(***)	78	100	22	1 607	1 342	2 029	20	5 198	12 %	4 161	25 %
Total	1 356	936	124	11 021	7 218	21 350	118	42 123	100 %	42 155	(0 %)

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(***) Dont rupture de période d'essai, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

En 2016, dans un contexte économique toujours difficile, certaines entreprises ont mené des opérations de restructuration, voire de cessation d'activité. En France, la situation économique et sociale a poursuivi sa dégradation, impactant encore significativement le secteur de la construction et des travaux publics, conduisant à des réductions d'effectifs pour motif économique. VINCI Insertion Emploi (VIE), l'entreprise du Groupe spécialisée dans l'emploi, a mobilisé en 2016 ses compétences pour accompagner les entreprises devant réduire leurs effectifs et leurs collaborateurs dans une logique de parcours professionnels durables.

Dans ces circonstances difficiles, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe sont amenées à gérer des opérations quelquefois importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue mensuellement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international, et définit avec elles les politiques de l'emploi adaptées.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2016, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 321 millions. La part des heures supplémentaires reste stable depuis plus de dix ans, entre 5 et 6 % des heures travaillées (5,7 % en 2016), soit plus de 18 millions d'heures en 2016.

Organisation du temps de travail et évolution

2016				2015	2016/2015
	Managers	Non-managers	Total	Total	Évolution
Heures totales travaillées	60 570 650	260 911 852	321 482 502	320 653 846	0 %
Dont heures supplémentaires	560 834	17 762 512	18 323 346	17 000 795	8 %
Salariés à temps partiel	829	4 934	5 763	5 598	3 %

1.3.2 Absentéisme

Sur les 42 millions de journées calendaires travaillées dans le monde, 3,5 millions ont été comptabilisées en jours d'absence en 2016, l'absentéisme représentant 8 % des jours travaillés. Depuis plus de dix ans, la part des maladies non professionnelles dans l'absentéisme reste stable, aux alentours de 62 % (58,7 % en 2016). En revanche, la part des absences pour accident du travail a diminué, passant de 7 % à 4,3 %.

Répartition des jours d'absence par motif, par pôle d'activité et évolution

	2016								2015	2016/2015	
(en nombre de jours calendaires)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	%	Total	Évolution
Maladie non professionnelle	104 724	42 586	3 480	798 354	525 741	550 152	5 791	2 030 828	58,7 %	2 032 872	(0 %)
Accident du travail	6 104	10 412	489	36 164	36 722	59 922	255	150 068	4,3 %	162 007	(7 %)
Accident de trajet	702	1 971	107	11 653	7 823	9 590	54	31 900	0,9 %	29 801	7 %
Maladie professionnelle reconnue	156	265	-	14 340	19 741	25 836	-	60 338	1,7 %	66 421	(9 %)
Maternité/paternité	5 525	16 966	2 210	114 306	50 800	102 483	3 666	295 956	8,5 %	278 656	6 %
Chômage partiel/activité partielle	-	-	-	14 207	57 325	48 214	-	119 746	3,5 %	178 185	(33 %)
Autres causes	12 505	13 101	4 550	194 585	265 188	285 968	1 332	777 229	22,4 %	796 999	(2 %)
Total	129 716	85 301	10 836	1 183 609	963 340	1 082 165	11 098	3 466 065	100 %	3 544 941	(2 %)

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale de rémunération

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement des salariés à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc., dispositifs dont VINCI encourage le déploiement. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

À fin 2016, en France, plus de 96 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. En France, VINCI a distribué en intéressement et participation des montants inférieurs aux années précédentes (142 millions d'euros au lieu de 160 millions en 2015 au titre du partage des fruits de la croissance).

Répartition des avantages sociaux et évolution

(en millions d'euros)	2016	2015	2016/2015 Évolution	Dont France 2016	Dont France 2015	2016/2015 Évolution
Intéressement	73,0	76,0	(3,9 %)	63,5	68,5	(7,3 %)
Participation	86,3	95,1	(9,3 %)	78,3	91,0	(14,0 %)
Œuvres sociales	38,6	38,7	(0,3 %)	32,9	33,5	(1,8 %)
Abondement	111,0	110,1	0,8 %	102,4	98,2	4,3 %
Total	308,9	319,9	(3,4 %)	277,1	291,2	(4,8 %)

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Les charges de personnel de 2016 s'élèvent à 8 710 millions d'euros (8 770 millions d'euros en 2015), leur part rapportée au chiffre d'affaires est quasi stable, autour de 22,9 % du chiffre d'affaires (22,8 % en 2015).

Le comité des ressources humaines réunit tous les mois les principaux directeurs des ressources humaines du Groupe. Ils échangent sur les pratiques et définissent les grandes lignes directrices en matière de rémunération et de charges sociales, qui varient selon les législations du travail en vigueur dans chaque pays et selon les catégories « managers » et « non-managers ». VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

L'analyse des écarts de rémunération, réalisée chaque année, montre que les fonctions opérationnelles sont occupées historiquement par les hommes, ce qui explique en partie les écarts de rémunération entre hommes et femmes, même si ces postes commencent lentement à se féminiser (voir paragraphe 1.8.2). Au-delà, l'analyse des écarts résiduels est gérée par chaque entité, qui s'assure de l'équité des rémunérations à poste et potentiel identique.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

	Total		Managers		Non-managers	
(en milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Salaires moyen VINCI	35	35	62	61	29	28
Hommes	36	35	65	64	29	28
Femmes	32	31	48	47	26	26
Charges sociales	35 %	35 %	38 %	39 %	33 %	34 %

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadres, Etam (employés, techniciens, agents de maîtrise) et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Salaire moyen VINCI	39	38	64	62	34	33	33	28
Hommes	39	38	67	65	35	35	35	28
Femmes	37	35	51	50	30	29	29	25
Charges sociales	46 %	48 %	48 %	50 %	47 %	48 %	48 %	44 %

1.4.3 Épargne salariale

1.4.3.1 Actionnariat salarié

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne (PEG) en France. Ce produit, ouvert aux salariés depuis 1995, puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

L'effort d'épargne des salariés, qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par un prix connu à l'avance, faisant ressortir une décote de 5 % sur le cours de l'action, et par un abondement dont le niveau a été maintenu en 2016 et dont la grille favorise les versements des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

La contribution annuelle de l'entreprise s'élève au maximum à 2 500 euros par salarié. Le montant global de l'abondement pour le fonds Castor s'est élevé à plus de 98 millions d'euros en 2016 pour la France.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités et renforcer le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant l'opportunité aux salariés hors de France d'acquérir (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance du Groupe. Une nouvelle opération a été proposée en 2016, sur un périmètre élargi à 29 pays^(*), aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 460 filiales). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme.

Pour développer ce dispositif à l'international, VINCI a décidé de renouveler pour 2017 un schéma similaire sur 30 pays, intégrant un pays supplémentaire, la République dominicaine. Ainsi, près de 67 000 salariés dans 470 filiales, soit plus de 75 % des effectifs hors de France, peuvent participer s'ils le souhaitent à une offre dédiée et devenir actionnaires de VINCI. En six ans, le taux de couverture du dispositif d'épargne salariale est ainsi passé de près de 59 % à 88 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Couverture des dispositifs d'épargne salariale et évolution

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de pays couverts (dont la France)	15	20	24	28	30
Taux de couverture des effectifs	81 %	86 %	88 %	87 %	88 %

À fin décembre 2016, environ 120 000 salariés et anciens salariés du Groupe détiennent près de 9,2 % du capital de la Société au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI, ce qui traduit la confiance des salariés dans l'avenir du Groupe et en fait collectivement le premier actionnaire de VINCI. À la même date, le portefeuille moyen des épargnants s'élève à plus de 30 000 euros.

Créé en 2011, le Cercle des actionnaires salariés compte environ 13 350 membres au 31 décembre 2016, en légère progression sur un an. Il dispose d'un numéro Vert, d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Les actionnaires salariés peuvent ainsi s'inscrire pour devenir membres du Cercle et participer à différents événements, tels que des visites-découverte des villes de Lyon, Marseille et Paris, et des visites de chantiers ou de réalisations de VINCI. La e-letter « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

1.4.3.2 Épargne retraite

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), continue sa progression et complète ainsi l'offre d'épargne du plan d'épargne du groupe VINCI (PEG VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, propose aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

En 2016, VINCI, afin d'accompagner davantage ses salariés dans la constitution d'un complément de rémunération pour la retraite, a décidé de doubler le taux et le montant de l'abondement : les versements volontaires sont dorénavant abondés à hauteur de 100 % dans la limite de 400 euros par an pour 400 euros de versement. À fin septembre 2016, près de 38 % des salariés en France ont adhéré au Perco, dont plus de 60 % ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à près de 1 700 euros, en augmentation de plus de 13 % par rapport à 2015. La part des encours en gestion pilotée continue d'augmenter progressivement pour atteindre 46 % contre 54 % pour la gestion libre.

Le montant global de l'abondement pour le plan d'épargne retraite collectif du Groupe s'est élevé à 3,9 millions d'euros en 2016 pour la France, soit une évolution de 129 % (1,7 million d'euros versés en 2015).

(*) Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Par ailleurs, depuis 2013 en France, afin d'aider les salariés cadres et assimilés à se constituer un complément de retraite pour tenir compte de la situation des régimes de retraite obligatoire affectant particulièrement cette catégorie de personnel, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Ce dispositif complète le Perco ARCHIMÈDE, ouvert à l'ensemble du personnel en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel, la sortie du régime se faisant exclusivement en rente.

REVERSO est alimenté à parts égales par le salarié et l'employeur (sur la base d'un taux croissant proportionnellement avec la rémunération). Les cotisations, tout comme les versements libres que peut faire le salarié, sont déductibles du revenu imposable. Mis en place au travers d'un contrat d'assurance signé entre VINCI SA et l'assureur ACM-Vie à l'été 2013, il est proposé depuis à l'adhésion des filiales. À fin 2016, ce dispositif a été déployé sur l'ensemble des filiales et des salariés éligibles du Groupe en France, il couvre 766 sociétés, soit plus de 26 000 salariés potentiels.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le dialogue social est confirmé comme un élément central de la réussite du Manifeste du Groupe et des engagements qui y sont pris.

Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2016, 8 932 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 599 en France). Une enveloppe globale de 220 000 euros est versée aux organisations syndicales disposant de représentants au comité de Groupe, principalement en proportion de leur représentativité, pour les accompagner et leur donner les moyens d'exercer leurs mandats.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France, par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus d'une cinquantaine d'entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi et les prévisions sur ce point, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, qui se sont dotés d'instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de leurs relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. L'accord de renouvellement de ce dernier, signé en 2014 à l'unanimité avec les organisations syndicales, prévoit des représentants issus de 18 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Il se réunit au moins une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées dans l'espace économique européen et en Suisse. À fin 2016, le comité était composé de 50 représentants.

1.5.3 Libertés syndicales

L'activité du Groupe s'exerçant à 84 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés. À ce titre, afin de faciliter la communication entre les membres du comité d'entreprise européen et ainsi l'information des salariés des filiales européennes de VINCI quant aux travaux du comité, une plate-forme électronique d'échange a été mise en place au cours de l'année 2016 à l'usage desdits membres. Par ailleurs, le comité d'entreprise européen se voit proposer une formation juridique, économique et sociale de trois jours par an.

Pour les activités hors Europe, les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales.

1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des sociétés qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte les réalités locales et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2016, 1 005 accords collectifs ont été conclus, dont 18 % hors de France.

Un accord relatif à la promotion du dialogue social couvrant l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, signé avec les partenaires sociaux le 7 décembre 2015, a été mis en œuvre en 2016 confirmant la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers à l'entrée dans le mandat, mais également pendant et à l'issue de celui-ci. La commission de médiation, paritaire, a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation.

À la fin de leur mandat, les représentants bénéficient d'un abondement de leur compte personnel de formation sous certaines conditions de durée du mandat, notamment afin de faciliter leur reconversion.

Le Groupe est en cours de réflexion quant aux modalités de mise en œuvre des récentes dispositions réglementaires relatives à l'impact des accords collectifs sur la performance économique ainsi que sur les conditions de travail des salariés et s'engage à communiquer de la façon la plus pertinente sur ces éléments.

Répartition des accords collectifs par thème et évolution

	2016	Part sur le nombre total d'accords	2015	2016/2015 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	99	9,9 %	142	(30,0 %)
Diversité et égalité des chances	52	5,2 %	87	(40,2 %)
Droits syndicaux	58	5,8 %	75	(22,7 %)
Formation	5	0,5 %	28	(82,1 %)
GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	50	5,0 %	44	13,6 %
Prévention/sécurité/santé	42	4,1 %	55	(24,5 %)
Protection sociale	57	5,7 %	101	(43,6 %)
Rémunération et périphérie	607	60,4 %	550	10,4 %
Retraite	4	0,4 %	7	(42,9 %)
Autres	31	3,0 %	73	(57,5 %)
Total	1 005	100,0 %	1 162	(13,5 %)

Plus de 60 % des accords portent sur la rémunération. Parmi les autres thèmes, la négociation collective a abouti à des accords concernant l'aménagement et l'organisation du temps de travail, avec 99 accords signés en 2016. On note également une diminution des accords conclus relatifs aux droits syndicaux, passant de 75 en 2015 à 58 en 2016.

1.5.5 Conflits collectifs

Les absences pour grève chez VINCI restent très marginales. Ainsi, en 2016, sur les 42 millions de jours travaillés, les absences pour grève ont représenté 17 270 journées (dont 15 646 en France). Les revendications concernent essentiellement les salaires et répondent à des mots d'ordre nationaux.

1.6 Santé et sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple) et sur les sites d'exploitation (clients des autoroutes, des parkings, des aéroports, etc.). L'action de VINCI reposant sur l'incitation, le Groupe accompagne par ailleurs ses fournisseurs et ses sous-traitants en mettant à leur disposition des outils et des moyens, et en les associant à des actions phare. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI, publiée en 2013, traduit en dispositions structurantes les principes du Groupe en la matière. Depuis la mise en œuvre de cette politique prioritaire, les résultats sécurité se sont considérablement améliorés, y compris ces dernières années avec un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 6,84 (7,08 en 2015).

En 2016, la diffusion d'une culture sécurité pour tous les collaborateurs s'est poursuivie, ainsi que le travail sur la remontée et l'analyse des presque-accidents. L'identification des situations de presque-accidents et des situations à risque en amont des potentiels accidents permet non seulement de réduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture de la sécurité au quotidien. Des événements mondiaux sur le thème de la sécurité sont organisés régulièrement par les différents pôles du contracting telle, en 2016, la Semaine internationale de la sécurité chez VINCI Energies et chez VINCI Construction. L'intégration du personnel intérimaire et des sous-traitants dans les actions de formation et de sensibilisation à la sécurité se systématisent au sein du Groupe. Les données sécurité concernant les intérimaires et les sous-traitants sont également de plus en plus intégrées aux indicateurs de pilotage de performance du Groupe.

1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés au travail, y compris les risques psychosociaux. Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de qualité de vie au travail, et enfin à assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par la coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les directeurs santé-sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour mission de bâtir une culture santé et sécurité commune, de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et de proposer de nouvelles voies de progrès, adaptées à chaque métier. Les réseaux sociaux, les plates-formes internes collaboratives et les applications mobiles facilitent la diffusion et le suivi des actions sécurité auprès de la communauté des préventeurs, soit une centaine de personnes.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés font partie des différents dispositifs de prévention. Sur la thématique de la santé au travail, les initiatives, campagnes et études concernent notamment les addictions, l'ergonomie des postes de travail et les troubles musculo-squelettiques (TMS). De nombreuses actions sont menées sur le renouvellement du matériel et de l'outillage ainsi que sur l'organisation du travail. En France, plusieurs sociétés poursuivent leurs actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail avec l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail (Anact).

Résultat de ces différentes actions, le pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt est passé de 60 % à 70 % en cinq ans, soit une progression de plus de 17 %.

Taux de fréquence, taux de gravité, pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt et évolution

	Groupe			Dont France		
	2016	2015	2016/2015 Évolution	2016	2015	2016/2015 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(*)	6,84 ☒	7,08	(3,4 %)	8,67	9,07	(4,4 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ^(**)	0,47 ☒	0,51	(7,8 %)	0,78	0,85	(8,2 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	70 %	71 %	(1 %)	64 %	66 %	(3 %)

^(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

^(**) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

☒ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

En cinq ans, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 10,3 (résultat 2011) à 6,8 (résultat 2016).

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2016	2015	2016	2015
Concessions	16,14	18,95	0,82	0,92
VINCI Autoroutes	5,30	9,50	0,69	1,02
VINCI Airports	26,37	30,17	0,97	0,85
Autres concessions	4,24	4,59	0,41	0,57
Contracting	6,21	6,31	0,44	0,48
VINCI Energies	5,41	5,86	0,34	0,37
Eurovia	6,90	7,85	0,58	0,69
VINCI Construction	6,54	5,92	0,46	0,46
Groupe	6,84 ☒	7,08	0,47 ☒	0,51

☒ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

En 2016, le nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue dans le Groupe a été de 60 338 jours, à rapprocher des 42 millions de jours travaillés, en recul de plus de 9 % par rapport à 2015.

Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue, taux de fréquence, taux de gravité des maladies professionnelles reconnues et évolution

	Groupe			Dont France		
	2016	2015	2016/2015 Évolution	2016	2015	2016/2015 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle reconnue	60 338	66 421	(9,2 %)	59 775	65 781	(9,1 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles reconnues ^(*)	1,13	1,24	(8,9 %)	2,28	2,66	(14,3 %)
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues ^(**)	0,19	0,21	(9,5 %)	0,41	0,45	(8,9 %)

^(*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

^(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle x 1 000)/heures travaillées.

1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

VINCI associe pleinement les entreprises de travail temporaire aux objectifs de sa politique de prévention-sécurité et notamment à son objectif du « zéro accident ». Cette démarche se concrétise au travers des clauses des contrats-cadres qui lient dans la durée le Groupe à ses partenaires.

En 2011, les entreprises de travail temporaire ont été sélectionnées par le contrat-cadre du Groupe en France sur la base de données économiques et extra-financières. En 2015, un nouvel appel d'offres a été lancé, intégrant des critères de sélection accrus en matière de santé et de sécurité au travail. Ce nouveau référencement a pris effet au 1^{er} janvier 2016.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des acquis sécurité, de l'expérience et des savoir-faire techniques. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes de prévention. Les actions menées au travers des derniers contrats-cadres ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI, en particulier pour les activités de concession. En 2016, en France, ce taux de fréquence est de 19,95 ; à noter également, un recours décroissant aux intérimaires, passant de 23 487 en 2015 à 22 185 travailleurs intérimaires (en équivalents temps-plein) dans le monde en 2016.

Taux de fréquence en France des accidents du travail avec arrêt des intérimaires par branche et évolution^(*)

	2016	2015	2016/2015 Évolution
Concessions	-	13,39	(100,0 %)
Contracting	20,17	24,80	(18,7 %)
Total	19,95	24,66	(19,1 %)

^(*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente pour le Groupe un montant de 7,9 milliards d'euros en 2016, soit environ 21 % du chiffre d'affaires. Dans les activités de VINCI, la sous-traitance est multiforme et s'exerce à des niveaux très divers, certaines sociétés de VINCI se trouvant également en position de sous-traitant. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. Leur dénominateur commun est l'objectif « zéro accident », assorti de clauses particulières concernant le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail ainsi qu'une information permanente sur l'évolution des risques sur chantier. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI rappelle l'importance accordée par le Groupe au fait que les salariés de ses partenaires bénéficient sur les chantiers de conditions de sécurité comparables à celles de ses salariés. La diffusion de cette charte s'effectue au travers des clubs pivot régionaux, lieux de rencontres et d'échanges réguliers entre les dirigeants régionaux des activités du Groupe.

1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. L'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2016 a été la prévention des facteurs de pénibilité, avec l'objectif global d'optimiser les conditions d'exercice des métiers.

En France, les pouvoirs publics ont décidé de faire évoluer par le dialogue social les dispositifs réglementaires sur la pénibilité mis en place en 2015. VINCI a contribué à ce dialogue et le poursuit activement dans les branches professionnelles en 2016 et pour les années suivantes.

1.7 Formation

1.7.1 Politique générale de formation

La politique générale de formation a pour objectifs principaux de partager les fondamentaux de la culture du Groupe et de transmettre des savoirs et des savoir-faire, afin de répondre aux attentes de nos clients, d'en être le meilleur partenaire et de maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes. Elle vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque collaborateur grâce à des formations « métiers » et des sessions dédiées au management et au développement personnel et professionnel.

Le développement des compétences répond aux besoins d'amélioration de la productivité et d'adaptation à l'évolution des techniques et des technologies dans chaque métier. L'évolution des projets vers des ouvrages toujours plus complexes et globaux suscite par ailleurs de nouveaux besoins de formation à la mise en synergie des métiers.

Pour atteindre ces objectifs, les sociétés de VINCI ont développé leurs propres centres de formation internes. En central, VINCI Academy pilote des programmes de management, de management de projet et d'autres – transverses – destinés aux dirigeants du Groupe et aux filières fonctionnelles. VINCI Academy a renouvelé en 2016 son projet pédagogique. Le lancement d'un nouvel outil d'apprentissage en ligne, ayant pour ambition de constituer un socle solide pour la diffusion des savoir-être et des savoir-faire du Groupe, a été effectué au dernier trimestre.

Deux projets ont notamment été lancés : l'un porte sur la découverte du Groupe et est destiné à l'intégration des nouveaux embauchés VINCI. L'autre concernant les ouvrages provisoires s'intéresse à l'organisation des chantiers et à la sécurité.

En 2016, la part des formations dispensées par les centres de formation internes reste stable et représente 24 % du total. Afin d'accompagner la stratégie du Groupe, l'année 2016 a été marquée par une accélération du déploiement à l'international d'un grand nombre de programmes en management de projet, préparation et organisation des chantiers, sécurité, développement des connaissances et des compétences de nos collaborateurs, des sous-traitants mais aussi des partenaires.

Cette accélération est notamment permise par une utilisation du digital et des nouveaux dispositifs d'apprentissage. VINCI Energies compte ainsi plus de 13 modules de formation en e-learning et sept sur application mobile. Des formations relatives aux ressources humaines, au marketing et à la sécurité sont donc dispensées par ce biais.

L'internationalisation se confirme en 2016, en particulier avec VINCI Construction Grands Projets qui a poursuivi le déploiement de la démarche Skill up. Cette démarche vise à développer les connaissances et les compétences des personnels d'exécution et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) partout dans le monde, par la mise en place de centres de formation sur mesure sur chaque chantier. Ces formations s'adressent aux populations locales embauchées dans le cadre des projets. En 2016, Skill up a été déployé dans trois nouveaux pays (Égypte, République dominicaine et Djibouti). Dispensées à plus de 400 collaborateurs des projets (salariés, sous-traitants et partenaires), ces formations contribuent à développer leur employabilité à l'issue des chantiers.

Activité des centres de formation internes : nombre d'heures de formation et évolution

Pôles	Centres de formation internes	Nombre d'heures de formation en 2016	2016/2015 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2016	2016/2015 Évolution
VINCI (*)	VINCI Academy	5 585	88,9 %	434	156,8 %
Concessions		157 298	(10,4 %)	17 994	(12,8 %)
VINCI Autoroutes	Parcours Cofiroute, Parcours ASF, Parcours Escota	124 378	(20,0 %)	15 497	(15,2 %)
VINCI Airports	VINCI Airports Academy	32 920		2 497	
Contracting		610 657	6,5 %	36 526	9,9 %
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	154 775	0,3 %	9 473	3,1 %
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	91 157	(12,0 %)	3 365	(6,0 %)
VINCI Construction (**)		364 725	15,7 %	23 688	15,7 %
Total		773 540	2,9 %	54 954	1,7 %

(*) VINCI Academy concerne l'ensemble des pôles du groupe VINCI en France et à l'international.

(**) Centres de formation internes : Cesame, Centre Eugène Freyssinet, Centre Sogea-Satom, VINCI Construction Grands Projets.

1.7.2 Actions de formation

En 2016, en moyenne, 18 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 20 heures par manager et 17 heures par non-manager. 72 % des managers ont bénéficié d'une formation. L'investissement en formation a représenté en 2016 plus de 185 millions d'euros. Plus de 3,2 millions d'heures (soit 3,5 % de plus qu'en 2015) ont concerné principalement les formations métiers (40 %), l'hygiène et la sécurité (38 %). En 2016, l'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque salarié en lui proposant un projet de formation personnalisé s'est confirmée, puisque 123 064 collaborateurs ont été formés, soit 67 % des effectifs.

Répartition des heures par type de formation et évolution

	2016						2015	2016/2015	
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total	%	Dont France	Total	Évolution
Formation métier	205 152	1 075 016	1 151 506	128 662	1 280 168	39,8 %	675 441	1 248 773	2,5 %
Hygiène et sécurité	158 393	1 057 729	1 116 541	99 581	1 216 122	37,8 %	728 643	1 160 321	4,8 %
Environnement	8 376	28 960	30 471	6 865	37 336	1,2 %	14 583	41 397	(9,8 %)
Management	137 793	86 450	186 752	37 491	224 243	7,0 %	130 057	203 819	10,0 %
Administration et supports	115 458	140 001	166 327	89 132	255 459	7,9 %	157 376	252 046	1,4 %
Langues	58 783	71 305	88 073	42 015	130 088	4,0 %	43 391	129 451	0,5 %
Formation diversité	1 508	5 075	4 760	1 823	6 583	0,2 %	2 439	7 514	(12,4 %)
Autres	23 883	41 422	48 957	16 348	65 305	2,0 %	30 543	61 917	5,5 %
Total	709 346	2 505 958	2 793 387	421 917	3 215 304	100,0 %	1 782 473	3 105 238	3,5 %
Nombre d'heures de formation par salarié	20	17	18	16	18		19	17	3,5 %

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Depuis 2004, VINCI a engagé une politique diversité sur deux axes : la prévention de toute forme de discrimination, à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière des collaborateurs, d'une part, la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration, et de gestion des âges, d'autre part.

La conception et la mise en œuvre de la stratégie diversité s'appuient sur un réseau mondial comptant 154 animateurs à fin 2016. Ces animateurs sont formés et échangent régulièrement lors de journées « diversité » ou via leur réseau social collaboratif. Ils construisent des politiques et des actions déployables dans le Groupe. Ils ont été réunis deux fois au cours de l'année 2016 et les principaux thèmes traités ont été la diversité religieuse et la lutte contre les discriminations. VINCI Academy a poursuivi le déploiement de la formation « Manager la diversité au service de la performance », destinée aux managers du Groupe. En 2016, 75 managers du Groupe ont suivi cette formation.

En juillet 2016, une plate-forme digitale a été créée et testée auprès de plus de 350 managers du Groupe, dans un premier temps. Elle permet de tester la résistance du fonctionnement des entreprises aux risques de discrimination. Cet outil d'autodiagnostic comporte 150 questions, organisées en neuf modules (le recrutement, l'accueil et l'intégration, la gestion des emplois et des compétences, la formation, la rémunération, les départs et les sanctions, le dialogue social, la qualité de vie au travail et la politique diversité). Les questions sont classées en deux catégories : les éléments fondamentaux de la résistance aux risques de discrimination et les éléments de perfectionnement.

En France, le Groupe poursuit sa politique d'élargissement du périmètre des entreprises ayant obtenu le label Diversité attribué par Afnor Certification. Fin 2016, le Groupe compte dix entreprises labellisées, qui recouvrent ensemble 9,8 % de l'effectif France. Cinq autres entreprises sont engagées dans cette démarche de labellisation.

La diversité reste un thème indissociable du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances est de 52 en 2016. Une présentation de la politique diversité du Groupe et de ses principales composantes a été réalisée lors d'une réunion du Comité de groupe VINCI.

1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser la mixité dans ses métiers et d'atteindre notamment 25 % de femmes managers en 2020. Elles représentaient, à fin 2016, 19 % de l'effectif total des managers dans le monde et 21 % de l'effectif en France (20 % en 2015).

Depuis 2011, les effectifs féminins du Groupe sont passés de 24 301 à 26 930, soit une augmentation de près de 11 %, alors que l'effectif total du Groupe est resté stable, passant de 183 320 à 183 487.

Répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution

	2016						2015	2016/2015
	Nombre de femmes managers	En % de l'effectif des managers	Nombre de femmes non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total des effectifs féminins	En % de l'effectif total	Total	Évolution
Concessions	732	35 %	3 953	35 %	4 685	35 %	4 663	0 %
VINCI Autoroutes	319	35 %	2 373	42 %	2 692	41 %	2 779	(3 %)
VINCI Airports	273	37 %	1 417	27 %	1 690	28 %	1 604	5 %
Autres concessions	140	32 %	163	42 %	303	37 %	280	8 %
Contracting	5 691	17 %	16 135	12 %	21 826	13 %	21 880	(0 %)
VINCI Energies	1 997	16 %	6 350	12 %	8 347	13 %	8 395	(1 %)
Eurovia	691	15 %	3 450	10 %	4 141	11 %	4 124	0 %
VINCI Construction	3 003	19 %	6 335	12 %	9 338	14 %	9 361	(0 %)
VINCI Immobilier et holdings	198	37 %	221	67 %	419	48 %	363	15 %
Total	6 621	19 %	20 309	14 %	26 930	15 %	26 906	0 %

1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La politique de prévention à vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat).

L'association Trajeo'h, dont l'objectif est de favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et d'accompagner les entreprises du Groupe, en France, sur le sujet du handicap, a fortement développé son activité. 2016 a été marquée par une couverture complète du territoire français métropolitain. L'ensemble de ses structures a réalisé 433 prises en charge pour 463 signalements de salariés, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2015.

En 2016, dans le monde, 3 838 personnes en situation de handicap travaillent dans le Groupe. Elles représentent 2,1 % des effectifs du Groupe. La société Faceo Entreprise Adaptée, entreprise adaptée du Groupe spécialisée dans le domaine du facility management, compte 58 salariés handicapés à fin 2016, soit plus de 94 % de ses effectifs.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap en Europe a diminué de 8,7 % en 2016 et représente un chiffre d'affaires de 5,9 millions d'euros. La diffusion d'un kit pédagogique s'est toutefois poursuivie auprès des responsables achats et des managers. Il explique le fonctionnement des entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap et le type de prestations réalisées. Ce kit se compose d'un guide, d'un contrat type, d'un film et de supports visuels de sensibilisation. De son côté, l'outil de géolocalisation des EA et des Esat de VINCI Energies France est en cours d'adaptation dans les différents pôles du Groupe en prévision d'une utilisation générale en 2017.

Dans certains pays, la loi impose aux sociétés d'employer un certain pourcentage de personnes en situation de handicap (certains secteurs d'activité n'étant pas concernés par cette démarche) ou de s'acquitter d'une contribution compensatrice. Après une forte hausse en 2015, elle a diminué en 2016 pour atteindre 4,4 millions d'euros, s'approchant ainsi de la valeur moyenne de 4,6 millions d'euros qu'elle avoisinait depuis de nombreuses années.

Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution

	2016						2015	2016/2015
	Managers	En % de l'effectif des managers	Non-managers	En % de l'effectif des non-managers	Total	En % de l'effectif total	Total	Évolution
Concessions	29	1,4 %	414	3,7 %	443	3,3 %	435	3,4 %
VINCI Autoroutes	27	3,0 %	394	7,0 %	421	6,4 %	415	6,1 %
VINCI Airports	-	0,0 %	14	0,3 %	14	0,2 %	14	0,3 %
Autres concessions	2	0,5 %	6	1,6 %	8	1,0 %	6	33,3 %
Contracting	349	1,1 %	3 033	2,2 %	3 382	2,0 %	3 378	2,0 %
VINCI Energies	170	1,3 %	1 430	2,8 %	1 600	2,5 %	1 583	1,1 %
Eurovia	26	0,5 %	684	2,1 %	710	1,9 %	741	(4,2 %)
VINCI Construction	153	1,0 %	919	1,8 %	1 072	1,6 %	1 054	1,7 %
VINCI Immobilier et holdings	4	0,7 %	9	2,7 %	13	1,5 %	17	(23,5 %)
Total	382	1,1 %	3 456	2,3 %	3 838	2,1 %	3 830	0,2 %

2. Informations environnementales

2.1 Politique générale de l'environnement: « Ensemble pour la croissance verte ! »

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » (voir page 31) repose sur les engagements du comité Exécutif du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue très ouvert

avec les pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux, et avec les associations de protection de l'environnement. Les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants, qui ont pour mission de maîtriser les risques environnementaux. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe pilote ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle, tels la coordination Biodiversité, le groupe Économie circulaire ou encore le groupe Performance énergétique, et coordonne l'action environnementale du Groupe. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales, en reprenant le concept de l'ISO 26000, de faire le point sur son niveau d'engagement et de valider son plan d'actions environnementales.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II et son extension prévue dans l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2016. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social, et s'appuie sur les standards du GRI 4 (Global Reporting Initiative), qui sont déclinés pour les activités des sociétés de VINCI (voir le tableau de correspondance, pages 325 et 326). Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources (notamment en eau) et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting réalisé en central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La Note méthodologique, pages 198 à 200, en précise les éléments clés.

Le taux de couverture du reporting environnemental, à fin 2016, se maintient toujours au-dessus de 95 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. Malgré l'intégration des activités concessionnaires, cette diminution, suite à une hausse constante jusqu'en 2014, est due à la difficulté d'augmenter significativement le taux de couverture à l'international des activités de court terme, couplée à une progression du chiffre d'affaires au grand international. La fin de quelques grands chantiers à l'international ainsi que le lancement de nouveaux chantiers expliquent également la baisse du taux de couverture de VINCI Construction. Enfin, l'acquisition en 2015 de nouvelles sociétés à l'international (HEB Construction) nécessite la mise en cohérence des processus de reporting. L'effort se poursuit donc sur le suivi des activités de court terme au grand international pour atteindre un taux de couverture de 100 %, ces données étant suivies au niveau des chantiers mais non encore consolidées en central.

Taux de couverture du reporting environnemental – hors acquisitions au cours de l'exercice

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2016	2015	2014
Concessions	100	100	98
VINCI Autoroutes	100	100	100
VINCI Airports	100	100	100
Autres concessions	100	94	-
Contracting	-	-	-
VINCI Energies	99	99	100
Eurovia	99	99	96
VINCI Construction	90	97	97
VINCI Immobilier	100	100	100
Total	95	98	98

VINCI fait vérifier ses informations sociales, environnementales et sociétales par ses commissaires aux comptes depuis 2002. En 2016, le Groupe a désigné l'un de ses commissaires aux comptes comme organisme tiers indépendant pour attester la présence et la sincérité des informations RSE publiées dans ce rapport, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. L'organisme tiers indépendant mène des entretiens et réalise, en plus de la consolidation des données des pôles et différents métiers, des sondages sur l'application du référentiel. En 2016, les filiales suivantes ont été auditées : Eurovia, Sogea-Satom, VINCI Airports, VINCI Autoroutes (ASF, Cofiroute et Escota), VINCI Construction France, VINCI Construction UK, VINCI Energies Europe et VINCI Energies International & Systems. Les entreprises du contracting à l'international font l'objet d'un suivi particulier, notamment dans les pays suivants : Allemagne, Burkina Faso, Chili, Maroc, Portugal et Royaume-Uni. La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010, prenant en compte le décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur les évolutions notamment issues de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 173) et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'une vérification volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès et considère la transparence vis-à-vis des parties prenantes comme un élément de performance. Les données présentées dans ce rapport sont consolidées selon la même méthode que les données financières de VINCI. Certaines entités comme QDVC, filiale à 49 % de VINCI Construction Grands Projets, restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations et formations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI et représentent en 2016 un total de 37 336 heures. Les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Sur les chantiers, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement hebdomadaires. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. En 2016, au Royaume-Uni, VINCI Plc a, par exemple, mis en place 164 sessions totalisant 984 heures de formation, du module sur les bonnes pratiques environnementales jusqu'aux sessions visant à développer la prise en compte de l'environnement (Site Environmental Awareness Training Scheme – SEATS). VINCI Construction Grands Projets a mis en place une formation dédiée à l'environnement sur une durée de deux jours, à destination des collaborateurs du Groupe intéressés.

Formations et sensibilisation à l'environnement et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2016	2015	2016/2015
Concessions	8 426	7 120	18 %
VINCI Autoroutes	7 534	6 838	10 %
VINCI Airports	807	110	634 %
Autres concessions	85	172	(51 %)
Contracting	28 910	34 277	(16 %)
VINCI Energies	5 231	5 439	(4 %)
Eurovia	7 167	9 693	(26 %)
VINCI Construction	16 512	19 145	(14 %)
VINCI Immobilier et holdings	-	-	0 %
Total	37 336	41 397	(10 %)

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels de prévention. Des documents spécifiques et des équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier aux situations d'urgence. Chez VINCI Construction France, par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés à la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leurs métiers. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur l'adoption des bonnes pratiques.

En 2016, trois incidents environnementaux (quatre en 2015) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Deux incidents ont concerné des fuites d'huile à l'international (en Jamaïque et sur un chantier à Zwickau, en Allemagne) et le troisième une pollution d'eau et des sols au Canada, dans la province du Québec. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite ses sociétés à s'engager dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2016, les activités d'exploitation restent à un haut niveau de certification. Chez VINCI Autoroutes, 100 % des autoroutes en exploitation sont certifiées ISO 14001 ; chez VINCI Airports, 12 aéroports, correspondant à 72 % du chiffre d'affaires, sont certifiés. Dans les activités de contracting, la part du chiffre d'affaires certifié est en constante progression, notamment chez VINCI Energies : 43 % (24 % en 2010) et VINCI Construction : 81 % (59 % en 2010).

Couverture des activités du Groupe par la certification environnementale ISO 14001

(en pourcentage)	2016	2015	2014	Périmètre/Référence
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	100	100	100	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	100	100	100	en nombre de kilomètres
VINCI Airports, part du chiffre d'affaires	72	72	69	France et international
Autres concessions, part du chiffre d'affaires	18	7		France et international
VINCI Energies, part du chiffre d'affaires	43	40	34	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	60	63	63	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	45	39	39	en tonnes
Production des usines de liants en propre	33	61	61	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	25	32	32	France et international
VINCI Construction, part du chiffre d'affaires	81	75	64	France et international

Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, BREEAM®, LEED®, etc.). En 2016, le volume d'activité représenté par ces projets a atteint 2,9 milliards d'euros. Depuis 2010, 2 441 projets ont été labellisés, pour un volume de 23,8 milliards d'euros. En 2016, les entreprises de VINCI ont livré 305 opérations, dont 36 labellisées BREEAM® et 29 labellisées LEED®, en construction neuve comme en réhabilitation. À Paris (France), VINCI Construction France a réhabilité l'ancien siège d'Euler Hermes, immeuble des années 50. Cette opération de 12 000 m² de bureaux fait l'objet en 2016 d'une triple certification environnementale HQE™ Rénovation niveau Excellent, BREEAM® Europe Commercial 2009 niveau Very Good, LEED® Core & Shell 2009 niveau Gold et labellisée BBC Rénovation Effinergie. Elle fait partie de la centaine d'opérations Blue Fabric, la marque de construction durable de VINCI Construction France, conduites depuis son lancement. En 2016, le bâtiment L'Echo (Villeurbanne, en France) a été l'un des premiers bâtiments livrés à obtenir le nouveau label Bâtiment Bas Carbone (label BBCA). VINCI Immobilier a livré BE OPEN, figure de proue du nouvel ensemble de bureaux de la ZAC Paris Rive Gauche, en France. Ce bâtiment tertiaire de 8 670 m² de bureaux et 600 m² de commerces est l'un des premiers immeubles tertiaires respectant en France la Réglementation thermique (RT) 2012. Il a fait l'objet d'une triple certification: HQE, BREEAM® Very Good et label Effinergie+.

2.2 Préservation des ressources et économie circulaire

2.2.1 Utilisation durable des ressources

2.2.1.1 Protection de la ressource en eau

VINCI a répondu pour la cinquième fois au questionnaire du CDP Water Disclosure et fait ainsi partie des 607 entreprises mondiales en capacité de se livrer à cet exercice, soutenu par 643 investisseurs mondiaux. En 2016, le Groupe a obtenu la note « B- », soulignant le bon niveau de sa gestion de la ressource en eau par rapport aux autres entreprises du secteur. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : elle consiste à inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, à mesurer et réduire les consommations d'eau liées aux activités et produits, à protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international identifie les savoir-faire et construit de nouvelles offres spécifiques. Ces activités représentent environ 10 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction. Dans ce domaine, les opportunités se développent fortement : la demande en eau douce devrait se traduire par de lourds investissements et les événements climatiques extrêmes (inondations, tsunami, etc.) sont susceptibles d'imposer à l'avenir des travaux importants.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin d'en diminuer la consommation. Sur les autoroutes, 77 % du linéaire en service est, par exemple, équipé de systèmes de protection naturelle ou d'ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en œuvre du Paquet vert autoroutier en 2010 et reste un fort enjeu en 2016, dans le cadre du plan de relance autoroutier. ASF s'est ainsi engagé dès 2016 à lancer les premiers travaux visant à préserver la faune et les ressources en eau. Des programmes de pistage des fuites sont menés sur le réseau autoroutier d'Escota, dans le sud de la France. De son côté, VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une centaine de stations de lavage des bennes à béton en circuit fermé permettent aux chantiers de réaliser des économies de consommation très significatives. 100 % de leurs installations de centrales à béton comportent un bassin de décantation permettant le traitement des effluents et le recyclage de l'eau.

Les outils d'analyse de cycle de vie utilisés par VINCI permettent d'évaluer finement l'empreinte « eau » d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques permettant de préserver les ressources d'eau douce. VINCI Construction Terrassement a ainsi développé Aqua-eco, une nouvelle technologie permettant d'économiser jusqu'à 65 % du volume d'eau utilisé pour l'arrosage sur les chantiers de travaux publics. VINCI Construction Grands Projets propose de son côté une structure adaptée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau potable à l'international : Water Management International.

Consommation d'eau achetée (mètres cubes) et évolution

	2016	2015	Variation
Concessions	1 869 839	1 813 397	3,1 %
VINCI Autoroutes	841 552	791 110	6,4 %
VINCI Airports	978 668	976 551	0,2 %
Autres concessions	49 619	45 736	8,5 %
Contracting	7 682 786	6 321 956^(*)	21,5 %
VINCI Energies	321 236	296 764	8,2 %
Eurovia	3 244 483	1 330 994	143,8 %
VINCI Construction	4 117 067	4 694 198 ^(*)	(12,3 %)
VINCI Immobilier	1 782	5 663	(68,5 %)
Total	9 554 407	8 141 016^(*)	17,4 %

(*) Donnée 2015 révisée sur le périmètre de VINCI Construction UK.

Dans les métiers de contracting, la forte variation de la nature des projets d'une année sur l'autre explique l'importance des variations des consommations. La forte augmentation observée chez Eurovia tient quant à elle à l'actualisation des prix unitaires utilisés pour estimer la donnée. Cette hausse est également due à une utilisation accrue dans certaines carrières (Allemagne, République tchèque, régions Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, en France). Dans les concessions, la progression des consommations s'explique en partie par l'intégration dans le périmètre du reporting de concessions aéroportuaires notamment et par l'augmentation des besoins d'arrosage des stades dans le cadre de l'Euro 2016 de football. Pour VINCI Autoroutes, l'intégration par ASF des consommations d'eau d'irrigation achetée explique la légère hausse. Les activités de concession mettent en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire leurs consommations d'eau. ANA (VINCI Airports) est, par exemple, le seul acteur aéroportuaire au monde à évaluer son empreinte eau sur ses dix plates-formes : pour chaque aéroport, un plan d'actions est ainsi élaboré pour maîtriser et réduire la consommation et la pollution sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

VINCI poursuit l'amélioration du suivi de ses consommations d'eau, en consolidant le suivi des eaux forées ou pompées directement dans le milieu naturel. Le programme de suivi des consommations d'eau forée de VINCI Autoroutes s'étend désormais à la majorité des concessions.

Consommation d'eau forée (mètres cubes) et évolution

	2016				2015			
(en mètres cubes)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports ^(*)	Autres concessions ^(**)	Total concessions	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total concessions
Eau forée et prélevée directement dans les milieux naturels	369 922	53 856	4 441	428 219	373 188	56 323	2 700	432 211

(*) Par rapport à 2015, le périmètre intègre les aéroports du Cambodge.

(**) Parmi les concessions, seul le Stade du Mans dispose d'un forage d'eau.

La mesure des consommations d'eau achetée ou prélevée directement par forage ou pompage reste complexe. Cette mesure doit être couplée à une analyse qualitative, afin d'évaluer les impacts réels au regard de l'usage de l'eau et de la manière dont elle retourne dans le milieu naturel. Les activités de terrassement, par exemple, consomment de l'eau essentiellement pour limiter les émissions de poussières pendant les travaux, sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à l'aide de générateurs électriques installés à proximité des villages afin que les communautés puissent simplement y avoir accès. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation. Elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Pour les activités de fondations (tunnels, métros), l'eau présente dans le sous-sol est pompée, avant de retourner vers la nappe phréatique sans pollution. Ces quelques exemples prouvent la complexité de la mesure, compte tenu de la diversité des activités. Ainsi, le résultat obtenu au questionnaire du CDP Water 2016 (niveau Management B-) est un signe de maturité des sociétés de VINCI.

2.2.1.2 Consommation de matières premières

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2016, la maintenance des autoroutes a ainsi nécessité la mise en œuvre de 787 071 tonnes d'enrobés, dont près de 453 000 tonnes d'enrobés recyclés. Par ailleurs, l'approvisionnement en sel de déverglaçage s'est élevé à 16 396 tonnes (30 195 tonnes en 2015), notamment grâce à un hiver moins rigoureux ne nécessitant pas de mesures de prévention accrues pour assurer la sécurité des clients.

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts de maîtrise portent sur l'achat de matériaux recyclés (à performance égale aux matériaux neufs), sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.2) et sur l'approvisionnement local.

L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. Cette démarche s'illustre chez VINCI Construction France par le développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction de 2 613 logements de 2012 à 2015.

Leaders de la construction bois en France, les sociétés spécialisées de VINCI Construction France, réunies sous la marque Arbonis, ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de plus de 45 millions d'euros (41 millions en 2015). En 2016, le savoir-faire de la marque s'est notamment illustré par la construction du parc aquatique Aqualagon pour le compte de Villages Nature® Paris. Situé à 32 kilomètres à l'est de Paris, ce parc aquatique couvert de 9 000 m² à l'architecture pyramidale, dessiné par Jacques Ferrier, attenant à un vaste espace à ciel ouvert de 2 500 m², permet de se baigner toute l'année à plus de 30 °C grâce à l'énergie géothermique.

Reconnue comme action exemplaire en matière d'économie circulaire par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en France, l'engagement Granulat+ d'Eurovia est la première expérimentation d'écologie industrielle de son secteur. Cet engagement, mis en place sur les carrières de la zone méditerranéenne, a pour objectif de valoriser 100 % des ressources nécessaires à la production des granulats du BTP. Il repose sur le travail en commun des gestionnaires de carrières, des producteurs de déchets locaux et des utilisateurs de matières premières. En plus de ses bénéfices directs, cet engagement permet aux acteurs du territoire d'intégrer la problématique environnementale au cœur de leurs process. Cette démarche est déployée et adaptée en Île-de-France et en Haute-Normandie depuis 2015. En 2016, Eurovia a maintenu sa participation au sein de l'Institut de l'économie circulaire, renforçant davantage le lien avec les parties prenantes de cette démarche. Au niveau du Groupe, les travaux autour de l'économie circulaire se sont poursuivis au sein d'un groupe de travail, visant notamment à anticiper les actions d'intégration de matériaux recyclés et de recyclage des déchets de la filière du BTP, dans le cadre de la loi française de transition énergétique pour la croissance verte.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux et en participant aux travaux de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (Aftes). Soletanche Freyssinet participe au groupe de travail Diogen sur les bases de données environnementales et contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur les analyses de cycle de vie. Celle-ci permet d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution, et enfin de comparer des solutions techniques.

2.2.1.3 Consommations énergétiques

VINCI participe activement aux débats lancés par les pouvoirs publics en France et en Europe sur la transition énergétique, en particulier sur les thèmes de la réhabilitation énergétique des bâtiments et de l'éco-mobilité.

En France, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012), mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est effective depuis 2014. Pour répondre à ses exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres dans le domaine du logement et des bureaux, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions énergétiques de l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants, comme le chauffage tout air avec le procédé Green Floor. VINCI participe aux travaux de préparation de la future Réglementation bâtiment responsable (RBR), qui a vocation à élargir l'exigence de performance, aujourd'hui limitée aux aspects énergétiques, à l'ensemble des caractéristiques du bâtiment. Les réflexions en cours touchent aux usages et aux calculs des performances multicritères. Dans le cadre de son éco-engagement Oxygen®, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf ou en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2016, la démarche a été appliquée à 46 opérations d'ampleur Oxygen®, dont on retiendra notamment celles réalisées pour des projets de bureaux neufs à Seynod, Meylan et Lyon, en France. Menées en collaboration avec un bureau d'études externe en phase conception et en phase de vérification de la garantie de performance énergétique, elles permettent à VINCI Construction France de se positionner comme vérificateur et certificateur, déployant davantage la démarche Oxygen® pour lui donner une plus grande dimension et une meilleure visibilité.

Les activités de facility management de VINCI Energies mettent à profit leur savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer des offres de contrat de performance énergétique (CPE) et les proposer à leurs clients via leur structure dédiée, Smart Energy.

Dans le cadre de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », un outil de simulation de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier, NovaEquer, a été développé par Mines ParisTech. Commercialisé par un tiers, cet outil peut être utilisé par tous les acteurs des projets urbains (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, y compris concurrentes) pour apporter des réponses pertinentes à l'échelle de l'ensemble d'un quartier.

Consommation totale d'énergies (dont gaz naturel et électricité) et évolution

	2016				2015	Variation
	Gaz naturel (MWh)	Propane/GPL (MWh)	Électricité (MWh)	Total énergies (MWh) ^(*)		
Concessions	42 138	1 547	281 035	457 608	465 723	(1,7 %)
VINCI Autoroutes	5 508	783	127 419	227 032	230 683	(1,6 %)
VINCI Airports	36 044	764	139 802	212 918	211 882	0,5 %
Autres concessions	586	-	13 813	17 658	23 158	(23,8 %)
Contracting	1 100 684	2 926	718 118	7 368 471	7 734 344	(4,7 %)
VINCI Energies	48 763	390	89 075	859 029	869 300	(1,2 %)
Eurovia	1 018 905	235	322 794	3 675 455	3 703 873	(0,8 %)
VINCI Construction	33 016	2 300	306 251	2 833 987	3 161 171	(10,4 %)
VINCI Immobilier	20	-	2 382	4 662	4 886	(4,6 %)
Total	1 142 843	4 473	1 001 534 ☑	7 830 741 ☑	8 204 954 ☑	(4,6 %)

(*) Le total comprend les consommations de carburant, gaz naturel, propane, électricité, fuel lourd, charbon et huiles usagées.

☑ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les entreprises du Groupe portent une attention particulière à leur consommation d'énergies. En valeur absolue, celle-ci est en diminution de 4,6 % par rapport à 2015. En valeur relative, sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 206 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (223 MWh en 2015). Cette baisse significative, supérieure à la diminution du chiffre d'affaires, récompense les efforts des sociétés du Groupe. En 2016, l'amélioration du reporting a permis de consolider le suivi de nouvelles sources d'énergie, comme le propane, voire pour Eurovia d'élargir son reporting en intégrant le gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, sont prépondérantes dans les consommations totales. Eurovia est donc le premier pôle du Groupe à avoir mis en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant des améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. Dès 2013, la société a développé l'outil Bridge, un tableau de bord permettant un suivi des consommations d'énergie à différentes échelles opérationnelles (délégation, région, etc.). Elle développe également des offres à faible consommation énergétique : le procédé d'enrobés tièdes Tempéra® permet ainsi d'économiser entre 20 et 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Ces enrobés représentent 11 % de la production française en 2016 (13 % en 2015).

En 2015, VINCI Airports a défini sa nouvelle politique environnement, dont l'un des quatre objectifs principaux est la réduction de son intensité énergétique de 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 2013. La poursuite de cet objectif va de pair avec un renforcement de l'ensemble des actions en matière d'efficacité énergétique sur la totalité des plates-formes en exploitation. L'année 2016 a été l'occasion de déployer cette politique. Celle-ci repose également sur un programme d'actions de performance, permettant à chaque plate-forme de définir ses propres objectifs de progrès en fonction de ses activités. Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées constituent l'une des sept thématiques environnementales de performance.

VINCI Construction France a dépassé dès 2015 son objectif de 40 % de part de bungalows de chantier performants d'ici à 2016. En 2016, la part de bungalows performants atteint 81 %, dont 32 % de bungalows très performants (78 %, dont 24 % de bungalows très performants en 2015). Ses filiales spécialisées dans les métiers du bois, réunies sous la marque Arbonis, ont par ailleurs développé la Sylvabox, un bungalow en bois à isolation renforcée, permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 % par rapport aux bungalows de chantier traditionnels.

Consommations de carburant et évolution

(en litres)	2016			2015	Variation
	Diesel ^(*)	Essence	Total		
Concessions	12 585 280	192 435	12 777 715	13 644 165	(6,4 %)
VINCI Autoroutes	8 964 972	8 335	8 973 307	9 583 089	(6,4 %)
VINCI Airports	3 417 444	73 666	3 491 110	3 832 430	(8,9 %)
Autres concessions	202 864	110 434	313 298	228 646	37,0 %
Contracting	476 358 311	18 306 575	494 664 886	530 233 557	(6,7 %)
VINCI Energies	66 269 766	3 037 985	69 307 751	70 112 596	(1,1 %)
Eurovia	180 363 571	6 899 579	187 263 150	192 766 986	(2,9 %)
VINCI Construction	229 724 974	8 369 011	238 093 985	267 353 975	(10,9 %)
VINCI Immobilier	217 282	-	217 282	201 447	7,9 %
Total	489 160 873	18 499 010	507 659 883	544 079 169	(6,7 %)

(*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel, le gazole non routier et le fuel domestique.

En 2016, la réduction de 6,7 % des consommations de carburant s'explique à la fois par une baisse de l'activité, en particulier pour les activités de contracting, et par l'efficacité de la politique environnementale de réduction des consommations.

VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leurs consommations de carburant via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos et en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes, avec la solution de l'éco-comparateur VINCI Autoroutes. Des parkings, situés à proximité des gares de péage, organisent la rencontre entre les conducteurs et les passagers pour favoriser le covoiturage. À l'automne 2016, VINCI Autoroutes mettait à la disposition de ses clients 23 parkings de covoiturage, soit 1 799 places de stationnement qui lui sont dédiées (19 parkings en 2015 pour 1 485 places).

2.2.1.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Depuis plusieurs années, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI sont en forte hausse. En 2016, ces achats représentent 15 614 MWh (6 450 MWh en 2015), soit une augmentation de près de 800 % en cinq ans. L'augmentation concerne aussi bien les sites fixes que les chantiers.

Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent et développent les activités de conception, fourniture, installation et raccordement de centrales d'énergie renouvelable. Omexom, la marque de VINCI Energies spécialisée dans les projets de production, de transport, de transformation et de distribution d'énergie électrique, participe au développement des énergies renouvelables et a notamment contribué à installer plus de 20 % de la puissance éolienne en France et 30 % de celle du Maroc. En 2016, Omexom a poursuivi son déploiement en Afrique et réalisé la centrale solaire photovoltaïque de Bokhol (Sénégal). Les 75 000 panneaux solaires déployés dotent le site d'une puissance de 20 MW et font de Bokhol la plus grande centrale électrique de l'Afrique de l'Ouest, permettant de fournir de l'électricité à 160 000 personnes du nord du Sénégal, dans un pays où près d'une personne sur deux n'y a pas accès. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, piloté par Freyssinet et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Grand Éolien de l'Ademe dans le cadre du programme Investissements d'avenir, dont les travaux se sont poursuivis en 2016.

VINCI Autoroutes dispose de 2 812 équipements solaires, thermiques et éoliens (à l'exclusion des pompes à chaleur) de production d'énergie renouvelable.

2.2.1.5 Conditions d'utilisation des sols

La lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien d'un habitat intéressant pour les espèces présentes sont des éléments pris en considération en amont des projets et tout au long de l'exploitation des infrastructures. Un travail plus particulier est mené au sein de projets dont l'emprise foncière est importante et perdue à long terme, comme les infrastructures linéaires ou les carrières (Eurovia). Les entreprises du Groupe spécialisées en génie écologique (notamment Cognac TP, filiale d'Eurovia, et VINCI Construction Terrassement) mènent des opérations de restauration écologique de milieux et de sols impactés par des travaux d'aménagement (plantation d'espèces locales, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration de zones humides, de cours d'eau aux fonctionnalités dégradées, etc.). Les activités d'entreprises d'extraction comme Eurovia sont susceptibles de modifier durablement l'équilibre biologique des sols. Cette évolution du paysage permet cependant la création de nouveaux milieux et l'implantation de nouvelles espèces, pour certaines protégées. Les diagnostics initiaux sont désormais complétés par des inventaires en cours d'activité, permettant de mesurer l'efficacité des mesures de protection des espèces qui sont mises en place sur les sites. La prise en considération de la biodiversité intervient de manière encore plus significative lors de la remise en état de la carrière, phase essentielle de retour à un état équivalent à l'état écologique initial. Certains sites proposent parfois aux services de l'État de recréer un espace aux fonctionnalités écologiques plus remarquables que celles présentes initialement. Ainsi, Eurovia mène un travail de recherche sur les fonctionnalités et la qualité des sols reconstitués à partir de sédiments de dragage récoltés dans le port de Rouen et utilisés pour remblayer les ballastières de la carrière d'Yville-sur-seine (Normandie), à la fin de la période d'extraction des matériaux. Les résultats de l'étude font état d'une qualité des sols comparable d'un point de vue chimique et géologique. De plus, ce travail a permis de créer une zone humide, aux nombreuses fonctionnalités écologiques, qui n'existait pas à l'état initial.

2.2.2 Prévention et gestion des déchets

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux. VINCI réalise chaque année un suivi de la gestion des déchets (quantité et suivi des filières de valorisation).

Depuis qu'a été mis en œuvre le Paquet vert autoroutier, la totalité des aires de repos du réseau VINCI Autoroutes est équipée pour le tri sélectif des déchets. En cohérence avec la politique d'éco-conception du Groupe, l'accent est mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers de VINCI Autoroutes, afin qu'ils adoptent les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation. 66,5 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2016 (contre 56 % en 2015). En 2016, VINCI Construction UK présente toujours un haut niveau de valorisation de ses déchets, soit 98 % (97 % en 2015, 88 % en 2014). En France, la démarche Revalo, initiée par GTM Bâtiment (VINCI Construction France) et soutenue par l'Ademe et le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s'adresse désormais à l'ensemble des filiales de VINCI Construction France. Sur les 40 chantiers d'expérimentation de la démarche depuis son lancement (25 chantiers jusqu'en 2015), deux fois plus de déchets sont triés, avec une réduction en parallèle de 42 % de l'utilisation de camions par rapport à un chantier classique (37 % en 2015). Chez GTM Bâtiment, le taux de valorisation matière atteint 75,7 % (72 % en 2015), dépassant l'exigence de la réglementation française et européenne, fixée à 70 %. En 2016, le déploiement de la plate-forme Optidéchets s'est poursuivi, avec 149 chantiers concernés. Cet outil permet, d'une part, de mieux piloter la gestion et la prévention des déchets via des indicateurs clés (taux de tri, coût, volume moyen densité...) à l'échelle de l'entreprise, d'autre part, de mettre à disposition de chaque chantier un registre réglementaire et un rapport à destination du client.

Répartition des déchets dangereux et non dangereux en 2016

	2016					2015				
(en tonnes)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports ^(*)	Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction ^(**)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction ^(**)
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	17 412	12 722	1 830	357 146	316 385	20 133	8 011	536	368 684	368 594
Déchets dangereux (clients + exploitation)	1 225	469	197	2 242	457	2 293	458	122	1 752	4 316

(*) Le périmètre n'inclut pas les aéroports du Cambodge.

(**) Le périmètre se limite à VINCI Construction UK.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergie connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. La société s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agréats d'enrobés recyclés dans sa production totale d'enrobés. Ce pourcentage a atteint 13,5 % en 2016 en France, positionnant Eurovia comme leader de son secteur.

Recyclage et valorisation chez Eurovia en 2016 et évolution

	2016				2015	
	Monde	2016/2015 Évolution	France	2016/2015 Évolution	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	15,9	109 %	13,5	(5 %)	7,6	14,2
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	6,4	5 %	5,2	5 %	6,1	5,0
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	4,4	(38 %)	9,2	8 %	7,1	8,5

VINCI est peu concerné par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire puisqu'il ne gère pas directement d'espace de restauration à destination de ses clients et de ses salariés. Les entreprises du Groupe mènent néanmoins des actions et des mesures sont prises pour les activités concessionnaires qui sont en contact direct avec les clients et les usagers. En cas d'événements immobilisant les clients sur le réseau, VINCI Autoroutes prévoit des boîtes de ravitaillement (VINCI Box). Celles-ci, lorsqu'elles arrivent à quelques jours de leur date de péremption, sont distribuées à des associations d'aide aux personnes défavorisées. Le Stade de France a noué un partenariat avec l'association Le chaînon manquant. Cette association collecte au lendemain de chaque événement les sandwiches et autres desserts pour lesquels la chaîne du froid n'a pas été rompue. Ainsi en 2016, l'équivalent de 2 300 repas a été récupéré par des structures d'accueil et restaurants sociaux à Paris et à Saint-Denis et 1,2 tonne de déchets alimentaires a été évitée.

2.2.3 Mesures de prévention et de réduction des nuisances

2.2.3.1 Rejets dans l'air

Les sociétés de VINCI travaillent sur les problématiques de qualité de l'air intérieur et extérieur. Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment chez VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent d'une utilisation par les clients (véhicules automobiles, camions, avions, etc.). Pour limiter la congestion du trafic et lutter contre la pollution de l'air, VINCI Autoroutes a mis en place des mesures de régulation de la vitesse. Eurovia a développé un procédé innovant de dépollution de l'air qui élimine les oxydes d'azote : le NOxer®. Adapté et couplé à des murs antibruit, il permet d'obtenir une double efficacité, sonore et atmosphérique. Ce procédé permet d'éliminer de 15 à 25 % de la pollution globale et de réduire jusqu'à 75 % les oxydes d'azote pour les riverains. De leur côté, VINCI Construction France et les activités de facility management de VINCI Energies développent des solutions techniques permettant de garantir la qualité de l'air dans les bâtiments qu'ils construisent et exploitent. VINCI Construction France poursuit son plan de management de la qualité de l'air intérieur, permettant d'intégrer cet enjeu dans un projet, de la phase de programmation jusqu'à la livraison.

2.2.3.2 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tel le Viaphone®, développé par Eurovia.

VINCI Airports s'efforce de réduire au maximum les nuisances sonores pour les riverains sur l'ensemble des aéroports en exploitation. Cela passe notamment par un système de monitoring en continu du bruit et de suivi des trajectoires, par l'insonorisation de logements de riverains, la réalisation d'études et de plans d'actions de réduction du bruit.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés. En 2016, 296 nouveaux logements ont été protégés du bruit sur le réseau VINCI Autoroutes, portant le total à 4 311 depuis 2010.

2.3 Lutte contre les changements climatiques

Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive de réduction et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte huit installations soumises au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ III) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 130) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a poursuivi ses travaux sur la sensibilité de ses activités au CO₂ et soutient les activités du Shift Project. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2012, VINCI s'est engagé pour la croissance verte, en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO₂ scopes 1 + 2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des émissions des clients dans les activités de concession qui comptabilisent leurs émissions scope 3.

2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques. Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, électricité pour l'essentiel, sur les sites fixes et les chantiers. Environ 2,6 millions de tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2016, selon la nouvelle méthodologie et l'actualisation des facteurs d'émission (2,2 millions de tonnes équivalent CO₂ selon les facteurs d'émission utilisés jusqu'en 2015). 32 filiales françaises de VINCI sont concernées et appliquent l'article 75 de la loi Grenelle II, visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'actions pour les réduire – bilan qui a été renouvelé en 2015 et qui devra l'être dorénavant tous les quatre ans. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les facteurs d'émission issus de la base carbone® de l'Ademe.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2) et évolution

	Tonnes éq. CO ₂ – valeur réelles (émissions actualisées avec les nouveaux facteurs d'émission)	Tonnes éq. CO ₂ – suivi de l'objectif de réduction (utilisation des facteurs d'émission de l'engagement)	Tonnes éq. CO ₂	2016/2015 Évolution
	2016	2016	2015	
Concessions	135 705	117 998	115 591	2,1 %
VINCI Autoroutes	40 319	32 884	34 394	(4,4 %)
VINCI Airports	91 865	81 853	77 456	5,7 %
Autres concessions	3 521	3 261	3 741	(12,8 %)
Contracting	2 419 402	2 114 315	2 166 359	(2,4 %)
VINCI Energies	252 087	215 007	218 063	(1,4 %)
Eurovia	1 209 554	1 057 672	1 065 489	(0,7 %)
VINCI Construction	957 761	841 636	882 806	(4,7 %)
VINCI Immobilier et holdings	888	730	711	2,7 %
Total	2 555 995 ☒	2 233 043 ☒	2 282 661 ☒	(2,2 %)
Intensité carbone (teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)	-	58,7	59,3	(1,1 %)

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI – hors acquisition durant cet exercice.

☒ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe sont en légère diminution par rapport à 2015, selon la méthodologie utilisant des facteurs d'émission identiques d'une année sur l'autre pour suivre l'objectif de réduction. La baisse moins prononcée que les années précédentes s'explique par l'élargissement à de nouvelles sources d'énergie et la fiabilisation de leur suivi, signe d'une amélioration constante du reporting pour suivre les postes d'émission significatifs du Groupe. L'intensité carbone en teq. CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires est en légère diminution, à 58,7 teq. CO₂. Depuis 2009 (71 teq. CO₂), l'intensité carbone a diminué de 17,5 %. Les nombreuses actions de maîtrise et de réduction des émissions mises en place au cours des dernières années ont permis cette réduction.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. À ce titre, Eurovia fait partie des 33 entreprises sélectionnées par l'Association bilan carbone pour travailler sur la problématique du système de management des émissions de gaz à effet de serre (les actions mises en œuvre sont décrites dans le paragraphe 2.2.1.3). Poursuivant ses efforts de réduction de ses émissions, Eurovia a élaboré en 2016 une nouvelle stratégie environnement et croissance verte, avec des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux par métier visant à atteindre l'objectif de réduction des émissions du Groupe à l'horizon 2020.

Afin de développer des offres à faible contenu CO₂, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3). À ce titre, VINCI a initié fin 2016 une étude visant à développer une méthodologie pour évaluer le scope 3 de sa filière bâtiments, en France et à l'international, dont les résultats seront connus en 2017. L'enjeu est, à terme, de développer de nouvelles méthodologies d'évaluation du scope 3, couvrant la diversité des activités du Groupe. L'objectif, pour VINCI, est de pouvoir répondre aux nouvelles dispositions de l'article 173 de la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte, mais avant tout de s'assurer d'une meilleure connaissance de son impact carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur, afin de pouvoir contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris signé en 2015.

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident essentiellement dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux, soit plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO₂ des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO₂, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.), permettant de s'assurer que l'économie de CO₂ ne génère pas d'autres impacts pendant la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la chaire «Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures», sont utilisés dans de nombreuses filiales. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, est ainsi déployée dans tous les pôles : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers dans la branche concessions et optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. Disponible sur son site Internet, l'éco-comparateur de VINCI Autoroutes calcule le gain CO₂ des conducteurs. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen®. En 2016, VINCI Construction France et les activités de facility management de VINCI Energies ont poursuivi leur travail commun pour développer l'offre Oxygen® de garantie de performance énergétique en phase d'usage réel.

La Fondation d'entreprise LISEA Carbone finance des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au sein des territoires traversés par la LGV SEA Tours-Bordeaux. Les projets concernent trois axes : performance énergétique des bâtiments, éco-mobilité et agriculture. En 2016, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments soutenus par la fondation permettront une économie annuelle de 3 400 MWh, soit 733 tonnes de CO₂.

Émissions de CO₂ (scope 3) des sociétés de VINCI Concessions et de ses usagers et clients

(en tonnes éq. CO ₂)	VINCI Airports ^(*)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports ^(*)	VINCI Autoroutes
	ACA 2016	2016	ACA 2015	2015
Émissions ISO scopes 1 + 2	58 825	40 319 ^(**) ☒	50 455	34 394 ☒
Émissions des usagers/tiers (scope 3)	699 199	13 054 556 ☒	616 099	12 625 241 ☒

(*) Périmètre groupe ANA (Portugal), émissions de l'année N – 1 prises en compte dans l'Airport Carbon Accreditation de l'année N.

(**) Émissions selon la nouvelle méthodologie utilisant les facteurs d'émission Ademe 2015.

☒ Donnée ayant fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.

Comme en 2014 et 2015, les émissions de gaz à effet de serre des sociétés de VINCI Autoroutes font en 2016 l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance raisonnable par notre organisme tiers indépendant, c'est-à-dire le plus haut niveau de transparence atteignable par une entreprise. Entre 2015 et 2016, les émissions des clients de VINCI Autoroutes progressent moins vite que l'augmentation du trafic. En 2016, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 66 395 tonnes de CO₂ ☒ (60 845 tonnes en 2015, donnée recalculée avec les facteurs d'émission actualisés en 2016), soit 277 194 tonnes depuis leur mise en service en 2010. Les places de covoiturage mises à disposition (voir paragraphe 2.2.1.3) ont permis une économie de plus de 10 000 tonnes de CO₂ en 2016. En ce qui concerne VINCI Airports, 24 aéroports ont acquis la certification Airport Carbon Accreditation (ACA), dont sept aéroports du groupe ANA ayant reçu le niveau 2 (réduction). VINCI Airports exploite 24 des 180 aéroports accrédités dans le monde. Dans ce cadre, en 2016, l'entreprise a fait vérifier ses émissions scope 3 de l'année 2015.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été très appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2016, pour la dixième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat. En 2016, VINCI fait toujours partie de l'indice Carbon Disclosure Project Leadership Index (CDLI) France en obtenant le niveau B pour sa réponse au Carbon Disclosure Project (CDP) (98 sur 100 et niveau B en 2015, 100 sur 100 niveau A- en 2014, 93 sur 100, niveau B en 2013). Réalisé pour le compte de 827 investisseurs réunissant 100 trillions de dollars américains d'actifs sous gestion, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception, où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés, tant en interne qu'avec les partenaires scientifiques du Groupe. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, les îlots de chaleur urbains ou encore la résilience de la ville.

2.4 Protection de la biodiversité

2.4.1 Politique générale en matière de biodiversité

La coordination Biodiversité est composée d'une quarantaine d'experts écologues du Groupe et de responsables environnement des différents métiers. Elle assure, entre autres missions, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. À ce titre, elle invite les associations, les bureaux d'études, les représentants des pouvoirs publics et les entreprises à faire connaître leurs activités et les outils mis en œuvre. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « Ensemble ».

L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette reconnaissance constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'actions biodiversité. Ces actions transversales, renouvelées en 2016 pour quatre ans dans le cadre de la SNB, ciblent cinq objectifs principaux :

- mutualiser et améliorer les connaissances dans le domaine de la biodiversité;
- partager les bonnes pratiques;
- former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de VINCI sur ces sujets;
- développer des solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur des activités du Groupe;
- favoriser la création de partenariats avec les parties prenantes externes.

Quatre ans après la création de la coordination Biodiversité, de nombreuses actions ont été lancées dans chacun de ces domaines et la plupart sont maintenant en phase de déploiement dans les filiales de VINCI. Quatre groupes de travail thématiques, respectivement dédiés au dialogue avec les parties prenantes, à la stratégie de compensation, aux méthodes de suivi écologique et aux travaux sur la biodiversité dans le cadre d'activités internationales, ont été créés en 2016 afin de mutualiser outils et bonnes pratiques.

2.4.2 Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'inscrivent dans un cycle de temps long et impactent directement les milieux naturels, ont intégré une démarche biodiversité spécifique depuis de nombreuses années. Il s'agit en particulier des activités concession-construction d'infrastructures de transport (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les dispositions permettant d'éviter, de réduire et de compenser en dernier lieu les impacts de l'activité sur les milieux naturels sont définies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés.

Avec le souci d'agir toujours au plus près du terrain, une attention particulière a été portée en 2016 au déploiement de modules de formation et de sensibilisation spécifiques aux enjeux de la biodiversité. Chez VINCI Concessions, la formation Biodiversité et parties prenantes

a concerné 21 personnes en 2016. Chez Eurovia, des modules spécifiques biodiversité ont été intégrés dans les formations des jeunes ingénieurs impliqués dans la gestion des carrières ou dans le domaine technique, ainsi que dans les formations concernant la réglementation environnementale destinées aux opérationnels. Des quarts d'heure biodiversité ont été institués sur certains chantiers pour s'assurer que le personnel comprend et prend en compte correctement les moyens de signalisation de la biodiversité. Dans le cadre de son label Attitude environnement, VINCI Construction France poursuit le déploiement de ses modules de formation sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets, notamment en milieux urbains. Un guide technique sur les toitures végétalisées est également mis à disposition. VINCI Construction Grands Projets a dédié une partie importante à la protection de la biodiversité au sein de sa nouvelle formation environnement.

Pour les sociétés concessionnaires d'infrastructures linéaires, l'enjeu biodiversité réside principalement dans la fragmentation des habitats naturels. Les efforts visent, autant que possible, à rendre les infrastructures « transparentes », à assurer la réversibilité des obstacles et à restaurer des continuités écologiques (création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement d'ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc.). VINCI Autoroutes a également mis à la disposition de ses clients des espaces de sensibilisation à l'occasion de ses Étapes estivales, signalé et valorisé, à l'aide de panneaux, les aires où ne sont pas employés de produits phytosanitaires et publié un guide sur la gestion des espèces protégées le long de son réseau.

Passages faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2016	2015	2014
Passages petite et grande faune (<i>en nombre</i>)	806	783	771
Sections clôturées (<i>en km</i>)	8 543	8 497	8 466

Pour Eurovia, l'enjeu biodiversité réside notamment dans le réaménagement des sites des carrières en cours et à l'issue de la phase d'exploitation. Un partenariat avec le service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a été mis en place depuis 2012 sur le sujet. Renouvelé en janvier 2016, il s'illustre par l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et d'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche consiste à cartographier les sites d'Eurovia en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et à déterminer les mesures nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques. En 2016, 42 % des carrières d'Eurovia étaient situées à proximité (dans un rayon de 2 km) d'espaces naturels ou de zones de protection (ZNIEFF, Natura 2000, parc national, parc régional, parc naturel marin, réserves naturelles régionales et nationales, etc.).

Le MNHN a par ailleurs développé avec Eurovia un indicateur de qualité écologique (IQE) spécifique aux activités de carrière et facilitant l'évaluation de l'efficacité des actions et méthodes de gestion de la biodiversité. De 2013 à 2015, l'IQE a été testé sur 12 carrières. En 2016, cet indicateur a été étendu à huit sites supplémentaires en France. Ce déploiement est favorisé par la formation à l'IQE dispensée par le MNHN aux partenaires locaux.

Indicateurs biodiversité propres aux carrières d'Eurovia

	2016	2015	2014
Carrières ayant créé une CLCS ^(*)	19 %	52 %	47 %
Carrières ayant engagé des partenariats avec des naturalistes locaux	25 %	30 %	26 %
Carrières engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la <i>Charte environnement</i> de l'Unicem ^(**)	72 %	79 %	75 %
Nombre de données faune-flore transmises par les carrières d'Eurovia au sein de l'INPN ^(***)	9 800	11 162	9 200

(*) CLCS : Commission locale de concertation et de suivi.

(**) Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

(***) INPN : Inventaire national du patrimoine naturel.

En 2016, plus de 96 % des chantiers de VINCI Construction Terrassement ont utilisé la signalétique biodiversité. Plusieurs succès commerciaux et opérationnels ont par ailleurs mis en valeur le savoir-faire et l'offre de génie écologique de l'entreprise : 25 appels d'offres ont été remportés en 2016 (sept en 2015). L'adhésion à la démarche via des partenariats locaux et associatifs a permis la mise en œuvre de méthodes d'exploitation adaptées. Des modules de formation aux métiers du génie écologique ont été développés au sein de l'entreprise avec des organismes de formation et des bureaux d'études spécialisés : 54 heures de formation ont été dispensées sur l'environnement au sein des parcours de formation, qui totalisent 600 heures de formation au sein de VINCI Construction Terrassement.

Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le concessionnaire LISEA a élaboré un référentiel et une méthodologie de contrôle des ouvrages de transparence écologique et a commencé à l'appliquer dès 2014 (dix points de contrôle par ouvrage de transparence écologique). En parallèle, un protocole de suivi de la fonctionnalité de l'ouvrage a été conçu en partenariat avec les associations environnementales, validé par la suite avec les partenaires de l'État.

La nouvelle politique environnement de VINCI Airports comprend un axe sur la préservation de la biodiversité qui vise à faire un inventaire écologique de tous les sites des aéroports du Groupe, afin d'adapter les plans d'actions au contexte local. Les inventaires débiteront en 2017.

2.4.3 Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité

VINCI Autoroutes a activement contribué à la conférence internationale de recherche de l'Infra Eco Network Europe (IENE), qui s'est tenue à Lyon du 30 août au 2 septembre 2016 sur le thème de l'intégration environnementale et paysagère des infrastructures de transport, notamment par l'organisation de visites de terrain.

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a été créée fin 2012. Dotée d'un budget de 5 millions d'euros pour la période 2012-2020, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, des entreprises ou des centres de recherche implantés dans l'un des six départements traversés par le tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

Depuis 2013, la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a soutenu plus de 100 projets, ce qui a permis de :

- mobiliser plus de 1 400 personnes (salariés et bénévoles) et embaucher 37 personnes pour leur mise en place ;
- valoriser les projets dans plus de 300 publications (articles de presse, revues scientifiques, réseaux sociaux, émissions radio) ;
- organiser 307 événements (sorties terrain pour les scolaires et le grand public, journées portes ouvertes, inaugurations, etc.), auxquels plus de 8 800 personnes ont participé ;
- former 700 personnes sur différents sujets de préservation de la biodiversité, au cours de 100 sessions de formation organisées dans le cadre des projets soutenus.

Nombre de nouveaux projets soutenus par la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité par thème et par an

	2016	2015	2014
Travaux de restauration et de conservation des milieux	4	12	11
Études et inventaires appliqués	7	22	15
Outils de sensibilisation et de formation	16	13	4
Total	27	47	30

Entre autres actions de mécénat en faveur de la biodiversité, les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », née du partenariat entre VINCI et trois écoles de ParisTech (Mines, École des ponts, AgroParisTech), ont abouti à la création de deux outils d'évaluation de la biodiversité en milieu urbain : Biodi(V)strict et NewDistrict.

Biodi(V)strict est un outil de diagnostic et d'aide à la décision qui permet d'améliorer le potentiel biodiversité d'un projet d'aménagement en contexte urbain et péri-urbain. Élaboré par AgroParisTech et développé par VINCI Construction France, il permet d'allier les contraintes des aménageurs aux exigences scientifiques des écologues. Une étude Biodi(V)strict sur un projet de construction ou de rénovation permet de développer des axes d'amélioration et de proposer des solutions plus favorables à la faune et à la flore locales. Biodi(V)strict a été utilisé sur 13 projets de VINCI Construction France depuis 2014 (logements, bureaux, commerces, écoles, collèges, campus universitaires). Il s'applique à des opérations en partenariat public-privé, en montage/développement immobilier ou en conception-réalisation, et a pour ambition d'être déployé à différentes étapes (programmation, conception, réponse à un appel d'offres, etc.).

NewDistrict est un outil de simulation multi-agents, dont l'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné. Chaque participant doit jouer le rôle d'une partie prenante d'un projet d'aménagement (promoteur, pouvoirs publics, agriculteur, etc.). Un logiciel informatique permet de simuler l'évolution de la biodiversité sur le territoire en fonction des décisions de chaque partie prenante. NewDistrict permet ainsi aux participants de prendre conscience de l'influence de la conduite du projet sur ses performances environnementales. Cet outil d'apprentissage à la concertation fait l'objet d'un dépôt de licence open source reconduit chaque année.

Depuis 2014, VINCI participe au conseil d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), qui est composé de 166 structures. VINCI est membre du groupe Matériaux de construction et travaux du collège Activités économiques et industrielles.

2.5 Prévention et réparation

2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventio® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention en matière d'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	100	66	51
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	23	26	40
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,37	0,33	0,30

Les dépenses engagées pour l'environnement chez VINCI Autoroutes (investissement et entretien) augmentent en 2016 par rapport à 2015, suite au démarrage du Plan de relance autoroutier.

2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir la partie C : Facteurs de risques (risques environnementaux et technologiques) du rapport de gestion, pages 130 et 131.

2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités significatives au cours de l'exercice 2016 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

3. Informations sociétales

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

3.1.1 Contribution au développement économique régional

Créé en 2000 à partir d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité (près de 70 % des entreprises du Groupe ont moins de 100 salariés), VINCI est présent en 2016 dans plus de 100 pays.

Répartition des sociétés du Groupe par nombre de salariés au 31 décembre 2016

2016									
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	
De 1 à 99 salariés	1	9	10	496	164	292	5	977	69 %
De 100 à 499 salariés	-	2	4	159	65	140	1	371	26 %
Plus de 500 salariés	3	4	-	16	21	29	1	74	5 %
Total	4	15	14	671	250	461	7	1 422	100 %

3.1.1.1 Impact des entreprises locales

Les missions des sociétés de VINCI sont de concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée. Elles sont ainsi des acteurs de premier plan de l'aménagement des territoires, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Qu'elles développent des activités de construction ou de concession, les sociétés du Groupe produisent des richesses importantes sous forme de revenus, de sous-traitance, de développement d'activités annexes, de fiscalité locale ou de soutien à des associations. Par nature non délocalisables, ces activités contribuent à la structuration et à la cohésion des territoires, et favorisent leur développement économique et social. Par leur ancrage territorial fort, l'autonomie et la capacité d'initiative que leur assure le modèle de management décentralisé du Groupe, les sociétés de VINCI participent activement aux dynamiques locales.

3.1.1.2 Impact des activités sur le développement économique

Au-delà des contributions économiques en termes de chiffre d'affaires réalisé localement et de fiscalité locale des entreprises, la nature des activités du Groupe contribue au développement et à l'attractivité des territoires, à travers la création ou la modernisation d'infrastructures et d'équipements existants. Dans un contexte d'exigences croissantes des donneurs d'ordre vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux des projets, notamment de la part des clients publics ou parapublics qui représentent en 2016 un chiffre d'affaires de 12,5 milliards d'euros pour VINCI (soit près de 33 % du chiffre d'affaires), les sociétés du Groupe cherchent à prendre en compte les externalités de leurs activités. Elles s'attachent ainsi à développer des solutions innovantes, en particulier en matière de performance énergétique, d'aménagement d'éco-quartiers, de promotion de la ville durable (voir pages 38-39), ainsi que de mobilité et de services aux utilisateurs.

Depuis quelques années, les sociétés de VINCI disposent de différents outils pour mesurer les impacts socio-économiques de leurs projets :

- LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a mis en place un observatoire socio-économique en partenariat avec le concédant, SNCF Réseau. Sa mission est d'analyser les enjeux et les opportunités liés à l'arrivée du TGV sur les mobilités géographiques, l'économie locale et l'aménagement des territoires. Constitué pour une durée de dix ans après la mise en service de la ligne, cet observatoire associe, outre le concessionnaire et le concédant, les services de l'État, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les universités et toutes les parties prenantes ayant une légitimité d'expert sur les thèmes d'étude envisagés. Pour la période 2013-2020, six thèmes ont été retenus : les effets « chantiers », l'offre de transport et la mobilité, les effets « gares LGV », les dynamiques métropolitaines et territoriales, le tourisme, la gouvernance territoriale. Cet observatoire est une première dans le domaine ferroviaire.
- Depuis 2014, des études sont menées pour mesurer les impacts directs, indirects et induits de projets en exploitation et à l'étude en utilisant l'outil Local Footprint®, développé par le cabinet Utopies® :
 - étude de l'impact économique local des activités de carrière à Solignac-sur-Loire et des carrières gérées par Jalicot (Eurovia);
 - étude de l'impact socio-économique de Caraibus (bus à haut niveau de service);
 - étude du potentiel économique local du territoire de Plaine commune;
 - étude de l'impact socio-économique du projet d'aménagement du carrefour de Bambeto, en Guinée Conakry;
 - étude de l'impact économique local de l'exploitation du Stade de France;
 - mesure des retombées économiques de trois aéroports au Cambodge;
 - mesure des retombées socio-économiques du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux.
- Sur le stade de Nice (Allianz Riviera), un travail équivalent a été effectué en interne en appliquant la méthode Cost and Benefits Analysis (CBA) pour évaluer le retour sur investissement socio-économique du stade.
- En Grèce, depuis 2006, deux études ont été menées par l'université de Patras sur l'impact socio-économique du pont Charilaos-Trikoupis.

3.1.2 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Sur le plan social, les activités des sociétés du Groupe participent à la création d'emplois directs, indirects (travail intérimaire, sous-traitance) ou induits. En complément de la création et du maintien de l'emploi local, les sociétés participent au dynamisme territorial par leur contribution à la formation et à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

3.1.2.1 Emploi et développement des compétences locales

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités de contracting (énergies, routes, construction) ont des impacts directs, indirects et induits très importants en termes d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours à l'emploi local, contribuant ainsi à l'effort de formation des territoires. À l'international, notamment dans les pays émergents, les sociétés du Groupe favorisent le développement des compétences locales pour le personnel de production et d'encadrement.

En Afrique, Sogea-Satom poursuit de longue date une politique de formation des cadres africains. En 2016, près de la moitié des managers de Sogea-Satom sont africains, soit 40 % des directeurs d'agence et 42 % des cadres et managers travaillant sur le continent. Parallèlement,

l'entreprise recourt systématiquement à l'emploi local pour la réalisation des chantiers. Sogea-Satom soutient également plusieurs filières de formation dans des écoles d'ingénieurs : l'École polytechnique de Dakar au Sénégal, l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (Istac) au Cameroun, l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso.

De même, le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux illustre ce principe du recours à l'emploi local et du développement des compétences de proximité. Dès le démarrage du projet, très en amont de la phase opérationnelle du chantier, le groupement concepteur-construteur COSEA s'est engagé dans un partenariat avec les acteurs du territoire picto-charentais : l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. La *Charte emploi* signée en 2012 a formalisé les engagements du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local.

3.1.2.2 Transfert des compétences locales

Les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers entraînent pour les salariés des mobilités géographiques et professionnelles. Les sociétés de VINCI mobilisent leurs moyens de formation pour accompagner ces mobilités. Ces transferts de compétences bénéficient de manière globale à l'ensemble de la profession et au développement des territoires. Ils sont promus par les sociétés du Groupe, telles que VINCI Energies avec l'université Mohammed VI au Maroc, VINCI Energies GSS en Afrique, Sogea Maroc pour la réhabilitation de monuments anciens, etc.

En 2016, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi le déploiement de la démarche Skill up, qui vise à développer les connaissances et les compétences des personnels d'exécution et d'encadrement (ouvriers, chefs d'équipe et chefs de chantier) partout dans le monde, par la mise en place de centres de formation sur mesure sur chaque chantier. Ces formations s'adressent aux populations locales embauchées dans le cadre des projets. En 2016, Skill up a été déployé dans trois pays (Égypte, République dominicaine et Djibouti). Dispensées à plus de 400 collaborateurs des projets (salariés, sous-traitants et partenaires), ces formations contribuent à développer leur employabilité à l'issue des chantiers.

De façon similaire, Sogea-Satom a ouvert son campus Africa Pro au Maroc en 2015, afin de développer l'offre de formation pour ses collaborateurs en Afrique et de renforcer la culture commune de l'entreprise. En novembre et en décembre 2016, le premier parcours de formation pour 40 managers nouvellement embauchés ou confirmés y a été délivré. La formation s'applique à l'ensemble des implantations de Sogea-Satom et comprend un volet RSE.

3.1.2.3 Insertion professionnelle

En France, les activités réalisées dans le cadre des marchés publics sont soumises à des clauses sociales imposant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % de ces clauses sont concentrées dans le BTP, représentant 2 à 3 millions d'heures de travail par an pour les sociétés de VINCI. Pour aider ses entreprises à faire face à cette obligation, VINCI a créé en 2011 ViE, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'insertion, qui couvre aujourd'hui 75 % du territoire métropolitain ainsi que l'île de La Réunion. ViE a également procédé à un recrutement local pour assurer la gestion des clauses sociales et la gestion territorialisée des emplois et des compétences pour la construction de la Nouvelle Route du Littoral, à La Réunion.

Activité de l'entreprise sociale ViE et évolution

	2016 ^(*)	2015	2014	2016/2015 Évolution
Nombre de personnes en insertion	2 157	2 105	1 737	2,5 %
Nombre d'heures réalisées	921 135	719 864	632 138	28,0 %
Nombre d'heures de formation	16 716	13 800	25 000	21,1 %

(*) Données collectées au 30 novembre 2016.

Afin d'aider les personnes en insertion à renforcer leurs compétences, ViE s'attache à allonger la durée de leur parcours au sein du Groupe. En 2016, 16 716 heures de formation effectives ont été délivrées, ainsi que 6 471 heures au titre du quart d'heure sécurité. 14 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission complémentaire à l'issue de leur premier chantier (12 % en 2015, 15 % en 2014 et 2013, 12 % en 2012). Sur l'exercice, 576 des 2 157 personnes en insertion (soit environ 27 %) ont été embauchées par le Groupe ou ses partenaires sous-traitants.

3.1.2.4 Relations avec les établissements d'enseignement

Renouvelant en permanence leurs effectifs, même en période difficile, les sociétés de VINCI entretiennent avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation des relations de partenariat de long terme prenant des formes très diverses : parrainages de promotions, visites de sites, salons, manifestations sportives, accueil de stagiaires, etc. La politique générale en la matière est de développer une marque employeur sur laquelle les entreprises du Groupe peuvent s'appuyer pour bâtir leur stratégie de recrutement. En France comme à l'international, les sociétés du Groupe nouent localement de nombreux partenariats avec les centres d'apprentissage, les écoles et les universités de l'enseignement supérieur. Ces relations passent également par l'implication des salariés dans le cadre de parrainages, d'interventions dans les établissements, de visites, etc. Le monde éducatif est, d'autre part, soutenu via le versement de la taxe d'apprentissage, pilotée à la fois à l'échelle du Groupe et au plus près des établissements.

Ainsi, VINCI est parrain de la promotion 2018 de l'École des ponts ParisTech et organise pour cela des présentations de l'entreprise, des visites de chantier et propose des offres de stage. Des partenariats existent également avec des universités en régions (Icam Lille, Insa Toulouse, Polytech Clermont). Ils sont portés par les clubs pivot Ressources humaines, qui associent les responsables des ressources humaines des différentes activités du Groupe.

Au niveau des filiales du Groupe, plusieurs entités développent leur propre réseau de relations avec le monde de l'éducation : VINCI Construction entretient des relations étroites avec le monde académique, que ce soit à travers un soutien aux grandes écoles d'ingénieurs françaises (partenariat avec l'École centrale Paris pour l'option aménagement en construction durable, soutien au master spécialisé Management dans les entreprises de construction – Amec – de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie – ESTP); ou encore par la mise en place de partenariats en Europe (accords signés avec l'Imperial College de Londres et l'École polytechnique fédérale de Lausanne), en Asie (accord signé pour 2014-2016 avec l'université polytechnique d'Hô Chi Minh-Ville et pour 2016 avec l'université d'Hong Kong, l'université polytechnique d'Hong Kong, l'université de Malaisie – Centre d'innovation et de commerce –,

l'université nationale de Singapour, l'université technologique de Nanyang, en Chine), ainsi qu'en Amérique latine (avec l'université pontificale catholique du Chili, l'université du Chili, l'école d'ingénieurs de Colombie, l'école d'ingénieurs d'Antioquia et l'université autonome du Mexique).

De son côté, VINCI Energies a lancé en 2015 un partenariat de trois ans avec l'école d'ingénieurs Grenoble Inp-Ense³. Ce parrainage a déjà permis aux élèves ingénieurs de collaborer avec des acteurs clés de VINCI Energies sur des défis industriels innovants, dans le cadre d'une Semaine de la créativité, fin septembre 2015. Il s'est poursuivi avec le lancement, le 29 novembre 2016, du Challenge innovation, qui s'inscrit désormais dans le cursus pédagogique de l'école. Différents défis sont soumis par des porteurs de projet – dont huit par VINCI Energies. Pendant six mois (soit 120 heures de formation), les étudiants chercheront en groupe des solutions innovantes industrielles, d'ingénierie ou scientifiques. Tout au long des travaux, les étudiants sont accompagnés par les porteurs de projet, ce qui crée une interface dynamique entre professionnels du secteur et étudiants autour de l'innovation.

3.2 Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

3.2.1 Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Le positionnement des sociétés de VINCI dans la chaîne de valeur impose le dialogue et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les projets. Si les choix en matière d'infrastructures, de transport, de cadre de vie ou d'énergies ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la décision publique, ce sont en pratique les sociétés de VINCI qui assument la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers.

L'approche du Groupe dans ce domaine, définie dans le Manifeste « Ensemble », consiste à encourager les entreprises à l'ouverture et au dialogue avec les parties prenantes, pour en faire un élément de création de valeur. Afin de prendre en considération les attentes des parties prenantes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous, VINCI s'est doté d'un outil simple de cartographie : REFLEX. Des plates-formes collaboratives, au plus près des grands projets, complètent et renouvellent les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de sites, etc. VINCI adhère aux Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes, document élaboré par le Comité 21 en 2014, organisation multi-acteur (entreprises, collectivités, associations, institutions, syndicats, monde scientifique). À ce titre, lors du projet de contournement routier de la ville de Regina dans la province de la Saskatchewan, au Canada, l'outil REFLEX a permis d'établir une première cartographie de l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet. Les actions spécifiques en faveur des populations locales ont également permis d'améliorer la prise en compte des Premières Nations et d'établir un plan d'actions inclusif en amont des travaux. Par exemple, les réunions régulières avec les leaders de communautés ont abouti à des engagements en matière d'emploi. Ainsi, du mois de mai au mois de novembre 2016, près de 20 % des effectifs de main-d'œuvre étaient des membres déclarés des Premières Nations.

De même, la concertation mise en œuvre pour gérer les mesures compensatoires de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été une démarche exemplaire de collaboration avec les parties prenantes. Dans un contexte de très fort enjeu environnemental (225 espèces protégées impactées, traversée de plus de 85 cours d'eau et de 14 zones Natura 2000), les associations de protection de la nature, les conservatoires des espaces naturels et les chambres d'agriculture ont été associés à l'élaboration des dispositions visant à supprimer ou diminuer l'impact environnemental du projet. Un protocole commun a permis de définir les mesures compensatoires en fonction des grandes catégories de milieux, puis de déterminer une cartographie des zones à prospecter.

3.2.2 Politique générale de dialogue avec les clients et usagers

La majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises. Avec ces clients-usagers, l'objectif pour les sociétés de VINCI inscrites dans les partenariats de long terme (autoroutes, aéroports, stades, etc.) est de développer une relation de confiance dans la durée, notamment au travers de ses services. Hormis pour les activités de concession, les partenariats public-privé du contracting ou les prestations des activités de facility management de VINCI Energies, les particuliers sont plus rarement des clients directs. Pour autant, les relations avec eux sont cruciales et ce, dès la phase de conception des projets, en raison de l'impact potentiel des chantiers sur les riverains et parce qu'elles sont un indice significatif de l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

3.2.2.1 Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains

Par ses activités d'extraction et de travaux, Eurovia développe des relations durables avec ses parties prenantes locales – riverains, collectivités locales, associations, services de l'État – au travers d'initiatives comme les réunions d'information, les commissions locales de concertation et de suivi, les journées portes ouvertes, les partenariats locaux avec des associations et des ONG. Ces relations prennent un tour plus formel dans le cas des usines d'enrobage par l'utilisation d'un outil dédié à la présentation des activités, afin de favoriser une meilleure interaction de l'entreprise avec ses parties prenantes.

Certaines filiales, comme VINCI Autoroutes, disposent d'un savoir-faire reconnu en matière de relations constructives et durables avec les riverains et les parties prenantes. En 2016, l'entreprise a notamment mené une concertation en co-construction, associant dès la phase des études l'ensemble des personnes concernées par l'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Cette concertation collective a été réalisée au-delà des exigences réglementaires. Pour animer ce dialogue préalable entre VINCI Autoroutes et le public, une première phase de consultation a été réalisée par le cabinet Alter&Go Concertation, entre février et avril 2016. Une « étude de perception » auprès des représentants des 27 communes traversées par le projet ainsi que d'autres acteurs du territoire a permis de comprendre les perceptions et les attentes en termes d'information et d'organisation de la concertation. La seconde phase, relative à la concertation publique, s'est déroulée du 26 septembre au 22 octobre 2016. À ce titre, des avis et des propositions ont été recueillis (via une plate-forme participative – www.A10-poitiersveigne.fr –, des lettres pré-affranchies, des e-mails, des ateliers de concertation et des lieux d'exposition permanents et itinérants). Ces échanges ont permis de présenter en détail le projet, les enjeux humains et environnementaux, ainsi que les thématiques précises soumises à la concertation. Un bilan de la concertation avec une synthèse des propositions formulées est en cours de réalisation et sera rendu public. Les propositions seront examinées et pourront être intégrées au projet.

Chez VINCI Airports, en France, les commissions consultatives de l'environnement (CCE) sont l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituée par la loi du 11 juillet 1985, créée et présidée par le préfet de département, une CCE regroupe pour chaque aéroport les représentants des professions aéronautiques, des collectivités locales ainsi que de la société civile (associations de riverains et associations environnementales). Elle doit être consultée pour toute question d'importance relative aux incidences

de l'exploitation de l'aéroport – notamment les nuisances sonores – sur les zones riveraines. La gestion des réclamations et plaintes émises par les riverains est une démarche majeure, afin d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise et de renforcer l'acceptabilité sociale de l'activité aéroportuaire. Sur chaque plate-forme, un dispositif permet de formaliser la gestion et le traitement des réclamations. Certains aéroports (Nantes, Lisbonne ou Porto, par exemple) sont équipés d'un système de monitoring du bruit permettant de corréliser les trajectoires des avions avec la pollution sonore et d'apporter certains éléments de réponse aux riverains concernés par les nuisances. En France, un bilan des réclamations est présenté en CCE, composé du nombre de réclamations reçues, du temps de réponse moyen ainsi que de la répartition des plaintes par commune et par type de nuisance (bruit, trajectoires...). Au Portugal, sur les plates-formes aéroportuaires d'ANA (VINCI Airports), les riverains sont également consultés, comme ce fut le cas lors de l'élaboration des plans d'actions de réduction du bruit des aéroports de Lisbonne et Porto.

Le nombre de réclamations est par ailleurs consolidé chaque année au niveau de VINCI Airports. Pour les 23 plates-formes aéroportuaires du Groupe dans le monde, 88 réclamations ont été reçues et traitées en 2016. Ce nombre est stable par rapport à 2015.

3.2.2 Actions en faveur de relations durables avec les usagers et clients

VINCI Airports déploie auprès de ses usagers la démarche Smiling. Cette politique de service clients innovante cherche à améliorer l'attractivité des aéroports en animant les plates-formes en interne et auprès des passagers, via des moments de convivialité et de partage entre collaborateurs et avec les clients. Initiée par l'aéroport de Nantes Atlantique en mars 2008, cette démarche a depuis été diffusée au sein des différentes plates-formes gérées par VINCI Airports, à travers l'organisation chaque année d'une journée Smiling. L'édition 2016 s'est déroulée les 8 et 9 avril, réunissant sur une journée 972 collaborateurs des aéroports et du siège, pour aller à la rencontre de plus de 132 000 passagers, au départ et à l'arrivée de près de 1 000 vols. En complément, un jeu-concours photo, qui a rassemblé plus de 1 000 participants, a été organisé dans les aéroports disposant d'une page Facebook.

VINCI Autoroutes développe une relation constructive avec ses clients en étant à l'écoute de leurs usages et de leurs besoins. L'entreprise offre à ses abonnés télépéage de nouvelles formules (Temps Libre Premium et Fréquence Premium), qui leur permettent de bénéficier d'un bouquet de services « confort » accessibles via une plate-forme dédiée : une assurance panne mécanique et pneumatique (valable sur tout le réseau autoroutier concédé), un club avantages avec plus de 150 000 offres avantageuses et un service après-vente VIP, avec notamment une équipe dédiée 24 h/24, 7 j/7. VINCI Autoroutes déploie également une offre numérique globale pour permettre aux utilisateurs de son réseau de bénéficier de l'autoroute connectée : nouvelle version de l'application VINCI Autoroutes pour smartphones, site Internet optimisé pour la consultation par mobile, service Cliquez-Déjeunez pour commander en ligne à l'avance son repas et le récupérer en file prioritaire sur l'aire de services choisie, covoiturage facilité sur le réseau des autoroutes, information sur le trafic mise à jour en temps réel grâce à un partenariat avec Waze, application de navigation basée sur des informations récoltées de manière collaborative auprès des usagers, communautés interactives sur les réseaux sociaux et la radio VINCI Autoroutes.

En outre, en novembre 2016, VINCI Autoroutes (réseau Escota) a mis en place un fil Twitter (@A8_VINCI), pour délivrer en temps réel de l'information trafic de l'autoroute A8. Ce nouveau service entièrement gratuit répond à une attente essentielle des usagers : obtenir avant de prendre la route des informations de proximité sur les conditions de circulation, les temps de parcours ou encore les alertes météo. Ce compte est alimenté directement par les équipes du CIT (centre d'information trafic) d'Escota. Il complète ainsi la palette des supports mis à disposition par VINCI Autoroutes : panneaux à messages variables, site Internet, applications mobiles, radio VINCI Autoroutes, numéro clients. Fort de son succès, VINCI Autoroutes poursuit cette démarche en proposant désormais de l'information trafic sur le parcours Saint-Arnoult – Poitiers via un fil Twitter (@A10_VINCI).

VINCI Autoroutes agit également en faveur des nouveaux modes de mobilité et de déplacement. La société a donc construit 26 parkings de plus de 2 200 places réservées au covoiturage. En 2016, le taux de fréquentation de ces parkings s'élève à 73 %. De la même façon, afin de répondre aux problèmes de mobilité liés à la congestion des réseaux routiers dans le bassin d'emploi de la Côte d'Azur, VINCI Autoroutes (réseau Escota) promeut le covoiturage de courte distance. Escota a signé une convention de partenariat inter-entreprises pour la promotion du covoiturage urbain et péri-urbain avec sept clubs d'entreprise, Thales et la CCI Nice Côte d'Azur. Cet engagement s'est concrétisé par un partenariat avec la start-up Wever, qui a développé une application mobile permettant de mettre en relation les usagers, afin de les inciter à ne pas effectuer seuls leurs trajets courts, et notamment entre leur domicile et leur lieu de travail.

3.2.3 Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel

Les associations de défense de l'environnement sont d'une grande diversité, tant dans leur composition, leur gouvernance et leur financement que dans leurs attentes. La stratégie de VINCI à leur égard est de privilégier les partenariats locaux, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités. Les sociétés de VINCI sélectionnent, pour chaque projet, les partenariats les plus adaptés avec les associations de protection de la nature. Plusieurs entités du Groupe ont ainsi développé depuis plusieurs années un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). VINCI Autoroutes promeut une gestion durable de la biodiversité, notamment en lien avec la LPO, afin de valoriser et de préserver les écosystèmes à proximité de son réseau autoroutier. Cette collaboration fructueuse a permis d'élaborer un « Retour d'expérience des aménagements et des suivis faunistiques » sur son réseau. Réalisé conjointement par la LPO, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et VINCI Autoroutes, ce travail a été publié en juin 2016. Il présente les différents types de suivi des aménagements qui ont été réalisés dans l'objectif de rétablir les continuités écologiques et de préserver la transparence écologique, sur les autoroutes les plus anciennes comme les plus récentes. Au total, 81 ouvrages ont fait l'objet d'un suivi par 17 structures locales différentes, pour un cumul de 1 280 mois de suivi. Cette publication constitue un ouvrage de référence en matière de prise en compte de la biodiversité sur les infrastructures linéaires.

Par ailleurs, le Groupe parraine plusieurs actions ou événements en faveur du développement durable et qui participent au développement de solutions vertes. Ainsi, VINCI est un partenaire du programme de la LPO intitulé Club urbanisme bâti et biodiversité (U2B), de 2016 à 2019. Ce programme vise à assurer le maintien et la réhabilitation des continuités écologiques dans les espaces urbains. Pour ce faire, le projet s'appuie sur la mise en commun de réflexions et la mise à disposition de cadres méthodologiques et de solutions techniques opérationnelles permettant de préserver la fonctionnalité des écosystèmes lors des projets d'aménagement urbain.

D'autre part, VINCI a participé au financement de la 9^e édition du Forum Mondial Convergences, qui a eu lieu les 5, 6 et 7 septembre 2016 à Paris. Ce forum, qui a réuni plus de 7 000 participants, est un lieu d'échanges, de rencontres et de débats pour des experts et praticiens des secteurs public, privé, solidaire, académique et des médias, engagés pour le développement durable. Les contributions au débat public ont porté sur les conditions d'une transition durable des villes et des territoires, sur les défis posés par la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD) et sur les nouveaux modèles économiques responsables et intégrés. Force de proposition, VINCI a animé, co-construit et a contribué aux débats portant sur les conditions de transition des villes et des territoires, sur l'agriculture urbaine, sur l'économie circulaire, sur l'aménagement dans le cadre des nouveaux modèles de gouvernance démocratiques et inclusifs.

3.2.3.1 Partenariats et mécénat pour l'environnement et la connaissance scientifique

L'exigence et la maîtrise de données fiables, scientifiquement établies, est une base indispensable de l'activité et de la performance de VINCI. Elles fondent également la démarche d'ouverture et de dialogue du Groupe avec ses parties prenantes. Depuis 2008, VINCI s'est engagé à favoriser le développement de la connaissance scientifique en créant la chaire «Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures» ParisTech-VINCI, qui produit des outils et des référentiels utiles à tous pour mieux comprendre et décider en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité (www.chaire-eco-conception.org). Le renouvellement de cette chaire, à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, a été acté en 2014. Les activités sont structurées en trois volets. Le premier concerne l'éco-conception des quartiers, le deuxième les infrastructures et le troisième l'association de ces deux aspects, dans l'objectif d'étudier des outils de régulation intersectoriels permettant de réduire les impacts globaux en intégrant les bâtiments, l'énergie, la biodiversité et la mobilité. Pour l'année 2016, près de 800 000 euros ont été alloués à la chaire. Afin d'étendre les domaines d'expertise, des collaborations ont été organisées avec des architectes-urbanistes, des sociologues et des spécialistes des « big data ». Des partenariats internationaux ont par ailleurs été mis en place avec une dizaine d'équipes spécialistes de la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV) et des plates-formes de simulation.

De façon complémentaire, en réponse aux nouvelles questions urbaines, La Fabrique de la Cité (www.lafabriquedelacite.com), fonds de dotation créé à l'initiative du Groupe en décembre 2010, décrypte les tendances à l'œuvre dans les évolutions des villes, dans une approche interdisciplinaire et internationale. En 2016, La Fabrique de la Cité a été financée par VINCI à hauteur de 1,2 million d'euros. Ce think tank a notamment produit des études sur l'optimisation des villes par les data, les impacts des usages numériques sur la ville ou l'intégration de la logistique urbaine dans l'aménagement et la construction de l'espace urbain. Le séminaire international organisé en juin 2016 à Boston a porté sur les tendances urbaines émergentes, comme l'innovation urbaine en tant que réponse aux nouveaux défis climatiques, économiques et sociaux, le renouvellement des infrastructures de transports urbains ou encore les expérimentations d'aménagement et d'architecture plus résilients.

En outre, la contribution de VINCI à la recherche de solutions techniques et innovantes socialement responsables s'est poursuivie en 2016 avec la conclusion d'un nouveau partenariat de recherche avec Solidarités International. Ce partenariat est organisé autour d'un concours étudiant lancé par la plate-forme de challenge d'open innovation Schoolab auprès de trois écoles : Centrale Paris, l'Essec et Strate Design. Les élèves ont six mois pour imaginer et prototyper en équipes des solutions techniques pour répondre à des problématiques rencontrées par les associations humanitaires lors d'interventions d'urgence. Deux thématiques sont particulièrement traitées : l'isolation thermique des abris d'urgence (dans un contexte libanais) et la création d'abris d'urgence évolutifs en milieu urbain (contexte haïtien).

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable (www.fondation.vinci-autoroutes.com) a bénéficié pour sa part d'une dotation de 2 millions d'euros en 2016. Dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, cette fondation s'est constituée en observatoire, laboratoire et outil d'information à destination des conducteurs et du grand public, en liaison avec ses partenaires et différentes parties prenantes : institutions, professionnels et monde associatif. Dans le cadre de son programme de recherche, la fondation finance plusieurs études scientifiques, en cours de réalisation notamment par des chercheurs de l'Hôtel-Dieu AP-HP à Paris, le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques (CI2N) de l'université de Strasbourg, l'Association nationale de promotion des connaissances sur le sommeil et l'Institut de recherche biomédicale des armées. Par ailleurs, pour sa sixième édition, le baromètre annuel de la conduite responsable s'est penché sur les différences de comportement dans les nouvelles régions françaises. Les résultats ont d'abord montré que les Français ont conscience des risques et de l'augmentation des accidents mortels depuis deux ans. Toutefois, cette prise de conscience s'accompagne d'un fatalisme quant à la possibilité de réduire de façon significative la mortalité au volant. L'étude montre également que si, d'une manière générale, les comportements à risque ne diminuent pas, les Français appréhendent mieux les risques liés à la somnolence. Sur la base de cet état des lieux des habitudes de conduite et de leur évolution, les campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public se sont poursuivies en 2016.

De nombreuses sociétés de VINCI soutiennent des initiatives dans le domaine de l'environnement. En 2016, ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal (VINCI Airports), a financé les associations Aldeia et Rias à hauteur de 40 000 euros chacune. Ces associations recueillent les espèces animales autochtones protégées qui ont pu être blessées, les soignent et les réintègrent dans leur milieu naturel. Ce partenariat est en vigueur depuis 2009. De son côté, Eurovia a conclu depuis 2012 un partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour son expertise scientifique et l'accompagnement dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat permet d'asseoir la démarche d'Eurovia sur une base solide, scientifique, appréciée des parties prenantes et complémentaire des partenariats locaux développés avec les associations environnementales. Dans ce cadre, le MNHN a conçu une méthodologie d'évaluation du potentiel écologique de plusieurs sites d'Eurovia qui calcule leur indice qualité environnement. Progressivement, outre le MNHN, d'autres partenaires locaux (associations labellisées comme les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) ont été habilités à mettre en œuvre cette méthodologie après avoir été formés à son utilisation. Cette convention entre Eurovia et le MNHN a été reconduite en janvier 2016 pour une durée de trois ans.

LISEA, la société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, a créé, en complément des engagements contractuels du projet, deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité et la Fondation d'entreprise LISEA Carbone, qui financent des projets implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé de la ligne : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde. La Fondation LISEA Biodiversité a pour objectif de soutenir sur le long terme des projets de proximité, visant à restaurer le patrimoine naturel, à améliorer la connaissance sur les actions de préservation et à sensibiliser le grand public à ce sujet. Ces actions sont complémentaires des engagements déjà pris par le constructeur, COSEA, le concessionnaire, LISEA, et le concédant, SNCF Réseau. Depuis 2013, plus de 350 dossiers ont été déposés au cours de trois appels à projets pour 104 initiatives locales soutenues, représentant une dotation globale de 3,8 millions d'euros. Le soutien de la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité dépasse le simple financement de projets. Il se traduit par un accompagnement durable, partant du montage du dossier jusqu'à la diffusion et la valorisation des résultats, en passant par toutes les étapes de la mise en œuvre, développant ainsi un réel mécénat de compétences.

Résultats de la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés	% associations candidates
1 ^{er} appel à projets (novembre 2012 – mai 2013)	149	30	1,5 M€	66 %
2 ^e appel à projets (septembre 2013 – novembre 2014)	138	47	1,6 M€	57 %
3 ^e appel à projets (février 2015 – décembre 2015)	70	27	700 k€	67 %

La Fondation d'entreprise LISEA Carbone, dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2020, a pour objectif de financer des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trois thèmes ont été retenus pour les appels à projets : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments ; le développement d'une mobilité plus responsable ; le soutien à la transition énergétique dans le monde agricole.

Dans cette perspective, en septembre 2016, le concours LISEA Startup Contest a été lancé en partenariat avec Bordeaux Métropole et la région Nouvelle-Aquitaine. Ce concours porte sur le développement et le déploiement d'une solution digitale permettant d'améliorer le parcours du dernier kilomètre autour de la gare Bordeaux Saint-Jean. 150 start-up ont répondu à l'appel à projets. L'instruction puis les auditions permettront de désigner le lauréat du concours en février 2017. Parallèlement, l'appel à projets intitulé Transport ferroviaire – améliorer le parcours du dernier kilomètre, lancé le 1^{er} avril 2015 en partenariat avec la Fondation Poitiers Université et la Fondation Bordeaux Université, a été renouvelé en avril 2016. Cette opération a pour objectif de soutenir des projets innovants portés par des étudiants, des composantes universitaires ou de jeunes entreprises innovantes (start-up) qui développent des solutions créatives pour faciliter et mieux maîtriser les trajets « gare-destination finale » (domicile, lieu de travail, zones commerciales, universités, etc.). Parmi les dix dossiers qui ont été retenus, huit concernent l'université de Bordeaux et deux l'université de Poitiers.

Résultats de la Fondation d'entreprise LISEA Carbone pour la période 2014-2016

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés
Axe Réduction des consommations énergétiques des bâtiments	60	55	1,74 M€
Axe Transition énergétique du monde agricole	7	7	427 k€
Axe Éco-mobilité	22	19	323 k€

3.2.3.2 Partenariats et mécénat pour la production culturelle et l'entretien du patrimoine mondial

Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux déployés par le Groupe sont multiples. Au niveau local, dans le cadre d'un mécénat de compétences et d'un apport d'expertise technique, nombre d'entreprises accompagnent des projets de restauration de bâtiments historiques à haute valeur patrimoniale. Certaines de ces initiatives sont emblématiques, telle la grande opération de mécénat de compétences menée de 2004 à 2007 pour la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles. Cet engagement s'est poursuivi avec la restructuration du pavillon Dufour, une des ailes du château. Le contrat a été remporté en 2013 par VINCI Construction et VINCI Energies. Cet espace, qui regroupe toutes les fonctions d'accueil et de service, a ouvert ses portes aux premiers visiteurs le 23 février 2016. Ses aménagements intérieurs, dessinés par l'architecte Dominique Perrault, ont été financés par le Groupe par le biais d'une convention de mécénat. Grâce à cette politique de mécénat culturel, l'ensemble des salariés et des actionnaires du Groupe bénéficient d'un accès privilégié au château de Versailles jusqu'au 31 mars 2017.

En tant que mécène, VINCI contribue également à la promotion de l'échange, des débats de société et du dialogue interculturel. Le Groupe est un des mécènes du programme L'année France-Colombie 2017. Ce programme d'un an a été inauguré en décembre 2016 à Bogotá, en Colombie. Il s'agit d'un programme de coopération international ambitieux, qui s'articule autour de 400 événements organisés des deux côtés de l'Atlantique dans des domaines aussi variés que la culture, l'économie, la gastronomie, la recherche scientifique, l'éducation supérieure, le sport et les nouvelles technologies.

3.2.4 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises, qui s'exerce principalement par le biais de ses fondations d'entreprise et fonds de dotation, essentiellement sur des projets locaux qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes démunies. Afin de proposer à l'ensemble des salariés dans le monde entier des dispositifs leur permettant de s'engager sur des causes d'intérêt général, 11 structures ont été créées depuis 2002. Fin 2016, le taux de couverture du Groupe par des dispositifs d'engagement citoyen en Europe est de 70 %. Il atteint les 76 % dans le monde si l'on y associe les activités d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa).

Au total, pour l'année 2016, plus de 3,6 millions d'euros ont été versés aux fondations, qui ont affecté ces montants à 275 projets en faveur de l'insertion sociale, professionnelle et économique des personnes les plus exclues. 367 collaborateurs du Groupe se sont portés volontaires pour parrainer ces actions et s'engager à leurs côtés.

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a mis en place en 2016 de nouveaux modes d'engagement pour les collaborateurs, au travers du dispositif Parcours citoyen : actions ponctuelles via du coaching, soutien scolaire, stages partagés, etc. Le programme Cité solidaire, qui cible les petites associations de territoires urbains sensibles, a quant à lui poursuivi son activité avec les programmes Cité solidaire Montpellier et Cité solidaire Aubervilliers en France, ainsi que Cité solidaire Magdeburg en Allemagne. Depuis sa création, ce programme exemplaire a été développé sur 25 sites en France et en Allemagne.

En 2016 toujours, la Fondation VINCI pour la Cité et le réseau des fondations et fonds de dotation VINCI à l'international ont lancé un nouveau format de rencontres. Intitulées les Rendez-vous des fondations VINCI, celles-ci ont pour ambition de donner un coup de projecteur aux initiatives en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, identifiées par le réseau. Facteur d'essaimage pour des solutions innovantes, ces journées facilitent les échanges et les débats entre les différents acteurs des sphères privée, publique et de l'économie sociale et solidaire. Deux Rendez-vous ont eu lieu en 2016 : un premier sur la thématique de l'accès au logement et un deuxième sur l'agriculture biologique et urbaine comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle.

Activités des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion en 2016

	Taux de couverture ^(*)	Nombre de projets aidés	Nombre de parrainages	Montants versés aux fondations (en euros)
France	52 %	184	252	2 590 875
dont Parcours citoyen		5	23	110 500
dont Cité solidaire	-	12	12	93 150
dont Sillon solidaire	-	25	30	325 500
Allemagne	7 %	17	31	200 000
Belgique	1 %	13	17	212 500
Espagne	1 %	4	4	55 000
Grèce	-	5	6	30 000
Pays-Bas	1 %	2	3	103 125
République tchèque	2 %	14	15	35 863
Royaume-Uni et Irlande	5 %	28	31	336 751
dont Fondation Île de Wight		9	9	93 696
Slovaquie	1 %	8	8	67 500
Total	70 %	275	367	3 631 614

(*) Taux de couverture : nombre de salariés par pays/nombre total de salariés Groupe (soit 183 487 salariés).

Par ailleurs, le Groupe soutient ponctuellement des actions éducatives et sociétales favorisant l'ancrage local et l'engagement citoyen. Le Groupe est, par exemple, devenu partenaire principal du Paris Football Club (PFC). Il s'est engagé, pour une durée de cinq ans (2015-2020), à soutenir les ambitions sportives du PFC tout en contribuant au développement d'un projet éducatif et social ambitieux. VINCI soutient notamment la PFC Academy et le centre de formation du club. Des collaborateurs du Groupe sont également mobilisés pour parrainer de jeunes sportifs et les aider dans leurs choix d'orientation professionnelle, une fois sortis du monde des compétitions sportives de haut niveau. Grâce à ce sponsoring sportif, VINCI renforce ainsi sa présence dans ce milieu et réaffirme son attachement aux valeurs partagées du sport et de l'engagement citoyen. Ce type d'engagement se poursuit aussi à l'international. En 2016, par exemple, la filiale Actemium Congo (VINCI Energies) a assuré la rénovation de l'orphelinat Shekina au Congo, dans le cadre d'une formation locale des futurs techniciens de maintenance du projet. Intégré au programme de formation, le volet engagement sociétal a permis à 45 stagiaires congolais d'accomplir un travail d'équipe et collaboratif pour un projet favorisant la communauté locale. La réhabilitation complète de l'orphelinat a impliqué l'achat de matériel, des travaux de maçonnerie, la préparation des repas pendant les travaux, la remise en état de l'électricité et la remise de dons alimentaires et de moustiquaires.

3.2.5 Partenariat et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Là où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales (grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents), le caractère pérenne ou non de l'implantation, etc. Multiformes, ces initiatives ne peuvent être consolidées au niveau du Groupe.

Sur le continent africain, Issa soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels au travers de financements ou de mécénat de compétences. En 2016, la fondation, qui parraine des actions de solidarité lancées et gérées par les agences et les équipes de chantier, a soutenu 15 initiatives économiques et huit initiatives sociales pour un montant total de 411 658 euros. Au global, Issa a su mobiliser 170 parrains, collaborateurs de Sogea-Satom.

Activité d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique en 2016 et évolution

	Nombre de projets soutenus			Nombre de pays concernés	Montant total (en milliers d'euros)
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique	Total		
2016	8	15	23	8	411,6
2015	8	19	27	9	414,0
2014	9	19	28	9	441,0

Entre autres exemples, l'aide apportée par Issa en novembre 2016 s'est orientée vers la construction d'un hangar et l'acquisition de matériel pour la production et la commercialisation de produits agricoles et de savon sur la commune de Tori-Avamé (Bénin), l'achat de fournitures et de matériel pour promouvoir la production écologique de produits agropastoraux à Guekoumede (Bénin), ou bien encore la construction d'un atelier destiné à la confection de tissu, de textile, d'accessoires et d'articles de décoration à Ouagadougou (Burkina Faso). Issa a par ailleurs financé la réhabilitation d'un bâtiment et l'achat de matériel, afin de contribuer à la promotion de la filière apicole et de renforcer les capacités de production des apiculteurs installés à Muyinga (Burundi). La fondation est également intervenue auprès d'une association de transformation et de commercialisation des produits agricoles locaux en renforçant ses capacités de production (Mali). Enfin, pour lutter contre la malnutrition et favoriser l'emploi local, la fondation a financé un projet de construction d'infrastructures et d'achat d'équipements permettant la production et la commercialisation de spiruline au Niger.

L'engagement de Sogea-Satom (VINCI Construction) dans la lutte contre le VIH sida, le paludisme et le choléra s'illustre dans toutes les agences de l'entreprise, en Afrique subsaharienne, par l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs, voire des populations riveraines. Ces réunions, qui se tiennent régulièrement sur les chantiers, sont animées par l'encadrement de chantier, avec les préventeurs de l'entreprise et l'aide éventuelle d'associations locales, d'ONG ou de médecins. Elles prennent la forme de quarts d'heure santé, sur le modèle des quarts d'heure sécurité, parfois de séquences plus approfondies. En 2016, les agences locales de Sogea-Satom, en relation avec la direction de la Sûreté de VINCI et les pouvoirs publics, ont poursuivi les actions et dispositifs mis en place pour contenir la propagation du virus Ebola en Afrique.

Au Cambodge, VINCI Airports est partenaire historique et actionnaire de la société Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer, tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées.

de la région de Siem Reap. Les 700 artisans salariés bénéficient d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société Artisans d'Angkor, qui réalise 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, fait vivre environ 2 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale.

Au total, en matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions sur trois axes spécifiques : l'insertion et la solidarité (voir page 30), l'environnement et la recherche (voir pages 38-39), la culture et le patrimoine (voir page 31). En conformité avec le modèle décentralisé du Groupe, le reporting de ces actions et des montants affectés au titre du mécénat n'est volontairement pas consolidé. Une estimation en fourchette basse permet toutefois d'estimer ce montant à environ 12 millions d'euros en 2016.

3.3 Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le positionnement général des entreprises du Groupe dans la chaîne de valeur leur permet d'inscrire dans la durée des relations équilibrées avec les fournisseurs et les partenaires sous-traitants. La part des achats dans le chiffre d'affaires reste stable depuis plusieurs années et représente 58 %. Elle se décompose notamment en 8,1 milliards d'euros d'achat de matières, 5 milliards d'euros d'achat de services extérieurs et 7,9 milliards d'euros de prestations de sous-traitance.

Part des achats dans le chiffre d'affaires

(en milliards d'euros)	2016	2015	Évolution
Montant total des achats	21,9	22,8	(3,9 %)
Part des achats dans le chiffre d'affaires	58 %	59 %	(1,7 %)
Dont achats consommés	8,1	8,5	(4,7 %)
Dont achats de services extérieurs	5,0	4,7	6,4 %
Dont prestations de sous-traitance (y compris les charges de construction des sociétés concessionnaires)	7,9	8,6	(8,1 %)

3.3.1 Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants

En 2016, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. La direction de la coordination Achats du Groupe, placée sous l'autorité du comité Exécutif, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales au travers d'un réseau achats et de huit comités achats régionaux. Les acheteurs de la coordination Achats du Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer des critères de développement durable dans les contrats qu'ils négocient.

Pour déployer la politique d'achats à l'international, le comité VINCI International Purchasing rassemble, à fin 2016, les représentants des achats de quatre pays (l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui sont les deux implantations les plus importantes du Groupe en dehors de la France, la République tchèque et la Belgique), ainsi que les représentants des divisions internationales des pôles VINCI Energies et Eurovia.

Lancée en 2012, la *Charte d'engagement de performance globale des fournisseurs* précise les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirme les engagements pris auprès des Nations unies à travers l'adhésion en 2003 de VINCI au Global Compact. Depuis 2013, cette charte a été diffusée et fait dorénavant partie intégrante des contrats-cadres élaborés par le Groupe. Pour assurer la continuité de ces actions, la coordination Achats du Groupe a constitué le comité Achats responsables, qui réunit une vingtaine de personnes représentant les directions des achats, des ressources humaines et du développement durable des principaux pôles du Groupe. En 2016, après avoir diffusé les lignes prioritaires de la politique d'achats responsables de VINCI et sensibilisé les acheteurs aux achats responsables, ce comité a constitué un groupe de travail qui a pour objectif de créer un outil d'aide à la mise en œuvre à destination des opérationnels.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2016, la politique d'achats responsables s'est poursuivie par l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'évaluation des fournisseurs obéit à des critères spécifiques pour chaque famille d'achats, en fonction des enjeux propres à chaque secteur d'activité.

La coordination Achats a ainsi mené en 2015 un nouvel appel d'offres pour le référencement des sociétés d'intérim en France. Un questionnaire personnalisé a été élaboré pour réaliser une évaluation des fournisseurs en tenant compte de leur performance sociale et sociétale, dans la continuité de l'appel d'offres de 2011. En raison de leurs piètres résultats, 40 fournisseurs ont été écartés. Les fournisseurs sélectionnés ont proposé un plan de progrès audité en cours de contrat dans une logique de montée en compétences collective. En 2016, ce sont donc 90 sociétés d'intérim qui ont signé un contrat-cadre avec le Groupe. Cette démarche d'intégration de la politique d'achats responsables dans la sélection de nos fournisseurs se systématise depuis plusieurs années au niveau de la coordination Achats du Groupe.

Bilan de la démarche achats responsables au sein de la coordination Achats du Groupe

	Total au 31/12/2016
Contrats intégrant la <i>Charte d'engagement de performance globale des fournisseurs</i> ou les principes du Global Compact	96 %
Contrats intégrant un ou plusieurs articles sur les thématiques sociales, environnementales ou sociétales	79 %
Contrats ayant fait l'objet d'un questionnaire achats responsables lors de l'appel d'offres	67 %
Contrats intégrant un plan de progrès achats responsables	66 %
Nombre d'audits achats responsables réalisés en présentiel depuis cinq ans	546

Au niveau central et dans chacun de ses projets, VINCI développe une approche partenariale avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises. L'ancrage territorial des fournisseurs est pris en compte dans le processus de sélection des consultations. Cette démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux structures d'insertion, aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (Esat) et en général aux établissements embauchant majoritairement des personnes en situation de handicap. En 2016, le volume d'achats confié à ceux-ci a été de 5,9 millions d'euros.

VINCI a signé un contrat-cadre national avec l'Association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel

informatique réemployable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2016, près de 30 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE. Afin de faire monter en qualité le secteur de l'intérim d'insertion, VINCI a référencé des entreprises de travail temporaire d'insertion. L'objectif est de sélectionner les structures qui démontrent leur aptitude à accompagner les personnes en difficulté et de faciliter le développement des structures référencées. En 2016, un nouvel appel d'offres accompagné d'un questionnaire achats responsables a été lancé auprès de 131 entreprises de travail temporaire d'insertion dans le cadre du renouvellement des contrats. 76 vont signer un contrat pour une durée de trois ans.

3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La priorité du Groupe est de conserver les compétences en interne. Néanmoins, de nombreux marchés publics ainsi que le positionnement croissant des entités comme entreprises générales pour des projets à forte dimension technique ou très spécialisés imposent le recours à un certain pourcentage de sous-traitance locale. Celle-ci participe au développement du tissu économique des entreprises locales en complément des activités du Groupe. Dans une compétition internationale aux exigences relativement faibles sur ce sujet, VINCI s'attache à ce que tous ses sous-traitants veillent au respect de la réglementation en vigueur dans les pays où ses sociétés interviennent.

La politique générale de VINCI consiste à développer des relations équilibrées inscrites dans la durée avec ses partenaires et engage à coopérer avec les entreprises locales en favorisant leur intégration dans les projets et le transfert de savoir-faire nécessaire à la bonne exécution de leurs missions. Déployée en 2014, la *Charte relations sous-traitants* détaille le contenu de cet engagement : des conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, des relations commerciales loyales, l'organisation d'appels d'offres loyaux, la transparence dans les relations d'affaires, la coopération avec les entreprises locales, le respect des valeurs de VINCI. L'ancrage de ces principes dans la réalité des pratiques du Groupe a fait l'objet, lors de la réalisation de la charte, d'une évaluation sous forme d'une trentaine d'entretiens réalisés auprès d'acteurs en position de donneurs d'ordre dans tous les pôles de métiers, en France et à l'international.

Dans certaines zones géographiques, les agences de recrutement font l'objet d'une plus grande vigilance lorsque l'externalisation du processus de recrutement peut être considérée « à risque ». Dans certains pays, le recrutement de la main-d'œuvre est extraterritorial et nécessite de passer par des intermédiaires dans des pays tiers. Il est alors important de sécuriser les processus de recrutement pour éliminer tout risque de travail forcé. Une politique de suivi et de contrôle à chaque étape permet de s'assurer que les candidats ne supportent aucun frais dans le cadre de la procédure de recrutement.

3.4 Loyauté des pratiques

3.4.1 Prévention de la corruption et des fraudes

Le deuxième engagement du *Manifeste* réaffirme que « L'éthique est au cœur de nos contrats et des relations avec nos clients. Nos entreprises appliquent notre *Charte éthique* partout dans le monde. Nous nous engageons à une totale transparence sur nos pratiques et celles de nos sous-traitants ».

La *Charte éthique et comportements* de VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. La charte évoque notamment le sujet de la lutte contre la corruption. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2016, ceux-ci relayant cette démarche dans leurs organisations respectives. Un suivi actif de cette diffusion est en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à la direction de l'Audit interne de s'assurer de son bon déploiement. Un compte rendu régulier est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité dans la mise en place d'éventuelles actions correctrices. Accessible sur le site Internet du Groupe (www.vinci.com) comme sur l'intranet, la charte est envoyée nominativement aux salariés ayant le pouvoir d'engager le Groupe soit, pour l'année 2016, 6 877 personnes (+5,8 % par rapport à fin 2015).

La charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir le référent éthique dans le cadre de certaines règles, en particulier le respect de la confidentialité, de l'intégrité et du statut du collaborateur, et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été effectuées au cours de l'exercice 2016, permettant chaque fois un traitement approprié dans le respect de ces principes, avec l'appui de ressources internes ou externes aussi souvent que nécessaire.

Le club Éthique et conformité, qui réunit les principaux responsables juridiques de chaque pôle du Groupe ainsi que le référent éthique, assure une veille sur les législations relatives à l'éthique, un échange sur les bonnes pratiques et sur les outils de formation en particulier. Ce club œuvre ainsi dans le domaine de la prévention de la corruption.

Les sociétés de VINCI sont dotées de « correspondants, responsables ou référents » éthique ou conformité dédiés.

Des formations régulières dans les différents pôles d'activité de VINCI éclairent et approfondissent les sujets éthiques qui relèvent des principes et valeurs du Groupe.

À titre d'illustration, Eurovia dispense ainsi, depuis 2003, des formations à son personnel (chefs d'agence, directeurs régionaux, juristes, membres de la direction Générale et responsables de certaines fonctions support) sur les pratiques anticoncurrentielles. En 2013, Eurovia a remis cette formation à jour et l'a dispensée à nouveau auprès du même type de population. Les sessions ont été animées par le directeur juridique d'Eurovia et une avocate experte dans l'application des règles de concurrence. Depuis 2013, parmi la population opérationnelle d'Eurovia, 372 personnes ont bénéficié de cette formation sous sa nouvelle forme. D'autres formations ont été organisées localement, pays par pays, sur ces dernières années, axées principalement sur les sujets de collusion et de corruption. Toutes ces actions de formation sont relatées dans un rapport éthique annuel établi par chaque pays et consolidé au niveau de la holding Eurovia.

Pour renforcer l'ensemble de cette démarche et lui donner une dimension globale et de long terme, Eurovia a inscrit les engagements en faveur de l'éthique et de la conformité dans son projet d'entreprise 2015-2020.

Sogea-Satom a mis en place une formation Sensibilisation aux risques éthiques, qui s'adresse aux membres du comité de direction, aux chefs d'agence et directeurs administratifs et financiers, soit plus de 50 dirigeants et managers au total. Cette formation d'une demi-journée a été mise en œuvre en 2015 par un avocat spécialiste en droit pénal des affaires.

Entrepose a édité un guide sur la prévention de la corruption qui s'adresse à l'ensemble de ses collaborateurs. Il synthétise le système de lutte contre la corruption, les mesures et les outils mis en place pour éliminer ou réduire les risques auxquels les activités d'Entrepose sont exposées. Ce guide a pour but d'être diffusé largement en interne et en externe (clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, parties prenantes). La prévention des fraudes externes est traitée aux paragraphes 1.2.1 et 1.2.2 de la partie C : Facteurs de risques du rapport de gestion, page 126, et au paragraphe 3 du rapport du président, page 214. En 2015, VINCI Autoroutes a poursuivi le déploiement de la procédure transactionnelle qui permet aux sociétés d'autoroute, en cas d'infraction lors du passage au péage, d'interroger le fichier

national des immatriculations et de verbaliser. Ce dispositif a permis de diminuer de moitié les passages en force. En 2016, les équipes fraude de VINCI Autoroutes ont renforcé leurs efforts pour lutter contre l'escroquerie au péage, constituée principalement par de la falsification de tickets et de moyens de paiement. Sur l'année, ce sont plus de 300 interpellations ou convocations de fraudeurs qui auront été faites sur le réseau VINCI Autoroutes par les forces de l'ordre, sur la base de près de 500 dépôts de plainte effectués au préalable par nos équipes.

3.4.2 Bien-être, santé et sécurité des clients et usagers

Les activités des entreprises de VINCI ont un impact sur les territoires. Afin d'en limiter la portée, les efforts d'investissements en recherche et développement se renforcent d'année en année, avec pour objectif de réduire les impacts et nuisances notamment environnementales (exposition au bruit, aux poussières, aux vibrations, etc.) pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité des collaborateurs, des clients et de toutes les parties prenantes concernées par ces projets.

Afin d'améliorer le bien-être de ses usagers, VINCI Immobilier a initié la démarche OpenWork, qui se décline en termes de végétalisation, de confort et de santé, ainsi que d'ergonomie et de design des bâtiments. En créant des espaces de travail de qualité, modulables et évolutifs sur le long terme, qui sont en totale adéquation avec les besoins des utilisateurs, VINCI Immobilier cherche à remettre les usagers des lieux au centre de ses projets. Parmi plusieurs réalisations, l'immeuble In Situ de Boulogne-Billancourt illustre ces nouveaux principes de conception des bâtiments.

Dans les activités liées à la mobilité, le risque routier est le risque principal. Il concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 35 000 véhicules et plusieurs milliers d'engins de chantier) et les centaines de millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes concédées (plus de 2 millions par jour), ainsi que les aéroports de VINCI Airports (plus de 130 millions en 2016). Les campagnes de sensibilisation et d'information y sont récurrentes, ainsi que des formations spécifiques destinées aux personnes les plus exposées. Sur les réseaux de VINCI Autoroutes, l'élargissement à deux fois trois ou deux fois quatre voies des sections les plus fréquentées ainsi que l'agrandissement des aires de stationnement ont réduit les risques d'accident. C'est dans cette perspective que VINCI – avec 21 autres entreprises – a répondu en octobre 2016 à l'appel national en faveur de la sécurité routière au travail. Cet événement, qui a eu lieu en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ainsi que du ministre de l'Intérieur, a pour but de sensibiliser les chefs d'entreprise aux risques liés aux déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Cet appel se décline en sept engagements spécifiques visant à réduire les comportements à risque lors des déplacements professionnels.

VINCI Autoroutes, évolution des accidents

	2016	2015
Réseau VINCI Autoroutes exploité (en kilomètres)	4 391	4 379
Trafic (en milliards de kilomètres parcourus)	50	49
Nombre d'accidents par milliard de kilomètres parcourus	230	223
Nombre d'accidents mortels par milliard de kilomètres parcourus	1,5	1,5
Nombre de personnes tuées par milliard de kilomètres parcourus	1,7	1,7

Créée en 2011, la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, mène différentes actions pour prévenir le risque routier, notamment l'hypovigilance et la consommation d'alcool au volant. Quatre ans après son lancement, Roulons autrement, premier média participatif dédié à la sécurité routière et créé en partenariat avec l'association Ferdinand, continue de rencontrer une forte adhésion auprès d'un très large public. Cette plate-forme multimédia propose désormais près de 1 000 vidéos provenant de 30 pays et poursuit sa progression sur les réseaux sociaux.

À l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées qui s'est déroulée du 14 au 20 novembre 2016, une dizaine d'élèves, interprètes et moniteurs de l'auto-école spécialisée créée par l'Association régionale pour l'intégration des sourds (Aris) ont été accueillis par la Fondation VINCI Autoroutes et les équipes du Duplex A86. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre Aris et la Fondation VINCI Autoroutes, par lequel la fondation contribue au financement de la traduction des DVD de cours de code officiels en langue des signes française. Cette rencontre a permis de faire découvrir les enjeux liés à la sécurité des usagers, de partager avec les équipes de VINCI Autoroutes les problématiques spécifiques des personnes malentendantes circulant dans un tunnel et sur l'autoroute, et également d'échanger sur les moyens de communication entre malentendants et agents en cas d'événement imprévu. Ces discussions ont ainsi permis d'identifier des pistes d'amélioration pour l'accueil et la sécurité des sourds dans un tunnel. Par ailleurs, la Fondation VINCI Autoroutes a réitéré en 2016 ses opérations de prévention sur le risque de somnolence au volant en proposant notamment, lors des grands départs, des espaces sieste et des opérations « café offert » sur les aires d'autoroute. L'application mobile Roulez éveillé, conçue en partenariat avec le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'université de Strasbourg (CI2N), qui permet aux conducteurs de tester leur niveau d'éveil avant le départ ou lors de pauses, a fait l'objet d'une nouvelle version en 2016, qui propose un tutoriel traité de façon humoristique pour apprendre à faire « la sieste en voiture ».

Toujours dans la perspective d'une plus grande sensibilisation, la fondation a organisé le 7 novembre 2016, avec la Fédération nationale des écoles, des parents et des éducateurs (FNEPE), un colloque sur la parentalité au volant à la Maison de l'Unesco, à Paris. Le thème de ce colloque était « La famille en voiture, un laboratoire pour l'éducation ? » et a été traité dans une perspective pluridisciplinaire en faisant intervenir des philosophes, sociologues, juristes, psychologues, psychiatres ainsi que Patrick Chesnais en tant que « grand témoin ». À cette occasion, la fondation a également présenté les résultats d'une étude sur l'influence du comportement des parents au volant sur celui des jeunes conducteurs, intitulée : « Dis-moi comment conduisent tes parents, je te dirai quel conducteur tu es... ». Cette étude inédite, réalisée par l'institut de sondage Ipsos, met en lumière une très nette corrélation entre les comportements au volant des parents et celui de leurs enfants devenus jeunes conducteurs : prise de risque ou, à l'inverse, conduite respectueuse d'autrui et du Code de la route se reproduisent de façon marquante d'une génération à l'autre.

3.5 Droits humains

3.5.1 Politique générale en matière de droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. VINCI s'est adossé aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour définir sa stratégie. Dans ce cadre, VINCI a réalisé une analyse des risques « droits humains » liés à ses activités. Les enjeux les plus saillants identifiés concernent les pratiques de recrutement et la migration de main-d'œuvre, les conditions de travail, les conditions d'hébergement, les pratiques des sous-traitants en matière de droits humains ainsi que les relations avec les communautés locales.

À ce titre, un comité de pilotage ad hoc se réunit mensuellement depuis la fin de l'année 2015. Composé des directeurs des ressources humaines de pôles et de divisions, il a établi un document de référence, le *Guide VINCI relatif aux droits humains*, qui rappelle en détail les enjeux et les implications de chacun de ces thèmes pour les entreprises du Groupe. Ce travail transversal et collaboratif a permis de définir un socle commun de lignes directrices qui précisent les démarches spécifiques à adopter à chaque phase du cycle de vie des projets (de la réponse aux appels d'offres jusqu'à la mise en service et à l'exploitation). Ces règles propres que VINCI s'est fixées constituent un référentiel en matière de gestion des risques et des impacts sur les droits humains. Les lignes directrices du Groupe s'appuient sur les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Pour diffuser ces lignes directrices auprès des collaborateurs amenés à intervenir sur ces sujets dans leurs projets, une boîte à outils est en cours de développement. Celle-ci comprend des clauses contractuelles types sur les droits humains et un outil d'identification des risques en matière de droits humains.

Les droits humains sont aussi abordés dans la nouvelle version d'Advance, outil d'auto-évaluation développement durable de VINCI utilisé par les comités de direction des entreprises.

Parallèlement, VINCI a engagé un dialogue actif avec une vingtaine de représentants clés de la société civile, qui se traduit par des échanges réguliers.

3.5.2 Prévention des risques en matière de droits humains au Qatar

VINCI est implanté au Qatar par le biais de sa joint-venture QDVC. Cette société agit depuis de nombreuses années pour améliorer les conditions de vie et de travail de ses salariés, et combat toutes formes d'atteinte aux droits humains. QDVC s'assure par des procédures strictes que ses salariés bénéficient de la liberté de mouvement : ils possèdent tous un permis de résidence qatari, document essentiel pour se déplacer dans le pays. Tous les employés ont accès à un coffre sécurisé dans lequel ils peuvent garder les documents personnels en leur possession – passeports, contrats de travail. Quand les salariés de QDVC souhaitent quitter leur emploi, QDVC leur délivre une autorisation qui leur permet de changer d'employeur (Non Objection Certificate – NOC). Un Exit Permit est de la même façon délivré aux travailleurs souhaitant quitter le pays, quelle qu'en soit la raison (congés, urgence). Pour lutter contre la mise en servitude, QDVC a mis en place des processus robustes de contrôle des agences de recrutement dans les pays d'origine (Bangladesh, Inde, Népal...), avec des règles précises sur les montants pris en charge par QDVC (billets d'avion, visas, visites médicales...), étant entendu que les travailleurs migrants ne doivent supporter aucun frais. Par ailleurs, QDVC porte une attention particulière aux conditions de vie et d'hébergement de ses travailleurs migrants. Aujourd'hui, les sites d'hébergement, possédés et gérés par QDVC, sont alignés sur les standards de la Qatar Foundation.

Les actions de QDVC en faveur de l'amélioration des conditions de travail se poursuivent avec notamment la mise en place, en mars 2016, d'un mécanisme de remontée des plaintes (pour les plaintes dites collectives ou individuelles), qui garantit strictement la confidentialité de ses employés. En novembre 2016, QDVC a également organisé une élection de représentants du personnel (une première dans le pays), à l'issue de laquelle 27 employés ont été choisis par leurs pairs afin de les représenter au comité de représentants des travailleurs de l'entreprise. Pendant un mois, 75 candidats ont fait campagne. Le taux de participation s'est élevé à 72 %, soit 2 894 votants pour un effectif total de 4 016 salariés.

Par ailleurs, depuis 2015, VINCI et QDVC ont initié un dialogue constructif avec les représentants de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB). Une mission est organisée annuellement sur les chantiers de QDVC. Sont également associés à cette visite les deux administrateurs salariés et le secrétaire général du comité de Groupe européen de VINCI. Le dialogue avec l'IBB s'est poursuivi en 2016 avec l'ouverture d'une négociation portant sur la signature d'un accord tripartite entre VINCI, QDVC et l'IBB. Cet accord a pour vocation de fixer un plan d'action progressif et des objectifs précis en matière d'amélioration des conditions de travail.

Courant 2015, pour s'assurer que les mesures mises en place par QDVC étaient effectives, VINCI avait décidé de diligenter une étude d'impact sur les droits de l'homme chez QDVC (Human Rights Impact Assessment). La méthodologie utilisée reposait sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits humains et aux entreprises. Un comité d'experts internationaux indépendants, émanant d'institutions de référence sur le sujet (l'Organisation internationale du travail, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, le Danish Institute for Human Rights, la Qatar Foundation et la Commission consultative sur les droits de l'homme en France), a été associé à cette démarche sur l'aspect méthodologique et le suivi des recommandations. Pour réaliser cette étude, VINCI a mandaté un tiers indépendant : Business for Social Responsibility (BSR), une organisation à but non lucratif au réseau mondial.

4. Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les standards de la Global Reporting Initiative (GRI) – tableau de correspondance pages 325 et 326.

4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- Pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol);
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol);
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais);
 - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français, anglais, allemand et espagnol).
- Pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en trois langues (français, anglais et espagnol);
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais);
 - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N - 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2016, couvre 95 % du chiffre d'affaires mondial.

Les entités non incluses dans le reporting environnemental 2016 sont : celles dont l'impact environnemental est non significatif et pour lesquelles il n'y a pas de correspondant environnemental. Ces exclusions ne doivent pas dépasser 5 % de l'impact environnemental de chaque entité.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets est aujourd'hui fiabilisé sur un périmètre couvrant 64 % des activités du Groupe (VINCI Autoroutes, VINCI Energies, VINCI Construction UK, Eurovia, VINCI Airports hors Cambodia Airports, autres concessions). Celui relatif aux matières premières couvre les activités de VINCI Autoroutes et Eurovia, qui est inclus au périmètre de couverture des déchets principalement grâce à la remontée de données concernant les agrégats recyclés. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le cadre du reporting environnemental :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- Soletanche Freyssinet : Soletanche Bachy Cimas (Colombie), Geofundaciones (Colombie), Zetas Azerbaïdjan.

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

Variations significatives du périmètre au titre de l'exercice 2016 :

- acquisition par VINCI Construction de la société J&P Richardson Industries Pty Ltd (Australie) en février 2016 ;
- acquisition par VINCI Airports de la société Aerodom (République dominicaine) en avril 2016.

De plus, le reporting environnemental couvre désormais la totalité des concessions, selon la procédure de reporting respectant les règles de consolidation financière, avec l'intégration du Stade de France, du MMArena au Mans, ainsi que des concessions autoroutières de Granvia (Slovaquie) et Gefyra (Grèce).

4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur quatre niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les standards de la GRI ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces quatre niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Ces cinq familles d'indicateurs sont issues :

- des indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- des standards de la GRI.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation est mené en permanence ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

La présence de sous-traitants sur de nombreux sites pose la question de l'inclusion de leurs activités au reporting environnemental. À ce jour, leurs données sont incluses lorsque celles-ci tiennent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI).

Le guide méthodologique de reporting environnemental laisse la possibilité de calculer les données environnementales sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence en cas d'absence de données sources. Cette démarche a notamment été mise en œuvre concernant les chantiers de VINCI Construction France, de Soletanche Freyssinet en France et au sein des délégations françaises et de la plupart des délégations internationales d'Eurovia. En France, les prix unitaires moyens sont issus des sources suivantes : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (consommation de carburants), portail Internet EauFrance – le service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques (consommation d'eau).

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. L'eau prélevée directement dans le milieu, suivie pour les activités de concession, fait désormais l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser ce reporting à un périmètre plus large.

Le nombre de projets labellisés est limité au périmètre de VINCI Construction et de VINCI Immobilier. Un projet ayant plusieurs certifications sera compté plusieurs fois. Seuls les projets livrés dans l'année sont pris en compte.

Les consommations totales d'énergie (hors énergie via les réseaux de chaleur, non incluse car non significative) sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite). Les facteurs de conversion retenus sont issus de la Base Carbone de l'Ademe. Pour les émissions de gaz à effet de serre, les facteurs d'émission utilisés sont également issus de la Base Carbone de l'Ademe actuelle (données 2012 pour le suivi de l'engagement de réduction du Groupe).

Les gains de carburant par passage en voie de télépéage ont été validés en 2012 par un bureau d'études indépendant et partagés avec l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) :

- pour les véhicules légers : 0,03 l de carburant économisé par passage ;
- pour les poids lourds : 0,3 l de carburant économisé par passage.

Le calcul des gains CO₂ repose sur l'hypothèse que l'ensemble des véhicules utilisent du gazole comme carburant. Seules les émissions liées à la combustion sont prises en compte. Les émissions amont (production du carburant) ne sont pas comptabilisées.

L'indicateur des émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute est calculé à l'aide d'un outil développé par l'Asfa et tient compte des kilomètres parcourus par les clients (payants ou gratuits) sur les réseaux de VINCI Autoroutes durant l'exercice. Le profil des vitesses par classe de véhicule utilisé est le profil à 130 km/h paramétré par défaut dans l'outil, le trafic est supposé fluide à 100 %. Le calcul ne tient pas compte de l'effet des pentes ni de celui des radars. La zone d'influence des péages est supposée être de 0,1 km. Le réseau est supposé être entièrement interurbain.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2015 du groupe VINCI ont été corrigées sur la consommation d'eau achetée, sur le périmètre de VINCI Construction UK, avec une baisse de 107 169 mètres cubes d'eau.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture, etc.) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladie professionnelle prend en compte les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles et reconnues comme telles, lorsqu'une telle réglementation existe. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2002 un avis à ses commissaires aux comptes sur la remontée des informations sociales et environnementales. En 2016, un commissaire aux comptes a été nommé organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans la partie Informations sociales, environnementales et sociétales. La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 209 à 211.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00 ; **Télécopie :** + 33 1 47 51 91 02.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée de 99 années, fixée le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans la section D : Gouvernement d'entreprise du présent rapport, partie 6 : Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, p. 164.

Extrait de l'article 8 des statuts :

« Chaque action donne droit à une seule voix au sein des assemblées générales d'actionnaires, quels que soient la durée et le mode de détention de cette action, le droit de vote double prévu par l'article 7 de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 étant expressément exclu. En outre, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

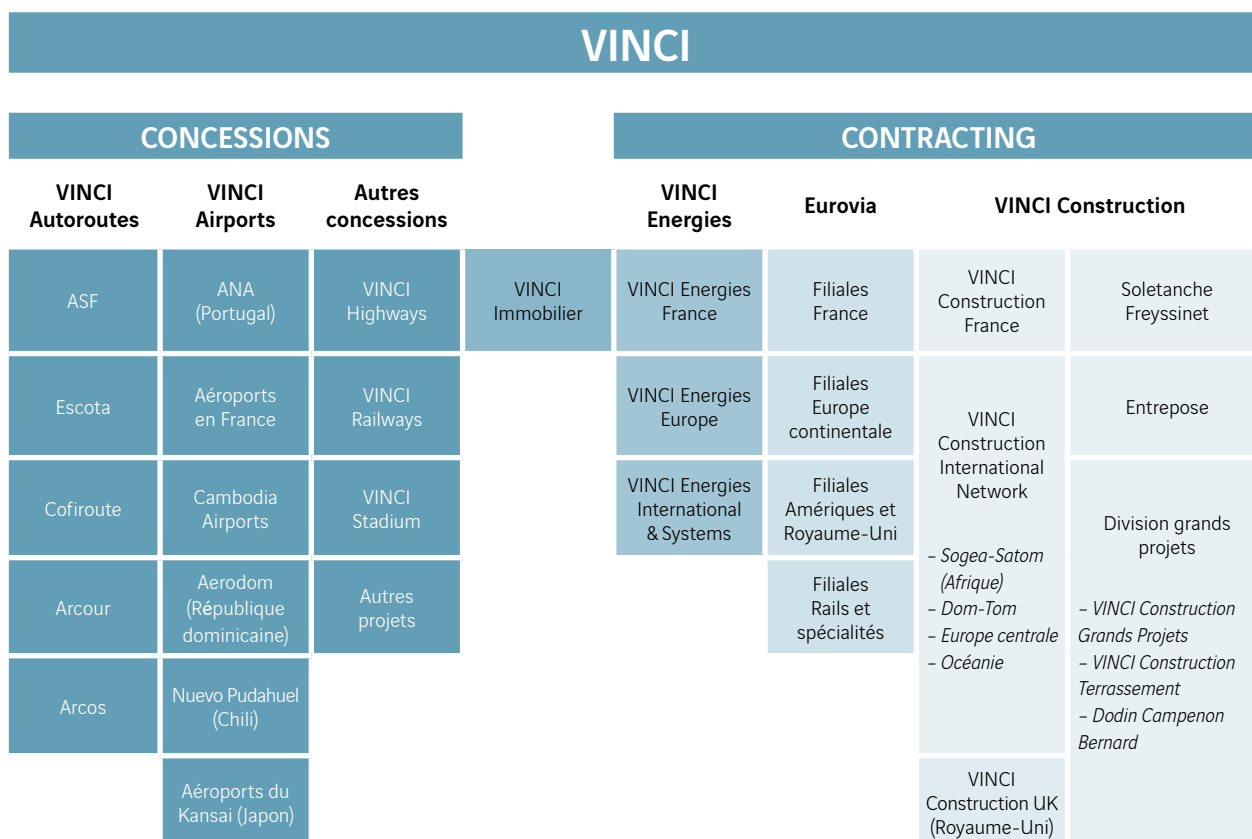
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme^(*)



(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2016.

Les liens en capital entre VINCI et ses principales filiales directes sont mentionnés page 315.

Les différentes filiales qui composent le Groupe et le pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans ces entités sont présentés dans la Liste des principales sociétés consolidées (pages 293-300).

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées par ses filiales (2 098 sociétés consolidées au 31 décembre 2016), regroupées au sein de deux branches : concessions et contracting, dont les principaux pôles sont : VINCI Autoroutes, VINCI Airports, VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction. VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI. Celui-ci assure une fonction d'animation, de support et de contrôle des filiales. Dans ce cadre, il fournit des prestations de services d'accompagnement stratégique et opérationnel qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, réalisation d'opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- relations de haut niveau avec les pouvoirs publics, le monde politique, les élus, les organisations professionnelles, les médias, la sphère éducative, les établissements financiers et les grandes sociétés, tant au niveau national qu'international ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, informatique, des assurances, des achats, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale ; optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques et institutionnelles.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les dividendes qui lui sont versés (dont le montant total est indiqué en note C.12 des Comptes sociaux, page 312), les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales portent sur les domaines suivants :

Assistance aux filiales

VINCI SA perçoit des rémunérations en contrepartie de l'assistance fournie aux filiales et des droits d'utilisation par celles-ci de ses actifs incorporels. En 2016, ces rémunérations ont représenté un montant total de 118 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie disponible en euros des filiales françaises du Groupe est placée auprès de VINCI SA dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement de leurs besoins de trésorerie. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats de prêts conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises contrôlées directement ou indirectement par VINCI (sous réserve de l'accord, pour les filiales non détenues à 100 %, des actionnaires minoritaires lorsque les pactes d'actionnaires le requièrent).

VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI SA, centralise de son côté la trésorerie des filiales opérant en dehors de la France et effectue les opérations de marché correspondantes.

VINCI et VINCI Finance International peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme aux filiales du Groupe pour le financement d'investissements ou de besoins en fonds de roulement (BFR) et à recevoir des dépôts à terme de leur part. Au 31 décembre 2016, ces opérations représentaient pour VINCI des encours de 8 333 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 622 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VINCI Finance International des encours de 6 006 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 272 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Les conventions réglementées entre VINCI et ses filiales sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et font l'objet de rapports spéciaux des commissaires aux comptes pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Pacte d'actionnaires

Étant détenues à 100 % par VINCI, les sociétés têtes de pôle ainsi que VINCI Immobilier ne font l'objet d'aucune convention ou pacte d'actionnaires. Toutefois, la constitution par VINCI ou ses filiales de sociétés détenues conjointement avec des tiers peut donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des droits de vote et des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1 : Identité de la Société).

Au 31 décembre 2016, le capital social de VINCI s'élevait à 1 473 263 800 euros. Il était divisé en 589 305 520 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2011				565 276 672	1 413 191 680
Plan d'épargne Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
Situation au 31/12/2012				577 347 352	1 443 368 380
Plan d'épargne Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Païement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
Situation au 31/12/2013				601 697 972	1 504 244 930
Plan d'épargne Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610	610 626 582	1 526 566 455
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055	613 098 637	1 532 746 593
Annulation d'actions	(57 500 000)	-	(23 000 000)	590 098 637	1 475 246 593
Situation au 31/12/2014				590 098 637	1 475 246 593
Plan d'épargne Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056	597 168 693	1 492 921 733
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382	600 453 075	1 501 132 688
Annulation d'actions	(30 000 000)	-	(12 000 000)	588 453 075	1 471 132 688
Situation au 31/12/2015				588 453 075	1 471 132 688
Plan d'épargne Groupe	14 890 160	312 952 788	5 956 064	594 409 139	1 486 022 848
Levées d'options de souscription	7 240 953	105 358 398	2 896 381	597 305 520	1 493 263 800
Annulation d'actions	(20 000 000)	-	(8 000 000)	589 305 520	1 473 263 800
Situation au 31/12/2016				589 305 520	1 473 263 800

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, paragraphe 5.2, pages 161 et 162, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital ⁽¹⁾

	Décembre 2016				Décembre 2015				Décembre 2014			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net ⁽²⁾	% de droits de vote net ⁽²⁾
Autodétention ⁽³⁾	34 685 354	5,9 %	-	-	34 195 347	5,8 %	-	-	35 614 382	6,0 %	-	-
Salariés (FCPE)	54 395 224	9,2 %	54 395 224	9,8 %	55 029 505	9,4 %	55 029 505	9,9 %	57 519 921	9,7 %	57 519 921	10,4 %
Dirigeants ⁽⁴⁾ et administrateurs	2 900 907	0,5 %	2 900 907	0,5 %	2 798 817	0,5 %	2 798 817	0,5 %	2 828 233	0,5 %	2 828 233	0,5 %
Autres actionnaires individuels	42 500 640	7,2 %	42 500 640	7,7 %	46 411 976	7,9 %	46 411 976	8,4 %	52 246 206	8,9 %	52 246 206	9,4 %
Actionnaires individuels	45 401 547	7,7 %	45 401 547	8,2 %	49 210 793	8,4 %	49 210 793	8,9 %	55 074 439	9,3 %	55 074 439	9,9 %
Qatar Holding LLC	23 625 000	4,0 %	23 625 000	4,3 %	23 625 000	4,0 %	23 625 000	4,3 %	31 500 000	5,3 %	31 500 000	5,7 %
Autres investisseurs institutionnels	431 198 395	73,2 %	431 198 395	77,7 %	426 392 430	72,5 %	426 392 430	76,9 %	410 389 895	69,5 %	410 389 895	74,0 %
Investisseurs institutionnels	454 823 395	77,2 %	454 823 395	82,0 %	450 017 430	76,5 %	450 017 430	81,2 %	441 889 895	74,9 %	441 889 895	79,7 %
Total	589 305 520	100,0 %	554 620 166	100,0 %	588 453 075	100,0 %	554 257 728	100,0 %	590 098 637	100,0 %	554 484 255	100,0 %

(1) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(2) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(3) Actions propres détenues par VINCI SA.

(4) Membres du comité d'Orientation et de Coordination à fin décembre.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de personne physique ou morale exerçant un contrôle sur le capital de VINCI, directement ou indirectement, isolément, conjointement ou de concert, et il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception de la société BlackRock, Inc. (voir paragraphe Franchissements de seuils légaux page suivante).

Actionnariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E : Informations sociales, environnementales et sociétales du Rapport de gestion, pages 170 et 171, et dans les notes I.21 et K.28.3 des Comptes consolidés.

Au 31 décembre 2016, à la connaissance de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le nombre d'actions de la Société détenues directement ou indirectement par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne du Groupe s'élevait à 56 735 466, soit 9,6 % du capital de la Société, dont 54 395 224 actions par le biais de FCPE, 775 584 actions détenues au nominatif par les dirigeants salariés et 1 564 658 actions détenues au nominatif par les salariés non dirigeants.

Droits de vote

Il n'existe ni droit de vote double, ni droit de vote différent. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote exerçables en assemblée générale est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.

L'assemblée générale du 14 avril 2015 a approuvé la modification de l'article 8 des statuts, à l'effet d'écarter la disposition de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 relative à l'acquisition d'un droit de vote double de droit par les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissements de seuils

Les actionnaires identifiés au 31 décembre 2016 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote et pour lesquels la Société a reçu en 2016 une déclaration de franchissement du seuil statutaire de 1 %, ou un multiple de cette fraction, du capital ou des droits de vote, sont les suivants :

- Qatar Holding LLC

La société Qatar Holding LLC, contrôlée par Qatar Investment Authority (QIA), a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2016, le seuil de 4 % du capital de la société VINCI et détenir 23 625 000 actions VINCI, représentant 3,97 % du capital et des droits de vote théoriques de cette société. À la suite de la réduction du capital social de VINCI réalisée le 16 décembre 2016 par annulation de 8 000 000 actions autodétenues, la société Qatar Holding LLC a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 4 % du capital de la société VINCI et détenir 4,01 % du capital et des droits de vote théoriques de cette société.

- Groupe Amundi (Amundi, Société Générale Gestion, Étoile Gestion et BFT Gestion) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2016, le seuil de 2 % du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 2,12 % du capital et des droits de vote théoriques de cette société.

VINCI n'a pas reçu d'autre déclaration de franchissement de seuil légal ou de seuil statutaire de 1 % en 2016.

Dans le cadre d'une étude réalisée auprès des investisseurs institutionnels, la Société a identifié les points suivants :

- La société Fidelity International Limited, qui détenait moins de 1 % du capital de VINCI à fin décembre 2015, détiendrait plus de 1 % du capital de VINCI à fin décembre 2016.
- BlackRock, Inc., qui avait déclaré détenir, pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, 5,07 % du capital et des droits de vote de la Société en décembre 2015, détiendrait toujours plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société à fin décembre 2016.
- Capital Research Global Investors, qui détenait directement ou indirectement environ 2 % du capital de VINCI à fin décembre 2015, détiendrait moins de 1 % du capital de VINCI à fin décembre 2016.

Pactes d'actionnaires/actions de concert

L'accord d'actionariat stable conclu entre VINCI, Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et Comet Luxembourg Holding, filiale de Qatari Diar, en avril 2010, à l'occasion de l'apport du groupe Cegelec à VINCI et de l'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI, a pris fin en avril 2013 conformément à ses termes.

Les dispositions de cet accord, relatives à la cession ordonnée de titres VINCI sur le marché, au droit de première offre et au droit de préemption de VINCI sur les cessions de blocs représentant plus de 1 % du capital, demeuraient néanmoins en vigueur jusqu'en avril 2016. À la suite de l'acquisition de 31 499 000 actions VINCI le 11 février 2015 auprès de Comet Luxembourg Holding, Qatar Holding LLC s'est substitué aux droits et obligations de Comet Luxembourg Holding relatifs à la cession ordonnée, au droit de première offre et au droit de préemption.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte d'actionnaires ou action de concert.

Nantissement des actions au nominatif

Au 31 décembre 2016, à la connaissance de la Société, les nantissements d'actions portaient sur un total de 73 927 actions inscrites au nominatif pur et 555 731 actions inscrites au nominatif administré, soit 0,11 % du capital.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 de l'Annexe aux comptes sociaux, en page 308.

3.5 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) et ses échanges sont possibles également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation appelés aussi MTF (Multilateral Trading Facilities), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS, ainsi que sur des marchés de gré à gré appelés OTC (Over the counter), dont les principaux sont BATS Chi-X et BOAT.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Stoxx Europe 50, Eurostoxx 50 et Stoxx Europe 600 Construction et Materials.

VINCI est également intégré dans quatre des principaux indices boursiers spécialisés dans l'investissement responsable :

- l'indice Euronext Vigeo Europe 120 de l'agence Vigeo ;
- l'indice CDLI (Carbon Disclosure Leadership Index) de l'organisation internationale CDP, relatif aux entreprises les plus transparentes dans leur reporting d'émissions de gaz à effet de serre ;
- le Dow Jones Sustainability Index World, distinguant, parmi les 2 500 sociétés les plus importantes de l'indice S&P Global Broad Market Index, les 10 % d'entreprises les plus performantes en termes de développement durable. À fin décembre 2016, il comprenait 316 entreprises, dont 30 françaises ;

- le Dow Jones Sustainability Index Europe, distinguant, parmi les 600 sociétés européennes les plus importantes de l'indice S&P Global Broad Market Index, les 20 % d'entreprises les plus performantes en termes de développement durable. À fin décembre 2016, il comprenait 154 entreprises, dont 31 françaises.

Évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions de l'action VINCI au cours des dix-huit derniers mois

Selon les données Euronext, seule place de négociation pour laquelle des statistiques rétrospectives fiables ont pu être collectées.

		Cours le plus haut (en euros)	Cours le plus bas (en euros)	Nombre de transactions (en millions de titres)	Moyenne quotidienne du nombre de transactions (en millions de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours moyen (en euros)
2015	Juillet	58,6	51,1	38,6	1,7	2 111,8	54,8
	Août	60,4	51,1	42,9	2,0	2 439,7	56,9
	Septembre	59,7	55,4	41,7	1,9	2 399,4	57,5
	Octobre	61,6	55,7	39,0	1,8	2 276,2	58,4
	Novembre	62,6	59,2	32,8	1,6	2 003,8	61,1
	Décembre	61,9	57,1	35,5	1,6	2 095,4	59,0
2016	Janvier	63,0	55,9	40,0	2,0	2 491,0	62,3
	Février	64,5	57,5	44,0	2,1	2 788,8	63,4
	Mars	66,7	62,4	36,0	1,7	2 352,8	65,4
	Avril	66,5	63,1	36,2	1,7	2 351,7	65,0
	Mai	68,3	63,3	34,1	1,6	2 305,4	67,5
	Juin	67,8	58,3	50,7	2,3	3 206,9	63,3
	Juillet	68,3	61,7	27,9	1,3	1 873,0	67,2
	Août	69,8	66,4	27,8	1,2	1 898,3	68,4
	Septembre	69,7	65,7	27,2	1,2	1 838,9	67,6
	Octobre	68,7	64,4	24,1	1,1	1 587,5	66,0
	Novembre	66,4	49,9	42,0	1,9	2 580,1	61,4
	Décembre	65,0	59,8	29,3	1,4	1 891,9	64,5

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices.
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 : Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts).
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Franchissements de seuils.
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Nantissement des actions au nominatif.
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Actionnariat salarié.
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 : Pactes d'actionnaires/actions de concert.
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration (sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne) et dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 : Capital potentiel.
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	Annexe aux comptes consolidés, note 23.3
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Gouvernement d'entreprise > Partie 4 : Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux > Paragraphe 4.1 : Direction Générale.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du Rapport de gestion

Les parties Bourse et actionnariat (pages 24 à 25), Comptes sociaux (page 302), ainsi que les Comptes consolidés (pages 220 et 221) font partie intégrante du Rapport de gestion.

Sont joints au Rapport de gestion les documents suivants :

- le Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pages 212 à 216) ;
- le tableau des Résultats financiers des cinq derniers exercices (page 324) ;
- le tableau ci-dessous des délégations en matière d'augmentation de capital.

Le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution de la rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce a été intégré à la partie D : Gouvernement d'entreprise paragraphe 4.1, pages 150 et suivantes.

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾ .	19/04/16 (6 ^e résolution)	18/10/17	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.	19/04/16 (9 ^e résolution)	18/10/17	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.	14/04/15 (21 ^e résolution)	13/06/17	⁽²⁾
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales.	14/04/15 (22 ^e résolution)	13/06/17	300 millions d'euros (actions) ⁽³⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾
Émissions d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales.	14/04/15 (23 ^e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁸⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles.	14/04/15 (24 ^e résolution)	13/06/17	150 millions d'euros (actions) ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽⁴⁾⁽⁸⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	14/04/15 (25 ^e résolution)	13/06/17	15 % de l'émission initiale ⁽³⁾⁽⁴⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	14/04/15 (26 ^e résolution)	13/06/17	10 % du capital social ⁽⁶⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne.	19/04/16 (10 ^e résolution)	18/06/18	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne.	19/04/16 (11 ^e résolution)	18/10/17	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes.	19/04/16 (12 ^e résolution)	18/06/19	1 % du capital social ⁽⁹⁾ Autres conditions ⁽¹⁰⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e, 23^e, 24^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e, 24^e et 26^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale du 19 avril 2016 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 14 avril 2015 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(9) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 12^e résolution de l'assemblée générale du 19 avril 2016 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(10) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de trois ans à compter de la date d'attribution desdites actions, à condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à des conditions de performance.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres ⁽¹⁾ .	20/04/17 (8 ^e résolution)	19/10/18	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société.	20/04/17 (12 ^e résolution)	19/10/18	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ⁽¹⁾ .	20/04/17 (13 ^e résolution)	19/06/19	⁽²⁾
Émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales ⁽¹⁾ .	20/04/17 (14 ^e résolution)	19/06/19	300 millions d'euros (actions) ⁽³⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créances) ⁽⁴⁾
Émission d'obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales ⁽¹⁾ .	20/04/17 (15 ^e résolution)	19/06/19	150 millions d'euros (actions) ^{(3) (5) (6)} 3 000 millions d'euros (titres de créances) ^{(4) (8)}
Émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ⁽¹⁾ .	20/04/17 (16 ^e résolution)	19/06/19	150 millions d'euros (actions) ^{(3) (5) (6)} 3 000 millions d'euros (titres de créances) ^{(4) (8)}
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	20/04/17 (17 ^e résolution)	19/06/19	15 % de l'émission initiale ^{(3) (4)}
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾ .	20/04/17 (18 ^e résolution)	19/06/19	10 % du capital social ⁽⁶⁾
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne.	20/04/17 (19 ^e résolution)	19/06/19	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne.	20/04/17 (20 ^e résolution)	19/10/18	1,5 % du capital social ⁽⁷⁾

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 14^e, 15^e, 16^e et 17^e résolutions de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 14^e, 15^e et 16^e résolutions de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le nombre nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e et 16^e résolutions de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e, 16^e et 18^e résolutions de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 19^e et 20^e résolutions de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e et 16^e de l'assemblée générale du 20 avril 2017 ne peut excéder 3 000 millions euros.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société VINCI SA, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion, et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☒ dans le chapitre E du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ vingt semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Note méthodologique du reporting social, environnemental et sociétal présentée au paragraphe 4 de la partie E du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené environ 50 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE, et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considéré les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 18 % des effectifs, considérés comme grandeurs caractéristiques du volet social, et entre 37 % et 100 % des données environnementales, considérées comme grandeurs caractéristiques⁽⁴⁾ du volet environnemental.

Indicateurs sociaux	Périmètre	Niveau d'assurance
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI		Raisonnaable
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI		
Effectifs fin de période par tranche d'âge, sexe, zone géographique et catégorie socioprofessionnelle		
Nombre d'intérimaires en équivalents temps-plein		
Total recrutements (CDI, CDD, alternance)		
Total départs		
dont nombre de licenciements		
Nombre d'heures de formation		
dont heures de formation sécurité		
Nombre de collaborateurs formés		
Taux de gravité des maladies professionnelles reconnues	Groupe	Modéré
Nombre total de jours d'absence		
Heures réelles travaillées		
Nombre de travailleurs en situation de handicap		
Salaire moyen VINCI		
- Salaire et primes		
- Effectif moyen		
Salaire moyen VINCI femmes		
- Salaire et primes femmes		
- Effectif moyen femmes		
Indicateurs environnementaux	Périmètre	Niveau d'assurance
Consommation d'électricité		Raisonnaable
Consommation totale d'énergie	Groupe	
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2		
Émissions de gaz à effet de serre des clients de l'autoroute	VINCI Autoroutes	
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux télépéages sans arrêt		
Consommation d'eau achetée	Groupe	
Consommation d'eaux prélevées directement dans les milieux naturels	VINCI Concessions	
Déchets dangereux produits	VINCI Concessions, VINCI Energies, VINCI Construction UK	
Déchets non dangereux produits		
Pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001	Groupe, hors Eurovia et VINCI Autoroutes	
Chiffre d'affaires certifié ISO 14001 (agences travaux)		Modéré
Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre)		
Tonnage certifié ISO 14001 (postes d'enrobage en propre)	Eurovia	
Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liant en propre)		
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés		
Pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc	VINCI plc	
Nombre et chiffre d'affaires des projets labellisés	VINCI Construction	
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 (exploitation, construction)	VINCI Autoroutes	

Informations qualitatives

Thèmes sociaux	Les conditions de santé et de sécurité au travail
	La politique de lutte contre les discriminations
	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
Thèmes environnementaux	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
Thèmes sociétaux	La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
	Les actions engagées pour prévenir la corruption
	Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☒, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-contre pour les informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 53 % des effectifs, considérés comme grandeurs caractéristiques du volet social, et entre 68 % et 74 % des données environnementales, considérées comme grandeurs caractéristiques⁽⁵⁾ du volet environnemental.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☒.

Conclusion

À notre avis, les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☒ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 10 février 2017

KPMG SA

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Philippe Bourhis
Associé

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 : Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(3) Informations sociales : VINCI Autoroutes : Autoroutes du Sud de la France, Escota, Cofiroute France ; VINCI Concessions : Consortium Stade de France, VINCI Airports – ANA Group ; VINCI Energies : Actemium Cegelec GmbH, VINCI Energies International & Systems, VINCI Energies Europe ; Eurovia : Bitumix, Eurovia France ; VINCI Construction : Sogea-Satom Burkina Faso, Freyssinet Thailand, Geostock SAS, GTM Bâtiment, Sicra, Dumez Île-de-France, SRC, VINCI Construction Dom-Tom, VINCI Construction Filiales Europe centrale, VINCI Construction UK.

Informations environnementales : VINCI Autoroutes : ASF DRE Brive, ASF DRE Valence, Escota DRE Var Côte d'Azur, Cofiroute – Le Mans, Cofiroute – Duplex A86, Cofiroute – Saint-Romain, Cofiroute – Laval ; VINCI Energies : VINCI Energies Maroc ; Eurovia : Délégation Nord-Est Belgique, Eurovia Chili ; VINCI Construction : VINCI Construction UK, GTM Bâtiment, VINCI Construction France, Direction Déléguée TP Île-de-France, Sogea-Satom Burkina Faso ; VINCI Concessions : VINCI Airports – ANA Group.

(4) Voir tableau des indicateurs environnementaux ci-après.

(5) Voir tableau des indicateurs environnementaux ci-dessus.

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par le Groupe, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie Gouvernement d'entreprise, élaborée par la direction Juridique du Groupe après consultation de toutes les personnes qui y sont mentionnées, a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance et, pour la partie Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux, au comité des Rémunérations.

Pour la partie Procédures de gestion des risques et de contrôle interne, il a été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 février 2017.

A. Gouvernement d'entreprise

Les points ci-après font partie intégrante du chapitre Gouvernement d'entreprise du rapport du président du Conseil d'administration :

- Règles de gouvernance (page 133);
- Organisation de la gouvernance chez VINCI (pages 133 à 135);
- Composition du Conseil d'administration (pages 136 à 137);
- Indépendance des membres du Conseil (page 143);
- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (pages 146 à 149);
- Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration (page 150);
- Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux (pages 150 à 160);
- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (page 164);
- Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (page 206).

B. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Introduction

1.1 Référentiel/définitions

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document constitue le référentiel appliqué par VINCI.

Le risque représente la possibilité de survenance d'un événement dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les performances du Groupe et l'atteinte de ses objectifs, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de VINCI.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques auxquels sont exposées les filiales du Groupe. Il contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe;
- sécuriser la prise de décision et les processus internes;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, procédures, actions et comportements adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, qui vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale;
- la conformité aux lois et règlements;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs;
- la fiabilité des informations financières.

Ces dispositifs, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs poursuivis.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre au holding, le Groupe veille à la mise en œuvre de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne adaptés au sein de ses filiales.

Le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne couvre les filiales consolidées par intégration globale (voir Liste des principales entités en note O de l'Annexe aux comptes consolidés).

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes en charge soient géographiquement proches de leurs clients, pour leur apporter des solutions adaptées à leurs besoins dans des délais rapides. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est estimé à environ 3 000 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été installée au sein de chaque pôle.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités pour les responsables opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de l'organisation. Celles-ci s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.3) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.5) ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie opérationnelle et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre les décisions relevant de leur champ de compétence dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'assistance, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple, cette responsabilité ne pouvant être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes participant aux activités du Groupe (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Le **Conseil d'administration** de VINCI est une instance collégiale chargée de déterminer les orientations stratégiques du Groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche du Groupe. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte chaque année, dans son rapport de gestion, des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Le Conseil d'administration s'est doté en 2003 d'un règlement intérieur et de quatre comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Les missions confiées au **comité d'Audit** et les principales actions menées en 2016 dans ce cadre sont présentées dans la partie D : Gouvernement d'entreprise du Rapport de gestion, page 147 ; elles prennent en compte les recommandations du code Afep-Medef. Le Conseil, au cours de sa réunion du 7 février 2017, a modifié son règlement intérieur afin, notamment, de prendre en compte les dispositions issues de l'ordonnance du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes et du code Afep-Medef révisé en novembre 2016.

Le **comité Exécutif**, composé de 13 membres en date du 7 février 2017, est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, informatique, assurances.

Les services fonctionnels du **holding** établissent et veillent à la bonne application des règles et procédures du Groupe ainsi que des décisions prises par la direction Générale de VINCI. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques sans interférer dans les prises de décisions opérationnelles, qui relèvent de la responsabilité des pôles conformément à l'organisation décentralisée du Groupe. Pour assurer ses missions, le holding disposait d'un effectif de 264 personnes au 31 décembre 2016.

Un **référent éthique** veille, au holding, à la diffusion, à la bonne compréhension et à l'application des règles de la *Charte éthique et comportements* au sein du Groupe, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Les principales actions menées dans ce cadre sont détaillées page 29. Ses coordonnées sont disponibles sur l'intranet VINCI. Il peut être consulté directement et de manière confidentielle.

La **direction de l'Audit**, qui rend compte au président-directeur général de VINCI, a un quadruple rôle.

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale du Groupe, elle anime le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les soumissions pour des affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale du Groupe ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
- En matière de contrôle interne : outre la rédaction et la diffusion de procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne auprès des filiales du Groupe.
- Elle contribue à l'animation du dispositif de prévention de la fraude en liaison avec les directions de la Sûreté, des Systèmes d'information et de la Trésorerie et des Financements.
- En matière d'audit, elle mène sur le terrain des missions en propre, en complément ou en appui des missions réalisées par les pôles, ainsi que de celles effectuées par les directions fonctionnelles du holding.

Les **pôles** opérationnels exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1. Au sein de chacun d'entre eux, les équipes opérationnelles font l'objet de contrôles à plusieurs niveaux : management opérationnel, fonctions support (contrôle de gestion, qualité, sécurité, informatique) et audits internes conduits périodiquement.

Divers comités regroupent les acteurs participant aux prises de décision, notamment les comités des Risques de VINCI (dont les modalités d'intervention sont décrites au paragraphe 4.3), les comités des Risques des pôles, ainsi que les comités de Trésorerie (voir note J.25, page 273 de l'Annexe aux comptes consolidés).

3. Gestion des risques

La politique définie par le comité Exécutif de VINCI vise à satisfaire les exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (comptable et financier, sécurité, social et environnemental) et des rendez-vous fixés par les procédures existantes en matière de prise d'engagements et de suivi des opérations décrits au chapitre 4 ci-après. Cette démarche permet à la direction Générale de VINCI d'être informée sur les risques avérés, leurs conséquences et les plans d'actions.

Des cartographies des risques ont été établies pour les 11 pôles et divisions du Groupe ainsi que pour VINCI SA, couvrant ainsi l'ensemble des activités du Groupe selon la méthodologie du livre blanc « Mise en œuvre du cadre de référence actualisé de l'AMF ». Ces cartographies sont revues annuellement. Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes, qui constituent des obstacles à l'atteinte des objectifs du Groupe et peuvent être financiers, humains, ou représenter une atteinte à la réputation ;
- d'évaluer, selon une échelle qualitative, la criticité des risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant ;
- de mettre en place le traitement adéquat de ces risques.

Établies à partir des cartographies des principaux pôles et divisions, des grilles de risques propres à chaque métier permettent une présentation et une évaluation homogène des événements susceptibles d'affecter les projets examinés en comité des Risques. Dans la révision annuelle de la cartographie des risques des différentes entités du Groupe, l'analyse des risques financiers liés au changement climatique a été lancée. Les mesures prises par le Groupe pour réduire les émissions de carbone sont décrites dans le chapitre Informations sociales, environnementales et sociétales du Rapport de gestion, paragraphe 2.3 : Lutte contre les changements climatiques, pages 183 à 185.

La **prévention de la fraude externe** associe plusieurs services de la direction Financière et la direction de la Sûreté. Le dispositif central inclut un reporting (remontée d'informations sur les attaques visant le holding et les pôles) et une analyse suivie d'une diffusion d'informations spécifiques et de recommandations auprès des directeurs administratifs et financiers et des référents anti-fraude du Groupe. Dans ce cadre, en 2016, deux notes d'alerte fraude ont été diffusées sur l'intranet du groupe et un livret « Lutter contre la fraude externe » a été diffusé en trois langues. Par ailleurs, l'affaire du faux communiqué de presse envoyé aux agences de presse le 22 novembre 2016 a fait l'objet d'un debriefing interne visant à améliorer les dispositifs de prévention de ce risque et à alerter les partenaires sur l'importance du contrôle des informations.

La **prévention de la fraude interne** s'appuie quant à elle sur la *Charte éthique et comportements* ainsi que sur des actions de sensibilisation ou de formation spécifiques.

4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques les complètent pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats.

4.1 Conformité aux lois et règlements

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique portant sur les règles applicables ;
- une information aux collaborateurs concernés sur les règles en matière d'opérations sur titres ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition et de contentieux.

Comme indiqué dans le chapitre Développement durable, page 33, un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers et ouvrages par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Le président de VINCI Autoroutes, le directeur général de VINCI Concessions, les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont aussi tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- respect de la *Charte éthique et comportements* et du *Manifeste VINCI* ;
- prise d'engagements ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière, de ressources humaines, sécurité, litiges et contentieux, polices et sinistres d'assurance, etc.

Ces directives générales concernent notamment le respect des procédures Groupe en matière de prise d'affaire ou d'investissement, procédures qui définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général de VINCI et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ainsi qu'aux responsables exerçant un mandat social dans les sociétés du pôle concerné.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier, en amont des phases d'engagement :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur complexité, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, notamment d'ordre technique, juridique ou financier ;
- les opérations de promotion immobilière ;
- les partenariats public-privé (PPP) et les concessions, ainsi que les engagements de longue durée.

Les seuils, en termes de montant, entraînant un passage devant le comité des Risques préalablement à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus. Des seuils inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le comité des Risques comprend généralement les membres suivants :

- le président-directeur général de VINCI pour les projets les plus importants ou un directeur général adjoint par délégation ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier de VINCI ;
- le directeur de l'Audit interne ;
- les représentants opérationnels de l'entité qui présente l'affaire.

Le comité des Risques de VINCI, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 287 fois en 2016 pour examiner 360 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent d'un système de suivi des opérations adapté aux spécificités de leur activité, qui permet un suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats, ainsi que des statistiques en matière de ressources humaines. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après, une consolidation étant faite par le holding pour les principaux indicateurs.

Un tableau de bord consolidé de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière du Groupe à partir de données communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants est établie par les dirigeants des pôles et divisions.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget initial de l'année N préparé à la fin de l'année N – 1, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre de l'année N.

Ces rendez-vous sont l'occasion d'examiner les performances des pôles et divisions en présence du président-directeur général du Groupe et du directeur général adjoint et directeur financier de VINCI.

Enfin, les pôles participent également au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans le chapitre Développement durable, pages 26 à 39, et au suivi des ressources humaines avec un accent particulier mis sur la sécurité des personnes employées sur les sites du Groupe.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI, ainsi que de l'information trimestrielle, des données prévisionnelles et du tableau de bord consolidé mensuel ;
- le recensement, la consolidation, le suivi et le contrôle des engagements hors bilan des filiales du Groupe ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en veillant à leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI.

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels, et en assure la diffusion auprès des pôles. Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse des données consolidées communiquées.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction Générale de VINCI et des directions générales de pôle.

5. Actions menées pour le renforcement de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 Travaux effectués en 2016

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2016 sur 492 entités juridiques (dont 174 hors de France métropolitaine), représentant 84 % de l'activité consolidée du Groupe. Outre les thèmes récurrents liés à l'environnement de contrôle interne et à l'information financière et comptable, le thème spécifique de l'année a porté sur la réception des travaux et la période de garantie. Cette enquête a été conduite en utilisant un logiciel spécifique permettant également aux entités de gérer leurs plans d'action. Elle inclut une déclaration signée par les mandataires sociaux et les directeurs administratifs et financiers des entités participantes, statuant sur l'adéquation et l'application du dispositif de contrôle interne. La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité d'Audit en décembre 2016.

Les pôles et divisions ont établi des rapports récapitulant les actions spécifiques menées en 2016 et mentionnant, en particulier, les **audits** (une centaine environ) et **revues effectués** (plus de 200). Le suivi des recommandations est traité sous leur responsabilité.

En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des missions d'audit chez VINCI Airports, Eurovia, VINCI Energies et VINCI Construction. Ces divers contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

5.2 Travaux à effectuer en 2017 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures centrales légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles, dans le respect des principes de décentralisation en vigueur dans le Groupe. Les différents dispositifs à établir dans le cadre de la loi Sapin 2 seront déterminés et mis en place dans les délais prévus par la loi.

5.3 Les cyber-risques

La dépendance de plus en plus importante de toutes les activités au digital a conduit le Groupe à déployer une politique active dans trois directions :

- renforcement de la protection des serveurs et du flux d'échanges de données;
- sensibilisation du personnel;
- mise en place progressive de plans de sauvegarde et de plans de reprise d'activité au sein des différents pôles et services.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2017

KPMG Audit IS

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Deloitte & Associés

Alain Pons

Marc de Villartay

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au cours de l'exercice 2016 au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent et au titre de la convention conclue entre la Société et YTSEuropaconsultants.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité d'Audit et au comité des Rémunérations avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 7 février 2017.

1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, notamment pour les besoins de l'évaluation des performances de la direction Générale.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissement et de désinvestissement et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Il apporte son concours à la gestion des conflits d'intérêts dont il sera saisi concernant, le cas échéant, les dirigeants mandataires sociaux ou les membres du Conseil.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises.

Par ailleurs, à la demande du président-directeur général, le vice-président peut être appelé à accomplir des missions notamment de représentation du Groupe dans ses relations de haut niveau avec les investisseurs, les clients et les pouvoirs publics, ainsi qu'à des réunions d'actionnaires, tant en France qu'à l'étranger. Ces missions particulières seront effectuées en application d'une convention conclue entre le vice-président et la Société dans les formes requises par la loi. »

L'article 3-1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit par ailleurs que le Conseil peut être réuni à la demande du vice-président.

2. Activités du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2016, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (huit réunions). Il a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (trois réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (six réunions).

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le président-directeur général, le directeur général délégué, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, certains autres cadres du Groupe et les commissaires aux comptes, soit environ 180 réunions en 2016.

Il a participé à la convention des cadres de VINCI en octobre 2016 et visité de nombreux chantiers en France et à l'étranger.

Il a pris connaissance des dossiers préparés pour les réunions du comité d'Audit ainsi que des documents de reporting préparés régulièrement par la direction Financière.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts réguliers avec tous les administrateurs, qu'il a rencontrés de façon individuelle pour la plupart d'entre eux au cours de l'année 2016.

Il a convoqué et présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale.

Il a sélectionné un consultant extérieur pour l'évaluation formalisée du Conseil d'administration et il a contribué à la mise en place des recommandations à l'issue de cette évaluation.

Le temps consacré par le vice-président administrateur référent à ces réunions en 2016 correspond à environ 40 jours de travail à plein-temps.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission aux présidents du comité des Rémunérations et du comité d'Audit.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2015 devant l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016.

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent n'a pas été saisi de potentiels conflits d'intérêts.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président a considéré que les organes de gouvernance ont fonctionné normalement et de manière satisfaisante en 2016. Il a été systématiquement consulté sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration avant l'envoi des convocations aux administrateurs. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

3. Activités de M. de Silguy dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants, M. de Silguy a effectué de nombreuses missions en concertation avec le président-directeur général, soit à sa demande, soit à la demande d'un membre du comité Exécutif avec l'accord du président-directeur général.

Ces missions – dont le caractère relève du secret des affaires et ne peut donc être révélé dans le présent rapport – sont consignées dans un journal qui est en permanence à la disposition du comité d'Audit.

Elles ont représenté plus de 71 jours ouvrables en 2016 et concernent des activités du Groupe dans plus de 60 pays, outre la participation à de nombreuses réunions et événements où le Groupe se doit d'être représenté au plus haut niveau.

M. de Silguy a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission aux présidents du comité des Rémunérations et du comité d'Audit.

Comptes consolidés

Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016

Chiffres clés	222
Compte de résultat consolidé de la période	222
État du résultat global consolidé de la période	223
Bilan consolidé	223
Tableau des flux de trésorerie consolidés	225
Variation des capitaux propres consolidés	226

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016

A. Principes généraux et recours aux estimations	227
B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation	230
1. Développement des concessions	230
2. Évolution du périmètre de consolidation	230
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	234
1. Informations sectorielles par branche et pôle	234
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	238
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	239
D. Principales composantes du compte de résultat	240
4. Résultat opérationnel	240
5. Coût de l'endettement financier net	241
6. Autres produits et charges financiers	242
7. Impôts sur les bénéfices	242
8. Résultat par action	244
E. Données relatives aux participations du Groupe	245
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	245
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	247
11. Actifs financiers disponibles à la vente	249
F. Contrats de concession et PPP	250
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	251
13. Créances financières PPP	253
14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	255
G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)	256
15. Informations relatives aux contrats de construction	256
H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	257
16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	257
17. Prêts et créances	259
18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	260
19. Provisions non courantes	262
20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	262

I.	Capitaux propres	263
	21. Informations relatives aux capitaux propres	263
	22. Dividendes	265
J.	Financement et gestion des risques financiers	266
	23. Données relatives à l'endettement financier net	266
	24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	270
	25. Informations relatives à la gestion des risques financiers	273
	26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	278
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	280
	27. Provisions pour avantages du personnel	280
	28. Paiements en actions	284
L.	Autres notes	287
	29. Transactions avec les parties liées	287
	30. Honoraires des commissaires aux comptes	288
M.	Note sur les litiges	288
N.	Événements postérieurs à la clôture	290
	31. Affectation du résultat 2016	290
	32. Autres événements postérieurs à la clôture	290
O.	Autres informations relatives au périmètre de consolidation	291
	Autres règles et méthodes de consolidation	291
	Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2016	293
	Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016	299

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires^(*)	38 073	38 518
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	22 418	22 414
% du chiffre d'affaires ^(*)	58,9 %	58,2 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	15 654	16 104
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,1 %	41,8 %
Résultat opérationnel sur activité	4 174	3 758
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,0 %	9,8 %
Résultat opérationnel courant	4 167	3 788
Résultat opérationnel	4 118	3 715
Résultat net – part du Groupe – y compris variations non courantes de la fiscalité différée ^(**)	2 505	2 046
% du chiffre d'affaires ^(*)	6,6 %	5,3 %
Résultat net dilué par action y compris variations non courantes de la fiscalité différée (en euros) ^(***)	4,48	3,66
Résultat net – part du Groupe hors variations non courantes de la fiscalité différée^(**)	2 376	2 046
Résultat net dilué par action hors variations non courantes de la fiscalité différée (en euros) ^(***)	4,24	3,66
Dividende par action (en euros)	2,10 ^(***)	1,84
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 966	5 664
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(558)	(624)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(839)	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	2 948	2 995
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	17 006	15 256
Endettement financier net	(13 938)	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués principalement suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés, à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros (soit 0,23 € par action).

(***) Dividende proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 intégrant un acompte sur dividende de 0,63 euro par action versé le 10 novembre 2016.

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires^(*)	1-2	38 073	38 518
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		475	643
Chiffre d'affaires total		38 547	39 161
Produits des activités annexes	4	130	160
Charges opérationnelles	4	(34 503)	(35 563)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	4 174	3 758
Paielements en actions (IFRS 2)	28	(118)	(95)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	69	89
Autres éléments opérationnels courants		42	36
Résultat opérationnel courant	4	4 167	3 788
Éléments opérationnels non courants	4	(49)	(73)
Résultat opérationnel	4	4 118	3 715
Coût de l'endettement financier brut		(551)	(600)
Produits financiers des placements de trésorerie		26	43
Coût de l'endettement financier net	5	(526)	(557)
Autres produits et charges financiers	6	(35)	(24)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 013)	(1 055)
dont impact des variations non courantes de la fiscalité différée ^(*)		129	-
Résultat net		2 545	2 079
Résultat net – part des intérêts minoritaires		39	34
Résultat net – part du Groupe		2 505	2 046
Résultat net par action (en euros) ^(**)	8	4,52	3,69
Résultat net dilué par action (en euros) ^(**)	8	4,48	3,66
Résultat net – part du Groupe, hors variations non courantes de la fiscalité différée^(**)		2 376	2 046
Résultat net dilué par action hors variations non courantes de la fiscalité différée (en euros) ^(**)		4,24	3,66

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués principalement suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés, à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros (soit 0,23 € par action).

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	2 505	39	2 545	2 046	34	2 079
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	33	-	33	71	-	71
Écarts de conversion	52	4	56	32	4	36
Impôts ^(**)	(12)	-	(12)	(26)	-	(26)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	26	-	26	60	-	60
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	99	4	103	137	4	140
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(149)	-	(149)	(105)	-	(105)
Impôts	31	-	31	25	-	25
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(118)	-	(118)	(80)	-	(80)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(19)	4	(15)	57	3	60
Résultat global	2 486	43	2 529	2 102	37	2 139

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture.

Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

^(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 691	23 915
Goodwill	9	8 113	7 296
Autres immobilisations incorporelles	16	409	387
Immobilisations corporelles	16	4 468	4 241
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 505	1 404
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	881	942
Instruments dérivés actifs non courants	25	721	803
Impôts différés actifs	7	228	278
Total actifs non courants		43 016	39 267
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	18	935	964
Clients et autres débiteurs	18	11 422	10 696
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 099	4 635
Autres actifs courants hors exploitation		55	30
Actifs d'impôt exigible		167	365
Autres actifs financiers courants		35	27
Instruments dérivés actifs courants	25	370	364
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24	154	166
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	6 678	5 632
Total actifs courants		24 915	22 880
Total actifs		67 931	62 147

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social	21.1	1 473	1 471
Primes liées au capital	21.1	9 463	9 044
Titres autodétenus	21.2	(1 581)	(1 534)
Réserves consolidées		5 549	5 024
Réserves de conversion		88	31
Résultat net – part du Groupe		2 505	2 046
Opérations reconnues directement en capitaux propres	21.4	(1 032)	(962)
Capitaux propres – part du Groupe		16 465	15 119
Intérêts minoritaires	21.5	541	137
Total capitaux propres		17 006	15 256
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	945	949
Provisions pour avantages du personnel	27	1 653	1 515
Emprunts obligataires	23	12 496	11 147
Autres emprunts et dettes financières	23	3 769	3 854
Instruments dérivés passifs non courants	25	203	224
Autres passifs non courants		135	129
Impôts différés passifs	7	1 910	1 656
Total passifs non courants		21 110	19 474
Passifs courants			
Provisions courantes	18	4 172	4 053
Fournisseurs	18	7 740	7 590
Autres passifs courants d'exploitation	18	11 838	10 884
Autres passifs courants hors exploitation		480	360
Passifs d'impôt exigible		190	351
Instruments dérivés passifs courants	25	166	193
Dettes financières courantes	23	5 229	3 986
Total passifs courants		29 815	27 417
Total passifs et capitaux propres		67 931	62 147

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 545	2 079
Dotations aux amortissements	4.2	2 003	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		52	61
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		15	4
Résultat sur cessions		(80)	(3)
Variations de juste valeur des instruments financiers		6	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(76)	(98)
Coûts d'emprunt immobilisés		(36)	(23)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	526	557
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 013	1 055
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	5 966	5 664
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	18.1	23	307
Impôts payés		(1 213)	(1 041)
Intérêts financiers nets payés		(525)	(534)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		94	125
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 346	4 522
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(706)	(749)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		148	125
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(558)	(624)
Cash-flow opérationnel	1	3 787	3 898
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(824)	(886)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(15)	(16)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(839)	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1	2 948	2 995
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽¹⁾	1-2	(2 579)	(403)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽²⁾	1-2	172	18
Incidence nette des variations de périmètre		(1 039)	(70)
Investissements financiers nets		(3 446)	(456)
Autres		67	44
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(4 777)	(1 938)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres ⁽³⁾		440	(64)
Opérations sur actions propres	21.2	(562)	(688)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		197	-
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(7)	(27)
Dividendes payés	22	(1 084)	(1 044)
- aux actionnaires de VINCI SA ⁽⁴⁾		(1 052)	(1 019)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(32)	(25)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	23.1	2 458	129
Remboursements d'emprunts à long terme	23.1	(2 107)	(1 418)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		484	3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(182)	(3 109)
Autres variations ⁽⁵⁾	IV	1 164	112
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	551	(413)
Trésorerie nette à l'ouverture		5 077	5 491
Trésorerie nette à la clôture	24.1	5 628	5 077
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(484)	(3)
(Émission) remboursement d'emprunts		(350)	1 289
Autres variations ⁽⁵⁾		(1 219)	(28)
Variation de l'endettement financier net		(1 502)	845
Endettement financier net en début de période		(12 436)	(13 281)
Endettement financier net en fin de période	23	(13 938)	(12 436)

(1) Dont, en 2016, acquisitions des sociétés Lamsac, Aerodom, Aéroports de Lyon et J&P Richardson pour respectivement 1 273, 411, 535 et 62 millions d'euros, ainsi que les mises de fonds dans les sociétés concessionnaires portant les aéroports du Kansai et de Santiago du Chili, pour respectivement 149 et 13 millions d'euros.

En 2015, acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas, de HEB Construction et de 20 % de Constructora Concreto, pour respectivement 87, 43 et 81 millions d'euros.

(2) Comprenant la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco, cédée en septembre 2016.

(3) Intégrant en 2015 des augmentations de capital pour 436 millions d'euros et le remboursement anticipé des titres subordonnés à durée indéterminée, pour 500 millions d'euros.

(4) Y compris coupon des titres subordonnés à durée indéterminée, pour 30 millions d'euros en 2015.

(5) Incluant les dettes des sociétés intégrées au cours de l'exercice (notamment Lamsac, Aerodom, Aéroports de Lyon et J&P Richardson) à leurs dates d'acquisition respectives.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2015	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 046	-	-	2 046	34	2 079
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	32	(35)	(3)	4	1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	57	60	-	60
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 046	35	22	2 102	37	2 139
Augmentation de capital	26	411	-	-	-	-	-	-	437	-	437
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	(30)	-	625	(491)	(606)	-	-	-	(501)	-	(501)
Opérations sur actions propres	-	-	(599)	-	(89)	-	-	-	(688)	-	(688)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	1 467	(2 486)	-	-	(1 019)	(25)	(1 044)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	61	-	-	-	61	-	61
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Variations de périmètre	-	-	-	-	2	-	(4)	2	-	-	-
Divers	-	-	-	-	(10)	-	-	1	(9)	-	(10)
Capitaux propres 31/12/2015	1 471	9 044	(1 534)	-	5 024	2 046	31	(962)	15 119	137	15 256
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 505	-	-	2 505	39	2 545
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	52	(96)	(44)	4	(41)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	23	26	-	26
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 505	54	(73)	2 486	43	2 529
Augmentation de capital	22	418	-	-	-	-	-	-	440	197	637
Réduction de capital	(20)	-	507	-	(487)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(553)	-	(9)	-	-	-	(562)	-	(562)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	993	(2 046)	-	-	(1 052)	(32)	(1 084)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	79	-	-	-	79	-	79
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(28)	-	-	-	(28)	(1)	(29)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(4)	-	1	3	-	202	202
Divers	-	-	-	-	(20)	-	1	1	(18)	(4)	(22)
Capitaux propres 31/12/2016	1 473	9 463	(1 581)	-	5 549	2 505	88	(1 032)	16 465	541	17 006

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2016 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, à l'exception de l'évolution de la présentation du résultat global décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2014, présentées dans le document de référence 2015 D.16-0086 déposé à l'AMF le 26 février 2016, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

La présentation du résultat global tient compte de l'amendement à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe ». Une ligne spécifique a été créée afin de présenter distinctement pour les entités consolidées, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net.

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas d'autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net, relatifs aux entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2016

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Pour le groupe VINCI, cette situation concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia, destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de copromotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique aux participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des ajustements des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.15 Informations relatives aux contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note J.26 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 – prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 – modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, à chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 – modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises, ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.27 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28 Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation

1. Développement des concessions

Concessions aéroportuaires

VINCI Airports a poursuivi son développement en 2016, avec notamment :

- au Japon : la reprise à compter du 1^{er} avril de l'exploitation, pour une durée de quarante-quatre ans, des aéroports du Kansai et d'Osaka en partenariat avec Orix Corporation (40 %) et d'autres entreprises japonaises (20 %) ;
- en République dominicaine : l'acquisition le 8 avril d'Aerodom, société exploitant six aéroports dans le pays, dont celui de Santo Domingo (voir note B.2.2 Acquisition de la société Aerodom) ;
- en France : l'acquisition le 9 novembre de 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL), par un consortium composé de VINCI Airports, de la Caisse des Dépôts et de Crédit Agricole Assurances (voir note B.2.3 Acquisition du groupe Aéroports de Lyon).

Autres contrats de concession

VINCI a remporté, en février, le contrat de concession, d'une durée de cinquante-quatre ans, portant sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien de l'A355, contournement ouest de Strasbourg (24 km).

VINCI a été désigné attributaire pressenti, en avril, du contrat de concession de la future autoroute A45 qui reliera Saint-Étienne à l'agglomération lyonnaise.

VINCI Highways a signé, en partenariat avec Constructora Conconcreto (25 %) et Industrial Conconcreto (25 %), un contrat de concession de trente ans pour l'exploitation de 141 km d'autoroute entre Bogotá et Girardot en Colombie, et la construction d'une troisième voie de 65 km. Le contrat est en exploitation depuis le 1^{er} décembre 2016.

VINCI Highways a acquis, en décembre, la société péruvienne Lamsac (voir note B.2.1 Acquisition de la société Lamsac), détentrice d'un contrat de concession de trente-trois ans portant sur la construction, l'exploitation et la maintenance de la voie express à péage Linea Amarilla (25 km) à Lima au Pérou.

Activité stationnement

En septembre, VINCI a finalisé la cession de sa participation résiduelle de 24,6 % au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park) à Ardian Infrastructure et Crédit Agricole Assurances.

2. Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2016			31/12/2015		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 891	1 121	770	1 881	1 122	759
Coentreprises ^(*)	167	116	51	161	110	51
Entreprises associées ^(*)	40	21	19	47	23	24
Total	2 098	1 258	840	2 089	1 255	834

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période concernent la création ou l'acquisition de sociétés de projets portant les nouveaux contrats de concessions remportés en 2016 ainsi que les acquisitions de sociétés au cours de l'exercice.

Les autres mouvements sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.1 Acquisition de la société Lamsac

Le 20 décembre 2016, VINCI Highways, filiale de VINCI Concessions a conclu l'acquisition à 100 % de la société Lamsac, concessionnaire de la voie express à péage Linea Amarilla, à Lima au Pérou, jusqu'en novembre 2049.

Lamsac est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle de Lamsac

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	1 737
Immobilisations corporelles	8
Autres actifs financiers non courants	44
Total actifs non courants	1 789
Clients et autres créances d'exploitation	16
Disponibilités et équivalents de trésorerie	62
Total actifs courants	79
Provisions pour risques et autres passifs non courants	6
Emprunts obligataires et autres dettes financières	532
Impôts différés passifs	242
Total passifs non courants	780
Dettes financières courantes	31
Fournisseurs et autres passifs courants	43
Total passifs courants	74
Actifs nets acquis	1 014
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	1 273
Goodwill provisoire	259

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition de Lamsac. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Highways.

Les contributions de Lamsac au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 2 millions d'euros, – 5 millions d'euros et – 3 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 79 millions d'euros, – 2 millions d'euros et – 10 millions d'euros (données non auditées).

2.2 Acquisition de la société Aerodom

VINCI Airports a finalisé, le 8 avril 2016, l'acquisition de 100 % des titres d'Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI, SA (Aerodom), société détentrice d'un contrat de concession avec l'État dominicain portant sur l'exploitation de six aéroports en République dominicaine jusqu'en mars 2030.

Aerodom est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Aerodom

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	748
Immobilisations corporelles	2
Autres actifs financiers non courants	52
Impôts différés actifs	11
Total actifs non courants	813
Stocks et travaux en cours	2
Clients et autres créances d'exploitation	16
Disponibilités et équivalents de trésorerie	29
Total actifs courants	47
Provisions pour risques et autres passifs non courants	5
Emprunts obligataires	456
Impôts différés passifs	202
Total passifs non courants	663
Provisions courantes	22
Dettes financières courantes	16
Fournisseurs et autres passifs courants	15
Total passifs courants	53
Actifs nets acquis	144
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	411
Goodwill provisoire	266

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition d'Aerodom. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les contributions d'Aerodom au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 95 millions d'euros, 14 millions d'euros et – 20 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 134 millions d'euros, 26 millions d'euros et – 22 millions d'euros (données non auditées).

2.3 Acquisition du groupe Aéroports de Lyon

Le consortium composé de VINCI Airports, de la Caisse des Dépôts et de Crédit Agricole Assurances a finalisé, le 9 novembre 2016, l'acquisition de 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL), titulaire d'un contrat de concession permettant l'exploitation des aéroports de Lyon – Saint-Exupéry (aviation commerciale et fret) et de Lyon – Bron (aviation d'affaires) jusqu'au 31 décembre 2047.

VINCI Airports contrôlant la société détenant les 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL) est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Aéroports de Lyon

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	934
Autres actifs financiers non courants	1
Impôts différés actifs	14
Total actifs non courants	949
Stocks et travaux en cours	1
Clients et autres créances d'exploitation	34
Disponibilités et équivalents de trésorerie	46
Total actifs courants	81
Intérêts minoritaires	201
Provisions pour risques et autres passifs non courants	10
Emprunts et dettes financières	174
Impôts différés passifs	239
Total passifs non courants	624
Provisions courantes	53
Dettes financières courantes	1
Fournisseurs et autres passifs courants	51
Total passifs courants	105
Actifs nets acquis	301
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	535
Goodwill provisoire	234

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à la prise de contrôle d'Aéroports de Lyon. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les contributions d'Aéroports de Lyon au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 23 millions d'euros, - 2 millions d'euros et - 1 million d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 172 millions d'euros, 12 millions d'euros et 5 millions d'euros (données non auditées).

2.4 Acquisition de la société J&P Richardson Industries Pty Limited

VINCI Energies a finalisé, en février 2016, l'acquisition de 100 % des titres de la société australienne J&P Richardson Industries Pty Limited, basée dans la province australienne du Queensland.

J&P Richardson Industries Pty Limited est active dans l'ingénierie, l'installation et la maintenance de réseaux de distribution d'électricité et d'eau, de télécommunication ainsi que dans les process industriels.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 62 millions d'euros. Le goodwill lié à l'acquisition de J&P Richardson Industries Pty Limited est provisoirement évalué à 54 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

J&P Richardson Industries Pty Limited est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis février 2016.

2.5 Autres acquisitions

En février 2016, Eurovia a acquis l'entreprise canadienne de travaux ferroviaires, Rail Cantech. Cette société, principalement présente dans les provinces du Québec et de l'Ontario, intervient dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la maintenance des réseaux ferrés nationaux, des réseaux de transport urbain et des embranchements industriels.

Rail Cantech est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis février 2016.

En juillet 2016, Bitumix SA, filiale chilienne détenue à 50,10 % par Eurovia, a porté sa participation au capital de Bitumix CVV, société spécialisée dans les travaux routiers dans les régions du Biobio et de l'Araucania, de 50 % à 100 %. Elle dispose d'installations industrielles dans plusieurs agglomérations du Chili et à Los Angeles (États-Unis).

Bitumix CVV est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis juillet 2016.

VINCI Highways, en septembre 2016, a pris une participation de 30 % au capital de TollPlus, société américaine spécialisée dans le développement, la mise en œuvre et la maintenance de solutions dématérialisées pour la gestion de péages électroniques et la relation client. Avec cette participation, VINCI conforte son positionnement sur le marché de la collecte électronique des péages.

TollPlus est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de VINCI depuis septembre 2016.

2.6 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2015 ont concerné VINCI Energies (Orteng Engenharia e Sistemas et APX Intégration), VINCI Construction International Network (HEB Construction), VINCI (Constructora Conconcreto) et Soletanche Freyssinet (Grupo Rodio Kronsa).

Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2015, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2016. Au 31 décembre 2016, l'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance :

- d'un goodwill de 91 millions d'euros pour Orteng Engenharia e Sistemas ;
- d'un goodwill de 54 millions d'euros pour HEB Construction.

Ces opérations sont détaillées dans la note B.2. Évolution du périmètre de consolidation du document de référence 2015.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches d'activités, les concessions et le contracting. Chaque branche est elle-même organisée en pôles de métiers :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos).
- VINCI Airports : concessions de plates-formes aéroportuaires au Portugal, en France, au Cambodge, au Chili, en République dominicaine et au Japon.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (quatre stades en France, un à Londres).

Branche contracting

- VINCI Energies : industrie, infrastructures, ingénierie et travaux, facility management, technologies de l'information et de la communication.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, production de matériaux (enrobés), carrières, services.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise) et de génie civil, génie civil spécialisé, grands projets.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

Exercice 2016

	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
(en millions d'euros)	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	6 298	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(466)	38 073
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	722	-	-	-	-	-	(248) ^(**)	475
Chiffre d'affaires total	7 020	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(713)	38 547
Résultat opérationnel sur activité	2 953	581	243	330	1 153	68	-	4 174
% du chiffre d'affaires ^(*)	46,9 %	5,7 %	3,2 %	2,4 %	3,7 %	-	-	11,0 %
Résultat opérationnel courant	3 031	542	240	273	1 055	82	-	4 167
Résultat opérationnel	3 066	494	239	237	970	82	-	4 118
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 302	626	416	539	1 581	83	-	5 966
% du chiffre d'affaires ^(*)	68,3 %	6,1 %	5,5 %	3,9 %	5,0 %	-	-	15,7 %
Dotations aux amortissements	1 335	113	230	320	664	4	-	2 003
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	9	41	(1)	8	48	(6)	-	52
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26)	(96)	(216)	(219)	(530)	(2)	-	(558)
Cash-flow opérationnel	2 842	418	132	83	633	312	-	3 787
Investissements de développement (concessions et PPP)	(822)	2	2	(21)	(17)	-	-	(839)
Cash-flow libre (après investissements)	2 019	420	134	62	617	312	-	2 948
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2016	29 354	2 590	795	79	3 465	764	-	33 583
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 006	7	106	269	383	117	-	1 505
Excédent (endettement) financier net	(28 515)	(420)	159	1 133	872	13 704	-	(13 938)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2015

	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
(en millions d'euros)	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	5 804	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(562)	38 518
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	882	-	-	-	-	-	(239) ^(**)	643
Chiffre d'affaires total	6 686	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(802)	39 161
Résultat opérationnel sur activité	2 576	568	233	299	1 100	82	-	3 758
% du chiffre d'affaires ^(*)	44,4 %	5,6 %	3,0 %	2,1 %	3,4 %	-	-	9,8 %
Résultat opérationnel courant	2 627	538	237	292	1 067	94	-	3 788
Résultat opérationnel	2 627	527	224	247	998	90	-	3 715
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 933	597	432	536	1 565	166	-	5 664
% du chiffre d'affaires ^(*)	67,8 %	5,9 %	5,5 %	3,7 %	4,8 %	-	-	14,7 %
Dotations aux amortissements	1 338	113	230	348	691	4	-	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	32	5	8	16	30	(1)	-	61
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(29)	(104)	(193)	(292)	(589)	(6)	-	(624)
Cash-flow opérationnel	2 381	465	415	228	1 108	408	-	3 898
Investissements de développement (concessions et PPP)	(917)	2	(1)	13	14	-	-	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1 464	467	414	242	1 122	408	-	2 995
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2015	26 247	2 581	757	(7)	3 331	554	-	30 132
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	871	6	110	308	424	109	-	1 404
Excédent (endettement) financier net	(23 551)	(472)	174	1 332	1 034	10 081	-	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires(*)	5 111	1 055	131	6 298
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	679	43	-	722
Chiffre d'affaires total	5 790	1 098	132	7 020
Résultat opérationnel sur activité	2 588	368	(3)	2 953
% du chiffre d'affaires(*)	50,6 %	34,8 %	(2,0 %)	46,9 %
Résultat opérationnel courant	2 629	443	(42)	3 031
Résultat opérationnel	2 629	443	(6)	3 066
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 710	563	29	4 302
% du chiffre d'affaires(*)	72,6 %	53,3 %	22,0 %	68,3 %
Dotations aux amortissements	1 146	177	12	1 335
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(47)	12	44	9
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(9)	(7)	(9)	(26)
Cash-flow opérationnel	2 259	434	149	2 842
Investissements de développement (concessions et PPP)	(686)	(127)	(9)	(822)
Cash-flow libre (après investissements)	1 573	306	140	2 019
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2016	21 598	5 655	2 101	29 354
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	-	918	87	1 006
Excédent (endettement) financier net	(22 309)	(4 295)	(1 910)	(28 515)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Exercice 2015

	Concessions			
(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes ^(*)	VINCI Airports	Autres concessions ^(**)	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires ^(*)	4 871	820	112	5 804
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	746	93	42	882
Chiffre d'affaires total	5 617	914	155	6 686
Résultat opérationnel sur activité	2 350	289	(64)	2 576
% du chiffre d'affaires ^(*)	48,2 %	35,3 %	(56,6 %)	44,4 %
Résultat opérationnel courant	2 341	320	(34)	2 627
Résultat opérationnel	2 341	320	(35)	2 627
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 522	412	-	3 933
% du chiffre d'affaires ^(*)	72,3 %	50,2 %	(0,1 %)	67,8 %
Dotations aux amortissements	1 204	124	10	1 338
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(9)	5	36	32
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(10)	(3)	(15)	(29)
Cash-flow opérationnel	2 139	298	(55)	2 381
Investissements de développement (concessions et PPP)	(784)	(109)	(24)	(917)
Cash-flow libre (après investissements)	1 355	188	(79)	1 464
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2015	21 866	3 634	747	26 247
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	-	706	164	871
Excédent (endettement) financier net	(20 247)	(2 812)	(492)	(23 551)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Données 2015 retraitées suite au transfert des entités Transjamaican Highway Ltd et Jamaican Infra Operator de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Contrats de concession et PPP. Ces produits sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires, ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée en note G.15 Informations relatives aux contrats de construction.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

(en millions d'euros)	Exercice 2016	%	Exercice 2015	%
France	22 418	58,9 %	22 414	58,2 %
Royaume-Uni	2 495	6,6 %	2 679	7,0 %
Allemagne	2 689	7,1 %	2 703	7,0 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 611	4,2 %	1 884	4,9 %
Portugal	701	1,8 %	617	1,6 %
Autres pays d'Europe	2 176	5,7 %	2 082	5,4 %
Europe^(**)	32 089	84,3 %	32 379	84,1 %
dont Union européenne	31 291	82,2 %	31 594	82,0 %
Amérique du Nord	1 471	3,9 %	1 408	3,7 %
Amérique centrale et du Sud	1 020	2,7 %	956	2,5 %
Afrique	1 319	3,5 %	1 479	3,8 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 173	5,7 %	2 295	6,0 %
International hors Europe	5 983	15,7 %	6 139	15,9 %
International hors France	15 654	41,1 %	16 104	41,8 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 073	100,0 %	38 518	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 27 218 millions d'euros (71,5 % du chiffre d'affaires total) en 2016 et 27 044 millions d'euros en 2015 (70,2 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 15 654 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,8 % par rapport à l'exercice 2015. Il représente 41,1 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (41,8 % en 2015).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

(en millions d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux engagés – actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 691	23 915
– Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 975)	(1 694)
Goodwill brut	9	8 346	7 485
Autres immobilisations incorporelles		409	387
Immobilisations corporelles	16	4 468	4 241
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 505	1 404
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 602	1 745
– Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		-	(2)
– Dérivés actifs non courants	23-25	(721)	(803)
Stocks et travaux en cours	18	935	964
Clients et autres débiteurs	18	11 422	10 696
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 099	4 635
Autres actifs courants hors exploitation		55	30
Actifs d'impôt exigible		167	365
Capitaux engagés – passifs			
Provisions courantes	18	(4 172)	(4 053)
Fournisseurs	18	(7 740)	(7 590)
Autres passifs courants d'exploitation	18	(11 838)	(10 884)
Autres passifs courants hors exploitation		(480)	(360)
Passifs d'impôt exigible		(190)	(351)
Total capitaux engagés		33 583	30 132

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
France	25 876	25 100
Allemagne	184	221
Royaume-Uni	202	278
Portugal	2 656	2 758
Autres pays d'Europe	766	705
Total Europe	29 685	29 061
Amérique du Nord	441	387
Amérique centrale et du Sud	3 072	369
Afrique	(33)	62
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	419	253
Total capitaux engagés	33 583	30 132

Les capitaux engagés au 31 décembre 2016 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 29 453 millions d'euros et représentent près de 88 % du total (28 736 millions d'euros, soit 95 % du total en 2015).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que d'autres éléments opérationnels courants et les éléments non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs, comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts, détenues lors de changements de nature du contrôle exercé, sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires^(*)	38 073	38 518
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	475	643
Chiffre d'affaires total	38 547	39 161
Produits des activités annexes ^(**)	130	160
Achats consommés	(8 074)	(8 531)
Services extérieurs	(4 989)	(4 670)
Personnel intérimaire	(999)	(998)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(7 869)	(8 598)
Impôts et taxes	(1 088)	(1 086)
Charges de personnel	(9 557)	(9 536)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	59	67
Dotations aux amortissements	(2 003)	(2 033)
Dotations nettes aux provisions	15	(178)
Charges opérationnelles	(34 503)	(35 563)
Résultat opérationnel sur activité	4 174	3 758
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,0 %	9,8 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(118)	(95)
Résultat des sociétés mises en équivalence	69	89
Autres éléments opérationnels courants	42	36
Résultat opérationnel courant	4 167	3 788
Pertes de valeur des goodwill	(52)	(8)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	34	(27)
Autres éléments opérationnels non courants	(31)	(38)
Total éléments opérationnels non courants	(49)	(73)
Résultat opérationnel	4 118	3 715

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent des produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses entreprises associées ainsi que l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les éléments opérationnels non courants comprennent, en 2016, le résultat de cession de la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park), des frais de restructuration en France et une dépréciation partielle du goodwill des filiales de VINCI Energies au Brésil, suite à la révision des perspectives d'activité à moyen terme dans ce pays.

En 2015, les éléments non courants concernaient essentiellement l'impact de désinvestissements, de dépréciations et de coûts de restructuration, principalement en France.

4.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	62	42
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	22	23
Autres	(25)	2
Total	59	67

4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 088)	(1 096)
Immobilisations incorporelles	(39)	(45)
Immobilisations corporelles	(876)	(891)
Dotations aux amortissements	(2 003)	(2 033)

Les dotations aux amortissements au titre des immobilisations incorporelles du domaine concédé intègrent l'impact, en année pleine, du plan de relance autoroutier, mis en œuvre au second semestre 2015, ayant conduit à un allongement des durées des contrats de concessions autoroutières en France.

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 526 millions d'euros au 31 décembre 2016 (557 millions d'euros au 31 décembre 2015), soit une diminution de 31 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par :

- l'impact de la baisse des taux sur la part de la dette à taux variable ;
- le refinancement au cours de la période des dettes échues en 2015 et 2016 à des conditions de marché plus favorables.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Passifs financiers évalués au coût amorti	(676)	(689)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	25	43
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	132	97
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(7)	(8)
Total coût de l'endettement financier net	(526)	(557)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	201	181
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(95)	(116)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	95	116
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(69)	(84)
dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(25)	(39)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	132	97

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés. Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.13 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Coûts d'actualisation	(66)	(49)
Coûts d'emprunts immobilisés	36	23
Résultat de change	(6)	1
Total autres produits et charges financiers	(35)	(24)

Les coûts d'actualisation portent sur les provisions pour engagements de retraite pour 33 millions d'euros au 31 décembre 2016 (35 millions d'euros au 31 décembre 2015) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 21 millions d'euros au 31 décembre 2016 (11 millions d'euros au 31 décembre 2015).

En 2016, les coûts d'emprunts immobilisés concernent notamment le groupe ASF pour 27 millions d'euros (22 millions d'euros en 2015), et la société Arcos pour 7 millions d'euros.

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôts courants	(1 312)	(1 120)
Impôts différés	170	66
dont différences temporelles	147	84
dont déficits reportables	23	(18)
Total hors variations non courantes de la fiscalité différée	(1 142)	(1 055)
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	129	-
Total	(1 013)	(1 055)

La charge nette d'impôts de l'exercice, hors variations non courantes de la fiscalité différée, se répartit entre :

- une charge d'impôt de 914 millions d'euros pour les filiales françaises (858 millions d'euros en 2015), dont 884 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 999 filiales (795 millions d'euros en 2015). Elle comprend la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 32 millions d'euros (30 millions d'euros en 2015) ;
- une charge d'impôt de 228 millions d'euros pour les filiales étrangères (197 millions d'euros en 2015).

Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés, à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence) ressort à 32,7 % en 2016, hors variations non courantes de la fiscalité différée, contre 34,6 % en 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression en 2016 de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices en France, qui le portait à 38 % en 2015.

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2016 est légèrement inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % en vigueur en France, du fait de l'imposition des résultats de certaines filiales à l'étranger à un taux inférieur au taux français. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 489	3 045
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,4 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(1 201)	(1 157)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	8	10
Différentiel de taux sur résultat étranger	94	61
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(3)	(27)
Pertes de valeur des goodwill	(17)	(3)
Différences permanentes et autres	(22)	60
Impôt effectivement constaté hors variations non courantes de la fiscalité différée	(1 142)	(1 055)
Taux d'impôt effectif hors variations non courantes de la fiscalité différée^(*)	32,7 %	34,6 %
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	129	-
Taux d'impôt effectif^(*)	29,0 %	34,6 %

(*) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2016	Variations			31/12/2015
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	368	49	(1)	(3)	323
Différences temporelles sur engagements de retraite	394	(43)	36	4	397
Différences temporelles sur provisions	572	23	1	8	540
Différences temporelles sur instruments financiers	89	1	(20)	-	107
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	20	3	-	-	16
Autres	424	20	18	43	343
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 144)	-	-	(96)	(1 047)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	724	54	35	(44)	679
Dépréciation	(497)	(94)	(6)	4	(401)
Total impôts différés actifs après dépréciation	228	(39)	29	(40)	278
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 514)	355	(10)	(581)	(2 279)
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	(22)	-	-	-	(22)
Différences temporelles sur instruments financiers	(33)	(3)	1	-	(30)
Autres	(485)	(13)	(8)	(91)	(372)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 144	-	-	96	1 047
Total impôts différés passifs	(1 910)	339	(17)	(576)	(1 656)
Impôts différés nets	(1 683)	299	12	(616)	(1 378)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF, de Lamsac, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur première intégration, pour respectivement 1 228 millions, 241 millions, 216 millions et 117 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les impôts différés actifs dont la récupération est non probable font l'objet de dépréciations. Ils représentent un montant de 497 millions d'euros au 31 décembre 2016 (401 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 441 millions d'euros à l'international (332 millions d'euros au 31 décembre 2015).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	593 324 563			595 424 717		
Actions autodétenues	(38 549 755)			(41 444 909)		
Avant dilution	554 774 808	2 505	4,52	553 979 808	2 046	3,69
Options de souscription	1 601 098			2 129 991		
Plan d'épargne Groupe	239 709			500 370		
Actions de performance	3 121 007			1 556 904		
Après dilution	559 736 622	2 505	4,48	558 167 073	2 046	3,66

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette à l'ouverture	7 296	6 994
Goodwill constatés au cours de la période	870	252
Pertes de valeur	(52)	(8)
Sorties de périmètre	(3)	(2)
Écarts de conversion	(1)	13
Autres mouvements	3	47
Valeur nette à la clôture	8 113	7 296

Les prises de contrôle d'Aerodom en République dominicaine et d'Aéroports de Lyon par VINCI Airports ont généré la reconnaissance de goodwill, estimés de manière provisoire à respectivement 287 millions d'euros et 234 millions d'euros au 31 décembre 2016. Par ailleurs, le Groupe a évalué de manière provisoire le goodwill relatif à l'acquisition de la société péruvienne Lamsac à 259 millions d'euros.

En 2015, les principaux mouvements correspondaient aux prises de contrôle d'Orteng Engenharia e Sistemas par VINCI Energies et de HEB Construction par VINCI Construction International Network.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2016 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Energies France	2 336	-	2 336	2 309
Groupe ASF ^(*)	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Airports	1 004	-	1 004	483
VINCI Energies Allemagne	537	-	537	527
VINCI Highways	265	-	265	-
VINCI Energies Benelux	264	-	264	264
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
VINCI Energies Australie - Nouvelle Zélande	158	-	158	97
Nuvia	133	-	133	155
VINCI Energies Suisse	133	-	133	126
ETF	108	-	108	108
VINCI Construction UK	154	(71)	83	97
VINCI Energies Scandinavie	81	-	81	84
Autres goodwill	869	(161)	707	742
Total	8 346	(233)	8 113	7 296

(*) ASF et Escota.

9.2 Tests de valeurs des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2016.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes – investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2016	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie		Taux d'actualisation		Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)			2016	2015
				31/12/2016	31/12/2015		
VINCI Energies France	2 336	1,8 %	1,0 %	8,7 %	9,9 %	-	-
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,0 %	8,1 %	-	-
VINCI Airports	1 004	(*)	(*)	9,0 %	8,6 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	537	2,4 %	1,0 %	6,4 %	7,5 %	-	-
VINCI Energies Benelux	264	1,1 %	1,0 %	7,8 %	9,2 %	-	-
Entrepose	201	6,1 %	1,5 %	9,3 %	9,0 %	-	-
Soletanche Bachy	171	4,1 %	1,5 %	9,5 %	9,1 %	-	-
VINCI Energies Australie – Nouvelle-Zélande	158	2,1 %	3,0 %	8,2 %	9,7 %	-	-
Autres goodwill	1 508	-3 % à 15 %	1 % à 5 %	5,4 % à 16,1 %	6,5 % à 19,4 %	(52)	(8)
Total	8 113					(52)	(8)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des concessions du groupe ASF retenu sur la durée résiduelle des contrats est de 1,4 %.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires retenu pour VINCI Airports ressort globalement à 3,9 %.

En 2016, le contexte économique du Brésil a conduit le Groupe à revoir les perspectives à moyen terme des activités de VINCI Energies dans ce pays et à déprécier partiellement le goodwill de ses filiales locales.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
VINCI Energies France	(281)	320	248	(217)	237	(237)
Groupe ASF	(860)	910	(*)	(*)	1 224	(1 225)
VINCI Airports	(608)	679	(*)	(*)	484	(484)
VINCI Energies Allemagne	(226)	273	227	(189)	136	(136)
VINCI Energies Benelux	(49)	57	46	(39)	36	(36)
Entrepose	(38)	43	33	(29)	30	(30)
Soletanche Bachy	(153)	175	135	(118)	131	(130)
VINCI Energies Australie – Nouvelle-Zélande	(23)	28	23	(19)	13	(13)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence, correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture, peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

10.1 Variations de la période

	2016			2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur des titres en début de période	1 187	217	1 404	1 094	215	1 309
dont concessions	762	109	871	772	73	845
dont contracting	421	87	508	318	106	424
dont VINCI Immobilier	4	20	25	4	36	40
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	9	167	176	90	41	131
Part du Groupe dans les résultats de la période	55	14	69	70	19	89
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	13	12	26	13	46	60
Dividendes distribués	(36)	(58)	(94)	(70)	(55)	(125)
Variations de périmètre et autres	(118)	(10)	(127)	-	(13)	(12)
Reclassements ^(*)	(27)	80	53	(11)	(37)	(48)
Valeur des titres en fin de période	1 083	423	1 505	1 187	217	1 404
dont concessions	686	320	1 006	762	109	871
dont contracting	393	83	476	421	87	508
dont VINCI Immobilier	4	20	24	4	20	25

^(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2016, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, pour la branche concessions, celle détenue dans le Groupe ADP (683 millions d'euros) et, pour la branche contracting, celle détenue dans le groupe CFE (207 millions d'euros). Les évolutions des participations en 2016 concernent principalement la branche concessions et sont liées aux mouvements de périmètre de l'exercice, dont notamment :

- la cession de la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco (entreprises associées) ;
- la création de Kansai Airports pour la reprise des contrats de concession des aéroports du Kansai et d'Osaka au Japon (coentreprises).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Entreprises associées ^(*)	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	55	14	69	70	19	89
dont concessions	31	18	49	38	7	45
dont contracting	24	(21)	3	32	(1)	31
dont VINCI Immobilier	-	16	16	-	13	13
Autres éléments du résultat global	13	12	26	13	46	60
dont concessions	7	20	26	11	47	58
dont contracting	6	(7)	(1)	2	-	2
Résultat global	68	26	94	84	65	149
dont concessions	38	38	76	49	53	103
dont contracting	30	(28)	2	34	(2)	33
dont VINCI Immobilier	-	16	16	-	13	13

(*) Y compris Infra Foch Topco jusqu'à la date de cession de la participation résiduelle.

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires^(*)	1 302	1 711	3 012	1 414	1 180	2 594
dont concessions	763	654	1 417	838	170	1 008
dont contracting	536	897	1 433	573	843	1 416
dont VINCI Immobilier	3	160	163	3	167	170

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2016, les pertes non reconnues de ce fait représentent un montant de 89 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.14 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2016, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 333 millions d'euros (453 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils concernent principalement l'engagement de mise de fonds pris par le Groupe en faveur de Via 40 Express, société concessionnaire de l'autoroute entre Bogotá et Girardot en Colombie, pour 138 millions d'euros au 31 décembre 2016 et celui pris vis-à-vis de LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux, pour 113 millions d'euros au 31 décembre 2016 (idem au 31 décembre 2015).

Les mises de fonds effectuées en avril 2016 lors de la création de la société Kansai Airports expliquent principalement la baisse de ces engagements au cours de l'exercice (engagement de 229 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2016, en valeur nette comptable, s'élève à 48 millions d'euros et concerne principalement les titres des sociétés SCN Pudahuel (société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili) pour 37 millions d'euros et SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 10 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces pour un montant de 135 millions d'euros.

10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2016, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 142 millions d'euros (1 401 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Ils concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de la branche concessions, dont les nouvelles sections 7 et 8 de l'autoroute M11, reliant Moscou à Saint-Petersbourg (422 millions d'euros), l'aéroport de Santiago du Chili (338 millions d'euros) et le contournement de la ville de Regina au Canada (174 millions d'euros).

Au cours de l'exercice, la baisse de ces engagements d'investissement traduit l'avancement des travaux réalisés sur les projets de concession, notamment Olympia Odos en Grèce, LISEA et le contournement de Regina au Canada.

10.5 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires ^(*)	96	838	934	55	1 145	1 200
Créances clients	78	105	183	42	233	274
Achats	4	27	30	9	37	46
Dettes fournisseurs	1	8	9	3	11	14

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires comprend notamment l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire de la LGV Tours-Bordeaux, LISEA.

11. Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Au 31 décembre 2016, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » avec les « Créances financières PPP » et les « Prêts et créances » :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	134	96
Créances financières (PPP) ^(*)	215	202
Prêts et créances ^(*)	531	644
Autres actifs financiers non courants	881	942

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Prêts et créances » sont présentées respectivement en notes F.13 et H.17.

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Début de la période	96	125
Acquisitions de la période	54	11
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1	4
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-
Pertes de valeur	(6)	(7)
Sorties de la période	(1)	(1)
Autres mouvements et écarts de conversion	(10)	(36)
Fin de la période	134	96

F. Contrats de concession et PPP

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »). Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plates-formes aéroportuaires gérées par le Groupe, et à certains ouvrages de franchissement ;

• **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels (produits des activités annexes).

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total branche concessions	Autres infrastructures concédées	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2015	30 254	2 558	203	33 015	6	33 021
Acquisitions de la période ^(*)	768	99	1	869	-	869
Sorties de la période	(3)	(2)	-	(5)	-	(5)
Écarts de conversion	-	32	-	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	8	10	2	20	(6)	14
	31 028	2 697	206	33 931	-	33 931
Subventions reçues	(8)	(2)	-	(10)	-	(10)
Au 31/12/2015	31 020	2 695	206	33 921	-	33 921
Acquisitions de la période ^(*)	713	104	4	822	-	822
Sorties de la période	(3)	(2)	(2)	(7)	-	(7)
Écarts de conversion	-	58	(2)	55	-	55
Effets de périmètre et autres mouvements	(58)	1 314	1 745	3 001	-	3 001
	31 673	4 168	1 950	37 791	-	37 791
Subventions reçues	(48)	-	-	(48)	-	(48)
Au 31/12/2016	31 625	4 168	1 950	37 743	-	37 743
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2015	(8 565)	(165)	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Amortissements de la période	(1 025)	(64)	(6)	(1 095)	(2)	(1 096)
Pertes de valeur	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(12)	(9)	(2)	(23)	5	(17)
Au 31/12/2015	(9 602)	(250)	(154)	(10 006)	-	(10 006)
Amortissements de la période	(979)	(101)	(7)	(1 086)	(1)	(1 088)
Pertes de valeur	-	(9)	-	(9)	-	(9)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	2	2	-	2
Écarts de conversion	-	(6)	-	(6)	-	(6)
Autres mouvements	52	1	(2)	51	1	53
Au 31/12/2016	(10 529)	(365)	(160)	(11 053)	-	(11 053)
Valeur nette						
Au 01/01/2015	21 689	2 393	57	24 139	2	24 141
Au 31/12/2015	21 418	2 444	52	23 915	-	23 915
Au 31/12/2016	21 096	3 804	1 791	26 691	-	26 691

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

En 2016, les acquisitions se sont élevées à 822 millions d'euros (869 millions d'euros en 2015).

Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 489 millions d'euros (662 millions d'euros en 2015), par Cofiroute pour un montant de 94 millions d'euros (76 millions d'euros en 2015) et par VINCI Airports pour 104 millions d'euros (97 millions d'euros en 2015). Les investissements du groupe ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays basque.

Les effets de périmètre de l'exercice 2016 concernent principalement l'intégration des sociétés Lamsac, Aerodom et Aéroports de Lyon.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 742 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 247 millions d'euros au 31 décembre 2015). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 1 457 millions d'euros (dont ASF pour 1 086 millions d'euros, Escota pour 192 millions d'euros et Cofiroute pour 122 millions d'euros) et de VINCI Airports pour 284 millions d'euros.

12.2 Principales caractéristiques des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
VINCI Autoroutes					
Groupe ASF					
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2036
Escota 471 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2032
Cofiroute					
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2034
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086
Arcour					
A19 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070
Arcos					
A355 24 km d'autoroute à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2070
VINCI Highways					
Lamsac Linea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima (Pérou)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049
VINCI Airports					
ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065
Aerodom 6 aéroports en République dominicaine	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2030
Aéroports de Lyon Aéroports de Lyon – Saint-Exupéry et Lyon – Bron	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2047
Autres concessions					
Consortium Stade de France 80 000 places	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025

12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Groupe ASF	1 716	2 312
Cofiroute	985	1 102
Arcos – Société concessionnaire de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg	523	-
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	366	367
ANA Group	166	109
Lamsac	136	-
ADL – Aéroports de Lyon	85	-
Autres	19	25
Total	3 997	3 914

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (groupe ASF, Cofiroute) sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015. L'avancement des investissements réalisés par le groupe ASF et Cofiroute au cours de l'exercice conduit à une diminution de leurs engagements de 713 millions d'euros.

La hausse des engagements provient principalement des investissements à réaliser dans le cadre de nouveaux contrats de concession, notamment le contournement ouest de Strasbourg porté par la société Arcos (523 millions d'euros), le périphérique de Lima au Pérou porté par la société Lamsac (136 millions d'euros) et les Aéroports de Lyon (85 millions d'euros).

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note H.18.3 Analyse des provisions courantes).

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	583
Aerodom	2016	2019	383
ADL – Aéroports de Lyon	2016	2032	225
Autres sociétés concessionnaires			16

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

13.1 Variations au cours de la période et échéancier

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » qui comprend également les « Prêts et créances » et les « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note E.11 Actifs financiers disponibles à la vente).

Au cours de la période, l'évolution des créances financières PPP ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Début de période	202	175
Acquisitions de la période	35	82
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	3
Pertes de valeur	-	-
Remboursements	(20)	(64)
Autres mouvements et écarts de conversion	(1)	6
Fin de période	215	202
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	76	75
> 5 ans	140	127

En 2016, la hausse des créances financières PPP concerne notamment le contrat de partenariat public-privé pour la réalisation du nouveau bâtiment de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) dans les Hauts-de-Seine, dont est titulaire la société PPP Prisme, filiale de VINCI Construction.

En 2015, la hausse des créances financières PPP concernait notamment le contrat de partenariat public-privé Caraibus en Martinique, pour lequel la phase de construction de l'infrastructure concédée avait été achevée en cours d'exercice.

La part à moins d'un an des créances financières PPP est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2016 (11 millions d'euros au 31 décembre 2015).

13.2 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées (modèle de la créance financière et/ou mixte) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Caraibus Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.
MMArena Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation (en l'absence de club résident).	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Park Azur Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueur de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.

13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP conclus, certaines filiales du Groupe s'engagent à réaliser des investissements. Dans le cas du « modèle de la créance financière » ou du « modèle mixte », elles reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Au 31 décembre 2016, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concessions et PPP relevant du modèle de la créance financière ou du modèle mixte s'élèvent à 4 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 71 millions d'euros au 31 décembre 2016, dont Park Azur pour 36 millions d'euros et MMArena Stade du Mans pour 34 millions d'euros.

14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

14.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell (60 km à rénové dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg Section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (43,2 km ; Russie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg Sections 7 et 8 Sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (138 km ; Russie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina – Corinthe – Patras (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Actif incorporel.
Via Express 40 Conception, financement, construction, exploitation et entretien de 141 km d'autoroutes à péages (dont construction d'une 3 ^e voie sur 65 km ; Colombie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2042	Actif incorporel.
Granvia Voie express R1 (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Regina Bypass Expressway de 61 km contournant la ville de Regina (Canada)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049	Créance financière.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
Plates-formes aéroportuaires						
Kansai Airports Aéroports du Kansai et d'Osaka (Japon)	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2060	Actif incorporel.
Aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

14.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

15. Informations relatives aux contrats de construction

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

15.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus nets des facturations intermédiaires, augmenté des profits ou diminué des pertes comptabilisés, est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(797)	(690)
Contrats de construction en cours, actifs	2 474	2 145
Contrats de construction en cours, passifs	(2 819)	(2 745)
Contrats de construction en cours, nets	(345)	(600)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 024	53 733
Moins factures émises	(51 369)	(54 332)
Contrats de construction en cours, nets	(345)	(600)

15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs cotraitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	5 051	772	4 797	600
Retenue de garantie	3 447	560	3 048	528
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 582	495	1 603	547
Cautions de soumission	212	-	163	9
Total	10 292	1 828	9 610	1 684

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de la société concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA). Enfin, une caution de retenue de garantie a été donnée par le GIE COSEA en faveur de LISEA ; elle restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la réception de l'infrastructure.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées, minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit, en quote-part du Groupe, à 49 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 52 millions d'euros au 31 décembre 2015 (pour des montants d'engagements totaux de 129 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 128 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

16.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant, mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions:	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2015	3 495	849	1 085	6 662	12 091
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	25	16	109	150
Autres acquisitions de la période	108	22	164	534	829
Sorties de la période	(40)	(17)	(34)	(558)	(650)
Écarts de conversion	-	(1)	2	41	42
Effets de périmètre et autres	14	(14)	(80)	165	84
Au 31/12/2015	3 577	863	1 152	6 953	12 545
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	352	2	8	48	411
Autres acquisitions de la période	138	16	154	508	816
Sorties de la période	(31)	(15)	(59)	(647)	(751)
Écarts de conversion	14	-	(3)	3	14
Effets de périmètre et autres	2	6	(95)	18	(68)
Au 31/12/2016	4 052	873	1 158	6 883	12 966
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2015	(2 109)	(269)	(575)	(4 822)	(7 775)
Amortissements de la période	(211)	(19)	(46)	(615)	(891)
Pertes de valeur	-	(9)	(4)	(9)	(22)
Reprises de pertes de valeur	-	4	4	10	19
Sorties de la période	38	7	18	508	571
Écarts de conversion	-	-	(1)	(25)	(26)
Autres mouvements	(9)	(5)	(13)	(152)	(179)
Au 31/12/2015	(2 291)	(291)	(617)	(5 105)	(8 304)
Amortissements de la période	(225)	(17)	(48)	(586)	(876)
Pertes de valeur	-	(12)	(3)	(2)	(17)
Reprises de pertes de valeur	-	2	13	3	17
Sorties de la période	26	5	39	594	664
Écarts de conversion	(1)	1	1	(5)	(4)
Autres mouvements	(7)	(1)	(7)	38	22
Au 31/12/2016	(2 497)	(314)	(624)	(5 063)	(8 498)
Valeur nette					
Au 01/01/2015	1 386	580	510	1 840	4 316
Au 31/12/2015	1 286	572	534	1 849	4 241
Au 31/12/2016	1 555	559	534	1 820	4 468

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 248 millions d'euros au 31 décembre 2016 (222 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, les immobilisations en location-financement s'élèvent à 102 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note J.23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité.

Au 31 décembre 2016, la répartition par branche des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total		
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 553	-	-	2	2	-	1 555
Terrains	4	48	442	63	553	2	559
Constructions et immeubles de placement	6	129	199	194	522	7	534
Matériels, installations techniques et agencements	58	234	699	827	1 759	3	1 820
Total immobilisations corporelles	1 620	410	1 340	1 086	2 836	12	4 468

16.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 409 millions d'euros au 31 décembre 2016 (387 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles comprennent les logiciels pour 69 millions d'euros (47 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 340 millions d'euros (340 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 39 millions d'euros (45 millions d'euros en 2015).

16.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2016 ni en 2015.

17. Prêts et créances

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 328 millions d'euros (285 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 19 millions d'euros au 31 décembre 2016 (17 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Début de période	644	630
Acquisitions de la période	214	99
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	66
Pertes de valeur	(15)	(11)
Sorties de la période	(215)	(128)
Autres mouvements et écarts de conversion	(97)	(11)
Fin de période	531	644
Dont :		
De 1 à 5 ans	294	316
> 5 ans	238	328

En 2016, l'évolution des autres prêts et créances traduit principalement l'intégration de Kansai Airports pour 96 millions d'euros, la cession de la participation résiduelle dans Infra Foch Topco pour 112 millions d'euros et le remboursement par la société Pathé des obligations souscrites par le Groupe, en faveur de la Foncière du Montout (société portant le parc Olympique lyonnais) pour 43 millions d'euros.

18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

18.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)			Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ^(*)
		31/12/2016	31/12/2015	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		935	964	(29)
Clients et autres débiteurs		11 422	10 696	715
Autres actifs courants d'exploitation		5 099	4 635	511
Stocks et créances d'exploitation	I	17 456	16 295	1 197
Fournisseurs		(7 740)	(7 590)	(146)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 838)	(10 884)	(1 042)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(19 578)	(18 474)	(1 188)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I+II	(2 122)	(2 179)	9
Provisions courantes		(4 172)	(4 053)	(32)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes		(241)	(227)	(18)
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)		(6 294)	(6 232)	(23)

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

18.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)		31/12/2016	Échéances			
			< 1 an		de 1 à 5 ans	> 5 ans
			1 à 3 mois	3 à 6 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		935	404	65	87	377
Clients et autres débiteurs		11 422	9 667	634	708	407
Autres actifs courants d'exploitation		5 099	4 259	333	217	271
Stocks et créances d'exploitation	I	17 456	14 329	1 032	1 012	1 055
Fournisseurs		(7 740)	(7 025)	(272)	(172)	(269)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 838)	(10 108)	(607)	(604)	(424)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(19 578)	(17 133)	(879)	(776)	(693)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I+II	(2 122)	(2 804)	153	236	362

(en millions d'euros)		31/12/2015	Échéances			
			< 1 an		de 1 à 5 ans	> 5 ans
			1 à 3 mois	3 à 6 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		964	435	50	77	390
Clients et autres débiteurs		10 696	9 156	730	450	354
Autres actifs courants d'exploitation		4 635	3 864	368	232	167
Stocks et créances d'exploitation	I	16 295	13 456	1 148	759	910
Fournisseurs		(7 590)	(6 778)	(465)	(144)	(201)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 884)	(9 313)	(639)	(385)	(451)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(18 474)	(16 092)	(1 104)	(529)	(652)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I+II	(2 179)	(2 636)	44	230	258

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients facturées	6 578	6 049
Dépréciations – créances clients	(504)	(484)
Créances clients nettes	6 074	5 565

Au 31 décembre 2016, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 466 millions d'euros (334 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles sont dépréciées à hauteur de 62 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2015). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 406 millions d'euros (361 millions d'euros au 31 décembre 2015) et sont dépréciées à hauteur de 271 millions d'euros (239 millions d'euros au 31 décembre 2015).

18.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2015 et 2016, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2015	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	758	89	(100)	(7)	1	-	3	744
Service après-vente	379	118	(96)	(16)	(1)	-	4	387
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 176	744	(687)	(36)	57	-	11	1 266
Litiges	508	185	(125)	(45)	8	-	1	532
Restructurations	39	31	(17)	(6)	5	-	-	51
Autres risques courants	736	360	(226)	(27)	1	-	3	847
Reclassement part à moins d'un an	247	-	-	-	(3)	(16)	(1)	227
31/12/2015	3 844	1 526	(1 251)	(137)	68	(16)	20	4 053
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	744	105	(60)	(7)	28	-	3	812
Service après-vente	387	122	(103)	(14)	(1)	-	(5)	386
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 266	692	(672)	(33)	18	-	(6)	1 265
Litiges	532	179	(146)	(49)	(9)	-	(2)	505
Restructurations	51	25	(27)	(9)	2	-	-	42
Autres risques courants	847	401	(283)	(59)	18	-	(3)	920
Reclassement part à moins d'un an	227	-	-	-	(4)	18	-	241
31/12/2016	4 053	1 524	(1 291)	(171)	52	18	(13)	4 172

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2016, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 368 millions d'euros (381 millions d'euros au 31 décembre 2015), Cofiroute pour 234 millions d'euros (241 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les concessions aéroportuaires pour 189 millions d'euros (106 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 74 millions d'euros pour le groupe ANA (70 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 163 millions d'euros (131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

19. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants hors exploitation ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2015 et 2016, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2015	718	186	(142)	(24)	232	(16)	3	956
Risques financiers	674	54	(34)	(3)	(47)	-	-	644
Autres risques	528	140	(119)	(13)	(4)	-	-	532
Reclassement part à moins d'un an	(247)	-	-	-	3	16	1	(227)
31/12/2015	956	194	(153)	(16)	(48)	16	1	949
Risques financiers	644	58	(29)	(7)	(22)	-	-	643
Autres risques	532	138	(100)	(83)	57	-	-	543
Reclassement part à moins d'un an	(227)	-	-	-	4	(18)	-	(241)
31/12/2016	949	195	(129)	(91)	39	(18)	(1)	945

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur, dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 543 millions d'euros au 31 décembre 2016 (532 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 352 millions d'euros pour la part à plus d'un an (349 millions au 31 décembre 2015).

20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

Les autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

20.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Contrats de location simple	1 230	1 191
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	459	403

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir notes F. Contrats de concession et PPP).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 230 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 191 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 778 millions d'euros au titre de contrats immobiliers (783 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 452 millions d'euros au titre de contrats mobiliers (408 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus incluent notamment les engagements liés aux droits de forage d'Eurovia. Ces obligations concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. La hausse observée en 2016 comprend l'engagement pris par VINCI d'acquiescer un terrain dans le quartier des Groues à Nanterre, sur lequel doit être construit le futur siège du Groupe.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1230	433	687	109
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	459	277	140	42

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

20.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sûretés réelles	31	31
Autres engagements donnés (reçus)	394	321

Les sûretés réelles mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Ainsi, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises;
- en note F.12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel;
- en note F.13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte;
- en note G.15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction;
- en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

21. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2016, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre, d'une part, du programme approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2015 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 19 avril 2016. D'une durée de dix-huit mois, celui-ci porte sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours maximum de 80 euros. Au cours de l'exercice 2016, 8 699 360 titres ont été achetés au cours moyen de 64,46 euros, pour un montant total de 561 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note I.21.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées.

Le 16 décembre 2016, VINCI SA a procédé à l'annulation de 8 millions de titres autodétenus pour un montant de 507 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2016, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,23 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

21.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2016 est composé de 589 305 520 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions en début de période	588 453 075	590 098 637
Augmentations de capital	8 852 445	10 354 438
Annulation d'actions autodétenues	(8 000 000)	(12 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	589 305 520	588 453 075
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	589 305 520	588 453 075
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	34 685 354	34 195 347
dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié	5 522 399	4 906 899

Les mouvements du capital en 2015 et 2016 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2015	1 475 246 593	8 736 736 767	590 098 637
Plan d'épargne du Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382
Annulation d'actions autodétenues	(30 000 000)		(12 000 000)
Situation au 31 décembre 2015	1 471 132 688	9 147 651 909	588 453 075
Plan d'épargne du Groupe	14 890 160	312 952 787	5 956 064
Levées d'options de souscription	7 240 952	105 358 398	2 896 381
Annulation d'actions autodétenues	(20 000 000)		(8 000 000)
Situation au 31 décembre 2016	1 473 263 800	9 565 963 094	589 305 520

21.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions en début de période	34 195 347	35 614 382
Achats d'actions	8 699 360	12 782 264
Attribution aux salariés des actions de performance 2013		(1 913 455)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014		(505)
Attribution aux salariés des actions de performance 2015		(500)
Abondement Castor International	(209 353)	(286 839)
Annulation d'actions autodétenues	(8 000 000)	(12 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	34 685 354	34 195 347

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 34 685 354 actions, pour un montant de 1 580 millions comptabilisés en diminution des capitaux propres consolidés.

5 522 399 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 29 162 955 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou cédées.

21.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2016, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 29,4 milliards d'euros et 150 millions d'euros (25,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2015).

21.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I 3	-	3	2	-	2
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(916)	-	(916)	(1068)	-	(1068)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	36	-	36	81	-	81
Autres variations de juste valeur de la période	(35)	-	(36)	(13)	-	(13)
Éléments constatés en résultat	69	-	69	84	-	84
Variations de périmètre et divers	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II (847)	(1)	(848)	(916)	-	(916)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence	(666)	-	(666)	(701)	-	(701)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II (845)	(1)	(845)	(914)	-	(914)
Effet d'impôt associé	270	-	271	295	-	295
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III (574)	(1)	(575)	(618)	-	(618)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(344)	-	(344)	(267)	-	(267)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(149)	-	(149)	(105)	-	(105)
Effet d'impôt associé	31	-	31	25	-	25
Variations de périmètre et divers	4	-	4	3	-	3
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV (458)	-	(458)	(344)	-	(344)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	III+IV (1 032)	(1)	(1 033)	(962)	-	(963)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent, outre les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite, des opérations de couverture d'investissement net (- 35 millions d'euros) et des opérations de couverture de flux de trésorerie (- 813 millions d'euros). Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à - 803 millions d'euros, dont :

- près de - 142 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, notamment VINCI Autoroutes pour - 105 millions d'euros. L'échéancier relatif au reclassement de ces montants en résultat est présenté en note J.25.1.2 Gestion du risque de taux d'intérêt - Description des opérations de couverture de flux de trésorerie;
- - 662 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA (- 387 millions d'euros) et d'autres sociétés gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note J.25.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

21.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2016, les intérêts minoritaires s'élèvent à 541 millions d'euros (137 millions d'euros au 31 décembre 2015).

22. Dividendes

Le dividende versé par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2016 et 2015 s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,63	0,57
Solde du dividende	1,47	1,27
Dividende net global	2,10	1,84
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	349	316
Solde du dividende	815 ^(*)	702
Dividende net global	1 164	1 018

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 28 janvier 2017, soit 554 679 615 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2015 le 28 avril 2016 et à celui d'un acompte sur dividende 2016 le 10 novembre 2016.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2016 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2017 (voir note N.31 Affectation du résultat 2016).

J. Financement et gestion des risques financiers

23. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 13,9 milliards d'euros, en augmentation de 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2016				31/12/2015			
			Non courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	23.1	(12 496)	(1)	(1 606)	(3)	(14 102)	(11 147)	(1 315)	(12 462)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	23.1	(3 717)	(2)	(893)	(3)	(4 610)	(3 803)	(968)	(4 771)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement	23.1	(52)	(2)	(26)	(3)	(78)	(51)	(26)	(77)
	Dettes financières long terme^(**)		(16 264)		(2 526)		(18 790)	(15 001)	(2 309)	(17 310)
	Billets de trésorerie	24.2	-		(1 491)	(3)	(1 491)	-	(951)	(951)
	Autres dettes financières courantes	24.1	-		(79)	(3)	(79)	-	(68)	(68)
	Découverts bancaires	24.1	-		(1 051)	(3)	(1 051)	-	(555)	(555)
	Comptes courants financiers passifs	24.1	-		(83)	(3)	(83)	-	(103)	(103)
	I – Dettes financières brutes		(16 264)		(5 229)		(21 494)	(15 001)	(3 986)	(18 987)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>		<i>(651)</i>		<i>(4)</i>		<i>(655)</i>	<i>(744)</i>	<i>(6)</i>	<i>(750)</i>
Prêts et créances	Prêts et créances financières collatéralisés		-	(4)	-	(5)	-	2	-	2
	Comptes courants financiers actifs	24.1	-		30	(6)	30	-	82	82
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	24.1	-		124	(6)	124	-	84	84
	Équivalents de trésorerie	24.1	-		3 421	(7)	3 421	-	2 930	2 930
	Disponibilités	24.1	-		3 257	(7)	3 257	-	2 702	2 702
	II – Actifs financiers		-		6 832		6 832	2	5 798	5 800
Dérivés	Instruments dérivés passifs	25	(203)	(8)	(166)	(10)	(369)	(224)	(193)	(417)
	Instruments dérivés actifs	25	721	(9)	370	(11)	1 091	803	364	1 168
	III – Instruments dérivés		519		204		723	579	172	751
	Endettement financier net I+II+III		(15 745)		1 807		(13 938)	(14 420)	1 984	(12 436)
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>										
	<i>Concessions</i>		<i>(26 749)</i>		<i>(1 766)</i>		<i>(28 515)</i>	<i>(22 804)</i>	<i>(746)</i>	<i>(23 551)</i>
	<i>Contracting</i>		<i>(2 696)</i>		<i>3 568</i>		<i>872</i>	<i>(3 135)</i>	<i>4 169</i>	<i>1 034</i>
	<i>Holdings et VINCI Immobilier</i>		<i>13 700</i>		<i>5</i>		<i>13 704</i>	<i>11 520</i>	<i>(1 439)</i>	<i>10 081</i>

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	(1)	(12 496)	(11 147)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 769)	(3 854)
Dettes financières courantes	(3)	(5 229)	(3 986)
Prêts et créances collatéralisés non courants	(4)	-	2
Prêts et créances collatéralisés courants	(5)	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	154	166
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	6 678	5 632
Instruments dérivés passifs non courants	(8)	(203)	(224)
Instruments dérivés actifs non courants	(9)	721	803
Instruments dérivés passifs courants	(10)	(166)	(193)
Instruments dérivés actifs courants	(11)	370	364
Endettement financier net		(13 938)	(12 436)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs courants ou instruments dérivés passifs courants quelle que soit leur maturité.

23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2016 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent, par branche, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Emprunts obligataires	(11 470)	-	(2 632)	(14 102)	(9 372)	-	(3 089)	(12 462)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 506)	(112)	8	(4 610)	(4 649)	(132)	10 ^(*)	(4 771)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(2)	(76)	-	(78)	(1)	(76)	-	(77)
Dettes financières à long terme	(15 978)	(188)	(2 624)	(18 790)	(14 023)	(207)	(3 079)	(17 310)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (17,3 milliards d'euros). Cette évolution est principalement liée aux opérations suivantes :

- l'intégration des sociétés Aerodom et Lamsac portant respectivement une dette obligataire au 31 décembre 2016, d'une valeur de 491 millions d'euros pour Aerodom (en dollars américains, à échéance 2019) et d'une valeur de 359 millions d'euros pour Lamsac (en sols péruviens, à échéance 2037) ;
- un crédit syndiqué d'ADL Participations de 149 millions d'euros, auquel s'ajoute la dette bancaire existante des Aéroports de Lyon pour un montant de 172 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- de nouveaux financements du groupe ASF pour un montant de 890 millions d'euros, se décomposant entre une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 500 millions d'euros à échéance mai 2026, assortie d'un coupon de 1 %, et un emprunt amortissable souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) de 390 millions d'euros à échéance avril 2033 pour le financement du dédoublement de l'autoroute A9 à Montpellier ;
- un nouveau financement de Cofiroute pour un montant de 1,3 milliard d'euros provenant d'une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN, réparti à parts égales (650 millions d'euros chacune) entre une souche à échéance février 2025, assortie d'un coupon de 0,375 % l'an, et une souche à échéance septembre 2028, assortie d'un coupon de 0,75 % ;
- les remboursements en avril, juillet et novembre 2016, d'emprunts CNA, CNA/BEI et BEI pour un montant total de 735 millions d'euros par ASF et de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun par VINCI Holding en avril 2016 et par Cofiroute en octobre 2016.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

	31/12/2016					31/12/2015		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				10 653	11 470	251	8 500	9 372
Groupe ASF				6 792	7 517	187	6 289	7 022
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	519	5	500	526
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 049	56	970	1 066
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation	EUR	4,1 %	avril 2020	650	739	19	650	751
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 824	44	1 575	1 838
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	782	19	700	769
ASF Émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	612	17	600	617
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	495	3	-	-
Cofiroute				3 011	3 089	57	2 211	2 350
dont :								
Émission obligataire 2001 et assimilation 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	-	-	-	500	514
Émission obligataire 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	626	21	600	629
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 194	33	1 100	1 196
Émission obligataire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	645	1	-	-
Émission obligataire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	614	2	-	-
VINCI Airports				491	497	6		
dont Aerodrom 2012	USD	9,8 %	novembre 2019	491	497	6		
Autres concessions				359	367	-		
dont Lamsac 2012	PEN	inflat.	juin 2037	256	264	-		
dont Lamsac 2012	PEN	8,6 %	juin 2037	104	103	-		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				4 491	4 506	69	4 607	4 649
Groupe ASF				2 290	2 321	59	2 634	2 691
Emprunts CNA				1 282	1 339	52	1 698	1 769
dont :								
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	-	-	-	416	425
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	558	26	532	557
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	782	26	750	786
Emprunts CNA/BEI				138	129	6	427	427
Emprunts BEI				771	757	1	409	400
Lignes de crédit				100	96	-	100	95
Cofiroute				897	900	7	949	955
Arcour				580	560	-	587	565
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	387	386	-	391	390
VINCI Airports				599	598	2	308	308
dont groupe ADL – Aéroports de Lyon				321	319	1		
Autres concessions				125	127	1	130	130
Emprunts liés aux contrats de location-financement III				2	2	-	1	1
Dettes financières à long terme I+II+III				15 146	15 978	320	13 108	14 023

Holdings

	31/12/2016				31/12/2015			
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				2484	2632	61	2919	3089
VINCI SA				2484	2632	61	2919	3089
dont :								
Émission obligataire 2013	EUR	E3M	avril 2016	-	-	-	500	500
Émission obligataire 2011 et assimilation 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1000	1038	36	1000	1056
Émission obligataire 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	806	19	750	810
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	(8)	-	-	(10)
VINCI SA (*)				-	(8)	-	-	(10)
Dettes financières à long terme I+II				2484	2624	61	2919	3079

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2016, 91 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

23.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2016, s'analyse comme suit :

	31/12/2016					
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(14 102)	(13 137)	(1 266)	(1 129)	(4 498)	(6 245)
Flux d'intérêts	-	(2 759)	(543)	(498)	(1 018)	(701)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(4 610)	(4 605)	(824)	(1 477)	(713)	(1 591)
Flux d'intérêts	-	(305)	(102)	(63)	(63)	(77)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						
Capital	(78)	(78)	(26)	(17)	(29)	(6)
Flux d'intérêts	-	(5)	(2)	(1)	(1)	-
Dettes financières à long terme	(18 790)	(20 889)	(2 763)	(3 184)	(6 323)	(8 619)
Billets de trésorerie	(1 491)	(1 491)	(1 491)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(79)	(79)	(79)	-	-	-
Découverts bancaires	(1 051)	(1 051)	(1 051)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(83)	(83)	(83)	-	-	-
Dettes financières I	(21 494)	(23 593)	(5 466)	(3 184)	(6 323)	(8 619)
Actifs financiers II	6 832 (*)					
Instruments dérivés passifs	(369)	43	(3)	14	18	14
Instruments dérivés actifs	1 091	1 204	245	237	470	252
Instruments financiers dérivés III	723	1 247	241	251	488	266
Endettement financier net I+II+III	(13 938)					

(*) Dont 6,8 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,4 milliards d'euros et de disponibilités pour 3,3 milliards d'euros (voir note J.24.1 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2016, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5 ans (4,6 ans au 31 décembre 2015). Elle est de 5,5 ans pour les filiales concessionnaires, de 3,1 ans pour le contracting et de 2 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

23.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Le 26 mai 2016, l'agence de notation de crédit Moody's a relevé la note de crédit long terme du Groupe de Baa1 à A3 et sa note court terme de P2 à P1.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A –	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
ASF	Standard & Poor's	A –	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
Cofiroute	Standard & Poor's	A –	Stable	A2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2016
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	4,2
		Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	7,9

(*) EFN = endettement financier net ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat. Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'un montant de 10,1 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaire à moyen terme confirmées disponibles à échéance mai 2021.

24.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit:

	31/12/2016			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	243	345	2834	3421
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	64	4	1998	2067
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	178	341	835	1354
Disponibilités	347	1712	1198	3257
Découverts bancaires	-	(559)	(492)	(1051)
Trésorerie nette	589	1498	3540	5628
Actifs financiers de gestion de trésorerie	55	68	-	124
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	13	-	13
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	45	-	46
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	54	11	-	66
Billets de trésorerie émis	-	-	(1491)	(1491)
Autres dettes financières courantes	(11)	(68)	(1)	(79)
Solde des comptes courants de trésorerie	(1385)	2132	(799)	(52)
Trésorerie nette gérée	(751)	3631	1249	4129

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2015			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	151	440	2340	2930
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	26	22	424	472
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	125	418	1915	2458
Disponibilités	96	1709	897	2702
Découverts bancaires	-	(467)	(88)	(555)
Trésorerie nette	247	1682	3148	5077
Actifs financiers de gestion de trésorerie	34	49	1	84
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	7	-	7
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	33	-	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33	9	1	43
Billets de trésorerie émis	-	-	(951)	(951)
Autres dettes financières courantes	(8)	(60)	-	(68)
Solde des comptes courants de trésorerie	534	2597	(3152)	(21)
Trésorerie nette gérée	807	4269	(954)	4121

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1,8 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash-pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2016 un encours de placements et de trésorerie de 0,2 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placement utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placement et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2016, ces placements représentent un encours de 2,2 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros pour les concessions et 1,5 milliard d'euros pour le contracting.

24.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolving

VINCI, ASF et Cofiroute disposent chacun d'une ligne de crédit revolving dont les échéances ont été prorogées au premier semestre 2016 à mai 2021, après acceptation de la seconde extension d'un an par les prêteurs.

Au 31 décembre 2016, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2016	Autorisations au 31/12/2016	Échéances		
			< à 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

La ligne de crédit syndiqué d'ASF est assortie d'une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio financier présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuil	Niveaux atteints au 31/12/2016
ASF	Ligne de crédit syndiquée	EFN consolidé ^(**) / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,2
		Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	7,9

(*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Billets de trésorerie

Au 31 décembre 2016, VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 3 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P1 par Moody's.

Au 31 décembre 2016, ce programme était utilisé à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

25. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux et change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat. Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
		Juste valeur ^(*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	25.1.2	788	879
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	25.1.2	(116)	(172)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	25.1.3	39	38
Dérivés de taux		712	746
Dérivés de change : couverture de juste valeur	25.2	13	4
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	25.2	(1)	-
Dérivés de change : couverture d'investissement net	25.2	(3)	(1)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	25.2	4	4
Dérivés de change		13	6
Autres dérivés		(1)	(2)
Total des instruments dérivés		723	751

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 135 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 132 millions d'euros au 31 décembre 2015.

25.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash-pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent, selon les cas, être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

25.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition, au 31 décembre 2016, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

Répartition taux fixe/taux variable avant couverture											
(en millions d'euros)	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	12 668	84 %	4,25 %	442	3 %	8,36 %	2 006	13 %	0,64 %	15 117	3,89 %
Contracting	132	70 %	3,47 %	-	0 %	0,00 %	56	30 %	1,36 %	188	2,84 %
Holdings	2 131	86 %	3,71 %	-	0 %	0,00 %	350	14 %	0,69 %	2 481	3,28 %
Total au 31/12/2016	14 931	84 %	4,17 %	442	2 %	8,36 %	2 411	14 %	0,66 %	17 785	3,80 %
Total au 31/12/2015	12 842	79 %	4,60 %	618	4 %	3,56 %	2 774	17 %	0,73 %	16 234	3,90 %

Répartition taux fixe/taux variable après couverture											
(en millions d'euros)	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	8 775	58 %	4,11 %	243	2 %	10,32 %	6 099	40 %	1,24 %	15 117	3,20 %
Contracting	133	71 %	3,47 %	-	0 %	0,00 %	55	29 %	1,36 %	188	2,85 %
Holdings	280	11 %	3,65 %	-	0 %	0,00 %	2 200	89 %	1,56 %	2 481	1,79 %
Total au 31/12/2016	9 188	52 %	4,09 %	243	1 %	10,32 %	8 354	47 %	1,32 %	17 785	3,00 %
Total au 31/12/2015	8 735	54 %	4,36 %	418	3 %	2,87 %	7 081	44 %	1,41 %	16 234	3,27 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2016 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(21)	21	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	10	(10)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5	(5)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	86	(86)
Total	(6)	6	86	(86)

25.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2016	788	8 641	1 774	444	2 559	3 864
Au 31/12/2015	879	7 503	162	1 774	2 503	3 064

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables (couverture des flux de trésorerie « certains »). Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le Groupe a également mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2019 (couverture des flux de trésorerie « hautement probables »). Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2016, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de - 8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(116)	1 154	51	520	492	91
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(116)	1 154	51	520	492	91
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(108)	1 002	51	520	340	91
Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables ^(*)	(8)	152	-	-	152	-

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(171)	1 967	323	52	1 495	97
FRA (Forward Rate Agreement)	(1)	900	900	-	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(172)	2 867	1 223	52	1 495	97
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(138)	2 100	1 219	52	732	97
Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables ^(*)	(33)	767	4	-	763	-

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2016, au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2016				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(142)	(58)	(35)	(25)	(24)
Dont couverture de flux de trésorerie certains	(105)	(36)	(17)	(27)	(25)
Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables	(37)	(22)	(18)	2	1

25.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	39	1000	-	-	1000	-
Total	39	1000	-	-	1000	-

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	45	1001	-	-	1000	-
FRA (Forward Rate Agreement)	(7)	8090	8090	-	-	-
Total	38	9091	8090	-	1000	-

Ces opérations sont principalement des swaps à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

25.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations.

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 71 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle. Ces derniers sont peu significatifs au regard du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe couvre, dans certains cas de figure, son risque de change patrimonial lié à ses investissements en devises en choisissant la devise d'une partie de son endettement en fonction de la monnaie des flux de trésorerie qui seront générés par ces actifs. Les décisions de couverture de change patrimoniale sont prises par la filiale concernée, en lien avec la direction Financière du Groupe, en fonction de la valeur de l'actif net dans les comptes du Groupe, de la visibilité sur le volume et l'horizon des flux de trésorerie en devises générés et des conditions économiques d'emprunt de la devise concernée.

Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2016 :

(en millions d'euros)	31/12/2016				
	USD (dollar américain)	GBP (livre sterling)	CLP (peso chilien)	HKD (dollar hongkongais)	MXN (peso mexicain)
Cours de clôture	1,0541	0,8561	704,945	8,1751	21,7719
Exposition	572	57	14	(46)	(25)
Couverture	(518)	(44)	-	(7)	-
Position nette	54	13	14	(52)	(26)

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact positif de 4 millions d'euros sur les résultats avant impôt.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	13	388	162	-	-	226
Couverture de juste valeur	13	388	162	-	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	11	11	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	(1)	11	11	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(3)	971	645	26	100	200
Change à terme	-	2	2	-	-	-
Couverture d'investissement net	(3)	973	647	26	100	200
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	5	556	556	-	-	-
Change à terme	(1)	25	25	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	581	581	-	-	-
Total instruments dérivés de change	13	1953	1400	26	100	426

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	388	-	162	-	226
Couverture de juste valeur	4	388	-	162	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	569	198	120	93	158
Couverture d'investissement net	(1)	569	198	120	93	158
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	349	349	-	-	-
Change à terme	-	8	8	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	357	357	-	-	-
Total instruments dérivés de change	6	1 314	555	282	93	384

25.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.18.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2016, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	1 091	(211)	880	1 168	(273)	894
Instruments dérivés passifs	(369)	211	(157)	(417)	273	(144)
Instruments dérivés nets	723		723	751		751

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

25.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient 34 685 354 actions VINCI (soit 5,89 % du capital), acquises au prix moyen de 45,57 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont aucun impact, ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité. Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2016, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 35 %.

26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2016	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	134	-	-	134	1	-	134	134
Prêts et créances financières y compris PPP	-	-	-	-	747	-	747	-	747	-	747
I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	134	747	-	881	1	747	134	881
II – Instruments dérivés actifs	202	890	-	-	-	-	1091	-	1091	-	1091
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	124	-	-	-	124	13	111	-	124
Comptes courants financiers actifs	-	-	30	-	-	-	30	30	-	-	30
Équivalents de trésorerie	-	-	3421	-	-	-	3421	2067	1354 ⁽³⁾	-	3421
Disponibilités	-	-	3257	-	-	-	3257	3257	-	-	3257
III – Actifs financiers courants	-	-	6832	-	-	-	6832	5367	1465	-	6832
Total actif	202	890	6832	134	747	-	8805	5368	3303	134	8805
Emprunts obligataires						(14 102)	(14 102)	(13 835)	(1 062)	-	(14 897)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 610)	(4 610)	(1 383) ⁽⁴⁾	(3 333)	-	(4 717)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV – Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 790)	(18 790)	(15 218)	(4 473)	-	(19 692)
V – Instruments dérivés passifs	(158)	(210)	-	-	-	-	(369)	-	(369)	-	(369)
Autres dettes financières courantes						(1 570)	(1 570)	-	(1 570)	-	(1 570)
Comptes courants financiers passifs						(83)	(83)	(83)	-	-	(83)
Découverts bancaires						(1 051)	(1 051)	(1 051)	-	-	(1 051)
VI – Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(2 704)	(2 704)	(1 133)	(1 570)	-	(2 704)
Total passif	(158)	(210)	-	-	-	(21 494)	(21 862)	(16 351)	(6 412)	-	(22 764)
Total	43	680	6832	134	747	(21 494)	(13 058)	(10 984)	(3 109)	134	(13 959)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2016.

31/12/2015

Catégories comptables ⁽¹⁾

Juste valeur

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	96	-	-	96	1	-	96	96
Prêts et créances financières yc PPP	-	-	-	-	846	-	846	-	846	-	846
I – Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	96	846	-	942	1	846	96	942
II – Instruments dérivés actifs	229	939	-	-	-	-	1 168	-	1 168	-	1 168
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	84	-	-	-	84	7	77	-	84
Comptes courants financiers actifs	-	-	82	-	-	-	82	82	-	-	82
Équivalents de trésorerie			2 930				2 930	472	2 458 ⁽³⁾	-	2 930
Disponibilités			2 702				2 702	2 702	-	-	2 702
III – Actifs financiers courants	-	-	5 798	-	-	-	5 798	3 264	2 535	-	5 798
Total actif	229	939	5 798	96	846	-	7 908	3 264	4 548	96	7 908
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(12 462)	(12 462)	(12 590)	(686)	-	(13 277)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(4 771)	(4 771)	(1 442) ⁽⁴⁾	(3 438)	-	(4 880)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(77)	(77)	-	(77)	-	(77)
IV – Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(17 310)	(17 310)	(14 032)	(4 201)	-	(18 233)
V – Instruments dérivés passifs	(187)	(230)	-	-	-	-	(417)	-	(417)	-	(417)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 019)	(1 019)	-	(1 019)	-	(1 019)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(103)	(103)	(103)	-	-	(103)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(555)	(555)	(555)	-	-	(555)
VI – Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 677)	(1 677)	(658)	(1 019)	-	(1 677)
Total passif	(187)	(230)	-	-	-	(18 987)	(19 404)	(14 691)	(5 637)	-	(20 327)
Total	42	709	5 798	96	846	(18 987)	(11 496)	(11 426)	(1 089)	96	(12 419)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

27. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2016, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite	27.1	1 558	1 425
Avantages à long terme du personnel	27.2	96	91
Total provisions pour avantages du personnel		1 653	1 515

27.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Part à plus d'un an	1 558	1 425
Part à moins d'un an ^(*)	50	50
Total provisions pour engagements de retraite	1 608	1 475

(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe, et d'un engagement particulier concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux, est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia, Freyssinet UK, Ringway, Actemium UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

Au 31 décembre 2016, le nombre de bénéficiaires est de 4 679 personnes, dont 2 283 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants. La durée moyenne des plans s'établit à dix-huit ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des Trustees, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 014 personnes au 31 décembre 2016, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (cash balance plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de dix-huit ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2016, le nombre de bénéficiaires est de 10 035 personnes, dont 5 821 retraités, 2 431 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 783 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2016. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,20 % – 1,85 %	2,10 %	2,25 % – 2,85 %	3,70 %	0,20 %	0,90 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,80 %	2,20 % – 3,20 % ^(*)	2,20 % – 3,20 %	1,20 %	1,50 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % – 4,00 %	1,80 % – 4,00 %	2,00 % – 4,10 %	2,00 % – 4,20 %	1,70 %	2,00 %
Taux de revalorisation des rentes	0,80 % – 1,60 %	0,80 % – 1,80 %	2,10 % – 5,00 %	2,20 % – 5,00 %	N/A	NA

(*) Taux CPI : 2,20 % ; taux RPI : 3,20 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2016 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	823	1 976	2 799	738	1 933	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	49	1 143	1 192	52	1 145	1 197
Déficit (ou surplus)	774	833	1 607	686	789	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	774	834	686	789	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	1	-	1	1
Total	I-II-III	774	834	686	789	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2016, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 069	493	781	364	92	2 799
Juste valeur des actifs de couverture	155	7	638	328	64	1 192
Déficit (ou surplus)	914	486	143	37	27	1 607
Provision reconnue au passif du bilan	I	914	486	143	37	1 608
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	914	486	143	37	1 607

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	980	461	808	343	79	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	153	6	683	300	54	1 197
Déficit (ou surplus)	827	455	124	43	25	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	827	455	124	43	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	827	455	124	43	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	2671	2451
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1617	1418
Coût des services rendus au cours de la période	73	73
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	62	71
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(13)	(21)
Liquidations de régime	(1)	(1)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	214	92
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	(39)	14
dont impact des changements d'hypothèses financières	275	85
dont gains et pertes d'expérience	(22)	(7)
Prestations versées aux bénéficiaires	(113)	(99)
Cotisations des salariés	10	10
Écarts de conversion	(116)	72
Regroupements d'entreprises	8	29
Cessions d'entreprises et autres	3	(6)
À la clôture de la période	I 2799	2671
dont engagements couverts par des actifs de couverture	1648	1617
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	1197	1070
Produits d'intérêts sur la période	30	36
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	65	(12)
Liquidations de régime	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(50)	(37)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	38	39
Cotisations versées aux fonds par les salariés	10	10
Écarts de conversion	(97)	67
Regroupements d'entreprises	-	24
Cessions d'entreprises et autres	(1)	-
À la clôture de la période	II 1192	1197
Déficit (ou surplus)	I-II 1607	1474

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le coût des services passés comptabilisé en 2016 intègre les impacts positifs liés à la modification de certains régimes au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, transformés en régimes à cotisations définies.

Les pertes actuarielles enregistrées au cours de la période s'expliquent principalement par la baisse des taux d'actualisation en zone euro, au Royaume-Uni et en Suisse. Les gains actuariels sur engagements résultent notamment de la mise à jour des tables de turnover en Suisse. La performance de certains actifs de régime, notamment au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suisse, se traduit par la comptabilisation d'un gain actuariel sur actifs en 2016.

VINCI estime à 79 millions d'euros les versements prévus en 2017 au titre des engagements de retraite, dont 51 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droit, non couvertes par des actifs de couverture, et 28 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pension devraient, par ailleurs, verser 54 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droit. Ces prestations étant préfinancées, elles n'auront pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1475	1384
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	96	88
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	149	104
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(63)	(62)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(38)	(39)
Écarts de conversion	(19)	5
Regroupements d'entreprises	8	5
Cessions d'entreprises et autres	(1)	(10)
À la clôture de la période	1608	1475

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services rendus au cours de la période	(73)	(73)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(62)	(71)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	30	36
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	13	21
Impact des liquidations de régime et autres	(4)	(2)
Total	(96)	(88)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

31/12/2016					
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	30 %	30 %	28 %	39 %	30 %
Obligations	43 %	42 %	61 %	38 %	45 %
Immobilier	13 %	19 %	4 %	1 %	13 %
Monétaire	2 %	9 %	1 %	0 %	4 %
Autres	12 %	0 %	6 %	23 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	638	328	155	71	1192
Actifs de couverture par pays (en % du total)	54 %	27 %	13 %	6 %	100 %

31/12/2015					
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	35 %	31 %	29 %	36 %	33 %
Obligations	41 %	44 %	61 %	36 %	44 %
Immobilier	13 %	18 %	4 %	1 %	12 %
Monétaire	1 %	8 %	1 %	0 %	3 %
Autres	10 %	0 %	6 %	27 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	683	300	153	60	1197
Actifs de couverture par pays (en % du total)	57 %	25 %	13 %	5 %	100 %

Au 31 décembre 2016, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 994 millions d'euros (1 018 millions d'euros au 31 décembre 2015). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 11,4 %, 2,6 % et 1,7 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 3 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 520 millions d'euros en 2016 (519 millions d'euros en 2015). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

27.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Au 31 décembre 2016, elles s'élèvent à 110 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an (107 millions d'euros, dont 17 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2015).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,20 %	2,10 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,80 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 2,60 %	1,80 % - 3,00 %

28. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

28.1 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options, calculée par un actuaire externe, est déterminée à la date d'attribution à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre important de scénarii, en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2016 ou 2015.

Aucune charge relative à des plans d'options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2016 (1 million d'euros en 2015 au titre du plan 2012, dont l'acquisition des droits s'est achevée en avril 2015).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ont évolué comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	5 704 701	39,00	9 012 808	38,87
Options levées	(2 896 381)		(3 284 382)	
Options annulées	(27 801)		(23 725)	
Options en circulation en fin de période	2 780 519	39,15	5 704 701	39,00
dont options exerçables	2 780 519		5 704 701	

Informations sur les options exercées en 2016 et restant à lever au 31 décembre 2016

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2016	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2016	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2009	1 002 171	-	38,37
VINCI 2010	604 610	944 515	36,70
VINCI 2011	345 682	537 450	43,70
VINCI 2012	943 918	1 298 554	39,04
Total	2 896 381	2 780 519	39,15 (*)

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2016.

28.2 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	2 031 364	2 964 443
Actions attribuées	2 249 676	1 036 658
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(1 914 460)
Actions annulées	(44 721)	(55 277)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	4 236 319	2 031 364

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan octroyé le 19/04/2016	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	2 051	1 846	1 850
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	19/04/2019	14/04/2018	15/04/2017
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	2 249 676	1 036 658	1 027 651
Actions annulées	(500)	(32 225)	(42 766)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(500)	(1 675)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	2 249 176	1 003 933	983 210

Le Conseil d'administration de VINCI du 19 avril 2016 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance, qui consiste en l'attribution à 2 051 collaborateurs d'une allocation conditionnelle d'actions de performance (2 249 676 actions). Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence du bénéficiaire dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2018 entre le retour sur capitaux engagés (ROCE) et le coût pondéré du capital (WACC), calculés pour ces deux indicateurs sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise.

Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1 ;

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2018 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018) ;
 - et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018).

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Cet écart doit être supérieur ou égal à + 10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre + 10 % et - 10 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à - 10 %.

Les plans 2014 et 2015 d'incitation à long terme consistaient en l'attribution d'une allocation comportant une partie numéraire (cash différé) et une partie conditionnelle en actions de performance.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2016	Plan 2015	Plan 2014
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	66,18	56,45	52,61
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	56,17	47,22	44,88
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	84,87 %	83,65 %	85,31 %
Maturité à l'origine (en années) – période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,41 %)	(0,15 %)	0,28 %

^(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 62 millions d'euros a été comptabilisée en 2016 au titre des plans d'actions de performance et d'incitation à long terme dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2016, avril 2015 et avril 2014) contre 35 millions d'euros en 2015 (plans d'avril 2015, avril 2014 et avril 2013).

28.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2015, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

	2016		
Plan d'épargne Groupe France	1 ^{er} trimestre 2017 (1 ^{er} janvier – 30 avril 2017)	3 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} septembre – 31 décembre 2016)	2 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} mai – 31 août 2016)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,53 %	4,63 %	4,92 %
Prix de souscription (en euros)	63,92	60,86	56,62
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	66,88	63,69	60,29
Volatilité de l'action VINCI	23,32 %	25,01 %	24,95 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 751 230	431 588	508 309
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 267 875	572 903	662 327

	2015		
Plan d'épargne Groupe France	1 ^{er} trimestre 2016 (1 ^{er} janvier – 30 avril 2016)	3 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} septembre – 31 décembre 2015)	2 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} mai – 31 août 2015)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,44 %	5,77 %	5,39 %
Prix de souscription (en euros)	54,62	50,69	45,15
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	57,69	54,80	48,33
Volatilité de l'action VINCI	24,72 %	23,96 %	25,04 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 065 701	678 996	679 958
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 674 876	900 283	881 264

Plan d'épargne Groupe International

En 2016, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 29 pays sont désormais concernés en 2016 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 23 mai au 10 juin 2016 pour tous les pays sauf le Royaume-Uni et sept périodes successives entre mars et septembre 2016 au Royaume-Uni ;
- abondement en actions gratuites avec, selon les cas, une livraison différée à trois ans ou une livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2016	2015	2014
Cours de souscription (en euros)	64,90	55,65	54,16
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	64,67	55,47	56,38
Taux de distribution du dividende espéré	2,55 %	3,35 %	3,40 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	59,97	50,24	51,00

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2016 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 56 millions d'euros (59 millions d'euros en 2015).

L. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2016 et 2015 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	Membres des organes d'administration et du comité Exécutif	
	2016	2015
Rémunérations	12 091	12 581
Charges sociales patronales	8 086	8 217
Avantages postérieurs à l'emploi	2 486	2 432
Indemnités de fin de contrat de travail	-	89
Paievements en actions ^(*)	7 884	5 239
Jetons de présence	1 080	1 204

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.28 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2016 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 75,1 millions d'euros (71,9 millions d'euros au 31 décembre 2015).

29.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 4,0 %. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence.

Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 795 millions d'euros en 2016.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,6	86 %	7,5	87 %	8,6	79 %	8,5	86 %
VINCI SA	0,4	5 %	0,3	4 %	0,4	4 %	0,3	4 %
Filiales intégrées globalement	7,2	81 %	7,2	83 %	8,2	75 %	8,2	82 %
Prestations et diligences directement liées	0,9	10 %	0,8	9 %	1,9	17 %	0,8	8 %
VINCI SA	0,3	3 %	-	0 %	0,6	5 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,6	7 %	0,8	9 %	1,3	12 %	0,4	4 %
Sous-total audit	8,5	96 %	8,3	97 %	10,5	96 %	9,3	94 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	4 %	0,3	3 %	0,4	4 %	0,6	6 %
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	0,3	4 %	0,3	3 %	0,4	4 %	0,6	6 %
Total	8,8	100 %	8,6	100 %	10,9	100 %	9,9	100 %

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours ou ayant pris fin à la date du 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- Un litige opposait le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central) et plus particulièrement les modalités de prise en charge des dépenses liées à la rencontre de conditions géotechniques particulièrement difficiles. Par décision du 7 septembre 2016, la cour suprême de l'État de Washington a confirmé la décision de la cour d'appel de l'État de Washington du 9 novembre 2015, qui elle-même confirmait la décision du tribunal supérieur du King County du 7 mai 2013, formalisant le verdict d'un jury populaire rendu le 20 décembre 2012. Ces décisions ont été exécutées.
- La SNCF avait saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande faisait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence^(*) le 21 mars 2006. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris a pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure, suite à la conclusion d'une transaction ayant pour objet d'y mettre fin.

(*) Devenu Autorité de la concurrence.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,22 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba, en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT, de son côté, fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario, dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Plusieurs procédures contentieuses opposent la société Consortium Stade de France (CSDF), qui exploite le Stade de France, aux fédérations sportives qui utilisent cette infrastructure. D'une part, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le CSDF le 13 juin 2013 devant le tribunal de grande instance de Paris, invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR a fait valoir que ce déséquilibre lui aurait causé un préjudice, qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. Par ailleurs, la FFR réclame, dans une procédure distincte, l'indemnisation de divers préjudices commerciaux liés notamment à l'annulation d'un match, pour un montant global de 2,3 millions d'euros. Le tribunal de grande instance de Paris a décidé de surseoir à statuer sur ces demandes dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR contre l'État le 17 mai 2013 et ayant pour objet certaines clauses du contrat de concession qu'elle estime illégales. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la FFR. Sur appel de la FFR, la cour administrative d'appel de Paris a également rejeté cette demande de la FFR. En raison de cette décision devenue définitive, la procédure en déséquilibre contractuel significatif devant le tribunal de grande instance de Paris a repris son cours. En outre, la FFR, pour des raisons de compétence territoriale, a réassigné le CSDF devant le tribunal de grande instance de Bobigny concernant l'annulation du match et l'instance a également repris son cours.

Par ailleurs, la Fédération française de football (FFF) a assigné le CSDF devant le tribunal de grande instance de Paris le 1^{er} septembre 2015 pour faire prononcer la nullité de la convention de mise à disposition du Stade de France conclue le 3 septembre 2010 pour une durée expirant le 28 avril 2025. Elle invoque un préjudice qu'elle n'a pas encore évalué. Parallèlement, la FFF a assigné l'État devant le tribunal administratif de Paris le 21 septembre 2015 afin qu'il lui soit fait injonction de résilier le contrat de concession conclu avec le CSDF. Toutefois, par mémoire déposé le 5 décembre 2016, la FFF a demandé au tribunal administratif de lui donner acte de son désistement pur et simple de l'instance. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou arbitrale susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2017, les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2017 un dividende de 2,10 euros par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé le 10 novembre 2016 (0,63 euro par action), porterait le solde du dividende à distribuer à 1,47 euro par action ; celui-ci serait versé le 27 avril 2017, avec un détachement du coupon le 25 avril 2017.

32. Autres événements postérieurs à la clôture

32.1 Émission obligataire d'ASF dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, le 18 janvier 2017, une émission obligataire à échéance janvier 2027 d'un montant total de 1,0 milliard d'euros, assortie d'un coupon de 1,25 % l'an.

32.2 Émission obligataire d'Aerodom

Dans le cadre d'un placement 144A, Aerodom a réalisé, le 12 janvier 2017, une émission obligataire de 317 millions de dollars amortissable sur douze ans.

32.3 Plan d'investissement autoroutier

VINCI Autoroutes a signé avec l'État, le 26 janvier 2017, un plan d'investissement autoroutier d'un montant de 432 millions d'euros. Ce plan prévoit la réalisation, sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota, de 25 opérations en faveur de la mobilité dans les territoires, permettant d'améliorer notamment la desserte urbaine et péri-urbaine grâce à l'aménagement de 19 échangeurs.

Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par VINCI Autoroutes grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles comprises entre 0,161 % et 0,258 %, en 2019, 2020 et 2021.

Sous réserve de l'avis de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières), puis de la publication des décrets en Conseil d'État correspondants, les premières opérations pourront être engagées dès la fin de l'année 2017.

O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2016

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes	IG	100,00	IG	100,00
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute	IG	100,00	IG	100,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
ARCOS – société concessionnaire de l'autoroute du contournement ouest de Strasbourg	IG	100,00		
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00
ANA (Portugal)	IG	100,00	IG	100,00
SCA – Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO – aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI – aéroport de Grenoble Isère	IG	100,00	IG	100,00
SEACA – aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	100,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
SEAQC – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	100,00	IG	100,00
SEAPB – aéroport de Poitiers Biard	IG	100,00	IG	100,00
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports International	IG	100,00	IG	100,00
Aéroports de Lyon	IG	30,60		
ADL Participations	IG	51,00		
Aerodom – Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI	IG	100,00		
Société d'exploitation de l'aéroport du Castellet	IG	100,00		
VINCI Airports Atlantica	IG	100,00		
VINCI Stadium	IG	100,00	IG	100,00
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
London Olympic Stadium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Highways				
Lamsac (Pérou)	IG	100,00		
Pex (Pérou)	IG	100,00		
VINCI Railways				
MESEA	IG	70,00	IG	70,00
Autres concessions et holdings				
Caraibus (Martinique)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS	IG	100,00	IG	100,00
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Centre Électrique Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Novintel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2016

au 31 décembre 2015

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Ouest Telecoms	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
APX Integration	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Communication	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Vidéo Télécom	IG	100,00	IG	100,00
Cigma	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Défense et Naval SE	IG	100,00	IG	100,00
Smart Grid Energy	IG	100,00		
CEF Nord	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Électricité Industrielle de l'Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cigma Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Energie	IG	99,95	IG	99,95
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Elmo	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies International Systems				
Jetec Ingénierie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Oil & Gas (France)	IG	100,00	IG	100,00
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Abu Dhabi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SAS (Power Plant) (France)	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2016

au 31 décembre 2015

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec Mobility (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec AS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Renewable Energies	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PSC (France)	IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec CEM (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PES (France)	IG	100,00	IG	100,00
ISDEL Energy	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Nucléaire	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Synerys (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Energie (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Orteng Engenharia (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Electrix Pty (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Electrix Ltd (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
J&P Richardson Industries Pty Ltd (Australie)	IG	100,00		
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
VINCI Energies Europe				
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Controlmatic GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
H&F Industry GmbH (Allemagne)	IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau – GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium BEA GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians GA Netztechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Frankenluk GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Hochspannung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Ergo techniek s.r.o. (République tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Omexom Umspannwerke (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Stingl GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE S.R.L. (Italie)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks & Solutions GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computervertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Infoma Software Consult GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	93,80	IG	93,70
Cegelec AT (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kriegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
AEG Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia				
Eurovia France				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Drôme-Ardèche-Loire-Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Europe, Rail et Spécialités				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	100,00
SAR – Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKBB – Sand + Kies Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Probisa Vías y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	99,95	IG	99,95
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,73	IG	96,73
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Eurovia Amériques – Royaume-Uni				
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
B.A. Blacktop (Canada)	IG	100,00		
Eurovia Quebec Construction Inc. (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Productos Bituminosos (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie française)	IG	82,99	IG	82,99
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Island Roads (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction				
VINCI Construction France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Citinea Ouvrages Fonctionnels	IG	100,00	IG	100,00
GTM Halle	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC – Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
HEB Construction (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
Bermingham (Canada)	IG	80,63	IG	80,63
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie saoudite)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)	IG	79,98	IG	79,98
Freyssinet UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Menard (France)	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Process (ex-Salvarem)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Support (ex-Essor)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)				
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose				
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocœan	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,11	IG	95,11
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Grands Projets				
VINCI Construction Terrassement				
Dodin Campenon Bernard				
VINCI Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016

MEEA : entreprise associée
MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axxès (France)	MEEA	42,93	MEEA	42,93
VINCI Airports				
Kansai Airports (Japon)	MECO	40,00	MECO	40,00
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (Chili)	MECO	40,00	MECO	40,00
SEARD – aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
ADP – Aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Highways				
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SGTP Highway Bypass (Canada)	MECO	37,50	MECO	37,50
Via 40 Express (Colombie)	MECO	50,00		
WVB East End Partners (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
Tollplus LLC (États-Unis)	MECO	30,00		
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
NWCC – North West Concession Company (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
United Toll Collection Systems LLC (Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Granvia (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45
Aegean Motorway (autoroute Maliakos – Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina – Corinthe – Patras – Tsakona, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Two Capitals Highway LLC (Russie)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)			MEEA	18,00
VINCI Railways				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Rhôneexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek – Belgique)			MECO	25,00
VINCI Stadium				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Baméo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch TopCo (holding d'Indigo, ex-VINCI Park)			MEEA	24,61
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Cinergy (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Energies Europe				
Imprese Alta Tensione (Italie)	MECO	50,00		
Eurovia				
Eurovia Délégations France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
Eurovia Amériques – Royaume-Uni				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Limited (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy CIMAS SA (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
	MEEA	12,11	MEEA	12,11
Holding				
Constructora Conconcreto SA (Colombie)	MEEA	20,00	MEEA	20,00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes A.3 et G.15 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes E.9 et H.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2017

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	303
Bilan	304
Tableau des flux de trésorerie	305

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice 306

1. Opérations de financement	306
2. Actions autodétenues	306

B. Notes relatives au bilan 306

1. Immobilisations incorporelles et corporelles	306
2. Immobilisations financières	307
3. Actions propres	308
4. Charges à répartir	309
5. Capitaux propres	309
6. Provisions	309
7. (Excédent)/Endettement financier net	310
8. Valeur de marché des produits dérivés	311
9. État des créances et des dettes	311
10. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	312
11. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	312

C. Notes relatives au compte de résultat 312

12. Résultat financier	312
13. Résultat exceptionnel	313
14. Impôts sur les bénéfices	314
15. Entreprises liées	314
16. Engagements donnés hors bilan	314
17. Rémunérations et effectifs	314

D. Événements postérieurs à la clôture 315

1. Affectation du résultat 2016	315
---------------------------------	-----

E. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2016 315

Résultats financiers des cinq derniers exercices 316

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires		13	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		4	2
Autres produits d'exploitation		118	119
Produits d'exploitation		135	133
Autres achats et charges externes		(58)	(56)
Impôts et taxes		(5)	(6)
Salaires et charges sociales		(44)	(42)
Dotations aux amortissements		(4)	(5)
Dotations aux provisions		(1)	(1)
Autres charges d'exploitation		(1)	(1)
Charges d'exploitation		(112)	(111)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun		-	-
Résultat d'exploitation		22	22
Produits de participations		4 505	6 876
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		50	51
Autres intérêts et produits assimilés		173	132
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		1	2
Différences positives de change		55	45
Reprises sur provisions et transferts de charges		7	93
Produits financiers		4 790	7 199
Charges liées à des participations		(1)	-
Intérêts et charges assimilés		(106)	(116)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(8)	(119)
Différences négatives de change		(55)	(44)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(79)	(49)
Charges financières		(248)	(328)
Résultat financier	12	4 542	6 871
Résultat courant		4 564	6 893
Sur opérations de gestion		11	-
Sur opérations en capital		-	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		2	2
Produits exceptionnels		13	3
Sur opérations de gestion		(17)	-
Sur opérations en capital		(1)	(1)
Dotations aux amortissements et provisions		(1)	(3)
Charges exceptionnelles		(20)	(4)
Résultat exceptionnel	13	(7)	(1)
Impôt sur les bénéfices	14	187	234
Résultat net		4 745	7 126

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	1	1	-
Immobilisations corporelles	1	4	4
Immobilisations financières	2	29 458	29 629
Actions propres	3	1 282	1 289
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	11	16
Total de l'actif immobilisé		30 756	30 938
Clients et comptes rattachés		160	71
Autres créances		276	371
Actions propres	3	298	245
Autres valeurs mobilières de placement	7	1 998	270
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	7	2 522	1 701
Disponibilités	7	1 328	1 669
Charges constatées d'avance	9	2	1
Total de l'actif circulant		6 584	4 328
Écarts de conversion actif		85	72
Total de l'actif		37 425	35 338

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital	5	1 473	1 471
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	9 566	9 148
Réserve légale		150	151
Autres réserves		46	46
Report à nouveau		15 388	9 767
Résultat de l'exercice		4 745	7 126
Acomptes sur dividendes		(349)	(317)
Capitaux propres	5	31 019	27 392
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques	6	200	127
Dettes financières	7	5 903	7 424
Autres dettes		254	355
Produits constatés d'avance	9	1	2
Total des dettes		6 158	7 781
Écarts de conversion passif		49	39
Total du passif		37 425	35 338

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	25	26
Opérations financières et exceptionnelles	4 618	6 919
Impôts	190	231
Capacité d'autofinancement	4 833	7 176
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(96)	85
Total (I)	4 737	7 261
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(1)	(1)
Cessions d'immobilisations	-	1
Investissements d'exploitation nets	(1)	-
Investissements financiers	(1)	(423)
Cessions de titres	-	-
Investissements financiers nets	(1)	(423)
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(561)	(686)
Total (II)	(563)	(1 109)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	440	437
Diminution des autres fonds propres	-	(500)
Dividendes distribués	(703)	(674)
Acomptes sur dividendes	(349)	(316)
Total (III)	(612)	(1 053)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	3 562	5 099
Excédent/(Endettement) financier net au 1^{er} janvier	5 456	357
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	9 018	5 456

Annexe aux comptes sociaux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ont été préparés conformément aux conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la présentation des comptes, VINCI présente les variations de provisions concernant une opération donnée sur la même ligne du compte de résultat que celle-ci selon sa nature : exploitation, financier, exceptionnel ou impôt.

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations de financement

VINCI a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d'euros d'une maturité de trois ans à son échéance d'avril 2016.

Par ailleurs, VINCI a exercé la deuxième option d'extension d'un an de l'échéance de sa ligne de crédit syndiquée d'un montant de 3 830 millions d'euros. Cette demande ayant été acceptée par le pool bancaire, la nouvelle échéance de cette ligne de crédit est désormais fixée au 14 mai 2021.

Enfin, dans le cadre de son programme EMTN, VINCI a réalisé un placement privé auprès d'un investisseur pour un montant de 70 millions de dollars US (65 millions d'euros) et une maturité de sept ans.

2. Actions autodétenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a acquis, au cours de l'exercice 2016, 8 699 360 titres pour un montant de 561 millions d'euros, à un prix moyen de rachat de 64,46 euros.

Le 16 décembre 2016, VINCI a procédé à l'annulation de 8 millions de titres autodétenus d'un prix moyen de 63,33 euros par action, soit pour un montant de 507 millions d'euros.

La valeur au bilan des actions autodétenues est passée de 1 534 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 1 580 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, l'autodétention portait sur 34 685 354 actions (soit 5,89 % du capital). Ces actions sont soit affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions dans le cadre des plans d'incitation à long terme et des plans d'actionnariat salarié à l'international, soit destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes, soit à être cédées ou annulées.

B. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Règles et méthodes comptables

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis sur deux ou trois ans de manière linéaire, sauf cas particuliers.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées selon leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation. La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2016
Concessions, brevets, licences	8	1	-	9
Total immobilisations incorporelles	8	1	-	9
Terrains	3	-	-	3
Constructions	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7	-	-	7
Total immobilisations corporelles	12	-	-	12

Les immobilisations corporelles sont essentiellement utilisées pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles peuvent toutefois faire l'objet de location à des tiers.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Concessions, brevets, licences	8	-	-	8
Total immobilisations incorporelles	8	-	-	8
Constructions	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	6	-	-	6
Total immobilisations corporelles	8	-	-	8

2. Immobilisations financières

Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flows des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Apports	31/12/2016
Titres de participation	20 454	-	(1)	1	20 454
Créances rattachées à des participations	9 214	89	(259)	-	9 043
Autres titres immobilisés	5	-	-	-	5
Autres immobilisations financières	4	-	(1)	-	3
Total	29 677	89	(261)	1	29 506

La diminution des créances rattachées à des participations concerne essentiellement le prêt consenti par VINCI SA à ASF.

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Titres de participation	36	-	(1)	35
Créances rattachées à des participations	6	-	-	6
Autres titres immobilisés	4	-	-	4
Autres immobilisations financières	3	-	-	3
Total	49	-	(1)	48

3. Actions propres

Règles et méthodes comptables

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire des titres. En revanche, les actions destinées à être annulées ne sont pas dépréciées.

Dans le cas où des plans feraient l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées seraient enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable. Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2015/2016 et 2016/2017 :

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2015		Augmentations : rachats		Diminutions : annulations et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2016	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	43,97	1 282							43,97	1 282
Actions rachetées en vue de leur annulation	52,11	7	66,04	70	63,33	(507)	63,11	430		-
Sous-total autodétention directe		1 289		70		(507)		430		1 282
Compte de liquidité										
Sous-total immobilisations financières		1 289		70		(507)		430		1 282
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié	49,97	245	64,24	491	37,04	(8)	63,11	(430)	53,98	298
Sous-total actif circulant		245		491		(8)		(430)		298
Total opérations au comptant sur actions VINCI		1 534		561		(515)		-		1 580

Au cours de l'exercice 2016 :

- VINCI a acquis 8 699 360 actions sur le marché pour un total de 561 millions d'euros, à un prix moyen de 64,46 euros par action.
- 209 353 actions autodétenues ont été transférées aux bénéficiaires d'opérations d'actionnariat salarié, notamment au titre du plan Castor International 2013. Ces transferts d'actions ont généré une charge de 8 millions d'euros, couverte par une reprise de provision de même montant dotée à ce titre précédemment.

Dépréciations

Aucune provision pour dépréciation des actions propres n'a été constituée aux 31 décembre 2016 et 2015, le cours de Bourse moyen du mois de décembre étant supérieur au coût unitaire de ces titres.

Nombre d'actions autodétenues

	Situation au 31/12/2015	Augmentations : rachats	Diminutions : annulations et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2016
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	29 162 955	-		-	29 162 955
Actions rachetées en vue de leur annulation	125 493	1 060 029	(8 000 000)	6 814 478	-
Sous-total autodétention directe	29 288 448	1 060 029	(8 000 000)	6 814 478	29 162 955
Compte de liquidité					
Sous-total immobilisations financières	29 288 448	1 060 029	(8 000 000)	6 814 478	29 162 955
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié	4 906 899	7 639 331	(209 353)	(6 814 478)	5 522 399
Sous-total actif circulant	4 906 899	7 639 331	(209 353)	(6 814 478)	5 522 399
Total opérations au comptant sur actions VINCI	34 195 347	8 699 360	(8 209 353)	-	34 685 354

Au 31 décembre 2016, VINCI détenait directement 34 685 354 de ses propres actions (soit 5,89 % du capital) pour un montant global de 1 580 millions d'euros.

5 522 399 actions (298 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié ; 29 162 955 actions (1 282 millions d'euros) étaient destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externes ou cédées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	31/12/2015	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	31/12/2016
Charges à répartir	16	-	(5)	11

Les charges à répartir au 31 décembre 2016 comprennent les soldes des frais d'émission et primes de remboursement d'émissions obligataires.

5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	1 471	9 148	9 647	7 126	27 392
Affectation du résultat de l'exercice 2015 et dividendes distribués			6 424	(7 126)	(703)
Acompte sur dividendes 2016			(349)		(349)
Augmentations de capital	22	418			440
Réduction du capital	(20)		(487)		(507)
Résultat de l'exercice 2016				4 745	4 745
Capitaux propres au 31/12/2016	1 473	9 566	15 235	4 745	31 019

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2016 s'élève à 1 473 millions d'euros. Il est composé de 589 305 520 actions de 2,50 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les dividendes distribués en 2016 se sont élevés à 1 052 millions d'euros, correspondant au solde du dividende de l'exercice 2015 pour 703 millions d'euros (1,27 euro par action) et à l'acompte sur le dividende de l'exercice 2016 pour 349 millions d'euros (0,63 euro par action).

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (440 millions d'euros) résultent des souscriptions aux plans d'épargne Groupe pour près de 328 millions d'euros et des levées d'options de souscription pour 112 millions d'euros.

VINCI a également procédé à une réduction de capital par l'annulation de 8 millions de titres autodétenus, le 16 décembre 2016, d'une valeur de 507 millions d'euros.

VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions autodétenues au 31 décembre 2016.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	5 956 064	15	313	328
Exercices d'options de souscription d'actions	2 896 381	7	105	112
Réduction de capital	(8 000 000)	(20)	(487)	(507)
Total	852 445	2	(69)	(67)

6. Provisions

Règles et méthodes comptables

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite complémentaire) sont évalués, pour chaque régime en vigueur, selon la méthode actuarielle prospective (méthode dite des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées à chaque clôture annuelle.

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

			Reprises		
(en millions d'euros)	31/12/2015	Dotations	Utilisations	Sans objet	31/12/2016
Engagements de retraite et assimilés	27	1	(2)		26
Risques sur filiales	3				3
Autres provisions	97	84	(9)		171
Total	127	84	(11)	-	200

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement des bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,2 %	2,1 %
Taux d'inflation	1,6 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	1,6 % - 4,0 %	1,8 % - 4,0 %
Taux de revalorisation des rentes	0,8 % - 1,6 %	0,8 % - 1,8 %

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'incitation à long terme d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 15 avril 2014 et du 14 avril 2015, ainsi que du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 19 avril 2016. Les provisions dotées à ce titre en 2016, pour respectivement 37, 30 et 33 millions d'euros, tiennent compte de la probabilité estimée au 31 décembre 2016 d'attribution définitive de ces actions.

7. (Excédent)/Endettement financier net

Règles et méthodes comptables

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées en fin d'exercice lorsque celui-ci est supérieur à la dernière valeur liquidative.

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée des emprunts correspondants.

Les prêts et avances sont comptabilisés à leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	2016	2015
Emprunts obligataires	2 484	2 918
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	61	61
Dettes financières à long terme	2 545	2 979
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	-	3
Autres emprunts et dettes financières divers	1 487	951
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	1 834	3 459
Dettes financières à court terme	3 321	4 413
Total dettes financières	5 866	7 392
Créances rattachées à des participations et prêts	(9 037)	(9 207)
Valeurs mobilières de placement	(1 998)	(270)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(2 522)	(1 701)
Disponibilités	(1 328)	(1 670)
Trésorerie court terme	(5 848)	(3 641)
(Excédent)/Endettement financier net	(9 018)	(5 456)

L'excédent financier net de VINCI est passé de 5 456 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 9 018 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La diminution des dettes financières à long terme résulte du remboursement à son échéance, en avril 2016, d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros (voir partie A : Faits marquants de l'exercice). Elles incluent les écarts de conversion associés.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent la position de trésorerie nette du holding vis-à-vis des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à trois mois, et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

8. Valeur de marché des produits dérivés

Règles et méthodes comptables

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente dans le cas où les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière et pour assurer les besoins de couverture des filiales.

Au 31 décembre 2016, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	150	2 972
- Cross currency swaps	15	309
Instruments de change		
- Achats à terme	10	564
- Ventes à terme	4	70
- Cross currency swaps	38	828

9. État des créances et des dettes

Règles et méthodes comptables

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou au cours de la couverture de change qui leur est affectée. Les différences de change résultant de cette conversion sont portées au bilan dans la rubrique «écarts de conversion». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

Créances au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	9 043	710	8 333
Prêts et autres immobilisations financières	1	1	
Actif immobilisé	9 044	711	8 333
Créances clients et comptes rattachés	161	161	
Autres débiteurs	342	342	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 522	2 522	
Charges constatées d'avance	2	2	
Actif circulant	3 027	3 027	-
Total	12 071	3 738	8 333

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Clients	1	-	-	1
Autres débiteurs	68	-	(1)	67
Total	69	-	(1)	68

Dettes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Montant brut	dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	2 582	1 347	1 075	160
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-		
Emprunts et dettes financières divers	1 487	1 487		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 834	1 834		
Dettes financières	5 903	4 668	1 075	160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48	48		
Dettes fiscales et sociales	29	29		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	177	177		
Produits constatés d'avance	1	1		
Autres dettes	255	255	-	-
Total	6 158	4 923	1 075	160

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dettes fournisseurs au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Inférieur à 30 jours	3	3
Entre 30 et 60 jours	-	1
Total	3	4

10. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	61	62
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	14
Autres dettes fiscales et sociales	21	14
Autres dettes	1	1

11. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	15	16
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	123	55
Autres	3	4
Disponibilités	34	36

C. Notes relatives au compte de résultat

12. Résultat financier

(en millions d'euros)	2016	2015
Produits perçus des participations	4 504	6 876
Frais financiers nets	40	(7)
Résultat de change	-	1
Provisions financières et divers	(2)	1
Résultat financier	4 542	6 871

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.
Le poste « provisions financières et divers » comprend principalement les résultats afférents aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

13. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat sur opérations en capital		
– Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	1
– Cessions/apports de titres	(1)	-
Résultat sur opérations de gestion	(6)	-
Provisions exceptionnelles	1	(1)
Résultat exceptionnel	(7)	(1)

14. Impôts sur les bénéfices

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI SA et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme un produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

La rubrique « impôts sur les bénéfices » enregistre les produits reçus et les charges dues au titre de l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net de 187 millions d'euros en 2016 contre un produit net de 234 millions d'euros en 2015.

Au titre de l'exercice 2016, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 1 019 millions d'euros (908 millions d'euros en 2015) et la charge d'impôt due par le groupe fiscal VINCI s'établit à 794 millions d'euros (644 millions d'euros en 2015).

La rubrique « impôts sur les bénéfices » comprend également l'impact de la contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes pour un montant de 32 millions d'euros (30 millions d'euros en 2015).

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) comptabilisé au titre de l'exercice 2016 dans les comptes de VINCI SA n'est pas significatif.

15. Entreprises liées

15.1 Bilan

Les positions vis-à-vis des entreprises liées dans le bilan au 31 décembre 2016 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	
Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	20 419
Créances rattachées à des participations	9 037
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	147
Autres débiteurs	217
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 522
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	-
Autres dettes liées à des participations	-
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 834
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16
Autres dettes	169

15.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2016 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits financiers	4 568
Comptes courants de trésorerie	13
Prêts aux filiales	50
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	4 505
Charges financières	10
Comptes courants de trésorerie	10

16. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	31/12/2016	31/12/2015
Avals, cautions et garanties	114	151
Engagements de retraite	37	32
Total	151	183

La ligne « avals, cautions et garanties » concerne pour l'essentiel les garanties données par la maison mère, pour le compte de certaines filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements de retraite regroupent à la fois les indemnités de fin de carrière des personnels de la maison mère et les engagements de retraite complémentaire dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

17. Rémunérations et effectifs

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées, y compris charges sociales, relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2016, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	8 226	330
Jetons de présence		964

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2016, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	31 421	8 746

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 233 personnes en 2015 (dont 178 ingénieurs et cadres) à 254 personnes (dont 187 ingénieurs et cadres) en 2016. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 18 salariés mis à la disposition de VINCI par certaines filiales ou des prestataires extérieurs en 2016, contre 15 en 2015 (dont 9 ingénieurs et cadres en 2016 et en 2015).

Compte personnel de formation (CPF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la gestion du CPF est confiée à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

D. Événements postérieurs à la clôture

1. Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2017, les états financiers au 31 décembre 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 20 avril 2017. Il lui sera proposé la distribution d'un dividende de 2,10 euros par action au titre de l'exercice 2016 qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2016 (0,63 euro par action), porte le solde du dividende restant à verser à 1,47 euro par action, soit un montant de l'ordre de 815 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes du 7 février 2017.

E. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2016

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés par entité										
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Concessions	4 306 926	2 277 194	100,00 %	6 535 932	6 535 932	1 497 800			2 154 734	2 161 154
VINCI Construction	162 806	532 919	100,00 %	1 313 265	1 313 265	43 240		10 214	259 512	199 845
VINCI Energies	123 063	1 051 537	99,34 %	1 041 348	1 041 348	293 792		169 873	216 856	228 455
Eurovia	366 400	95 013	100,00 %	1 034 160	1 034 160	274 556			104 167	99 844
VINCI Immobilier	39 600	(25 654)	100,00 %	111 398	111 398	220 822		10 291	58 293	49 500
VINCI Colombie	70 000	(913)	100,00 %	70 000	70 000	11 898			1 789	
SOC 55	32 015	(1 651)	100,00 %	32 015	32 010				2 548	
Gecom	20 000	3 950	100,00 %	19 998	19 998	17 010			66 277	67 500
Ornem	6 000	2 428	100,00 %	24 463	8 330				(107)	
VINCI Assurances	38	26	99,44 %	38	38			10 672	2 051	2 287
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	4 288 700	526 076	100,00 %	4 288 700	4 288 700				62 807	
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	5 237 534	5 046 439	45,91 %	5 908 534	5 908 534	1 616 326		12 304	3 653 385	1 689 321
b – Valeurs étrangères										
B – Renseignements non détaillés par entité										
1 – Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)				49 182	40 907					
b – Filiales étrangères (non détaillé)				2 795	-					
2 – Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)				405	101					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				13 965	13 759					

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, les chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis aux taux de clôture.
En application de l'article C. Com. R. 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2012	2013	2014	2015	2016
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	1 443 368	1 504 245	1 475 247	1 471 133	1 473 264
b – Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	577 347 352	601 697 972	590 098 637	588 453 075	589 305 520
II – Opérations et résultat de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	11 783	12 393	13 336	12 335	13 129
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	280 593	763 574	2 878 154	6 853 659	4 631 226
c – Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(92 682)	42 360	(116 472)	(234 008)	(186 628)
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	255 882	1 060 238	2 792 406	7 126 347	4 744 753
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	948 888	988 980	1 228 454	1 018 529	1 164 913 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III – Résultat par action ⁽⁵⁾ <i>(en euros)</i>					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	0,7	1,2	4,7	12,0	8,2
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,4	1,8	4,7	12,1	8,1
c – Dividende net attribué à chaque action	1,77	1,77	2,22	1,84	2,10
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	213	214	226	233	254
b – Masse salariale de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	21 734	20 371	25 775	25 709	25 887
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	9 542	9 752	10 928	12 843	13 125

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2016 ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 7 février 2017.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 avril 2017.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.2 « Immobilisations financières » de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2017
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mission d'assistance par la société YTSeuropaconsultants

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSeuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La société VINCI a conclu, en date du 5 février 2014, avec la société YTSeuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle Monsieur de Silguy assiste le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels, français ou étrangers et des actionnaires individuels, à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre années, avec la faculté pour le Conseil d'administration d'y mettre fin à l'expiration de chaque année du mandat d'administrateur de Monsieur de Silguy, est applicable depuis son approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

La rémunération de ces différentes missions est fixée à un montant forfaitaire et non révisable de 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 5 février 2014 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014.

Sur avis du comité d'Audit qui s'est assuré de la cohérence de la rémunération versée avec la réalité des prestations effectuées, le Conseil d'administration d'arrêté des comptes de l'exercice 2016 a, lors de sa réunion du 7 février 2017, procédé à l'examen annuel de cette convention ; il a ainsi considéré que la poursuite de cette convention était utile au Groupe et que la rémunération versée était cohérente avec la réalité des prestations effectuées. En conséquence, il a estimé ne pas devoir y mettre fin.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé au total une charge annuelle de 330 000 euros hors taxes au cours de l'exercice 2016.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2017
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Responsables du document de référence

1. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 114 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 301 et 317 dudit document. Ces rapports ne contiennent pas d'observation pour l'exercice 2016. En 2015 (pages 302 et 319 du document de référence 2015 déposé à l'AMF le 26 février 2016), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observation. En 2014 (pages 286 et 303 du document de référence 2014 déposé à l'AMF le 26 février 2015), les rapports des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés ne contenaient pas d'observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contenait pas d'observation. »

Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG Audit IS

Tour Egho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-la Défense
(Jay Nirsimloo et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007 (en tant que KPMG SA, membre de KPMG International).
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Alain Pons et Marc de Villartay)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Commissaires suppléants

KPMG Audit ID

Tour Egho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-la Défense
Début du premier mandat : 16 avril 2013.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).

Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).

Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 31 05).

4. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2014, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 207-286, 287-303 et 309-310 du document de référence 2014 déposé à l'AMF le 26 février 2015 sous le numéro D. 15-0088 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2015, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 224-302, 303-319 et 324-325 du document de référence 2015 déposé à l'AMF le 26 février 2016 sous le numéro D. 16-0086.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Reuil-Malmaison (+ 33 1 47 16 31 05) et sur le site Internet de la Société, www.vinci.com.

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004
Document de référence

1. Personnes responsables	320
2. Contrôleurs légaux des comptes	320
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques	Repères, 222
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	126-132, 260-263, 266-278
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la Société	20-22
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	201
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	201
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	201
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	201
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	41-111, 115-117, 230-234
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	41, 42, 44, 48, 56-60, 64, 66, 67, 115-117, 122, 225, 230-237, 247-249, 251, 258-259
5.2.2 Principaux investissements en cours	252-255
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	21-22, 48, 60, 67, 71, 252-255
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	Repères, 16, 20-22, 41-111
6.2 Principaux marchés	Repères, 16, 41, 73, 111, 117-118, 234-239
6.3 Événements exceptionnels	124, 290
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5 Positionnement concurrentiel	Repères, 16
7. Organigramme	
7.1 Description du Groupe	202-203
7.2 Liste des filiales importantes	Repères, 293-300, 315
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	73, 258, 262-263, 268-269
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	26, 30-31, 38-39, 130-131, 176-187, 209-211
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Repères, 115-125, 222-226, 230-244, 316
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	115-122, 240-241
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	115-118, 228, 234-239, 250, 256
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	17, 20-22, 126-132
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux	122-123, 201-208, 222-226, 256-287, 304, 309-312
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	122, 225, 305
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	116, 122-123, 222-225, 266-279, 304-305, 310-312
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	128-129, 161-164, 201-208, 263-265, 266-279, 280-288, 304, 308-312
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	116, 121-123, 205-208, 266-279

11. Recherche et développement, brevets et licences	38
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	124-125
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	17, 20-22, 71, 85, 95, 109, 111, 124-125, 290, 315
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	18-19, 138-150
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	133-135, 143-145
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	150-164, 169-171, 287, 314
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	154, 155, 280-286, 287, 313-314
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	18, 138-145
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	135, 143, 148-149, 159, 160, 218-219
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	18, 133-150
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	133-135, 143-164, 212-216
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	Repères, 16, 34-38, 73, 166-176, 314
17.2 Participations et stock-options	138-143, 150-164, 170-171, 240, 284-287, 314
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	34, 150-164, 204-205, 240, 284-287, 314
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	23, 25, 34, 204-205
18.2 Existence de droits de vote différents	203-205
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	23, 25, 204
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
19. Opérations avec des apparentés	202-203, 228, 287, 291-300, 313
20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	220-300, 302-316, 321
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	220-300, 302-316
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	301, 317, 321
20.5 Date des dernières informations financières	N/A
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	23, 25, 124, 222, 225, 265, 290, 305, 309, 316
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	288-289
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	17, 20-22, 115-117, 124-125, 230-234, 290, 306, 315
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	161-164, 201-208, 226, 229, 263-265, 284-287, 309-310, 316
21.2 Acte constitutif et statuts	133-135, 146, 164, 171-172, 201-202, 205-206, 284, 321
22. Contrats importants	Repères, 20-22, 41-71, 73-111, 115-119, 124-125, 230-234, 252-257, 262-263, 287
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	320-326
24. Documents accessibles au public	321
25. Informations sur les participations	202, 293-300, 315

Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Comptes sociaux	302-315
2. Comptes consolidés	222-300
3. Rapport de gestion	114-208
4. Déclaration de la personne physique qui assume la responsabilité du rapport financier annuel	320
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	317, 301
6. Communication relative aux honoraires des commissaires aux comptes	208
7. Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	212-216
8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration	217

Tableau de correspondance : informations sociales, environnementales et sociétales

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting – Par code
Informations sociales			
Politique générale des ressources humaines			
Politique générale des ressources humaines	166	-	G4-1
Emploi			
Effectifs	166-167	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	G4-9, G4-10, G4-LA1, G4-LA12
Embauches et départs	167-168	Embauches et licenciements	G4-LA1
Organisation du temps de travail			
Heures travaillées et heures supplémentaires	168	Organisation du temps de travail	
Absentéisme	169	Absentéisme	-
Rémunérations, charges sociales, épargne salariale			
Politique générale de rémunération	169	-	G4-1
Rémunérations et charges sociales	169-170	Rémunérations et leur évolution	G4-51, GA-52, GA-53, G4-LA2, G4-LA13
Épargne salariale	170-171		G4-LA2
Relations sociales et accords collectifs			
Politique générale du dialogue social	171	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel	G4-LA4
Instances représentatives du personnel	171		
Libertés syndicales	171		
Bilan des accords collectifs	171-172	Bilan des accords collectifs	-
Conflits collectifs	172	-	-
Santé et sécurité			
Politique générale de prévention	172	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Santé, sécurité des salariés VINCI	172-173	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-LA6, G4-LA7
		Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Santé et sécurité du personnel intérimaire	173	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-LA6, G4-LA7
		Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Santé et sécurité des sous-traitants	174	Conditions de santé et de sécurité au travail	G4-1
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	174	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	G4-LA8
Formation			
Politique générale de formation	174	Politiques mises en œuvre en matière de formation	G4-LA10, G4-LA11
Actions de formation	175	Nombre total d'heures de formation	G4-LA9, G4-HR2
Diversité et égalité des chances			
Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations	175	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	G4-LA12
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	175-176	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	176	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
Informations environnementales			
Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte			
Organisation environnementale	176-177	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	G4-1
Reporting environnemental : couverture et périmètre	177		
Formations à l'environnement	177-178	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	G4-43, G4-LA9
Prévention des incidents environnementaux	178	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	-
Certifications environnementales	178	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	-
Préservation des ressources et économie circulaire			
Protection de la ressource en eau	179	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN8, G4-EN9, G4-EN10
	179-180	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	

Sections du chapitre E du Rapport de gestion Informations sociales, environnementales et sociétales	Pages du document de référence	Thématiques Grenelle II – Article 225	Indicateur Global Reporting – Par code
Consommation de matières premières et économie circulaire	180	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	G4-EN1, G4-EN2
Consommations énergétiques	180-181	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	G4-EN3, G4-EN4, G4-EN5, G4-EN6, G4-EN7
Recours aux énergies renouvelables (EnR)	181-182		-
Conditions d'utilisation des sols	182	Utilisation des sols	-
Prévention et gestion des déchets	182-183	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	G4-EN23, G4-EN24, G4-EN25, G4-EN28
		Actions de valorisation des déchets alimentaires dans les structures accueillant le grand public	-
Rejets dans l'air	183	Mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	G4-EN20
Nuisances sonores	183	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	-
Lutte contre les changements climatiques			
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	183-185	Rejets de gaz à effet de serre	G4-EN15, G4-EN16, G4-EN17, G4-EN18, G4-EN19
Adaptation au changement climatique	185	Adaptation aux conséquences du changement climatique	-
Protection de la biodiversité			
Politique générale en matière de biodiversité	185	Mesures prises pour préserver ou améliorer la biodiversité	G4-EN12
Les mesures prises en faveur de la biodiversité	185-186		G4-EN11, G4-EN12, G4-EN13
Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité	186-187		-
Prévention et réparation			
Conformité législative et réglementaire	187	-	-
Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées	187	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	G4-EN31
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	187	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	G4-EC2
Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci	187	-	G4-EN29
Informations sociétales			
Impact territorial, économique et social de l'activité			
Contribution au développement économique régional	188	Impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional	G4-EC7, G4-EC8
Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle	188-190	Impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	G4-EC7, G4-EC8, G4-SO1
Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs			
Politique générale de dialogue avec les parties prenantes	190	Conditions de dialogue avec les parties prenantes	G4-25, G4-26, G4-27, G4-37
Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains	190-191		G4-25, G4-26, G4-27
Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel	191-193	Actions de partenariat ou de mécénat	G4-EC7
Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion	193-194		
Partenariats et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique	194-195		
Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants			
Politique générale de dialogue avec les fournisseurs et les sous-traitants	195	Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux	-
Management des relations avec les fournisseurs	195-196	Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	G4-LA15, G4-EN32, G4-EN33, G4-HR11, G4-SO9, G4-SO10
Management des relations avec les sous-traitants	196		-
Loyauté des pratiques			
Prévention de la corruption et des fraudes	196-197	Actions engagées pour prévenir la corruption	G4-56, G4-57, G4-58, G4-SO4
Bien-être, santé et sécurité des clients et usagers	197	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	G4-EN27, G4-PR3
Droits humains			
Droits humains	197-198	Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-



Arestrepo/CAPA Pictures – Luc Benevello – Vittorio Bergamaschi – Laurent Berthier/Cameleon-Photo.com – Xavier Boymond – Francisco Brzovic/Objectif Images – Bureau Bouwtechniek et Zaha Hadid Architects – O. Chassignole/Aéroports de Lyon – Philippe Caumes – Yves Chanoit – Laurent Cipriani/CAPA Pictures – T. Cristofolletti/CAPA Pictures – William Daniels – Christian Dao – Augusto Da Silva/Graphix-Images – Cyrille Dupont – Jean de Pena – Thibault Desplats – Yoann Fort – Pascal Foulon – Golem Images for thecamp and Corinne Vezzoni & Associés – Google – Jean-Yves Govin Sorel – GreenWish Partners – Ph. Guignard/air-images.net – P. Guimarães/CAPA Pictures – JD Guillou/Faiza – Axel Heise – Erik Isaksson/Getty Images – Stéphane Lavoué/Pasco – Marc Le Chelard – Pascal Le Doaré – Edward Linsmier/CAPA Pictures – Mourad Mokrani – Alain Montaufier – Juan Moreno Espinel – Jean-Philippe Moulet – Roberto Muñoz/Pindaro/CAPA Pictures – Pierre Olivier/CAPA Pictures – Stéphane Olivier/Artephoto – Lisa Ricciotti et Xtrees – M. Simola/CAPA Pictures – Raphaël Soret – SUNPARTNER Technologies – Mark Tantrum – Alain Tendero – Valéry Trillaud – Yaakov Tshuva/Fotolia – Julien Valantin – Francis Vigouroux – Laurent Wargon/Objectif Images – Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation : PUBLICORP – 14607 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.17-0109 le 24 février 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com

